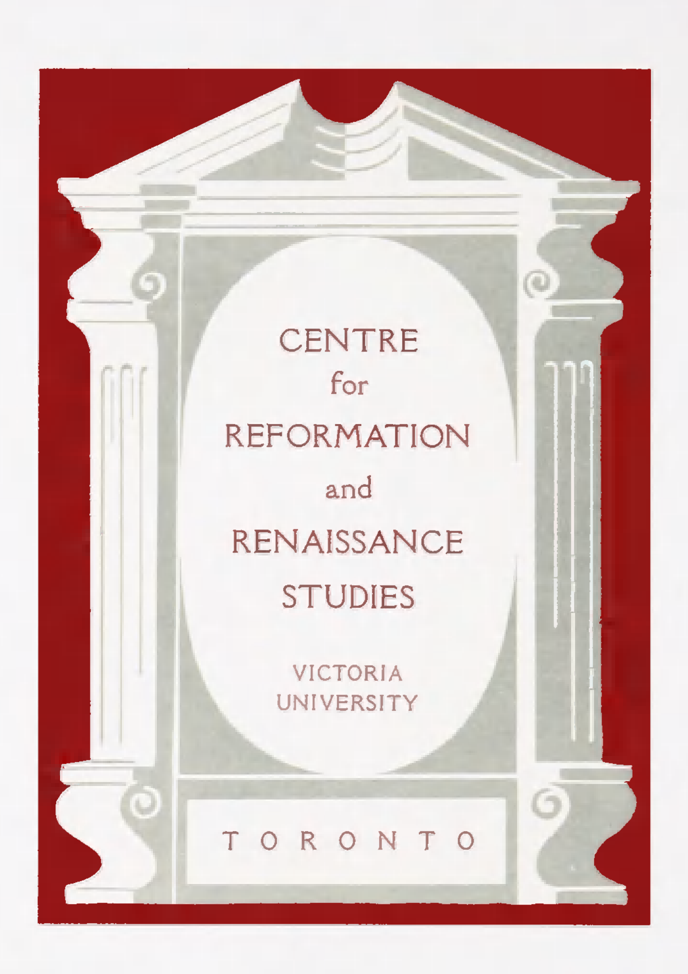

CENTRE
for
REFORMATION
and
RENAISSANCE
STUDIES
VICTORIA
UNIVERSITY
TORONTO

ETUDES SUR L'HUMANISME FRANÇAIS

GUILLAUME BUDÉ

LES ORIGINES, LES DÉBUTS, LES IDÉES MAÎTRESSES



FRONTISPICE DU « RECUEIL D'APOPHTEGMES »

(Biblioth. de l'Arsenal. Ms. 5103.)

ÉTUDES SUR L'HUMANISME FRANÇAIS

GUILLAUME BUDÉ

LES ORIGINES, LES DÉBUTS, LES IDÉES MAÎTRESSES

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

Louis DELARUELLE

ANCIEN ÉLÈVE DE LA SORBONNE ET DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

(AVEC DEUX FAC-SIMILÉS)



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, RUE MALAQUAIS, 5

1907

A Pierre de NOLHAC

Hommage d'affectueuse reconnaissance.

AVANT-PROPOS

Ceci est la première partie d'un ouvrage d'ensemble où je voudrais étudier Guillaume Budé et, à l'occasion, l'humanisme de cette époque. Au temps où j'ai commencé ce travail, j'espérais pouvoir donner du même coup l'ouvrage entier. Des nécessités que connaissent tous les universitaires m'ont contraint de publier ce premier volume sans attendre que le second fût prêt. Je m'en excuse d'avance auprès des rares lecteurs sur lesquels j'ose compter; je puis les assurer qu'ils ne perdront rien à ce retard et, n'étant plus aussi pressé d'arriver au but, je pourrai donner plus de temps aux recherches préliminaires, si minutieuses, que demande la seconde partie de mon travail. Pour le moment, ma thèse complémentaire donnera une idée sommaire de ce qu'a été, dans sa deuxième période, la carrière de Guillaume Budé.

Ayant l'intention de donner une suite à ce travail, je n'avais pas à me préoccuper d'en faire un ouvrage qui fût complet en lui-même. Il m'a semblé que je ne pouvais hésiter sur le plan à suivre. Dans un pareil sujet, l'ordre chronologique s'imposait : au moment de son apparition, chaque œuvre de Budé a eu la valeur d'un acte dont l'influence s'exerçait chaque fois sur un public un peu différent. Que de choses ont changé, et un peu grâce à Budé,

entre l'apparition des « Annotations aux Pandectes » (1508) et celle des *Commentarii linguae graecae* (1529)! Il me fallait, pour rendre sensible cette évolution, confondre l'étude de la vie avec celle de l'œuvre et, dès lors, la difficulté n'était que savoir où m'arrêter dans cette première partie de ma tâche. Sans vouloir établir ici des divisions artificielles, on peut dire cependant qu'après le recueil d'Apophtegmes, une période nouvelle commence dans la vie de notre humaniste. Il va désormais faire partie de la cour; il aura sur le roi lui-même une influence — intermittente sans doute — mais suffisante pour assurer les progrès de l'humanisme français[1]. Il n'a pas encore donné la grande œuvre scientifique que sont les *Commentarii linguae graecae,* mais ce livre même, si l'on met à part la célèbre préface à François Ier, n'a pas cette valeur de manifeste que prennent par endroits les trois ouvrages étudiés dans ce volume. Nous apprenons, en les étudiant, à connaître les idées essentielles dont Budé s'inspire dans sa propagande en faveur de l'humanisme. Elles s'ébauchent dans les *Annotations* qui sont, avant tout, un réquisitoire contre la « barbarie accursienne »; elles s'affirment dans le *de Asse;* enfin, le recueil d'Apophtegmes a pour nous cet intérêt que nous y retrouvons, repris en français, les thèmes principaux de l'ouvrage précédent; et c'est ce qui m'a décidé à l'étudier dans cette partie de mon travail.

Ce n'est pas à moi de préjuger l'accueil qu'on fera à mon livre. En tout cas, il est un mérite que je puis revendiquer: celui d'avoir *lu* mon auteur et d'avoir cherché à le comprendre. Tous ceux qui ont feuilleté le *de Asse* ou bien les *Epistolae* savent que ce n'était pas une chose si aisée. Le

1. Voir là-dessus notre thèse complémentaire, à l'article *Collège royal* de l'*index*.

style de Budé est si tourmenté, sa prolixité si fatigante ! Il faut du courage — quand on n'y est pas obligé par métier, — pour aller jusqu'au bout de la page commencée ; l'effort est trop pénible, si l'on veut percer la triple enveloppe de métaphores sous lesquelles se dérobe souvent la pensée de l'auteur. Et l'on s'arrête à mi-chemin, négligeant souvent les passages qui auraient été le plus instructifs ; ou bien on passe sans la soupçonner à côté de l'allusion précise que recélait une figure de style compliquée. J'ai été plus persévérant, c'était mon premier devoir ; je me suis rendu familier avec le style de Budé ; j'ai entretenu avec ses œuvres un commerce assidu et le plus souvent, pour le peindre, je n'ai eu qu'à le laisser parler. J'ai donc beaucoup emprunté à ses divers ouvrages, et j'ai fait en sorte qu'on pût toujours me contrôler et vérifier aisément l'exactitude de mes analyses ou de mes citations. Pour les passages faciles à comprendre que je traduisais, je me suis contenté de renvoyer au texte original. Ailleurs, j'ai cité intégralement, dans les notes, le passage que je voulais ou traduire ou résumer[1]. Dans chaque cas particulier, je me suis d'abord demandé ce qu'exigeait la commodité du lecteur.

Ce travail fût resté bien incomplet si, pour le préparer, j'avais vécu en tête à tête avec mon auteur sans me soucier d'étudier aussi son époque. Pour déterminer l'originalité de Budé, il fallait le considérer par rapport à ses prédécesseurs et à ses contemporains. C'est bien ce que j'ai voulu faire, mais ce n'a pas été la partie la moins difficile de ma tâche. Aujourd'hui encore, nous manquons des instruments de

1. Je n'ai pas cru nécessaire, dans les citations latines, de reproduire fidèlement l'orthographe qui est celle de Budé. Sur certains points, elle est proprement fautive et, en m'y attachant trop scrupuleusement, je risquais de déconcerter les lecteurs. Aussi tous les textes de latin moderne qui sont cités dans ce volume sont transcrits suivant l'orthographe qu'on emploie d'ordinaire pour les textes anciens.

travail qui seraient indispensables pour écrire l'histoire de l'humanisme français. Des débuts de l'imprimerie en France à l'avènement de François Ier, il y a presque cinquante années de production littéraire dont il est présentement impossible d'établir le bilan[1]. Ce n'est pas assez de dire qu'on n'a pas encore entrepris de dépouiller les œuvres de cette période; on commence, tout juste, à les inventorier. Quelques ouvrages, dont je parlerai plus loin, m'ont rendu pourtant de grands services, mais j'ai toujours tâché de remonter aux sources mêmes, incunables ou livres imprimés du début du seizième siècle. J'ai dépouillé le plus que j'ai pu de ces éditions latines auxquelles nos premiers humanistes ont donné leurs soins et dont les lettres-préfaces, si elles étaient réunies, nous permettraient de retracer au jour le jour l'histoire de l'humanisme français. On trouvera, dans un répertoire spécial, la description sommaire de toutes les éditions citées dans ce volume qui sont antérieures à l'an 1600[2]. J'ai rassemblé dans une autre liste les références à des travaux plus récents, livres ou articles de revue. J'y ai fait seulement entrer ceux dont la connaissance est vraiment utile pour quiconque veut étudier l'histoire de l'humanisme français. Une bibliographie méthodique ne m'a pas semblé nécessaire en tête d'une monographie comme celle-ci, qui porte sur une période encore si mal connue de notre histoire littéraire. La manière dont j'ai conduit mes recherches ressortira assez clairement de la lecture de l'ouvrage.

On le voit donc : je me suis efforcé de ne donner au lecteur que des renseignements de première main et qu'il pût

1. Il va sans dire que j'entends parler surtout des œuvres de langue latine. Mais on pourrait étendre mon observation à la production française de l'époque.

2. Bien entendu, il s'agit seulement des éditions que j'ai vues moi-même, et non de celles que je connais par les descriptions des bibliographes. On trouvera la plupart de ces éditions à la Bibliothèque Nationale, le plus souvent à la Réserve.

toujours contrôler. Presque toujours, j'ai pu retrouver l'origine des détails que l'on donne généralement sur la vie de Guillaume Budé; c'est pourquoi je me suis dispensé, à l'ordinaire, de citer ceux qui, avant moi, avaient abordé le sujet. Il suffira ici de rappeler leurs noms. Dès 1540, c'est-à-dire l'année même où mourut Budé, on vit paraître deux opuscules qui lui étaient consacrés. L'un, qui est dû à Jacques de Sainte-Marthe, est intitulé *De G. Budaeo commentatiuncula* (in-4°); l'autre, plus important, est l'œuvre de Louis Le Roy (*Guliel. Budaei Vita*). Je les ai lus avec soin; je n'ai presque rien trouvé à y prendre. De nos jours, Guillaume Budé a été le sujet d'une thèse d'ensemble qui date de 1846 : R. Rebitté, *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France* (thèse de Paris; in-8°). Si l'on songe à la révolution qui s'est faite depuis dans la manière d'entendre l'histoire littéraire, on pensera que je pouvais sans témérité prétendre à remplacer cet ouvrage. M. Eugène de Budé, dans un livre plus récent (*Vie de Guillaume Budé*, Paris, 1884, in-12), a voulu seulement tracer un portrait sommaire qui servît à vulgariser la physionomie de son illustre ancêtre. Mon dessein était tout autre et je ne pouvais chercher chez M. Eugène de Budé que des indications générales. Il convient toutefois, au seuil de cette étude, que je rappelle les noms des deux travailleurs qui ont ramené l'attention sur Guillaume Budé et montré la place qu'il avait tenue dans l'histoire de l'humanisme français[1]. Pour le chapitre des *Précurseurs*, j'ai de plus grandes obligations à ceux qui m'ont précédé. Avant moi, deux travailleurs, tous

1. M. L. Dorez annonce comme prochaine la publication d'un petit livre sur *Les idées politiques et religieuses de Guillaume Budé*, à propos de son traité inédit *De canonica sodalitate*. Comme ce traité inédit date de 1533 (cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, p. 214), je n'avais pas à l'étudier dans ce premier tome.

deux à propos d'Aléandre, ont eu à retracer les débuts de l'humanisme français : je veux parler de M. l'abbé Paquier et de M. E. Jovy. Je n'ai eu que peu de chose à prendre dans le travail de M. Paquier. L'œuvre de M. E. Jovy, plus fouillée, m'a été fort utile; elle m'a fourni un matériel précieux de faits intéressants, d'indications nouvelles dont j'ai profité sans scrupule. Je tiens d'autant plus à lui rendre cet hommage que ses recherches n'ont pas eu toute la diffusion qu'elle méritaient. Enfin on verra, par le grand nombre des renvois que j'y ai faits, quels services précieux m'a rendus l'édition de Gaguin donnée par M. L. Thuasne (*R. Guaguini Epistole et Orationes*). On peut prendre dans ce livre, et dans celui-là seulement, une idée de ce qu'était en France, à la fin du quinzième siècle, la vie littéraire dans le monde latin. C'est là que j'ai trouvé tous les matériaux du tableau que j'ai esquissé dans le chapitre des *Précurseurs*. D'autres viendront après moi qui, à leur tour, exploiteront cette mine inépuisable. Je serais heureux si mon travail leur donnait une idée des richesses qu'ils y trouveront.

Mon livre, au besoin, montrerait tout ce que je dois aux auteurs qui viennent d'être nommés. Il m'est agréable, à présent, de rendre hommage aux maîtres, aux amis qui m'ont encouragé ou bien aidé dans l'accomplissement de ma tâche. J'ai conçu la première idée de ce travail à l'Ecole des Hautes Etudes, aux conférences de M. de Nolhac. Mes anciens maîtres ont bien voulu s'en souvenir en accueillant ce travail dans la Bibliothèque de l'Ecole : je sais tout le prix de cette faveur et je les remercie de me l'avoir accordée. Je dois plus encore à M. de Nolhac. En lui, je n'ai pas trouvé seulement un maître, mais un conseiller et un ami. Depuis que j'ai commencé ce travail, sa sollicitude affectueuse n'a jamais cessé de s'exercer envers moi. Je souhaite seulement que mon livre ne paraisse pas trop

indigne du maître à qui nous devons *Pétrarque et l'humanisme* et tant d'études nouvelles sur l'humanisme italien.

La conférence de M. de Nolhac m'avait permis d'étudier ce petit monde si vivant des premiers humanistes français ; l'enseignement de M. Brunot devait me révéler tout l'intérêt que peuvent avoir ces études pour l'histoire littéraire de la France. En 1895-96, M. Brunot traitait, dans son cours à la Sorbonne, ce sujet entièrement nouveau : la lutte du français et du latin au seizième siècle[1]. En l'écoutant, je commençais à comprendre que l'humanisme ne doit pas être considéré comme un monde à part et qu'il mérite surtout de nous intéresser pour l'influence qu'ont eue les humanistes sur les écrivains français de leur temps. Je dois à ce cours les vues générales que l'on trouvera dans ce travail, et qui peuvent le rendre intéressant pour d'autres que des érudits. Il était naturel que mon livre eût pour premier juge M. Brunot. Il me permettra de lui adresser mes remerciements pour la complaisance qu'il m'a montrée dans l'exercice de ses fonctions de lecteur. Je dois encore des remerciements à M. Eugène de Budé; il m'a ouvert ses archives de famille avec un désintéressement et une obligeance dont le souvenir m'est précieux[2]. Il m'est agréable aussi de nommer à cette place mon excellent confrère et ami René Poupardin, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale : il a mis une bienveillance inlassable à répondre aux demandes de renseignements dont je l'ai trop souvent accablé. Enfin, j'ai été aidé dans la correction des épreuves par mon ami Galabert, archiviste de la ville de Toulouse. Il a droit à toute ma reconnaissance, et je sais que cette brève mention ne m'acquitte pas envers lui.

1. M. Brunot a repris ce sujet dans son *Histoire de la langue française*, dont le tome II a paru récemment.

2. Cf. plus loin, à la p. 246, le début de l'Appendice III.

Je n'ai pas épuisé la liste de tous ceux à qui je suis redevable. Mais je devrais nommer tous mes amis, tous les miens, s'il fallait dire ici tous ceux qui m'ont prodigué leurs encouragements durant la rédaction de cette thèse; souvent, leurs marques de sympathie, d'amitié, d'affection ont piqué mon amour-propre ou réveillé mon ardeur; maintenant qu'enfin je touche au but, il me sera bien permis de les associer à mon contentement.

BIBLIOGRAPHIE

I.

Notes bibliographiques sur les ouvrages de Budé qui sont étudiés dans ce volume.

Les œuvres de Guillaume Budé ont été réunies dans une édition d'ensemble qui date de 1557 :

Omnia opera Gulielmi Budaei... quaecunque ab ipso edita et post decessum publica facta ex dispersis et iis emendatis exemplaribus in unum corpus laboriose congerere potuimus... (Edité par Coelius Secundus Curio). — Bâle, Nic. Episcopius, 1557 ; quatre tomes in-folio.

Le premier tome, qui contient les traités philosophiques, les lettres et les traductions, a été publié à part et avec un titre spécial :

Gulielmi Budaei... Lucubrationes uariae, cum ad studiorum rectam institutionem ac Philologiam, tum ad pietatem spectantes : quibus adiunximus Epistolarum eiusdem Latinarum ac Graecarum libros VI. non omissis etiam iis quae ex Graeco in Latinam linguam conuertit... — Bâle, Nic. Episcopius, 1557, in-folio.

La rareté des divers ouvrages qui sont réunis dans ce volume en fait un instrument de travail très précieux ; nous aurons sans cesse l'occasion d'y renvoyer le lecteur.

Dans les notes suivantes, j'ai voulu seulement grouper les indications

bibliographiques dont l'histoire littéraire peut faire son profit : j'ai voulu donner une idée du succès qu'avaient rencontré les ouvrages de Guillaume Budé, succès attesté par la fréquence des réimpressions ; j'ai marqué sommairement les différences qui séparent l'une de l'autre les éditions d'un même ouvrage quand elles ont été revues par l'auteur. Les purs bibliographes trouveront mieux leur compte dans la bibliographie des éditions de Josse Bade qu'achève en ce moment M. Ph. Renouard. Tous les livres de Budé, ou presque, ont été publiés chez Josse Bade ; on voit donc l'intérêt que cet ouvrage aura pour la bibliographie de notre humaniste. Je ne me plaçais pas, dans ces notes, au même point de vue que M. Renouard ; cependant j'ai reçu de lui des indications fort utiles. Je le prie ici de vouloir bien agréer l'expression de ma reconnaissance très sincère.

I.

TRADUCTIONS DE PLUTARQUE ET DE LA LETTRE DE SAINT BASILE.

Manuscrits :

Bibl. Nat., ms. lat. 6633. Signalé par M. H. Omont, dans sa notice sur G. Hermonyme (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XII, p. 83). C'est le manuscrit de dédicace du *De Placitis Philosophorum* ; il offre plusieurs corrections autographes de Guillaume Budé (voir notamment aux f°s 42 r°, 66 v°, etc.).

Bibl. de la ville de Genève, ms. lat. 124. Contient la traduction faite par Budé de l'opuscule de Plutarque *De tranquillitate et securitate animi* ; quelques corrections, où M. de Nolhac croit reconnaître la main de Guillaume Budé. Ce serait le manuscrit qui devait être offert au pape Jules II, à qui la traduction est dédiée.

Editions :

Plutarchi Cheronei de Placitis Philosophorum libri a Guilielmo Budeo latini facti. — Josse Bade[1], *IV. Id. Iul., 1503* ; in-4°.

(Décrit par G. Knod, d'après l'exemplaire, peut-être unique, de la

1. Lorsque, dans la Bibliographie, le lieu d'impression n'est pas indiqué, c'est que l'ouvrage décrit est imprimé à Paris.

Bibliothèque de Schlettstadt : *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus*, p. 64, n° 118.)

Plutarchi Cheronei de Placitis Philosophorum libri A Guilielmo Budeo latini facti. — Josse Bade, *XV. Calendas Aprilis. M. D. V.*; in-4°.

Plutarchi Chaeronei : ex interpretatione Guilielmi Budei tria hec opuscula. De Tranquillitate et Securitate animi lib. I. cui accessit eodem interprete laudatissima Basilii magni epistola de uita per solitudinem transigenda. De fortuna Romanorum ex Plutarcho Lib. I. De fortuna uel uirtute Alexandri Lib. II. — Josse Bade, *ad Id. Octobr. 1505;* in-4°.

(Cf. G. Knod, *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus*, p. 69, n° 151.)

On ne peut affirmer que nous possédions, dans les trois volumes décrits, toutes les éditions *princeps* de ces opuscules de Budé ; d'autres éditions ont dû exister, dont aucun exemplaire ne serait venu jusqu'à nous. On remarquera, par exemple, que la lettre-préface commune aux deux petits traités *De fortuna Romanorum* et *De fortuna Alexandri magni* porte la date du 18 août 1503 (*Lucubr.*, pp. 484-485). Avant d'être édités avec les autres, ces deux opuscules ont dû former un petit volume indépendant qui aurait paru dans la seconde moitié de l'année 1503.

Plutarchi de tranquillitate animi et alia duo opuscula latine, Guil. Budeo interprete. — Rome, Mazochi, 1510 ; in-4°.

(Cité par Graesse, *Trésor des livres rares*, t. V, p. 362.)

Plutarchi Chaeronei Opuscula hac serie : Politica. De uirtute morum... (A la suite, les quatre opuscules traduits par Budé.) — Josse Bade, *ad VI. Cal. Martias 1514;* in-fol.

(Cité par Graesse, *Trésor*, t. V, p. 361.)

Opuscula Plutarchi Cheronei sedulo undequaque collecta, et diligenter recognita... (Parmi les opuscules qui figurent dans la table alphabétique, les quatre traités traduits par Budé.) — Josse Bade, *ad X Calendas Iulias MDXXI;* in-fol.

Opuscula Plutarchi Chaeronei sedulo undequaque collecta et diligenter recognita... (Réimpression du recueil précédent, auquel se sont

ajoutés deux nouveaux traités de Plutarque.) — Josse Bade, *ad Nonas Febru. MDXXVI. Calculo Romano;* in-fol.

Πλουτάρχου Χαιρωνέως περὶ τῶν ἀρεσκόντων τοῖς φιλοσόφοις... βίβλια πέντε *Eiusdem operis addita est Gulielmi Budaei interpretatio latina.* — Bâle, J. Hervag, 1531 ; in-4°.

Basilii magni epistola... de uita per solitudinem transigenda, e Graeco in Latinum per Guilielmum Budaeum regium Secretarium uersa. — Guill. Morel, 1562 ; in-8°.

Ἀῤῥιανοῦ περὶ ἀναβάσεως Ἀλεξάνδρου... (A la suite, le *De fortuna uel uirtute Alexandri,* dans la traduction de Guillaume Budé.) — H. Estienne, 1575 ; deux parties en un vol. in-fol.

II.

« ANNOTATIONS AUX PANDECTES. »

Annotationes Guillielmi Budei parisiensis secretarii regii in quattuor et uiginti Pandectarum libros ad Ioannem Deganaium cancellarium Franciae. — Josse Bade, *ad XV. Calend. Decemb. MDVIII;* in-fol.; 148 feuillets numérotés, plus les feuillets de l'*errata* et de l'*index.*

De quelle date est la seconde édition de l'ouvrage? Budé lui-même nous renseigne à ce sujet. Dans une lettre du 17 juillet 1519 (cf. L. Delaruelle, *Répertoire analyt. et chronolog.*, p. 69) à propos des « Annotations », il mentionne expressément une nouvelle édition qui vient de paraître et où il a atténué beaucoup de passages trop virulents : « multa me in nouissima chalcographi editione eradenda curasse, quae conuiciosius mihi dicta quam grauius uidebantur ».

C'est, je pense, un exemplaire de cette édition qui se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Gand. En voici la description sommaire :

Annotationes Guilielmi Budaei... in quatuor et uiginti Pandectarum libros... — Accuratius nitidiusque ab Iodoco Badio Ascensio nuper impressae. — Sans date; in-fol.; 174 ff.

L'aspect du volume est tout à fait semblable à celui d'un Politien que Josse Bade a publié au début de 1519 : c'est ce qui nous autorise à y

voir la seconde édition des « Annotations ». Je n'ai pas eu le temps de collationner l'exemplaire de Gand avec l'édition *princeps*.

Quoi qu'il en soit, les modifications annoncées par Budé vont se retrouver dans les éditions nouvelles que Josse Bade fait paraître dans le cours des années suivantes : en 1521, 1524, 1527 et 1530. Je n'ai pa vu celle de 1521, dont un seul exemplaire, à Orléans, m'a été signalé par M. Ph. Renouard. Dans les trois autres, même titre, même nombre de feuillets. Il suffira de décrire ici celle de 1524, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque de l'Arsenal :

Annotationes Gulielmi Budaei... in quatuor et uiginti Pandectarum libros... — Accuratius nitidiusque ab Iodoco Badio Ascensio nuper impressae. — Anno 1524; in-fol.; 178 ff.

Dans cette édition, les modifications apportées au texte de 1508 sont de deux espèces. Le plus souvent Budé procède par additions ; à de certains endroits, il ajoutera une citation nouvelle à celles qu'il avait déjà faites. Dans les passages d'un tour personnel, il lui arrive d'atténuer la rédaction de 1508, mais à vrai dire le fait m'a paru moins fréquent que je ne l'aurais supposé, après l'affirmation qu'on a pu lire plus haut. Voici un exemple de ces atténuations. Budé avait à reprendre une erreur d'Accurse, et voici comment il s'exprimait dans l'édition de 1508 (f° 37 r°) : « Huius autem erroris... fundamenta iecit Accursius digna flagris ignorantia. » En 1524, Budé imprimera (f° 45 r°) : « Huius autem erroris... fundamenta iecit Accursius digna flagris ignorantia, *uel potius confidentia ; nam uenia ignorantiae eius saeculi indulgenda est.* »

De nouvelles corrections, plus importantes, vont être faites dans l'édition des « Annotations » que Robert Estienne donne en 1535 et dont voici la description abrégée (Biblioth. de l'Arsenal) :

Annotationes Gulielmi Budaei... in quatuor et uiginti Pandectarum libros... — Postremum auctae, et recognitae; Rob. Estienne, 1535 ; in-fol.; 381 pp., plus l'*index*.

Le seul examen des premières pages nous donne une idée des changements qu'a subis le texte de 1524. Budé parlait de ces procès continuels « quibus nunc *Gallia* passim flagrat » (cf., au f° 2 r°, l'édit. de 1508, au f° 2 v°, l'édit. de 1524). Dans l'édition de 1535, il écrit (p. 4) : « Quibus nunc *uita* passim flagrat ». On trouverait dans la suite de ce même passage d'autres corrections analogues. Dans la phrase que je citais plus

haut pour l'édition de 1524, nous allons, en 1535, trouver une nouvelle addition : « Huius autem erroris... fundamenta iecit Accursius digna (*prope dixerim*) flagris ignorantia *an* (*uel* en 1524) *potius confidentia : nam uenia ignorantiae* illis (*eius* en 1524) saeculis indulgenda est. »

Cette édition de 1535 est la dernière à laquelle Budé ait donné ses soins. De son vivant même, à l'étranger, il en parut au moins deux qui semblent la reproduction pure et simple des éditions de Josse Bade. La plus récente est de Bâle et date de 1534 : *Apud T. Volffium* (*opera et expensa G. Resch.*); in-8°. Elle semble faite sur l'édition de 1524. La première est celle de Cologne; elle parut en 1527, *opera et impensa I. Soteris;* in-8°[1]. Celle-là est plus intéressante, car elle pourrait bien reproduire la seconde édition des « Annotations » parue au plus tard en 1519 et demeurée jusqu'à présent introuvable. En effet, l'édition de Cologne n'est pas de tous points identique à celle de 1508 ; d'autre part, on y chercherait vainement certaines des additions qui se trouvent dans l'édition de 1524.

Voici maintenant la liste des éditions publiées après la mort de Budé :

Chez Michel Vascosan, en 1543, *calendis septemb.*; in-fol., 381 pp. plus l'*index*;

Chez Sébastien Gryphe, en 1546, et de nouveau en 1551; in-8°.

Ces trois éditions nouvelles sont la reproduction fidèle de celle qui avait paru chez Rob. Estienne en 1535. Il n'en est pas de même de celle-ci :

Annotationes Priores et Posteriores Gulielmi Budaei Parisiensis, Consiliarij Regij, ac libellorum supplicum in Regia Magistri, in Pandectas. — Nunc postremum ad exemplar ipsius auctoris non paucis in locis emendatiores et locupletiores factae : atque etiam a doctiss. uiris ab initio usque ad finem summa cura recognitae et collatae. — Michel Vascosan, 1556[2]; in fol.

La promesse de ce titre est expressément confirmée par la lettre-préface de Jean Thierry de Beauvais (*Ioan. Theodoricus Bellouacus;* cf. f° ã iiij r°). Il explique que, sur la fin de sa vie, Budé avait, en

1. Chacune des deux éditions joint aux premières « Annotations » le recueil des secondes « Annotations », qui avait paru en 1526.

2. Et non 1566, comme l'imprime, par erreur, le *Catal. des livres imprimés de la Biblioth. Nat.*, t. XX, col. 1246.

beaucoup d'endroits, revu, corrigé et augmenté le texte de ses « Annotations ». On ne possède malheureusement aucune preuve de l'exactitude de ces paroles. Jean Thierry semble avoir exagéré l'importance de ces dernières corrections faites par Budé à son œuvre. Lui-même nous dit en parlant de l'exemplaire où Budé les avait consignées : « Perlustratis igitur aliquot paginis, deprehendi non uacasse homini et seni, et ualetudinario, et aliis nunquam non districto negotiis, praeclaras illas Annotationes de integro relegere. » Ainsi les changements qu'on trouverait dans cette dernière édition ont bien chance d'être dus à Jean Thierry. Il a donné de meilleurs textes des passages allégués par Budé ; il les a pourvus de références exactes qui permissent de les retrouver, etc.; mais je ne me suis pas aperçu que le texte même de Budé ait subi des changements. Cette édition ne nous offre pas une rédaction nouvelle des « Annotations »; toutefois, elle est intéressante par les soins variés dont elle a été l'objet. Elle montre l'intérêt que conservait l'ouvrage près de cinquante ans après sa publication.

III.

LE « DE ASSE ».

De Asse et partibus eius Libri quinque Guillielmi Budaei Parisiensis secretarij Regij. — Josse Bade, *ad Idus Martias MDXIIII;* in-fol.; 172 ff.

Cette date de 1514 est énoncée suivant l'ancien style ; quand Josse Bade date suivant l'« usage romain », c'est-à-dire quand il fait commencer l'année au mois de janvier, il prend la peine de l'indiquer expressément (voir *infra* la description des éditions de 1524 et de 1527). De plus, il est question, dans les dernières pages du livre, de l'avènement de François Ier, qui eut lieu le 1er décembre 1515 : cela suffit à trancher la question.

De Asse et partibus eius Libri quinque... — Josse Bade, *Pridie Idus Octobr. Anno MDXVI;* in-fol.; 193 ff.

Cette édition marque un progrès sur le texte de 1515, qui a reçu des additions et subi des corrections de style.

Guillelmi Budaei... libri V. de Asse, et partib. eius post duas

Parisienses impressiones ab eodem ipso Budaeo castigati, idque authore Io. Grolierio... — Venise, *in aedibus Aldi et A. Asulani*, 1522 ; in-4°.

Cette édition, qui fut faite par les soins de Grolier, marque un nouvel état du texte. Mais Alde n'est pas fondé à dire, comme il le fait dans sa dédicace à Grolier (f° aa ii r°), que l'ouvrage a été presque transformé, *ab eodem ipso authore diligentissime recognitum ac prope mutatum*. Les modifications apportées à l'édition de 1516 sont en somme sans grande importance.

De Asse et partibus eius Libri quinque... — Josse Bade, *Pridie Nonas Ianua. Anno ad calculum Romanum. MDXXIIII;* in-fol.; 193 ff.

C'est la reproduction de l'édition de 1516.

De Asse et partibus eius Libri quinque Gulielmi Budaei Parisiensis a secretis Regis Franciae. — *Nuper recogniti et ampliores facti, a furtoque uindicati.* — Josse Bade, *ad Idus Ianua. ad calculum Romanum M.D.XXVII.;* in-fol., 208 ff.

Quelques modifications sans grande importance au texte de l'édition aldine de 1522.

De Asse et partibus eius Libri quinque, Gulielmo Budaeo Parisiensi, auctore. — Josse Bade, *ad Calend. April. ad calculum Romanum M.D.XXXII;* in-fol.; 202 ff.

Cette édition ne semble pas apporter de modifications au texte de 1527.

Gulielmi Budaei... de Asse et partibus eius libri quinque, ab ipso authore nouissimè et recogniti et locupletati. — A la fin du volume (f° 224 r°) : *Finis libri quinti et ultimi*; ... *diligenter cum reliquis ab ipso authore antequam uita defungeretur, et recogniti et aucti.* — Michel Vascosan, *pridie Idus Novembr. M.D.XLI.*; in-fol.

L'affirmation du libraire, que Budé avait revu son ouvrage avant de mourir, se présente malheureusement sans preuve ; cependant, il ne semble pas qu'il faille la rejeter. Le texte de cette édition est le résultat d'un travail minutieux de style que Budé seul pouvait avoir l'idée d'entreprendre. Au reste, les corrections qui en sont résultées n'altèrent nullement la pensée primitive de l'auteur ; il n'y a donc nul inconvénient à se servir, pour étudier l'ouvrage, de ce dernier état du texte.

Gulielmi Budaei... de Asse et partibus eius libri V. — Lyon, Séb. Gryphe, 1542; in-8°; 819 pp., plus l'*index*.

(Biblioth. de Douai.)

Je n'ai pas eu le temps de comparer cette édition avec celles qui l'ont précédée, mais dans le titre on aura remarqué l'absence de toute mention relative à une récente revision de l'ouvrage; il semble probable que Gryphe n'avait pas encore, au moment de cette réimpression, l'édition de Vascosan. Au contraire, il la reproduit fidèlement dans son édition de 1550, qui va être décrite à présent.

Gulielmi Budaei... de Asse, et partibus eius libri V. — Ab ipso autore nouissimè et recogniti et locupletati. — Lyon, Séb. Gryphe, 1550; in-8°; 815 pp., plus l'*index*.

C'est, à ma connaissance, la dernière fois que le *de Asse* ait été publié isolément. Désormais, il ne sera plus réimprimé, et beaucoup plus tard[1], que dans de grands recueils relatifs à la science de l'antiquité ou plus spécialement des monnaies anciennes.

IV.

LE RECUEIL D'APOPHTEGMES.

Toutes les questions bibliographiques qui se posent à propos de cet ouvrage seront traitées au début du ch. VI et dans la seconde partie de l'Appendice II.

1. Par exemple, dans le recueil de Selden (*Historiae rei nummariae veteris scriptores aliquot insigniores*, t. II, p. 97), qui a paru en 1695.

II.

Liste des impressions antérieures à l'an 1600 qui sont citées au cours de l'ouvrage[1].

AGRICOLA (G.), *Georgii Agricolae medici libri quinque de Mensuris et Ponderibus, in quibus pleraque a Budaeo et Portio parum animaduersa diligenter excutiuntur*... Chr. Wechel, 1533, in-8°.

ALCIAT (A.), *And. Alciati libellus, de ponderibus et mensuris. Item Budaei quaedam de eadem re, adhuc non uisa*... Haguenau, Iohan. Sec.[erius], 1530, in-8°. [Ce qui, dans l'opuscule, est donné comme de Budé, a été simplement emprunté au *de Asse*.]

ANDRELINI (FAUSTO), *Liuia Fausti*. Guiot Marchand, 1490, in-4°.

Publij fausti Andrelini Foroliuiensis Regii poetae laureati De obitu Caroli octaui deploratio... Robert de Gourmont, s. d., in-4°.

Faustus de influentia Syderum. Et querela parrhisiensis pauimenti. Félix Baligault, s. d., in-4°. [Cf., dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris,* 1903, p. 173, la réimpression de P. Lacombe.]

Annotationes doctorum Virorum in Grammaticos. Oratores. Poetas. Philosophos. Theologos : et leges. Jean Petit et Josse Bade,

1. Dans la liste suivante, on trouvera seulement les ouvrages que j'ai eu l'occasion de voir moi-même et d'utiliser. Ces impressions sont rangées suivant l'ordre alphabétique des auteurs ou bien des commentateurs ; ainsi, les éditions d'auteurs anciens doivent être cherchées sous le nom de l'humaniste qui les a préparées. On sait que, dans les livres anciens, le nom de l'auteur et la date de l'impression ne figurent pas toujours sur le titre. Souvent, l'un devra se conclure de la lettre de dédicace, l'autre ne sera mentionnée qu'à la fin du volume. Pour abréger, j'ai omis de mentionner toutes les particularités de cette espèce. C'est dire qu'on ne devra pas chercher ici des descriptions raisonnées et faites suivant toutes les règles de la bibliographie moderne.

1511, in-fol. [Contient des œuvres de Politien, de Sabellico, de Béroalde, etc.]

BAÏF (LAZARE DE), *Lazarii Bayfii annotationes...* Rob. Estienne, 1536, in-4°. [Ce volume renferme à la fois le *de re nauali*, le *de re uestiaria* et le *de uasculis*.]

BARBARO (ERMOLAO), *Castigationes Plinij Hermolai Barbari* (suivi des *Castigationes secundae*). Sans lieu ni date, in-fol. [Bibl. Nat. : Rés. S 130.]

BASILE (S.), *Basilii magni de libris lectitandis opusculum aureum.* Josse Bade, 1508, in-4°.

BÉRAULT (NICOLE), *Angeli Politiani Sylua cui titulus est Rusticus cum docta elegantissimaque Nicolai Beraldi interpretatione.* Regnault Chaudiere, s. d., in-4°.

BÉROALDE (PH.), *Phillippi Beroaldi Bononiensis oratio de laudibus Gymnasii Parrhisiorum et poetices acta in enarratione lucani.* 4 ff. sans indic. typograph.

Commentationes condite a Philippo Beroaldo adiecta paraphrastica M. Ant. Sabellici interpretatione in Suetonium Tranquillum... Louis Hornken, 1512, in-fol.

M. Annei Lucani, Cordubensis pharsalia diligentissime per G. Versellanum recognita. Cum commentariis... Philippi Beroaldi Bononiensis nuper repertis. Josse Bade, 1514, in-fol.

BIGOT (G.), *Gulielmi Bigotii Lauallensis somnium ad Gulielmum Bellaium Langaeum... Eiusdem explanatrix somnij epistola, qua se, item et Gulielmum Budaeum : a quorumdam defendit calumnijs. Eiusdem Catoptron et alia quaedam poematia cusa prius inemendatius.* Pierre Roffet, 1537, in-8°.

BIONDO (FLAVIO), *Blondi Flauii Forliuiensis triumphantis Romae libri.* Brescia, Bartholomaeus Vercellensis, 1482, in-fol.

BOHIER (NIC.), *Nic. Boerii Decisionum Aurearum pars prima.* Lyon, Jean-François de Gabiano, 1551, in-fol.

BOVELLES (CH. DE), *Liber de intellectu. Liber de sensu... Epistole complures.* H. Estienne, 1510, in-fol.

Commentarius in primordiale euangelium diui Joannis. Vita Remundi eremitae. Philosophicae et historicae aliquot Epistolae. Haec de nouo castigatius impressa sunt cum nonnullis additionibus et epistolis pluribus. Josse Bade, 1514, in-4°.

Burry (P.). *Paeanes quinque festorum diuae Virginis Mariae et quidam alii eiusdem hymni a magistro Petro Burro... editi, et ab Ascensio expositi.* Josse Bade, s. d., in-4°.

Moralium Magistri Petri Burri Carminum Libri nouem cum argumentis et uocabulorum minus uulgarium compendiosa explanatione. Enguilbert de Marnef, 1503, in-4°.

Cenalis (R.). Voyez Senaut.

Cicéron, *M. Tullii Ciceronis ad C. Herennium rhetoricorum Libri quattuor.* [Pierre Caesar et Jean Stol], 1477, in-fol. [Cf. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n° 5073.]

Opera Ciceronis Rhetorica, Oratoria et Forensia... Jehan Petit et Josse Bade, 1511, in-fol.

Cleophilus (Octavius). *Octauij cleophili phanensis poetae uenustissimi Libellus de coetu poetarum ab Ascensio mendis plusculis tersus Et diligenter explanatus.* Enguilbert de Marnef, 1509, in-4°.

Cop (Guillaume), *Hippocratis Coi Praesagiorum Libri tres. Eiusdem de ratione uictus in morbis acutis Libri quatuor Interprete Guilielmo Copo Basiliensi.* H. Estienne, 1511, in-4°.

Crinitus (P.). Voyez Ricci (P.).

Curtius (Lancinus), *Lancini Curtii epigrammaton libri decem.* Milan, 1521, in-fol.

Dati (Agostino), *Elegantiae Augustini Dathi*, avec commentaire de Josse Bade; suivent plusieurs autres opuscules. Josse Bade, 1505, in-4°.

Augustini Dathi Senensis oratoris clarissimi familiarissime atque auree epistole : neotericis litterarum alumnis perutiles. In quibus utpote elegantiarum precepta ad unguem obseruantur, nusquam antea cis alpes impresse. Denis Roce, 1512, in-4°.

Augustini Dathi Senensis oratoris ac philosophi clarissimi orationum secunda pars : cum opusculis eiusdem que amatoribus facilem praebent ad eloquentiam accessum. Denis Roce, 1514, in-4°.

Domizio (Calderino), *Domitii calderini ueronensis commentarii in M. Valerium Martialem cum defensione*, Venise, Jean de Cologne et Jean Manthen de Gerretzen, 1474, in-fol. [Cf. L. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n° 4236.]

Erasme, *Apophthegmatum, siue scite dictorum Libri Sex, ex optimis quibusque utriusque linguae autoribus Plutarcho praesertim*

excerptorum, cum breui commodaque explicatione... per Des. Erasmum Rot. Opus non minus bonae frugis quam uoluptatis allaturum studiosis. Lyon, Gryphe, 1531, in-8°.

Erasme et Egnazio, *Vitae Caesarum quarum scriptores hi C. Suetonius Tranquillus Aelius Spartianus... Annotationes D. Erasmi Rot. et Baptistae Egnatii in uitas Caess.* Bâle, Froben, 1546, in-fol.

Estienne (Rob.), *Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus.* Rob. Estienne, 1531, in-fol.

Everard de Béthune, *Libri Ebrardi Greciste (Vna cum glosa magistri Iohannis uincentij metulini in florente ac fructifera pictauensi uniuersitate regentis).* [D'après Copinger, *Supplement*, P. I, n° *6526; le volume a été imprimé à Lyon, en 1490.]

Fernand (Ch.), *Epistolae longe festiuissimae atque ad amussim excultae Caroli Phernandi Brugensis...* Josse Bade, 1506, in-4°.

Fichet (G.), *Rhetorica.* Imprimerie de la Sorbonne, s. d. [1471], in-4°.

Ficin (Marsile), *Epistolae Marsilii Ficini Florentini.* Antoine Koberger, 1497, in-4°.

In hoc libello continentur Athenagoras de resurrectione. Xenocrates platonis auditor de morte. Cebetis thebani Aristotelis auditoris tabula : miro artificio uite instituta continens. Guiot Marchand, 1498, in-4°. [Pour ces traductions de Ficin, cf., à la p. 531, le *Catal. des Incunables de la Bibliothèque Mazarine.*]

Filelfe (François), *Epistolarum familiarium libri XXXVII.* Venise, chez les frères « de Gregoriis », 1502, in-fol. [Seule édition complète des lettres latines. Les autres éditions, même celles qui sont postérieures en date, ne contiennent que 16 livres de lettres. Pour les lettres grecques, voir le § 3 de la Bibliographie, au nom d'Em. Legrand.]

Florio (Francesco), *Francisci Florii Florentini de amore Camilli aretinorum...* [Pierre Caesar et Jean Stol], s. d., in-4°. [Cf. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n° 7195.]

Gaguin (Robert), *Ars uersificatoria roberti Gaguini.* Félix Baligault, s. d., in-4°.

Roberti gaguini iuris canonici interpretis epistole. Eiusdem quedam orationes... Eiusdem epigrammata... Item de miserijs humane uite : et contra poesis detractores breues tractatuli metro scripti. André Bocard, 1498, in-4°.

GLAREANUS (H. LORITI, dit), *Henrici Loriti Glareani... liber de asse, et partibus eius*. Bâle, Isingrin, 1550, in-fol.

HEMMERLIN (P.), dit MALLEOLUS, *P. Virgilii Maronis Opus eximium, Per Paulum Malleolum Andelocensem iterata diligentia plane recognitum...* Ulrich Gering et Bertold Reymbolt, 1494, in-4°. [Sur les éditions antérieures que celle-ci reproduit, cf. Copinger, *Supplement*, P. II, t. II, nos 6022 et 6032.]

Institutiones (édit. de Gilles Perrin). Cl. Chevallon, 1533, grand in-4°.

LEFÈVRE D'ETAPLES, *Libri logicorum Ad archetypos recogniti, cum nouis ad litteram commentarijs...* (Logique d'Aristote, avec les commentaires de Lefèvre d'Etaples.) Wolfgang Hopyl et Henri Estienne, 1501-1503, in-fol.

Politicorum libri Octo. Commentarij Economicorum Duo. Commentarij Hecatonomiarum Septem. Economiarum publ. Vnus. Explanationis Leonardi in oeconomica Duo. Henri Estienne, 1506, in-fol.

Theologia Damasceni. [F° a ij r° : *Sancti patris Ioannis Damasceni orthodoxe fidei accurata editio interprete Iacobo Fabro Stapulensi.* Henri Estienne, 1507, in-4°.

Epîtres de saint Paul, avec commentaires de Lefèvre d'Etaples (au recto du feuillet de titre, seulement la liste des épîtres). H. Estienne, 1512, in-fol.

Decem librorum Moralium Aristotelis tres conuersiones... (éditées par Lefèvre d'Etaples). Henri Estienne, 1516, in-fol.

Textus de Sphaera Ioannis De Sacrobosco. Simon de Colines, 1534, in-fol.

LE ROY (Louis), *Trois livres d'Isocrates, ancien orateur et philosophe.* Michel de Vascosan, 1551, in-4°.

LETO (POMPONIO), *Pomponii Leti uiri clarissimi Opuscula. De Romanorum magistratibus. De sacerdotiis. De iurisperitis. De legibus eorundem. De antiquitatibus urbis : qui tamen alterius uidetur stylo scriptus libellus... Opuscula preterea duo L. Fenestelle de Romanorum sacerdotiis. Eiusdem de Eorundem magistratibus.* De la Barre, s. d., in-4°.

MALLEOLUS (P.). Voyez HEMMERLIN.

MARE (G. DE LA), *Guilielmi de Marra : Vtriusque Iuris doctoris consultissimi Syluarum libri quattuor...* Josse Bade, 1513, in-4°.

Guilielmi de Mara celeberrimi utriusque iuris Doctoris Epistolae : et Orationes... François Regnault, 1514, in-4°.

Maximianus, poète du douzième siècle, *Pamphilus de amore cum commento familiari nouiter impressus*. Pierre le Dru pour Claude Jaumar, 1499, in-4°.

Nigri (Francesco), *Epistole Francisci nigri*. Ant. Denidel, s. d., in-4°.

Perotti (Niccolò), *Nicolai Perotti Cornucopiae*... Venise, chez Denis « de Bertochis », 1494, in-fol.

Politien (Ange), *Omnium Angeli Politiani operum (quae quidem extare nouimus) Tomus prior, in quo sunt... Caetera eiusdem opera et opuscula in posteriore indicabuntur Tomo seu particula*. Josse Bade, 1519, deux vol. in-fol. [Réimpression de l'édition donnée par Josse Bade en 1512.]

Porzio (L.), *Leonardi Portii Iurisconsulti Vicentini de Sestertio, Talentis,... Praeterea additus est Index rerum et uerborum, quae hoc in opere digniora scitu uisa sunt*. Rome, Minizio Calvo, 1524, in-4°.

Ravisius Textor. Voyez Tixier de Ravisi..

Ricci (P.), *Petri Criniti Viri eruditissimi De honesta disciplina lib. XXV. De poetis latinis lib. V. Et poematum lib. II Cum indicibus suis*. Jehan Petit et Josse Bade, 1508, in-fol.

Rizzi (Michel), *Ad Pont. max. Iulium Secundum in Obedientia illi prestita pro Christianissimo Rege Franciae... per Michaelem ritium... Vnum ex oratoribus eiusdem Regis*. S. l. ni d., in-4°. [Autre édition chez Josse Bade, en 1505.]

Sabellico (M. Ant.), *Opera Mar. Ant. Sabellici : quae hoc uolumine continentur. Epistolarum familiarium : libri XII. Orationes XII*... Venise, 1502, in-fol.

Sainte-Marthe (Jacques de), *Iacobi Marthani Pictauiensis de Gulielmo Budaeo Parisiensi commentatiuncula. Adnexus Platonis Dialogus περὶ θανάτου, Axiochus*. Iacques Kerver, 1540, 10 ff.

Senaut (Robert), *De uera mensurarum ponderumque ratione opus de integro instauratum, a... Roberto Cenali... Episcopo Abrincensi*... Jean de Roigny, 1547, in-8°.

Tardif (Guillaume), *Guillermi tardiui aniciensis eloquentie benedi-*

cendique sciencie compendium. S. l. ni d., in-4°. [Cf. Copinger, *Supplement*, P. II, t. II, n° 5704.]

Les apologues et fables de Laurent Valle translatées de latin en françois. Ant. Verard, s. d., in-fol. [Pour les œuvres françaises de G. Tardif, voir aussi le § 3 de la Bibliographie.]

TIXIER DE RAVISI, *Ioannis Rauisii Textoris Niuerneensis epitheta, studiosis omnibus poeticae artis maxime utilia, ab authore suo recognita ac in nouam formam redacta*. Paris, Regnault Chauldiere, 1524, in-fol.

TRITHÈME (JEAN), *I. Tritemii... Epistolarum libri II*. Haguenau, 1536, in-4°. [Pour l'édit. des œuvres complètes, voir au § 3 de la Bibliographie.]

TURNÈBE (ADR.), *Adriani Turnebi... Aduersariorum libri triginta*. « Apud Martinum Iuuenem », trois tomes in-fol.

VADIANUS (JOACHIM), *Pomponii Melae Hispani, Libri de situ orbis tres, adiectis Ioachimi Vadiani Heluetii in eosdem Scholiis...* Vienne, 1518, in-4°.

VALLA (LAURENT), *Laurentii Vallensis... in Latinam Noui Testamenti interpretationem ex collatione Graecorum exemplarium Adnotationes apprime utiles*. Jehan Petit et Josse Bade, 1505, in-fol.

Laurentii Vallae opera... Bâle, Henricus Petrus, 1543, in-fol.

Laurentii Vallae de linguae latinae elegantia libri sex... Vna cum Epitomis Iodoci Badij Ascensij, nec non Antonij Mancinelli Lima. His accesserunt perdoctae annotationes eruditissimi uiri Ioannis Theodorici Bellouaci... Simon de Colines, 1544, in-4°.

Laurentii Vallae de linguae latinae elegantia libri sex... Vna cum adnotationibus Ioannis Theodorici in libros Elegantiarum et aliorum... Cologne, 1577, in-8°.

III.

Liste des principaux travaux postérieurs à l'an 1600 qui sont cités au cours de l'ouvrage.

BARRALI (dom Vincent), *Chronologia sanctorum... ac Abbatum Sacrae Insulae Lerinensis*. Lyon, 1613, grand in-8°.

BAUCH (G.), *Geschichte des Leipziger Frühhumanismus* (22e Beiheft du *Centralblatt für Bibliothekswesen*). Leipzig, 1899, in-8°.

BERRIAT-SAINT-PRIX, *Histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas*. Paris, 1821, in-8°.

BOURRILLY (V.-L.), *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (1491-1543); thèse de Paris. Paris, 1904, in-8°.

BRUNETIÈRE (F.), *Histoire de la littérature française classique*, t. I, 1re partie : *Le mouvement de la Renaissance*. Paris, [1904], in-8°.

BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II : *Le seizième siècle*. Paris, 1906, in-8°.

BUDÉ (Eug. de), *Vie de Guillaume Budé*. Paris, 1884, in-16.

Chantilly : Le cabinet des livres. Manuscrits. Paris, 1900, deux vol. in-4°.

CHATELAIN (Em.), édit. de : *Poésies françaises de Charles de Bovelles* (1529). [Plaquette de 19 feuillets imprimée en 1889 à l'occasion du mariage Haussoullier-Rey.]

CHAUVIN (V.) et A. ROERSCH, *Etude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard*. (Extrait du t. LX des *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*.) Bruxelles, 1900, in-8°.

CHRISTIE (R. Copley), *Etienne Dolet, le martyr de la Renaissance*, traduction C. Stryienski. Paris, 1886, in-8°.

CLAUDIN (A.), *Histoire de l'imprimerie au quinzième et au seizième siècle.* (En cours de publication.) Paris, Imprimerie Nationale, 1900-1904, trois vol. in-fol. (Cf. *infra*, au nom de LANSON.)

— *Les origines de l'imprimerie à La Réole en Guyenne (1517) : Recherches sur la vie et les travaux de Jean le More, dit Maurus, de Coutances, imprimeur et professeur de grammaire (1507-1550).* 1894, in-8°. [Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux.*]

CLÉMENT (David), *Bibliothèque curieuse ou catalogue raisonné de livres difficiles à trouver.* Göttingue, 1750-1760, neuf vol. in-4°.

CLERVAL (J.-Al.), *De Iudoci Clichtouei Neoportuensis... uita et operibus* (thèse latine de Paris). Paris, 1894, in-8°.

COPINGER (W.-A.), *Supplement to Hain's Repertorium Bibliographicum.* Deux parties en trois volumes. Londres, 1895-1902, in-8°.

COUDERC (C.), édit. du *Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes (1461).* Paris, 1893, in-8°.

COVILLE (A.), *Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires.* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. LXV, 1904, pp. 469-529.)

COYECQUE (E.), *La bibliothèque de Gilles Perrin.* (*Bulletin histor. et philolog. du Comité des travaux histor. et scientif.*, année 1896, p. 776.)

DANTE DAL RE, *I precursori italiani di una nuova scuola di diritto romano nel secolo XV.* Rome, 1878, in-8°.

DELARUELLE (L.), *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé* (thèse complémentaire de Paris). Paris, 1907, in-8°.

— *Une vie d'humaniste au quinzième siècle : Gregorio Tifernas.* (*Mélanges de l'Ecole de Rome,* t. XIX, p. 9.)

— *Un recueil d'ADVERSARIA autographes de Girolamo Aleandro.* (*Ibid.*, t. XX, p. 3.)

— *Notes biographiques sur Nicole Bérault, suivies d'une bibliographie de ses œuvres et de ses publications.* (*Revue des Bibliothèques,* 1902, p. 420.)

— *Un professeur italien d'autrefois. Etude sur le séjour à Milan d'Aulo Giano Parrasio,* p. 81 des *Mélanges de philologie offerts à F. Brunot.* Paris, 1904, in-8°.

— Compte rendu de Chamard, édit. de *La deffence et illustration de*

la langue francoyse. (*Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, 1904, p. 129.)

Delisle (Léop.), *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen, de 1480 à 1580.* (*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie,* t. XV, 1888-1891, p. 445.) [Depuis, M. Delisle a développé ce travail dans son *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du seizième siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville.* Caen, 1905, 2 vol. in-8°. (Extrait du même recueil, t. XXIII et XXIV.)]

— Compte rendu de P. Marais et A. Dufresne de Saint-Léon, *Catal. des incun.* [voir *infra*]. (*Journal des savants,* 1894, quatre articles, aux pp. 28, 89, 231 et 257.)

— *Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François Ier et à Anne de Montmorency par Etienne Le Blanc et Antoine Macault.* (*Journal des savants,* 1900, pp. 476-492, 530-534.)

Douët d'Arcq, *Prisée de la bibliothèque du président Lizet en 1554.* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. XXXVII, 1876, p. 358.)

Du Bellay (Joachim), *La deffence et illustration de la langue francoyse.* Edit. Chamard, Paris, 1904, in-8°.

Erasme, *Opera omnia.* Leyde, 1703-1706. 10 vol. in-fol. [Les *Epistolae* forment le tome III, divisé lui-même en deux parties, dont la pagination est continue.]

Faguet (Emile), *Seizième siècle, études littéraires.* Paris, 1894, in-16.

Fierville (Ch.), *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473)*; thèse de Rennes. Coutances, 1874, in-8°.

— *De Quintilianeis codicibus et praecipue inter nostros de codice Carcassonensi;* thèse de Rennes. Bayeux, 1874, in-8°.

— *Etude sur la vie et les œuvres de Guillaume de la Mare.* Paris, 1893, in-8°.

Flach (J.), *Cujas, les Glossateurs et les Bartolistes.* (*Nouvelle Revue histor. de droit,* t. VII, 1883, p. 205.)

Flamini (Fr.), *Studi di storia letteraria italiana e straniera.* Livourne, 1895, in-16.

Geiger (L.), *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland* (Collection Oncken). Berlin, 1882, in-8°.

[Goldast], *Philologicarum Epistolarum Centuria una... ex Bibliotheca Melchioris Haiminsfeldii Goldasti.* Francfort, 1610, in-8°.

GRAF (Ch.-H.). *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Etaples.* Strasbourg, 1842, in-8°.

— *Jacobus Faber Stapulensis, ein Beitrag zur Geschichte der Reformation in Frankreich.* (*Zeitschrift für die historische Theologie*, 1852, pp. 3-86 et 165-237).

GRINGORE (Pierre). *Œuvres complètes de Gringore*, éditées par Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon. Paris, 1858-1875. 2 vol. in-16 de la Bibl. elzévirienne. [Le titre se trouve malheureusement inexact, l'édition n'ayant jamais été terminée.]

GYRALDUS (Gregorius Lilius). *De poetis nostrorum temporum*, édit. K. Wotke. (Collection des *Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts.*) Berlin, 1894, in-12.

HAIN (L.). *Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inuenta usque ad annum MD. typis expressi ordine alphabetico uel simpliciter enumerantur uel accuratius recensentur.* Stuttgart, 1826-1838, quatre vol. in-8°. [Récemment réimprimé à la librairie H. Champion.]

HAUSER (H.). *De l'humanisme et de la réforme en France, 1512-1550.* (*Revue historique*, t. LXIV, 1897, p. 258.)

JOVY (E.). *François Tissard et Jérôme Aléandre. Contribution à l'histoire des origines des études grecques en France.* (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XIX et XX.) 2 fascicules parus, 1899 et 1900.

KNOD (G.), *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus.* Leipzig, 1889, in-8°.

LAIRE (P. Fr.-X.). *Specimen historicum typographiae Romanae XV. saeculi.* Rome, 1778, in-8°.

LANSON (G.). Compte rendu de A. Claudin, *Hist. de l'imprimerie en France au quinzième et au seizième siècle.* (*Revue d'histoire littéraire*, t. IX, 1902, p. 312.)

LAVISSE (E.). *Histoire de France...*, t. IV, 2e partie, par Ch. Petit-Dutaillis; — t. V, I-II, par H. Lemonnier. Paris, 1902-1904, in-8°.

LEFRANC (Ab.). *Le platonisme et la littérature en France à l'époque de la Renaissance.* (*Revue d'histoire littéraire*, t. III, 1896, p. 1.)

LEGRAND (Em.). *Bibliographie hellénique* (quinzième et seizième siècles). Paris, 1885, deux vol. grand in-8°.

LEGRAND (EM.), Edit. de *Cent dix lettres grecques de François Filelfe.* (Publication de l'Ecole des langues orientales.) Paris, 1892, in-8°.

LE ROUX DE LINCY, *Recherches sur Jean Grolier.* Paris, 1866, in-8°.

LEROY (L.) [Regius], *Gul. Budaei uita,* à la p. 215 du recueil intitulé : *Vitae selectorum aliquot uirorum Qui Doctrina, Dignitate, aut Pietate inclaruere.* Londres, 1681, petit in-4°. [Cf. les éditions antérieures de cette biographie, à Paris, 1540, 1542 et 1577; celle-ci chez Fédéric Morel.]

— *Traitté de la venerie par feu Monsieur Budé, traduict du latin en françois par Loys Le Roy.* Edit. H. Chevreul, Paris, 1861, petit in-8°.

LIRON (Dom), *Singularités historiques et littéraires.* Paris, 1738, quatre vol. in-12.

MARAIS (P.) et A. DUFRESNE DE SAINT-LÉON, *Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine.* Paris, 1893, in-8°. [Cf. le fascicule publié en 1898 pour les *Supplément, additions et corrections.*]

MASSON (A.-L.), *Jean Gerson, sa vie, son temps, ses œuvres.* Lyon, 1894, in-8°.

MAULDE LA CLAVIÈRE (R. de), *Louise de Savoie et François Ier; trente ans de jeunesse, 1485-1515.* Paris, 1895, in-8°.

MONTAIGLON (Anat. de), *Recueil de poésies françaises des quinzième et seizième siècles.* Paris, 1855-1877, douze vol. in-16 (Biblioth. elzévirienne).

MÜNTZ (Ad.), *Nicolas de Clémanges; sa vie et ses écrits.* Strasbourg, 1846, in-8°.

NÈVE (F.), *La Renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique.* Louvain, 1890, in-8°.

NOLHAC (P. DE), *Les correspondants d'Alde Manuce, matériaux nouveaux d'histoire littéraire.* (Extrait des *Studi e documenti di storia e diritto.*) Paris, 1888, in-4°.

— *Le Grec à Paris sous Louis XII; récit d'un témoin.* (*Revue des Etudes grecques,* t. I, p. 61.)

— *Pétrarque et l'humanisme* (fascicule 91e de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*); thèse de Paris. Paris, 1892, in-8°. [Une nouvelle édition est à la veille de paraître dans la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance.*]

— *Erasme en Italie,* 2e édit. Paris, 1898, pet. in-8°.

Omont (H.), *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits (1476)*. Voir les *Mémoires de la Société de l'hist. de Paris*, t. XII (1885), pp. 64-98.
— *Notes sur la famille de Guillaume Budé*. (*Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, t. XII, 1885, p. 45.)
— *Notice sur les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé*. (*Ibid.*, p. 100.)
— *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris* (1507-1516). Voir les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XVIII, 1892, p. 1.

Panzer (G. W.), *Annales typographici ab artis inuentae origine ad annum 1536*. Nuremberg, 1793-1803, onze vol. in-4°.

Paquier (J.), *L'humanisme et la Réforme. Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (1480-1529); thèse de Paris. Paris, 1900, in-8°.

Pellechet (M.), *Catalogue général des incunables des bibliothèques de France*, t. I. Paris, 1897, in-8°. [C'est toujours au t. I que se rapportent les renvois. Le t. II a paru en 1905.]

Philippe (J.), *Origine de l'imprimerie à Paris*. Paris, 1885, in-8°.
— *Guillaume Fichet, sa vie, ses œuvres*. Annecy, 1892, in-8°.

Picot (Em.), *Recueil général des sotties* (publication de la *Société des anciens textes français*). Paris, deux tomes parus (1902 et 1904), in-8°.
— *Les Français italianisants au seizième siècle*, t. I. Paris, 1906, in-8°. [Le t. II est à la veille de paraître. Une partie des notices dont se compose l'ouvrage ont paru d'abord dans la *Revue des Bibliothèques*, de 1898 à 1901.]

Quicherat (J.), *Histoire de Sainte-Barbe, collège, communauté, institution*. Paris, 1860. 3 vol. in-8°.

Rebitté (R.), *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France*; thèse de Paris. Paris, 1846, in-8°.

Reichling, édit. de *Das Doctrinale des Alexander de Villa Dei. Kritisch-exegetische Ausgabe* (t. XII des *Monumenta Germaniae Paedagogica*). Berlin, 1893, in-8°.

Renier (R.), *Qualche documento di Publio Fausto Andrelini* (*Giornale storico della letteratura italiana*, t. XIX, p. 185).

Renouard (A.-A.), *Annales de l'imprimerie des Aldes* (3e édit.). Paris, 1834, in-8°.

– *Annales de l'imprimerie des Estienne* (2e édit.) Paris, 1843, in-8°.

Richter (A.), *Erasmus-Studien...* (Inaugural-Dissertation de l'Université de Leipzig). Dresde, 1891, in-8°.

Rivier (A.), *Introduction historique au droit romain*. Bruxelles et Paris, 1881, in-8°.

Roy (Em.), *Lettre d'un Bourguignon, contemporaine de la « deffence et Illustration de la langue françoyse »* (*Revue d'histoire littéraire*, t. II, 1895, p. 233).

Samouillan (A.), *Olivier Maillard, sa prédication et son temps* (thèse de Bordeaux). Paris, 1891, in-8°.

Savigny, trad. par Guénoux, *Histoire du droit romain au Moyen-âge*. Paris, 1839. Quatre vol. in-8°.

Spont (A.), *Semblançay* (?-1527). *La bourgeoisie financière au début du seizième siècle* (thèse de Paris). Paris, 1895, in-8°.

Tardif (Guillaume), trad. des *Apologues de Laurent Valla* et des *Ditz moraulx* de Pétrarque (avec une introduction de Ch. Rocher). Le Puy, 1877, in-8°.

— trad. de Pogge, *Les Facécies* (réimprimé par Anat. de Montaiglon). Paris, 1878, in-8°.

Thomas (A.), *De Joannis de Monsterolio vita et operibus* (thèse de Paris). Paris, 1883, in-8°.

Thuasne (L.), édit. de : *Johannis Burchardi Diarium*. Paris, 1883-1885, trois vol. in-8°.

— édit. de : *Roberti Gaguini Epistole et Orationes* (*Biblioth. littéraire de la Renaissance*). Paris, 1903, deux vol. in-16.

— *Rabelaesiana*. — I. *Note sur une lettre autographe de Rabelais*. II. *Un passage de la correspondance d'Erasme rapproché de passages similaires de Rabelais*. (*Revue des Bibliothèques*, nov.-déc. 1904.)

— *Rabelaesiana*. — *La lettre de Gargantua à Pantagruel*. (*Ibid.*, 1905, p. 115.)

Thurot (Ch.), *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au Moyen-âge* (thèse de Paris). Paris, 1850, in-8°.

— *De Alexandri de Villa-Dei Doctrinali, eiusque fortuna* (thèse latine de Paris). Paris, 1850, in-8°.

THUROT (CH.), *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen-âge* (voir les *Notices et extraits des Manuscrits,* tome XXII, 2e partie, 1868).

TRITHÈME (Jean), *Opera*, édit. Freher. Francfort, 1601, deux vol. in-fol.

TRIWUNATZ (Dr Milosch), *Guillaume Budé's de l'institution du prince. Ein Beitrag zur Geschichte der Renaissancebewegung in Frankreich* (Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie, 28e fascicule).

VANDER HAEGHEN, *Bibliographie des œuvres de Josse Clichtove* (extrait de la *Bibliotheca belgica*). Gand, 1888, petit in-8.

— *Bibliotheca Erasmiana.* Gand, 1893, trois fascicules in-4°. [Répertoire provisoire des œuvres d'Érasme et de leurs diverses éditions. Ce répertoire est destiné à être remplacé par la publication monumentale dont un fascicule est décrit ci-après.]

— *Bibliotheca Erasmiana. Bibliographie des œuvres d'Erasme. Admonitio aduersus mendacium...* Gand, 1900, petit in-8°.

VAST (H.), *Le cardinal Bessarion* (thèse de Paris). Paris, 1878, in-8°.

VITRY (P.), *Michel Colombe et la sculpture française de son temps* (thèse de Paris). Paris, 1901, grand in-8°.

VOIGT (G.), *Die Wiederbelebung des klassischen Alterthums* (3e édit. revue par M. Lehnerdt). Berlin, 1893, deux vol. in-8.

WEILL (G.), *De Gulielmi Postelli uita et indole.* Thèse de Paris, 1892, in-8°.

CHAPITRE PREMIER.

Les Précurseurs[1].

Quand, au début du seizième siècle, Budé livre au public quelques opuscules de Plutarque traduits en latin, ces traductions du grec sont les premières en France qui soient l'œuvre d'un Français. Un peu plus tard, ses *Annotations aux Pandectes*, son *de Asse* vont ouvrir à l'étude de l'antiquité des routes nouvelles et rendre le nom de Budé fameux dans toute l'Europe lettrée. Ce ne sont là que les ouvrages de la première partie de sa carrière, mais ils suffisent à marquer le rôle de leur auteur dans l'histoire littéraire de notre pays : c'est celui d'un initiateur qui, par son exemple et par ses leçons, a développé en France le goût des lettres anciennes. Ces œuvres, si elles ne l'ont point déterminée à elles seules, ont du moins précédé et même préparé la révolution décisive qui se fait alors dans l'esprit français. Aux directions imposées par la tradition du moyen âge, d'autres vont se substituer peu à peu ; on voit se modifier les programmes surannés dont s'inspirait, depuis des siècles, l'enseignement universitaire. L'étude désintéressée des langues anciennes apparaît, à présent, comme le fondement nécessaire de toute éducation libérale. La connaissance que l'on avait du latin est comme renouvelée par la diffusion des auteurs vraiment classiques. Celle du grec commence à se répandre, de la langue « grecque, sans laquelle c'est honte que une personne se die sçavant »[2]. Quand Budé meurt, en 1540, l'institution des lec-

1. C'est le titre même du chapitre où M. J. Paquier (*Jérôme Aléandre*, pp. 31-37) a étudié sommairement ce qu'était, avant la venue d'Aléandre, l'enseignement des langues anciennes à Paris. Je n'en ai pas trouvé qui convînt mieux à mon propre travail.

2. Rabelais, II, 8.

teurs royaux, déjà vieille de dix ans, commence à porter ses fruits : le triomphe de l'humanisme est désormais assuré. Ainsi le personnage que nous voulons étudier se trouve placé, comme l'on dit, à un tournant de l'histoire. Il mérite qu'on l'étudie pour lui-même, et c'est bien ce que nous comptons faire. Mais, si nous voulons en même temps apprécier la portée de son œuvre et son influence, il nous faut d'abord préciser le point où s'est, pour ainsi dire, insérée son action. Cette révolution, dont le classicisme est sorti et qui nous apparaît si soudaine, dans quelle mesure avait-elle été préparée par les hommes du quinzième siècle? Budé est-il vraiment le premier représentant de l'humanisme français et n'y a-t-il pas eu avant lui bien des Français animés des tendances qui seront les siennes? Telle est, en ses différents aspects, la question qui se pose d'abord à nous : le chapitre qu'on va lire a pour objet d'y répondre[1].

1. Est-il nécessaire ici de définir ce que nous entendons par « humanisme » ? Je ne l'aurais pas pensé si parfois l'on n'avait prétendu détourner le mot de son sens habituel. Pour M. Brunetière, *Hist. de la littérat. franç. class.*, t. I, 1re partie, p. 30 : « l'humanisme, c'est toutes choses ramenées à la mesure de l'homme, conçues par rapport à l'homme, et exprimées en fonction de l'homme ». (Voir tout le développement pp. 28-34.) Dire cela, c'est donner de l'humanisme une définition toute *a priori ;* c'est prétendre établir ce que *doit* être un phénomène historique avant de savoir ce qu'il a été. En avons-nous le droit? M. Brunetière l'a dit lui-même excellemment (*ibid.*, p. 28) : Certains mots « n'ont de signification que celle qu'ils tiennent des circonstances, et le contenu, si l'on peut ainsi dire, en est purement historique ». Le mot d'humanisme est, quoi qu'il en pense, de ceux-là.

La définition de M. Faguet a moins d'ampleur et fait au contraire des distinctions dont les historiens n'étaient point coutumiers. « La Renaissance, dit M. Faguet, c'est la résurrection des idées antiques ; l'humanisme, c'est le goût de l'art antique » (*Seizième siècle*, p. xv). Dans un remarquable article de la *Revue historique* (t. LXIV, 1897, pp. 259-261), M. H. Hauser a bien mis en lumière le caractère arbitraire de ces formules. Elles ont contre elles d'être trop absolues, mais il y a une idée féconde dans la distinction faite par M. Faguet. L'humaniste peut fort bien, dans les œuvres de l'antiquité, ne voir que des œuvres d'art ; il les étudiera en dilettante, et seulement pour essayer d'en reproduire la beauté. L'humanisme, au seizième siècle, n'implique pas nécessairement une adhésion aux idées de l'antiquité, en tant qu'elles sont en opposition avec celles de l'époque présente ; c'est seulement, à l'égard des œuvres anciennes, un sentiment d'admiration enthousiaste, qui aboutit à l'étude exclusive et à l'imitation des modèles antiques. (Voir, dans le même sens, les indications de Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la littérat. franç.*, t. III, p. 8.) L'histoire de l'humanisme, c'est l'étude des monuments littéraires

I.

Que le moyen âge ait eu, au sens propre du mot, la connaissance de l'antiquité, cela ne saurait plus, aujourd'hui, être mis en question. Mais, de la connaissance à la compréhension, on doit reconnaître qu'il y a loin, et le moyen âge n'eut jamais, à aucun degré, le *sens* de l'antiquité[1]. Ce qu'on cherchait alors chez les auteurs anciens, c'étaient des « histoires » ou bien des exemples propres à illustrer des préceptes moraux. On ne faisait point de leurs œuvres l'objet d'une étude désintéressée et qui fût à elle-même sa propre fin. En France, il en fut ainsi pendant longtemps. Paris qui, aux yeux de toute l'Europe, était alors « la nourrice des études »[2], Paris devait cette renommée à la Faculté de théologie, mais l'étude de l'éloquence et de la poésie n'y était pas en honneur. Pétrarque, qui y fit deux séjours, a gardé mauvais souvenir de « cette ville des disputes, avec sa bavarde rue du Fouarre »[3]. Lui qui aimait tant à pratiquer les devoirs de l'amitié, il ne se fit guère d'amis dans la société parisienne. Il s'y lia avec Philippe de Vitry, mais aussi, c'était alors « le seul poète que la France possédât »[4]. Les Français ne montraient qu'indifférence pour la culture des belles-lettres. Près d'un siècle plus tard, un autre Italien écrira : « Ici, l'on ne trouve personne ou presque qui s'intéresse ou qui s'applique à l'étude de l'éloquence[5]. » Celui qui parle ainsi, ce n'est plus un écrivain irrité peut-être de se voir méconnu, c'est un

que nous a valus cette disposition d'esprit toute spéciale. Il serait vain, pour le moment, de vouloir approfondir davantage.

1. Voir, à ce sujet, les conclusions de Petit de Julleville, *op. cit.*, pp. 3-4.

2. C'est l'expression même de Pétrarque : « Roma atque Parisius, altera mundi caput et urbium regina, nutrix altera nostri temporis studiorum » (de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, p. 37).

3. « Contentiosa Pariseos ac strepidulus straminum uicus. » M. de Nolhac, en citant cette phrase (p. 38), émet l'avis qu'elle est inspirée à Pétrarque par « son hostilité contre la France ». Il me semble plus naturel d'admettre avec G. Voigt (*Die Wiederbelebung*, t. II, p. 333) que Pétrarque gardait rancune aux Français de ne pas lui avoir fait un accueil assez enthousiaste.

4. Voigt, *Die Wiederbelebung*, t. II, p. 332 et la note 6.

5. *Ibid.*, p. 338 et la note 1.

simple marchand génois qui emploie les loisirs d'un séjour en France à chercher, pour l'humaniste Fazio, des manuscrits de Cicéron. Ce seul trait nous en dit long sur la différence de culture qui sépare les deux pays.

Et cependant, à la fin du quatorzième siècle, il y eut un moment où les circonstances semblèrent favorables, en France, à la diffusion de l'humanisme. Trois hommes parurent alors, qui devaient être la gloire de l'université parisienne; c'est Pierre d'Ailly, Jean Gerson et Nicolas de Clamenges[1]. Tous trois possèdent des auteurs latins une connaissance assez étendue et ils les citent assez fréquemment[2]. Gerson applique dans ses discours les principes « de l'enseignement de Tulle »[3]. Nicolas de Clamenges, au temps de sa jeunesse, s'est passionné pour l'étude de l'éloquence. Il avait étudié, peut-être même avait-il expliqué publiquement, la rhétorique cicéronienne[4]. Son style, encore chargé d'expressions scolastiques et barbares, se ressent toutefois de l'influence des modèles anciens[5]. Sont-ce de vrais humanistes que Nicolas de Clamenges et ses deux amis[6]? Non,

1. Le gros livre de A.-L. Masson sur *Jean Gerson* (1894) relève de la littérature hagiographique ; sur Nicolas de Clamenges, voir le travail de Ad. Müntz, *Nicolas de Clémanges*, Strasbourg, 1846, en attendant la thèse de l'abbé J. Boulanger (annoncée dans la *Revue historique Ardennaise*, t. VII, 1900, article de la p. 277).

2. Voigt, *op. cit.*, p. 343 et 354.

3. « Et si je vouloie curieusement faire deduction selon l'enseignement de Tulle en sa Rhetorique, je trouveroie tous les lieux qui sont a misericorde estre icy distinctement compris. » (Dans le plaidoyer pour l'Université contre le sire de Savoisy; voir l'extrait donné par L. Clédat, *Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge*, p. 406.)

4. Voigt, *op. cit.*, p. 342 et 350, en note. Quand Nicolas de Clamenges et Gerson parlent de la « rhétorique cicéronienne », il s'agit toujours de la *Rhétorique à Hérennius*, que l'on attribuait alors à Cicéron.

5. C'est l'opinion de Voigt, *op. cit.*, p. 354; mais il remarque en même temps que dans tous ses écrits Nicolas de Clamenges emploie encore une foule d'expressions scolastiques et barbares; l'éditeur du dix-septième siècle en a même composé tout un glossaire spécial (*glossarium latinobarbarum*).

6. Je ne nomme ici que les plus marquants parmi les écrivains latins de cette époque. On peut y joindre Jean de Courtecuisse, non pas tant que par lui-même il ait une grande importance, mais il a fourni à M. Coville la matière d'une étude très solide et très complète qui donnera bien l'idée de ce qu'était la culture des docteurs de ce temps-là. Quant au cardinal Guillaume Filiastre (1348-1428), on pourrait voir en lui un véritable humaniste s'il était vrai qu'il eût traduit « quelques livres de Platon ». Mais le fait, affirmé successivement

ce sont avant tout des théologiens[1]. Ils n'ont garde de laisser la littérature empiéter sur le domaine de la science maîtresse, la théologie. La poésie païenne n'est pour eux que vanité et Nicolas de Clamenges, vieillissant, regrette presque le temps qu'il y a consacré durant sa jeunesse[2].

Dans le monde lettré de ce temps-là il y a cependant un homme chez qui l'on trouve déjà tous les traits essentiels du véritable humaniste, et c'est Jean de Montreuil[3]. D'abord, c'est un simple laïque[4]; à l'Église il ne demande que des bénéfices, et c'est à la cour des grands qu'il fait toute sa carrière comme diplomate et comme homme d'État. Quand il mourut, il était chancelier du roi Charles VI. Il avait pris part à plusieurs ambassades; il eut ainsi l'occasion de voir l'Italie et même il fit à Rome un séjour prolongé. Ses lettres nous font voir en lui un admirateur fervent des humanistes italiens. Pétrarque lui apparaît comme le maître de la philosophie morale; il met ses œuvres au même rang que les plus belles des œuvres classiques[5]. Il obtient l'amitié de Coluccio Salutati, le célèbre chancelier florentin, « le prince de l'éloquence latine », et il se montre très fier de lui avoir arraché une copie de ses lettres et de plusieurs de ses traités moraux[6].

par toutes les biographies, n'a jamais été démontré, et pour cause. En réalité, l'on trouve en tête d'une traduction du Phédon qui est à la bibliothèque de Reims une lettre de Filiastre au chapitre de Reims, pour qui il avait fait exécuter le manuscrit (*Catalogue des manuscrits des départements*, t. XXXIX, 1re partie, p. 171). C'est là, sans doute, ce qui a donné lieu à la tradition que je voulais dénoncer, et qui constitue une erreur évidente. Parmi tous les livres de Filiastre qu'a recueillis la bibliothèque de Reims, il n'y a pas un seul manuscrit grec, et la nature même des ouvrages qui y sont transcrits n'indique nullement un curieux de la langue ou même de la littérature grecque.

1. Cela est trop évident pour Pierre d'Ailly, qui d'ailleurs est le plus ancien des trois. Quels sont les ouvrages qui le recommanderont à la postérité? C'est un *Tractatus exponibilium*, c'est un opuscule intitulé *Conceptus et insolubilia*; ce sont enfin ses *Quaestiones* sur divers livres des Sentences et la *Concordantia astronomiae cum theologia*. (Voir Pellechet, *Catalogue des Incunables*, t. I, pp. 110-117.)

2. Voigt, *op. cit.*, p. 344 et 355.

3. Voir, sur ce personnage, la thèse d'Ant. Thomas, *de Joannis de Monsterolio vita et operibus* (1883). Jean de Montreuil, né vers 1354, mourut en 1418.

4. M. G. Lanson, le premier, a insisté sur cette circonstance, si importante à l'époque où nous sommes (*Hist. de la littérat. franç.*, p. 153).

5. Voigt, *op. cit.*, p. 345.

6. A, Thomas, *op. cit.*, p. 101.

Se former une bibliothèque de choix, c'est alors l'ambition de tout bon humaniste et c'est celle de Jean de Montreuil. Il harcèle ses amis pour obtenir qu'ils lui procurent des manuscrits de Cicéron qu'il convoite[1]. Il ne se contente pas de posséder les œuvres que le moyen âge connaissait et admirait déjà. Il se fait envoyer d'Italie les traités d'agriculture de Caton et de Varron, le *de Architectura* de Vitruve, et les comédies de Plaute, toutes œuvres, dit-il, « qui semblent introuvables de ce côté-ci des monts ». Il en triomphe et il s'écrie orgueilleusement : « Que les rois, comme dit ce même Plaute, que les rois gardent leurs royaumes, que les riches gardent leurs richesses; tant que je vivrai, je vénérerai ces maîtres d'une manière toute spéciale[2]. » Pourtant, il n'admire pas de confiance tous les auteurs anciens, quels qu'ils soient. Il en est auxquels il est particulièrement dévot. C'est bien un culte qu'il a pour Térence, et, pour louer son auteur favori, il sait trouver des expressions chaleureuses et délicates[3]. Parfois, ses amis le grondent, ils se plaignent que l'antiquité païenne tienne trop de place dans sa vie. Il a fait graver le texte des lois de Lycurgue dans une salle de sa maison; cela choque Laurent de Premierfait, pour qui Jésus n'a rien de commun avec Lycurgue[4]. Ce même ami lui reprochait un jour de consacrer trop de temps à l'étude de Cicéron, et Jean répondait qu'on peut bien, après avoir psalmodié les heures canoniques, donner à Cicéron le reste du jour. « Ce partage de l'âme entre Jésus-Christ et Cicéron, c'est déjà tout l'esprit de la Renaissance[5]. »

Seulement Jean de Montreuil est un isolé et son cas montre

1. A Thomas, *op cit.*, p. 59, 60 et 102.

2. *Ibid.*, p. 70 : « Quoniam ab Italia Cato censorinus [*sic*] et Varro de *agricultura*, nec non de *architectura* Viturinus [*sic*] et simul senex Plautus michi missi sunt et allati, quos, ut uerum fatear, nescio apud alium quemquam citra montes existere. Habeant sua regna reges, suas diuitias diuites, ut idem inquit Plautus, talia ego quoad uiuam precipue uenerabor. »

3. *Ibid.*, p. 65 (il met la phrase dans la bouche d'un ami à qui il envoyait un Térence) : « O dies nequiquam preteritos, quibus te non uideram, Therenti dulcissime, clarissime, propriissime, eloquentissime, et, ut ait Flaccus, artificiosissime, et, ut dicam mea quod sentit exilitas, speculum humane uite ac morum ualidissimus descriptor ». Cf. p. 66.

4. Voigt, *op. cit.*, p. 341.

5. Petit de Julleville, *Hist. de la littérat. franç.*, t. III, p. 7.

fort bien que la France n'était pas mûre encore pour la Renaissance. En Italie même, l'humanisme n'a pas encore porté tous ses fruits; il faut attendre le milieu du quinzième siècle. Alors, il aura la force d'expansion nécessaire pour se répandre au delà des Alpes. Mais, entre les deux pays, il faudra de longues années de contact pour qu'il se forme en France une classe lettrée, nettement favorable à ces tendances nouvelles.

Les agents les plus sûrs de cette évolution, ce sont les grands évêques français à qui leurs talents ou leur science assurent un rôle politique. Tel est le bénédictin Jean Jouffroy[1] : il est entré de bonne heure au service des ducs de Bourgogne. C'est un canoniste éminent et un diplomate fort avisé. On lui confie plusieurs ambassades auprès du Saint-Siège. Il fait ainsi de longs séjours en Italie, voit Rome, assiste à des conciles. Le voilà bientôt évêque d'Arras, puis cardinal (1461). Dès lors il fait partie de la curie romaine, et une bonne partie de sa vie se passe à Rome. Il y possède un hôtel, une « vigne »; il y a rassemblé une importante bibliothèque[2]. Il est en relations avec les humanistes de la curie et Lionardo Dati lui adresse des vers[3]. D'une intelligence souple et vive, il a eu vite fait de s'initier à la littérature de l'antiquité. La connaissance qu'il en a demeurera superficielle[4]; l'inspiration de ses discours[5] n'est pas puisée aux sources antiques; ce qu'il emprunte aux anciens, ce sont des expressions isolées, des maximes, des exemples historiques. Mais, enfin, il connaît bien

1. Né en 1412, mort en 1473. Voir sa biographie dans la thèse de Fierville (*Le cardinal Jean Jouffroy et son temps*), pp. 1-15.

2. Fierville, *op. cit.*, p. 12 et 13 : il lègue, par testament, à l'abbaye de Saint-Denis sa bibliothèque de Rome, à son neveu Perrin son hôtel de Rome et sa vigne.

3. *Ibid.*, pp. 244-246. Pour les relations de Jouffroy avec Bessarion, voir Em. Legrand, *Cent dix lettres grecques de François Filelfe*, p. 225 et 237.

4. *Ibid.*, p. 55. Voir aussi, p. 60, ce que le cardinal Ammanati écrivait à Jouffroy : « Accordons que vous avez beaucoup lu; que vous avez feuilleté (*tractasse*) beaucoup de manuscrits; que vous avez mis bien des choses dans votre mémoire. Mais qu'y a-t-il de digéré dans cette masse informe de matériaux?... Combien de contresens n'avez-vous pas faits dans vos citations! Combien de fois n'avez-vous pas attribué à des auteurs biens connus des idées qui n'étaient pas les leurs!.. Pour moi, je ne désire pas trouver tant d'érudition chez un prêtre. »

5. Fierville en a publié cinq parmi ses pièces justificatives : voir aux pages 248-254 et 255-291.

tous les grands écrivains latins[1]; il a fait de Quintilien une étude particulière[2]. Chose plus rare pour un Français de ce temps-là, il a lu, dans les traductions, les grandes œuvres de la littérature grecque[3]. Il a dans sa bibliothèque un Homère en latin. C'est un amateur de beaux et de bons livres. A Louis XI, il offre, en traduction latine, un Strabon et un Thucydide qui sortent de l'officine de « ser Vespasiano », le célèbre libraire florentin[4]. Il achète, pour sa propre bibliothèque, un manuscrit de Plaute d'une calligraphie admirable, dû à la plume même de Pogge[5].

Ainsi les « barbares » devenaient sensibles au charme de la culture italienne; de ce jour, les humanistes faméliques songèrent à les exploiter. Ils allèrent chercher en France ces pensions que les princes italiens commençaient à leur marchander. Celui qui y songea le premier fut Filelfe, ce type étonnant de l'humaniste aventurier et quémandeur. Il était déjà le panégyriste attitré de Francesco Sforza[6]; il fût volontiers devenu celui de Charles VII. Dès 1451, il fait au roi de France des avances qui restèrent sans succès[7]. Il entre alors en correspondance avec le

1. Voir dans Fierville, p. 229, la liste de ceux qu'il cite dans ses discours et dans ses notes marginales du Quintilien de Carcassonne.

2. Voir la note précédente et Fierville, *de Quintilianeis codicibus*, pp. 59 et 72-74.

3. Voir dans Fierville, *Jean Jouffroy*, p. 231, la liste des auteurs grecs qu'il a eu l'occasion de citer. Il se peut qu'il les cite parfois de seconde main, mais en général il semble avoir de leurs œuvres une connaissance directe et personnelle. A la fin de son Quintilien, on trouve plusieurs pages sous la rubrique suivante : *Ex 2° libro yliadis Homeri comparationes excerptae*. Il dit aussi, dans un passage de son discours à Nicolas V : « Legi ego superioribus diebus Zenophontem a Reuerendissimo patre Niceno eleganter traductum... (*Ibid.*, p. 232.)

4. Le manuscrit, qu'il avait spécialement légué à l'abbaye de Saint-Denis, est maintenant à Stuttgart (Léop. Delisle, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVII, 1897, pp. 707-708.)

5. C'est le *Vat. lat.* 1629; je ne sache pas qu'on l'ait encore étudié au point de vue qui nous intéresse. A la fin du volume, un *explicit* où Pogge se donne comme le copiste du manuscrit. Puis, une note où *Iohannes*, évêque d'Arras (alors Jean Jouffroi), déclare avoir acheté le livre des fils de Pogge. Celui-ci était mort en 1459, et Jouffroi fut élevé au cardinalat en 1462. Parmi les autres manuscrits que l'on sait avoir appartenus à Jouffroi, je note encore l'ouvrage de l'humaniste Roberto Valturio sur l'art militaire. (Voir la note déjà citée de L. Delisle.)

6. Sur Filelfe et les épisodes de sa carrière, voir l'index du livre de Voigt.

7. Voir, dans les *Epistolae* de Filelfe, la longue lettre à Charles VII, du 16

célèbre chancelier Jouvenel des Ursins[1]. Il a, d'ailleurs, des intelligences à la cour : le médecin du roi est un Grec, Thomas de Coron, avec qui Filelfe est en relations d'amitié[2]. Bientôt ses ambitions se précisent; il veut se rendre lui-même en France pour offrir à Charles VII un exemplaire de ses poésies[3]. Il ne parvient pas à réaliser ce projet. A sa place, on voit arriver un Grec misérable, le savant Argyropoulos, qui ne fit que passer[4].

avant les calendes de mars (17 février 1451). C'est une exhortation à entreprendre la croisade contre les Turcs. Dans la lettre à Jouvenel des Ursins, du 3 mars 1457 (*V. nonas martias*), Filelfe se plaint que le roi ait laissé sa lettre sans réponse.

1. Voir, dans les *Epistolae*, les lettres à Jouvenel des Ursins du 6 avant les calendes de février 1453, 14 avant les calendes de mars 1453 (à la fin : « Vale. Et me Christianissimo regi Karolo quam diligentissime commenda »), du 7 et du 4 avant les calendes de juin 1454, du 9 avant les calendes et de la veille des calendes d'août 1454, du 10 avant les calendes de décembre 1454, 10 avant les calendes de mars 1455; d'autres lettres, adressées au même personnage, seront encore citées dans la note 3. Presque toutes ont pour occasion le départ d'une ambassade pour la France. Souvent elles annoncent au chancelier l'envoi d'un manuscrit de Filelfe qui lui est destiné. Dans la dernière de celles qui viennent d'être énumérées, on lit cette phrase, bien significative sous la plume de Filelfe : « Itaque mihi plurimum gratulor, quod cum te amicum et *beneficentissimum quidem amicum* sum adeptus; in quo summa omnia esse intelligo. »

2. Pour les lettres adressées par Filelfe à Thomas de Coron *philosophus medicusque regius*, voir Em. Legrand, *Cent dix lettres grecques de François Filelfe*, pp. 73-75.

3. Dans une lettre du 26 octobre 1454 (*VII kal. nouembres*), Filelfe annonce à Thomas de Coron son intention de dédier au roi un recueil de vers lyriques (cf. la lettre du 13 novembre à Jouvenel des Ursins). Le 15 mars (*idibus martiis*) 1455, il annonce au chancelier son intention de venir en France, dès le mois suivant, pour remettre lui-même l'œuvre au roi (cf. la lettre du même jour à Thomas de Coron : *Thomae franco philosopho ac medico*, et celle du 5 avril *nonis aprilibus*, adressée : *Nicodemo Tranchedino*). Mais le 8 juin (*VI idus iunias*), il écrivait à ses deux amis que Francesco Sforza se refusait à le laisser partir.

4. La lettre par laquelle Filelfe recommande Argyropoulos à Thomas de Coron est du 18 mai 1455 (*XV kalend. iunias*). C'était le moment où les Grecs, chassés de Constantinople, erraient à travers l'Europe pour apitoyer les princes chrétiens sur leur malheureuse situation. Plusieurs des lettres au chancelier des Ursins sont destinées à lui recommander des Grecs fugitifs et errants. A son tour, Argyropoulos dut essayer d'émouvoir en sa faveur la compassion de la cour de France. La lettre de Filelfe est le seul document qui nous renseigne sur ce voyage, mais nous savons qu'Argyropoulos, en 1456, fut appelé au *studio* de Florence avec un salaire fort honorable. (Voigt, *Wiederbelebung*, t. I, p. 368.)

Enfin, à la fin de 1456, arrivait en France Gregorio le Tifernate, le premier humaniste qui ait, à notre connaissance, enseigné le grec à Paris[1]. Malheureusement, les leçons n'eurent pas lieu pendant tout le temps de son séjour en France. Gregorio était attaché à la personne du roi et il suivait la cour dans ses déplacements. En 1458 seulement, l'Université se décide à lui confier une chaire de grec. A la fin de 1459, il avait quitté la France. Son enseignement ne dura pas assez longtemps pour établir une tradition dans le monde des écoles parisiennes. On ne peut même dire qu'il ait formé des disciples. Nous savons que Robert Gaguin suivit ses leçons, et il est de fait que Gaguin ignora toujours le grec[2]. Il est vrai qu'il nomme Gregorio comme un des maîtres qui l'initièrent à la littérature classique. Aux écoliers parisiens, entêtés de logique et de théologie, il a fait sans doute entrevoir le charme immortel des œuvres des anciens; par là, il a pu jeter dans les esprits une semence que d'autres se chargeront de faire fructifier.

II.

C'est maintenant un Français et un théologien qui va reprendre l'œuvre à peine commencée par Gregorio. Depuis qu'il est à Paris (vers 1459), Guillaume Fichet a suivi jusqu'au bout la carrière qui s'ouvre, à l'Université parisienne, devant les étudiants en théologie[3]. Lentement, il a conquis ses grades jus-

1. Sur Gregorio en général, voir le travail de L. Delaruelle, publié dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. XIX (1899), pp. 9-33. Le séjour en France y est étudié aux pp. 25-29. M. L. Thuasne a eu l'occasion de compléter ou de corriger certains détails de ce travail dans son édition des *Epistole* de Gaguin : voir le t. I, pp. 9-13.

2. *Mélanges*, t. XIX, p. 26, et L. Thuasne, *R. Gaguini Epistole*, pp. 20-21. M. L. Thuasne rappelle à cet endroit le témoignage de Reuchlin, disant qu'à Paris, il avait appris les éléments du grec des disciples formés à l'école de Gregorio. Cela même confirme ce que nous disions : Gregorio a donné quelque teinture du grec aux étudiants, peut-être assez rares, qui suivaient ses leçons : il n'a pas formé un seul helléniste. Dans ce monde universitaire de la fin du quinzième siècle que nous allons étudier maintenant, le grec est, de fait, totalement ignoré.

3. Guillaume Fichet était né en Savoie, l'année 1433. On ignore la date de sa mort, mais nous savons maintenant (grâce à M. L. Thuasne, *R. G. Epist.*,

qu'au titre de maître et, chaque jour, il fait un ou même deux cours publics[1]. A la différence de ses confrères, il ne se croit pas tenu de mépriser les « études d'humanité » (*studia humanitatis*). Il en a pris le goût dans sa jeunesse, sans doute quand il étudiait à Avignon, dans cette ville italienne où le souvenir de Pétrarque était encore vivant[2]. Il s'irrite de voir qu'en France on néglige cette science si belle et si utile de la rhétorique[3]. Sans abandonner sa « lecture » des *Sentences*, il se met à lire aux étudiants le traité de rhétorique qu'il a composé[4]. Mais à des études nouvelles il fallait des livres nouveaux, qui manquaient aux étudiants. D'accord avec Fichet, Jean Heynlin de Stein[5] fit venir de Bâle, où lui-même avait vécu, un ouvrier, Martin Krantz, et deux bacheliers de l'Université, Ulrich Gering et Michel Friburger[6]. Ils installèrent leur atelier dans les

t. I. p. 221), qu'il vivait encore en 1490. En 1469-1470, il s'était acquitté d'une mission diplomatique auprès du duc de Milan. C'est le seul événement qui ressorte dans sa carrière tout universitaire. Sur G. Fichet, on consultera le livre de Philippe, *Guillaume Fichet* (1892). La notice de L. Thuasne, *R. G. Epist.*, t. I, p. 220, utilise les études postérieures à cet excellent travail.

1. Voir, dans Em. Legrand, *Cent dix lettres grecques de François Filelfe*, p. 274, la lettre de Fichet à l'abbé de Cîteaux : « Eodem namque die (quod dixerim citra iactantiam) non solum semel quotidie aut bis etiam plerumque theologam lectionem in refertissima auditorum corona persoluebam, sed et rhetoricam quoque (quam nunc ad te, tanquam auditorii tui fructum aliquem, ipse mitto) simul et scribebam et transcribentibus membratim proferebam, transcriptamque docebam. » Cf. p. 229.

2. Voir la note mise par Fichet à la fin d'un manuscrit qui contient un ouvrage de Pétrarque (ms. latin 16683; reproduite par J. Philippe, *Guillaume Fichet*).

3. Em. Legrand, *op. cit.*, p. 235 (lettre de Fichet à Bessarion) : « At mihi rhetoriculae scribendae tibique mittendi fecit audaciam amor eloquentiae, quam et mirabar et dolebam Gallos nostros ad hoc tempus latuisse. » Toute la lettre est à lire.

4. Cf. *supra*, la n. 1, et Em. Legrand, *op. cit.*, p. 229, dans une lettre qui est sans doute de 1470 : « At uero doctoralibus insignibus adhinc [*sic*] triennium mihi collatis, coepi mane theologiam et tempore postmeridiano Ciceronis artem docere. » Ainsi, Fichet aurait sans doute commencé à « lire » sa rhétorique en 1467.

5. Sur Jean Heynlin de Stein (*Ioannes Lapidanus*), voir le chap. vi du livre de J. Philippe (*G. Fichet*). Comme G. Fichet, il appartenait au collège de la Sorbonne. Il venait d'en être élu prieur, et Fichet bibliothécaire.

6. Pour l'histoire de l'atelier de la Sorbonne, l'ouvrage de J. Philippe, *Origine de l'imprimerie à Paris* (1885), doit être complété par A. Claudin, *Hist. de l'imprimerie en France*, 3 vol. publiés (1900-1904).

propres bâtiments de la Sorbonne, et vers la fin de 1470, ils publiaient le premier livre qui ait été imprimé à Paris, les *Epistolae* de Gasparino dit de Bergame[1]. C'est par l'œuvre d'un humaniste qu'ils commençaient leurs publications et, pendant les deux ans que fonctionna l'atelier, il en sortit surtout des livres destinés à l'enseignement des belles-lettres : œuvres classiques, traités de grammaire, recueils de lettres anciens ou modernes, qui devaient servir de modèles pour la pratique de l'art épistolaire. Fichet y fit imprimer sa *Rhétorique*[2] et put ainsi l'expliquer à un plus grand nombre d'étudiants. D'autres maîtres, suivant son exemple, revenaient, dans leurs cours, à l'étude des auteurs anciens. Il semblait qu'un souffle nouveau passât sur l'Université parisienne, asile des bonnes études et citadelle de l'orthodoxie, et Fichet s'écriait, dans une lettre à Robert Gaguin : « J'éprouve un grand contentement, très érudit Robert, en voyant les Muses et toutes les parties de l'éloquence que l'âge précédent avait ignorées, fleurir enfin dans cette ville. Quand, au temps de mes jeunes années, je quittai le pays de Baux et me rendis à Paris pour me mettre à l'étude d'Aristote, je m'étonnais de voir qu'à Paris un orateur ou un poète était chose plus rare qu'un phénix. Personne n'étudiait nuit et jour Cicéron, comme beaucoup le font aujourd'hui ; personne ne savait faire un vers correct, ni scander les vers d'autrui ; l'école parisienne avait désappris la latinité, et tous ses docteurs ou presque en étaient descendus à un langage barbare. Mais, à présent, nous voyons enfin des jours meilleurs, car, pour parler le langage des poètes, les dieux et les déesses font renaître chez nous la science du bien dire[3]. » Fichet se pressait trop de célébrer

1. Humaniste de la première moitié du quinzième siècle, Gasparino da Barzizza est déjà un cicéronien ; ses lettres, qui valent uniquement par le détail du style, ont de bonne heure été considérées comme des modèles accomplis d'art épistolaire (cf. Voigt, *Wiederbelebung*, t. II, p. 424 et *passim*). En France, on en compte au moins cinq éditions, rien que pour le dernier tiers du quinzième siècle (M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, p. 481). La seconde publication de l'atelier de la Sorbonne comprendra l'*Orthographia*, du même humaniste, avec quelques petits traités du même genre.

2. En juillet 1471.

3. C'est le début de la célèbre lettre qui se trouve en tête de l'*Orthographia*. Connue d'abord uniquement par l'exemplaire de la bibliothèque de Bâle, elle a été réimprimée plusieurs fois en ces dernières années, et notamment dans le

comme un fait accompli cette renaissance qu'il avait voulu provoquer. Il ne se doutait pas, quand il écrivait ces lignes, que lui-même allait manquer à l'œuvre dont il était le principal artisan. Il professait une admiration respectueuse pour le cardinal Bessarion, qui lui avait, disait-il, révélé le platonisme[1]. Il entretenait même avec lui une correspondance régulière et s'était fait à l'Université son apologiste fervent[2]. En 1472, Bessarion vint en ambassade auprès de Louis XI. Quand il repartit en Italie, Fichet l'accompagna et quitta la France pour toujours. A lui seul, l'ascendant de Bessarion eût-il été capable de le décider à quitter du même coup ses élèves, ses amis, sa patrie[3]? Il est certain qu'il avait des ennemis parmi ses propres collègues. Sont-ce leurs tracasseries qui le décidèrent à partir et à se fixer en Italie? Nous ne savons; mais son départ laissa le champ libre à ses adversaires; de loin, ils essayèrent encore de nuire à l'homme dont ils redoutaient l'influence[4]. Beaucoup de maîtres

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris (1887), p. 106 sqq. Le passage qui est cité ici l'avait été déjà par M. Petit-Dutaillis (*Hist. de France* de Lavisse, t. IV, 2e partie, p. 443), dont j'ai modifié quelque peu la traduction. Je lui emprunte également (*ibid.*) les vers de Gaguin à Fichet (insérés à la suite de l'*Orthographia*) : « La parole de Cicéron, le père de l'éloquence, retentit véhémente dans les chaires des professeurs, où on lit mille ouvrages des anciens. »

1. La très curieuse correspondance de Fichet et de Bessarion se trouve dans le volume d'Em. Legrand, *Cent dix lettres grecques de Fr. Fil.*, auquel nous avons déjà renvoyé. Voir en particulier, à la p. 248, la lettre écrite pour remercier Bessarion de l'envoi de son livre *Aduersus calumniatorem Platonis* : « Ille [le livre de Bessarion] me rerum uetustissimarum admiratione (quas nunquam legissem) tenuit inprimis attentum. Flumen sane immensum philosophiae miror Latinos ad hoc tempus latuisse. » Cf. encore le passage de la p. 245, où Fichet s'humilie, lui « pauvre Savoyard rustaud », devant le patriarche de Nicée.

2. Le « détracteur de Platon », contre qui Bessarion venait d'écrire tout un traité, était le Grec Georges de Trébizonde. Une fois le livre imprimé (à Rome, et sans doute en 1469, d'après M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, p. 546), Bessarion manifesta à Fichet son désir de le répandre dans l'Université parisienne et de l'y faire approuver officiellement (lettre du 13 décembre 1470, chez Em. Legrand, *op. cit.*, p. 225). Les lettres de Fichet montrent bien l'ardeur qu'il dut apporter à défendre la cause de son savant ami (voir, dans Em. Legrand, la lettre de la p. 229 et celle, déjà citée, de la p. 248).

3. A vrai dire, nous savons que Fichet ne rentra jamais en France, mais nous ne pouvons affirmer qu'il fût parti sans esprit de retour.

4. Voir, dans L. Thuasne, *R. G. Epist.*, t. I, p. 220, toute la lettre à Fichet

cependant restaient fidèles à ses directions. « Les Parisiens, lui écrivait Gaguin, t'ont voué un véritable culte ; à toi, qui le premier en Gaule as fait briller le flambeau de l'éloquence parmi les ténèbres du discours[1]. » Lui-même, il se déclarait « fichetiste »[2]. Fichet disparu, c'est lui qui représente le mieux dans le monde de l'Université parisienne les tendances encore incertaines de l'humanisme naissant.

Avant d'être son ami, il avait été l'élève de Fichet, qui put lui communiquer son propre goût pour les lettres anciennes[3]. Lorsque l'atelier de la Sorbonne commença de fonctionner, il applaudit à l'initiative de son maître et l'encouragea dans son entreprise; on trouve de ses vers sur plusieurs des volumes qui parurent alors[4]. Comme Fichet, il enseigna la rhétorique et plus tard Reuchlin rappelait qu'il avait jadis écouté ses leçons. Vers le même temps, en 1473, Gaguin publiait un *Ars versificatoria*, dont nous reparlerons. Mais il n'était pas destiné à fournir la

du 30 septembre 1472, et surtout la conclusion : « siue in celum ibis, meritis et laude ut dignus es sublimatus, *siue te exsibilatores et inuidi inde deiecerint, philosophos se et disertos ementiti*, te diligam, amabo, sequar... » Le 13 octobre 1474, répondant à une lettre de Fichet qu'il avait aussitôt communiquée à leurs amis communs, Gaguin écrit : « Letati admodum sumus felicibus tuis successibus, non tam profecto *propter euictas aduersariorum lites*, quam propter nomen quod apud pontificem et sacri Collegii patres obtines gloriosum » (L. Thuasne, *ibid.*, p. 237). Ainsi, les ennemis de Fichet avaient essayé de lui nuire en cour de Rome et avaient sans doute rabaissé ses mérites littéraires. Il avait triomphé de leurs attaques, et, dans le Sacré-Collège, l'on semble avoir rendu justice à ses talents d'orateur. Un peu plus tard, lui écrivant pour demander l'envoi de quelques livres, Gaguin ajoutait : « His [libris] si adiunctas quas in contione patrum orationes habuisti transmittes..., suggeres memorie nominis tui honorem sempiternum » (L. Thuasne, *ibid.*, p. 248). Évidemment, la Bibliothèque et les Archives Vaticanes réservent encore aux travailleurs des découvertes sur Fichet.

1. A la suite du dernier passage cité dans la note précédente.

2. L. Thuasne, *ibid.*, p. 222.

3. Dans le passage qui vient d'être cité, Gaguin dit expressément : « namque te preceptorem appello et sequor ». M. L. Thuasne remarque à ce propos que, dans la pièce de vers dédiée par Gaguin à Fichet, à la suite de la Rhétorique de ce dernier, l'adresse est ainsi libellée : « Patri et preceptori suo, etc. » On sait que Robert Gaguin était exactement du même âge que Fichet (né comme lui en 1433). Pour le qualifier de « père » il fallait qu'il lui eût effectivement de grandes obligations.

4. Pour les faits qui sont ici rappelés, voir, au mot Gaguin, l'index de L. Thuasne qui renvoie aux passages correspondants de la notice biographique.

carrière paisible d'un professeur ou d'un homme de lettres. Tout jeune, il était entré dans l'ordre des Trinitaires[1]. On n'y tarda pas à lui reconnaître des qualités d'homme d'action qui l'amenèrent peu à peu aux plus hautes dignités de son ordre. Il en est élu général en cette même année 1473. Dès lors, il est un personnage. Il prend part à des ambassades et fait ainsi plusieurs voyages à Rome, en Allemagne et en Angleterre. Entre temps, il revient à ses études de droit et prend tous ses grades. Par la suite, il exerce à deux reprises les fonctions de doyen de la Faculté de Décret. Au milieu d'une vie si occupée, il trouve encore le temps d'écrire des poésies latines, de traduire quelques ouvrages latins, de composer un *Compendium* d'histoire de France qui, pendant tout le seizième siècle, fut réimprimé très souvent[2].

Le recueil de ses lettres est aujourd'hui de toutes ses œuvres celle qui a pour nous le plus d'intérêt. Il nous fait parfaitement connaître la vie intellectuelle de l'époque, au moins dans le monde « latin » qui alors est le monde de l'Eglise. On trouve même quelques laïcs parmi les amis de Gaguin ; ce sont surtout des gens de robe qui, par leurs fonctions, touchent de près au monde latin[3]. Pierre de Courthardy est premier président au Parlement de Paris[4]. Les deux frères de Rochefort occuperont

1. L'Ordre des Trinitaires ou Mathurins était institué pour le rachat des captifs. On pourra voir, dans la notice biographique de L. Thuasne, l'activité qu'a déployée Gaguin pour les intérêts de son Ordre.

2. La plupart de ces ouvrages seront mentionnés plus loin. Le *Compendium de Francorum origine et gestis* parut en 1495 (L. Thuasne, t. I, p. 117). Gaguin devait mourir en 1501, à l'âge de soixante-huit ans.

3. Les magistrats du Parlement avaient sans cesse l'occasion de prononcer en latin de vraies harangues. L'habitude qu'ils avaient de parler latin à leurs séances faisait d'eux des hommes précieux pour les relations internationales. (Voir *Mémoires de Commynes*, VIII, 16, p. 642 de l'édit. de Chantelauze, sur le président de Ganay.) Ils ne pouvaient manquer de s'intéresser aux efforts que l'on faisait pour propager en France l'étude de l'éloquence.

4. Comme L. Thuasne l'a montré (t. I, p. 156), Courthardy est bien le vrai nom de ce personnage que, dans les textes latins de l'époque, on trouve appelé *Coardus* ou encore *Cothardus*. Il n'est nulle part mentionné dans les lettres de Gaguin, mais nous le trouvons en relations avec plusieurs amis du Trinitaire. Nous verrons Charles Fernand lui dédier une de ses publications. Fausto Andrelini lui fait, dans ses œuvres, une place importante (voir l'index de G. Knod, *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus*, 1889). Il lui dédie ses *Bucolica* et le *De moralibus et intellectualibus uirtutibus* (M. Pellechet,

l'un et l'autre, à quelques années d'intervalle, le poste de chancelier[1]. Guy, le plus jeune[2], et Courthardy tiennent à honneur d'encourager le culte des lettres. Leur nom revient sans cesse dans les vers latins de l'époque, en tête des lettres de dédicace ; ils sont les patrons reconnus des gens de lettres, et cela en un temps où les Mécènes sont encore rares.

Le haut clergé demeure encore indifférent au progrès des bonnes lettres. Nous ne voyons qu'un seul prélat à qui Gaguin ait été lié d'une solide amitié ; c'est l'évêque de Saintes, Louis de Rochechouart[3]. Il nous apparaît comme un homme d'un esprit ouvert, de plus de curiosité que d'instruction[4]. Il est en relations

Catal. des Incun., nos 719 et 755). Dans son opuscule *De obitu Caroli octaui deploratio*, il insère (fo b iij vo) une pièce intitulée : *carmen in quo exultat urbs parrhisia quod Petrus Coardus ob singulares eius uirtutes primus franciae praeses sit effectus*. Plus tard il composera une *Deploratio de morte Petri Coardi* (G. Knod, *op. cit.*, p. 103, n. 3). Le témoignage intéressé de l'Andrelini ne suffirait pas à attester le mérite de P. de Courthardy, mais Budé devait lui dédier une de ses traductions de Plutarque. Nommé Premier Président en 1497, il mourut en 1505. (Voir la notice de dom Liron, dans les *Singularités hist. et litt.*, t. I, pp. 275-283.)

1. Sur Guillaume de Rochefort, chancelier à partir de l'année 1483 jusqu'à sa mort, arrivée en 1492, voir la notice de L. Thuasne, t. I, p. 292. Dans le recueil de Gaguin, les lettres 34, 35, 40, 45, 60, 63 lui sont adressées; elles ne prouvent rien pour les goûts littéraires de leur destinataire. Andrelini lui dédie le premier livre de ses *Elegiae* (M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, no 727). Au début du quatrième livre de la *Liuia* (*Liuia fausti*, G. Marchant, 1490, fo h 6 vo), il fait même allusion à un présent en argent que lui avait fait le chancelier.

2. Guy de Rochefort, chancelier de France en 1497, mourut en 1507; Gaguin lui adresse les nos 86 et 87 des *Epistole*. Nous reparlerons de lui à propos de ses rapports avec Budé. Jean Fernand célèbre ses mérites (cf. *infra*, p. 18, n. 4). Balbi lui dédie son dialogue *de Glorioso rhetore*; Andrelini lui adresse souvent de ses vers (M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, nos 1691, 734 et le 746). Il remercie le chancelier et d'autres conseillers du Parlement « quod nihil ex litteris naturalitatis persoluerit ». (G. Knod, *op. cit.*, p. 107). Le no 735 de Pellechet contient des vers *in obitum Guidonis Rupefortis Franciae Cancellarij nunquam satis laudati*.

3. Voir dans L. Thuasne les lettres 13, 14, 15, 28, et p. 228 du t. I, la notice qui accompagne la première. Du même âge que Gaguin, il se pourrait qu'il eût été son condisciple : c'est ainsi que s'expliquerait leur intimité.

4. Gaguin écrivait à Louis de Rochechouart (L. Thuasne, t. I, p. 229) : « raro conuiuium agitas cui non assit de philosophia et litteris grauis aliqua questio (sic enim totum hominem pascis...). » L'évêque de Saintes se plaisait donc à réunir chez lui de doctes personnages. Nous avons conservé son *Journal de voyage à Jérusalem*, récemment édité par M. Couderc. Il s'y montre

avec les savants de son temps, il s'intéresse à leurs travaux [1]. Dans le monde des écoles, Gaguin recherche surtout les maîtres qui partagent ses tendances et cultivent, comme lui, les « études d'humanité ». A côté des purs théologiens, ils sont plusieurs qui s'essaient à pratiquer l'éloquence ou qui s'adonnent tout entiers à la poésie. Martin de Delft, après Fichet, compose une rhétorique [2]. Gaguin en a la primeur, et il félicite surtout son ami de pousser les théologiens à l'étude de l'art oratoire [3]. Pierre Burry est un simple chanoine d'Amiens [4]; ses vers lui font un nom dans le monde littéraire parisien. On recherche avec avidité ses poésies morales, ses hymnes, ses péans en l'honneur de la Vierge; dans l'édition de Josse Bade, ils ont l'honneur d'un commentaire suivi, et ils sont, sans nul doute, expliqués dans les écoles [5]. Ses amis le proclament l'Horace de la France [6]. Ce sont les mêmes qui,

suffisamment renseigné sur les principaux personnages de la mythologie classique. Il connaît Virgile, mais il ne le cite que deux fois, et il semble plus familier avec les auteurs du moyen âge. « Tout montre, comme le dit M. Couderc (p. 3), que ses études avaient été plutôt dirigées vers les sciences ecclésiastiques que vers les sciences profanes.

1. L. Thuasne, dans la notice déjà citée, a rassemblé les preuves que nous avons de cet intérêt. Gaguin envoie son *de Arte metrificandi* à Louis de Rochechouart, qui l'en remercie par une pièce de six distiques. Deux autres distiques de lui figurent dans une édition de Solin et célèbrent les mérites de Guillaume Tardif, qui en était l'éditeur. Nous connaissons deux ouvrages qui lui ont été dédiés : l'un est l'*Oratio de laudibus Gymnasii Parrhisiensis* de Philippe Béroalde (cf. *infra*, p. 21 n. 2); l'autre, contraste instructif, est le *Flagellum maleficiorum*, petit traité contre les sorciers que l'auteur Pierre Mamoris composa sur sa demande expresse.

2. L'œuvre de Martin de Delft nous est connue seulement par la mention qu'en fait Robert Gaguin dans deux lettres adressées à l'auteur. (Voir L. Thuasne, t. I, p. 379 sqq. et, au même endroit, la notice). Martin de Delft, que Wimpheling range, avec Fichet, parmi les théologiens séculiers illustres, ne doit pas être confondu avec Gilles de Delft (*Aegidius Delphus*), autre théologien dont le nom se rencontre souvent dans les imprimés de l'époque.

3. « Illud ante omnia me oblectauit quod theologos magnopere admones felicissime artis, qua sine nichil concionari uel grauiter uel splendide possunt. » (Cf. la première des lettres citées à la note précédente.)

4. Voir, dans L. Thuasne, les lettres 25, 29, 49, 79, et la notice jointe à la première de ces lettres (t. I, p. 258). Né à Bruges en 1430, Pierre Burry (P. Burrus) avait séjourné en Italie; la plus grande partie de sa vie fut consacrée au métier de précepteur ou de pédagogue. Il mourut en 1504.

5. Josse Bade fit paraître en 1503 les *Moralia Carmina*, et en 1508 le recueil des *Paeanes quinque festorum Diue V. Mariae* : voir à la Bibliographie.

6. Voir, en tête des *Moralia Carmina*, toute la lettre-préface de Josse Bade

dans Charles Fernand [1], voient un nouveau Cicéron [2]. Tout jeune encore, Fernand enseigne les humanités à l'Université parisienne; on vante son « éloquence admirable » et cette rare érudition « plus suave que le miel » dont ses auditeurs étaient enchantés. Son frère Jean n'a guère moins de succès comme professeur [3]. Les étudiants se pressent à son cours sur Térence; avec eux des personnages de marque viennent écouter l'orateur en vogue [4].

et notamment le passage suivant (au v° du feuillet de titre) : « Ideoque demiratus sum quod post tot annorum curricula hic [Burrus] primus prodierit Horatio aut par aut e proximo aemulus. »

1. Sur Charles Fernand, voir l'index de L. Thuasne et surtout la notice du t. I, p. 327; la lettre 57 lui est adressée. Né à Bruges vers 1460, il fut attaché comme musicien à la chapelle de Charles VIII. En 1485, il est nommé recteur de l'Université de Paris. Il a rédigé un commentaire au poème de Gaguin sur l'Immaculée-Conception (*De mundissimo uirginis Marie concepta cum commento Caroli Fernandi*; Paris, 1489), et c'est à Gaguin qu'il a dédié ses *Epistole familiares* (1490 ou 1491?). Il mourut seulement en 1517.

2. Voir dans l'édition des *Epistolae Caroli Phernandi*, parue chez Josse Bade en 1506, l'épigramme qui figure à la suite du titre. L'édition de Josse Bade est la troisième qui ait paru de ce recueil épistolaire : cela semble bien en attester le succès.

3. Sur Jean Fernand, frère puîné de Charles, et comme lui musicien de la chapelle royale, voir la notice de L. Thuasne, t. I, p. 387. Le seul ouvrage qu'il semble avoir publié est intitulé *Hore diue crucis per Iohannem Fernandum, musicum regium edite* (s. d.). M. L. Thuasne affirme que Jean Fernand « fit profession au monastère bénédictin de Saint-Sulpice de Bourges, dans le courant de l'année 1494 ». En tout cas, il semble bien avoir pris part à l'expédition de Charles VIII en Italie. On ne s'expliquerait pas autrement que Lancinus Curtius lui ait consacré deux de ses épigrammes, intitulées chacune : *De Ioanne gallico caeco*. Jean Fernand était, en effet, aveugle et c'est ainsi qu'il est souvent désigné dans les actes de l'époque. On ignore la date de sa mort.

4. *Epistolae Caroli Phernandi*, f° C iiij r°, lettre de Jean (à propos d'un discours préliminaire à une explication publique de Térence) : « Tu cum orationem perleges, hanc me scias tum scholasticorum [v°] tum etiam praestantissimorum uirorum frequenti coetu more meo balbutientem habuisse. Aderant inter ceteros qui nostras honestarent ineptias celeberrimi uiri tres, quibus ubi garriendi finem fecimus singulis epigrammatibus diximus : uale. Aderat in primis dominus Guido de Rupe forti..., quem cum litteris quam plurimis sit eruditus, tum utriusque iuris peritissimum esse constat, cuius si laudes praeclarissimas oratione prosequi liceret, ante nos profecto dies quam sermo deficeret. Alter erat dominus Robertus Gaguinus, quem probe nosti... His quoque comes fuit dominus Angelus Cato Viennensis archiepiscopus philosophorum amplissimus. Denique coetum omnem epigrammate ualere iussimus... » La plus grande partie de ce passage a déjà été reproduite par M. L. Thuasne, t. I, p. 88, n. 1. Mais, faute d'en avoir transcrit le début et la fin, il n'a pas vu qu'il s'agissait là d'une *praelectio* récitée publi-

Pour achever d'asseoir sa renommée, Charles Fernand publie lui-même un recueil de ses lettres familières [1], suivant une pratique, nouvelle en France, des humanistes italiens. Il est jeune encore, tous les espoirs lui sont permis ; des chagrins de famille jettent les deux frères au cloître où leur vie s'achèvera.

Des relations s'établissent bien vite entre ce petit monde et les lettrés des pays voisins. Les nôtres sont souvent d'origine flamande, et cela les rapproche du foyer de culture que sont encore les Pays-Bas bourguignons [2]. Puis, à cette époque, les écrivains de langue latine sont toujours des clercs et souvent des moines ; d'un pays à l'autre, le lien que l'Église établit entre eux les prépare à s'entendre et à s'apprécier. Lorsque notre Gaguin se rend en Allemagne, il est, à Heidelberg, accueilli par des vers louangeurs où on le remercie d'avoir amené « Apollon parmi les Germains [3] » ; il compte Jean Trithème, le célèbre abbé de Spanheim [4], parmi ses correspondants [5]. Un homme semble

quement : il a cru que Fernand faisait allusion à une séance littéraire tenue dans l'intimité. Les premières lignes de ma citation ne laissent aucun doute à cet égard.

1. Cf. *supra*, p. 17, n. 5 ; p. 18, n. 2.

2. On est frappé, en lisant les lettres de Gaguin, d'y voir figurer tant de personnages originaires des Pays-Bas ou plus spécialement de la Flandre. Gaguin lui-même est né à Calonne, sur la Lys, c'est-à-dire à la limite de l'Artois et de la Flandre (L. Thuasne, t. I, p. 4). Sur l'intérêt que ces lettres présentent de ce point de vue particulier, on peut voir le compte rendu qui a paru du livre de L. Thuasne dans les *Annales du Nord et de l'Est*, t. I, (1905), p. 447.

3. L. Thuasne, t. I, pp. 100-101 ; le fait se rapporte à la mission dont Gaguin s'acquitta en 1492 auprès de l'Electeur palatin du Rhin.

4. Voir les lettres 56 et 70 de Gaguin et la notice de L. Thuasne annexée à la première, t. I, p. 351. Jean Trithème (1462-1516), qui fut longtemps abbé de Spanheim, reste une des figures les plus curieuses de son temps. Apôtre infatigable de la réforme monastique, historien qui ne recule pas devant les falsifications historiques, auteur de nombreux écrits spirituels, d'une correspondance qui atteste sa célébrité universelle et son influence, il s'occupe par surcroît de « géomantie » et il passe même pour sorcier. Ch. de Bovelles a contribué à propager ses idées en France. Son *Liber de Scriptoribus ecclesiasticis* (paru en 1494), avec ses notices sur des écrivains tout à fait contemporains, sur Gaguin par exemple (voir L. Thuasne, t. I, pp. 399-400), est d'un grand intérêt pour l'histoire littéraire de cette époque. Ses œuvres ont été réunies par Freher (Francfort, 1601, 2 vol. in-fol.).

5. Leurs relations semblent s'être bornées à un commerce épistolaire. Dans la seconde de celles qu'il adresse à Trithème (L. Thuasne, t. I, p. 394), Gaguin

avoir été l'âme de cette confrérie internationale, c'est le Flamand Arnold de Bost [1]. Sa vie s'écoule tout entière à Gand dans un couvent de l'ordre du Carmel; mais le renom de ce simple moine franchit bien vite les murs de son couvent, et toute l'Europe savante connaît Arnold de Bost. Ermolao Barbaro lui adresse un de ses ouvrages ; Gaguin lui écrit assez souvent et soigne les lettres qu'il lui envoie [2] ; c'est grâce à Arnold qu'il s'est lié avec Trithème [3]. Du fond de sa cellule, le moine gantois régente ses correspondants ; il entretient leur zèle pour l'étude, il stimule, au besoin il dirige leur activité littéraire. Il décide Gaguin à écrire, sur la Conception de la Vierge, un poème qui doit répondre à l'œuvre du dominicain Bandello [4]. Il institue entre tous ses amis un vrai concours poétique en l'honneur de saint Joachim ; Gaguin, Bibaut, Clichtoue sont les Français qui répondent à son appel [5]. C'est un fait, à notre point de vue, intéressant que ce tournois poétique organisé par un Flamand. Le moment n'est pas venu où l'influence littéraire de la « Germanie » sera définitivement remplacée par celle de l'humanisme italien.

Cependant, dans notre pays, s'annonce l'invasion italienne : l'exemple de Gregorio a porté ses fruits. Philippe Béroalde [6]

ne dit pas, comme l'a cru M. L. Thuasne, qu'il ait, *en personne*, rendu visite à l'abbé de Spanheim. C'est seulement à l'un de ses livres que Trithème a fait l'accueil dont il se réjouit.

1. Voir les lettres de Gaguin à Arnold de Bost (nos 41, 48, 51, 58, 68, 80 et la pièce VI du premier Supplément de l'Appendice) et la notice de L. Thuasne annexée à la première (t. I, p. 312) ; Arnold de Bost (1450-1499) doit toute son importance à ce rôle d'intermédiaire et d'excitateur qu'il a joué pendant toute sa vie.

2. Voir par exemple les développements généraux des lettres 41 et 51.

3. L. Thuasne, t. I, p. 351 et 358.

4. Voir *ibid.*, t. II, p. 207, la lettre à Arnold de Bost (26 déc. 1488) qui a pris place en tête de l'opuscule *De intemerate uirginis conceptu aduersus Vincentium quendam decertacio*. Elle prouve, en outre, que Gaguin, avant de faire imprimer son poème, l'avait soumis en manuscrit à Arnold de Bost.

5. L. Thuasne, t. II, p. 44.

6. Voir, *ibid.*, t. I, p. 282, la lettre de Gaguin et la très complète notice de L. Thuasne. Filippo Beroaldo l'Ancien n'a jamais voulu être qu'un professeur et un philologue. Né à Bologne en 1453, son voyage à Paris est le grand événement de sa vie. De retour en Italie, il ne tarde pas à se fixer à Bologne, où il enseignera jusqu'à sa mort (1505). Ses principales œuvres sont des recueils de notes sur les auteurs anciens, des traités ou discours moraux, enfin des poésies d'un caractère religieux qui eurent en France une très grande diffu-

arrive à Paris en 1476 [1] enseigner les « études d'humanité et surtout la poétique » [2]. Parmi ses auditeurs, ce jeune homme de vingt-trois ans voit le général des Trinitaires [3]. Quand il part au bout de dix-huit mois environ, il laisse à Paris des admirateurs fidèles et, ce qui est mieux, des disciples [4]. D'autres vont lui succéder qui ne le vaudront pas. En 1484, c'est l'effronté Balbi [5],

sion. Erasme, qui passa à Bologne très peu de temps après sa mort, dit de lui : « Beroaldus professorum sui temporis Achilles... cuius paulo ante defuncti Bononiae spirabat adhuc memoria. » (Cité par P. de Nolhac, *Erasme en Italie*, pp. 21-22.)

1. C'est à M. L. Thuasne que revient le mérite d'avoir fixé la date et précisé la durée de ce séjour à Paris : Beroaldo, qui y était arrivé en 1476, n'en repartit que dans le courant de l'année 1478.

2. « Existimaui me esse facturum operae pretium, si studia humanitatis in his [gymnasiis], et imprimis poeticae artis quae philosophiae coniunctissima est et prope germana profiterer » (*Ph. B. Oratio de laudibus Gymnasii Parrhisiorum*, v° du deuxième feuillet); opuscule dédié à Louis de Rochechouart.

3. Cela semble résulter de ce que Gaguin écrivait plus tard à Beroaldo (t. I, p. 283) : « Nam quod te prosa oratione dicentem audieram simul putabam adesse tibi studium uersu scribendi. » La chose en tout cas est presque certaine, étant donné ce que nous savons déjà de Gaguin.

4. En 1494 paraissait à Paris une édition de Virgile, revue par Paul Malleolus (Hemmerlin). Au v° du feuillet de titre se trouve une lettre de dédicace de Beroaldo « *Ioanni franco discipulo suo* » (apparenté sans nul doute à ce Guillaume Le Franc qui avait reçu la dédicace du Salluste revu par Beroaldo; cf. L. Thuasne, t. I. p. 282). Cela laisserait supposer que P. Hemmerlin s'est contenté de réimprimer, en la revoyant, une édition de Virgile donnée par Beroaldo, et qu'il resterait à retrouver. Vingt ans plus tard, Josse Bade insérait dans une édition de Lucain (1514) des commentaires de Beroaldo encore inédits, et voici comment il en expliquait l'origine (v° du f. de titre; lettre de Josse Bade « *Lodouico Pinello Meldensi episcopo* ») : « Curauit Oliuerius a Lugduno familiare nomen sortitus... Commentarios Philippi Beroaldi Bononiensis in M. Annaei Lucani Pharsaliam intra pomoeria nostra (parrhisiana dico) editos, et tua accurata diligentia ab interitu redemptos, et conseruatos, cum ceteris [commentariis] a nobis imprimendos. » L'intitulé des commentaires de Beroaldo est pour confirmer ces indications; ils sont donnés comme adressés « ad primarium Senatus Parrhisiensis principalis Praesidem ». L'existence de ces deux éditions nous confirme dans l'opinion que l'enseignement de Beroaldo dut laisser à Paris des traces durables.

5. Girolamo Balbi arrive à Paris en 1484; il avait alors trente ans, étant né à Venise en 1454. Il est accueilli avec faveur par le petit groupe de lettrés que nous avons décrit : Gaguin, Pierre de Courthardy, les deux Fernand, Guy de Rochefort, ont une place dans ses vers (cf. dans G. Knod, *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus*, p. 89, la liste des pièces du premier recueil, celui qui est dédié à Charles Guillart). Il y a trois lettres à Balbi dans les *Epistolae*

et puis, un peu plus tard (1488), Cornelio Vitelli[1], et enfin Fausto Andrelini[2], type parfait de l'humaniste à la fois présomptueux et médiocre. Mais bientôt les choses se gâtent; Balbi voudrait, à l'Université, garder le monopole de l'enseignement des belles-lettres. Il diffame honteusement l'honnête Guillaume Tardif qui osait lui faire concurrence sur ce terrain[3]. Il use de la même

de Charles Fernand (au dernier feuillet du cahier G et au premier du cahier D). Enfin, celui-ci donnait, en 1484 ou 1485, une édition des tragédies de Sénèque à laquelle Balbi avait collaboré (sur ces faits, et sur les querelles littéraires dont il va être question, voir L. Thuasne, t. I, pp. 87-94, 96-98, et les différents endroits auxquels renvoient les notes).

1. Quand il vint à Paris, en 1489, Cornelio Vitelli enseignait déjà en Angleterre depuis tantôt quatorze ans. On ne sait ce qui l'avait poussé à se rendre en France. Il n'y resta que peu de mois, car, à la fin de l'année, on le retrouve à Londres. Plus tard, il se distingua à son tour par ses attaques furieuses contre Georges Merula (L. Thuasne, t. I, p. 84, n. 3, et 339, n. 1).

2. Fausto Andrelini, né à Forlì en 1460-61, vint à Paris vers la fin de l'année de 1488. Il commença par donner des leçons particulières; puis, le 5 septembre 1489, il était autorisé par l'Université à lire publiquement les poètes. Plus tard, il obtint du roi un canonicat à l'église de Bayeux, et, en 1502, des lettres de naturalité (L. Thuasne, t. I, p. 338, n. 3, p. 344, n. 2, p. 92 et n. 3, pp. 97-98 et les notes; la date qui est donnée en ce dernier endroit pour l'obtention du canonicat semble devoir être corrigée à l'aide de G. Knod, *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus*, p. 103, n. 3). Depuis dix ans au moins, il prenait sur ses divers opuscules le titre de *regius poeta* (il le prend déjà en tête des *Elegiae* qui ont paru au plus tard en 1492, puisqu'elles sont dédiées « au chancelier Guillaume Rochefort », mort justement cette année-là : voir les diverses éditions décrites dans Pellechet, *Catal. des Incun.*, nos 727-733). On a même des opuscules où il s'intitule *poeta regius ac Reginae* ou *regineus* (*ibid.*, nos 718 et 738). C'était bien là un titre officiel (cf. *Revue des Biblioth.*, 1902, p. 428, n. 5) et qui devait lui valoir une pension. Fausto Andrelini mourut en 1518. On n'ose renvoyer, pour une étude d'ensemble sur lui, au travail de L. Geiger dans la *Vierteljahrschrift für Kultur und Litteratur der Renaissance* (voir *Studien zur Geschichte des französ. Humanismus*, p. 1 sqq. du t. I, et le *Nachtrag* à la fin du même volume). Faute d'avoir connu certains opuscules de l'époque, L. Geiger s'est tout à fait trompé sur certains épisodes de la vie de l'Andrelini. Notons que la lettre 53 de Gaguin est adressé à l'Andrelini.

3. Balbi commence par demander à l'Université de faire examiner la Grammaire de Tardif, où il se fait fort de trouver beaucoup d'erreurs (14 mars 1485). L'enquête, si elle eut lieu, dut tourner à la honte de Balbi, car à son tour, Tardif, un an après (20 mars 1486), se plaint à l'Université que Balbi l'outrage dans ses écrits et le dénigre auprès des honnêtes gens. L'Italien est contraint de faire amende honorable et de jurer solennellement qu'il n'attaquera plus Tardif. Mais il manque à son serment, et on le force une deuxième fois, devant Angelo Cato, l'archevêque de Vienne, de faire la même promesse, oralement et

tactique envers Vitelli et l'Andrelini qui ont demandé à l'Université de « lire publiquement » les poètes [1]. De part et d'autre il échoue; ses amis de la première heure l'abandonnent. Il se voit forcé de quitter Paris. Vitelli, cependant, n'avait fait que passer en France [2]. Seul l'Andrelini continue d'enseigner à l'Université parisienne. Son prestige s'est accru de la défaite de Balbi. Il est en train de passer grand poète. Le titre de poète royal va donner à sa Muse une sorte de consécration officielle [3]. Le voilà, pour de longues années, investi du privilège de célébrer en vers

par acte notarié. (Je résume la querelle d'après L. Thuasne, qui renseignera sur les pièces de la polémique.)

1. C'était déjà un échec pour Balbi que cette décision du 5 septembre 1489 par laquelle l'Université permettait à « tous les poètes indistinctement de lire après le repas, et rien qu'une heure » (Du Boulay, t. V, p. 793 : « Placuit ut omnes poetae indiscriminatim unica hora duntaxat post prandium a deputatis Uniuersitatis praecepta legerent »). Fausto en avait profité pour prendre pied dans l'Université parisienne (voir *supra*, à la p. 22, la note 2). Cela dut accroître encore l'animosité de Balbi contre lui. Dans cette lutte d'injures et de calomnies, Fausto ne tardait pas à prendre l'avantage. Déjà on le voit chanter victoire dans une édition de la *Liuia* qui parut au mois d'octobre 1490 (voir au f° h 6 v° la pièce par laquelle s'ouvre le 4e livre. Le vers de début dit ceci : « On était au mois d'août. » D'autre part, le colophon, au f° h 8 r°, est du 1er octobre 1490). Un peu plus tard, Balbi est forcé de quitter précipitamment Paris; Fausto se dépêche d'écrire une églogue *de fuga Balbi* et il l'envoie à Robert Gaguin avec une lettre circonstanciée (février 1491). Celui-ci, dans sa réponse, se déclare très nettement contre Balbi (l. 53). Telles sont les grandes phases de cette querelle inouïe, dont M. L. Thuasne a, le premier, fixé la véritable chronologie (voir au t. I. p. 342, comment s'expliquent les diverses erreurs commises avant lui sur les dates). Pour nous renseigner sur le fond des choses, nous avons surtout les allégations d'Andrelini dans la lettre à Robert Gaguin qui vient d'être mentionnée. On peut les contrôler au moyen de la plaquette intitulée *I. M. aduersus faustam calumniatorem impudentissimum pro praeceptore suo hieronymo balbo defensio ad scolasticos parisienses* (reproduite presque entièrement dans G. Knod, *Aus der Bibliotek des Beatus Rhenanus*, pp. 97-101). Un fait est certain : Balbus fut dénoncé au lieutenant criminel comme coupable de sodomie (L. Thuasne, t. I, p. 96, et G. Knod, *op. cit.*, pp. 98-99). L'accusation était un des lieux communs du genre de l'invective, telle que la pratiquaient les Italiens du Quattrocento. Il semble pourtant qu'elle ait suffi à perdre Balbi dans l'opinion et à déterminer son départ. Dans sa lettre à Fausto, l'honnête Gaguin écrivait (t. I. p 344) : « Addidit quoque huic odiosae ambitioni [d'enseigner toutes les sciences, sans en savoir le premier mot] inquinatissimum, si famae creditur, scelus; cuius ne dignam incideret poenam, festinatissima Anglos fuga petiuisse uulgatum est. »

2. Cf. *supra*, p. 22, n. 1.

3. Cf. *supra*, p. 22, n. 2.

nos victoires et d'écrire, pour la cour, des « épithalames » ou des « lamentations » [1]. De son côté, le Véronais Paul Emile, encore un pensionné du roi, entreprend cette histoire de France qui aura, sur celle de Gaguin, l'avantage d'être patronnée par la royauté [2]. Ce sont là les plus notoires des Italiens qui vécurent

1. On trouvera dans G. Knod, *op. cit.*, pp. 104-108, une liste assez complète des opuscules d'Andrelini qui contiennent ses poésies de circonstance. En devenant poète officiel, il ne cessait pas d'enseigner à l'Université. On lit au colophon d'une édition de ses *Elegiae* (chez G. Marchant, 1494), et juste à la suite de la date : *Fausto ipso et oratoriam et poeticam artem in eodem gymnasio publice profitente* (M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, n° 731). A la fin de l'opuscule *de Neapolitana uictoria*, une épigramme est intitulée : *Stephani bertheloti parisiensis patricii fausti discipuli et contubernalis epigramma* (M. Pellechet, *op. cit.*, n° 753). Cela semble indiquer qu'Andrelini tenait une « pédagogie »; il aurait eu chez lui quelques jeunes gens de bonne famille auxquels il donnait à la fois la pension et l'instruction. Entre temps, il se rendait à la cour pour présenter ses vers au roi. Le *de Captiuitate Ludouici Sphortiae* commence par une épigramme de Faustus *a se recitatum, cum regiae Francorum maiestati libellum hunc obtulit* (M. Pellechet, *op. cit.*, n° 721).

2. Sur Paul Emile, voir L. Thuasne, t. I, pp. 151-152, et t. II, p. 289, n. 3. Né à Vérone vers 1460, il vint en France d'assez bonne heure, et, dès 1489, « Me Paulus Emilius, orateur et chroniqueur lombart », est le pensionné du roi. Sa vie semble s'être écoulée tout entière à la cour, mais nous ne savons quelles fonctions il y occupait. Dans une lettre datée de 1499, mais qui est en réalité de l'année 1500 (*Erasmi Epist.*, col. 58 E), Erasme fait allusion à un séjour de Paul Emile dans les Pays-Bas; il y était sans doute à la suite d'une ambassade. Aléandre, onze ans plus tard, se plaint en lui écrivant que Paul Emile se soit trop attaché à la cour, et il fait allusion au voyage que son ami fait par toute la France à la suite du roi (E. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre*, 2e fascicule, p. 44 et 45). En 1511, il est nommé chanoine prébendé de Notre-Dame de Paris. Il avait commencé par composer, en 1487-1489, un travail sur les antiquités de la Gaule, qui est resté manuscrit et dont le deuxième livre est dédié à Charles VII (*P. E. proemium in secundum uolumen antiquitatis gallicanae ad octauum regem heraclidam christianissimum*). Paul Emile semble, dès lors, avoir été agréé comme historien officiel de la couronne. C'était là une faveur que Gaguin avait demandée vainement pour lui (voir les lettres 23 et 30 aux pp. 252 et 278 du t. I). Il conçut quelque dépit de voir un étranger l'obtenir, et sans doute il pensait à Paul Emile quand il se vantait, dans la nouvelle préface de son *Compendium*, d'avoir entrepris son œuvre sans l'appui d'aucun prince, *nulla principis munificentia prouocatus* (L. Thuasne, t. II, p. 289). Au reste, Paul Emile mit un temps incroyable à parfaire la sienne. Elle parut seulement en 1517, sous le titre *De rebus gestis Francorum libri IV*. Le livre est d'une inspiration toute classique, avec ses discours fictifs imités de Thucydide et son style cicéronien. Nous verrons plus loin que Paul Emile fut en relations avec Budé et Lefèvre d'Etaples.

alors à Paris ; leur enseignement, leur faveur suffisaient à les mettre en relief. Mais beaucoup d'autres plus obscurs ont contribué par leur exemple à répandre le goût des belles-lettres dans le monde de l'Université parisienne. C'est un théologien que Domenico Mancini, mais un théologien dont la science n'a rien d'austère. Ses livres les plus sévères s'égayent de préfaces en vers et qui sont d'un tour assez élégant. Il y prend même le titre « d'orateur, de poète-lauréat et de comte palatin »[1]. Le carme Ferabos est, lui aussi, poète-lauréat[2]. L'un et l'autre adressent des vers au général des Trinitaires. Gaguin s'en montre très flatté : pour leur répondre, il se met en frais de périphrases élégantes et d'images poétiques. Voici enfin Angelo Cato, un habile politique que le caprice de la faveur royale a fait archevêque de Vienne et primat des Gaules[3]. Nous le voyons honorer de sa présence une leçon d'ouverture de Charles Fernand. Il intervient comme arbitre dans la querelle qui met aux prises Guillaume Tardif et Balbi[4]. L'on a le droit de penser qu'il s'était fait à la cour l'introducteur et le patron de ses compatriotes.

Tel est, en France, à la fin du quinzième siècle, le groupe des précurseurs de l'humanisme. Ils sont, par leur amour des belles-lettres, en avance sur leur temps, mais il subsiste dans leur attitude des contradictions significatives. Pour nous en tenir à Gaguin, que ses lettres nous font parfaitement connaître, pouvons-nous voir en lui le type du véritable humaniste? Il a salué avec joie cette résurrection des études anciennes que rendait

1. Cf. L. Thuasne, t. II, pp. 214-217. Mancini est l'auteur d'un *Libellus de quatuor uirtutibus* (préface datée de Paris, 1484) et d'un *Tractatus de Passione Domini* (1488), l'un et l'autre fréquemment réimprimés. En 1482, il avait déjà édité à Paris le cours d'un théologien italien sur le premier livre des Sentences (*Lectura primi sententiarum fratris Gregorii de Arimino*).

2. On ne sait que peu de chose sur Giovanni Andrea Ferabos. En 1470-1471, il occupa la chaire de poésie à Pérouse, et c'est alors que Paolo Marsi dénonça l'infamie de ses mœurs en des vers injurieux (L. Thuasne, t. II, pp. 272-274). Une fois à Paris, il dut expliquer les poètes devant les étudiants. C'est ce que me semblent indiquer les vers de Gaguin à Ferabos (*ibid.*, v. 11-24).

3. Angelo Cato fut successivement au service de la maison d'Anjou, de Charles le Téméraire et de Louis XI, dont il devint le médecin et l'aumônier. Nommé en 1482 archevêque de Vienne, il mourut en 1495. Les *Mémoires* de Commynes ont été écrits à sa prière et lui sont adressés (voir aussi les mentions qu'on y trouve de lui au l. V, c. 5, et au l. VII, c. 5).

4. Cf. *supra*, p. 18, n. 4, et p. 22, n. 3.

possible l'installation des presses de la Sorbonne. Il a loué Fichet d'avoir restauré en France l'étude et le culte de l'éloquence[1]. A certains jours, on le voit même railler doucement les querelles des scolastiques[2], l'abus que les juristes font des gloses[3], le goût exclusif des étudiants[4] pour ce que Rabelais appellera les *barbouillamenta Scoti*[5]. Sans doute, il veut que l'Ecole fasse désormais plus de place à l'étude de l'éloquence et de la poésie, qu'on y revienne à une latinité moins barbare. Mais là se bornent ses ambitions et jamais il n'a songé à modifier de fond en comble l'organisation de l'enseignement universitaire. S'il recommande aux étudiants l'étude de l'éloquence, c'est à condition qu'ils l'accommodent à l'étude des saintes lettres[6]. S'il publie

1. Cf. *supra*, p. 14.

2. Il emploie un ton légèrement ironique pour raconter à Fichet la fameuse querelle de 1473 entre Réalistes et Nominalistes (L. Thuasne, t. I, p. 248).

3. Voir dans L. Thuasne, t. II, p. 5, la phrase sur les jurisconsultes « quibus non satis lex una aut altera est, nisi longissima pagella legibus scateat ».

4. Dans une lettre à Arnold de Bost, Gaguin se plaint que maintenant tous les écrivains aient une manière d'écrire uniforme : « A quorum creberrimis scriptis si haec uocabula : quoniam, postquam, cum, consequenter, praeterea, sed contra, in contrarium, responsio, solutio, et huiusmodi apud illos passim redundantia decusseris, ex immani fiet liber breuissimus. » Voici maintenant ce qu'il dit à Ferabos, dans les vers cités un peu plus haut (p. 25, n. 2) :

> Nostrates spernunt Nestoris ore trahi.
> . . . .
> Sed linguae et uerbi tantum modulamina curant
> Quatinus ad Scoti scripta legenda sat est.

(L. Thuasne, t. I p. 338, et t. II, p. 274.) Enfin, dans son *Ars Versificatoria*, il range parmi les auteurs *parum tersi* toute la séquelle de ces auteurs qui régnaient encore dans les classes : Theodulus, Alain de Lille, le *Facetus* et le *Floretus* (voir *R. G. Ars Versificatoria*, l. III, dans le chapitre intitulé *de Metrorum generibus in speciali*). Ce sont à peu près les mêmes auteurs dont se moquera Rabelais (I, 14).

5. Dans le Catalogue « de la librairie de Sainct Victor » (II, 7).

6. Dans une lettre à Martin de Delft, l'auteur d'une Rhétorique, il le loue de cultiver avec passion une si belle science : « pulcherrimam disciplinam quae cum philosophiae pars est omnibus sapientiae diuerticulis lucem et splendorem affert. » C'est bien là, semble-t-il, la pure doctrine de l'humanisme. Mais une autre fois, il écrit à Trithème : « Tibi opusculum mitto... quod ad eloquentiae studiosos carmine lyrico... scripsi, in quo reprehensis studiorum humanitatis contemptoribus, adolescentes hortor ad eloquentiam, quam ad diuinas litteras accomodare studeant » (L. Thuasne, t. I, p. 382, et p. 405). Voilà la véritable pensée de Gaguin, celle qui est en harmonie avec tout l'ensemble de son œuvre.

un *Ars versificatoria*, il tient d'abord à se justifier d'avoir abordé cette matière : il n'est pas de ceux qui tiennent la poésie pour contraire à la religion chrétienne et à la pratique d'une pure morale; selon lui, la poésie sert à la fois la morale et la religion. C'est là sa raison d'être, c'est là ce qui permet d'en recommander la pratique[1]. Gaguin, en revanche, désapprouve l'étude de la philosophie. On pourra, chez les philosophes anciens, recueillir des pensées isolées propres à illustrer les vérités chrétiennes. Il est même certains d'entre eux qui professent une doctrine facile à concilier avec les dogmes de la foi : tels sont Platon et les Stoïciens. Mais l'on trouve, chez les meilleurs, un orgueil, un amour de la renommée qui les rendent dangereux[2]. Ainsi les « études d'humanité » ne sauraient jamais être leur but à elles-mêmes : philosophie, poésie, éloquence ne sont que les servantes de la théologie. Celle-ci demeure la science des sciences et nous aurons assez fait pour en rajeunir l'enseignement quand les maîtres exposeront la « subtile théologie de Scot » dans un latin plus pur et vraiment cicéronien[3].

1. Voir dans L. Thuasne, t. II, pp. 195-199, la lettre-préface de l'opuscule *de Arte metrificandi*. Après avoir exposé en détail les divers genres d'utilité qu'il trouve à la poésie, Gaguin résume ainsi son développement (*ibid.*, p. 198) : « Proinde rem quam non ignobilem diuini auctores putauere, quae rebus fortiter gestis aeternum splendorem affert, quae diuinos ritus exornat, humanos mulcet affectus, quae domi forisque suis est oblectamento cultoribus, tuo nomini [Gaguin s'adresse à Charles II d'Anjou] dicatam esse uoluimus. »

2. L. Thuasne, t. II, p. 38. Sur Platon, Gaguin ne semble pas avoir d'opinion bien personnelle; « sicuti maxime esse perhibetur Plato », dit-il en parlant des philosophes anciens « qui consonantia fidelibus disciplinis tradiderunt ». Il s'en rapportait sans doute à Marsile Ficin, qu'il semble avoir assez bien connu et pour qui il témoigne d'une haute estime (L. Thuasne, t. II, p. 20, *R. G. Marsilio Ficino*). Trithème, qui, nous allons le voir, partage les idées de Gaguin sur l'utilité particulière des études anciennes, Trithème, lui non plus, n'a rien vu d'inquiétant dans la renaissance platonicienne tentée par Marsile Ficin; il l'appelle même « Platonicae theologiae unicum decus, ornamentum et corona » (cité par L. Thuasne, t. II, p. 21).

5. En dépit des quelques railleries qu'il s'est permises sur la scolastique, Gaguin admire, comme il sied, les gloires de l'Ecole, et il a, pour certains docteurs de l'époque, la même estime que ses contemporains. Il se fait un devoir de composer une épitaphe digne de lui au « Docteur irréfragable », le célèbre Alexandre de Hales (moine anglais du treizième siècle, qui enseigna à Paris et laissa une *Summa theologica*). A Etienne Brulefer, l'orgueil de l'école scotiste, il prédit une gloire immense s'il va enseigner en Espagne « la subtile théologie de Scot ». Enfin, on le voit citer, comme des auteurs de grand mérite, les théolo-

Telle est, au fond, la pensée de Gaguin et tous ses amis pensent comme lui [1]. Pour la plupart ce sont, nous l'avons vu, des théologiens et surtout des moines. Leur horizon est borné par les intérêts du monde très spécial où ils vivent. L'éloquence et la poésie leur seront un délassement au milieu d'une vie austère; ils n'en feront jamais ce qu'on appelle une carrière. Aussi bien ils veulent, avant tout, rester des chrétiens et ils fuient comme une tentation dangereuse le désir de la renommée que donnent les ouvrages de l'esprit [2]. Quand ils écrivent, ils entendent faire œuvre utile; ils moralisent en des traités d'une inspiration toute chrétienne, ou bien encore ils emploient leurs talents poétiques à chanter sainte Anne ou saint Joachim [3].

giens Martin Lemaistre et Guillaume Houppelande (voir, dans L. Thuasne, les lettres : aux Cordeliers de Paris, t. II, pp. 187-195; à Brulefer, t. II, pp. 14-20; à Trithème, t. I, p. 390 sqq., et surtout pp. 399-404). C'est que, pour lui, le fond prime la forme, et ce sont seulement des qualités de pure forme qu'il faut demander à l'étude des auteurs anciens. Le plus beau compliment que Gaguin croie pouvoir faire à quelqu'un, c'est de lui dire qu'il rappelle pour les pensées Pierre le Lombard et pour le style Cicéron, *in sententiis Magistrum* [le « Maître des Sentences »], *in uerbis prope Ciceronem, in carmine Flaccum repraesentans* (L. Thuasne, t. II, p. 79).

1. Trithème dédaigne la poésie, et, pour lui, les élégies funèbres et les épitaphes valent seules la peine qu'on s'y applique (L. Geiger, *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland*, 1882, p. 449). Il écrit à son frère en lui traçant un plan d'études : « Nec uolo te saecularis litteraturae plus haurire quam necesse ad diuinarum intelligentiam consequendam scripturarum » (voir L. Thuasne, *La lettre de Gargantua à Pantagruel*, dans *Revue des Bibliothèques*, 1905, p. 115).

2. Gaguin sait que ses écrits sont très imparfaits au point de vue de la forme, mais il s'en console aisément : « Illud potissimum scriptoribus persuasum esse oportet, ueritati magis quam splendori orationis laborem accomodare suum. » Il écrit à Jean de Pins : « Nihil me dius fidius, Pine, minus cupio quam circumferri per hominum conciones, et uariis exponi sententiis, immo uero ludibriis plurimorum » (L. Thuasne, t. II, p. 51, et t. I, p. 375).

3. Cf. *supra*, p. 20. Arnold de Bost écrivait à l'un de ses amis pour stimuler sa verve poétique : « Peto igitur ut historiam de sancto Ioachim et Anna componas et ut uitam caelestem, quo omnes tendimus tuis elegantissimis lucubratiunculis cunctis amatiorem facere pergas (L. Thuasne, t. II, p. 44). De son côté, Gaguin compose une pièce de vers dont voici l'intitulé : *Arguit poetas qui nomina ueterum deorum inuocant.* Au début de leurs vers, les poètes, dit-il, doivent invoquer non une des Muses, mais bien la vierge Marie. Pour les sujets à traiter, ils ne doivent pas craindre d'en manquer, puisqu'ils ont les vies des saints (*R. G. epistole; Eiusdem quaedam orationes*, etc., 1498, f° G 7 v°). De part et d'autre, c'est la conception d'une poésie purement édifiante.

Dans ce milieu très pieux, étranger aux mondanités de la poésie profane, il semblerait que les humanistes italiens eussent dû apporter comme un ferment nouveau. C'est grâce à eux, il faut le reconnaître, que l'étude des poètes latins a pris une place officielle dans l'enseignement des écoles parisiennes. En 1489, au début de la querelle entre Andrelini et Balbi, l'Université avait autorisé tous les maîtres de poésie à *lire* une heure après le repas [1]. Ce pouvait être le principe d'une révolution dans l'enseignement; Andrelini n'était pas homme à l'accomplir. Esprit vulgaire, poète médiocre dont la facilité fait l'unique mérite, versificateur sans talent qui s'accommode de tous les sujets, il était un mauvais exemple pour les lettrés de son pays d'adoption [2]. A son école, ils apprendront tout au plus, l'art des vaines amplifications et le secret de la fausse élégance. Il était à même de leur enseigner quelques recettes poétiques, il ne pouvait leur donner le sens de la grande poésie.

III.

Après les hommes, il nous faut maintenant étudier les œuvres, et d'abord celle qui, par sa date, est la plus significative, la *Rhétorique* de Guillaume Fichet [3]. Le livre ne méritait pas d'inspirer à Robert Gaguin l'admiration dont nous avons recueilli les preuves. La substance en est tout entière empruntée aux deux traités de

1. Cf. *supra*, p. 23, n. 1.

2. Cela n'empêche pas que sa réputation n'y ait été très grande. Dans son article sur Andrelini, R. Renier a déjà cité cette lettre insérée dans la *Liuia* qui célèbre Fausto comme l'éducateur de la France (*Giornale storico della letterat. ital.*, t. XIX, pp. 187-188) : « Is enim... solus fuit... qui Galliam ex ieiuna saturam, ex inculta tersam, ex sicca uiridem, ex barbara latinam fecit. » On pourrait multiplier les témoignages de ce genre. L'engouement chaque jour croissant pour les choses d'Italie faisait illusion sur la valeur de ce très médiocre poète. Gaguin lui-même lui adressait des vers élogieux (*R. G. epistole; Eiusdem quaedam orationes*, etc., f° D 3 r° et ailleurs). Cependant, il ne pouvait manquer d'être choqué par les allures très libres de Fausto. Les poètes les plus obscènes servaient souvent de texte à ses explications (*Erasmi Epist.*, col. 689 D) : ce fut au point que la Faculté de théologie porta plainte au roi (*Guilielmi de Mara Epistolae et Orationes*, f° 7 r°. Son influence tendait à répandre dans le monde lettré le goût de la plus basse espèce de poésie.

3. Le livre parut en juillet 1471 (L. Thuasne, t. I, pp. 25-26).

rhétorique les plus arides, les plus secs que nous aient laissés les Latins : le *de Inuentione* de Cicéron et la Rhétorique à Hérennius qu'on était alors d'accord pour lui attribuer: Le plus souvent, Fichet se borne, dans sa rédaction, à transcrire presque textuellement les définitions de l'un ou de l'autre de ces deux ouvrages [1].

Quand il s'éloigne quelque peu de ses deux modèles, il ne fait qu'en exagérer la sécheresse [2]. Son livre est un manuel encore tout scolastique, tout en classifications et en formules, où l'on sent à chaque page le cours destiné à être dicté et appris par cœur [3]. Mais nulle part on n'y constate d'effort pour accommoder l'enseignement aux besoins particuliers du public. Nulle part on n'y rencontre ces idées générales qui nous charment dans les grands traités de Cicéron et qui, seules, peuvent donner de la vie et de l'intérêt à des études aussi techniques. Cet abus répété des divisions et des subdivisions, ces continuelles définitions de termes restent sans application pratique; elles ne sauraient donner aux étudiants qu'une connaissance toute formelle de la rhétorique; elles ne leur seront d'aucun profit pour l'étude des auteurs anciens. Le défaut essentiel de l'ouvrage apparaît pleinement dans la terminologie qui s'y étale à chaque page. Fichet ne s'est pas contenté de celle que lui fournissaient les deux auteurs anciens. A chaque instant, on le voit forger un mot barbare pour résumer une formule empruntée à l'un de ses modèles [4]. Nous

1. Lui-même ne s'en cache pas. Il dit, à ce sujet, dans sa préface (f° 3 v°) : « Neque uerebimur ueniam impensius deprecari, si aut paulo pedestrior atque spinosior fuerit oratio... aut ad verbum plerumque Cicero fuerit excerptus... aut uerbis nouiusculis, duriusque translatis interdum fortassis abutor. »

2. Il suffit de comparer *Rhet. ad Her.*, IX, 14, et le passage suivant où Fichet formule les principes qui assurent la *breuitas* de la narration (dans le second livre de la Rhétorique) :

« Breuitatem ergo nouem sequentes praeceptiones perficiunt;

« *Ingressio, Perstrictio, Continuatio, Inclusio* quae rerum exitus ita narrat ut ante quoque facta maxime intelligantur, tametsi nos tacuerimus; ut si dicam me ex prouincia rediisse, profectum quoque in prouinciam intelligatur oportet; *Praetermissio, Irredictio* [interdiction de *redire* deux fois la même chose], *Commonitio, Egressiuncula, Finitio.* »

3. Voir le début du passage cité à la note suivante.

4. Voici comment il se justifie (voir f° 4 r°, à la suite du passage cité plus haut, n. 22) : « Et consulte quidem id facio [de me servir de mots nouveaux] cum disciplinae, tum secretionis, et memoriae causa... » D'ailleurs, le célèbre vers d'Horace est là pour l'autoriser, et il espère bien que l'usage, ce maître souverain de la langue, acclimatera les néologismes qu'il a risqués : « Quem

sommes loin avec lui de ce purisme qui reste un des traits essentiels du véritable humanisme.

Fichet est, il est vrai, un théologien de profession ; son style se ressent des habitudes qu'il avait contractées dans son enseignement, et lui-même craignait qu'on ne le trouvât trop épineux (*spinosior*). Robert Gaguin a pu assouplir le sien par l'étude et par l'exercice. Son latin est encore encombré de termes barbares qui sont de la langue des Pères ou viennent de la scolastique ; pourtant il est, à l'ordinaire, d'une allure assez aisée et l'on y sent, en de certains endroits, un effort parfois heureux vers la simplicité de la vraie éloquence[1]. A quoi s'est donc employé le talent littéraire dont témoignent ses lettres et ses discours? Gaguin, nous l'avons vu, a enseigné les humanités ; seul, l'*Ars versificatoria* peut, à présent, nous donner une idée de ce qu'était son enseignement. Déjà ce manuel atteste une lecture bien plus étendue que ne faisait la *Rhétorique* de Fichet. C'est une compilation consciencieuse où les humanistes italiens sont cités côte à côte avec les grammairiens anciens. Gaguin expose avec soin leurs divergences d'opinion ; on sent qu'il ne connaît pas assez les poètes anciens pour se faire, en ces matières, une opinion personnelle[2]. On ne voit même pas qu'il attache aux témoignages des anciens une valeur particulière. Il emprunte souvent ses règles au Doctrinal d'Alexandre de Villedieu. Nous avons vu qu'il recommande aux jeunes gens de ne pas lire les poètes *parum tersi* : mais bien rares sont les poètes qu'il range dans cette catégorie. Sedulius, Fortunat et Pétrarque sont proposés à l'imitation des écoliers au même titre que Stace, Catulle ou Lucrèce[3]. Horace et Boèce lui fournissent tour à tour des exemples de mètres lyriques[4]. C'est

[usum] profecto nequaquam dubitauerim haec indies usitatiora facturum, quae peregrina fortassis initio cuipiam uidebuntur... » Voici quelques-uns de ces néologismes, relevés au courant de ma lecture ; on jugera s'ils avaient chance de durer : *intrarius* (dans un titre de paragraphe : *de intrarii loci diuisione...*), *pariuocatio*, *exemplificatio*, *retorsio*, *studiositas*, *mititas*, etc.

1. Voir les neuf discours par lesquels se termine le recueil d'*Epistolae et Orationes*, publié du vivant de Gaguin : L. Thuasne, t. II, pp. 81-155. Pour l'art de conduire un développement, voir en particulier aux pp. 128, 140.

2. Voir, par exemple, le chapitre sur le mètre élégiaque (*De elegiaco carmine*, dans le l. III) : « Vult tamen cremonensis, etc. »

3. Voir le passage déjà cité à la p. 26, n. 4.

4. Voir le chapitre *De lyricis uersibus*, qui fait suite dans le l. III à celui

l'éclectisme d'un homme qui réunit dans une même admiration l'antiquité païenne et l'antiquité chrétienne; on devait l'attendre de Gaguin, après ce que nous avons dit de lui. En cela, l'auteur ressemble à ses contemporains; il leur est supérieur par un souci constant de simplifier la matière qu'il avait à traiter. Il le dit lui-même à la dernière page de l'ouvrage : « Nam persuasum tenemus multum scolasticis obesse dum artem aliquam minutissimis praeceptiunculis dispertitum legunt, primum quod litteris ipsis confidentes, inueniendis rebus negligentius animum intendunt, deinde lectionis multiplicitate uexati minime ualent memoria. » Il faudrait applaudir des deux mains à cette réflexion si la deuxième partie n'était pas pour affaiblir l'effet de la première.

Quelles sont, en dehors de l'*Ars versificatoria*, les œuvres de Robert Gaguin? On a déjà nommé son *Compendium;* ce qui le décida à l'entreprendre, ce fut le désir de donner aux grands faits de notre histoire nationale une diffusion que ne leur assuraient pas des chroniques écrites en français et c'est l'unique raison pour laquelle il a écrit son œuvre en latin [1]. Le poème sur l'Immaculée Conception, le traité en prose sur le même sujet, le récit de la « Passion de saint Richard » [2] trahissent, chez Gaguin, des préoccupations plus religieuses que littéraires. On conçoit que, dans de pareils ouvrages, il ne se soit pas attaché à la perfection de la forme. Tout le reste de son œuvre est en français, et cela même est caractéristique. Pas plus que ses contemporains, Gaguin n'a, pour la langue latine, de préférence systématique; tour à tour il se sert du latin et du français, suivant que le sujet choisi lui semble comporter l'emploi de l'une ou de l'autre langue. Il n'est pas comme les humanistes de la génération suivante, qui attribuent au latin une valeur littéraire dont sera dénuée notre langue

du mètre élégiaque; presque tous les exemples rapportés sont empruntés à Horace et à Boèce.

1. L. Thuasne, t. I, p. 253 : « Gallicos quidem scriptores et eosdem ad dicendum sua lingua disertos habuit hoc regnum, latinos autem habuisse non comperi. Praeclara idcirco Francorum gesta intra nos iacent, et iis finibus coercentur ad quos tantum se protendit francus sermo. » Aussi bien Gaguin est persuadé que, pour un historien, il n'y a pas de plus beau sujet que le récit des « gestes » françaises (*ibid.*, p. 280).

2. Cf. *supra*, p. 20, et L. Thuasne, t. I, pp. 72, 105 et 139, enfin t. II, pp. 279-287, où la *passio sancti Richardi martyris* est reproduite.

nationale. Il ne croit pas déroger quand il écrit en vers le *Débat du Laboureur, du Prestre et du Gendarme*[1]. Il y a plus; comme Nicole Oresme, comme Laurent de Premierfait, Robert Gaguin s'adonne à des travaux de traduction. Il traduit en français une lettre de Pic de la Mirandole pour le profit moral que les lecteurs en pourront retirer[2]. Les œuvres de César et de Tite-Live lui apparaissent comme des recueils de belles actions qui seraient, pour nos Français, de salutaire exemple; il en traduit une partie « à l'honneur du roy et de chevalerie »[3].

Il vaut la peine de nous arrêter encore sur la carrière de Guillaume Tardif, cet obscur professeur que nous avons trouvé en lutte avec l'italien Balbi[4]. Comme Robert Gaguin, il débute par un manuel scolaire, où il se révèle comme un partisan décidé des études nouvelles[5]. Comme lui, il utilise dans sa compilation les

1. L. Thuasne, t. II, pp. 350-365. On connaît de Gaguin deux autres petits poèmes français : *Le passe temps d'oysiveté* (*ibid.*, pp. 366-423) et la *Question meue*, etc. (*ibid.*, pp. 424-432), qui ont été composés pendant les loisirs d'une ambassade en Angleterre (1489).

2. C'est le *Conseil prouffitable contre les ennuys et tribulations du monde*, qui date de 1498. Voir, dans L. Thuasne, t. II, pp. 314-315, l'avis dont est précédé l'opuscule.

3. En 1485, Gaguin fait paraître la traduction des *Commentaires* de César (sur la guerre des Gaules). Il l'avait entreprise de lui-même, mais c'est, paraît-il, le jeune Charles VIII qui l'avait engagé à la terminer (voir dans L. Thuasne, t. II, pp. 299-307, la lettre-préface au roi). La traduction de la troisième décade de Tite-Live, parue sous le titre : *Les gestes romaines*, etc., est de quelques années postérieure (entre 1490 et 1494); cf. L. Thuasne, t. I, p. 107, et, pour le *Prologue*, t. II, pp. 310-314.

4. Cf. *supra*, p. 22. Nous ne savons guère rien de Tardif en dehors de ce que nous apprennent les œuvres dont il va être question. Une phrase d'une lettre de dédicace écrite en 1467 semble indiquer qu'à cette époque il n'était pas d'Église (*Francisci Florii Florentini de amore Camilli et Emilie aretinorum*, f° 2 r°, dans le prologue à Guillaume Tardif : « quem librum tuo nomini idcirco dedicaui, quia et in Veneris, Martisque palaestra iamdiu te exercitatum, et in rhetorica facultate peritissimum esse noui .» D'autre part il fait allusion, dans le discours préliminaire de son *Eloquentiae compendium*, à des ouvrages de caractère religieux qu'il aurait composés récemment (f° 9 r°). A ce moment il est sûr qu'il était entré déjà dans les ordres. Dès l'année 1473, il enseignait la rhétorique au collège de Navarre (lettre de J. Reuchlin, citée par L. Thuasne, t. I, p. 31). Il était né au Puy-en-Velay (cf. la note suivante), sans doute vers 1440; on ignore l'époque de sa mort.

5. Voir, en tête du *Compendium* (f° a ii r°), tout le discours préliminaire : *G. T. Aniciensis* (*Anicium* = le Puy) *eloquentiae benedicendique scientiae studium suadens oratio*. Mais la conception de l'éloquence qui s'y révèle est

auteurs les plus divers : Avicenne, Bède, la Bible, Guarino de Vérone, Laurent Valla, « Paul, le Docteur des Gentils », Sedulius, « le Maître des Sentences[1] », etc. D'ailleurs, son livre marque un progrès considérable sur celui de Fichet. Il est de conception plus pratique, d'allure moins scolastique, mais enfin, c'est toujours un manuel et qui vise d'abord à munir les étudiants de définitions et de formules toutes faites[2]. On y trouve tout un chapitre intitulé : *De personarum dignitatumue titulis ac litterarum superscriptionibus*. Ainsi l'étudiant saura comment il devra plus tard s'adresser à un évêque, à un docteur en droit canon, etc. En dehors de ce traité, Tardif ne nous est guère connu que par des œuvres françaises[3]. Lecteur du roi Charles VIII, il semble s'être inspiré des désirs du jeune roi pour le choix des ouvrages qu'il a composés ou traduits[4]. Ce professeur d'humanités écrit

analogue à celle de Robert Gaguin : Tardif est surtout sensible aux avantages *pratiques* de l'étude des belles-lettres. D'ailleurs il importerait, pour marquer l'intérêt et la signification de l'ouvrage, de connaître au juste la date à laquelle il a paru. La fixer à 1475, comme on le fait généralement (cf. Graesse, *Trésor*, t. VI, 2e P., p. 27), c'est oublier que l'ouvrage est dédié « à Charles dauphin » (*Carolo Delphino*), à qui Tardif se dit redevable de plusieurs bienfaits (*benefactaque tua quibus ualeo*). Si l'on se souvient que Charles VIII était né en 1470, on voudra reporter l'apparition de l'ouvrage aux dernières années du règne de Louis XI (par exemple, 1481-1483).

1. Voir, à la suite de la table des matières, l'index intitulé *Auctorum nonnullorum nomina ex quibus compendium hoc delectum approbatumque est.* « Le Maître des Sentences » est, on s'en souvient, Pierre le Lombard, un docteur célèbre du douzième siècle.

2. Le titre ne donne pas une idée juste du caractère de l'ouvrage : c'est bien autre chose qu'une rhétorique. Le *Compendium*, nous dit Tardif lui-même, comprend trois parties (voir f° b i r°, sous la rubrique *Ordo huius compendii*) : « Prima grammaticam, secunda elegantiam, tertia rhetoricam, quibus eloquentia bene dicendique scientia consummatur compendiosissima serie absoluit. » La première partie, outre la grammaire proprement dite, renferme elle-même une prosodie et une métrique. La deuxième, disposée par ordre alphabétique, donne des indications pratiques sur la latinité ou la propriété de certains mots. La troisième seule est vraiment une rhétorique. Voici un aperçu de la table des matières de la troisième partie (une table générale se trouve au commencement du *Compendium* proprement dit) : « Rhetorice quid est . quid rhetor . quibus in rhetorica consummamur . quae artis rhetoricae partes . quod eius opus ». Etc... Il est à noter qu'en général Tardif forge lui-même les exemples dont il a besoin.

3. Il a cependant revu le texte d'une édition parisienne de Solin ; cf. C. Couderc, *Louis de Rochechouart*, p. 39, et Hain, *Repertorium*, n° 14876. L'édition est malheureusement sans date.

4. Lui-même nous renseigne sur ses diverses œuvres françaises dans la dédi-

un *Art de faulconnerie*. Cet homme d'Église met en français les facéties de Pogge[1]; il est vrai qu'il traduit aussi les *Apologues* de Laurent Valla et un traité de Pétrarque. C'est, d'ailleurs, un traducteur d'un certain talent, qui écrit une langue savoureuse; mais en « vulgarisant » des œuvres latines, en les rendant accessibles aux seigneurs les plus ignorants, il contribuait plutôt à rabaisser le prestige de la « latinité ».

Nous aurions à faire des observations analogues si nous passions en revue tous les écrivains de l'époque qui sont vraiment des individualités littéraires[2]. Mais cela ne suffirait pas encore pour nous donner une idée précise des progrès insensibles de l'esprit français. Ce qu'il faudrait, c'est étudier, année par année, la série des livres parus à Paris pendant le dernier tiers du quinzième siècle. On verrait ainsi quelle place les livres « d'humanités » tiennent dans l'ensemble de la production parisienne, on pourrait mesurer quelle part ils en représentent par rapport aux publi-

cace à Charles VIII des Apologues de Laurent Valla (Bib. nat., vélins 611, exemplaire de présentation; lettre au roi Charles VIII de « Guillaume Tardif du Puy en Vellay son liseur », f° a v°) : « Par vostre commandement aussi tout ce que i'ay peu trouuer necessaire et vray de l'art de falconerie et venerie, vous ay en ung petit liure redigé. Et pour vostre royale maiesté entre ses grans affaires recreer vous ay translaté le plus pudiquement que i'ay peu les facecies de Poge. Et ayant regard non pas seulement a vostre honneste corporel plaisir, mais aussi au bien de vostre ame vous ay composé et en ordre mis ung petit volume d'heures... En icelles heures sont les sept pseaulmes que vous ay translatés tout aupres du latin et presque si brief que le latin. Et les obscurtés et difficultés ay par ung mot ou peu de motz exposées et declarées. Vous ay aussi translaté l'art de bien mourir... Maintenant vous ay en françois mis les apologues de Laurens Valle par luy latins faitz de Ezope Grec... ». Si nous ajoutons que le volume contient, à la suite des Apologues de Valla (f° D i) une traduction de Pétrarque intitulée *des facecies des nobles hommes*, l'on connaîtra toutes les œuvres françaises de Tardif. Je ne sache pas qu'on ait encore identifié le « volume d'heures » mentionné ci-dessus. La traduction de l'*Ars Moriendi* est signalée par A. Claudin, *Hist. de l'imprim.*, t. I, p. 482. De nos jours les *Apologues* ont été réimprimés par Ch. Rocher (1877) et la traduction de Pogge par Anat. de Montaiglon (1878). Cf. Graesse *Trésor*, t. VI, 2e P., pp. 27-28.

1. Evidemment Tardif n'y entendait pas malice en composant cette traduction. Il a pourvu les *Facéties* par lui traduites de moralités qui font, par leur gravité, un contraste plaisant avec l'obscénité des anecdotes auxquelles elles s'adaptent.

2. Il faut signaler en passant Guillaume de la Mare, sur lequel on consultera Ch. Fierville, *Etude sur Guillaume de la Mare* (1893). On a de lui des *Epistole et orationes* et des poésies recueillies sous le nom de *Syluae* qui sont presque toutes d'inspiration morale ou religieuse.

cations françaises ou bien aux livres inspirés de la pure méthode scolastique. Actuellement, la tâche est immense ; il faut attendre, pour l'entreprendre, que la science des bibliographes ait frayé le chemin à l'histoire littéraire. Ici, l'on se bornera à quelques brèves indications.

Si l'on parcourt, dans les *Annales typographici*, de Panzer[1], la liste des livres imprimés à Paris jusqu'en 1500, on est, dès l'abord, amené à cette conviction que les auteurs anciens ou les livres des humanistes y sont une infime minorité. Nous ne parlerons pas longuement des livres français qui se sont alors publiés. Pourtant, il vaut la peine de rappeler que c'est l'époque où s'exerce l'activité du célèbre Antoine Vérard. Il édite en grand nombre des romans de chevalerie qui s'adressent à un public de grands seigneurs ignorants et oisifs. Mais, en même temps, il fait connaître toute une série de traductions qui vont ainsi vulgariser plusieurs œuvres de l'antiquité ou de l'humanisme italien[2]. Par là, il va juste à l'encontre des tendances nouvelles.

Parmi les livres écrits en latin, ce sont les livres de logique qui dominent, avec ceux de théologie. On ne cesse de réimprimer

1. Panzer, *Annales typographici*, t. VII. Il ne faut pas toujours se fier aux indications de Panzer, mais son répertoire est commode pour nous parce qu'il donne séparément, pour chaque ville, la liste chronologique des impressions qui s'y sont faites pendant telle période de temps. La Bibliothèque Mazarine étant très riche en incunables parisiens, on pourra recourir, pour prendre une idée de la production parisienne, à Marais et Dufresne de Saint-Léon, *Catal. des Incun. de la Biblioth. Mazarine* (1893), en le complétant par le compte rendu que L. Delisle en a fait dans le *Journal des Savants* (janvier, février, mars et mai 1894). Le grand ouvrage de A. Claudin, que j'ai eu déjà l'occasion de citer, n'est pas malheureusement très répandu.

2. D'abord Vérard publie les œuvres de cette pléiade de traducteurs qui avait illustré le règne de Charles V : les *Ethiques* et les *Politiques* d'Aristote traduites par Nicole Oresme (publiées en 1488 et 1489 ; n°s 1237 et 1261 de Pellechet, *Catal. des Inc.*) ; la première Décade de Tite-Live traduite par Pierre Bersuire (en 1486 ; n° 433 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*) ; Valère Maxime, traduit par Simon de Hesdin (en 1497, dans un volume dont voici le titre : *Le gouuernement des princes. Le tresor de noblesse. Et les fleurs de valere le grant* ; n° 1253 de M. Pellechet, *Catal. des Inc.*) ; Sénèque par Laurent de Premierfait (s. d. ; n° 700 de Panzer). Panzer signale encore, comme ayant paru chez Vérard en traduction française : les histoires de Paul Orose (en 1491 ; n° 201 de Panzer), la Guerre Judaïque de Josèphe (en 1492 ; n°s 221 de Panzer et 679 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*) ; enfin la Consolation de Boèce (1494 ; n° 290 de Panzer).

Aristote et Boèce : leurs œuvres restent, pour la dialectique, la base immuable de l'enseignement. Mais on ne se soucie point de les étudier pour elles-mêmes, d'en acquérir une connaissance directe et minutieuse. Ce qu'on demande à ces auteurs, c'est d'abord une doctrine et rien n'est plus courant que les manuels où on résume leurs divers traités. En trente ans, on compte au moins sept éditions parisiennes de l'ouvrage intitulé : *Auctoritates Aristotelis, Senece, Boetii, Platonis, Apulei affricani, Empedoclis, Porphirii et Gilberti porretani* [1]. Quand on réimprime le texte même d'Aristote, j'entends le texte de la traduction latine, c'est toujours en l'accompagnant de commentaires abondants, de gloses marginales ou interlinéaires. Les vieux docteurs de l'Ecole ont usurpé le crédit que l'on réservait d'abord au maître lui-même. Peu de livres, au quinzième siècle, jouissent d'une autorité pareille à ceux du célèbre Buridan [2]. On les réimprime; ils sont à leur tour l'objet d'un commentaire [3].

Cependant, l'Université continue de produire des dialecticiens subtils ou de profonds théologiens. A chaque instant, nous rencontrons parmi les publications du quinzième siècle les noms de Martin Lemaistre [4], de Pierre Tartaret [5] et de Thomas Bricot.

1. M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, pp. 335-338.

2. Sur Buridan, docteur parisien du treizième siècle, voir la notice de L. Thuasne, t. II, p. 73.

3. Je relève, pour 1489, une réimpression des *Quaestiones in X. Libros Ethicorum Aristotelis*, qui a été dirigée par Egidius Delfus (n°s 161 de Panzer, 532 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*). Dans la bibliothèque de Beatus Rhenanus figurent les *Consequentie* de Buridan (1498) et le *Commentum magistri Iohannis dorp super textu summularum magistri Iohannis Buridani* (1499) : voir G. Knod, *op. cit.*, n°s 72 et 111 de la 2e partie.

4. Sur Martin Lemaistre (1432-1482), « interpreteur de la saincte pagine » et « philosophe tres digne », voir L. Thuasne, t. I, pp. 399-401. Il a composé une *Expositio perutilis et necessaria super libro Praedicabilium Porphyrii* (1499; G. Knod, *op. cit.*, n° 75), un *Tractatus Consequentiarum* (1494; n° 304 de Panzer, à la Bibl. nat.) et deux volumes de « questions morales » (*de fortitudine* et *de temperantia*). J'ai parcouru les *Questiones morales... Martini Magistri... de fortitudine* (1489). C'est un ouvrage de méthode toute scolastique. Pour chaque *quaestio*, on a d'abord la thèse *Arguitur quod...*, puis l'antithèse *In oppositum arguitur...* Alors viennent les conclusions, soigneusement distinguées et numérotées.

5. Tartaret et Bricot ont pris place, à la file l'un de l'autre, dans le catalogue de la librairie de Saint-Victor (Rabelais, II, 7) : « *Tartaretus, de modo cacandi,*

Celui-ci donne un texte abrégé de la logique d'Aristote (*textus abbreuiatus logices*); son œuvre est commentée par Georges de Bruxelles, dont, à son tour, Bricot complétera les commentaires[1]. Les ouvrages de Martin Lemaistre s'imposent à l'étude et à l'admiration des étudiants; on adjoint au texte d'Aristote des commentaires ou des questions rédigées « suivant l'esprit de Martin Lemaistre et de Buridan »[2]. Cependant l'on voit persister la vogue des ouvrages de Pierre d'Espagne et de Pierre le Lombard; les *Summulae* de l'un, le *Liber Sententiarum* du second sont édités, commentés, accrus de nouveaux commentaires, de gloses ou de « questions » sur les commentaires[3]. Car c'est toujours là qu'il en faut revenir; partout l'étude des textes fait place à l'étude des multiples commentaires qui en ont été faits; partout on voit les éditeurs accumuler les « opinions » sur des questions qu'ils pourraient décider eux-mêmes, et le type des publications de l'époque semble bien être cette édition d'Aris-

Bricot, de differentiis soupparum. » Tartaret (mort en 1494) a laissé notamment des *Questiones morales* (imprimées en 1504 par Josse Bade, et une *Expositio in summulas Petri hyspani cum textu* (1506). Il semble s'être plus spécialement attaché à l' « exposition » des ouvrages d'Aristote. Outre l'*Expositio super textu logices Aristotelis*, on a de lui un ouvrage intitulé : *Clarissima singularisque totius philosophie nec non metaphysice Aristotelis Expositio* (1506) : voir G. Knod, *op. cit.*, nos 146, 162, 164, 167. Il enseignait au collège de Reims (L. Delisle, *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, t. XX, 1893, p. 4).

1. M. de Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, p. 445; cf. dans G. Knod, *op. cit.*, le titre de départ du no 99 : « Incipiunt questiones super philosophiam Aristotelis cum interpretatione textus eiusdem edite a magistro Georgio et per magistrum Thomam bricot emendate. » De Bricot, l'on cite encore le *Textus abbreuiatus Aristot. super octo libris physicorum et tota philosophia naturali*, etc. (1494; nos 306 de Panzer et 750 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*), un *Tractatus insolubilium* et des « questions » accompagnant l' « exposition » de Georges de Bruxelles sur les *summulae* de Pierre d'Espagne (G. Knod, *op. cit.*, nos 71 et 55, édités respectivement en 1497 et en 1495).

2. Cf. à la p. 39.

3. On a vu cités, dans les notes précédentes, quelques-uns de ces ouvrages nouveaux. Les *sententiae*, en général, étaient des propositions propres à résumer la dogmatique chrétienne et que l'on extrayait des Pères de l'Eglise ou des collections de canons. Pierre Lombard, dont Robert Gaguin parle encore comme d'un génie (cf. *supra*, p. 27, n. 5), est un « sententiaire » du douzième siècle (mort en 1160). Pierre d'Espagne (douzième siècle) est l'auteur des *Summulae logicales*, manuel où la dialectique atteint déjà un extrême raffinement (M. de Wulf, *Hist. de la philos. médiév.*, pp. 210, 307 et 344).

tote à laquelle nous faisions allusion et dont voici le titre complet :

Textus ethicorum Aristotelis ad Nicomachum iuxta antiquam translationem cum familiarissimo commentario in eundem : et compendiosis questionibus ac dubiis circa litteram emergentibus ad mentem doctissimorum uirorum et magistrorum Martini magistri et Iohannis buridani maiori pro parte decisis. nuper magna cum uigilantia castigatis : et singulis in marginibus diligenter quotatis[1].

Pour l'enseignement littéraire, l'examen des publications parisiennes atteste un progrès continu, mais qui reste toujours fort lent. Les auteurs latins que les libraires impriment sont de ceux que le moyen âge pratiquait déjà : Virgile, naturellement[2] ; Térence[3], Cicéron, dont l'œuvre philosophique semble un utile complément aux enseignements du christianisme[4]; enfin les histo-

1. M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, nº 1234. Un titre bien caractéristique est encore celui-ci : *Questiones sex librorum Metaphysices, una cum textus explanatione, pro ritu famatissime parisiorum Academie* (G. Knod, *op. cit.*, nº 102).

2. Les Bucoliques sont imprimées par l'atelier de la Sorbonne (nº XI de la liste de J. Philippe, *Orig. de l'imprim.*). Parmi les autres éditions de Virgile qui ont alors paru à Paris, il faut retenir l'édition revue par Paul Hemmerlin (cf. *supra*, p. 21, n. 4), imprimée d'abord en 1494, réimprimée en 1498 (L. Thuasne, t. I, p. 142) et en 1513. (*Publij Virgilii Maronis Opus eximium Per Paulum Malleolum Andelacensem recognitum*). Un détail montrera comment on comprenait alors l'explication de Virgile. P. Hemmerlin a adjoint aux œuvres du poète « circiter XVI dictamina, ceu ut aiunt tractatulos propemodum morales, quos ex uariis Maronis opusculis tanquam salubriores flosculos excerpsimus emendauimusque » (édit. de 1513, fº M 4 rº).

3. Térence est parmi les auteurs imprimés par l'atelier de Sorbonne (nº XVII de la liste de J. Philippe, *Orig. de l'imprim.*). Jean Fernand, on s'en souvient, l'explique aux étudiants (cf. *supra*, p. 18, n. 4). Guy Jouvenneaux (*Guido Iuuenalis*) l'enrichit de commentaires (cf. l'édit. strasbourgeoise de 1496; G. Knod, *op. cit.*, nº 18), et P. Hemmerlin en donne une édition (1499; L. Thuasne, t. I, p. 142).

4. La Rhétorique d'Herennius est imprimée en 1477 (*M. T. C. ad C. Herennium rhetoricorum Libri quatuor*) et réimprimée l'année suivante chez le même libraire (nº 61 de Panzer). Sous la même reliure que l'édit. de 1477, on trouve, à la Bibl. nat., un volume contenant le *de Officiis,* les *Paradoxa*, etc., et enfin un dernier volume renfermant le *de Finibus* et les Tusculanes. Le titre de départ des Tusculanes vaut la peine d'être cité : *M. T. C. Tusculanarum questionum libri primi (cuius disputatio magnam affert mortis contemptionem.*

riens qui satisfont aux curiosités dont l'histoire romaine a toujours été l'objet [1]. Nous avons vu aussi que l'Université, depuis 1489, autorise l'explication des poètes [2]. Mais quels poètes explique-t-on? Un maître se vante d'avoir, le premier, commenté Sedulius devant les étudiants parisiens [3]. Et que choisit-il, après Sedulius, comme texte de ses « lectures »? la traduction latine de l'opuscule de saint Basile sur la lecture des livres des anciens [4]. Dans la littérature, on continue de voir comme une dépendance de la morale; aux ouvrages de l'antiquité on préférera les ouvrages modernes qui s'inspirent d'une conception analogue. Les maîtres expliquent aux étudiants des poèmes du moyen âge comme le *Pamphilus de amore* [5], des œuvres contemporaines

quam qui non timet, magnum is sibi presidium ad beatam uitam comparat) capitulum primum incipit. Dès 1472, l'atelier de la Sorbonne avait imprimé le *de Officiis*, suivi des *Paradoxa*, etc., et les *Quaestiones Tusculanae* (nos XIII et XIV de la liste de J. Philippe, *Orig. de l'imprim.*). La main de P. Hemmerlin se retrouve encore dans une édition du *de Officiis*, parue en 1498, avec commentaires d'humanistes italiens (no 490 de Panzer; le *de Officiis* est toujours suivi des mêmes ouvrages que dans les éditions ci-dessus mentionnées : *Quae omnia per Paulum Malleolum nouissime sunt exacte reuisa et recognita*).

1. Le troisième volume imprimé en Sorbonne est un Salluste à la suite duquel se lit l'*Epitome* de Florus (L. Thuasne, t. I, pp. 24-25). D'après Panzer (nos 82 et 109), Tite-Live aurait été imprimé à Paris, d'abord en 1480, puis en 1485.

2. Cf. *supra*, p. 29.

3. L. Delisle, *Journal des Savants*, 1894, p. 268, à propos du no 1180 du *Catal. de la Bibl. Mazar*... M. L. Delisle serait disposé à croire que cette édition de Sedulius n'est pas antérieure à 1501; le passage cité dans la note suivante lui donne complètement raison.

4. *Basilii magni de libris lectitandis opusculum aureum*, au vo du feuillet de titre (lettre de Josse Bade à *Nicolaus Chappusotus*) : « Abhinc enim (si rite recolo) triennium, Sedulianam poesim eo tempore [le temps du Carême] sitientibus animis exposuisti, nunc Basilii Magni de lectitandis ethnicorum libris opusculum... iisdem exponere constituisti » (daté du 27 janvier 1508). Ce petit traité de saint Basile, dans la traduction de Lionardo Bruni, a joui à cette époque d'une grande vogue. Les tendances de saint Basile, qui dans la poésie païenne cherche d'abord des leçons de morale, étaient bien conformes à celles de l'époque. Son opuscule servit comme de programme à ceux qui s'adonnaient aux « études d'humanité »; venant d'un Père de l'Eglise, il put en même temps leur fournir une réponse aux critiques dont ces études étaient l'objet. Jusqu'à l'année 1521, on en compte, rien qu'à Leipzig, au moins douze éditions (G. Bauch, *Geschichte des Leipziger Frühhumanismus*, p. 66; voir *ibid.*, pp. 67-68, l'analyse de l'opuscule).

5. *Pamphilus de amore cum commento familiari* (1499), vo du feuillet de titre

comme celles de Battista le Mantouan [1]. Andrelini commente publiquement le *De coetu poetarum*, poème d'un obscur humaniste italien [2]. Lui-même il compose des ouvrages propres à être « lus » dans les classes ; telles ses *Epistolae prouerbiales et Morales*, dont le titre indique suffisamment le caractère [3]. Ses distiques

(*Anthonius barellus bibliopola Iohanni proto S. P. D.*) : « ... mihi... subiit in animum de libello amoris Pamphili et de ea quam non sine magna audientium admiratione fecisti familiari eiusdem interpretatione... Per amicitiam nostram oro, ut quam uiua uoce ad tuos auditores familiarem ipsam tuam interpretationem, litteris mandare et scriptam emendare non pigriteris, mihique eam imprimendam transmittere ne deneges. » Le *Pamphilus de amore*, œuvre d'un poète du douzième siècle appelé *Maximianus*, était très répandu dans les écoles du moyen âge. Toutefois l'inspiration, sans doute trop libre, de l'ouvrage ne fut pas sans éveiller les inquiétudes de certains maîtres. (Ch. Thurot, *de Alexandri de Villa-Dei Doctrinali*, 1850, pp. 30-31). Plus tard, on en compte au moins cinq éditions pour le quinzième siècle et le début du seizième siècle (Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, col. 338).

1. Parmi les nombreuses œuvres de ce poète, l'opuscule *contra poetas impudice loquentes* semble être devenu bien vite un texte habituel d'explication. Aux alentours de 1499, les libraires parisiens font paraître au moins cinq éditions de ce poème *familiariter explicatum* (M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, n°s 1793-1797). Cette abondance d'éditions répond évidemment aux besoins de l'enseignement, et d'autre part le titre de l'ouvrage indique suffisamment les notions qu'on y allait chercher. Sur la renommée dont a joui, de son vivant même, le carme Battista Spagnoli (1448-1516), « cet autre Virgile », voir le dialogue de Lilio Gregorio Giraldi *de Poetis nostrorum temporum*, édition K. Wotke, p. 25.

2. Nous voyons qu'il en donne une édition en 1499 (L. Thuasne, t. I, p. 137). L'opuscule d'Octavius Cleophilus n'est guère, sous une forme poétique, qu'un catalogue des poètes latins ; c'est ce qui en faisait l'intérêt, au point de vue proprement scolaire : à Leipzig, il est imprimé deux fois en l'espace de quelques années (la deuxième fois en 1501 ; voir G. Bauch, *Gesch. d. Leipz. Frühhuman.*, p. 79). A Paris, Josse Bade le réimprimera en 1509, avec des annotations de son cru : *Octauii cleophili phanensis... Libellus de coetu poetarum ab Ascensio mendis pluscults tersus et diligenter explanatus*. Le poète Octavius Cleophilus, originaire de Fano, était mort en 1490.

3. Voici le sujet des quatre premières lettres, tel qu'il est indiqué à la table (*P. Fausti Andrelini Epistolae prouerbiales et morales*, édit. parue vers 1516) : « Quod hactenus in producendo tantum carmine insudauerit, nunc demum solutam orationem aggrediatur. — Amico reconciliato aut raro aut nunquam fidendum. — Quod Aeneis non ab omnibus intelligatur, dubiam habens cum Iliade palmam. — Non esse antiquatis, obliteratisque uerbis utendum. » Etc. L'opuscule fut réimprimé maintes fois, du vivant d'Andrelini ; en 1508, il y en eut, à Paris, deux éditions différentes (*Catal. de la Bibl. nat.*, t. III, col. 150).

(*Hecatodistichon*) resteront longtemps parmi les livres en usage pour l'enseignement littéraire [1].

D'ailleurs, à l'étude directe des poètes on continue de préférer l'étude des grammairiens. Peu à peu, ceux du Quattrocento se font leur place dans l'enseignement. On imprime à plusieurs reprises la Grammaire de Perotti et son *Ars metrica* [2]. Le célèbre ouvrage de Valla est expliqué dans les classes [3]; mais on semble lui préférer, pour leur simplicité même, des livres plus récents et qui puissent servir de manuels. Enfin, les recueils de lettres semblent avoir beaucoup de succès. On voit paraître successivement les *Elegantiae* d'Agostino Dati, le manuel de « Sulpitius Verulanus », les *Regulae Elegantiarum* de Francesco Nigri [4],

1. A. Claudin, *Les Origines de l'imprimerie à la Réole*, pp. 27 et 35. Cf. le *Catal. de la Bibl. nat.*, t. III, col. 152.

2. Des débuts de l'imprimerie à l'année 1500, Panzer mentionne cinq éditions parisiennes de la Grammaire; trois au moins contiennent à la suite l'*Ars Metrica* : voir le répertoire aux années 1477, 1479 (nº 63; cf. dans le *Catal. de la Bibl. Mazar.* le nº 227), 1493 (nº 267), 1497 (nº 444) et 1499 (nº 547; à la suite des deux opuscules, le *de Arte diphthongandi* de Guarino de Vérone).

3. Les *Elegantiae* sont déjà parmi les livres qu'imprime l'atelier de la Sorbonne (nº VIII de la liste de J. Philippe, *Orig. de l'imprim.*). Plus tard, Guy Jouvenneaux publiera sur l'ouvrage de Laurent Valla une *Interpretatio* qui a coup sur coup trois éditions (1494, 1497 et 1498; voir les nºs 285 et 430 de Panzer, et le nº 985 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*). L'auteur, dont on a signalé déjà un commentaire aux comédies de Térence, est un ami des frères Fernand (L. Thuasne, t. I, p. 328). Il a publié un recueil de ses lettres (1499; nº 522 de Panzer), et traduit en français la règle de l'ordre de Saint-Benoît, auquel lui-même appartenait (1500; nº 2035 de M. Pellechet, *Catal. des Incun.*).

4. Le livre de Dati est imprimé déjà par la Sorbonne (*Augustini Dati Isagogicus Libellus*, nº V de la liste de J. Philippe, *Orig. de l'imprim.*). Puis, en 1498, un éditeur réunit dans le même volume ce qu'il appelle les *Elegantiae* d'Agostino Dati et les *Regulae elegantiarum Francisci Nigri*, le tout avec des commentaires de Josse Clichtoue (nº 969 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*; cf. J.-Al. Clerval, *de Iudoci Clichtouei uita*, p. XIV). Le livre a du succès; en 1501, on y ajoute, en le réimprimant, le traité de Sulpitius Verulanus *de Orationis compositione* (intitulé, pour la circonstance, *de Epistolarum compositione*) et quelques autres opuscules qui ont trait surtout à l'orthographe (voir, au vº du feuillet de titre, la lettre de dédicace de Josse Bade « studiosae iuuentuti »). Rien qu'à Paris, le recueil précédent est réimprimé cinq fois de 1502 à 1512 (J.-Al. Clerval, *loc. cit.*, et cf., pour la description des éditions, les nºs correspondants de Vander Haeghen, *Bibliogr. des œuvres de Josse Clichtove*, 1888). Les humanistes italiens qui viennent d'être nommés ont tous écrit dans la seconde moitié du quinzième siècle. Agostino Dati était chancelier

les lettres du même auteur[1], les *Epistolae aureae* de Pic de la Mirandole[2], etc., et toutes les lettres apocryphes qui nous viennent de l'antiquité[3]. La vogue de ces ouvrages tient au caractère pratique que conserve toujours l'enseignement universitaire. Ils fourniront l'étudiant de recettes pour toutes les circonstances de la vie où il devra écrire une lettre ou prononcer

de la république de Sienne; il a laissé des discours et des lettres familières dont il va être question (voir *infra* la n. 2). Sulpizio de Veroli (*Verulanus*) enseignait à Rome vers la fin du quinzième siècle (en 1488; cf. Fr.-X. Laire, *Specimen typogr. Roman. XV. Sec.*, p. 267, et la dédicace de l'opuscule de Sulpizio). Il a composé également une Grammaire (G. Bauch, *Gesch. d. Leipz. Frühuman.*, pp. 168-169). Enfin, Francesco Nigri est, d'après Fabricius, un prêtre vénitien qui vivait à la même époque.

1. On en compte au moins deux éditions. Celle de Pierre Gaudoul (n° 540 du *Catal. de la Bibl. Mazar.*) ne saurait être antérieure à 1508 (L. Delisle, *Journal des Savants*, 1894, pp. 91-92). Dans celle d'Anthoine Denidel (*Epistole Francisci nigri*, s. d.) on lit, au v° du feuillet de titre, un titre plus détaillé qu'il n'est pas inutile de transcrire : *Opusculum epistolarum familiarium et artis earumdem scribendarum maxime in generibus uiginti...* [Suit l'énumération des vingt genres de lettres que distingue l'auteur]. *Horum autem generum quodlibet et suas habet species ut locis suis in sequentibus studiosis horum patebit lucidissime.* Ainsi le premier titre du livre n'en indique pas bien le caractère : c'est en réalité un manuel d'art épistolaire où la partie théorique est accompagnée d'exemples appropriés. Cf. le titre de l'édit. de Leipzig mentionnée par G. Bauch, *op. cit.*, p. 94.

2. En 1499 (*Catal. de la Bibl. Mazar.*, n° 1072). Elles sont réimprimées, en 1504, par un autre libraire : *Auree Epistole Iohannis Pici Mirandule uiri omnium mortalium doctissimi eloquentissimique* (Robert de Gourmont). Je cite au hasard les *Epistolae* de Pic parmi les nombreuses collections de lettres qui furent alors éditées et qui ont pour auteurs des humanistes italiens. Il faudrait mentionner aussi les *Epistolae* de Gasparino de Bergame (de 1470 à 1500, quatre éditions parisiennes dont la première est due à l'atelier de la Sorbonne : n°s 1982 sqq. de M. Pellechet, *Catal. des Incun.*); les *Epistolae in cardinalatu editae* d'Aeneas Sylvius Piccolomini (1476; n° 103 de M. Pellechet); les *Epistolae* de François Filelfe (1498 et 1500; n°s 509 et 655 de Panzer); enfin, le recueil de lettres auquel Politien a donné son nom (1499; n° 552 de Panzer). La vogue des *Elegantiae* de Dati fit rechercher ses lettres; voici le titre de l'édition qui en parut en 1512 : *Augustini dathi Senensis oratoris clarissimi familiarissime atque auree epistole, neotericis litterarum alumnis perutiles In quibus utpote elegantiarum precepta ad unguem obseruantur nusquam antea cis alpes impresse.* Dans sa lettre-préface, Simon Charpentier déclare avoir expliqué ces lettres *publice* (f° A 3 r°).

3. L'atelier de la Sorbonne publie successivement un recueil contenant les lettres de Phalaris, de Brutus et de Cratès, puis la collection des lettres apocryphes de Platon (n°s VI et VIII de J. Philippe, *Orig. de l'imprim.*). Le premier de ces deux recueils est réimprimé en 1486.

un discours[1]; ils lui donneront le secret d'une correction toute formelle et d'une élégance factice; on n'en demande pas plus, alors, aux « études d'humanité ».

Pendant ce temps, les vieux manuels scolaires continuent d'avoir des lecteurs[2]. Il se trouve un régent de grammaire pour faire, au *Grécisme* d'Everard de Béthune, les honneurs d'une glose nouvelle[3]. Le « poème stupide »[4] d'Alexandre de Villedieu est réimprimé à Paris près de dix fois en moins de vingt ans[5]. Dans certaines éditions on y ajoute des remarques nouvelles afin, comme nous dirions, de mettre le livre au courant. Il en est qui sont signées de Josse Bade[6], le même libraire qui im-

1. Les *Epistolae et Orationes* de Guillaume de la Mare sont précédées d'une lettre où Jean Vatel (« Ioannes Vatellus huius operis recognitor ») vante en ces termes le profit qu'on peut retirer d'un semblable recueil (v° du feuillet de titre) : « Quod si etiam principis inire obsequium, si orare ad populum in quacumque republica, uel actione uolueris, habes sane hic in omni dicendi genere exemplar, et eo stilo ac ductu moderatum, ut non desit facilitati eloquentia. »

2. Voir à ce sujet, pour une période un peu postérieure, les constatations de L. Delisle, *Bulletin de la Soc. des antiquaires de Normandie*, t. XV, 1891, p. 463.

3. Le Grécisme est un lexique du moyen âge, ainsi appelé de ce que les onze premiers chapitres en sont consacrés aux mots latins tirés du grec (Ch. Thurot, *De Alexandri de Villa-Dei Doctrinali*, p. 8, n. 2). Il figure, avec le *Doctrinal*, parmi les livres que le premier précepteur de Gargantua lui fait lire (Rabelais, I, 14, tout à la fin). L'édition à laquelle je fais allusion a été glosée par « Iohannes Vincentius Metulinus », régent à l'Université de Poitiers. Il déclare, dans son avertissement, que la métaphysique est le fondement nécessaire de la grammaire (r° du feuillet de titre) et, pour lui, l'origine de cette science doit être cherchée dans l'acte d'Adam, nommant les animaux lors de la création (f° A 2 r°).

4. « Carmen ineptum »; c'est l'expression d'Alde l'Ancien, dans sa Grammaire latine, publiée en 1501 (L. Thuasne, t. I, p. 172). A la même époque, on voit un éditeur allemand opposer au célèbre Doctrinal, comme plus simple et plus claire, la Grammaire de Sulpitius Verulanus : « Sulpicij Verulani Opus insigne Quo pueri facilius, melius, et citius imbuuntur quam obscuritatibus Alexandri » (colophon d'une édit. de 1503, donnée à Leipzig et décrite par G. Bauch, *Gesch. d. Leipz. Frühhuman.*, pp. 168-169). Sur la fortune du Doctrinal à cette époque, en France et dans les pays voisins, voir Ch. Thurot, *De Alexandri Villa-Dei Doctrinalis eiusque fortuna*, pp. 54-64.

5. Cf. M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, pp. 98-105. Une liste d'ensemble des éditions du Doctrinal se trouve dans Reichling, *Das Doctrinale des Alexander de Villa-Dei* (1893). De 1483, date de la première édition parisienne, à 1542, date de la dernière, il y aurait eu vingt-deux éditions faites à Paris (Reichling, *op. cit.*, p. CCC).

6. La première édition du Doctrinal avec annotations de Josse Bade est

primera les livres de Budé et répandra en France les œuvres de l'humanisme italien [1]. Preuve bien frappante de l'incohérence qui règne dans les esprits [2].

Cette incohérence est le trait le plus frappant de la période que nous venons d'étudier. Malgré les forces conservatrices qui restent toutes-puissantes dans le monde de l'enseignement, certains maîtres deviennent sensibles peu à peu au charme des lettres anciennes. Ils les cultivent, ils en prêchent l'étude autour d'eux. Mais ils ne leur font, dans leur propre vie, qu'une place strictement limitée. Ils veulent les subordonner aux directions de la pensée chrétienne, ou, du moins, ils ne s'occupent pas encore d'opter entre les deux tendances.

IV

Un homme cependant, parmi cette génération, a su former des desseins plus nets et obéir moins servilement, dans le cours de sa longue carrière, aux impulsions multiples du moment et des circonstances. Lefèvre d'Etaples nous offre le spectacle d'une vie consacrée tout entière à la recherche obstinée de la vérité; et c'est ainsi que, parti de l'aristotélisme de l'Ecole, il en est venu peu à peu, par une lente évolution, aux témérités qui ont fait de lui

de 1500-1501 : Reichling, *op. cit.*, p. CCXXXIII; sur le caractère des éditions auxquelles Josse Bade a donné ses soins, voir le même auteur, p. CIII. Paul Hemmerlin, dont nous avons déjà signalé les éditions de Virgile et de Térence, a, lui aussi, contribué à une édition du Doctrinal, pour laquelle il a revu le commentaire de « Facinus Tiberga » (M. Pellechet, *Catal. des Incun.*, nº 492).

1. Sur Josse Bade, *Iodocus Badius Ascensius*, voir L. Thuasne, t. I, p. 172. On notera seulement que le nom d'*Ascensius* s'explique non par le lieu de naissance de Josse Bade, comme on l'a cru longtemps, mais, comme l'a montré Vander Haeghen, par son nom véritable qui était *van Asche*. M. Ph. Renouard prépare une bibliographie des éditions de Josse Bade. En attendant, on trouvera, dans le *Catal. de la Bibl. nat.*, t. VI, col. 286-308, la liste des éditions où se trouvent des commentaires de Josse Bade ou dont il a revu le texte.

2. Cf. G. Lanson, *Revue d'Hist. littér.* (1902), t. IX, p. 312 : « On ne mesure bien l'importance et l'effet de ces lumineuses manifestations de l'esprit de la Renaissance que... quand on voit les élégances de Laurent Valla sortir entre les *Sophismata Buridani* et le *Speculum curatorum*, dans le même atelier, ou bien Erasme en vente dans la même boutique de libraire à côté de Pierre d'Espagne ou d'Isidore de Séville. »

comme le père de la Réforme française. Son histoire est d'autant plus instructive qu'il a joui, comme philosophe, d'une immense autorité parmi ses contemporains. Il apparaissait à ses disciples comme une manière de dieu [1]. On s'accordait à dire qu'il avait le premier débarrassé les sciences philosophiques de la barbarie séculaire qui les infestait [2], et les générations suivantes virent en lui un des agents les plus actifs de cette renaissance des lettres anciennes qui a marqué le début de notre seizième siècle [3].

Jacques Lefèvre d'Etaples (*Iac. Faber Stapulensis*) [4] était, à quelques années près, le contemporain de Fichet et de Gaguin. Cependant, sa vie ne commence à nous être connue qu'à partir de l'année 1490. A peu près vers cette époque il fait, en Italie, un voyage qui devait marquer dans son existence [5]. Il visita

1. « I. F. Stapulensis, qui tum propter emergentia studia meliora quibus pro uirili succurrebat, tantum non Deus quispiam uidebatur » ; ainsi s'exprime Beatus Rhenanus dans une lettre citée par Clerval, *de Iudoci Clichtouei uita*, p. 19, n. 1.

2. Lettre d'Hummelberg à Beatus Rhenanus, citée par Clerval, *op. cit.*, p. 64. Cf., à la p. 5 et à la p. 65, d'autres témoignages du même ordre.

3. Scévole de Sainte-Marthe, *Gallorum elogia*, cité par E. Jovy, *Mémoires de la Société de Vitry-le-François*, t. XIX, p. 328 : « Torpebant ingenia Gallorum diuturnis ignorantiae tenebris inuoluta Lutetiaeque scholas omnes foedissima iampridem barbaries occupabat cum e Belgico littore tanquam sol nouus emersit Iacobus ille Faber qui, dissipata caligine, Gallicam iuuentutem ex altissimo ueterno tandem excitaret liberalesque disciplinas turpissime iacentes, effuso purioris doctrinae lumine, primus illustraret et erigeret. »

4. Jacques Lefèvre, qu'on trouve parfois appelé Fabri dans les documents de l'époque, était né à Étaples (Picardie), vers l'année 1435, disent la plupart de ses biographes. On se fonde, pour donner cette date, sur une expression du poète S. Macrin d'après qui il serait mort (en 1536) *aeui peracto iam prope saeculo* (voir, dans l'article du Dictionnaire de Bayle, la *Remarque critique* adjointe à la Remarque A). Il faudrait savoir s'il convient de prendre ces mots à la lettre, et si Macrin était bien renseigné sur l'âge de Lefèvre. Je croirais volontiers que celui-ci ne naquit pas avant l'année 1445 ; cela lui donnerait encore, au moment où il mourut, plus de quatre-vingt-dix ans, âge largement suffisant pour justifier les expressions de Macrin. Si on le fait naître vers 1435, il est bien étonnant que nous n'ayons aucun renseignement sur lui avant l'année 1490. Sur Lefèvre d'Étaples, les seuls travaux d'ensemble que l'on puisse recommander sont ceux de K. H. Graf, *Essai sur la vie et les écrits de J. Lefèvre d'Étaples*, thèse de Strasbourg, 1842, et *Iacobus Faber Stapulensis* dans la *Zeitschrift für histor. Theologie*, 1852, pp. 3-86, 165-237. Jusqu'à présent, en somme, et cette remarque s'applique aux travaux de Graf, c'est le théologien et le réformateur qu'on a surtout étudié dans Lefèvre d'Étaples.

5. Selon Clerval, *de Iud. Clicht. uita*, p. 4, n. 3, ce voyage aurait eu lieu

toutes les villes où l'humanisme donnait alors ses plus exquises floraisons. Il connut Ermolao Barbaro et Pic de la Mirandole, dont la jeune gloire était alors dans tout son éclat [1]. De retour à Paris [2], il reprend son enseignement au collège du Cardinal Lemoine [3]; pendant plus de quinze ans les livres qu'il publie sont les seuls événements de sa vie laborieuse. Cependant, ses travaux d'exégèse le font connaître en dehors du monde latin. Il compte des protecteurs très sûrs et aussi des ennemis acharnés. Dès lors il mène une vie inquiète et aventureuse, connaît même l'exil et meurt seulement en 1536, presque centenaire, nous dit-on [4].

L'ensemble de ses publications reflète à merveille l'évolution insensible qui s'est produite dans son esprit. Elles peuvent être réparties en trois catégories bien tranchées dont chacune correspond assez bien à une période distincte de sa vie. Lefèvre a commencé par s'adonner tout entier à l'étude de l'aristotélisme et des sciences accessoires qui forment le *triuium* et le *quadri-*

sans doute vers 1488-1489. C'est oublier un texte de Lefèvre lui-même, texte mis en lumière par Graf et duquel il résulte que le voyage d'Italie date de 1492 (*Zeitschrift f. histor. Theol.*, 1852, p. 9). D'ailleurs Lefèvre nous dit avoir fréquenté à Venise la boutique d'Alde Manuce (E. Jovy, *Mémoires Soc. Vitry-le-François,* t. XIX, p. 330); or celui-ci n'a fondé son imprimerie qu'en l'année 1490.

1. Pour les relations avec Pic, voir le passage de Graf cité à la note précédente. On a déjà vu qu'à Venise Lefèvre connut Alde Manuce. Pour ses relations avec Ermolao Barbaro et d'autres patriciens de Venise, il en parle lui-même dans un de ses livres (*Politicorum libri Octo*, H. Estienne, 1506, f° 99 v°) : « etsi nullos alios praeter Hermolaum Barbarum, Hieronymum Donatum, Petrum Pascalicum, Vincentium Quirinum nossem, id dicere oportuit » [il vient de faire l'éloge de la noblesse de Venise].

2. La tradition d'après laquelle Lefèvre aurait même parcouru l'Asie et l'Afrique ne semble reposer sur aucun fondement. Dès 1507, Symphorien Champier faisait allusion aux grands voyages que Lefèvre avait accomplis, mais sans préciser dans quels pays ils avaient eu lieu (G. Knod, *Aus der Bibliotek des B. Rhen.*, p. 36, en n.).

3. En 1490, Lefèvre y enseignait déjà : Clerval, *op. cit.*, p. 4, n. 2. De plus nous savons que Josse Clichtoue y fut son élève et c'est en 1492 au plus tard que commence la série de leurs publications communes (Clerval, *op. cit.*, p. XIII). Lefèvre semble ne pas avoir quitté le collège du Cardinal-Lemoine pendant de longues années. En 1503, l'un de ses disciples date ainsi une lettre de dédicace qu'il lui adresse : « Ex tuo cardinale, 25 janvier » (G. Knod, *op. cit.*, p. 32, n. 1).

4. Pour cette seconde partie de sa vie, qui ne nous appartient plus, on peut consulter la notice de *la France protestante.*

nium. Puis on le voit, durant quelques années, attiré par les auteurs mystiques anciens ou modernes : il traduit la *Théologie* de Jean Damascène, il publie les œuvres de Lulle, la traduction latine d'Hermès Trismégiste, un peu plus tard enfin les œuvres de Nicolas de Cues et la *Théologie* de Denys l'Aréopagite [1]. Mais déjà l'étude des mystiques l'a ramené vers les vraies sources de la religion chrétienne. En 1509 paraît son *Quincuplex Psalterium* [2], puis, en 1512, ses Épîtres de saint Paul [3]. C'est le début des travaux d'exégèse qui vont désormais l'occuper. On le voit ; cette vie si bien remplie est celle d'un grand savant qui n'a jamais cessé d'être d'abord un prêtre et un chrétien. Son champ d'études est celui que déterminent les programmes de la Faculté des Arts et de Théologie. Ses premiers travaux ne sont pour lui qu'un acheminement à l'étude de la science du divin, la seule qui mérite d'occuper nos intelligences [4]. S'il a été peu à peu conduit à professer des opinions qui étaient alors hérétiques, c'est malgré lui, si je puis dire, et comme poussé par la force de la vérité. Il n'éprouve aucune hostilité préconçue contre l'enseignement de l'Université ; il n'y a pas trace, chez Lefèvre,

1. En 1507 paraît, chez H. Estienne, la *Theologia Damasceni* « quod superioribus diebus inter aulicos tumultus e graeco latinum feci » (lettre de dédicace de Lefèvre, datée de Bourges, au verso du feuillet de titre). L'édition de Raymond Lulle et celle d'Hermès Trismégiste avaient paru toutes deux en 1505 (chez H. Estienne; G. Knod, *op. cit.*, nos 138 et 176). Puis en 1510, Lefèvre fit en Allemagne un voyage d'où il revint sans doute plus familier avec les doctrines des mystiques modernes. Il en rapporta de nombreux ouvrages de Nicolas de Cues et put ainsi, en 1514, donner chez Josse Bade une édition d'ensemble du célèbre cardinal (G. Knod, *op. cit.*, p. 84). Enfin, en 1515, il publie la *Théologie* de Denys l'Aréopagite (Clerval, *op. cit.*, p. XXII). Ce ne sont là que les principaux des auteurs mystiques édités par Lefèvre.

2. *Quincuplex Psalterium Gallicum . Romanum . Hebraicum . Vetus . Conciliatum;* H. Estienne, 1509 (G. Knod, *op. cit.*, p. 84). Le titre de l'ouvrage serait de nature à tromper sur son contenu. Le *Quincuplex Psalterium* renferme les trois versions ou revisions latines que saint Jérôme a faites du psautier (*gallicum*, texte adopté en Gaule ; *romanum*, adopté à Rome ; *hebraicum*, traduit de l'hébreu), plus la version antérieure à saint Jérôme (*uetus*) et la revision de Lefèvre (*conciliatum*).

3. Chez H. Estienne (voir le colophon au recto du f° 262. L'ouvrage consiste dans une traduction latine des quatorze épîtres de saint Paul (apocryphes ou authentiques), avec un commentaire perpétuel dont Lefèvre est l'auteur.

4. Cf. la fin de la note suivante et surtout ce qui est cité de la préface du *Quincuplex Psalterium* dans le *Bulletin du protestant. franç.* t. XLI, 1892, p. 59.

de ce rationalisme narquois qui a si bien servi Erasme dans ses attaques contre l'Église et qu'avait développé en lui l'étude des auteurs anciens.

Ces remarques nous laissent prévoir déjà de quel esprit s'inspirent les travaux philosophiques de Lefèvre, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici. Aussi bien, il nous a lui-même indiqué le programme d'études qui avait toutes ses préférences : on ne voit pas qu'il diffère beaucoup de celui qui était en vigueur à la Faculté des Arts. Lefèvre considère successivement et dans leur ordre habituel les diverses sciences du *triuium* et du *quadriuium:* pour chacune il indique les auteurs dont l'étude est à recommander. Pour la rhétorique (*in rhetoricis*) il faudra, dit-il, suivre les leçons de Cicéron, — en 1505 ce n'était plus là une nouveauté, — puis il ajoute : « si delectabunt historiae, post sacram, castiores sunt Iosephi et Egesyppi, religiosiores Heraclidis et Agiographae » [sic]. Pour les sciences du *Quadriuium,* Boèce, Euclide et Ptolémée restent toujours les grands maîtres. Ce sont enfin les seuls ouvrages d'Aristote qu'on devra lire « in Naturalibus, Moralibus, rebus publicis et re familiari » [1]. Si nous exceptons la grammaire et la rhétorique, les publications de Lefèvre touchent à toutes les sciences qui ont leur place dans ce programme [2]. Il édite à nouveau ou commente les manuels qui, depuis des siècles, faisaient loi dans les écoles parisiennes : l'Arithmétique de Boèce [3], la Géométrie d'Euclide, la

1. Clerval, *op. cit.*, pp. 55-56. La partie du programme que nous venons d'analyser comprend seulement les sciences qui forment comme la base de toute éducation libérale. Si l'on veut s'élever plus haut, il faudra lire les ouvrages d'Aristote sur la philosophie première, les livres saints et les Pères de l'Eglise. L'âme sortira de ces études comme purifiée : alors, « si mens generosior eleuatiores contemplationes affectet, paulatim ex libris Cusae surgat et diuini Dionysii et si qui sint his similes ». Tout le passage est extrait d'un ouvrage publié en 1505. Lefèvre, on s'en souvient, s'est fait l'éditeur de Nicolas de Cues et de l'Aréopagite.

2. On notera même qu'il a publié, chez Josse Bade, la traduction latine d'Hégésippe due au Camaldule Ambrogio Traversari (G. Knod, *op. cit.*, p. 84).

3. Une impression de 1496 contient déjà l'*Epitome* de Lefèvre sur l'Arithmétique de Boèce (n° 77 de G. Knod). En 1503, l'*Epitome* est accompagné, dans une nouvelle impression, d'une *Compendiosa introductio in libros arithmeticos diui Seuerini Boetii;* le tout est pourvu de commentaires de Josse Clichtoue (n° 76 de G. Knod; cf. Clerval, *op. cit.*, p. XVI).

« Sphère » de Sacro Bosco [1]. Lui-même compose des traités élémentaires pour servir d'introduction à l'étude de la musique et de l'astronomie : ce sont ses *Elementa Musicalia* et son *Introductorium astronomicon*; un peu plus tard, Josse Clichtoue y ajoutera des commentaires [2]. Nous ne voyons pas qu'il ait composé sur la dialectique de travaux originaux, mais c'est lui qui fit connaître en France le traité de Georges de Trébizonde, imprimé par ses soins en 1508 [3].

Tout cela ne représente encore que la moindre part de son activité. Pendant toute la durée de son enseignement, c'est à l'étude d'Aristote qu'il s'est adonné surtout; c'est à des ouvrages d'Aristote que sont consacrées ses publications les plus importantes. Aristote reste toujours aux yeux de Lefèvre, et dans tous les ordres de science, le maître incomparable qu'il faut se borner à commenter, « in logica rationali subtilissimus, in philosophia mundana philosophus, in ethicis totus prudens et actiuus, in politicis iurisconsultus, in metaphysicis sacerdos atque theologus » [4]. Lefèvre a composé des commentaires à tous les traités d'Aristote qui étaient expliqués dans les écoles parisiennes. C'est la série de ses *Introductiones* [5]. Ces ouvrages s'inspiraient

1. Cf. G. Knod, n° 78; publication de l'année 1500 : *Textus de Sphera Iohannis de Sacro bosco. Cum comment. Iacobi Fabri Stapul... Geometria Euclidis Megarens.*; sur une autre édition d'Euclide donnée par J. Lefèvre, voir Clerval, *op. cit.*, p. 24. Le livre du moine anglais *de Sacro Bosco* (XIIIe siècle) était depuis longtemps classique : on ne compte plus les éditions qui s'en donnèrent dans les premiers temps de l'imprimerie.

2. Les *Elementa Musicalia* figurent dans l'impression de 1496 signalée plus haut (p. 49, n. 3); à la suite se trouve un petit ouvrage intitulé *Fabri Rithmimachiae ludus* (cf. G. Knod, p. 34, n. 1). L'*Introductorium astronomicon* est déjà dans le recueil de 1503 mentionné au même endroit. Il sera réimprimé à part en 1517, avec les commentaires de Josse Clichtoue (Clerval, *op. cit.*, p. XXVI).

3. G. Knod., *op. cit.*, p. 83.

4. Clerval, *op. cit.*, p. 62.

5. En voici l'énumération, dans l'ordre chronologique :

Selon Clerval (*op. cit.*, p. XIII), l'Introduction à la Métaphysique a dû paraître pour la première fois en 1490; la seconde édition est de 1501; à la suite de l'ouvrage mentionné plus bas : *Aristoteles philosophiae naturalis paraphrases* (voir dans G. Knod, *op. cit.*, la description du n° 79).

Puis viennent les ouvrages suivants :

En 1492, *Iac. F. Stap. in Physicos libros Aristot. Introductio* (Clerval, *ibid.*);

En 1498, *Iac. F. Stap. nonnullae Introductiones* (*logicales*) *per Iudocum*

encore de la méthode séculaire qui substituait l'étude d'un texte à l'étude directe des questions. Mais ils étaient d'une forme moins aride [1]. Puis, au moins, Lefèvre remontait au texte même d'Aristote et tenait pour non avenues les gloses innombrables dont la pensée du philosophe avait été obscurcie [2]. Par là son œuvre marque un progrès, et l'on s'explique la faveur avec laquelle elle fut accueillie. A l'étranger, les *Introductiones* furent souvent réimprimées. En Allemagne, les lecteurs de Lefèvre formèrent comme une secte : les *Fabristae* s'opposèrent aux *Terministae* ou purs scolastiques comme les représentants d'un péripatétisme plus exact [3].

Ce fut là, en effet, le souci constant de Lefèvre : revenir au texte même d'Aristote; négliger le fatras des commentateurs modernes pour demander la saine doctrine au texte authentique du maître. Il veut, pour étudier la dialectique, qu'on prenne la

Clichtoueum in unum diligenter collectae (Clerval, *ibid.*); c'est, à ce qu'il semble, l'ouvrage qu'Estienne imprimera en 1505 (G. Knod, *op. cit.*, n° 161);

En 1499, *Ars moralis in magna Moralia introductoria* (G. Knod, n° 136);

En 1502, *Iac. F. Stap. Artificialis introductio per modum Epitomatis in decem libros Ethicorum Aristot.*, etc. (Clerval, *op. cit.*, p. XVI, avec commentaires de Clichtoue);

En 1516, *Iac. F. Stap. in Politica Aristot. Introductio Clichtouei commentario declarata...* (Clerval, *op. cit.*, p. XXIV).

Pour avoir la liste à peu près complète des travaux de Lefèvre sur Aristote, il faut mentionner encore une édition annotée des traités de logique, dans la traduction de Boèce (1503; G. Knod, *op. cit.*, n° 70), et le recueil intitulé *Aristoteles philosophiae naturalis paraphrases* (1501; G. Knod, *op. cit.*, n° 79; cf. le n° 165).

1. L'Introduction à la Métaphysique est formée, le titre seul l'indique, par quatre dialogues : *Introductio metaphysica quattuor dialogis declarata.* Ce n'est sans doute pas la seule qui affecte cette forme; les interlocuteurs de ces dialogues sont, à l'ordinaire, Lefèvre lui-même et Clichtoue (Clerval, *op. cit.*, p. 63).

2. Lefèvre s'élève contre l'abus des gloses dans l'édition de l'*Organon* qui est mentionnée à la note précédente : G. Knod, *op. cit.*, p. 30. On peut voir aussi dans Clerval (*op. cit.*, p. 63) le passage où Josse Clichtoue, son élève fidèle, dénonce les subtilités sophistiques (*captiunculas sophisticas*) de la vieille scolastique.

3. Clerval, *op. cit.*, pp. 64-65. Les terministes sont les représentants de la philosophie de Guillaume d'Occam; en formulant le terminisme conceptualiste qui fait le fond de sa doctrine, Occam a grandement contribué à déchaîner cette invasion de la sophistique qui marque la fin du quinzième siècle (M. de Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, pp. 356-360).

logique d'Aristote, *ad litteram, non precariam* [1]. De même, il a bien soin de le spécifier pour l'étude des *Naturalia, Moralia*, etc. : « il faut boire à la source la pure liqueur des livres d'Aristote » [2]. Il y avait beaucoup à faire pour amener les étudiants à ce résultat. Les traductions d'Aristote dont ils se servaient couramment remontaient au moyen âge ; elles étaient fort défectueuses et demandaient à être remplacées. Lefèvre commença par donner au public, d'un même coup, les traductions qu'avaient faites de l'Ethique à Nicomaque Lionardo Bruni et le Grec Argyropoulos [3] ; mais, par l'effet d'une timidité à coup sûr regrettable, il y joignait encore l'ancienne vulgate comme s'il eût craint de dérouter les étudiants. Puis il éditait, pour la Politique et l'Économique, les traductions de Lionardo Bruni [4] ; enfin, en 1515, une traduction de la Métaphysique due à Bessarion, qu'il tenait de Pic de la Mirandole [5]. Tout cela n'était rien encore tant qu'on ne remontait pas au texte grec. A la rigueur, Lefèvre eût pu le faire. Nous avons la preuve qu'il savait tant soit peu le grec. On a dit plus haut [6] qu'il avait traduit la Théologie de Jean Damascène ; il resterait à voir avec quel succès. Dans ses commentaires sur la Politique, il se risque parfois à modifier la traduction de Bruni *ad litterae graecae intelligentiam* [7]. On le voit enfin, dans un entretien avec Beatus

1. Dans le passage cité plus haut (p. 49, n. 1) : « *In dialecticis :* logicam Aristotelis ad litteram, non precariam, quaesita a Boetio et aliis fidis interpretibus intelligentia. »

2. Clerval, *op. cit.*, p. 56 : « *In Naturalibus, Moralibus, rebus publicis et re familiari :* Acroamaticorum, Physicorum... Aristotelis ex fonte puri bibantur liquores. »

3. Voir le nº 1239 de M. Pellechet, *Catal. des Incun.* La publication est de 1497 ; réimprimé en 1505 (G. Knod, *op. cit.*, nº 71) et encore en 1516, comme on le verra plus loin. D'une édition à l'autre, on remarque des modifications dans la composition du recueil. La traduction des Ethiques par Lionardo Bruni avait été imprimée à Rome en 1473 ; celle d'Argyropoulos le fut dans la même ville en 1492 (Laire, *Typogr. rom. XV. saeculi*, p. 193 et 275).

4. En 1506, chez Estienne (G. Knod, *op. cit.*, nº 168).

5. En 1515 (Clerval, *op. cit.*, p. 24). Cette traduction était jusqu'alors restée manuscrite.

6. Cf. *supra*, p. 48.

7. Edition, avec commentaires, des Politiques et de l'Economique (1506), fos 14 vº et 71 vº ; j'ai noté ces exemples au cours d'un examen de l'ouvrage qui a été très rapide : il se peut qu'on en puisse trouver beaucoup d'autres.

Rhenanus, citer et traduire un passage de Suidas [1]. D'ailleurs il avait été l'élève de ce Georges Hermonyme qui donna des leçons à Budé et dont nous parlerons au chapitre suivant [2]. On verra ce que valait le professeur; il était, certes, incapable de faire de Lefèvre un véritable helléniste, et nous ne voyons pas que celui-ci l'ait jamais été. Il suffirait, pour le prouver, de voir les grosses fautes qu'Erasme a relevées dans ses Epîtres de saint Paul [3]. En tout cas, il n'a pas abordé l'étude directe d'Aristote ou des autres auteurs grecs; je dirai même qu'il n'a pas été tenté de le faire et qu'il n'en sentait pas le besoin. Ce qu'il demande à Aristote, c'est une doctrine qui puisse servir comme de fondement à celle de l'Eglise catholique; mais il n'a point de goût pour l'étude désintéressée des auteurs anciens [4]. En cela, son point de vue reste celui de l'Ecole. Par son enseignement et par ses écrits il a sans nul doute exercé une influence très notable [5],

1. G. Knod, *op. cit.*, p. 40 (c'est Beatus Rhenanus qui parle) : « Faber Stapulensis... in Suidae hominis graeci sed christiani uocabulario ostendit, quid hominis hic Lucianus fuerit. »

2. Lefèvre a aussi reçu quelques leçons de Lascaris. Dans ses *Logica* de l'édit. de 1503, il parle (f° 22 v°) d'un vieux manuscrit : « quod mihi praeceptor et singularis amicus Ioannes Lascaris communicauit. »

3. Bayle, *Dictionnaire critique*, remarque F de l'article Lefèvre, cite ces paroles de Richard Simon, dans son *Histoire critique* : « Il a laissé dans tout cet ouvrage de grandes marques de faiblesse, soit pour l'interprétation, soit pour la latinité. Erasme et Stunica ont repris doctement une partie de ses fautes, ayant prouvé par plusieurs exemples qu'il n'était que demi-grammairien et qu'il n'avait qu'une connaissance médiocre de la langue grecque. » Sur les reproches d'Erasme à Lefèvre, cf. Vander Haeghen, *Biblioth. Erasmiana*, fascicule de l'*Admonitio aduersus mendacium*, pp. 91-95.

4. Nous songeons toujours, en formulant ces appréciations, à la première période de la carrière de Lefèvre, et seulement à celle-là. Plus tard, en même temps qu'il prenait du goût pour les auteurs mystiques, il s'adonnait à l'étude de Platon et se le rendait familier. Ses *Hecatonomiae*, parues en 1506 à la suite de la Politique d'Aristote (cf. *supra*, p. 52, n. 7), sont un recueil, en sept livres, de sept cents propositions extraites des *Lois* de Platon et de sa *République*. Mais on voit bien qu'il était mal préparé à comprendre le grand philosophe grec (Ab. Lefranc, *Le Platonisme à l'époque de la Renaissance*, dans la *Revue d'hist. littér.*, t. III, p. 5). En revanche, il dut être séduit par le platonisme adultéré de Plotin et de Marcile Ficin. En ce sens, le moine Jérôme de Pavie (*Hieronymus Papiensis*) pouvait dire justement que Lefèvre, après avoir été un pur aristotélicien, était devenu un platonicien convaincu (Clerval, *op. cit.*, p. 72).

5. Peut-être ne sont-ce point ses travaux sur Aristote qui ont eu le plus d'action sur les contemporains. En revanche, les tendances mystiques qui furent

mais dont on ne saurait dire qu'elle fut bonne de tous points. Ce que Lefèvre, professeur, pouvait faire de plus utile, c'était d'affranchir les esprits de l'autorité despotique que possédaient alors les écrits d'Aristote. Mais commencer par accepter ce joug et ne tâcher ensuite qu'à donner de la doctrine une expression plus exacte, c'était rajeunir l'enseignement de l'Ecole et prolonger ainsi la vie de la scolastique. Par ses œuvres d'exégète, Lefèvre a précipité la Réforme ; philosophe, il n'a servi, peut-être, qu'à retarder le moment où l'Université se trouverait en conflit avec les représentants du véritable humanisme.

V.

Nous pouvons, maintenant, mesurer le chemin parcouru dans cette enquête sommaire sur les origines de l'humanisme français. Au cours du quinzième siècle et surtout dans le dernier tiers, nous avons souvent constaté chez les individus une sympathie efficace pour ces tendances nouvelles qui viennent d'Italie ; quelques-uns ont même cherché, timidement, à modifier l'esprit de l'enseignement que dispense l'Université parisienne. Mais ce sont là des manifestations isolées qui se sont produites sans beaucoup de suite, dont les auteurs eux-mêmes n'ont pas senti toute la portée et qui, en somme, n'ont abouti à aucune réforme des programmes. En 1500, l'Université parisienne est, à peu de chose près, par son organisation et par ses méthodes, ce qu'elle était un siècle plus tôt [1]. C'est toujours la formidable machine

à un moment les siennes répondaient alors, très certainement, à un besoin des intelligences. Josse Clichtoue, le plus connu de ses disciples, écrit un livre *de mystica numerorum significatione* (Clerval, *op. cit.*, pp. XXI et 67). Un autre d'entre eux, Charles de Bovelles, professe des idées semblables à celles de Clichtoue (voir au § 5 de notre chapitre II). Il serait curieux d'examiner l'esprit qui se dégage de leurs travaux et de rechercher quelle part ils ont pu avoir, par là, dans la formation du platonisme de la Renaissance française.

1. Pour l'organisation de l'Université au moyen âge et à la fin du quinzième siècle, la thèse de Ch. Thurot (1850) garde tout son intérêt. G. Knod a complété ou corrigé quelques indications de Ch. Thurot dans le deuxième chapitre du travail souvent mentionné plus haut (*Aus der Bibl. d. Beat. Rhenan.*, pp. 21-26). Et il est presque superflu de renvoyer au tome V de du Boulay (*Historia Uniuersit. Paris.*), p. 570 sqq. et *passim*.

construite au moyen âge pour fabriquer des théologiens. Tout continue d'y être subordonné à cette fin. L'étude des belles-lettres tient tout entière dans celle de la grammaire, et on la relègue au degré le plus bas de l'enseignement. La logique est toujours la science des sciences ; à l'étude approfondie des auteurs on continue de préférer la dispute. Nous voyons, par l'exemple d'Erasme, le dégoût que ces habitudes inspiraient déjà aux bons esprits. Erasme, dans les dernières années du siècle, a fait plusieurs séjours à Paris [1]. Il a fréquenté la Faculté de théologie; tout l'y rebuta bien vite. Il voulait s'adonner à l'étude de saint Jérôme; mais, à Paris, bien peu lisaient ses écrits; de ceux-là quelques-uns seulement savent les apprécier et deux ou trois à peine les comprendre. En revanche, toutes les écoles retentissent des noms de Scot, d'Albert le Grand et d'autres auteurs encore plus ignorants [2]. Erasme doit se faire violence pour s'accommoder aux mœurs des scotistes. « A ce qu'ils disent, les mystères de la théologie restent inaccessibles à quiconque a fréquenté les Muses ou les Grâces. Ils vous forcent de désapprendre le peu que l'on sait de belles-lettres ; ils vous font revomir tout ce que vous avez bu à la source de l'Hélicon. Vraiment, continue Erasme, y a-t-il cervelles plus imbéciles que celles de ces théologastres? Pour moi, je ne sais rien de plus barbare que leur langage, rien de plus grossier que leur intelligence, rien de plus épineux que leur doctrine, rien de plus violent que leurs discours [3]. » Dans ce monde latin où triomphent les disciplines scolastiques, Fausto Andrelini apparaît à Erasme comme le seul homme qui entretienne le culte de la

1. Cf. A. Richter, *Erasmus-Studien* (1891). Erasme arriva pour la première fois à Paris en septembre 1494, au plus tard.

2. *Erasmi Op.*, t. III, col. 67 C : « cuius [Hieronymi] scripta cum digna sint, quae ab omnibus passim legantur et ediscantur, uix pauci legunt, pauciores mirantur, paucissimi intelligunt. Deum immortalem, Scotus, Albertus, et his indoctiores auctores, omnibus in scholis perstrepent... »

3. *Ibid.*, col. 77 F-78 A (lettre de Paris, 1499). Erasme, dans sa diatribe, n'épargne même pas le caractère et la vie des théologastres. Voici, dans son texte complet, la phrase qui m'a fourni la fin de la citation : « sed in nostrae tempestatis theologastros quosdam iocari libuit, quorum cerebellis nihil putidius, lingua nihil barbarius, ingenio nihil stupidius, doctrina nihil spinosius, moribus nihil asperius, uita nihil fucatius, oratione nihil uirulentius, pectore nihil nigrius. »

poésie [1]. Il le choie, il chante ses louanges [2]. Étant passé en Angleterre, il exhorte Fausto à le suivre et à ne pas vieillir dans la vase infecte de la Gaule [3]. Décidément la France lui semble un pays peu propice à la culture des bonnes lettres.

Et pourtant le moment n'est plus déjà loin où l'humanisme va faire dans notre pays une apparition décisive. Libre aux maîtres parisiens de s'obstiner à des méthodes surannées et de mépriser l'étude des lettres anciennes. Ce qui ne s'est pas fait par eux se fera en dehors d'eux et contre eux. Ils ne sauraient arrêter aux frontières ces ballots de livres qu'envoient les libraires italiens et qui multiplient en France les œuvres de la pensée antique [4]. Ils ne peuvent effacer des esprits les souvenirs éblouissants que rapportent d'Italie les Français, chaque jour plus nombreux, auxquels il arrive de passer les Alpes. Les hautes classes de la société sont conquises à cette culture italienne qui fait l'existence plus douce et plus belle, qui l'emplit de jouissances nobles et délicates [5]. De simples bourgeois se découvrent un amour imprévu pour cette antiquité lointaine dont le pres-

1. Cela ne veut pas dire qu'il se tienne à l'écart des autres lettrés. Il est en relations avec Robert Gaguin et il lui adresse plusieurs lettres, surtout pour lui emprunter des livres : voir, dans L. Thuasne, *R. G. Epist. et Orat.*, au t. II, les lettres 71, 72, 74 et 90 avec les notes.

2. L. Thuasne, *Rabelaesiana*, 1er article, dans la *Revue des Bibliothèques* (1904), p. 14 du tirage à part. On peut voir aussi, dans la Correspondance, les lettres adressées à l'Andrelini. En 1518, Erasme écrivait encore à un ami (*Er. Epist.*, col. 307 D) : « Hic annus multos eximios uiros tui similes absumpsit,... Lutetiae Faustum immortalitate dignum. »

3. *Erasmi Epistolae*, col. 56 D : « Quid ita te iuuat hominem tam nasutum inter merdas Gallicas consenescere? » Dans cette phrase, l'expression grossière que je me suis vu forcé de paraphraser vient directement, comme M. L. Thuasne l'a montré, d'une pièce d'Andrelini lui-même (voir, à la p. 15 du tirage à part, l'article cité dans la note précédente).

4. Voir, à ce sujet, le livre de A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Aldes* (1834). Beaucoup des livres qui parurent alors à Paris étaient de simples reproductions des éditions italiennes.

5. L'histoire de l'italianisme en France a déjà provoqué plusieurs travaux remarquables dont aucun n'embrasse encore tout le sujet, mais qui sont remplis d'indications précieuses et nouvelles. On consultera en particulier le livre de M. Em. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle* (1906), les notices du même auteur sur *Les Italiens en France au XVIe siècle* (en cours de publication dans le *Bulletin Italien*), enfin le ch. VI de Paul Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps* (1901).

tige renaît ; ils se remettent à l'étude du latin, ils entreprennent celle du grec. L'un d'entre eux a fait plus ; il s'est enfermé chez lui, dans son « étude ». Il s'est promis d'arracher leur secret à ces belles impressions grecques que publie « messer Aldo ». Les maîtres lui ont fait défaut ; il ne s'est pas rebuté, et, à l'heure dont nous parlons, Budé est à la veille de se révéler comme le premier helléniste de France, premier par le mérite aussi bien que par la date.

CHAPITRE II.

Les origines de Guillaume Budé; sa jeunesse; ses débuts d'humaniste.

I.

La première originalité de Guillaume Budé, c'est que ni son milieu, ni ses origines n'expliquent la vocation impérieuse qui l'a poussé vers la « Philologie »[1]. La famille à laquelle il appartenait était, quand il naquit, au service de la royauté depuis au moins trois générations[2]. Au début du quinzième siècle, un Jean Budé est contrôleur du sceau de la chancellerie[3] : c'est l'arrière-grand-père de notre Guillaume. Le frère de ce premier Jean, — il porte déjà le prénom de Guillaume, — est maître des garnisons de vins du roi et de la reine[4]. Ils semblent être les premiers du nom qui se soient élevés à des charges aussi considé-

1. C'est Budé lui-même qui nous parle à chaque instant, dans ses divers livres ou dans ses lettres, de l'amour éperdu qu'il avait voué à la « Philologie » : « Philologia, quam iam annos ferme quadraginta amare primum institi » écrit-il en 1534 (*Lucubr.*, p. 231 A). Comme il le dit, la Philologie est pour lui une seconde épouse : « Philologia altera conjux » (*Lucubr.*, p. 358 C).

2. Dans sa *Vie de Guillaume Budé*, p. 293, M. Eug. de Budé mentionne aussi, sans donner de référence bien précise, un « Guillaume Budé (1340) dont il est parlé dans un ancien registre de la Cour des Comptes de Paris de la même année ». Ce serait le père des deux personnages qui vont être nommés tout d'abord.

3. Cf. la note 3 de la page suivante.

4. A la Bibliothèque nationale (Cab. des Titres), dans le volume 547 des *Pièces originales*, la troisième pièce, de 1390, est relative, ainsi que les pièces suivantes, à Guillaume Budé, « maistre des garnisons de vins de nous et de.. la Royne ». Voir aussi la note suivante.

rables[1]. Ils y firent leur fortune et de façon malhonnête, si l'on en croit un témoignage contemporain. L'Université, dans une remontrance de 1412, accuse Guillaume Budé et un argentier du roi d'avoir « acheté grans rentes et possessions et ont acquis grosses et larges substances lesquelles choses ilz ne pourroient faire des salaires de leurs offices[2]. » A Jean Budé, on reproche notamment de faire payer, pour les lettres de chancellerie, une taxe double de celle que le roi devait percevoir[3]. L'accusation n'a rien d'invraisemblable si l'on songe à ce qu'étaient les mœurs du temps.

Le fils de ce Jean Budé, Dreux, ou si l'on veut Drouet[4], fut pourvu, comme son père, d'un office important de chancellerie. Nommé, en 1440, grand audiencier, il fut également « trésorier des chartres du roy ». Il mourut en 1476[5]. Entre autres enfants, il laissait un fils nommé Jean, qui avait alors quarante-cinq ans environ[6] et qui hérita des charges de son père[7]. Celle de grand

1. Nous savons que Guillaume, l'aîné des deux frères, fut anobli en 1397. (L. Mirot, dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris,* t. XXXII, 1905, p. 185).

2. *La chronique d'Enguerran de Monstrelet,* édit. Douët-d'Arcq (Soc. de l'hist. de France), t. II, p. 312.

3. *Ibid.*, p. 326 : « Et sont gouvernées les finances dudit seel par maistre Henry Malachienne, par maistre Jehan Budé, contrerooleur dudit seel de la dicte chancellerie, et sur le droit du Roy prennent doubles gaiges, c'est assavoir du notaire et du secrétaire, sans leurs bourses, et en prennent aussi dons et pensions excessives. »

4. Cette seconde forme du nom est celle que le père de notre Guillaume emploiera pour désigner son fils aîné; cf. les *Notes sur la famille de Guillaume Budé,* publiées par M. H. Omont dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII (1885), p. 45.

5. A. Spont, *de Cancellariae regum Franciae officiariis et emolumento,* thèse de Paris, 1894, p. 12 et p. 13, n. 1; de Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. V, p. 86, en n., p. 448 et 451; t. VI, p. 239, en n. Il faut noter aussi qu'en 1452 Dreux Budé fut désigné pour la fonction toute temporaire de prévôt des marchands (voir la pièce 219 dans le volume 547 des *Pièces originales*).

6. « Homo tum septuagenario iam proximus », dit Guillaume Budé de son père à propos d'un fait qui se rapporte, nous le montrerons, aux années 1495-1500 (*Lucubr.*, p. 35 B; cf. *infra*, pp. 72-73). D'autre part Jean Budé, le frère de Guillaume, nous apprend que son père fut tonsuré en 1439 et que lui-même le fut à l'âge de neuf ans (H. Omont, dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris,* t. XII, p. 48). Si neuf ans était l'âge ordinaire pour la tonsure, on voit que Jean Budé dut naître aux environs de l'année 1430. La note, déjà citée, que lui consacre son fils, nous apprend aussi qu'il naquit et fut tonsuré à Blois. Cette double circonstance s'explique fort bien, si l'on songe à tout ce que les Anglais occupaient encore de la France.

7. Cf. *infra,* en note de la p. 74.

audiencier était particulièrement importante. Au-dessus des secrétaires royaux, qui rédigent et transcrivent les lettres de chancellerie, le grand audiencier a pour fonction essentielle de fixer le coût de chacune de ces lettres[1]. De plus, il assure le paiement des gages des secrétaires[2]. Il a lui-même des appointements fixes, mais qui ne représentent évidemment que le moindre de ses profits[3]; il vient s'y ajouter les dons personnels ou les pensions octroyées par le roi et, sans doute aussi, les bénéfices plus ou moins légitimes que lui vaut l'expédition des lettres de chancellerie[4]. Ces revenus divers faisaient à Jean Budé une situation de fortune fort enviable. Guillaume Budé nous le dit lui-même[5]; le peu que nous savons à ce sujet confirme pleinement son témoignage. A Paris, Jean Budé habite son hôtel[6]; il possède, dans

1. A. Spont, *de Cancellariae... officiariis...*, p. 11. L'officier qui remplissait la fonction de l'audiencier s'était d'abord appelé *receptor et custos emolumenti sigilli magni* (*Ibid.*, n. 2).

2. Cela se conclut d'un document publié par A. Spont (voir à la page 36 tout le paragraphe *Contigit uero quandoque...*).

3. En 1441, Dreux Budé touche 354 livres 14 sous parisis pour 383 jours de gages. Comme trésorier des chartes, il avait 400 livres parisis de gages annuels (A. Spont, *op. cit.*, p. 54 et 21).

4. Voir le compte publié par A. Spont, *op. cit.*, pp. 59-60. Puis l'audiencier pouvait obtenir une pension du roi (A. Spont, *op. cit.*, p. 21). Sur les bénéfices illégitimes des officiers de la chancellerie, cf. la n. 3 de la p. 59.

5. *Lucubr.*, p. 35 B : « erat enim, ut temporibus illis, satis ample praediatus, et stipendiis munerum publicorum classice constitutas habebat facultates. » Cf. p. 286 D : « patrem habui sane copiosum. » L'article de L. Mirot, cité un peu plus haut, donnera quelques renseignements précis sur la situation sociale de Dreux Budé, le grand-père de Guillaume : ils confirment pleinement ce que nous venons de dire.

6. En l'année 1505-1506 l'Hôtel-Dieu percevait 45 sous parisis de rente « sur une maison assise en la rue Michel Doret, qui respond en la rue Froger l'Asnier qui fut feu maistre Iehan Budé, audiencier de la Chancellerie, et de present à ses hoirs » (Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. III, p. 105). La rue Michel-Doret se trouvait dans l'espace délimité aujourd'hui par la rue de Rivoli et la Seine, entre les églises Saint-Paul et Saint-Gervais. Ce qui fait croire que Jean Budé devait habiter là, c'est qu'il fut enterré dans ce même quartier, au couvent des Célestins. A la fin du quinzième siècle, c'était encore un beau quartier. Pour apprécier la fortune du père, on peut se fonder sur ce que l'on sait de celle des enfants. Dreux Budé, l'aîné, habite « en *son* hostel, rue des Deschargeurs » (H. Omont, dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII, p. 47, n. 2). Plus tard, il donnera en dot, à sa fille Madeleine, 120,000 livres et la seigneurie de

les environs de la capitale, les seigneuries de Villiers-sur-Marne, d'Yerres et de Marly-la-Ville[1]. Si l'on veut, d'ailleurs, se faire une idée exacte du rang qu'il tient dans la société, il suffit de voir les familles auxquelles il est apparenté. Elles appartiennent toutes à cette haute bourgeoisie qui, de longue date, a lié sa fortune à celle de la royauté et qui accapare les charges les plus lucratives dont le roi puisse disposer. Sa femme, Catherine Le Picart, est la fille d'un maître des comptes. Par elle, il tient à la puissante famille des Poncher[2], qui va bientôt compter un trésorier de France et un général des finances[3]. L'une de ses sœurs a épousé Etienne Chevalier, en dernier lieu trésorier de France, qui fut aussi exécuteur testamentaire du roi Charles VII[4]. Une

Bois-le-Vicomte (Bibl. nat., vol. 219 des *Dossiers bleus*, dossier 5586 VIII). Enfin ses sœurs ont fait des mariages qui laissent supposer qu'elles avaient de belles dots (H. Omont, *loc. cit.*, p. 45, n. 4; p. 47, n. 4, 6 et 7).

1. Villiers-sur-Marne est à quelques kilomètres à l'est de Paris, à la lisière des départements de la Seine et de Seine-et-Oise; Yerres se trouve sur la rivière du même nom, à l'est de Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.); le nom de Marly a été rendu célèbre, depuis, par le château que Louis XIV y fit construire. Pendant longtemps, on put voir à Yerres une fontaine appelée la fontaine Budé (Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. V, p. 214). C'est en 1464, d'après Sauval (cité par l'abbé Lebœuf, *ibid.*, t. IV, p. 327), que Dreux Budé aurait acquis la terre de Marly-la-Ville. Les deux autres devaient être dans la famille depuis plus longtemps. Dès 1445, le droit de haute justice était conféré à Dreux Budé (de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 423; cf. t. V, p. 331). On voit que les Budé étaient nobles; les armes de Jean Budé, qu'on trouve en tête de la plupart de ses manuscrits, étaient les suivantes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin de pourpre, pamprées de sinople* (H. Omont, *Notice sur les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé*, t. XII du *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, p. 101). Dans les armes de Guillaume Budé, le chevron de gueules est chargé d'un fer à cheval d'or (H. Omont, *Georges Hermonyme maître de grec à Paris*, t. XII des *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, p. 91 et 94).

2. H. Omont, dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII, p. 45, n. 2; la mère de Catherine Le Picart était une Poncher.

3. Voir, pour l'un et l'autre de ces personnages, Louis et Jean Poncher, l'index de la thèse de A. Spont sur Semblançay. Etienne, le troisième des frères Poncher, deviendra évêque de Paris, puis archevêque de Sens et comptera parmi les amis de Budé.

4. Voir les notices biographiques d'Etienne Chevalier et cf. H. Omont., *loc. cit.*, pp. 45-46 (note rédigée par Jean Budé) : « Le 24e jour de juillet 1459 fut né à Paris *Estienne* Budé, et fut tenu sur fons de mon frère maistre Estienne Chevalier, etc. » Fils d'un secrétaire de Charles VII, petit-fils d'un valet de

autre enfin était la femme d'Antoine Raguier, le trésorier des guerres[1]. Sans doute, il n'eût tenu qu'à Jean Budé de pousser lui aussi ses fils vers ces offices de finances qui furent, au seizième siècle, l'occasion de si belles fortunes. S'il ne le fit pas, c'est, sans doute, qu'il était dès lors en mesure de leur assurer à tous une aisance des plus honorables.

On voudrait être mieux renseigné sur l'homme que fut le père de Guillaume Budé; nous aurions chance, ainsi, de pénétrer les influences qui ont formé le tempérament de ce dernier. Ce que nous savons de lui est malheureusement fort peu de chose. Pour nous instruire de ses goûts, nous avons encore aujourd'hui la plupart des manuscrits qu'il avait rassemblés[2], car il était, nous dit son fils, grand acheteur de livres, *librorum emacissimus*[3]. Il semble surtout l'être devenu dans sa vieillesse. Une bonne part de ces manuscrits sont entrés dans sa bibliothèque entre 1481 et 1488. C'est l'époque où le charme de l'humanisme commence à se révéler aux Français; mais Jean Budé n'est pas de ceux qui s'y montrent sensibles. Ses livres ne renferment pas une seule œuvre classique. Des traités latins de morale composés au moyen âge, diverses œuvres historiques du quinzième siècle, des recueils de prières ou des traités de théologie, voilà ce qui fait le fond de cette bibliothèque[4]. Les livres de médecine y tiennent aussi une fort belle place. Depuis l'âge de cinquante ans, nous dit

chambre de Charles V, Etienne Chevalier possédait les seigneuries d'Eprunes, de Plessis-le-Comte et de Grigny.

1. H. Omont, *loc. cit.*, p. 45 : « Le premier jour de mars, l'an de grâce 1455, fut né *Drouet* Budé, et fut tenu sur fons, de mon père l'Audiencier, mon frère maistre Anthoine Raguier, tresorier des guerres, etc. » Au paragraphe suivant, Jean Budé cite comme marraine de son deuxième enfant « *sa* sœur la Tresorier des guerres ».

2. Voir H. Omont, *Notice sur les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé*, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XII, pp. 100-113. A la liste dressée par H. Omont, il faut ajouter : le manuscrit 1094 de la bibliothèque de l'Arsenal, qui renferme une note de possession datée du 6 décembre 1486 (*Catal. des manuscrits de l'Arsenal*, t. VI, p. 275); le manuscrit 189 de la bibliothèque d'Orléans, qui contient des ouvrages de saint Bernard et de saint Bonaventure et qui a été commandé par Jean Budé (note de possession du 14 décembre 1486; cf. *Catal. général des manuscrits*, t. XII, p. 87.

3. Cf. la n. 2 de la page suivante.

4. Voir dans H. Omont, *loc. cit.*, p. 101, la proportion des ouvrages de chaque catégorie; rien que pour la médecine on compte neuf manuscrits.

Guillaume Budé, son père ne cessa pas d'être gravement malade. Il se mit à étudier seul la médecine et il avait fini par s'y entendre[1]. Dans la vie de Jean Budé telle que nous la connaissons, voilà le seul trait par où se marque l'influence du père sur son fils. L'opiniâtre ardeur que mettait ce vieillard à s'instruire d'une science aussi difficile devait être pour le jeune homme un exemple fécond[2]. Les livres de médecine de son père furent peut-être parmi les premiers qu'il ait maniés assidûment, et plus tard Galien restera parmi les livres grecs qu'il semble le mieux connaître.

II.

Au moment où Jean Budé se maria, il restait le seul homme de la famille. Il lui était réservé de multiplier le nom des Budé, dans le même moment qu'il semblait près de s'éteindre[3]. De 1455 à 1480, il eut dix-huit enfants, dont trois moururent en bas âge. Dans le nombre des quinze enfants restants, on comptait huit fils, dont Guillaume fut le quatrième[4]. Il naquit le 26 janvier, en l'année 1468, — et non en 1467, comme on l'a toujours répété[5]. Voici la note où son père avait inscrit la mention de sa naissance :

« Le xxvime jour de janvier mil IIII^{c}LXVII [a. st.] fut né à

1. *Lucubr.*, p. 35 B.

2. Guillaume Budé dit lui-même qu'il s'est mis à étudier tout seul « clam studere mecum ipse institui... excitante me tantum patris exemplo doctrinae laudatoris, ut erat hominis ingenium, et librorum emacissimi ». (*Lucubr.*, p. 362 C).

3. Cf., dans les *Lucubr.*, p. 403 en bas, la première des lettres grecques (à son frère Louis Budé).

4. Voir dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII, pp. 45-50, l'article déjà cité de H. Omont, *Notes sur la famille de Guillaume Budé*. M. H. Omont y a publié les notes que Jean Budé avait consignées sur son livre d'*Heures* relativement à la naissance de chacun de ses enfants. Le livre d'*Heures* a disparu, mais la copie de ces notes se retrouve en tête d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, de la main de Jean Budé (1463-1522), l'un des frères de Guillaume.

5. La date fournie ci-après par Jean Budé le père est donnée d'après l'ancien style : il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que la note précédente est relative à Marion Budé, née le 16 novembre 1466! Cf. d'ailleurs l'article intitulé *Quelques dates nouvelles de la vie de Guillaume Budé* dans la *Correspondance histor. et archéolog.* de janvier-février 1905, p. 28.

Paris Guillaume Budé, et fut tenus sur fons de maistre Guillaume de Corbie, de maistre Mathieu Beauvarlet et de ma sœur Marie, femme de maistre Jehan Picart. »

Nous ne savons de son éducation que ce qu'il lui a plu de nous en apprendre[1]. L'usage n'était pas encore venu, parmi les gens riches, de donner un précepteur à leurs enfants[2]. Guillaume Budé alla d'abord à l'école de la paroisse avec les autres enfants de son quartier[3]. Les mœurs scolaires dont il fit l'expérience avaient gardé toute la rudesse du moyen âge. Il songeait, sans doute, à ce qu'avait été sa jeunesse quand, vers la fin de sa vie, il écrivait ces lignes émues : « De mon temps, la grossièreté des maîtres allait de pair avec leur sévérité, ne faudrait-il pas dire avec leur cruauté? C'étaient de terribles bourreaux : ce qu'ils enseignaient le mieux aux enfants, ce n'étaient pas les belles-lettres, c'était la patience à supporter les coups et le silence sous la férule; il semblait qu'ils eussent à instruire des brigands de grand chemin, du gibier de potence et non qu'ils dussent former des orateurs ou des hommes propres à enseigner les diverses sciences[4]. » L'enseignement de ces écoles s'inspirait de principes aussi surannés; d'abord, Budé dut savoir par cœur son *Donat* et son *Caton*; il lui fallut peiner ensuite sur l'insipide *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu[5]. Tant bien que mal, il apprit à parler

1. Les principales indications se trouvent dans la grande lettre à C. Tunstall qui est la première du l. V ; à voir surtout depuis le passage qui va être cité à la note 3.

2. Un peu plus tard, il arrivait souvent qu'on mît les enfants au collège, dans un internat, mais sous la direction d'un *pédagogue* particulier ; les élèves de ce genre étaient les *caméristes* (J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 74). Budé, lui, fit instruire ses enfants à la maison, par un précepteur : cela ne l'empêchait pas de regretter (voir la note 3) la simplicité du vieux temps.

3. *Lucubr.*, p. 362 C : Dixeram me αὐτομαθῆ τε καὶ ὀψιμαθῆ fuisse...: nunc eo amplius dico, literarum me rudimenta et grammatices principia, ut tum ferebant mores simplicitatis nunc obsoletae, in hac urbe didicisse triuiali sub magistro ludi literarii. » Les derniers mots de ce passage désignent assez clairement le maître d'école du quartier ; sur l'organisation des écoles de paroisse et l'enseignement qui s'y donnait, voir Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement*, etc., pp. 93-94.

4. Voir dans le *de Studio literarum recte instituendo* (*Lucubr.*, p. 6 D) tout le passage qui débute par *Nec honoratior Lacedaemone senectus*... Ma citation correspond à la phrase *Auita etiamaequalisque*...

5. Cf. Ch. Thurot, dans le passage cité à la n. 3. Sur la popularité dont jouissaient encore ces divers ouvrages, cf. *supra*, p. 44.

et à écrire le latin barbare qui était alors en usage ; c'est à cela, pour l'instant, que devaient se borner ses études littéraires.

Elles semblent avoir duré trois ou quatre années[1]. Quand son père l'envoya à Orléans pour y étudier le droit[2], Guillaume devait avoir environ quinze ans[3]. C'était l'usage de faire commencer d'aussi bonne heure les études juridiques des jeunes gens. Ces études servaient seulement à l'apprentissage d'un métier ; une instruction élémentaire était seule requise de ceux qui voulaient s'y livrer. A Paris, on devenait étudiant ès lois sans même avoir passé par la Faculté des arts[4]. Plus tard, Budé signalera les conséquences funestes de cette hâte excessive. On veut, dit-il, faire gagner du temps aux jeunes gens ; en réalité, on

1. Dans les *Annotat. in Pandectas* (édit. de Lyon, 1546, p. 73), Budé, parlant des jurisconsultes de son temps, écrit cette phrase : « ut triennio aut summum quadriennio quolibet sub praeceptore rudimenta grammaticae posuerunt, continuo ad studium iuris non tam transeunt quam prosiliunt. » Cela nous donne sans doute la moyenne du temps que l'on passait dans les écoles de grammaire.

2. *Lucubr.*, p. 362 C : « Cumque biscere latine uix coepissem, [dico me] ad iuris studium transiuisse ut assolet, aut transiluisse potius dispendioso utique temporis compendio. » Budé ne nous dit pas ici où il avait étudié le droit. Louis Le Roy est plus explicite et nous dit (tout au début de la *Vita G. B.*) : « Aureliam celebrem urbem, ut ibi ius ciuile disceret, est missus. » Enfin — ce qui est décisif — Pyrrhus d'Angleberme, professeur ès lois d'Orléans, dans un opuscule imprimé en 1517, nomme Budé parmi les étudiants illustres de l'Université (E. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre*, 2e fascicule, p. 80). Il eût été intéressant de retrouver aux archives du Loiret les traces du passage de Budé à Orléans : les recherches qui, à ma demande, ont été faites par l'archiviste dans le fonds de l'Université n'ont donné aucun résultat. Ce séjour de Budé à Orléans s'explique d'ailleurs fort bien. A Paris la Faculté de droit était une « Faculté de Décret », c'est-à-dire de droit canon ; on n'y donnait pas l'enseignement du droit civil (Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement*, pp. 166-167). Evidemment « l'Université » d'Orléans avait d'abord pour clientèle des étudiants parisiens. A la fin du quinzième siècle sa renommée dépassait même les bornes de la France (M. Fournier, *Histoire de la science du droit en France*, t. III, pp. 132-133).

3. Voici comment l'on arrive à cette précision. La vie d'étude de Budé a commencé, à ce qu'il semble, en 1491. Elle a succédé à une période d'oisiveté qui avait duré « quelques années », *post aliquot annos*, et que l'on peut, en conséquence, évaluer à près de cinq ans ; cela nous met en 1486. Budé a passé trois ans à Orléans : donc il dut y arriver vers 1483. D'ordinaire, nous dit Ch. Thurot (*De l'organisation de l'enseignement*, p. 37), on quittait les écoles de grammaire pour l'Université un peu avant l'âge de quinze ans.

4. Ch. Thurot, *op. cit.*, p. 166 et 170.

leur en fait perdre : ils manqueront toujours de cette préparation générale que donne l'étude désintéressée de l'antiquité et qui est si nécessaire au juriste[1]. Il parlait par expérience; à Orléans, il perdit son temps[2]. Peut-être était-ce bien aussi de sa faute. Son amour de l'étude ne s'était pas encore éveillé. Il se trouvait au milieu de jeunes gens de bonne famille qui, dans ce séjour à l'Université, ne voyaient qu'une formalité. De longue date, les écoliers d'Orléans avaient la réputation d'aimer tous les amusements[3]; du temps de Rabelais, ils excellaient surtout au jeu de paume[4]. Cette vie, somme toute fort oisive, fut sans doute celle de Budé; elle dura trois années[5]. C'est de ce temps que semble dater son amitié avec François Deloynes qui, d'ailleurs, était son parent[6]. Deloynes resta plus longtemps que lui à Orléans; même il y enseigna comme docteur régent[7]. En 1500, il vint à Paris pour y occuper un poste de conseiller au Parlement[8] et dès lors nous le verrons toujours intimement mêlé à l'existence de son ami, à sa vie domestique comme à sa vie littéraire. De retour chez son père[9],

1. Voir les passages cités plus haut, p. 65, n. 1 et 2, et y joindre celui du *de Philologia*, p. 47 A-B des *Lucubr.*

2. Cf. *infra*, la n. 9.

3. M. Fournier, *Hist. de la science du droit*, t. III, pp. 64-65. Voir aussi ce qu'Erasme écrit, à la fin du siècle, des mœurs en usage dans certain pensionnat (*tutela*) d'Orléans; les étudiants y sont de ceux « quos gladiorum usus delectat potius quam librorum, quique pulchrius ducunt nocturnis grassationibus, Bacchanalibus quam ad librum lucubrare » (*Er. Epist.*, col. 61 C).

4. Rabelais, II, 5 (vers la fin).

5. Cf. *infra*, la n. 9.

6. *G. B. de Asse*, édit. lyonnaise de 1550, p. 801 et 802 (c'est Deloynes qui parle) : « Pro ea amicitia quam iam tot annos colimus... ; me propemodum ab incunabulis et crepundiis nouisti. » Cette dernière expression ne doit pas être prise au pied de la lettre. L'on ne voit pas comment Deloynes aurait pu connaître Budé avant que celui-ci ne fût arrivé à Orléans. Il était en effet le fils d'un bailli de Beaugency et dut être élevé dans le pays. La mère de sa femme était par sa naissance une Chevalier, la propre fille d'Etienne Chevalier, et par suite la cousine germaine de Budé (*Généalogie de la famille de Loynes*, 1895, p. 14).

7. Plus tard, Pyrrhus d'Angleberme, qui avait lui-même étudié le droit à Orléans (cf. L. Delaruelle, *Revue des biblioth.*, 1902, p. 421), parle de Deloynes comme de son ancien maître (*Philologic. Epist. Centuria*, éditée par Goldast, p. 136). Cf. M. Fournier, *Hist. de la sc. du droit*, t. III, p. 131.

8. Blanchard, *Catal. des conseillers au Parlement*, p. 40. Vers la fin de sa vie, en 1522, Deloynes devint président aux Enquêtes; il mourut en 1524.

9. Voici tout ce qui, dans la lettre à Tunstall, concerne la période antérieure

Budé renonça à toute étude et se livra aux amusements de son âge. Il avait du goût pour l'équitation[1], il aimait aussi la chasse[2] et surtout celle au faucon[3]. Quatre ou cinq années passèrent ainsi avant que s'éveillât en lui le désir ou le besoin d'une vie nouvelle.

Est-ce, comme il le dit, l'exemple de son père qui opéra ce changement[4]? On ne sait, mais soudain, à l'âge de vingt-trois ans[5], il renonce aux chiens et aux faucons; sans recourir à aucun maître, il se remet au travail et il entreprend de refaire ses études juridiques; mais il s'est dans ce dessein adressé, tout d'abord, aux livres des glossateurs. Il lui faut du temps pour reconnaître son erreur et découvrir les auteurs sur lesquels doit se fonder la science. Dès lors, il les étudie, il s'en pénètre et peu à peu il parvient, comme il le dit lui-même, à revomir l'énorme masse de commentaires qu'il avait d'abord engloutie[6]. Cependant son père

à la vie d'étude (*Lucubr.*, p. 362 C) : « In quo studio [iuris] cum triennii operam lusissem, domum reuersus, salutem dixi literis, studiis utique indulgens iuuentutis illiteratae... : quoad post aliquot annos intra paternos parietes clam studere mecum ipse institui, procul omnibus conuenticulis huius urbis scholasticorum. »

1. Dans le *de Philologia*, Budé parle de l'habileté qu'il avait vu François Ier déployer dans les carrousels, et il ajoute aussitôt (*Lucubr.*, p. 67 B) : « quo spectaculi genere a puero uehementer delectari solitus sum, propter equitandi in adolescentia studium. »

2. *Lucubr.*, p. 68 D. Cet obscur passage du *de Philologia* semble signifier que jadis, pour son plaisir, Budé a pris part à des chasses et que même il en a dirigé sur ses domaines. D'ailleurs cela expliquerait bien les connaissances en vénerie dont il fait montre dans ce traité.

3. Il y a, dans les *Annotat. in Pandectas*, une digression de deux pages sur la fauconnerie. Comme il vient de décrire le faucon s'abattant sur sa proie, Budé a soin d'ajouter (p. 584) : « quod testari oculata fide possumus, qui eius oblectamenti studiosi magis in prima et plena pubertate quam literarum fuimus. »

4. Cf. *supra*, p. 63, n. 2.

5. Donc en 1491. Dans la lettre à Tunstall, qui est de l'année 1517, Budé écrit, en effet, qu'il étudie depuis vingt-six ans (*Lucubr.*, p. 362 C). Il a encore parlé en d'autres endroits de l'époque à laquelle avait commencé sa vie d'étude : tous les passages concordent et nous ramènent à la date de 1491. Voir *Lucubr.*, p. 254 C : « ei uitae quam ego institui annos iam prope duodetriginta » (dans une lettre de 1519); cf. p. 375 A : « At ego iam annos quinque et uiginti bona fide seruio studio literarum » (lettre de 1516). Dans le *de Asse* (paru en 1515) il dit, il est vrai, qu'il a déjà passé vingt-cinq années au service de la Philologie (édit. de Lyon, 1550, p. 786), mais il a légèrement forcé le chiffre afin de pouvoir dire, en suivant sa métaphore, qu'il est arrivé à l'âge de la retraite.

6. *Lucubr.*, p. 362 C : « Ibi a deterrimo quoque, ut fit, auctore auspicatus,

l'encourage[1] : déjà, sans doute, il voit dans le jeune homme un futur juriste qui lui fera honneur et saura se créer une situation lucrative. Mais à présent Guillaume recherche le savoir pour lui-même ; derrière les oripeaux dont on la voilait, il a su découvrir, il a pu contempler la véritable figure de l'antiquité. Le charme a vite opéré et maintenant l'initiation est faite. Bientôt l'étude des auteurs latins ne suffit plus à sa fièvre de savoir ; l'occasion s'offrant à lui, il se met à apprendre le grec.

III.

Depuis que Gregorio le Tifernate avait quitté la France, personne ne s'était trouvé pour le remplacer et fonder enfin en France l'enseignement de la langue grecque. Reuchlin nous dit bien qu'étant à Paris en 1473, il apprit les éléments du grec des élèves de Gregorio[2]. Mais on se demande qui pouvaient être ces élèves et ce qu'en fait de grec ils auraient été capables d'enseigner. Gaguin est le plus célèbre de ceux que nous pouvons nommer et c'est tout juste s'il connaissait les premiers éléments du grec[3]. Il semblait que le développement de l'hellénisme en France fût à la merci du hasard qui y amenait de temps en temps des humanistes italiens ou même des Grecs exilés.

En 1475, Andronic Callistos semble être venu à Paris pour y chercher fortune. Il n'y resta que fort peu de temps et passa bien vite en Angleterre où, d'ailleurs, il mourut bientôt[4]. Un autre

cum glossematum faecem per imprudentiam hausissem, auidissime errore tandem intellecto, cum ad libros meliores me contulissem, paulatim redundantem illam praecordiis faecem reieci. » Dans ce passage le mot *glossematum* ne me semble pouvoir s'entendre que des gloses juridiques composées par Accurse et par ses disciples. Aussi bien cette interprétation est celle qui explique le mieux l'éveil de la vocation chez Budé. Il aura commencé par se remettre à l'étude du droit, qui le préparait directement à son futur métier. Puis l'étude d'Accurse l'aura mené à celle des textes anciens eux-mêmes, dont les glossateurs travestissaient à chaque instant le sens.

1. *Lucubr.*, p. 363 A : « En tibi, uir humanissime, studiorum meorum curriculum, quod sub patre indulgente suppeditanteque facile inchoaui. »

2. L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epist.*, t. I, p. 21.

3. Cf. *supra*, p. 10.

4. Em. Legrand, *Bibliogr. hellén.*, t. I, pp. LV-LVI. Je ne vois pas comment M. Omont a pu dire (*Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII, p. 67)

Grec le suivit de près à Paris : Georges Hermonyme, de Sparte, y arriva en 1476, au retour d'une mission diplomatique qui l'avait conduit en Angleterre[1]. Il avait avec lui un petit bagage de manuscrits grecs qui devinrent son gagne-pain. On commençait à rechercher comme des raretés tous les livres écrits dans cette langue mystérieuse que le grec était encore en France. Hermonyme sut exploiter cette curiosité naïve. Il s'adonna au métier de copiste et se fit assez vite une clientèle dans le monde parisien[2]. On a retrouvé le plus grand nombre des manuscrits qui furent ainsi copiés par lui : ce sont surtout des œuvres de piété, des recueils de sentences morales, des œuvres de l'époque byzantine; mais les œuvres des auteurs classiques y sont en minorité[3]. Dans quelques-uns de ces manuscrits, le texte grec est suivi d'une traduction latine : une vie de Mahomet, un recueil de sentences morales, *la Voie du salut* de Gennadius, ce sont là les principaux opuscules que Georges Hermonyme ait mis en latin[4]. On le voit,

qu'Andronic Callistos vint *enseigner le grec* à Paris *peu après* que Georges Hermonyme s'y fut lui-même arrêté en juin 1476. Andronic Callistos avait jadis enseigné dans plusieurs villes d'Italie, mais on voudrait avoir la preuve qu'à Paris il a fait acte de professeur. De plus, la lettre d'Andronic, reproduite à nouveau par M. H. Omont (*ibid.*), indiquerait à défaut d'autre renseignement qu'il avait quitté la France quand Hermonyme y arriva.

1. Sur Georges Hermonyme, cf. le mémoire déjà cité de H. Omont, *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris,* dans les *Mémoires de la Société de l'hist. de Paris,* t. XII (1885), pp. 65-97. La notice biographique y est suivie d'un *Catalogue des manuscrits copiés par Georges Hermonyme,* qui est chose toute nouvelle et qui contient une foule de renseignements curieux.

2. Les plus illustres de ses clients ou de ses protecteurs sont le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon (voir les nos 2, 38 et 47 du Catalogue); Tristan de Salazar, archevêque de Sens (no 18), enfin Louis de Beaumont, évêque de Paris (no 34).

3. Sur la nature des œuvres qu'on trouve dans ces manuscrits, voir les indications d'H. Omont, *loc. cit.*, p. 70. Dans cette liste de soixante-quatorze manuscrits, on trouve seulement, en fait d'œuvres classiques, quelques traités de Xénophon ou de Plutarque, sept discours d'Eschine ou de Démosthène, les « Œuvres et les Jours » d'Hésiode, les « Olympiques » de Pindare, deux tragédies d'Eschyle, autant d'Euripide, l'histoire de Thucydide et quelques dialogues de Lucien. Il faudrait savoir, d'ailleurs, dans quelles circonstances ces manuscrits ont été exécutés.

4. M. H. Omont a dressé (*loc. cit.,* p. 97) la liste des *Manuscrits de Georges Hermonyme accompagnés d'une traduction latine,* mais l'on doit bien entendre que ces traductions ne sont pas toutes l'œuvre d'Hermonyme. Quel-

il n'y a rien là qui nous permette de voir en lui un helléniste, au sens véritable du mot.

Ce n'était en somme qu'un simple copiste, mais l'on manquait de maîtres pour l'étude du grec et certains furent bien heureux de trouver Georges Hermonyme. David Chambellan, un maître des requêtes de l'hôtel, s'empressa de lui réclamer des leçons [1]. Bientôt, il est vrai, les « tracas du mariage » viendront interrompre ses études à peine commencées. N'importe, il en gardera toujours un souvenir attendri, d'où lui viendra une certaine fierté ; vingt ans plus tard, il se plaît encore, dans un plaidoyer au Parlement, à citer le début de l'Odyssée [2]. Nous voyons naître avec lui, dans la haute bourgeoisie, cette soif de savoir, ce goût de la culture antique qui s'incarneront si bien dans Budé.

Chambellan n'est pas, tant s'en faut, le plus célèbre des élèves d'Hermonyme. Reuchlin se plaisait à se proclamer son disciple ; il ne put d'ailleurs suivre ses leçons que pendant fort peu de temps [3]. Le bon Lefèvre, qui profita aussi de ses conseils [4], parle

ques-unes de celles qui lui sont dues ont été imprimées par la suite. M. H. Omont signale celle de Gennadius (*uia salutis hominum*) et la Vie de Mahomet (*Machometi uita*) : voir les nos 34 et 74 de son Catalogue. Il y faut joindre l'opuscule intitulé *Aristoteles de uirtutibus* (M. Pellechet, *Catal. des incunables*, no 1267 ; cf. le no 18 du Catalogue d'H. Omont).

1. Deux des manuscrits d'Hermonyme ont été copiés pour David Chambellan (nos 1 et 5 du Catalogue d'Omont) et sont respectivement datés de 1478 et de 1479. La note qu'on trouve dans le second est particulièrement intéressante : « Hec sacrosancta euangelia greca scribi et aptari feci Parisius per annum antequam ducerem uxorem per quemdam Georgium Hermonimum... Quo tempore mirabiliter optabam peritiam litterarum grecarum, quam interrupit solicitudo nuptiarum, tamen post matrimonium frequenter, quasi furtim, tam grecas quam ebreas litteras legi. Testis est michi Deus quod ebreas sine preceptore didisci litteras... » Evidemment, c'était Hermonyme qui avait appris à Chambellan les éléments du grec.

2. Discours prononcé en 1499 : « ... De quo posset uerificari uersus Homeri, Odissa prima (*sic*) : Pollon d'antropon eiden astea kay noon egnon. » (R. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, 1885, p. 248).

3. En février 1478, Georges Hermonyme répond à une lettre que Reuchlin lui avait adressée d'Orléans ; il l'engage à poursuivre diligemment les études de grec qu'il a commencées. On possède une autre lettre, non datée celle-là, d'Hermonyme à son ancien élève, et qui est écrite en grec. L'une et l'autre supposent chez Reuchlin un ton d'affectueux respect à l'égard du vieux grec (reproduites par H. Omont, *loc. cit.*, pp. 88-89). Cf. E. Jovy, *Mém. de la Soc. de Vitry-le-Franç.*, t. XIX, p. 324.

4. Lefèvre écrit quelque part : « Georgius Hermonymus et Paulus Emi-

de lui sur le ton d'une vénération véritable; mais ce n'est pas lui, nous l'avons vu, qui pouvait juger de la valeur d'Hermonyme comme professeur de grec. Il demeura toujours un helléniste médiocre, et ce fut, sans doute, faute d'avoir eu un bon maître[1]. Quand Erasme, alors en France, voulut s'avancer dans l'étude du grec, il entendit, naturellement, parler de Georges Hermonyme et résolut de lui demander des leçons. Il eut vite assez de ce Grec « deux fois Grec, qui était toujours affamé et demandait beaucoup trop cher »[2]. Si du moins il avait été fort savant! Mais, dit Erasme, il savait à peine le grec et ne tenait guère à l'enseigner[3]. Un peu plus tard, Beatus Rhenanus fut aussi de ses élèves; il garda de lui le même souvenir qu'Erasme. C'était, nous dit-il, un homme « plus habile à tirer de l'argent qu'à enseigner,.... plus apte à être cocher que professeur[4] ».

lius... quorum ille ut mihi pater, hic uero ut dominus et beneuolentia fraterna, uterque autem ut mihi praeceptor est » (cité par K. H. Graf, *Zeitschrift für histor. Theologie*, 1852, p. 7).

1. Voir le texte cité à la note précédente et cf., dans la réimpression donnée par Simon de Colines en 1534, la préface du Commentaire à la *Sphère* de Sacrobosco (v° du f. de titre). Lefèvre y parle de ses fréquentes visites au vieux Grec; s'il s'est adonné aux mathématiques, c'est, dit-il, sur le conseil d'Hermonyme, « qui mihi tanquam pater est ». Cette dernière expression indique que le maître était sensiblement plus âgé que le disciple. Sur la connaissance que Lefèvre avait du grec, cf. *supra*, pp. 52-53.

2. Evidemment, c'est d'Hermonyme que veut parler Erasme dans ce passage d'une lettre à Antoine de Bergues, abbé de Saint-Bertin : « menses aliquot Graecum didascalum audire decreui plane Graecum, uel potius bis Graecum, semper esurientem, et immodica mercede docentem » (*Er. Epist.*, col. 64 D; la lettre doit être datée de l'année 1501). Dans une lettre datée de Paris, 1506 (*ibid.*, col. 100 E), il y a encore une allusion à un Grec avide, qui doit s'appliquer à Georges Hermonyme : « Non possis non ridere, si scias quam auide meus Graecus δῶρον illud... expectarit, quoties δώρου meminerit, quoties incusarit quod non mitteretur, etc. » Rebitté parle, il est vrai (p. 255), d'un *Grec*, Michel Pavius, qui, en 1499, aurait été le professeur d'Erasme. Mais je ne sais comment, de la lettre où ce personnage est nommé, il a pu conclure qu'il fût Grec (*ibid.*, col. 66 E; lettre du 14 décembre 1499).

3. « Lutetiae tantum unus, Georgius Hermonymus, graece balbutiebat, sed talis, ut neque potuisset docere si uoluisset, neque uoluisset, si potuisset. » (Cité par H. Omont, *loc. cit.*, p. 66, n. 3.)

4. J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, p. 97. Cf. le passage de Beatus cité par E. Jovy, *Mém. de la Soc. de Vitry-le-François*, t. XIX, p. 325 : « Hermonymus Lacedaemonius, non tam doctrina quam patria clarus, olim tibi [Reuchlin] apud Parisios praeceptor et mihi Graecae linguae tirocinia exposuit, tui subinde memor. »

Ces témoignages concordent parfaitement avec celui de Guillaume Budé. En se moquant d'Hermonyme, il n'a donc pas cédé au plaisir de nous persuader qu'il s'était instruit tout seul, sans maître digne de ce nom; nous pouvons ajouter foi au récit qu'il nous fait de ses relations avec le Grec besogneux. On a souvent cité le passage [1]; il vaut la peine d'être traduit en entier. C'était dans le commencement de sa vie d'étude, vers 1494 [2] : « Je rencontrai, dit-il, un vieillard grec, ou plutôt c'est lui qui me rencontra car je lui valus de belles rentes. Il savait de grec à peu près ce qu'il faut pour soutenir, avec un Grec, une conversation littéraire. Je ne saurais dire tout ce qu'il m'a fait souffrir en m'enseignant, chaque jour, le contraire de ce qu'il devait m'apprendre le lendemain. Mais il me faisait l'effet de lire très bien et de prononcer à la manière des lettrés; et puis j'entendais dire qu'il n'y avait pas d'autre Grec en France; je le croyais très savant dans sa langue et il savait renouveler mon désir de l'apprendre en me faisant l'éloge d'Homère et en me nommant d'autres écrivains célèbres. Une circonstance encore entretenait mon erreur; je prenais pour de l'habileté ce qui était chez lui le résultat de l'ignorance; je pensais que, s'il était si sobre de conseils précis, c'était pour profiter de ma soif d'apprendre et me faire payer plus longtemps l'impôt. Mais enfin, les relations nouvelles avec l'Italie provoquèrent chez nous un réveil des belles-lettres; les livres grecs et latins commencèrent à arriver en France. Voulant à toute force rattraper le temps perdu pendant ma jeunesse, je n'épargnai ni l'argent pour en acheter ni la peine pour les étudier. Laissant là toute autre besogne, je faisais chaque jour la tâche d'un jour et demi. Enfin, je suis arrivé à désapprendre tous les mauvais principes que j'avais reçus [3]. »

1. Cf. notamment Rebitté, *Guillaume Budé*, pp. 144-145, et H. Omont, *loc. cit.*, p. 69. La tradution qui va être donnée du passage est d'ailleurs presque toute nouvelle.

2. Pour la date où Budé commença à étudier le grec, cf. *Lucubr.*, p. 53 A-B. D'une part, il nous dit que Charles VIII l'avait fait venir à la cour, juste au moment où il allait être enlevé par une mort soudaine († 8 avril 1498); et un peu plus loin il ajoute : « Eram enim tum plus minus quadriennium in rudimentis utriusque linguae. » Cela signifie, je pense, car *utriusque* est embarrassant, qu'en 1498, Budé s'adonnait au grec depuis quatre ans, tout en continuant d'étudier le latin.

3. *Lucubr.*, p. 362 C-D : « Ecce autem aliud incommodum..., statim Grae-

Telles furent les leçons que Budé reçut d'Hermonyme; au reste, en le congédiant, il ne rompit pas toutes relations avec lui. Le vieux Grec n'eut garde de lâcher sa proie; il le harcelait sans cesse pour se faire acheter quelques manuscrits [1]. Budé continua de l'employer comme copiste et ne lui ferma jamais sa porte [2]. Au début du seizième siècle, Hermonyme trouvait encore quelques élèves parmi les étudiants qui voulaient apprendre le grec. Il vivait toujours en 1508; on ne sait quand il mourut [3].

Les déboires dont il fut la cause pour Budé avaient encore redoublé l'ardeur au travail du jeune homme. Cette fois il avait trouvé sa voie et rien ne pouvait plus l'empêcher de la suivre jusqu'au bout. Ce n'était point l'affaire de son père qui le voyait négliger le soin de son avenir. Jean Budé voulut éteindre chez son fils cette passion dont il le voyait dévoré. Il essaya de le raisonner : peine perdue. Il l'employa à des travaux d'une autre espèce qui devaient lui faire oublier sa Philologie. Le temps que Guillaume perdait ainsi, il le regagnait en travaillant la nuit. Son père, alors, se fâcha tout de bon. L'on devine les doléances qu'il put faire : Guillaume était, de tous ses fils, le seul qui ne lui donnât pas de contentement. Sa jeunesse pourtant avait provoqué d'assez belles espérances; il ne les justifiait guère aujourd'hui. Pour vaincre cette vocation tenace, Jean Budé usa d'un dernier expédient; il fit admettre son fils dans le collège des secrétaires royaux. Tout fut inutile : Guillaume ne changea rien à sa vie studieuse et solitaire [4]. Cependant ses veilles portaient peu

cum quendam nactus sum senem... » jusqu'à : « eo primum perueni, ut dediscere instituerem, quae male edoctus eram. »

1. Voir la suite du passage précédent. La liste dressée par H. Omont des manuscrits de Guillaume Budé (pp. 111-113 du *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris,* t. XII, 1885, dans la *Notice sur les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé*) ne comprend guère que des manuscrits copiés par Georges Hermonyme; ils sont décrits en détail dans la notice spéciale consacrée à ce dernier.

2. Cf. *infra,* p. 86, n. 2 et 4.

3. Beatus Rhenanus, qui fut, nous l'avons vu, au nombre de ses élèves, était arrivé à Paris en mai 1503 (G. Knod, *Aus der Bibliotek des B. Rh.*, p. 21). Son ami intime, Michel Hummelberg, qui arriva à Paris en 1508 seulement, reçut encore les leçons d'Hermonyme (J. Paquier, *Jérôme Aléandre,* p. 35, n. 5). On ne connaît pas, sur celui-ci, de témoignage postérieur.

4. *Lucubr.*, pp. 35 B-36 C : « Igitur simul ut quem impetum cepissem [pater] animaduertit..., reuocare me et retrahere instituit tanquam uehementiorem in

à peu leur fruit, et chaque jour il acquérait des auteurs grecs une intelligence plus complète. Une circonstance heureuse lui permit de parfaire son éducation d'helléniste. Charles VIII, à son retour d'Italie, ramenait en France le célèbre Janus Lascaris. C'était, lui, un savant d'une valeur incontestable ; par ses éditions d'auteurs grecs, par son activité incessante, il devait grandement contribuer à la renaissance des études grecques. Il accueillit avec bienveillance l'helléniste qu'était déjà Guillaume Budé. Par malheur il passa peu de temps en France et moins encore à Paris. En 1503, il fut chargé d'une ambassade à Venise qui le tint éloigné de France pendant plusieurs années [1]. « Il ne m'a pas, affirme Budé, donné en tout vingt leçons [2]. » Mais

modum incitatum, et iamiam praecipitaturum in exitium. Itaque suadere, monere, distinere in diuersa me parte, imperatisque operis aliis super alias auocare. Id uero eius commentum non mihi minuere laborem et industriam, sed geminare cœpit, cum ego nihil mihi deperire temporis literis destinati sinerem, quin tantundem lucubratione et uigiliis exacte rependerem. Tandem autem... ille offensiore iam animo fremere, indignari, non obscurissime ferre denique, me unum habere se deploratae spei filium, in quo tamen non quamlibet olim spem collocasset subsidii familiaris et imaginum gentis : *erat enim iam olim multis honoribus publicisque muneribus iisdemque perpetuis ornatus indulgentia Regum, quos etiam auus meus gesserat.* Harum autem personarum ciuilium, cum mihi unam ut fit uenia Regis impetrata induisset, quasi et auctoramento abduci a litterarum studio possem, et ad maioris ornamenti spem erigi, sensit se non hominem, sed statuam, ut dicitur, eo facto titillasse. » Cf., à la p. 286 D des *Lucubr.*, la lettre à son fils Dreux, où il rappelle les difficultés de tout ordre qu'il a dû surmonter pour arriver à s'instruire. Il avait un père « ab hoc studio primum me distinentem imperatis aliis operis, de industriaque reuellentem, deinde etiam ob id saepe offensionem denuntiantem, nisi moderatius animo obsequerer libris agglutinato ». On pourrait se demander, il est vrai, s'il n'y a pas dans ces passages une part de rhétorique. Nous y trouvons ce qu'on pourrait appeler le thème de la vocation contrariée, indiqué déjà par Ovide (*Trist.*, IV, 10, 21-26) et qui sera repris par Ronsard (édit. Blanchemain, t. VI, p. 189 sqq). Mais il y a, chez Budé, une précision de détails et aussi une simplicité de ton qui parlent en faveur de l'exactitude de son récit. Au contraire, Le Roy, son biographe, a fait un vrai discours des objurgations prodiguées par Jean Budé à son fils.

1. Em. Legrand, *Bibliogr. hellén.*, t. I, p. CXLI sqq., dans l'excellente notice consacrée à Lascaris. Le 17 avril 1500, Lascaris se trouve déjà à Milan (p. CXLII). Le 6 juin 1503, nous savons qu'il est à Venise comme chargé d'une mission officielle (p. CXLIV) ; il n'en reviendra qu'en l'année 1509 (p. CXLIX). Cf. *infra*, p, 75, n. 3.

2. *Lucubr.*, p. 363 A : « Is [Lascaris] cum omnia causa mea cuperet, non magnopere iuuare me potuit, cum ageret fere in comitatu regis multis ab hac

Lascaris lui avait prêté le trésor de ses livres et l'en avait fait le dépositaire[1] ; ce dut être pour Budé une fortune, à ce moment où les livres grecs étaient encore une rareté[2]. Il n'était plus un novice et pouvait désormais se passer de maître. Avant même que Lascaris ne quittât la France il eut l'occasion de montrer ce qu'il savait faire. Son ami Germain de Ganay avait demandé au savant grec une traduction d'un certain opuscule de Plutarque : Lascaris la lui avait promise ; ses occupations à la cour l'empêchèrent de tenir sa parole. Ce fut alors Budé qui entreprit la chose à sa place ; le 1er janvier 1502 Germain de Ganay recevait l'hommage de la traduction[3]. Le succès l'encourageant, Budé renouvela l'entreprise. En 1503, puis en 1505, il donnait encore au public, traduits en latin, deux autres traités de Plutarque et une lettre morale de saint Basile à Grégoire de Naziance[4]. Ce

urbe millibus distractus, et ego frequens in urbe, rarissime in comitatu fuerim ; fecit libens id demum quod potuit, uir summa comitate praeditus, ut et nonnunquam praesens mihi aliquid praelegeret, id quod uicies non contigit, absens etiam librorum scrinia concrederet, et penes me deponeret. » Budé ne fut pas le seul à Paris qui profita des leçons de Lascaris. Celui-ci dirigea aussi dans leurs études le médecin Guillaume Cop (J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, p. 87) et Lefèvre d'Etaples (cf. *supra*, p. 53, n. 2).

1. Voir la fin du passage cité à la note précédente. Dans une lettre de 1509, qui a été publiée par M. Legrand (*op. cit.*, t. II, pp. 331-333), Budé fait allusion aux livres de Lascaris, dont il avait reçu le dépôt et que, depuis, il lui a renvoyés. Les relations entre les deux hommes ne cessèrent jamais ; à la fin de la lettre qui vient d'être citée, Budé s'autorise, pour demander un service à son ami, de l'affection toute fraternelle que Lascaris lui témoigne. Pour les circonstances qui devaient, plus tard, les rapprocher l'un de l'autre, voir l'Index du *Répertoire anal. et chronol. de la Correspond. de G. B.*, au mot Lascaris.

2. Le premier livre grec imprimé, la *Grammaire* de Constantin Lascaris, date de 1476 ; Alde Manuce ne commence qu'en l'année 1493 la série de ses admirables impressions grecques. Le premier livre imprimé en France l'a été en 1507. Quand Aléandre arrive à Paris, en 1508, il constate que les livres grecs de Manuce s'y vendent à prix d'or (J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, p. 39). On peut supposer que Budé, pour se procurer des textes grecs, fit copier par Hermonyme quelques-uns des manuscrits que lui avait confiés Lascaris.

3. *Lucubr.*, pp. 509 B-510 C : « Nam cum superiore anno Lascaris Rhyndascenus... naturalia Plutarchi decreta Latine interpretanda te poscente recepisset, idque per otium ei facere non licuisset, quod iam annum eum inter aulicos agentem desideramus, tu altero abhinc mense cum ex secessu in urbem rediissem, continuo huius incepti onus in humeros profecto impares ei inclinasti... » (Lettre-préface, à Germain de Ganay, du *de placitis philosophorum naturalibus*, datée des calendes de janvier 1502).

4. La lettre de saint Basile et les deux autres traités de Plutarque se trouvent

sont là ses débuts d'helléniste et ce sont aussi les premiers symptômes du réveil des études grecques en France.

IV.

A ce double titre, ces traductions devaient provoquer en France une admiration mêlée de surprise. Elles suffirent pour établir la réputation de leur auteur. Personne, d'ailleurs, n'était en mesure d'en estimer la valeur réelle et, pour les déprécier, les malveillants n'eurent d'autre ressource que de prononcer le mot de plagiat [1]. Depuis, elles ont trouvé divers censeurs au jugement desquels on s'en rapporte encore aujourd'hui. Les reproches qu'ils ont faits à Budé peuvent se réduire à un seul, celui d'avoir été un paraphraste plutôt qu'un véritable traducteur [2].

Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en faut penser; mais un pareil jugement, dans sa sévérité, est trop catégorique pour être complètement équitable. Quand on lit ces anciennes traductions, pense-t-on bien toujours aux difficultés multiples qu'il a fallu surmonter pour les écrire [3]? Au début du seizième siècle, isolé comme il l'était à Paris, Budé n'est guère mieux outillé, pour entreprendre des traductions, que les humanistes du Quattrocento qui, les premiers, ont mis en latin les chefs-d'œuvre de la pensée grecque. Au moment où ils écrivaient, tout était encore à faire dans le domaine de la philologie grecque. Ils traduisaient sur des textes incorrects. Ils n'avaient, pour se guider dans leur travail, que de médiocres grammaires ou des lexiques incom-

réunis dans une édition d'octobre 1505 (cf. le § 1 de la Bibliographie). Celui qui est intitulé *de fortuna Romanorum et Alexandri Magni* fut d'abord imprimé en 1503, ainsi que le montre la dédicace (*Lucubr.*, p. 485).

1. *G. B. Annotat. in Pandectas*, p. 281 : « Sed quid cum illis agas qui ea quae ex Graecis feci, ab aliis libris compilasse me dictitarunt, qui tamen nusquam extant? »

2. Eug. de Budé, *Vie de Guillaume Budé*, p. 62. Au seizième siècle, Nicolas Clénard a critiqué en détail la traduction donnée par Budé de la lettre de saint Basile sur la vie dans la solitude (V. Chauvin et A. Roersch, *Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard*, 1900, p. 66).

3. Voir à ce sujet une page excellente de G. Voigt, *die Wiederbelebung*, t. II, p. 171. Dans le passage qu'on va lire, je n'ai fait que mettre au point, si je puis dire, les réflexions indiquées par lui.

plets[1]. Dans les endroits difficiles ils étaient livrés à eux-mêmes. Assez souvent ils se trompaient; presque toujours ils tâtonnaient, traduisant par à peu près, redoublant l'expression pour mieux attraper le sens[2]. Ainsi leur traduction s'éloigne peu à peu du texte original et glisse fatalement à la paraphrase. La faute ne leur en est pas imputable; elle tient aux circonstances dans lesquelles ils travaillent et qu'ils sont bien forcés d'accepter. A lui seul, ce défaut ne nous permet pas de conclure à la médiocrité d'une traduction.

Pour celles qu'il a données de Plutarque, Budé n'a eu sous les yeux aucune traduction antérieure. Il nous l'affirme[3] et tout nous invite à le croire. Il est vrai que le traité *de fortuna Romanorum* avait été traduit par Niccolò Perotti, mais l'œuvre de ce dernier était restée manuscrite[4]. A l'époque où il traduisit l'ouvrage à son tour, il semble peu vraisemblable que Budé en ait eu connaissance. Quant aux autres traités de Plutarque traduits aussi par Budé, je ne sache pas qu'avant lui ils l'eussent jamais été[5]. Reste la lettre de saint Basile à Grégoire de Naziance; Filelfe l'avait mise jadis en latin et sa traduction avait été déjà imprimée plusieurs fois[6]. L'on admettra, si l'on veut, que pour

1. Sur les grammaires grecques en usage à la fin du quinzième siècle, voir G. Voigt, *ibid.*, p. 380. Au début du seizième siècle, celle de Théodore Gaza tend à remplacer toutes les autres et devient, pour une trentaine d'années, la vraie grammaire grecque classique (J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, pp. 69-70). Dans les manuscrits d'Hermonyme identifiés par H. Omont, il y a quatre copies du premier livre de la grammaire de Gaza. A la même époque, on est réduit, pour le vocabulaire, au lexique de Jean Craston. Depuis 1480, date de la première édition, on en cite un certain nombre de réimpressions italiennes; l'ouvrage est de ceux qu'Aléandre s'empressa d'éditer à Paris (J. Paquier, *op. cit.*, pp. 68, 78-79).

2. Ce redoublement de l'expression, là où suffirait un seul terme, est un des caractères les plus frappants de la langue du seizième siècle, qu'on l'observe chez des traducteurs ou chez des écrivains originaux. Voir dans A. Tilley, *The literature of the french Renaissance*, t. I, p. 285, les exemples qu'on en pourrait citer dans une seule page d'Amyot.

3. Cf. *supra*, p. 76, n. 1.

4. G. Voigt, *die Wiederbelebung*, t. II, p. 135.

5. Dans le cours du Quattrocento, les *Vies* de Plutarque attirèrent souvent les traducteurs; les œuvres morales avaient eu moins de succès. Cependant, quelques-uns de ces traités moraux, je ne sais au juste lesquels, furent mis en latin par l'humaniste Janus Pannonius (G. Voigt, *ibid.*, p. 178).

6. Voir dans le *Catalogue des livres imprimés de la Biblioth. Nat.*, t. VIII

cette œuvre, d'ailleurs très courte, Budé se soit aidé du travail de Filelfe. Ses traductions de Plutarque suffisent à révéler ses mérites de traducteur[1].

Les traités qu'elles nous font connaître n'ont pas tous le même caractère. La première en date fut consacrée au *de placitis philosophorum*[2]. Dans les cinq livres de l'ouvrage Plutarque a résumé les opinions des philosophes grecs sur les problèmes de la « philosophie naturelle ». On n'y trouve guère de développement suivi ; c'est une suite de sèches formules dont chacune renferme, sur une question donnée, l'opinion d'un philosophe ou d'une école. Nous avons déjà mentionné parmi les traductions de Budé le *de fortuna Romanorum :* il a traduit aussi le *de Alexandri fortuna uel uirtute* qui fait suite au traité précédent et le *de tranquillitate animi*[3]. On devine la nature des développements moraux qui font la matière de ce dernier opuscule ; les deux premiers sont des exercices d'école où l'auteur examine quelle est la part du hasard et quelle est celle de la vertu dans la formation de l'empire romain ou dans la merveilleuse carrière d'Alexandre. Dans le *de tranquillitate animi*, il est de fait que la traduction est un peu lâche et manque souvent de précision. Mais Budé peut ici bénéficier d'une double excuse. L'œuvre fut entreprise au cours d'un voyage qu'il faisait en Italie avec une ambassade française. Il l'a écrite à bâtons rompus, dans les auberges où l'on s'arrêtait, une fois l'étape faite. On ne doit pas s'étonner qu'elle soit demeurée imparfaite. « Elle serait, dit-il, plus élégante et plus achevée si je l'avais préparée au fond de

(1901), les nos 46, 153 et 154 de l'article saint Basile. Pour le texte original de la lettre à Grégoire de Naziance, Budé le trouvait dans la collection des Epistolographes grecs, parue chez Alde en 1499. Les lettres de saint Basile sont en tête de la deuxième partie du recueil (Renouard, *Annales des Alde*, no 1 de l'année 1499).

1. L'édition *princeps* des « Morales » de Plutarque fut donnée par Alde Manuce en 1509 seulement. Les opuscules traduits par Budé se rencontrent, avec d'autres traités de Plutarque, dans un des manuscrits d'Hermonyme (voir le no 24 de la liste d'H. Omont). Le manuscrit en question porte des annotations de Guillaume Budé ; c'est, je pense, celui d'après lequel il a fait ses traductions.

2. Περὶ τῶν ἀρεσκόντων τοῖς φιλοσόφοις. Cf. dans la collection Teubner l'édit. Bernadakis, t. V, p. 264.

3. Περὶ τῆς Ῥωμαίων τύχης (*ibid.*, t. II, p. 383). Περὶ τῆς Ἀλεξάνδρου τύχης ἢ ἀρετῆς (t. II, p. 409). Περὶ εὐθυμίας (t. III, p. 208).

ma maison, avec tous les instruments de travail nécessaires[1]. » Et puis il la destinait au pape, qu'il supposait un grand connaisseur en fait de latin classique. Soucieux avant tout de lui plaire, il a fait bon marché de l'exactitude, content s'il donnait à son style une allure plus libre et plus latine.

Les autres traductions ne sont pas non plus exemptes de reproches; cependant, les additions au texte y semblent beaucoup plus rares que dans le *de tranquillitate animi*. Ce qui arrive encore, c'est que, dans l'intérêt de son lecteur, Budé développe un mot du texte grec qui ne lui paraît pas assez clair[2]. Enfin, il a l'habitude, pour donner à son style une saveur de latinité authentique, de transposer, si je puis dire, les expressions proprement grecques de l'original. Si, par exemple, il est question, dans le grec, des « niaiseries vieillotes » débitées par Platon, Budé dira qu'elles sont dignes des Arcadiens et des vieux « Casci »[3]. Mais ce sont

1. Voir la dédicace à Jules II, p. 472 des *Lucubr.* : « Fortasse enim liber tersior limatiorque exiret, si in officina illa domestica et pataria, instrumentoque iusto, non uiatorio excuderetur. Quod enim succisiui temporis requieti iustae subducere, quod uespertina antelucanaque lucubratione comparcere mansionatim potuimus, hoc totum in hoc opere instituendo, excudendo, limando consumpsimus. »

2. En voici un exemple. Dans le *de Alexandri fortuna*, on lit (1, 8) : Τοὐναντίον γὰρ ἦν ἀσόφου καὶ τετυφωμένης ψυχῆς... Le mot τετυφωμένης se traduisait très simplement par *inflati*, mais Budé n'aura pas jugé le mot assez clair et il écrit (*Lucubr.*, p. 496 D) : « Contra uero insulsi rebusque secundis insolescentis animi erat... » Un peu plus loin, dans le même chapitre, Plutarque veut qu'on loue Alexandre de s'être plié aux habitudes des Perses et d'avoir adopté une partie de leur costume; il conclut : οὐχὶ θαυμάζουσι τὴν σοφίαν ὅτι τῷ τυχόντι μετασχηματισμῷ τὴν Ἀσίαν ἐδημαγώγησε. Ce que l'édition Didot grecque-latine traduit assez bien : « Ac non potius admirantur sapientiam eius, qui leui admodum habitus mutatione Asiam demulserit?... » (*Plut. scripta moralia*, t. I, p. 405). Budé a voulu rendre toute la valeur, à cette place, de μετασχηματισμῷ, qui en lui-même signifie seulement « transformation »; il a de même été gêné pour rendre ἐδημαγώγησε et voici la traduction, assez obscure, à laquelle il a abouti (*Lucubr.*, p. 497 A) : « ... nedum sapientiam admirantur [il faudrait pour la correction : *admirentur*], quod leuiculo momento in quemlibet habitum se formando uniuersae Asiae moderatus est, ueluti populariter obsequenti. »

3. Voir le *de placitis*, I, 7, 4 : Καὶ γὰρ Πλάτων... ὄζει λήρου βεκκεσελήνου. (On ignore, d'ailleurs, le sens exact que l'étymologie confère à ce dernier mot.) Budé traduit (*Lucubr.*, p. 516 C) : « Proinde Plato... olet obsoleta, ut inquiunt Comici, Arcadum Cascorumque nugamenta. » Cascus est un vieux mot qu'Ennius, au témoignage de Cicéron, avait employé au sens de : ancien; Budé a tort d'en faire un nom propre. Dans le *de fortuna Romanorum* (ch. v), il est

là de minces défauts qui viennent d'une méthode défectueuse et qui, d'ailleurs, ne prouvent rien contre sa science d'helléniste. A l'ordinaire, la traduction de Budé est très fidèle. Les fautes contre le sens y sont rares et le texte grec y est rendu avec beaucoup de netteté et souvent même avec bonheur. Le *de placitis philosophorum* présente, à ce point de vue, un intérêt particulier. On devine ce que peut être le style d'un pareil traité, tout en définitions et en formules, rempli de termes scientifiques auxquels il était malaisé de trouver des équivalents en latin[1]. Budé y a cependant réussi. Sa traduction montre qu'il comprend toute la valeur et non seulement le sens littéral des termes qu'il traduit.

En somme, l'impression générale qu'on emporte de ces traductions ne laisse pas d'être très favorable et très avantageuse pour le traducteur. Faut-il lui faire un mérite du ton modeste de ses préfaces et de l'humilité avec laquelle il s'excuse pour les fautes qu'il a dû commettre[2]? C'est le langage d'un véritable érudit qui ne s'abuse pas sur l'étendue de son savoir et qui n'en tire pas vanité. Mais on pourrait récuser la valeur d'un pareil témoignage et nous ne devons regarder que les traductions elles-mêmes. Elles révèlent chez Budé un sens de la langue grecque véritablement pénétrant. Elles ne sentent pas l'effort et attestent l'homme à qui le grec était devenu aussi familier que le latin. Elles sont les heureuses prémices de l'œuvre que doivent couronner plus tard les admirables « Commentaires de la langue grecque ».

question d'un temple élevé par Camille aux divinités de la Φήμη (Fama) et du Κληδών : Budé traduit : « aedem Aii Locuti. » (*Lucubr.*, p. 488 C.)

1. Dans la lettre-préface du *de placitis* (*Lucubr.*, p. 510), Budé explique très bien les difficultés particulières que présentait la traduction d'un pareil ouvrage. D'ailleurs, ajoute-t-il, il a dû passer beaucoup de temps à corriger l'unique manuscrit grec qu'il ait eu sous les yeux. Il a bien le droit de dire (*ibid.*) : « Vnum affirmare possum, opus me breue aggressum, sed quod pluris quam pro chartarum numero aestimandum sit. »

2. Voir la phrase citée à la fin de la note précédente et aussi tout le développement dont elle fait partie. Cf. la fin de la lettre qui sert de préface au *de fortuna Romanorum* et au *de fortuna Alexandri* (*Lucubr.*, p. 485 B).

V.

Cependant, en poursuivant les études qui l'avaient mené à ce point, Budé n'avait pu se dérober tout à fait aux obligations que lui créaient ses origines et son milieu. On a vu que son père l'avait fait admettre dans le collège des notaires et secrétaires du roi[1]. La fonction de ces secrétaires consistait essentiellement à écrire les lettres de chancellerie. Une partie d'entre eux suit le roi dans ses déplacements, le reste demeure à Paris, siège du Parlement[2]. Les uns comme les autres sont payés par le roi; seulement, on leur retient le montant des journées où ils n'ont point paru à la chancellerie et ont vaqué à leurs affaires personnelles[3]. Ainsi la charge laisse à ceux qui l'exercent une grande liberté; mais aussi elle n'est lucrative qu'autant qu'ils s'en acquittent avec assiduité. Ce n'était pas, sans doute, le cas de Guillaume Budé. L'étude du grec dut souvent lui faire négliger l'expédition des lettres de chancellerie. Les secrétaires regardaient avec respect cet homme encore jeune et déjà si savant, qui avait employé ses loisirs à apprendre une langue jusque-là inconnue en France. Le renom de sa science vint aux oreilles du roi. Charles VIII le fit venir à la cour, mais mourut peu de temps après sans avoir rien fait pour lui. Louis XII ne se souciait guère d'encourager les lettres; après huit mois passés à la cour, Budé sentit, dit-il, qu'il y perdait son temps et bien vite il s'esquiva[4].

1. Cf. *supra*, p. 73.

2. A. Spont, *de Cancellariae regum Fr. offic. et emolum.*, pp. 5-10. Cf. *Lucubr.*, p. 242 D : « Reges Secretarios suos partim in hac urbe [Paris], ubi centenaria curia [le Parlement] sedem habet, partim in comitatu suo habere solent, libero tamen omnibus ultro citroque commeatu. »

3. Voir dans A. Spont, *op. cit.*, pp. 34-39, les documents IV et V. Il y est même question (p. 37) du paiement fait de ses gages à Guillaume Budé, en l'année 1506.

4. *Lucubr.*, p. 242 D (dans une lettre de 1518) : « annum iam duodeuicesimum agere inter aulicos desii, quo literis prolixius liberiusque uacarem, cum sub mortem suam Carolus in aulam me euocasset iam tum studii literarii commendatione innotescentem... Post octauum circiter mensem a morte eiusdem Regis, cum degenerare in comitatu a me ipso me sentirem, occasionem nactus ex aula me subduxi. » Cf., à la page 53, le jugement de Budé sur Charles VIII et Louis XII considérés dans leurs rapports avec les lettres.

Il fallut l'avènement de François I[er] pour qu'il songeât à redevenir courtisan.

Cet éloignement était volontaire et ne cachait aucune disgrâce. Budé gardait des amis à la cour et il put ainsi, à deux reprises, se faire adjoindre à une ambassade qui s'en allait en Italie[1]. Nous ne savons rien de ce premier voyage si ce n'est qu'il eut lieu en l'année 1501 et que Budé passa par Venise[2]. La seconde ambassade fut envoyée à Jules II, en 1505, pour lui prêter obédience à l'occasion de son avènement[3]. Elle était surtout composée d'évêques et elle avait pour orateur Michele Rizzi, un Napolitain passé au service de la France[4]; pour faire sa cour au pape, Budé lui fit hommage de la traduction qu'il avait faite, pendant les loisirs de la route, d'un traité moral de Plutarque[5]. En passant à Florence, il avait pu examiner le fameux manuscrit des Pandectes Pisanes. Il fit aussi la connaissance de Pietro Ricci. Ricci l'accueillit fort bien, lui montra ses livres et, pour lui donner une preuve d'amitié, fit la route avec lui jusqu'à la première étape[6]. A Rome, Budé ne manqua point de visiter les ruines de la ville antique et il put voir aussi la célèbre

1. *G. B. de Asse*, p. 800 (c'est Deloynes qui est censé parler) : « ceu uero nesciam Italiam te et urbem Romam non semel adiisse difficillimo tempore, partim animi causa, partim cum potestate [semble signifier ici : *fonction*]. » Sur l'époque exacte où se placent les deux ambassades dont Budé parle lui-même dans ses œuvres, voir *Quelques dates nouvelles de la vie de Guillaume Budé* dans la *Correspondance histor. et archéolog.*, t. XII, pp. 29-31.

2. Il s'y rencontra avec Accurse Meynier, ambassadeur du roi Louis XII dans cette ville (*de Asse*, pp. 370-371).

3. L'ambassade fit son entrée à Rome le 15 avril 1505 : L. Thuasne, *Ioh. Burchardi Diarium*, t. III, p. 385.

4. *Ibid.*; cf. le discours intitulé : *Ad Pont. max. Iulium secundum in Obedientia illi prestita pro Christianiss. Rege Franciae per Michaelem Ritium Neapolitanum.*

5. Le *de tranquillitate animi ;* la lettre-préface en est datée de Rome, et du premier mai 1505 (*Lucubr.*, p. 472). On a conservé le manuscrit de dédicace offert par Budé au pape Jules II ; voir le § 1 de la Bibliographie.

6. *Annotat. in Pandectas*, p. 47, 175 et 178. L'humaniste florentin Pietro Ricci (né en 1465) est plus connu sous le nom de Petrus Crinitus. Il a laissé deux recueils, les *Vitae poetarum latinorum* et le *de Honesta disciplina,* auxquels l'édition de Josse Bade, en 1508, devait assurer une certaine diffusion en France. Budé put recueillir auprès de lui l'écho de l'enseignement d'Ange Politien : Ricci avait été son élève et il eut une part dans la préparation du recueil de ses œuvres. Sur Pietro Ricci, voir notamment P. de Nolhac, *Les correspondants d'Alde Manuce.*

bibliothèque des papes[1]. Fut-il sensible à la beauté de ces œuvres admirables que le souffle de la Renaissance avait fait éclore dans les moindres cités italiennes? Cela est peu probable et rien, dans ses ouvrages, ne permet de le supposer. Il parle quelque part du môle de Gênes, qui le frappa beaucoup[2]; il mentionne en passant certains monuments de Venise ou de Rome[3], et c'est tout. Ce qui l'attirait vers l'Italie, c'étaient les riches bibliothèques dont il eût voulu compulser les manuscrits précieux, c'était le commerce des érudits qu'il espérait y rencontrer. Il y resta trop peu de temps pour satisfaire ces curiosités[4]; comme érudit, il n'a rien tiré de ce voyage rapide aux terres glorieuses de l'humanisme.

Cependant, Jean Budé le père était mort au début de l'année 1502; sa femme ne lui survécut pas longtemps et mourut à son tour en 1506[5]. La moitié de l'héritage revenait au fils aîné; le reste était à partager entre les douze enfants que laissaient les défunts. Guillaume ne recueillit qu'une modique partie de la fortune de ses parents; mais c'en fut assez pour lui permettre de se livrer sans scrupule à sa passion de l'étude. Son existence était assurée sans qu'il eût à se soucier de faire une carrière[6]. Il

1. *Annotat. in Pandectas*, p. 535 (à la manchette *Lateritii parietes*) et p. 361 (en haut).

2. *Ibid.*, p. 595.

3. A Rome, où l'ambassade est nourrie par les soins de Jules II, il est frappé de la délicatesse du pain qu'on lui donne; il veut savoir de quel froment ce pain est fait et ce qu'en coûte la farine (*de Asse*, p. 599). A Venise, il remarque qu'on est assailli de cicerones, comme nous disons à présent, qui vous font voir les nombreuses curiosités de la ville (*ibid.*, p. 790).

4. *Lucubr.*, p. 363 A : « doctos ibi [en Italie] homines non ita multos per transennam uidi potius quam audiui, et literarum meliorum professores tanquam a limine salutaui, utique quantum homini licuit Italiam raptim peragranti nec libera legatione. »

5. H. Omont, *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. XII, p. 48. Jean Budé, son fils, nous l'apprend dans ces notes déjà citées plus d'une fois, mourut « le derrenier jour de febvrier l'an 1501 [a. st.] et sa femme le 2 août 1506 (cf. la note suivante). Ils furent enterrés au couvent des Célestins (à l'emplacement actuel du quai des Célestins); voir leur épitaphe dans l'*Epitaphier du vieux Paris*, t. II, pp. 326-327.

6. *Lucubr.*, p. 363 A, dans une lettre de 1517 : « Patre orbatus annos abhinc quindecim ac multa incommoda perpessus, fortunaeque iniquitatem multipliciter expertus, cursum nihilo setius institutum peragere uelis remisque contendi... Patri copioso haeres relictus non ex solida uncia (semissem enim maxi-

en profita pour se marier; en 1505 ou 1506, âgé de trente-huit ans[1], il épousait Roberte Le Lieur qui, elle-même, n'en avait pas plus de quinze[2]; c'était la fille d'un Roger Le Lieur, sieur de Boisbenard et de Mallemains, le premier de la famille qui eût quitté la Normandie pour s'installer à Paris[3]. En dépit de ce mariage, la Philologie restait chez Budé souveraine maîtresse. S'il demandait des enfants à sa femme, il prétendait que la Philologie lui donnât une postérité de livres immortels qui assureraient le souvenir de son nom[4]. Les enfants, c'est lui qui le remarque naïvement, vinrent au jour plus vite que les livres. En 1516, il en avait sept, parmi lesquels une seule fille[5].

Le bonheur paisible de cette vie studieuse et familiale devait être gâté par une maladie dont Budé ne put jamais se guérir. Il en parle souvent, dans ses divers ouvrages, en termes trop vagues, il est vrai, pour que nous en puissions deviner la nature[6]. C'est

mus fratrum primigeniorum iure tulerat) ex matris haereditate eandem partem quadriennio post habui : hoc fere fuit subsidium instituti mihi cursus... » Cf. p. 242 D : « duodeuiginti iisdem parentibus orti liberi, haeredes duodecim patri superfuimus. »

1. Dans la lettre à Tunstall, qui est de 1517, Budé dit avoir pris femme *annos abhinc duodecim*.

2. Dans une lettre de 1518, Budé annonce à Th. More qu'il vient d'avoir son septième fils, *uxore uixdum ingressa annum duodetricesimum* (*Lucubr.*, p. 246, tout en bas).

3. Voir, aux manuscrits de la Bibl. nat., le vol. 212 du Cabinet de d'Hozier, pour le dossier Le Lieur (nº 5494); et, dans ce dossier, les pièces 2 et 3.

4. C'est Budé, cela va sans dire, qui institue cette comparaison de mauvais goût entre les résultats de son mariage et ceux de son commerce avec la Philologie : voir surtout *Lucubr.*, p. 358 C-D.

5. *De Asse*, p. 793 (c'est Deloynes qui est censé parler) : « quippe quae [uxor tua] bis trium te liberorum iure decennio reddiderit et auctum et ornatum... Illi uero tibi saepe commentanti aures obtundunt iucundo quiritatu, unica cum sorore lusitantes. » Mais ce passage ne se trouve pas encore dans l'édition de 1515; il apparaît d'abord dans la réimpression de 1516. La fille, qui est la dernière née, a dû venir au monde entre ces deux dates : cf. *Lucubr.*, p. 403 A. Budé eut un septième fils dans le courant de l'année 1518 (*Lucubr.*, p. 246, tout en bas). Il eut encore un enfant en 1521 (*Lucubr.*, p. 415 B).

6. Le Roy nous donne sur cette maladie des détails assez complets, mais dont rien ne prouve l'authenticité. Elle se manifestait par une douleur terrible, accompagnée de gonflement, qui prenait Budé à la gorge et lui coupait la respiration. Il s'y ajoutait une migraine chronique, qui le gênait fort dans ses travaux (pour ce dernier détail, cf. la note suivante). Les médecins auraient attribué à des vapeurs cette pesanteur de tête continuelle et ils lui auraient conseillé de se faire brûler au fer rouge la peau du dessus du crâne, pour donner un

à l'époque de son mariage qu'il avait commencé d'en souffrir[1]; il payait, nous dit-il, les efforts surhumains qu'il demandait chaque jour à son corps depuis qu'il s'était voué à la Philologie. Le mal agissait par accès, mais par accès si douloureux que Budé ne comptait pas comme vécus les jours où il en avait souffert[2]. Vaincu par la douleur, il songea plus d'une fois à changer son mode d'existence, à laisser de côté ses livres et ses travaux. Les médecins le lui prescrivaient, sa femme l'en suppliait, ses amis le lui demandaient avec instance[3]. Le chancelier de Rochefort le pressait même de se rendre à la cour; il lui écrivait lettre sur lettre pour le décider[4]. A la faveur de cet appui, Budé aurait pu faire encore une belle carrière; c'était le moment de renoncer à la Philologie; il ne put finalement s'y résoudre. Il répondit au chancelier qu'il était malade et ne se relâcha pas de son ardeur au travail. D'ailleurs, Guy de Rochefort mourut sur ces entrefaites

passage à ces vapeurs. Le Roy prétend que Budé se laissa faire cette opération, mais qu'il n'en ressentit aucun soulagement (*Vita G. B.*, dans les *Vitae selectorum aliquot uirorum*, p. 114).

1. En 1516, Budé écrit à Érasme que cette maladie le tient depuis onze ans (*Lucubr.*, p. 368 C). En 1532 (dans le *de Philologia, Lucubr.*, p. 95 A), il parle de cette pesanteur de tête « capitalem illam carnificemque grauedinem, quae mihi annos fere duodetriginta infestior fuit commentanti... » Un passage du *de Asse* (voir la note suivante) semble assigner une date un peu postérieure à la première apparition de la maladie.

2. *De Asse*, pp. 792-793 (c'est Deloynes qui parle) : « Vidi enim te et misertus sum annos plus septem ita infirma ualetudine, ut uelut Dioscuri alternis uiuus mortuusque uiderere. » Cf. *Lucubr.*, p. 36 C.

3. *Lucubr.*, p. 358 D : « In hoc autem studiorum progressu atque etiam procursu persaepe inhibitus sum, ac prope retroactus aduersa ualetudine, quae mihi negotia tam multa exhibuit, ut non semel impetum ceperim uitae a me institutae tenorem abrumpendi, et desidiae atque inertiae affectum iam corpus indignabunde dedendi. Quis enim in tam longae tamque molestae ualetudinis taedio, non se uel medicorum placitis, uel uxoris precibus, uel amicorum monitis permitteret, ut complorata spe literarum ? »

4. *De Asse*, p. 808 (à propos de Guy de Rochefort) : « neque enim est aut fuit unquam hominum quisquam cui secundum parentes plus me debere existimarem, etiamsi nihil est aut fuit quod ei acceptum referre possem, ut qui eo tempore mortuus sit, quo mihi absenti et propemodum inuito optime cupere ac magnifice coeperat... Tu enim nosti frustra me ab eo nuntiis et literis eius chirographis accersitum, cum ego quidem ualetudinem tum mihi incommodissimam excusarem, ille autem existimaret per detrectationem ualetudinarium me esse, et falso causarium, et iterum me admonens aegre ferret ignauo me literarum studio animum maioris fortunae despondisse. »

et Budé ne retrouva plus l'occasion qu'il avait laissée passer devant lui.

Son amour pour les lettres anciennes lui avait valu certaines amitiés parmi les lettrés et les mécènes du temps. Guy de Rochefort, Pierre de Courthardy vécurent assez longtemps pour applaudir au succès de ses premières traductions. A ce dernier, il dédia les deux traités de Plutarque sur la part de la fortune dans le succès des Romains et dans celui d'Alexandre [1]. Il dut rechercher avidement la société des humanistes italiens qui, à Paris, représentaient alors la tradition du Quattrocento. Il était l'ami de Paul Émile [2]. Fausto Andrelini lui fit hommage d'une longue pièce; on veut croire qu'il n'en a guère aimé l'inspiration stercoraire [3].

Il eut, avec Lefèvre, des relations plus solides. Le vieux maître lui adressait, en 1505, une lettre de dédicace où il parle du long espace de temps qui a cimenté leur amitié [4]. Il y célèbre l'appli-

1. *Lucubr.*, p. 484 : « G. B. ... Praefatio ad clarissimum, eruditissimumque uirum Petrum Cothardum, primum Parlamenti Praesidem. » Datée du 18 août 1503.

2. *Annot. in Pand.*, p. 268 (il s'agit de l'étymologie du mot *arrêt* que Budé voudrait faire venir du grec ἀρεστόν = placitum) : « Cuius me uerbi dudum Paulus Aemilius admonuit, Gallicarum historiarum scriptor. » Cf., dans l'ouvrage de Lefèvre intitulé *Decem librorum Moralium Aristotelis tres conuersiones* (édit. d'Henri Estienne, 1516), la lettre par laquelle Lefèvre offre à Budé la traduction des Grandes Morales par Giorgio Valla (f° 1 v° de la numérotation spéciale qui commence après le f° 114) : « uidebis et me tuae diligentiae imitatorem, quam non solus admiror atque laudo, sed et Georgius Hermonymus et Paulus Emilius uehementer efferunt, commendant, ac extollunt. » (Cf. *infra* la note 4, pour la date de cette lettre.)

3. Voir la plaquette intitulée *Faustus de influentia syderum. Et querela parrhisiensis pauimenti*, éditée à Paris par Félix Baligault, sans date. En voici le titre de départ (f° a ii r°) : *P. F. A. Foroliuiensis poete laureati ad guillermum budeum parrhisiensem patricium : greca et latina litteratura insignitam de influentia... Carmen.* Un vers suffira à montrer quel est le ton du poème :

Vndique merda fluit puerorum infecta cacantum.

Cf. d'ailleurs la réimpression de P. Lacombe dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, 1903, pp. 173-175.

4. « Longa temporis consuetudo. » C'est la lettre de dédicace dont il a été question plus haut (n. 2). Elle n'est pas datée et je la connais seulement par une édition de 1516, mais celle-ci est une simple réimpression d'une publication antérieure de Lefèvre. La traduction de Giorgio Valla à laquelle la lettre à Budé sert de préface parut pour la première fois dans l'édition de 1505 ; la

cation admirable de Budé, grâce à laquelle il est devenu, sans maîtres, un latiniste et un helléniste éminent. S'il l'avait eu jamais pour élève, il n'eût sans doute pas manqué de le rappeler en cette occasion. Il semble donc peu probable qu'il ait été, pour les mathématiques, le professeur de Budé; l'on doit, jusqu'à nouvel ordre, écarter sur ce point l'affirmation de Louis Le Roy [1]. Mais Budé a fréquenté Charles de Bovelles, qui passait alors pour un mathématicien éminent [2]. Nous avons une lettre où celui-ci raconte une visite qu'il a faite à Budé. Leur entretien, qui a duré deux heures, n'a point roulé sur des choses frivoles. Sur sa demande expresse, Bovelles explique à Budé l'utilité des mathématiques et le secours dont elles sont aux théologiens. Mais Budé veut en savoir davantage et de Bovelles lui montre, par un exemple, les principes de la mystique des nombres [3]. Rien n'est plus instructif que le récit de cet entretien. Budé s'adresse à de Bovelles comme à un maître de la science; il ne songe pas à discuter les principes qu'il lui entend exposer. Il semble y voir des idées communes et qui n'ont rien que de raisonnable. Aussi bien, il comptait, parmi les amis de son monde, des adeptes de ces idées mystiques, tel Germain de Ganay, conseiller clerc au Parlement de Paris [4], à qui il a dédié sa traduction du *de placitis*.

lettre est donc de cette année-là. En tête des anciennes éditions du *de placitis philosophorum*, l'on trouve déjà une lettre de Lefèvre à Hermonyme pour le remercier de lui avoir communiqué cette traduction latine composée, dit-il, par « notre Budé », *a nostro Budaeo*.

1. *Vitae selectorum aliquot uirorum*, p. 220 : « Mathematicas disciplinas ab Iacobo Fabro nobili philosopho didicit. » Ce qui a pu donner lieu à cette tradition, c'est que dans le *de Asse* Budé se montre familier avec ces études; il semble même connaître fort bien la science de la « sphère », ainsi qu'on disait alors (cf. *de Asse*, pp. 28-30).

2. Charles de Bovelles (*sic;* voir Em. Chatelain, *Poésies françaises de Ch. de B.*) naquit vers 1470 et mourut vers 1553; il fut chanoine de Saint-Quentin, puis de Noyon. L'on prendra une idée de son œuvre en parcourant la liste de ses divers ouvrages dans le *Catalogue des imprimés de la Bibl. nat.*, t. XVII, col. 142. Il a contribué à répandre en France certaines idées des philosophes allemands, et notamment de Trithème, qu'il avait vu lui-même en Allemagne.

3. Voir, dans le volume qui débute par le *Commentarius in primordiale euangelium diui Ioannis* (1511), au f° 47 v°, la lettre intitulée *Carolus Bouillus Guillelmo Budaeo regio secretario*.

4. Germain de Ganay est le frère du chancelier Jean de Ganay à qui Budé a dédié les « Annotations aux Pandectes ». Conseiller clerc au Parlement en

G. de Ganay correspond avec Marsile Ficin[1]; on lui dédie une traduction de Paul d'Egine[2]; il se fait l'amphitryon des lettrés de son temps[3]. C'est déjà, semble-t-il, un véritable humaniste. Cependant il écrit à l'allemand Trithème comme à un maître vénéré[4]; de Bovelles lui adresse des lettres et ensuite tout un court traité sur les propriétés mystiques des nombres[5]. Le traité de Plutarque, qu'il se fait traduire par Budé, est un ouvrage de « philosophie naturelle »; mieux que tout autre, il représente ces tendances contradictoires qui, à l'époque, sont celles de beaucoup de gens instruits. Il nous fait connaître le milieu dans lequel Budé se trouvait alors et dont, nous le verrons, il n'a pas laissé de subir l'influence.

Germain de Ganay, dans le Parlement, n'est pas le seul qui s'intéresse aux lettres anciennes. Budé a comme ami intime le conseiller Morelet de Museau, qui a visité les Universités italiennes et est revenu fort savant « dans l'une et l'autre langue »[6]. Il dédie sa lettre de saint Basile à Gaillard Ruzé, conseiller clerc

1485, doyen de Beauvais en 1502, il fut désigné en 1509 pour l'évêché de Cahors; en 1512, il l'échangea contre celui d'Orléans et mourut en 1520.

1. *Epistolae Marsilii Ficini Florentini* (1497), f°s 238 r°, 240 r°, 242 v°. Ces lettres de Ficin, écrites en 1494, montrent que Germain de Ganay lui avait demandé certains de ses ouvrages et que Ficin en faisait prendre des copies pour les lui envoyer. Cf. la plaquette intitulée *Athenagoras de resurrectione*, etc., où se trouvent deux autres lettres à Germain de Ganay (v^o du feuillet de titre et f^o a iiij r^o).

2. Cf. *infra*, p. 91, n. 6.

3. Voir, au v^o du feuillet de titre, la dédicace à Germain de Ganay du *Crinitus* paru chez Josse Bade en 1508 (réimprimé à la même librairie en 1510 et 1525). Josse Bade y célèbre les *triclinia* de Germain de Ganay, « honestissimo cuique patentia »; on y agite toutes sortes de questions d'érudition. Cf., dans dom Liron, *Singularités histor. et littér.*, t. III, p. 45, l'analyse d'une autre dédicace à de Ganay, en tête d'une édition de la fin du quinzième siècle.

4. *I. Trithemii epistolarum libri II* (1536), f° 88 v°; lettre de Germain de Ganay « Iohanni Trithemio nostrae tempestatis splendori ». Il explique qu'il a vu une lettre de Trithème, qui contient « tum de numeris, tum de elementis » une philosophie très belle, mais très obscure; il lui demande donc des éclaircissements à ce sujet. Il serait heureux aussi de posséder des ouvrages de Trithème (de l'année 1505).

5. Ch. de Bovelles, *Liber de intellectu*, etc. (1510), f°s 171 sqq.; voir dans le même recueil (f° 148 v°) le *Libellus de duodecim numeris*. On pourrait citer encore d'autres ouvrages dédiés à Germain de Ganay.

6. En tête de l'un des manuscrits copiés par Hermonyme, l'on trouve une

au Parlement, archidiacre de Langres[1]; c'est le premier témoignage de ses rapports avec la famille Ruzé, où nous le verrons compter plus tard l'un de ses meilleurs amis[2]. Cependant, les temps devenaient plus favorables au développement de l'humanisme en France. Les humanistes italiens pouvaient venir dans notre pays; ils étaient sûrs maintenant d'y être appréciés à leur valeur et d'y trouver un public. Fra Giocondo est le premier qui ait profité de ces dispositions nouvelles. C'est comme architecte royal qu'il avait été mandé à Paris[3], mais il put en même temps y donner des leçons publiques sur Vitruve[4]. Budé en fut l'auditeur

lettre de dédicace dont voici, suivant H. Omont, le titre et le début (*Mémoires de la Soc. d'hist. de Paris,* t. XII, p. 81) :

« Georgius Hermonymus Spartanus Mar... ....o, Regis Christianissimi secretario, felicitatem dicit.

« En, humanissime uir, nonnulla Cheronei Plutarchi necnon Basilii magni opuscula ex greco in latinum a carissimo tuo Pylade conuersa... »

Il s'agit de savoir quel est cet ami intime de Budé qui est familier avec les auteurs non seulement grecs mais latins et qui a fréquenté les Universités italiennes (voir la suite de la même lettre). Or, en 1507, François Tissard adressait son édition d'Hésiode à Morelet du Museau, « secrétaire du roi », comme à un homme très familier avec le commerce des muses. Dans sa lettre-préface, il fait allusion au séjour prolongé de Morelet à Padoue et dans d'autres villes italiennes (H. Omont, *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris,* p. 47). A la même époque, on ne trouverait sans doute pas un autre secrétaire du roi auquel pussent s'appliquer les diverses qualifications de la lettre d'Hermonyme. M. H. Omont, qui d'ailleurs n'a pu déchiffrer le nom tout entier, aura lu *Mar. .* au lieu de *Mor...*

1. Voir l'édition spéciale de Guillaume Mor, parue en 1562. Au feuillet A 2 r° : « Guilielmus Budaeus grauissimo uiro Gallardo Rusaeo Parlamenti consiliario, Archidiaconoque Lingonensi S. P. D. — En tibi confectum, uir praestantissime, quod me non pridem flagitaueras, etc. » Plusieurs personnes, ajoute Budé, lui ont dit que cette lettre avait été déjà traduite *a primi quodam nominis uiro.* Sans date. Pour la traduction antérieure à laquelle Budé fait allusion ici, cf. *supra,* p. 77. La façon dont il en parle exclut de sa part toute idée de plagiat.

2. L'on veut parler ici de Louis Ruzé, lieutenant civil au Châtelet, à qui sont adressées plusieurs lettres du recueil épistolaire de Budé (*Lucubr.,* p. 275, 298 et 335).

3. On admet généralement que Fra Giocondo passa en France dix années, de 1495 à 1505. Le rôle qu'il y joua comme architecte a été fort bien résumé par P. Vitry, *Michel Colombe et la sculpt. franç. de son temps,* pp. 136-137.

4. Lefèvre, *Logica* (1503), f° 15 r° et v° (à propos de l'arbre nommé *ebenus*) : « Et Ioannes Iocundus superiore anno cum recitaret Vitruuium huius arboris ad lineandas chartas unius lignei canonis nobis pergratum fecit aspectum » (cf. la mention du f° 78 r°).

assidu. Il se fit le disciple du célèbre moine et même il profita de ses travaux en cours [1] sur plusieurs auteurs latins. A peu près à la même époque, on commençait enfin d'enseigner le grec à Paris [2]. De 1507 à 1509, François Tissard, un Français qui s'était formé dans les Universités italiennes, explique publiquement quelques textes grecs qu'il a fait d'abord imprimer chez le libraire Gilles de Gourmont [3]. Tissard ne peut passer pour un helléniste remarquable, mais il fait preuve, dans sa préface, d'un zèle infatigable pour le développement de l'humanisme français. Il s'indigne de voir que les Italiens nous traitent sans cesse de barbares. Il est vrai qu'ils en ont une trop bonne raison : l'étude du grec est chez eux florissante ; chez nous, elle n'existe même pas. Enlevons-leur cet unique prétexte qui leur reste de se dire supérieurs à nous. Donnons-nous à l'étude du grec ; nous aurons fait œuvre de bons patriotes [4]. Tissard ne faisait ainsi que traduire avec force des idées courantes dans le monde de la bourgeoisie lettrée. Ce sont à peu près celles que Budé développera dans le *de Asse* ; à l'époque dont nous parlons, il en était déjà

1. *Annotat. in Pand.*, p. 435 (à propos des difficultés qu'on trouve à l'intelligence de Vitruve) : « Nobis uero in ea lectione contigit praeceptorem eximium nancisci Iucundum sacerdotem, architectum tunc regium, hominem antiquitatis peritissimum qui graphide quoque non modo uerbis intelligendas res praebebat. Quo tempore Vitruuium nostrum otiose aliosque nonnullos antiquos scriptores eodem benignissime adiuuante emendauimus. » Grâce à Fra Giocondo, Budé avait poussé fort avant l'étude de Vitruve. Il en posséda même un manuscrit qui depuis passa entre les mains d'Henri de Mesmes (*Adr. Turnebi Aduersaria,* t. I, p. 38 et 292). C'est aussi à Fra Giocondo qu'il dut de connaître le manuscrit complet des lettres de Pline le Jeune (*Annotat. in Pand.*, p. 146).

2. Du Boulay parle d'un certain Denys Lefèvre qui, aux environs de l'année 1506, aurait expliqué publiquement la grammaire grecque de Théodore Gaza (V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, pp. 8-9). Tel que le rapporte du Boulay, le fait est sujet à caution. Denys Lefèvre n'avait que seize ans en 1504 ; si jeune, on voudrait savoir où il avait pu étudier le grec et ce qu'il en savait.

3. Sur François Tissard, le travail le plus complet est celui d'E. Jovy qui a reproduit toutes les pièces les plus intéressantes (*Mémoires de la Société de Vitry-le-François*, t. XIX, pp. 333-374, 404-434). Avant lui, H. Omont avait décrit les éditions grecques de Fr. Tissard et en avait reproduit les préfaces (*Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris,* 1892).

4. Cf. en particulier la postface au *Liber Gnomagyricus* (1507) dans H. Omont, *loc. cit.*, pp. 42-43. Dans la Grammaire hébraïque de Fr. Tissard, on remarquera aussi un dialogue curieux, où l'un des personnages s'appelle *Prothumopatris* (E. Jovy, *loc. cit.*, pp. 431-433).

pénétré[1]. A-t-il eu quelque influence sur Tissard? En tout cas, il doit l'avoir connu par Morelet du Museau, à qui Tissard, en 1507, dédiait l'une de ses éditions[2].

Tissard devait rencontrer un concurrent redoutable dans son œuvre d'enseignement et de publication. En juin 1508, Aléandre arrivait à Paris[3]. Budé n'avait plus rien à apprendre de lui; il n'eut donc pas à lui demander des leçons[4]. Aléandre voulait se mettre à enseigner tout de suite; Budé l'en dissuada : « parce que, écrit Aléandre, j'aurais bien une foule d'écoliers dépenaillés et pouilleux, mais de gain fort peu. Il me dit aussi qu'il s'occupe d'arranger mes affaires et, en attendant, il groupe diverses personnes honorables qui voudraient prendre des leçons de grec[5]. » Parmi les élèves d'Aléandre, nous trouvons, en effet, deux hommes qui furent les amis de Budé : l'un est Guillaume Cop[6], le médecin royal, le traducteur d'Hippocrate et de Galien ; l'autre est Salmon Macrin, qui devait plus tard être appelé l'Horace de la France[7].

C'est que déjà Budé était un maître dont on sollicitait les conseils et la direction. Il a tout lu, tout approfondi; sur tous les auteurs anciens, il est prêt à fournir de précieuses observations.

1. Dans la lettre-préface du *de placitis*, Budé exprime l'espoir qu'on fera bon accueil à son travail, bien qu'il ne soit pas l'œuvre d'un Italien (*Lucubr.*, p. 510 D). Il revient sur cette idée dans la lettre-préface à Pierre de Courthardy (*Lucubr.*, p. 485 A).

2. Cf. *supra*, p. 89, en note.

3. Sur Jérôme Aléandre, voir la thèse déjà citée de l'abbé J. Paquier (Paris, 1900).

4. J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, p. 38 : « Aussitôt [après son arrivée], il donna des leçons de grec à Budé » (cf. p. 86). Cette assertion ne repose sur rien et n'a rien de vraisemblable : cf. L. Delaruelle, *Revue d'hist. littér.* (compte rendu de la thèse de J. Paquier), t. VIII, p. 336, n. 1.

5. Lettre à Alde Manuce du 23 juillet 1508. L'honneur de l'avoir découverte et publiée revient à M. de Nolhac, dont je cite ici la traduction (*Revue des études grecques*, t. I, p. 61 ; cf. *Les Correspondants d'Alde Manuce*, p. 65, lettre 57). On en trouvera aussi le texte dans H. Omont, *Essai sur les débuts*, etc., pp. 68-70, et la traduction dans J. Paquier, *op. cit.*, pp. 38-40.

6. J. Paquier, *op. cit.* pp. 87-88. Dès l'époque où il suivit les cours du célèbre Italien, le médecin bâlois Guillaume Cop devait connaître Guillaume Budé. A Paris, il avait étudié le grec avec Janus Lascaris, et c'est à Germain de Ganay qu'il dédie, comme à son mécène, ses *Praecepta salubria* (1510) traduits de Paul d'Egine. Plus tard, il eut un rôle dans la tentative que fit François Ier pour attirer Erasme en France (*Lucubr.*, p. 377 B).

7. L. Delaruelle, *Revue d'hist. littér.*, t. VIII, p. 335, n. 2.

Quand Josse Bade, en 1511, publie les œuvres de rhétorique et les discours de Cicéron, Budé en corrige le texte en se servant des manuscrits[1]. Guy Morillon, le futur secrétaire de Charles-Quint, recourt à son obligeance pendant le séjour qu'il fait à Paris vers le même temps. Budé lui donne son avis sur des passages difficiles de Tite-Live[2]. Ainsi son activité ne se limite pas à la préparation des deux grands ouvrages que nous allons étudier. Il faudrait, pour la mesurer, connaître tous les érudits qu'il a dirigés dans leurs études et leurs travaux, auxquels il a ouvert le trésor de son érudition encyclopédique. Enfin, pour mesurer toute son influence, il faudrait songer au respect que son caractère inspirait, à l'exemple fécond dont put être cette vie studieuse consacrée tout entière au labeur désintéressé.

1. Voir, dans les *Opera Ciceronis Rhetorica, Oratoria, et Forensia* (1511), au v° du feuillet de titre, la lettre-préface de Josse Bade à Guillaume Budé. Pour lui dédier cette édition, Josse Bade invoque deux raisons essentielles (r° du 2e feuillet) : la première, c'est qu'en des passages nombreux il a corrigé le texte courant d'après la leçon des manuscrits; la seconde, c'est qu'il réalise la définition de l'orateur donnée par Caton, *uir bonus dicendi peritus;* suit un éloge chaleureux de Budé. Cf. au v° du feuillet de titre les vers de *Gerardus Vercellanus* qui sont adressés à celui-ci.

2. Félix Nève, *La Renaissance des lettres en Belgique* (1890), p. 219. En 1509, Morillon donna chez un libraire parisien une édition de Suétone (*ibid.*, p. 220).

CHAPITRE III.

Les premières « Annotations aux Pandectes ».

I.

Dans les traductions de Plutarque que nous venons d'étudier, Budé n'avait pu donner toute sa mesure ; sa vraie valeur n'était connue encore que de ses seuls amis. Tous les jours, ils avaient des occasions nouvelles d'apprécier l'universalité de ses connaissances, ils apprenaient à mieux connaître la profondeur de son érudition [1], et sans doute ils le pressaient d'en faire profiter le public lettré [2]. Voici comment on l'y décida. L'éloge magnifique que Valla fait des Pandectes dans ses *Elegantiae* [3] lui avait donné l'idée de lire de plus près la fameuse compilation. Il s'aperçut que

1. Rien que la conversation journalière permettait à Budé de montrer son érudition : il devait faire l'admiration de ses amis par le latin impeccable dont il se servait toujours, même pour désigner les ustensiles du ménage ; cf., à l'Appendice III, ce que nous avons dit du second cahier des *Aduersaria.*

2. Budé nous dit lui-même qu'il a entrepris son livre « ne desidia aut inertia emarcuisse [sic] crederer..., atque in umbraculis domesticis animum despondisse, *quod mihi a uiris haud spernendis non semel obiectum est* ». (*Annot.*, Lyon, 1546, p. 6. Sauf avertissement contraire, c'est toujours d'après cette édition que je citerai l'ouvrage. Pour y renvoyer, on se contentera de donner le chiffre de pages sans citer le titre, même en abrégé.)

3. L. Valla, *Elegantiae,* préface du 3e Livre. On y lit en particulier cette phrase (fo 109 vo) : « Quod si Cicero ait... triduo se iurisconsultum fore : nonne et ipse audebo dicere... me glossas in Digesta triennio conscripturum, longe utiliores Accursianis ? » Ne dirait-on pas que Budé, dans son admiration pour Valla, a voulu naïvement renouveler cette vantardise ? Il se peut aussi qu'il ne l'ait pas proférée et que son récit ait été arrangé après coup.

le texte en était souvent fort défectueux, et il frémit de voir que beaucoup de mots avaient été compris tout de travers par les commentateurs modernes. Tout de suite il conçut le dessein de travailler à corriger et à expliquer les Pandectes. D'abord, il en parla devant ses amis comme d'une chose fort aisée ; à l'épreuve il vit mieux les difficultés de l'entreprise et il en ajourna l'exécution. Puis vint, en 1505, le second voyage d'Italie, qui l'arracha à ses études ; il en profita, il est vrai, pour voir, à Florence et à Rome, les manuscrits qui pouvaient le plus lui servir pour le travail projeté [1]. Enfin, après trois ans de délais, ses amis lui rappelèrent sa promesse et le sommèrent de la tenir. Il hésitait encore, mais l'un d'eux fut plus pressant et triompha de ses derniers scrupules. Il lui rendit confiance en lui-même, et lui garantit le succès [2]. Budé se mit à l'ouvrage au printemps de l'année 1508 ; et, malgré l'obstacle de sa mauvaise santé, il lui suffit d'environ sept mois pour rédiger les « Annotations aux vingt-quatre premiers livres des Pandectes [3] ». La maladie l'empêcha de pousser l'œuvre plus loin [4], et tout de suite il s'occupa de la faire imprimer. Pour aller plus vite en besogne, il fit installer une presse chez lui : l'ouvrage fut imprimé à la fois chez Josse Bade et dans sa propre maison [5]; il parut à la fin de

1. Cf. *supra*, p. 82 et dans ce chapitre-ci, pp. 104-105.

2. Les indications qui précèdent, sur les circonstances dans lesquelles Budé entreprit les *Annotationes*, sont empruntées au récit qu'il en fait dans son propre ouvrage, pp. 40-42. Voici maintenant comment, au même endroit, il parle de l'ami qui lui redonna du courage : « Amicus quidam meus uir amplissimae curiae, qui mihi huius incepti non modo auctor, sed etiam efflagitator fuit... Iam primum praeter singularem iuris peritiam, doctrina est etiam illa Miscellanea ac politico homini aut necessaria, aut utili perpolitus... Accedunt necessitudinis iura, quae mihi multiplicia cum eo iampridem intercedunt. » Tous les détails de ce portrait se rapportent très bien à ce que nous savons de François Deloynes. Au reste, dans le *de Asse*, Budé le présente comme un conseiller sûr et comme son meilleur ami.

3. La lettre de dédicace est datée du 4 novembre (*Pridie Nonas*) et, tout au début (p. 3), on y lit ceci : « Nam cum abhinc septem plus minus menses, paulo postquam tu ad principem istum magistratum assumptus es, Annotationes quasdam in Pandectas scribere coepissem... »

4. A la fin de cette même lettre, Budé parle de sa mauvaise santé « quae me hoc inceptum non modo intermittere diu, sed etiam abrumpere abicereque coegit ».

5. *De Asse*, édition de Lyon, 1550, p. 54 : « quod [*opus*, ici les *Annotationes*] domi simul nostrae, et in officina chalcographaria cudebatur. »

novembre 1508[1], avec une dédicace à Jean de Ganay, chancelier de France[2].

C'était s'adresser à un partisan convaincu des études nouvelles. Fort instruit lui-même, Jean de Ganay était, pour les humanistes, un véritable Mécène[3]. Depuis longtemps il connaissait Budé et s'intéressait à ses études. Il s'était même, plusieurs fois, employé en sa faveur d'une façon toute spontanée. Telles ne sont pas cependant les raisons que Budé invoque pour lui dédier son livre. C'est au chancelier de France qu'il s'adresse, au chef suprême de la justice du pays. Par l'autorité morale que lui donnent et sa fonction et son passé, lui seul peut défendre l'ouvrage contre les colères qu'il ne manquera pas de provoquer. Du vulgaire ignorant, Budé a tout à craindre ; mais il se soumet avec confiance au jugement des doctes. Leur approbation lui suffit ; il l'obtiendra, sans aucun doute, si d'abord il gagne celle d'un homme aussi droit que le chancelier, d'un esprit aussi bon que lui[4].

Qu'y avait-il donc, dans ce livre, qui pût indisposer les lecteurs et les empêcher de l'apprécier sainement? Rien, en apparence, de plus inoffensif qu'un recueil de notes sur divers passages des Pandectes. Mais ces notes s'inspiraient d'une méthode nouvelle, et elles tendaient à ruiner celle qui régnait en France

1. Le colophon est, exactement, du 17 novembre ; cf., le § 1 de la Bibliographie.

2. Jean de Ganay, seigneur de Persan, était le frère de ce Germain de Ganay, à qui Budé avait dédié sa première traduction de Plutarque. Nommé, en 1505, premier président au Parlement de Paris, il devint chancelier le 31 janvier 1508. Jean de Ganay devait mourir avant le mois de juin 1512. (P. Anselme, *Hist. de la maison de France*, t. VI, p. 442.)

3. Si l'on en croit Guillaume Cop, dans la dédicace de ses *Praesagia* (fº A ij vº), Jean de Ganay s'intéressait aux études médicales ; il aurait voulu rapporter d'Italie le manuscrit grec des œuvres de Galien. Il avait étudié surtout les lettres anciennes et les mathématiques (*humanitatis studia ac mathematicas demonstrationes*). Lors de l'expédition de Charles VIII, il rendit même de grands services par sa connaissance de la géographie de l'Italie. Nous sommes à même de contrôler quelques-uns de ces éloges. Ch. de Bovelles a adressé au chancelier plusieurs lettres uniquement remplies de spéculations mathématiques : [Ch. de Bovelles], *Commentarius... Philosophicae et historicae aliquot epistolae*, fºs 41 vº-47 vº. D'autre part, il y a encore, au musée de Cluny, une œuvre du Quattrocento qui fut rapportée d'Italie par notre Jean de Ganay. (P. Vitry, *Michel Colombe*, p. 133.)

4. Pp. 4-5.

pour l'enseignement du droit civil. Il y avait plus : l'auteur attaquait en face tous les docteurs qui dispensaient cet enseignement, tous les avocats, tous les hommes de loi qui s'en inspiraient dans leurs procédures. Il s'en prenait à l'organisation de la justice et à la façon dont on la rendait. Enfin, son nom et ses fonctions augmentaient encore le scandale : c'était un secrétaire du Roi, qui se trouvait, comme tel, en relations constantes avec les gens du Parlement, qui était presque de leur monde par ses amitiés et par ses origines [1].

II.

Cette méthode, à laquelle Budé déclarait la guerre, se fondait sur l'étude de la fameuse *Glose* où François Accurse avait, au treizième siècle, condensé les travaux de ses prédécesseurs [2]. Les *Glossateurs*, comme on les appelle, avaient eu le mérite de s'attacher surtout à l'interprétation des textes [3] ; leur influence eût été bonne de tous points, si de leur œuvre immense on n'eût retenu que le principe, pour la continuer et la dépasser hardiment. Il n'en fut rien : on leur prit des opinions, on leur laissa leur

1. Cf. *supra*, pp. 59-60 et p. 66.

2. Sur l'histoire *externe* du droit romain au moyen âge et au seizième siècle, on trouvera l'essentiel dans A. Rivier, *Introduction historique au droit romain,* Bruxelles et Paris (1881), pp. 568 sqq. Les caractéristiques des grandes écoles ont été fortement marquées par J. Flach, *Cujas, les Glossateurs et les Bartolistes,* dans la *Nouvelle Revue histor. de droit,* t. VII (1883), pp. 205-227. On peut lire aussi un bon résumé de toute cette histoire dans Esmein, *Cours élémentaire d'hist. du droit français,* Paris, 1898, 3e édit., pp. 764-773. Sur Accurse en particulier, voir la note suivante.

3. Les « Glossateurs », qui presque tous appartiennent à l'école de Bologne, fleurirent au douzième et au treizième siècle ; Irnerius et Azon sont parmi les plus célèbres. François Accurse (1182-1258), élève puis collègue d'Azon, a compilé, dans la *Glose* qui porte son nom, tous les commentaires de ses devanciers et il y a ajouté les siens propres. La Grande Glose, comme on la nommait souvent, fut encore réimprimée à Lyon par Godefroy, en 1589. Ce qui manque à cette œuvre des Glossateurs, c'est d'être étayée par une connaissance suffisante de la langue et de l'histoire romaine. Dans l'ouvrage classique de Berriat-Saint-Prix, on trouvera une liste fort amusante des bévues que leur ignorance leur a souvent fait commettre (*Histoire du droit romain,* Paris, 1821, pp. 287-295). Dans les passages des *Annotat.* qui sont relevés plus loin, Budé en a cité aussi de très curieuses.

méthode. La *Glose* fut bientôt l'objet d'une idolâtrie véritable [1]. Il arrivait que les glossateurs fussent, sur un même point, d'un avis différent. N'importe : chacune de leurs décisions fut, en elle-même, considérée comme inattaquable et préférée même aux textes anciens. Ainsi la *Glose* devint un arsenal où l'on pouvait trouver des armes pour toutes les causes ; les juristes n'eurent souci que de la bien connaître, et l'étude même du droit romain fut rejetée dans l'ombre.

Les Bartolistes succédèrent aux Glossateurs, mais sans ruiner leur autorité [2]. Avec eux, l'étude du droit acheva de s'égarer loin de la bonne route. Ils font d'abord un abus intolérable des distinctions les plus inutiles [3]. Puis ils multiplient les *cas*, les *espèces* ; ils bâtissent des systèmes juridiques où les lois romaines n'entrent plus pour presque rien ; volontairement, il négligent l'examen et le commentaire des textes. Ils ne veulent être que des juristes, et se soucient peu d'écrire élégamment ; ils parlent une langue barbare, calquée sur leur langage maternel et qui n'a plus rien de latin, que le nom [4].

1. Dans un texte souvent cité, mais qu'il vaut la peine de reproduire, Raphaël Fulgose, un auteur du quinzième siècle, a fort bien marqué les excès de ce culte. On disait couramment, à l'époque : « Volo pro me potius glossatorem quam textum. Nam si allego textum, dicunt aduocati diuersae partis et etiam iudices : Credis tu quod glossa non ita uiderit illum textum sicut tu, et non ita bene intellexerit sicut tu ? » (Berriat-Saint-Prix, *op. cit.*, p. 298.)

2. L'école tire son nom de Bartole (1314?-1357), le Docteur le plus illustre qu'elle ait possédé. Les autres Bartolistes notoires sont, pour la plupart, des italiens comme lui ; plusieurs seront mentionnés par la suite.

3. On pourra se faire une idée de ces défauts par Berriat-Saint-Prix, *op. cit.*, pp. 300-313. Voici, d'ailleurs, la glose d'Angelo d'Arezzo sur le début des Institutes (pour plus de clarté, je souligne les mots qui appartiennent au texte commenté) :

« Ista rubrica diuiditur in quatuor partes. Primo ponitur inuocatio diuini nominis, per quam deus ueneratur : ibi, *in nomine domini.* Secundo ponitur descriptio imperialis culminis proprii et appellatiui, tanquam causa efficiens : ibi, *Imperator Caesar.* Tertio ponitur cui praesens liber dirigitur : ibi, *Cupidae legum iuuentuti.* Quarto ponitur quaedam rubrica particularis ad nigrum proxime sequens [c'est-à-dire une rubrique se rapportant au texte, imprimé en *noir,* qui suit immédiatement] : ibi, *Incipit prooemium.* » J'emprunte le texte de cette glose à l'édition des Institutes, donnée à Paris, en 1533, par Gilles Perrin (f° 1 r°).

4. Voici le plus topique des exemples cités par Berriat-Saint-Prix (p. 310) : « multi testes uiderunt aquam bene ire ad molendinum, et ipsum bene molere... » J'y joindrai celui-ci, extrait d'une glose de l'édit. Gilles Perrin (f° 55 r°) : « Casus.

Glossateurs et Bartolistes, voilà, au temps de Budé, les Docteurs que l'on révère au Palais, et que l'on étudie à la Faculté des Lois [1]. Leur domination séculaire n'a rien perdu de sa puissance; dans ces petits mondes, fermés à tous les souffles nouveaux, on continue de suivre leurs errements et d'appliquer leurs méthodes. Leurs ouvrages sont réimprimés [2] ; nous les rencontrons dans les bibliothèques de l'époque. Gilles Perrin, un futur éditeur des Institutes [3], a dans la sienne Balde et Vivien Toschi, Jason et Bartole, Odefroy et Dino de Mugello, tous les Glossateurs et tous les Bartolistes [4]. Dans le nombre, il en est qui sont particulièrement révérés : Bartole, Jason, Paul de Castro ; on les retrouve encore, vers le milieu du siècle, dans la bibliothèque du célèbre président Lizet [5]. Voilà où les juristes du temps vont puiser

Domine iam uideo unde descendit crimen suspitionis, et qui possunt de illo crimine cognoscere. Dicatis modo mihi qui possunt accusari de suspitione... »

1. A vrai dire, Paris n'avait alors qu'une Faculté de Décret, c'est-à-dire de droit canon (cf. *supra*, p. 65). Pour l'histoire de cette Faculté à la fin du quinzième siècle, on trouvera les textes dans : M. Fournier et L. Dorez, *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au quinzième siècle,* tome II, Paris, 1902, in-4°, dans la Collection de l'*Histoire générale de Paris.*

2. Voici les principales éditions qui en sont données à Paris au début du seizième siècle. On réimprime (cf. Panzer, *Annales typographici,* t. VII à partir de la p. 500) : en 1504, les Commentaires d'Odefroy, docteur du treizième siècle, sur le *Digestum uetus* (c'est-à-dire les livres I-XXIV, 2); en 1505, la « lecture » de Luc de Penna, un contemporain de Bartole, sur les trois derniers livres du Code; en 1508, les *Cautelae iuris utilissimae,* œuvre de Barthélemy de Cepolla (mort en 1477).

De Bartole, on cite, en 1505 et 1517, la réimpression du *Tractatus de alimentis;* en 1499, celle du *Tractatus de insigniis et armis;* vers 1495 et en 1515, celle du *Tractatus iudiciorum.* Une édition générale de ses Commentaires sur l'ensemble du *Corpus iuris ciuilis* fut encore donnée à Lyon en 1537-1538 (*Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale,* t. VIII (1901), col. 348, article Bartole).

3. C'est l'édition qui est citée dans les notes précédentes et qui est décrite au § 2 de notre Bibliographie.

4. E. Coyecque, *La Bibliothèque de Gilles Perrin,* dans le *Bulletin histor. et philolog. du Comité des travaux histor. et scientif.,* année 1899, pp. 776-785. L'inventaire publié est de l'année 1528. Sur les docteurs en question et sur ceux qui vont être nommés, on consultera A. Rivier, *Introd. histor.,* pp. 568-575.

5. L. Douët d'Arcq, *Prisée de la bibliothèque du président Lizet en 1554,* dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes,* t. XXXVII (1876), pp. 358-380. Ce sont les livres de droit canon et de droit civil qui, dans cette bibliothèque, sont de beaucoup les plus nombreux; il est superflu d'énumérer tous les docteurs

leurs inspirations ; c'est le même esprit qu'on retrouve dans leurs livres, et c'est aussi le même mépris de la latinité. Nicolas Bohier [1] est exactement le contemporain de Budé, et il laissera la réputation d'un jurisconsulte distingué : il s'occupe à rééditer des docteurs du quatorzième siècle, et voici un exemple de son latin : *Treuga est potius guerra quam pax*, ou encore : *Et praedictae limitationes uidentur procedere, quando mater ad secunda conuolauit uota post annum* [2]. C'était là le style ordinaire du Palais [3] ; personne encore ne répugnait à s'en servir, tant ces juristes restaient étrangers au renouveau des études latines, qui commençait alors à porter ses fruits.

III.

Budé n'est pas le premier, à vrai dire, qui ait ainsi attaqué les Bartolistes et les Accursiens. Les humanistes du Quattrocento

dont les œuvres y figurent ; presque tous les glossateurs sont là et presque tous les bartolistes. Pourtant, il est juste de noter qu'on y trouve aussi les Annotations aux Pandectes et des œuvres des deux juristes les plus célèbres de l'époque : l'italien André Alciat et l'allemand Ulrich Zasius (p. 379).

1. Nicolas Bohier était né à Montpellier en 1469 ; il fut avocat et professeur à Bourges, puis président au Parlement de Bordeaux. « Il a *procuré* des éditions de plusieurs commentateurs, tels que Dinus [de Mugello], Guill. du Cuing, Cepolla, J. Rebuffe. » (A. Rivier, *Introd. histor.*, p. 586.)

2. *Nic. Boerii Decisionum aurearum Pars prima*, fos 47 vo et 190 vo. L'emploi que les juristes contemporains faisaient couramment de *treuga* et de *guerra* a contribué, comme on le verra plus loin (p. 102), à attirer sur eux la colère de Budé.

3. Le bréviaire des hommes de loi était toujours, à l'époque, le *Stilus parlamenti* de Guillaume du Breuil, qui avait été composé dans la première moitié du quatorzième siècle, et dont les éditions se succèdent rapidement en 1513, 1525, 1530, 1542 (P. Guilhiermoz, *Enquêtes et procès. Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au quatorzième siècle.* Paris, 1892, pp. 174-175.) On pourra, en lisant l'Appendice V de P. Guilhiermoz, prendre une idée du latin dans lequel était rédigé l'ouvrage. Voici des exemples de celui que les hommes de loi parlaient au temps de Guillaume Budé. Dans un traité conclu en 1515, une clause concerne tout navire « armata, et ad bellum seu guerram instructa » (Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 31). Les jurisconsultes de la couronne, à qui l'on a demandé leur avis sur le divorce de Louis XII et de Jeanne de France, opinent que le mariage doit être annulé : « debeat declarari nullum et... cassari et annulari » (De Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*; dans la *Collection des Documents inédits*, 1885, p. 1112).

ne parlaient d'eux qu'avec dédain et se moquaient volontiers de leur latinité barbare[1]. Valla, surtout, s'était montré leur ennemi. Budé avait lu, dans les *Elegantiae*, une éloquente diatribe contre leur style plus *gothique* que *latin*[2] ; dans un livre récent de son ami Ricci, il rencontrait plusieurs passages où l'ignorance d'Accurse était mise dans tout son jour[3]. L'exemple de ces deux humanistes a pu réveiller son émulation, lui donner le désir de marcher sur leurs traces. En tout cas, c'est là tout ce qu'il leur devrait. Plus précises que celles de Valla, plus vigoureuses que celles de Ricci, ses diatribes sont animées d'un accent tout personnel. Pour produire tout leur effet, il ne leur manque que d'être ramassées en un développement unique, qui aurait fait une sorte de préface. Elles sont disséminées d'un bout à l'autre de l'ouvrage ; aux diverses places où elles se trouvent, ce sont de pures digressions qui souvent se rattachent à peine, par un lien très subtil, au « corps » des *Annotations*. Et cependant on ne saurait y voir des morceaux plaqués au hasard. Le livre est comme pénétré de la colère généreuse qui anime l'auteur contre les *legulei* : on la sent qui ne cesse de gronder sourdement ; un rien suffit à la déchaîner, comme une eau qui bouillonne s'échappe sans cesse du vase où elle est contenue.

Ce que Budé dénonce, sans se lasser, c'est l'idolâtrie aveugle qu'on professait alors pour Accurse et Bartole. Ce n'est pas qu'il dénie toute valeur à ces docteurs fameux. A l'occasion, il relève, avec un sourire, de grossières erreurs d'Accurse ; mais on ne l'en voit pas triompher : elles s'expliquent par la barbarie du siècle où il a vécu, elles ne sont pas imputables à l'homme, qui était un

1. Leurs sentiments à l'égard des *legulei* sont analysés dans G. Voigt, *Die Wiederbelebung*, II, pp. 479-485 ; quelques textes intéressants ont été réunis par Dante dal Re, *I precursori italiani di una nuova scuola di diritto romano nel secolo XV*. Rome, 1878.

2. Nous en avons déjà cité le début : note 3 de la page 93. Dans le chapitre CIV du 4e livre des *Elegantiae* (fo 221 ro), Valla donne aussi un exemple de l'ignorance d'Accurse. Le réquisitoire le plus violent qu'il ait écrit contre les juristes se trouve dans une lettre à Candido Decembrio, lettre connue sous le nom d'*Epistola in Bartholum* et dont voici le titre exact : *Epistola in Bartholi de insigniis et armis libellum* (*Opera*, Bâle, 1543, pp. 633-643). Je ne sache pas qu'en 1508 elle eût encore été imprimée, et Budé, par conséquent, ne devait pas la connaître.

3. Cf. Dante dal Re, *I precursori italiani*, pp. 102 et 105.

juriste éminent[1]. Quant à Bartole, Budé en parle plusieurs fois en des termes fort élogieux[2]. C'est pour les *Accursiens* qu'il réserve toute sa colère, et sous ce nom il comprend tous les représentants de l'une et de l'autre école. Ils ressemblent, dit-il, aux disciples de Pythagore qui avaient toujours à la bouche ce seul mot : « Le maître l'a dit. » Eux vous disent : « C'est ainsi que parle Alexandre, ou Paul de Castro, ou *Felinus* », ou le premier venu de cette armée de commentateurs qui, sur la clarté des Pandectes, ont répandu une épaisse nuit[3]. Ils ne font que citer Bartole, Balde, Barbatius, et le Panormitain. Leur science est tout entière dans cet amas de livres que la bibliothèque des Ptolémées serait impuissante à contenir ; privez-les de ce secours, ils ne feront plus que balbutier[4]. Ils connaissent les légistes, les canonistes,

1. Les passages des Pandectes auxquels Budé s'arrête pour les commenter sont souvent ceux qui n'ont pas été compris par Accurse. Il commence par citer l'opinion de ce dernier et par en montrer la fausseté ; puis il donne la sienne propre (pp. 188, 190, 281, 326, 331, 332, 363, 386, 404, 418, 419, 488, 565, 625, 634, 674, 676, 698, 705, 726, etc.). Parfois, il prend, à l'égard d'Accurse, un ton légèrement ironique, p. 433 par exemple (à propos du mot *exhedra*) : « Accursius diuinaci coniectura fenestram interpretatur » ; ou encore, p. 515 : « Accursius solers etymologicus. » Il ira jusqu'à écrire, p. 384 : « Hunc locum Accursius ignorantia uerborum non intellexit, pudendo errore ac fustuario propemodum digno », mais ce n'est pas là son ton habituel. Voici comment, en d'autres endroits, il parle des erreurs d'Accurse ; à la p. 30 : « Similis est ignorantia Accursii, uel seculi potius Accursiani, quae hac aetate ridicula est » ; à la p. 88 : « Id quod dictum oportuit, non ob hominis reprehendendam ignorantiam, alioquin laude ingenii, ut ea aetate, non fraudandi : sed ob eorum stultitiam, qui ipsum ut magnum auctorem laudant earum rerum quarum inscius plane fuit. » Cf. encore p. 707.

2. P. 25 : « Si quis olim... existat, Bartolo aut alio quopiam primi nominis uiro Iurisperitia non inferior » ; p. 277 : « Accursianos nunc appello istos non tam ingeniosos quam fuit Accursius aut Bartolus aliique, ut ita dicam, maiorum gentium Accursiani, uiri haud dubie singulares, si in meliora tempora incidissent. »

3. P. 35. Le premier docteur nommé est sans doute Alexandre Tartagno, un élève de Paul de Castro ; tous les deux sont du quinzième siècle (A. Rivier, *Introd. hist.*, p. 574). Quant au docteur appelé Felinus, ou l'homme de Felina (pays du diocèse de Reggio), il vécut de 1444 à 1503 et se fit surtout connaître comme canoniste (Savigny, traduit par Guénoux, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, pp. 272-273).

4. P. 78. Balde est, après Bartole, le nom le plus illustre de l'école bartoliste ; Andreas Barbatia, natif de Messine, vécut de 1400 à 1479 et fut professeur à Bologne (Savigny, *Hist. du droit rom.*, t. IV, pp. 267-268). J'ignore qui était le « Panormitain ».

les ultramontains et nos docteurs nationaux ; ils distinguent entre leurs systèmes ; ils multiplient les sectes jusqu'à l'infini ; mais leur triomphe, c'est de citer des auteurs qui ne soient connus de personne, et dont le nom obscur fera tout le crédit. Il n'est plus de mode de citer les commentateurs anciens : il est vrai que ce sont les plus habiles, mais ce sont aussi les plus répandus, et ce n'est pas ainsi qu'on acquiert de la renommée [1]. Il vaut mieux, pour cela, prendre le contre-pied des opinions communes, bouleverser, tordre en tous sens et gâter les textes des Pandectes et des « constitutions », faire violence aux écrits des anciens, imaginer des chicanes de mots, mettre une subtilité dans chaque syllabe, un piège dans chaque lettre. C'est ainsi qu'on tourne les lois les plus claires ; tout est remis en question, les juges eux-mêmes se perdent dans ce dédale, et le bon droit ne peut rien contre les finasseries de la procédure [2].

Voilà où les juristes tendent tous à présent. Ils n'ont pas d'autres ambitions et, pour eux, la sagesse humaine est bornée à l'enceinte du Palais ; ils dédaignent les belles-lettres et, de parti pris, ils préfèrent la langue d'Accurse à celle d'Ulpien ; tels des hommes des premiers temps qui auraient continué à se nourrir de glands, quand le blé était déjà connu sur la terre. « Eh bien ! oui, disent-ils, il est vrai que la pureté du style est notre dernier souci ; *guerra* ou *trenga* nous semblent aussi bons que *bellum* et *indutiae*. Nous dirons : *insinuare donationem* au lieu de *profiteri* et *recusare Iudicem* au lieu de *reicere*. Arrière ce luxe du discours : nous aimons les mots crasseux des rues, qui ont traîné dans les boutiques des barbiers et des cordonniers. » Les malheureux se refusent à voir de quel profit, pour leurs études, seraient les lettres anciennes [3] !

1. Ce n'est ici que le début d'une diatribe qui occupe, dans les *Annotationes*, les pages 557-560.

2. Pp. 26-27.

3. Pp. 73-74, 46 et 40. Dans le deuxième de ces passages, Budé qualifie de *Gothica et barbara* la langue des Accursiens, sans doute à l'imitation de Valla : celui-ci, dans la préface déjà citée (cf. *supra*, p. 93) du 3e livre des *Elegantiae*, a employé plusieurs fois *gothique* comme synonyme de barbare. C'est un sens que le mot n'avait pas pris encore en français. Quant aux exemples qu'à la p. 40 Budé a donnés de ce jargon « gothique », on a pu voir plus haut (p. 99) qu'ils ne sont pas inventés à plaisir.

IV.

Tout autre est la méthode qu'inaugure Guillaume Budé. C'est, si l'on veut, un retour à celle des Glossateurs, car il s'attache, avant tout, à l'étude minutieuse des textes. Mais tandis qu'ils ignoraient le latin et l'histoire, Budé apporte à ce travail toutes les ressources d'une science immense et d'une intelligence formée par l'humanisme italien. Avant de commencer les Pandectes, il faut d'abord les comprendre ; pour cela, point n'est besoin d'être juriste, il suffit d'être philologue. Il s'agit là d'un texte littéraire, au même titre que les décades de Tite-Live ou les discours de Cicéron : c'est, de part et d'autre, la même langue, ou peu s'en faut [1]. Les méthodes sont uniformes qui nous feront pénétrer ces œuvres, en apparence si diverses. Ce sont, exclusivement, celles de la philologie : tendre, par l'explication des Pandectes, à la connaissance intégrale de l'antiquité classique, langue, idées, mœurs, institutions ; puis, inversement, faire concourir tous les auteurs anciens, latins ou grecs, à l'interprétation des textes juridiques : c'est le programme qui sans y être expressément développé se dégage du livre tout entier.

Déjà Politien avait proposé une tâche semblable à ceux qu'il appelait les *grammairiens*. « C'est leur rôle, disait-il, d'étudier et de commenter tous les auteurs de l'antiquité : poètes, historiens, orateurs, philosophes, médecins, jurisconsultes leur appartiennent au même titre. » Et il ajoutait : « Voilà longtemps que je prépare des commentaires à la fois sur le droit civil et sur les traités anciens de médecine ; j'y ai dépensé beaucoup de veilles et je ne prétends y gagner d'autre nom que celui de grammairien [2]. » C'était là une conception toute moderne ; Politien en avait donné la formule ; il ne put, malheureusement, achever ces commentaires sur le droit civil, dont on vient de l'entendre parler. Il a seulement étudié quelques passages des Pandectes en plusieurs

1. Pour faire l'éloge de la latinité des Pandectes, Budé a eu recours aux propres paroles de Valla, comme ayant plus de poids que son propre jugement. A la p. 39 des *Annotationes,* il cite deux passages des *Elegantiae*, pris dans cette fameuse préface du livre III, que nous l'avons déjà vu mentionner.

2. *Politiani opera,* édit. parisienne de 1519, t. II, f° 50 r°.

endroits de ses Lettres et de ses Miscellanées[1] ; d'ordinaire, c'est pour corriger le texte courant à l'aide du manuscrit florentin, dont il avait fait une collation[2]. Pietro Ricci, lui aussi, s'est occupé des Pandectes dans le recueil de mélanges qu'on a cité plus haut ; il a cherché à en éclaircir plusieurs expressions, par des rapprochements avec les auteurs classiques[3] ; mais ce n'est là qu'une partie insignifiante de l'ouvrage. En somme, on peut dire qu'en 1508 personne n'avait encore étudié les textes juridiques comme allait le faire Budé, c'est-à-dire en philologue. Comment procède-t-il ? nous allons le voir maintenant.

Il faut d'abord « établir » le texte que nous voulons étudier. Le tort des Glossateurs, ce fut souvent de vouloir expliquer l'inexplicable, et de prétendre trouver un sens aux pires erreurs des copistes[4]. Les éditions des Pandectes sont pleines de fautes et de lacunes qui sautent aux yeux : il n'est, pour les corriger, que d'avoir de bons manuscrits. Budé connaît l'importance des Pandectes dites « pisanes » : il les avait feuilletées, lors de son passage à Florence[5]. En même temps il avait vu, chez Pietro Ricci, des notes de Politien relatives au célèbre manuscrit[6]. Il utilise, dans

1. Les lettres et les chapitres en question sont indiqués ou même transcrits en grande partie dans Dante dal Re, *I precursori italiani*, pp. 44-72.

2. Ce manuscrit est celui qui est connu sous le nom de « Pandectes pisanes ». La collation qu'en fit Politien est souvent mentionnée par les érudits du seizième siècle et il en sera question plus loin. Elle fut utilisée par l'allemand Haloander, pour sa fameuse édition des Pandectes publiée à Nuremberg en 1529.

3. Sur les chapitres en question du *de Honesta disciplina*, voir Dante dal Re, *I precursori italiani*, pp. 102-111. Je me suis arrêté sur les œuvres de Ricci et de Politien, parce que Budé, nous le verrons, connaissait les unes et les autres. J'ai, au contraire, passé sous silence les *Corrections au texte des lois* données par Pius Antonius Bartolinus, humaniste obscur que je n'ai pu identifier. Elles ne durent être connues de Budé qu'en 1511, quand Josse Bade les fit entrer dans l'important recueil des *Annotationes doctorum virorum in Grammaticos*, etc... Il put lire aussi dans le même volume les pages où Béroalde l'Ancien et Giovanni-Battista Pio ont dit leur fait aux Accursiens (fos 76 ro et 156 ro) ; il trouva même, dans les *Annotations à Suétone* du premier de ces humanistes, quelques corrections au texte des Pandectes qu'il avait lui-même proposées. On verra plus loin (p. 106 n. 4) ce qu'il faut penser de ces rencontres.

4. P. 364.

5. P. 175.

6. P. 178 : « Cum aliquando apud Petrum Crinitum... essemus... cuius nunc liber de Honesta disciplina, aliique suauissimi in manibus habentur, inter contrectandos nonnullos eius libros in quaternionem incidimus manu Politiani scriptum ; in quo annotationes pauculae erant, consulta (ut uidebatur) obscu-

son livre, toutes les leçons qu'il avait pu recueillir ainsi, et les œuvres de Politien lui en fournissent quelques autres[1]. A défaut des Pandectes florentines, il donne souvent la leçon des manuscrits qu'il a consultés à Paris[2]. Ainsi Budé voit très bien le secours que la tradition manuscrite peut apporter à l'éditeur des Pandectes; pour certains passages, il déclare même que c'est une vaine entreprise de chercher à les corriger sans le secours de l'archétype florentin[3]. Il n'avait pas, vu le caractère de son livre, à faire une collation des manuscrits parisiens; pourtant il a le mérite d'en avoir, le premier, reconnu la valeur et de les avoir signalés à l'attention des philologues à venir.

Au reste, on le voit dans les *Annotationes*, jamais il ne manquait, s'il en avait l'occasion, d'étudier les auteurs anciens sur les manuscrits eux-mêmes. C'est ce qu'il fait pour Pline l'Ancien[4];

ritate congestae ut, si forte intercidere(a)t, a nullo legi possent, — sic enim erat ingenium hominis, — pleraeque tamen frigidae scrupulositatis et contemnendae. » Le passage est doublement intéressant pour le jugement sur Politien qui s'y formule et pour les renseignements qu'il renferme. Ces notes de Politien, si elles étaient vraiment autographes, doivent être distinguées de sa collation, qui se trouve sur les marges et dans l'interligne d'une ancienne édition du Digeste (Dante dal Re, *I precursori italiani*, pp. 43-44). Elles auraient disparu depuis, car on ne les connaît que par le seul témoignage de Budé.

1. Pp. 304, 306, 335, 337, 660, etc. Ailleurs (pp. 360-361), Budé parle en ces termes d'un manuscrit qu'il avait vu à Rome : « Nos certe hunc locum in compendio iuris ciuilis, quod est Romae in bibliotheca Pontificis per indicis seriem ordine alphabeti sermone Graeco compositum... legimus. »

2. P. 284 : « In antiquissimo exemplari »; p. 358 (il s'agit de restituer le mot grec *brabeutas* dans un passage des Pandectes) : « Sic enim in antiquo exemplari legimus literis pseudograecis, ut ab imitante exaratis »; p. 734 : « in antiquo legimus... » Rien ne nous autorise à penser que les manuscrits en question aient été la possession de Budé lui-même; dès lors il est naturel de penser qu'il les avait consultés à la « librairie » de Saint-Victor, car ailleurs il cite expressément un manuscrit de ladite bibliothèque.

3. P. 439, après avoir proposé une conjecture, d'ailleurs peu heureuse : « Quanquam id est hariolari, huiusmodi lacunas replere uelle sine exemplari prisco. » Cf. p. 513 : « Hic locus [*Dig.*, XVI, 3, 26, 2] igitur uix emendari potest, nisi inspectis archetypis Florentinis. Sunt autem et alia nonnulla loca huiusmodi, quae non tam doctrinae sunt quam fortunae. Vt quisque enim aut in antiquissimum aliquod exemplar forte inciderit, aut etiam maiore aliquo fato archetypos legerit, facile haec emendabit, si tamen locus ille incolumis exstiterit. »

4. P. 429 : « Sic enim in antiquis exemplaribus legitur manuscriptis »; p. 631 : « In uetusto Plinio. » Pour les manuscrits de Pline l'Ancien que Budé a pu avoir entre les mains, voir l'Appendice I.

pour divers passages de Pline le Jeune, il donne le texte de celui que Fra Giocondo avait découvert en France, et qui, depuis, avait passé en Italie [1] ; il en cite un aussi d'Hérodote [2] ; enfin il recourt plus d'une fois, pour le Nouveau Testament, à un manuscrit que possédait l'abbaye de Saint-Victor [3].

Pour révéler l'altération du texte, le témoignage des manuscrits n'est pas toujours nécessaire. Les éditions courantes contiennent encore beaucoup de termes barbares, où l'on reconnaît sans peine, bien que défigurés, autant de mots grecs ou latins. Le lecteur verra tout de suite la faute et la corrigera de lui-même : Budé ne s'attarde que rarement à de pareilles corrections [4]. Dans beaucoup d'autres passages, l'altération était plus profonde, en même temps que moins apparente ; il en a signalé un grand nombre où les commentateurs n'avaient vu encore aucune faute. Il est parvenu plus d'une fois à retrouver le texte authentique des manuscrits [5]. Dans les endroits où ceux-ci même sont fautifs, il a fait souvent des conjectures ingénieuses et dont plusieurs se retrouveront dans les éditions ultérieures [6]. Il en a fait aussi de

1. P. 146 et *passim*. Cf. H. Keil, dans son édition des lettres de Pline, Leipzig, 1870, pp. XXI-XXV.

2. Pp. 660-661 : « Vt apud Herodotum legimus in antiquo exemplari. »

3. P. 151, à propos d'un passage de saint Luc : « Vt nos in exemplari Graeco legimus uisendae antiquitatis, quod est apud diui Victoris ad urbem. »

4. P. 342, à propos d'un passage des Pandectes, III, 2, 4, où les éditions donnaient : *Neque themelici neque se.rustici* : « Thymelici et xystici legendum nemo non nouit » : p. 515 : « Sphaeristerium legendum esse [au lieu de *pheristerium* : cf. *Dig.* XVII, 1, 16],... nemo hac aetate ignorat », etc. La première de ces corrections avait déjà été faite par Béroalde l'Ancien, dans ses *Annotations à Suétone* (cf. *Annot. doct. uir*, 1511, f° 73 v°). Dira-t-on pour cela que Budé l'a prise dans Béroalde? Non certes. En un autre endroit, il ne s'est pas caché d'un emprunt qu'il lui faisait (p. 432), mais cette correction-là était, il le remarque lui-même, si facile à faire qu'elle devait, nécessairement, être faite par plusieurs humanistes. Il y a eu rencontre accidentelle, et non plagiat. On peut en dire autant d'une autre correction qu'ont faite successivement Béroalde, Pius Antonius Bartolinus (*Annot., doct. uir.*, 1511, f°s 75 v° et 206 v°) et enfin Guillaume Budé (p. 617) : il s'agit de la restitution du mot *pityocampe* dans un passage des Pandectes.

5. Les exemples sont trop nombreux pour qu'on les puisse citer tous. On pourra voir les *Annotationes*, aux pages 331 (cf. *Dig.*, I, 2, 24), 378 (*Dig.*, IV, 6, 9), 420 (*Dig.*, VIII, 4, 13), 471 (*Dig.*, XIII, 6, 5, 10), 486 (*Dig.*, XIV, 1, 1, 6), 500 (*Dig.*, XVI, 2, 17), etc.

6. La conjecture de la p. 159 (*Dig.*, I, 2, 2, 43) est reprise et complétée par Haloander; celles de la p. 438 (*Dig.*, X, 4, 9, 5), de la p. 698 (*Dig.*, XXII, 1,

moins bonnes[1], mais son mérite ne s'en trouve pas amoindri. La critique de textes, ne l'oublions pas, était encore dans l'enfance, et Budé ne disposait pas des ressources que possèdent nos modernes philologues : il est excusable de ne pas faire aussi bien, et, pour juger son œuvre, il en faut voir les tendances bien plus que les résultats effectifs. Considérée de ce point de vue, elle mérite les plus grands éloges. Budé témoigne, en général, d'une intelligence parfaite des textes qu'il doit commenter. Il s'entend très bien à découvrir les passages de latinité suspecte qui décèlent une altération[2]. Il ne les corrige pas au hasard : toujours ses conjectures s'autorisent d'exemples des auteurs classiques. Il est plus rare qu'elles rendent compte de la faute des manuscrits. Budé a cependant l'idée des erreurs que les copistes

12) se retrouvent également chez lui : l'une et l'autre sont citées sous ce nom dans l'apparat de Mommsen (*Corpus iuris ciuilis, editio stereotypa*, Berlin, 1872, t. I). Mommsen, dans son édition, fait aussi une place à la conjecture de la p. 381 (« ut in commentarium *relati* potius quam *delati* legendum sit in fine legis »; cf. *Dig.*, IV, 6, 32), à celle de la p. 674 (*Dig.*, XXI, 1, 23, 9); mais parfois il en donne comme siennes que Budé proposait déjà; cf. d'une part son apparat pour IX, 2, 27, 9, et XXI, 1, 21, 2-3, et voir d'autre part les *Annot.*, pp. 427 et 673.

1. Quelques-unes ont pour objet de corriger une tournure que Budé considère, avec raison, comme peu latine, mais qui est pourtant de la langue des jurisconsultes; cf. *Annot.*, p. 466 (*Dig.*, XII, 1, 42, 1) : « nam quod Accursius : dari curari legit, latinitas non admittit, nec loquendi Iurisconsultorum consuetudo. » De plus, cette langue est toute en formules très concises, et pleine de mots techniques qu'on trouve rarement chez les écrivains : certaines erreurs de Budé tiennent à ce double caractère; ainsi, à la p. 431, il n'a pas compris le *tectori* du texte authentique (*Dig.*, IX, 2, 27, 35); à la p. 487, il a tort de corriger en *canabi* le *cannabae* des manuscrits (*Dig.*, XIV, 1, 1, 12). Ailleurs (p. 686), il a bien l'idée de la correction qui rétablirait le texte authentique; mais, dit-il : « Vt autem uespillonem legatur pro sandapilario, sensui non congruit » (cf. *Dig.*, XXI, 2, 31). De même il a voulu (p. 671) changer en *comissator* le *comesor* des manuscrits (*Dig.*, XXI, 1, 18); mais il faut dire à sa décharge que ce dernier mot est totalement inconnu des auteurs classiques.

2. P. 361 (cf. *Dig.*, IV, 3, 11) : « Ego uero non *praeceptae* sed *receptae* legendum affirmauerim, ea coniectura ductus, quod nemo unquam Latinus aliter locutus est »; suivent les exemples. P. 331 (cf. *Dig.*, I, 22, 4) : « Accursius *praestitum est* pro *praestandum* intelligi uoluit, pugnante Latine loquentium consuetudine. Malim igitur *praestitutum* legi. » On peut voir encore, à la p. 667, la façon dont est discuté le problème critique qui se pose à propos d'un autre passage (*Dig.*, XXI, 1, 17, 4). La deuxième des conjectures propotées à cet endroit est signalée par Mommsen dans son apparat.

commettent le plus fréquemment. Il propose quelque part de retrancher deux mots qui se seront indûment glissés de la marge dans le texte[1]. Ailleurs il explique la faute des copistes par l'emploi d'une abréviation dans le manuscrit archétype[2]. Il sait aussi les erreurs que provoque souvent l'emploi des chiffres romains, et il s'en souvient pour faire une intéressante conjecture[3]. A propos d'un autre passage, il note la tendance qu'ont les scribes à prendre certains mots l'un pour l'autre : souvent *iudicare* est lu *indicare*, et *augustius* est lu *angustius*. L'énumération continue pendant plusieurs pages, avec exemples à l'appui : elle dut être fort précieuse aux humanistes de l'époque qui, faute de mieux, usaient encore d'éditions très défectueuses[4].

Ce n'est pas cependant sur la critique de textes que porte l'effort principal de Budé : il s'est proposé surtout d'expliquer, dans les Pandectes, les mots et les expressions que les commentateurs avaient négligé d'éclaircir ou bien qu'ils avaient mal comprises[5] : son œuvre est, avant tout, celle d'un lexicographe. L'intérêt en serait fort restreint si elle était consacrée au seul vocabulaire des Pandectes. Mais ce n'est pas la manière de Budé de se tracer un

1. P. 592 (*Dig.* XIX, 1, 17, 8). A vrai dire, en même temps qu'il supprime deux mots, Budé veut en modifier un troisième, et cela diminue beaucoup la vraisemblance de sa conjecture.

2. P. 530 (*Dig.*, XVII, 2, 52, 2) : « Legendum puto *agrum colendum licitatori damus* [au lieu de : *agrum pollicitatori damus*]. Sic enim fieri solet, ut hanc mendam ex compendio scribendi inoleuisse credam, duabus dictionibus in unam coagmentatis, hoc modo : agrum col. licitatori. Fuisse autem morem per notas scribendi in iure ciuili, satis ex Valerio Probo constat. » L'idée est ingénieuse ; mais la conjecture était inutile, les bons manuscrits donnant : *agrum politori damus*, qui va très bien.

3. Le texte du Digeste, sur les tribuns militaires (I, 2, 2, 25) portait cette phrase : « Interdum xx fuerunt, interdum plures. » Budé propose de lire : *seni fuerunt*. Il justifie sa conjecture par de nombreux textes de Tite-Live, puis il ajoute (p. 147) : « Hunc autem errorem sic irrepsisse existimo. Cum enim *seni* hoc modo scriptum librarii reperissent VI. cum NI syllaba superpo sita..., existimauerunt uiceni legendum esse, literas numerales pro syllaba accipientes. » La conjecture devait être reprise par Cujas.

4. Pp. 713-718. Budé conclut ainsi l'énumération : « Sunt et alia huiusmodi multa, sed ista nunc in mentem uenerunt. »

5. C'est la deuxième partie du dessein qu'il exposait à ses amis (*Annot.*, p. 41) : « ausus... iactare inter amicos, me aliquando facturum ut Pandectae emendatius atque intelligentius legerentur. » C'en est aussi la partie la plus importante : il suffit d'ouvrir le volume pour s'en rendre compte.

plan et de s'imposer des limites. Dans chaque passage auquel il s'arrête, il commence par expliquer un mot particulier [1]; il en montre les différents emplois; il étendra même ses remarques à des mots de la même famille, puis à tous ceux qui expriment la même idée que le premier [2]. C'est ainsi, du moins, que d'ordinaire il procède; mais il ne suit pas un ordre constant et, parfois, c'est le hasard des textes cités qui lui apporte la matière de ses explications. Souvent aussi Budé, de parti pris, entreprend une digression. Il a expliqué le sens de *fidutia* et de *sponsio*, mots qui n'ont pas, dans les auteurs classiques, le sens qu'ils prennent dans les Pandectes; cela, dit-il, lui a donné l'idée « d'expliquer certains termes de droit qui se trouvent dans les auteurs latins et qui pourtant ne figurent jamais dans les Pandectes, dans le Code ou dans les Institutes ». Suivent plus de quarante pages à ce seul propos [3].

Il faut soi-même feuilleter le livre pour apprécier à sa valeur l'érudition qui y est répandue. Pas de mot, si rare soit-il, pour lequel Budé ne trouve des exemples à citer : s'il n'y en a qu'un seul dans toute la littérature latine, soyez sûr qu'il l'aura remarqué [4]. Tous ces exemples s'éclairent l'un par l'autre et peu à peu

1. Souvent, nous l'avons dit plus haut p. 101, n. 1, c'est un mot qui n'a pas été compris par Accurse, et voici l'une des formules par quoi Budé commence en ce cas : « Accursius hoc uerbum [pedamenta] perperam intellexit, quod etsi hodie nemo nisi plane indoctus ignorat, tamen ut haec res tota innotescat, aliquid ab auctoribus rerum rusticarum repetendum » (p. 408). Puis viennent de nombreux exemples de Pline, de Varron, de Columelle. D'autres fois, il s'agit d'un mot dont le sens demande à être précisé : « Haec dictio iustus apud Iurisconsultos frequens, non satis (ut arbitror) intelligitur » (p. 516).

2. Voir, par exemple, l'annotation relative à un passage du Digeste (XIX, 1, 11, 12) où se trouve le mot *defungi* (pp. 575-580). Budé en détermine le sens, il en donne l'équivalent grec, il explique aussi les mots *defunctorie*, *perfunctorie*, *perfungi*; de *perfunctorie*, il passe à *translaticie*, qui est à peu près synonyme, puis ensuite à *translaticius*. Enfin, il explique les expressions *bona fide*, *optima fide*, qui expriment l'idée contraire à celle de *perfunctorie*.

3. Pp. 92 et 140. De même on voit annoncée, à la p. 365, une digression sur les mots latins qui sont devenus d'un usage courant seulement après l'époque de Cicéron : « Quorum [uerborum] quaedam hic enumerabo, quae in mentem mihi uenerunt ». Cette étude occupe douze pages (pp. 365-377).

4. Voyez, par exemple, à la p. 638, la note sur un passage des Pandectes (XIX, 5, 20, 2) où se trouve le mot *uascularius*. Le texte cité par Budé (Cicéron, *Verr.*, 4, 54) fournit, avec celui d'Ulpien, les seuls emplois du mot qu'on connaisse dans toute la latinité. Cf. encore la note de la page 596, relative à *cata-*

nous font saisir le sens exact des termes les plus spéciaux, des locutions les plus rares. A vrai dire, Budé ne procède pas comme s'il faisait un lexique méthodique ; il ne considère pas chaque mot en lui-même, pour essayer de le définir, pour suivre la filiation des sens ; il l'étudie dans la phrase même où il le rencontre ; parfois il en précise la valeur pour ce cas particulier ; souvent aussi il se dispense de le faire quand le sens se dégage tout seul des différents textes cités[1]. Pour reprendre ma comparaison, il amasse des matériaux pour un dictionnaire à venir, — que bâtiront ses successeurs. Ce n'est pas à dire que ces notes forment une suite de citations mises simplement au bout l'une de l'autre. Budé excelle à saisir la valeur propre d'une expression, à montrer les divers emplois qu'on en peut faire[2]. Et souvent ses exemples sont si bien choisis qu'une définition y ajouterait peu de chose[3]. Pour les expressions juridiques il ne se contente pas d'en donner le sens abstrait, il montre à quelles institutions elles répondent[4], ou bien encore il cite les propres expressions françaises qui en fournissent l'équivalent. Cette partie de son travail est, il est vrai, l'indice de préoccupations très spéciales. Nous l'avons vu se plaindre du latin barbare que parlaient les jurisconsultes de son temps. Ses *Annotations* leur offraient les moyens de ramener au Palais la pratique d'une langue plus pure ; elles tendaient, il nous le dit lui-même, « au renouvellement

dromus (*Dig.*, XIX, 1, 54). Il est vrai qu'il se méprend sur le sens du mot, qui désigne une corde tendue de funambule et non, comme il le croit, une espèce d'hippodrome. Il a déduit ce dernier sens de l'ensemble du passage de Suétone (*Ner.*, 11) qu'il cite à cet endroit. On saisit là, sur le vif, la façon dont il procède.

1. Il serait superflu de citer des exemples ; on en trouvera presque à chaque page des *Annotationes*.

2. On pourra se reporter, si l'on veut, à l'annotation déjà citée p. 109, n. 2. Je signalerai encore les remarques relatives à *conturbare* (pp. 495-496), à *excutere* (pp. 634-636), à *efferuescere* (pp. 667-669), etc. Ce ne sont là que quelques exemples, choisis presque au hasard entre beaucoup d'autres.

3. Cf., par exemple, page 589, ou bien encore, la digression déjà citée, qui s'étend de la page 92 à la page 140. A la page 515, on peut voir encore comment Budé arrive à définir le *sphaeristerium*. Il laisse d'abord parler les exemples : « Locum in balneis fuisse sphaeristerium exemplis apparebit, quamuis huius uerbi Vitruuius non meminit ». Puis il précise le sens en donnant celui du verbe grec σφαιρίζω.

4. Page 188 (à propos de : *lege agere*), page 388 (à propos de : *mulctam dicere*), etc.

de la latinité », entreprise bien chimérique, mais qui devait l'amener à développer, dans son livre, la partie lexicographique [1].

Les vrais humanistes ne durent pas s'en plaindre. Budé leur donnait une œuvre qui dépassait, en importance et en intérêt, toutes les « stylistiques » et tous les recueils d'expressions dus aux Italiens du Quattrocento, une œuvre qui même ajoutait beaucoup aux fameuses *Elegantiae* de Laurent Valla. Son livre avait d'abord un caractère d'utilité plus directe pour la connaissance du latin. Dans leurs ouvrages, les Italiens s'adressaient surtout aux humanistes qui voulaient écrire en cette langue. Ils composaient des *flosculi*, des *elegantiae* avant qu'on n'eût des dictionnaires. Ils poussaient les jeunes gens à l'imitation servile de quelques grands écrivains ; on ne prenait dans leurs livres qu'une idée fausse et incomplète des ressources de la langue latine [2]. Quant à Valla, son œuvre rendait plus de services, mais il n'est encore qu'un grammairien et un amateur de beau langage. Il s'entend fort bien à distinguer les synonymes, à préciser des règles de grammaire demeurées trop vagues, à déterminer l'emploi légitime de certaines constructions. Il sait distinguer à

1. C'est à ce dessein particulier que répondent les notes, déjà citées, des pages 92-140. Par exemple, Budé y montre, par une citation, le sens de l'expression *perendinus dies*. Puis, il continue (p. 122) : « Perendinus dies hodie dici potest cum... ». De même, à la page 125 : « Mittere in consilium hodie dicere possumus eos qui... » ; ou encore, page 127 : « Concertata dixit [Cicero], quod debatuta, quasi depugnata dicimus ; adiudicata quod appunctata ; confecta, quod euacuata ». Voici, d'ailleurs, page 140, la conclusion générale de toutes ces remarques : « Haec habui nunc obiter quae dicerem ad instaurationem latinitatis pertinentia, quod ad nostros mores attinet : dicemus et alia nonnulla sparsim prout locus quisque poposcerit, et in mentem nobis uenerit. » Ailleurs, comme il vient d'appliquer une expression latine à une idée toute moderne, il fait la remarque suivante (p. 494) : « Multae sunt huiusmodi uoces antiquae, quarum usus multiplex hodie esse potest, si quis uetustatem interpolare solertia quadam, et in usum nostrum instaurare didicerit. » Cf. encore la digression des pages 479-486 et notamment la conclusion par laquelle elle se termine.

2. Cf. G. Voigt, *Wiederbelebung*, II, pages 372-379 et 435-436. Parmi les manuels les plus répandus au temps de Budé, on peut citer, outre le livre de de Valla : les *Elegantiae* d'Agostino Dati et le *de Eloquentia* de Gasparino de Bergame. Au seizième siècle, l'un et l'autre ont été réimprimés à Paris, le premier, très fréquemment, avec des commentaires de Josse Clichtoue (J.-Al. Clerval, *de Iudoci Clichtouei uita et operibus*, thèse latine de Paris, 1894, pages XIII-XIV). Cf. *supra*, pp. 42-43.

merveille ce qui est « latin » de ce qui ne l'est pas. Il dut former des puristes ; il était moins utile à ceux qui, d'abord, se cherchaient un guide à travers les œuvres multiples des divers auteurs latins [1]. Enfin, dans leurs « lectures », les professeurs d'Université étudiaient surtout les poètes; encore leur exégèse partait-elle d'une conception fort étroite. Ils expliquaient longuement les moindres allusions mythologiques; ils s'attardaient à faire d'ingénieuses corrections ; souvent, trop souvent même, ils saisissaient toutes les occasions de prendre leurs concurrents en flagrant délit d'erreur; ils voulaient briller plutôt qu'instruire [2].

Tel n'est pas l'esprit de Budé. Il arrive qu'il ait à critiquer l'opinion d'un de ses prédécesseurs; il n'insiste pas sur la critique, il se contente de rétablir la vérité et il a même soin, parfois, de rendre justice, en peu de mots, au mérite de celui qu'il reprend [3]. Il n'est pas non plus de ceux qui savent tout, qui, d'emblée, résolvent tous les problèmes. Il transcrit quelque part un passage des Pandectes, où se trouve un mot rare et de signification obscure. D'abord il avoue ingénuement qu'après avoir bien cherché il n'est pas sûr d'en avoir trouvé le sens. Puis il propose une hypothèse : il se trouve qu'elle est juste et qu'il a bien compris [4]. Son œuvre est d'une probité parfaite et donne plus qu'elle ne promet. Elle est, par surcroît, d'une très haute valeur et dut rendre à l'époque des services inestimables. Pour

1. Le titre de l'ouvrage est déjà significatif : *de Linguae latinae elegantia;* ceux des divers chapitres feront encore mieux juger de l'esprit général du livre. On peut voir aussi le jugement de G. Voigt, *Wiederbelebung,* II, p. 378.

2. A la fin du quinzième siècle, on cite surtout les Commentaires de Domizio Calderino sur Martial, sur Juvénal et sur les *Silves* de Stace. Politien a dit de cet humaniste qu'il était « nimium sui (quod opera ipsius testantur) admirator, ac pro sententia cui semel adhaeserat, etiam contra uerum contumax, et refractarius » (*Opera,* t. I, f° 132 r°). Ses Commentaires, qui lui valurent d'âpres polémiques avec beaucoup de ses contemporains, peuvent être pris comme types de ce genre. Il faut mettre à part les *Castigationes Plinianae* d'Ermolao Barbaro, qui ont frayé la voie où Budé devait s'engager avec le *de Asse.*

3. A la page 425, il mentionne une opinion d'Ermolao Barbaro, et il ajoute : « Quod unde acceptum sit nescio. » Cf. p. 336 : « Ego uero ne Politiano in totum assentiar, eo loco Liuii adducor... »; et p. 493 : « Polluctores igitur a pollinctoribus differunt, in quo Hermolaus Barbarus uir praestantis doctrinae falsus est, ut uidetur, qui duo haec uerba confundit in emendationibus Plinianis. » A vrai dire, le mot *pollucto*r n'existe pas, mais Budé a raison contre Barbaro en distinguant, le premier, les mots *pollingere* et *pollucere.*

4. Page 660 ; cf. *Dig.*, XXI, 1, 10, 5.

employer le langage du temps, c'était une corne d'abondance où les humanistes pouvaient puiser sans cesse pour acquérir des auteurs classiques une intelligence plus complète [1]. Un nombre incalculable de mots, d'expressions latines s'y trouvaient expliquées pour la première fois; à chaque page on y trouvait des textes importants qui étaient corrigés, interprétés et commentés en détail. Pour parler sans métaphore, c'est un précieux recueil de matériaux lexicographiques, le plus important qu'on eût encore rassemblé, et Robert Estienne a reconnu lui-même que les emprunts par lui faits à Budé constituaient le meilleur de son grand *Thesaurus* latin [2].

V.

Ce jugement est loin d'exprimer tous les mérites des *Annotations aux Pandectes*. Par delà les mots, Budé cherche, dans ses notes, à atteindre les réalités de la vie antique. Il semble étudier de préférence, parmi les textes des Pandectes, ceux qui nous font pénétrer dans l'existence journalière des Romains ou connaître

1. *Cornucopiae*, c'est, au quinzième siècle, le titre d'une œuvre célèbre de Niccolò Perotti.

2. *Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus* (1531), f° *iiij. r° : « Ex ipso autem Budaeo, quem nostra aetate praecipuum omnis eruditionis lumen optimus quisque iudicat, tam multa ad uerbum transcripsimus, ut paene omnia et rara et exquisita illi in hoc opere debeantur. » Robert Estienne, en parlant ainsi, faisait aussi allusion aux richesses que contiennent, pour l'étude de la langue latine, les *Commentarii linguae graecae;* pour le point de vue qui nous occupe, les *Annotationes* procèdent de la même méthode que les *Commentarii* et peuvent être confondues dans les mêmes éloges.

Nous avons, par ailleurs, une preuve intéressante de l'utilité qu'on trouvait à la partie lexicographique des *Annotationes;* un éditeur des *Elegantiae*, Jean Thierry de Beauvais, a fait entrer dans ses annotations à l'ouvrage de Valla certaines remarques de Budé qui se trouvaient le compléter ou le corriger. Plus tard, d'autres éditeurs des *Elegantiae* se servirent encore des Annotations aux Pandectes pour ajouter, en les réimprimant, aux notes de Jean Thierry. En 1577, l'auteur d'une édition de Cologne fait observer, dans sa lettre de dédicace, qu'il y a inséré les notes de Jean Thierry, et il ajoute : « Ea quoque retulimus in locum suum atque ordinem, quae apud diuersos scriptores sparsim in Laurentium adnotata inueniuntur. » Budé est cité parmi ces auteurs « dont les annotations sont venues s'adjoindre aux *Elegantiae* de Valla » (cf. v° du feuillet de titre et p. 54, 158, 233, etc.).

leurs institutions, il s'arrête volontiers aux termes qui nous parlent des jeux des anciens, de leurs constructions, de leur mobilier. Il ne lui suffit pas d'en expliquer le sens ; il veut qu'on puisse se représenter exactement les choses dont il parle; chacun de ces termes lui donne l'occasion d'une dissertation, courte ou longue, sur la vie publique et privée des anciens. Ulpien parle-t-il quelque part des musiciens de théâtre et des athlètes : « pour faire mieux entendre ce passage-ci et quelques autres des Pandectes, j'ai jugé bon, écrit Budé, de réunir en une sorte de petit traité l'explication des divers jeux publics qui étaient en usage chez les Grecs et chez les Romains [1]. » A propos du mot *seminarium*, il expose, au moyen de nombreux textes, les méthodes d'arboriculture en usage chez les Romains [2] ; ailleurs, il nous donne des détails sur leurs procédés de construction [3]. S'il vient à parler des faisceaux consulaires, il expliquera tout de suite qu' « un faisceau est un assemblage de verges au milieu desquelles une hache était attachée, le fer dépassant l'extrémité du faisceau ; c'est ce qu'on voit, ajoute-t-il, dans des peintures anciennes [4] ». Il y a dans son livre toute une dissertation sur le Sénat romain : origine et pouvoir du Sénat, recrutement des sénateurs, usages adoptés pour la tenue des assemblées, toutes ces questions et bien d'autres y sont abordées tour à tour et résolues, — un peu sommairement — à l'aide de textes anciens [5]. On pourrait multiplier ces exemples; ceux que nous avons cités donneront une idée suffisante de ce goût pour les réalités de la vie antique dont témoignent les *Annotations*.

A vrai dire, il n'y avait pas là de véritable nouveauté : on avait alors un désir puéril de connaître dans ses plus minces détails l'existence des Grecs et des Romains [6]. Je ne vois pourtant, dans l'histoire antérieure de l'humanisme, aucun travail que l'on puisse comparer à cette partie de l'œuvre de Budé. Les humanistes

1. Pp. 342-362 ; cf. *Dig.*, III, 2, 24.
2. Pp. 404-407.
3. Pp. 533-539.
4. P. 326.
5. Pp. 192-247. A ce développement en succède un autre, beaucoup plus court (pp. 246-252), relatif à l'Aréopage.
6. Un exemple caractéristique est celui de la petite dissertation que l'humaniste Parrasio offrit un jour à Etienne Poncher, sur les usages de la table chez les Gaulois et les Espagnols de l'antiquité ; cf. *Mélanges Brunot*, p. 94.

italiens n'avaient pas négligé ces études ; mais, séduits par l'abondance des monuments antiques, ils donnaient volontiers dans les curiosités de l'archéologie[1]. Quelques-uns s'étaient attachés exclusivement à l'étude des magistratures romaines mais n'avaient, sur ce sujet, écrit que des résumés très secs et fort incomplets[2]. Souvent même ils n'étudiaient les institutions anciennes que pour expliquer, dans leur origine, celles de leur pays et de leur temps[3]. Ce n'est pas ainsi que Budé procède. Sa perspicacité sait reconnaître chez les écrivains les plus divers les textes qui peuvent éclairer la question dont il s'occupe. Il se borne à présenter ces textes au lecteur et à en déduire les conséquences. Il ne parle que des choses sur lesquelles nous pouvons être exactement renseignés, et il les étudie pour elles-mêmes. S'il consacre au Sénat cette digression dont nous avons parlé, « c'est d'abord, dit-il, que ces détails méritent d'être connus et ne se trouvent pas partout ; c'est surtout pour détruire l'opinion que notre Parlement ressemble fort au Sénat romain »[4]. De plus, il montre, dans ces études, la tournure d'esprit d'un observateur toujours soucieux du détail concret. Nous l'avons vu décrire les faisceaux d'après d'anciennes peintures qui sont venues à sa connaissance. Ailleurs, il énumère les divers véhicules dont se servaient les Romains et il décrit le char du préfet du prétoire d'après une image qu'il a trouvée dans un livre[5]. On voit aussi qu'il a profité de son séjour à Rome pour

1. Cf., dans les *Miscellanea* de Politien, les chapitres 47 et 70.

2. Tels sont, sur les magistratures et sur les sacerdoces des Romains, les traités de Pomponio Leto, et ceux qui, œuvre d'un humaniste italien, sont, dans les éditions, attribués à L. Fenestella : cf. *Pomponii Leti uiri clarissimi Opuscula... Opuscula praetera duo L. Fenestellae.* Le volume, dont on peut voir le contenu intégral au § 2 de notre Bibliographie, n'a en tout que trente-deux feuillets.

3. Cf., dans les *Opera Mar. Ant. Sabellici*, au f° 105 r°, le traité intitulé : *de Praetoris officio libellus.* La partie historique est la moins importante et l'auteur étudie surtout les devoirs des magistrats qui lui semblent être, dans la république de Venise, les successeurs des préteurs romains.

4. P. 192. Cette opinion prévalait à Paris, dans le monde du Palais, car, dans ce même passage, Budé ajoute : « idque affirmantem magno assensu audiuimus haud ita pridem aduocatum quendam primi nominis, cum causam non ignobilem in curia ageret celeberrimo conuentu. In qua nunc haeresi nostratium plerosque esse uideo, loquendi quoque omnium ferme usu plenissime id attestante. »

5. P. 599 : « Vidi certe nuper gestatorium currum Praefecti praetorio in quodam libro pictum quadrirotum, aeratum, aut inauratum magnifica specie, extante in eo sella curuli. »

contrôler, sur les monuments, plusieurs indications de Vitruve. A propos d'un passage sur les conduites d'eau, il note qu'on voit encore à Rome les ruines de conduites bâties en pierres de taille [1]. Il y a trouvé aussi des murs de brique crue comme ceux dont parle l'architecte romain [2]. Enfin il aime les rapprochements entre les choses de l'antiquité et celles d'à présent : connaissant déjà celles-ci, on aura de cette manière plus de facilité à se représenter celles-là. S'il veut expliquer le mot *pila* : « Les *pilae*, dit-il, sont de ces ouvrages non façonnés que l'on construit dans l'eau comme on en peut voir un à Gênes ; c'est ce que nous appelons un môle. » [3] Il ne se contente pas de définir le mot *subgrunda* (entablement), il ajoute qu'à Lyon presque tous les toits sont munis de *subgrundae* [4]. On voit ici que, pour lui, il n'est pas de notion qui n'ait son importance. Tous les détails sont bons qui servent à enrichir notre connaissance de l'antiquité. Avec lui, nous sommes loin des cicéroniens qui, dans les écrivains anciens, voient surtout des modèles d'éloquence et de beau langage. Ce sont des faits que Budé leur demande, bien plus que des leçons ou des plaisirs esthétiques. En même temps qu'un lexique partiel, on pourrait dire qu'il y a, dans son livre, des chapitres détachés d'une vie privée et publique des Romains, chapitres très sommaires tels qu'on pouvait alors les faire, mais que personne, en tout cas, n'avait écrits avant lui.

VI.

Telle est, en résumé, la façon dont Budé a compris sa tâche d'annotateur des Pandectes. Ce que nous en avons dit est insuffisant encore à montrer le grand nombre et la diversité des choses nouvelles que contient ce livre si touffu. L'auteur y montre une connaissance du grec égale pour le moins à celle qu'il a du latin. Parmi les écrivains grecs Platon, Aristote, Démosthène, Plutarque,

1. P. 593 : « Canales structiles semiruti hodie Romae uisuntur ».
2. P. 535 : « Lateritii igitur parietes Vitruuio dicuntur, qui ex crudo latere fiebant, cuiusmodi parietum ruinas Romae dudum uidimus silicis duritia. »
3. P. 595.
4. P. 434. Cf. p. 536 : « Sunt autem imbrices tegulae conuolutae, quales Lugduni uisuntur. »

pour ne nommer que les plus grands, lui sont tous également familiers. Il en cite de longs passages qu'il prend toujours soin de traduire [1]. Ce dut être une bonne fortune pour ses compatriotes. Les plus instruits d'entre eux ne savaient du grec que les éléments. Grâce à ces traductions de Budé, ils purent apprendre à déchiffrer un texte grec ; ils puisèrent enfin à la source de l'hellénisme, et ils prirent l'idée des joies que leur réservait la lecture des grands écrivains attiques. Ils purent aussi s'ouvrir l'esprit à des idées nouvelles dont la portée était immense.

Il nous faut aussi dire un mot des passages où Budé s'applique à l'exégèse des textes sacrés. Au cours de son ouvrage, on le voit citer l'Évangile de saint Luc ; il en profite pour faire observer que le texte latin en usage n'est pas conforme à l'original. « Je n'ignore pas, dit-il, que de partout on jettera les hauts cris : cet interprète, que l'on croit, à tort, être saint Jérôme, jouit d'un crédit inébranlable ; la version usitée chez nous est considérée comme sacro-sainte, et beaucoup s'écrient qu'on n'y saurait toucher sans commettre un sacrilège. Pour moi, je tiens comme sacro-saint le récit de Luc qui, lui, a écrit du grec ; quant à notre version, je pourrais aisément montrer qu'en beaucoup d'endroits elle s'écarte du texte original, mais nos lecteurs seraient-ils seulement capables d'entendre la vérité ? Tel est le caractère de ceux qui ont vieilli dans les erreurs de leurs ancêtres : comme dit Lactance, vous porteriez le soleil dans vos mains qu'ils ne souscriraient pas à une croyance plus vraie [2]. » Néanmoins il insistait, il revenait sur cette idée, nouvelle alors, que saint Jérôme n'est pas l'auteur de notre version du Nouveau Testament [3]. Valla, dans des Annotations remarquables, y avait

1. Pp. 33, 57, 165, 276, 548, etc. Cf., aux pages 441-443, un long fragment de l'*Hercule gaulois*, l'opuscule de Lucien si populaire au temps de la Renaissance, et encore, aux pages 540 et 665, des citations d'Homère et de Paul d'Egine. Ce sont là quelques exemples pris presque au hasard. Pour juger de l'importance des notes qui se rapportent au grec, il suffit de voir le grand nombre de mots de cette langue qui ont une place dans l'Index du volume.

2. P. 150. Le texte de Luc qui est le prétexte de ce développement se trouve tout au début du chap. x.

3. Cette affirmation avait particulièrement frappé Aléandre, quand il lut, sitôt leur apparition, les *Annotationes in Pandectas;* il la relève comme tant soit peu scandaleuse dans un de ses volumes d'*Aduersaria;* cf. L. Delaruelle, *Mélanges de l'Ecole de Rome,* t. XX (1900), p. 12. Il semble que Budé ait été

déjà relevé de nombreuses et graves erreurs[1]. Budé, lui, en a noté beaucoup d'autres qui n'avaient pas encore été signalées ; il en cite quelques-unes[2] et il les rectifie à l'aide du texte grec; il a fait mieux encore pour le début de l'Évangile de saint Luc ; il a collationné un très ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor[3]. Au reste, il est revenu plus d'une fois sur les fautes grossières que contenait la Bible latine alors en usage[4]. C'est un sujet qui lui tenait au cœur : il était trop pieux pour ne pas souffrir de voir les livres saints défigurés de la sorte, et, dans son âme candide de savant, il ne pouvait concevoir qu'il y eût le moindre sacrilège à la constatation de contresens flagrants : « Attendons-nous, dit-il quelque part, à être moqués de ceux qui ne tiennent nul compte de la version grecque du Nouveau Testament ; leur seule raison c'est que notre traduction latine est reçue par toute l'Église d'Occident. On croirait vraiment qu'on a voulu en accepter expressément les erreurs et que, par un acte solennel, on lui a donné, sur l'original grec, une préférence éclatante. » De telles paroles portaient loin ; elles dénonçaient le conflit qui allait s'élever entre les philologues et les théologiens ; Budé aura lui-même contribué à le déchaîner par ces remarques si neuves qui continuent l'œuvre de Valla et qui annoncent celle d'Erasme.

le premier à la formuler, mais elle était implicitement contenue dans les remarques de Valla.

1. Cf. *Laurentii Vallensis in latinam Noui Testamenti interpretationem Adnotationes* (1505). C'est à Erasme qu'est due cette première édition d'un ouvrage resté jusqu'alors manuscrit. Le ton de sa lettre-préface (*Opera*, t. III, col. 96-99) est plus modéré que celui du passage de Budé que nous citons plus loin.

2. Cf. *Lucubr.*, p. 375, dans une lettre à Erasme : « Habeo annotatiunculas aliquot in nouum testamentum, quas annotationibus in Pandectas, quas aliquando editurus sum inserendas seruabam. » Les « Annotations aux Pandectes » dont il est question sont le deuxième recueil qui devait paraître seulement en 1526. La lettre où se trouve ce passage doit être datée de 1516 ; cf., à la p. 11, notre *Répertoire analyt. et chronol.*

3. Pour tous les détails qui précèdent, cf. pp. 151-156.

4. Cf. p. 670, et aussi pp. 608-610, où se trouve le passage qui va être cité. A la fin de cette dernière digression, Budé s'écriait naïvement : « Appetit autem tempus, cum haec et alia huiusmodi a plerisque intelligentur, propter literarum Graecarum cognitionem. »

VII.

Dans les *Annotations*, nous n'avons encore étudié que le philologue; l'humaniste s'y révèle par des diatribes enflammées contre les détracteurs des humanités. Déjà nous l'avons vu railler les « Accursiens » et se moquer de leur goût pour un langage tout barbare. Mais la question est plus haute et Budé l'a bien senti. L'étude des humanités ne pouvait s'imposer sans ruiner des traditions séculaires ; c'en était assez pour qu'elle rencontrât des hostilités déclarées. Juristes et théologiens répétaient que l'éloquence est un pur bavardage, prodigue de vaines paroles mais vide de pensées sérieuses[1]. Au Parlement il s'était trouvé des hommes pour dire qu'il fallait brûler tous les poètes et reléguer la poésie au delà des Alpes, là d'où elle était venue pour notre malheur[2] ; on ne pouvait étudier le grec sans s'exposer à leurs brocards[3]. Budé proteste avec indignation. Est-ce aux théologiens de dédaigner l'étude des humanités? Les Pères de l'Eglise ne l'ont jamais fait; ils ont cultivé l'art de parler et d'écrire et ils l'ont fait servir à la confusion des hérétiques et au triomphe de la foi. Ce sont les humanités qui nous font aimer la vertu, elles font naître chez les jeunes gens la passion de la vraie gloire ; dans l'adversité comme dans la maladie, il n'est pas de liens plus puissants pour nous rattacher à la vie. Seule, enfin, l'éloquence peut donner tout leur prix aux choses. Pour toutes ces

1. P. 448, avant la manchette : *Eloquentiae munera.*

2. P. 551. Il y a là une allusion à un fait réel, inconnu des historiens, et qui est assez curieux pour qu'il vaille la peine de citer le passage même de Budé : « ... extiterunt aliquot non pridem Stoicorum simiae, qui in amplissima curia [c'est le Parlement que Budé appelle ainsi, cf. p. 253] pro tribunali censuerint poetas omnes cremandos, poeticamque adeo trans Alpes relegandam, unde inauspicatis auibus eam uenisse superciliose fremebant : ... tragoedias enim mirificas in uenerando illo consessu, non sine assensu excitauerant, arrepta occasione ob uecordiam cuiusdam facinorosi perditissimi, qui nescio quid de Ioue atque aliis poeticis numinibus in dira dementia furoreque somniauerat, homo uix prima literarum elementa edoctus. »

3. A la fin d'une tirade contre les *Priscianomastigae*, c'est-à-dire contre ceux qui, dans leur ignorance du latin, écorchent Priscien à chaque mot : « Neque uero me praeterit quid isti de Graecarum literarum studiosis loquitari soliti sint » (p. 554).

raisons, elle est, à l'ordinaire, grandement honorée. C'est elle qui a rempli le monde de la gloire de Démosthène et de Cicéron. Leurs œuvres, aujourd'hui encore, sont répandues partout, et partout sont l'objet d'une admiration respectueuse ; la France seule fait exception et ne donne pas à Minerve et aux Muses la place qui leur revient [1]. Voilà ce qui indigne Budé, voilà ce qu'il ne peut souffrir, et il saisit toutes les occasions de dire ce qu'il pense à ce sujet. Si Accurse semble faire fi de l'autorité d'Homère, il prend la défense du poète et entame les louanges de la poésie. Mais il le dit ingénument, « il a plus de peine à trouver la fin de ces digressions qu'il n'en a eu pour les commencer [2] », et nous ne le suivrons pas dans ces nouveaux développements.

Aussi bien, aux yeux de Budé, la littérature antique n'est pas seulement éloquence et poésie. Il y voit, suivant son expression, une « encyclopédie » dont la valeur et l'intérêt subsistent encore aujourd'hui [3]. C'est dans Platon et dans Aristote qu'il va chercher les principes de la science politique [4] ; il leur demanderait

1. Je ne fais ici que traduire ou résumer les principaux passages d'une longue digression qui occupe les pages 443-449 et à laquelle, plus haut déjà, nous avons fait un emprunt. Cf., en particulier, à la p. 443, la manchette : *Digressio in latinitatis contemptores ;* à la p. 444-445 : *Verum, isti nesciunt,* etc. ; enfin, à la p. 447 : *Haec illa est eloquentia quae,* etc. A la page 445, Budé a introduit dans le développement une reproduction presque textuelle du fameux passage du *pro Archia* sur l'utilité et les agréments des études littéraires.

2. La digression dont je parle occupe les pages 544-555. Budé se trouve alors amené tout naturellement à prendre l'offensive contre les jurisconsultes du temps, qui font métier de mépriser les lettres anciennes : nouvelle digression au cours de laquelle il s'avise (p. 560) de la remarque que j'ai citée. Il ne se décide à y mettre fin qu'à la page 563 : « Sed iam uela contraham. Vereor enim ne aut rei indignitate transuersus, aut indignatione inconsulta, in altum rursus ferar. » Mais nous ne sommes pas encore au terme ; Budé lance un dernier trait à ses adversaires, et c'est alors seulement qu'il s'écrie, pour tout de bon cette fois : « Sed retro inhibendus impetus... Ego me tandem ad meum munus pensumque reuocabo serius, ut sentio, quam oportuit. »

3. Sur ce que Budé entend par l'*Encyclopaedia,* cf. pp. 20, 461, 545. Sur l'histoire du mot, en latin d'abord et puis en français, cf. H. Chamard, éditeur de du Bellay, *Deffence et Illustration*, pp. 124-125. Il convient de remarquer qu'au chapitre 4 de ses *Miscellanea,* Politien avait déjà exprimé la nécessité, pour les humanistes, de connaître les œuvres des jurisconsultes, des médecins, etc., c'est-à-dire, en somme, d'être encyclopédiques.

4. P. 179, à propos du principe du Digeste qui se formule ainsi : *Princeps legibus solutus est :* « Aristoteles, libro 3o Politicôn, huius dicti rationem memorabilem afferre mihi uidetur » ; et toute l'argumentation qui suit ne fait

volontiers le modèle d'une constitution pour notre pays. Il montre quelque part que, selon eux, les juges ne doivent pas être soustraits aux accusations de leurs justiciables. « Et cependant, ajoute-t-il, nos usages vont contre l'autorité de ces deux princes de la philosophie ; les juges de nos tribunaux suprêmes sont inamovibles et irresponsables [1]. » Budé serait même enclin à transporter telles quelles, en France, les institutions de Rome et d'Athènes. Chez les Grecs, il semble approuver fort celle des νομοφύλακες. « Si la France, dit-il, avait des magistrats de même sorte, notre droit coutumier serait moins incertain et moins obscur [2]. » Il explique ailleurs comment les Romains s'y prenaient pour assurer l'entretien et la réparation des édifices publics, et il regrette qu'en France on n'ait pas tenté de les imiter sur ce point [3]. Il vient d'exposer, d'après Isocrate, l'influence qu'à l'Aréopage le génie même du lieu exerçait sur les plus mauvais juges. « Plaise au ciel, conclut-il, que, moi vivant, un génie semblable se manifeste dans le Parlement et dans les autres cours de justice [4] ! »

On voit le caractère de toutes ces réflexions ; en même temps qu'il y témoigne, pour l'antiquité, d'une admiration sans réserve, l'auteur y fait une critique très vive des mœurs de son temps et de son pays. C'est le monde des tribunaux qui exerce le plus souvent sa verve de moraliste. Juristes, juges, avocats, personne n'échappe à ses coups. Il leur reproche à tous leur esprit mercenaire qui rabaisse et qui avilit la majesté de la justice et de la

que reproduire, parfois dans leurs termes mêmes, les raisons données par Aristote.

1. Pp. 240-241. Budé remarque qu'en France il n'en a pas toujours été ainsi, mais, dit-il : « priscam seueritatem posterior aetas non tulit. »

2. P. 277 : « Si huiusmodi magistratibus Francia recte atque ordine uteretur, mores certe et instituta nostra, iusque omnino moribus nostris introductum receptumque (quas consuetudines dicimus) non tam incerta obscuraque essent quam ipsa esse non pridem deprehensum est. » Cf. p. 282 : « Si igitur nomophylaces Atheniensium similes haberemus..... » Dans le premier de ces deux passages, on remarquera que Budé semble faire allusion à une circonstance récente où aurait apparu, dans tout son jour, l'obscurité du droit coutumier.

3. C'est à propos du mot *sartatecta* et des magistrats qui étaient chargés d'assurer, pour les édifices publics, l'état de *sartatecta ;* voir p. 402 : « Quod utinam institutum in Francia hodie esset, ne Basilicae et Regiae aedes et magnificentissima proauorum atauorumque nostrorum memoriae monumenta uetustati exedenda nostri seculi incuria relinquerentur. »

4. P. 251.

loi. « Il n'y a plus de jurisconsultes ; devenir des praticiens, c'est là le seul objectif de la plupart des jeunes gens. Pour eux le droit civil n'a plus comme fin de maintenir entre les citoyens l'égalité de la loi et de la coutume ; il leur fournit seulement l'occasion de vendre et de prostituer leur parole, et de grossir leurs honoraires en multipliant les pièces. » Pour cela, tous les moyens leur sont bons : « Il se trouve des avocats pour écrire leurs plaidoiries avec des lettres immenses et des interlignes d'un pied et demi [1]. » Il est vrai qu'ils s'entendent à la chicane : « Ils ont mille moyens pour esquiver la lutte et traîner les procès en longueur ; ils connaissent tous les artifices de procédure ; ils tendent des pièges à l'adversaire, ils savent tous les moyens de faire triompher la cause plus faible aux dépens du droit et de l'honnête [2]. » Tout en France est organisé pour assurer le triomphe des méchants : « Les crimes restent souvent impunis et la vertu n'obtient que de maigres récompenses ; pour les bons il n'est pas de retraite sûre, pas d'asile contre les méchants. La calomnie se donne pleine licence ; et les procès renferment mille surprises. Telle est, chez nous, l'organisation de la justice ; l'homme le plus modéré, le plus honnête risque le plus souvent de ne pouvoir maintenir son droit : du moins il lui faudra hanter tous les coins du Palais, et, de remise en remise, se résigner à vieillir ; il lui faudra affronter les roueries et les impostures des praticiens, les dédains hautains de certains juges ; il lui faudra dévorer mille affronts..... Vous croyez éviter ces misères en vous montrant ennemi des procès? On dirait que tout le voisinage s'accorde pour vous créer des embarras. Par amour de la paix vous cédez un peu de vos droits ? Tous veulent leur part de l'aubaine ; ce sont chaque jour de nouvelles affaires. Vous montrez les dents à vos adversaires et vous décidez de plaider : c'en est fait, et pour jamais, de votre tranquillité [3]. »

1. Cf., pour l'ensemble du développement, pp. 73-75. Dans la première des citations que j'en ai faites, se trouve un membre de phrase qu'on ne saurait traduire exactement et que je reproduis ici : « iuris ciuilis finem... esse putant aut sordidam meritoriae et ueluti prostantis uocis altercationem, aut styli mercenarii saccularium illam operam. »

2. P. 683, à propos du mot *ueterator* : « Veterator aduocatus dici hodie potest, qui, etc. »

3. Pp. 166-167, à propos de l'εὐνομία : « Hac, ut uidetur, Eunomia Gallia

Le spectacle n'est pas plus beau quand on regarde le haut clergé. Les évêchés les plus importants, qui devraient être la récompense de la science et de la vertu, sont donnés chaque jour à des hommes qui ne savent même pas le latin, qui sont d'une bêtise parfaite et d'une très mince moralité. Il y a plus : le même homme en attrape deux, trois et même davantage [1]. C'est là un thème sur lequel Budé n'a pas insisté ; mais attendons le *de Asse* : nous verrons mieux ce que notre auteur pensait de pareils ecclésiastiques.

Après eux, voici, plus spécialement, le tour des gens de cour et des hauts fonctionnaires. Ils ne doivent qu'à la brigue leurs charges et leurs honneurs : pour réussir à la cour, le mérite, tout seul, sert de peu. Il faut être soutenu par de puissantes amitiés ; il faut solliciter, intriguer, se faire valoir, importuner les courtisans influents. On n'arrive à rien sans ce manège ; mais aussi quel est le résultat de ces mœurs ? Le fonctionnaire s'acquitte comme par grâce des devoirs qu'il sait pourtant être ceux de sa charge ; l'acte que lui prescrivent les lois et les ordonnances, il le donne comme le fait de sa bonne volonté. En somme, il cherche d'abord sa commodité et ses avantages, l'intérêt de l'Etat ne vient jamais qu'après [2].

Cependant le peuple se plaint et n'est pas écouté. Il souffre surtout des vexations des soldats « qui, partout où ils passent, laissent de terribles traces de leur turbulence et de leurs excès ; un pays qu'ils quittent reste saccagé, épuisé, ruiné, comme si

non regitur, in qua multa flagitiorum impunitas, etc. ». Le développement de la même idée se poursuit encore pendant près d'une page ; et, même dans la partie que j'en ai citée, j'ai dû abréger un peu.

1. P. 169, à la manchette : *In indignos sacerdotio*. Cf., à la page 495, une pointe contre l'avidité des prêtres : « Quorum [feralium praeconum] tamen improbitas sacerdotali iam auaritia uincitur, aliis super alia quotannis capturarum nominibus excogitatis. »

2. Cf. toute la digression des pages 522-530 : *Digressio in mores praesentes inuehens*, et plus particulièrement le passage de la page 526 : *Moribus enim bonis conuenit (ut opinor) ut*, etc. Les critiques de Budé, il convient de le remarquer, portent plutôt sur le passé que sur l'époque à laquelle il écrit. Il dit lui-même (p. 524) : « Nunc tamen omnes sperant fuisse hunc uerius quam esse statum Reipublicae. Affulsere enim haud ita multis mensibus aulica ex arce crebri ueluti ignes, praenuntii (ut speramus) iamiam aduentantis atque adeo ineuntis felicioris seculi. » C'est là peut-être une allusion à la nomination de Jean de Ganay comme chancelier (cf. *supra*, p. 95, n. 2).

la grêle et la tempête avaient passé par là... En pareille occurrence, le malheur public a-t-il jamais ému ou seulement touché ceux qui doivent et peuvent se faire auprès du prince les avocats du peuple? Parmi ces grands personnages qui présidèrent jadis aux destinées de l'Etat, j'en sais qu'on pressa de s'inquiéter de la grande misère du peuple, à qui l'on mit tous ces fléaux devant les yeux, les priant d'en rendre bien vite compte au prince; ils répondirent qu'ils n'avaient pas affaire d'ébranler leur crédit en se lamentant sur les malheurs de la racaille. Bien plus, ils trouvaient élégant de prendre la chose en plaisantant. Le peuple, à les entendre, est voué à la pauvreté, au malheur; les heureux de ce monde n'ont, eux, qu'à se laisser vivre, ils jouissent même, ô scandale! des peines des misérables[1]! »

Cette page achève de nous faire connaître le moraliste qu'on trouve toujours chez Budé. Il n'est pas de ceux qui se résignent à l'inévitable et qui se trouvent à l'aise parmi les vices de leur temps. Il voit les choses de trop haut pour admettre, dans ses critiques, le moindre tempérament. Il est trop honnête homme pour ne pas être un peu naïf; il en veut à la réalité de ne pas être conforme à son rêve. Il est d'esprit un peu morose, il se montre volontiers *laudator temporis acti*, cela n'empêche qu'il a vu juste et que ses critiques portent toutes. Les abus qu'il dénonce n'étaient que trop réels et ses critiques sont tout autre chose que les déclamations d'un humaniste échauffé. Les *Ordonnances* nous parlent aussi de la multitude des procès et de leur longueur incroyable; elles dénoncent les « cautelles, malices et inventions » que pratiquent les avocats[2]. Pour en connaître le

1. Pp. 601-602. Malgré les redites qu'elle contient, la digression vaut la peine d'être lue en entier. Elle continue jusqu'à la page 605 et se termine encore par cette remarque que, tout de même, les choses vont déjà beaucoup mieux : « Omnia iam nobis meliora non modo fore, sed etiam esse spopondimus. »

2. Cf. l'Ordonnance de 1510 sur la réformation de la justice, dans Isambert, *Recueil des anciennes lois franç.*, t. XI, pp. 579-580 : « Auertis des innumerables frais, peines et travaux qu'ils [nos sujets] supportoient par les longueurs et multitude effrenée des procès estans entr'eux... considerans que le plus grand bien et soulagement que puissions faire à nosdits sujets, c'est de mettre fin ou à tout le moins abreger les procès qu'ils ont, et obvier à plusieurs cautelles, malices et inventions qui se sont trouvées et trouvent au fait desdits procès et conduite d'iceux. » Cf., au tome XII, pp. 457-459, l'Ordonnance de 1535 sur l'administration de la justice en Provence.

détail, il suffit de lire Olivier Maillard; c'est le meilleur commentaire à ces diatribes de Budé [1]. Il est inutile d'insister sur les vices des prélats du temps, sur leur incapacité notoire ; la Réforme, qui est déjà toute prochaine, est en partie venue de là. De même on connaît l'esprit des grands du seizième siècle, on sait leur indifférence pour les misères dont le peuple souffre : ici l'histoire apporte à notre auteur l'impartialité de son témoignage.

VIII.

Cette page sur les misères du peuple français n'est pas la seule où se révèle le patriotisme de Budé. Plusieurs passages des *Annotations* nous montrent de quel amour il chérissait la France d'autrefois. Il s'intéresse à son histoire, il regrette de ne pas la connaître mieux, mais les grandes actions des Français gisent maintenant dans l'oubli, parce qu'ils ont manqué d'historiens pour en perpétuer le souvenir [2]. Cela n'est pas cependant pour arrêter Budé ; il veut approfondir l'origine de nos institutions et, pour réaliser ce dessein, il recourt aux sources originales. On a parlé plus haut de la dissertation qu'il consacre au Sénat romain et à l'Aréopage : cela l'amène à parler de notre Parlement, de son fonctionnement et de son histoire [3]. Plus loin, il s'occupe aussi des fonctions du grand chancelier, il dit ce qu'il sait de l'antiquité et des origines de cette charge importante [4]. Dans ces longs développements, il ne met rien de personnel et il laisse parler les faits. Il cite des textes nombreux et il montre ce qu'on en peut déduire. Ces textes, ce sont ceux qu'il a vus dans les Archives du royaume, dans le Trésor des Chartes dont son frère Dreux avait la garde. Comme il en donne la date et tout au moins le résumé, il est parfois aisé de les retrouver ; on constate qu'il s'est montré très fidèle dans ses analyses et ses citations [5].

1. Cf. A. Samouillan, *Olivier Maillard*, pp. 253-254.
2. P. 325.
3. Pp. 252-268. La digression est introduite par une comparaison entre le Parlement et l'Aréopage. Cf. encore pp. 321-325.
4. Pp. 283-292. La dernière partie de ce développement n'a plus, il est vrai, rien d'historique : c'est un portrait de ce que doit être le chancelier idéal.
5. Cf. p. 256 et Ch.-V. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement,*

Venant d'un pur humaniste ces recherches sont intéressantes et valaient la peine d'être signalées. Les gens du Roi avaient l'usage de recourir aux archives du royaume, mais seulement en vue d'un but tout pratique : ils y cherchaient des faits propres à éclaircir un point litigieux ou bien à fortifier des revendications de leur maître. Budé, lui, ne fouille les archives que dans le dessein de s'instruire ; il n'apporte à ces recherches que des préoccupations d'historien. Et cela était une grande nouveauté. On ne trouve rien de semblable ni dans l'abrégé de Robert Gaguin, ni dans l'œuvre de Paul Emile qui est, par excellence, l'historien humaniste. En passant et comme en se jouant, Budé fait le premier connaître à ses contemporains les vraies sources de leur histoire nationale.

IX.

Tel est, à peu près, le contenu des *Annotations aux Pandectes*; pour en donner une idée exacte, j'ai dû mettre de l'ordre dans ce fouillis inexprimable, j'ai dû trier, classifier, analyser ; il faut dire maintenant l'impression que donne l'ensemble de l'ouvrage. Chez un lecteur moderne, l'absence de plan, le désordre des matières ne peuvent manquer, je le sais, d'engendrer un ennui profond. Il est vrai que les digressions ravivent un peu l'intérêt ; mais, à la longue, on finit par s'en fatiguer. Il y en a qui se répètent [1] ; il y en a surtout de trop longues. Budé ne connaît pas l'art de conduire sa pensée ; chez lui les idées se suivent à la file, sans que chacune marque un progrès sur la précédente. Il entame une digression, mais bientôt le développement tourne sur lui-même et

pp. 35-36 ; *Annot.*, pp. 262 et 264, et Boutaric, *Actes du Parlement*, t. I, p. 23, et t. II, p. 143 ; *Annot.*, p. 283 (actes de 1111 et de 1157), et, d'A. Luchaire, l'étude sur *Louis VI le Gros*, p. 63, et les *Études sur les Actes de Louis VII*, nº 383. Pour la vacance de la chancellerie à partir de 1195 (p. 286), cf. A. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, p. 523 ; sur les maîtres des requêtes qui ne quittent pas le roi (p. 322), cf. Ducoudray, *Les origines du Parlement de Paris*, p. 76. Dans les Archives, Budé avait vu aussi une chronique de France qu'il attribuait à Guérin, le fameux évêque de Senlis (*Annot.*, p. 285). Enfin, il y avait compulsé les Etats de la maison royale (p. 733).

1. Budé l'avoue lui-même (p. 546) : « Itaque inuitus facio, ut identidem in istos humanitatis obtrectatores infesto stylo me conuertam. »

parfois nous nous retrouvons, au bout de dix pages, tout juste à notre point de départ [1]. Le style même vient souvent accroître notre fatigue. Budé n'atteint pas à l'élégance des cicéroniens d'outremont. Son latin reste gauche et les tours en sont assez monotones [2]; il est surchargé d'expressions proverbiales, de métaphores, d'allusions aux auteurs anciens, toutes choses qui nuisent à la clarté [3]. Il est plus simple cependant quand la passion soutient l'auteur et le défend du verbiage ; cela, malheureusement, ne dure jamais bien longtemps [4].

Considérées comme œuvre d'érudition, les *Annotations* durent faire époque en France et à l'étranger. Budé s'y révélait comme un savant de premier ordre qui avait approfondi toutes les œuvres des écrivains anciens et à qui n'était étrangère aucune des questions que soulevaient les plus difficiles de ces œuvres. On dira que son livre est seulement un recueil de notes et ne forme pas une synthèse. Le reproche atteint tous les livres qui contribuèrent, au quinzième siècle, à renouveler la science de l'antiquité classique [5]. Les humanistes sentaient, d'instinct, que l'heure n'était pas venue de « codifier » cette science en de grands travaux d'ensemble. Tel quel, le livre de Budé est le premier, incontestablement, où la méthode philologique ait été appliquée à l'ensemble des Pandectes.

1. Cf., *supra*, p. 120, n. 2 ; p. 122, n. 3 ; p. 124, n. 1.

2. Cf., p. 30 : « Age uideamus (quandoquidem hucusque prouecti sumus) quid id sit quod... », et p. 37 : « Agedum (quandoquidem, hucusque, praeter institutum nostrum prouecti sumus) uideamus quae sit ista... scientia, quae... » ; p. 38 : « Audiant igitur... audiant Tertullianum... », et p. 73 : « Hic, hic, amabo, hic dicunt nobis... » ; p. 169 : « Quonam modo igitur... defendemus... », et p. 601 : « Quo uerbo uocari potest... » On pourrait multiplier les comparaisons de cette espèce. Les tournures interrogatives, en particulier, sont très fréquentes dans le style de Budé.

3. Cf., p. 167 : « Autolyci tibi uicini expectandi » ; p. 444 : « homines clare in tenebris cernentes Cimmeriis » ; p. 449 : « in Timonion quoddam, id est in auiam solitudinem » ; p. 522 : « ii (ut Aspendius ille citharistes) » ; p. 550 : « tam magni ut caput ad fornicem Fabii submittere etiam possint (ut Crassus olim orator de Memmio quodam dixit) » ; p. 604 : « quasi ad lethaeas aquas biberint », etc.

4. Cf. la digression qui commence à la page 601.

5. Les *Elegantiae* de Valla ne sont qu'un assemblage de chapitres reliés entre eux par un lien très lâche ; le titre seul indique le caractère des *Miscellanea* de Politien ; de même pour les *Annotationes in Plinium*, d'Ermolao Barbaro, qui eurent, à l'époque, une très grande diffusion et valurent à l'auteur un renom tout à fait mérité.

Il marque une orientation nouvelle dans les études de droit romain; il a fait faire un progrès notable à la connaissance de l'antiquité. Tout bien considéré, je ne vois, dans la littérature du Quattrocento, aucune œuvre supérieure aux *Annotations* par sa valeur ou par sa portée.

Quelle en fut, au juste, l'influence, c'est ce qu'il reste à se demander. Est-il besoin de dire que les tirades de Budé contre les juristes de son temps n'eurent aucun effet immédiat? Il s'attaquait à des abus trop anciens, à des traditions trop puissantes pour qu'on pût espérer les détruire aussi vite. Après lui, les hommes de loi continuèrent à parler un latin barbare, et les commentaires des anciens docteurs gardèrent leur prestige séculaire. Ce ne fut pas une brusque révolution qui introduisit les méthodes nouvelles dans l'enceinte hostile du Palais et des Universités; ce fut une évolution très lente, mais où le livre de Budé joua pourtant un rôle important. D'abord, il eut beaucoup de lecteurs; on le voit par les nombreuses réimpressions qui en furent faites [1]. Il pénétra chez les Accursiens les plus obstinés. Gilles Perrin et Pierre Lizet l'ont dans leur bibliothèque [2]. De plus, on peut dire, sans exagérer, qu'il valut à Budé une réputation européenne. C'est alors un lieu commun de le mettre dans la triade glorieuse à qui l'on doit la renaissance des études juridiques. De tous côtés ses correspondants le pressent de donner aux *Annotations* la suite qu'il a formellement promise; ils exaltent ce qu'il a fait pour tirer le droit romain de la barbarie où il restait plongé [3]. L'un d'eux fait mieux et, dès 1511, il lui emprunte sa méthode dans un cours public d'une Faculté de droit [4]. Voilà, prise sur le fait, l'influence des *Annotations*; ce n'est pas le seul exemple que nous en puissions citer. Muret n'eut que du dégoût pour les études du droit romain jusqu'au moment où il lut le livre de Budé. Ce fut pour lui un trait de lumière : il laissa là les docteurs de l'École et alla droit aux textes des anciens; il était sauvé, pour toujours, et d'Accurse

1. Cf. le § 1 de notre Bibliographie.

2. Cf., *supra*, p. 98.

3. Cf. notre *Répertoire analyt. et chronolog.*, notamment aux pp. 3-4, 69, 95, 97.

4. Cf. L. Delaruelle, *Notes biographiques sur Nicole Bérault*, dans la *Revue des bibliothèques* (1902), pp. 422-423.

et de Bartole[1]. Beaucoup, au seizième siècle, auraient pu, sans doute, rendre à Budé le même hommage.

Ainsi les *Annotations* ont servi doublement la cause de l'humanisme français; elle développèrent la connaissance de l'antiquité chez ceux qui y étaient initiés déjà et, chez les indifférents, qui subissaient encore le joug des antiques disciplines, elles durent opérer de fréquentes conversions; Rabelais n'a pu manquer de les lire, et Pantagruel ne faisait que reproduire les idées de Budé quand il émettait cette proposition téméraire : « Au monde n'y a livres tant beaulx, tant aornés, tant élégans, comme sont les textes des Pandectes; mais la brodure d'iceulx, c'est assavoir la Glose de Accurse, est tant salle, tant infame et punaise, que ce n'est que ordure et villenie[2]. »

1. Cf. *M. Ant. Mureti orationes*, éd. Tauchnitz, t. I, pp. 166-168, et notamment le passage : *Deus igitur effecit, ut quaedam Budaei et Alciati,* etc.

2. Rabelais, II, 5; je cite d'après l'édition P. Jannet. Cf. encore le chapitre x du livre II.

CHAPITRE IV.

Le « de Asse » comme œuvre scientifique.

I.

Les *Annotations aux Pandectes* avaient remporté un franc succès et achevé de mettre Budé en lumière. Les critiques dont il fut l'objet n'étaient rien auprès des éloges qui semblent lui être venus de toute part. Les juristes même, que tant de passages de son livre semblaient faits pour indisposer, les juristes applaudissaient à son entreprise et l'adjuraient de la poursuivre. Il se laissa persuader ; il entreprit de donner une suite aux premières *Annotations* et se mit à y travailler [1]. Mais il était dans sa destinée d'être d'abord un initiateur et de marquer tour à tour sa place dans toutes les provinces de l'érudition. On était alors fort curieux de connaître, par le détail, la façon dont avaient vécu les Romains ou les Grecs, de savoir si leur magnificence dépassait celle des modernes [2]. Pour cela, il fallait pouvoir évaluer les sommes que citent, à chaque instant, des auteurs comme Pline

1. Voir, dans les *Lucubrat.*, p. 260, la lettre de Budé en réponse aux félicitations que Bérault lui avait adressées. Elle doit être datée du 25 mars 1511 (cf. L. Delaruelle, *Revue des Biblioth.*, 1902, p. 422, n. 5). Voir aussi *G. B. de Asse* (Lyon, 1550), p. 54. C'est à cette édition que se rapportent, sauf avis contraire, toutes les citations du *de Asse* faites dans les chap. IV et V. Ces citations sont indiquées seulement par le chiffre de page. On s'est d'ailleurs assuré que, dans ces passages, le texte de 1550 ne présentait aucune différence notable avec celui de l'édition *princeps*.

2. Un texte de Budé nous apprend que Louis XII partageait lui-même cette curiosité. Cf. ms. de l'Arsenal 5103, f° 91 v° ; le passage en question se retrouve dans le livre *de l'Institution du Prince*, édit. de l'Arrivour (1547), p. 186.

ou Suétone. Or on ne savait comment y réussir, et tout le monde sentait le besoin d'un livre qui en donnerait le moyen. Un jour, quelques amis de Guillaume Budé déploraient, devant lui, l'absence d'un pareil ouvrage; tout de suite, il promit de l'écrire [1]. Il y était préparé par ses études antérieures : depuis longtemps, sans doute, il s'occupait de Pline l'Ancien, celui des auteurs latins qui nous est le plus précieux pour ce genre d'études [2]. Cependant, il nous le dit lui-même, il devait regretter plus d'une fois de s'être engagé si à la légère. Dans cette tâche nouvelle, il n'avait vu d'abord qu'un délassement. Mais le sujet lui réservait des surprises, et devant la masse des matériaux qui s'offraient à lui, il laissa là cette suite des Annotations aux Pandectes que nous l'avons vu entreprendre. Il se donna tout entier à l'œuvre nouvelle, qui finit par atteindre une étendue quadruple de celle qu'il voulait d'abord lui donner [3]. Enfin, le *de Asse* parut au mois de mars 1515 [4].

Contrairement à l'usage, ce gros volume ne se mettait pas sous la protection d'un des grands qui étaient alors en posture de favoriser les belles-lettres. Budé l'adressait à « tous les hommes de bonne foi qui sont studieux de belles-lettres et de philosophie [5] ». Il indiquait par là sa conviction d'avoir travaillé pour tous les humanistes et son désir d'être jugé uniquement d'après les mérites et l'intérêt propre de son œuvre. La préface tout entière est pleine de ces deux sentiments. Il avait voulu, disait-il après les lieux communs du début, contribuer à cette œuvre qui se poursuit depuis deux générations et qui a déjà abouti à une véritable restauration de la langue latine. Ses *Annotations aux Pandectes*

1. Pp. 54 et 274.

2. Il semble qu'en 1508 il possédât déjà le manuscrit de Pline dont il sera question à l'Appendice I. A la page 429 des *Annotat.*, il cite une leçon de Pline (XIV, 110) qui serait prise *in antiquis exemplaribus manuscriptis*. Or, c'est celle d'un manuscrit qui lui a sûrement appartenu.

3. P. 274.

4. Il faut insister sur cette date puisque jusqu'à présent les livres les mieux informés ont donné celle de 1514 comme ayant marqué l'apparition de l'ouvrage. Voir à ce sujet notre Bibliographie, au § 1.

5. « Gulielmus Budaeus Parisiensis, Regius Secretarius, ad optimum quenque et candidissimum uirum, literarum et philosophiae studiosum, Praefatio in libros de asse et partibus eius. » L'avant-propos, dont c'est là le titre et d'où sont tirés les développements suivants, occupe les pages 3-8.

n'avaient encore qu'un intérêt assez spécial ; l'œuvre qu'il donne aujourd'hui est d'une portée plus grande ; elle concourt à l'interprétation de l'antiquité tout entière et emprunte sa matière à des écrivains de toute espèce. De même son premier livre ne pouvait attirer sur lui que l'hostilité des ignorants. Dans celui-ci, il s'attaque à des opinions qui sont celles des humanistes les plus doctes. S'il est lui-même convaincu d'erreur, il se verra accabler par l'unanimité de leurs témoignages. Mais, s'il fait triompher ses idées, il ne devra à personne le mérite de sa victoire, car personne avant lui n'avait sérieusement essayé de débrouiller le sujet qu'il aborde.

Ces paroles respirent la fierté d'un homme qui est venu à bout d'une entreprise difficile et qui sait très bien la vraie valeur de son œuvre. Budé se défend, il est vrai, d'attacher trop d'importance aux résultats qu'il a obtenus. En dépit de ses protestations presque touchantes dans leur naïveté, ses vrais sentiments se font jour. Il espère que son livre aura toute la valeur d'un acte et pourra développer, chez ses compatriotes, une émulation profitable. Son exemple prouvera que les Français ne sont pas, nécessairement, incapables d'être les disciples de Minerve. C'est dans cet espoir qu'il a dédié son livre au génie de la France ou, comme il le dira plus tard, « à l'honneur et fortune de France et à l'esprit angélique protecteur d'icelle[1] ». Ainsi ce livre d'érudition se présente, dès les premières pages, comme l'œuvre d'un ardent patriote.

En France, le succès dut répondre à l'impatience que le livre avait provoquée. Après les *Annotations*, on ne doutait plus que Budé ne parvînt à résoudre le difficile problème auquel il s'était attaqué. L'œuvre n'était pas encore terminée que Nicole Bérault en célébrait déjà les mérites[2]. Quand elle eut paru, ce fut de la

1. Ms. de l'Arsenal 5103, f° 93 v° ; voir tout le développement dans notre Appendice II, à l'extrait C du § 1.

2. *Angeli Politiani Rusticus*, f° C 6 r° (à la fin d'un passage sur les valeurs respectives des mesures anciennes) : « Sed animaduerto hunc laborem nostrum fore superuacuum atque in his nos ludere operam, quae eleganter ac distincte perscripta sunt a Budaeo in eo opere, quod summo studio ac diligentia, nec minore doctrina conscripsit de ponderibus et mensuris, propediem, ut et speramus et optamus, in lucem proditurum, fidemque facturum non modo quantum utriusque linguae peritiam habeat, quamque recondita doctrina ac multiplici praeditus sit Budaeus noster, sed etiam quantum antiquitatis teneat quantaque

fierté que l'on ressentit à se dire que l'auteur était un Français. Ce sentiment apparaît dans la devise que l'éditeur Josse Bade mit en tête du livre lorsqu'il eut à le réimprimer : « Il est souvent plus facile de critiquer que d'imiter [1]. » Il se trouva des Italiens pour s'en froisser [2] : cela montre déjà le bruit qui se faisait, hors de France, autour de l'œuvre nouvelle. Les humanistes anglais témoignaient pour le *de Asse* d'une admiration sans réserves. Dans le nombre quelques-uns seulement étaient déjà liés avec Budé ; mais il reçut de presque tous des lettres qui le félicitaient vivement [3]. Le Suisse Vadianus fit plus : dans un de ses ouvrages il célébra publiquement la science admirable du savant qui faisait la gloire de la France [4]. Ce concert d'éloges était pour Budé

industria reuocare in lucem studeat, quae uel temporum iniuria, uel hominum incuria ac socordia, tam longo tempore sepulta ac prope exstincta iacuerant. »

1. Au recto même du feuillet de titre, dans l'édition de 1516 :
« Μωμήσασθαι ταῦτα ῥᾴον ἔστιν ἢ μιμήσασθαι.
Cauillari haec promptius est quam aemulari. »

2. *Erasmi Op.*, t. III, col. 181 D. Il est bien peu probable que cette épigraphe ait été composée par Budé, comme semblaient le croire les Italiens en question. Cf. d'ailleurs, sur les circonstances dans lesquelles elle fut faite, l'édition de 1516, au f° 93 v° (*Iodocus Badius Lectori S. D.*).

3. *Lucubr.*, p. 241 B : « nihil propius factum est his alteris tuis literis quam ut librum meum de Asse exoscularer, qui mihi clarissima una in prouincia tot simul amicos uno nomine talesque conciliauit... Ais enim in amore, atque etiam (si credere ipse sustineo) admiratione mei socios tibi esse Linacrum, Morum, Tonstallum et Latymerum cum nonnullis aliis, quorum ut Tonstallus et Linacrus epistolarum commercio mihi iam coniuncti sunt, ita alii olim fortasse notiores mihi erunt, siquando res ita nata fuerit. » (Lettre à Richard Pace, du 27 avril 1518.) Cf., à la page 245 B, la lettre à Thomas More, et enfin, pour les rapports entre Budé et Linacre, p. 249 A. Celui-ci était venu à Paris à la suite de Marie d'Angleterre, la troisième femme de Louis XII. C'est alors qu'il fit la connaissance de Budé qui nous donne, sur leurs entretiens, un détail intéressant : « Is [Linacer] mihi inter loquendum dixerat aliqua eorum quae explicuisse me plane confido, illustrari hac aetate non posse, et ego me id facturum receperam quod ille admirabatur. » (*Lucubrat.*, p. 367 A.) Le fait est que Linacre, dans une traduction de Galien publiée en 1517, appelle Budé et Érasme « les deux lumières de son temps », *duo nostrae aetatis lumina* (f° 2, v°).

4. Édition de Pomponius Mela donnée par Joachim Vadianus (1518), f° 92 r° et v° : « Gallis suis lucem attulit uerae eloquentiae, et exquisitae humanitatis Gulielmus Budaeus Parisiensis, uir supra communem uel literatissimorum hodie captum eruditus, et ut ipsa indicant animi sui monumenta, integer uitae scelerisque purus, amansque aequi et honesti... » Sur Vadianus, cf. dans le *Répertoire analyt. et chronol.* la notice de la lettre 21, p. 43.

un juste sujet d'orgueil ; il y avait là de quoi le rendre insensible aux critiques qui purent lui venir de l'Italie [1]. Les années devaient confirmer ce succès de la première heure [2]. Pour ses contemporains, Budé restera toujours l'auteur du *de Asse ;* c'est ce livre surtout qui lui vaut la réputation dont il jouit, même en dehors du monde savant. De leur côté, les érudits continuent de recourir au *de Asse* et de le citer avec éloge [3]. Les livres postérieurs qui traitent le même sujet [4] n'arrivent pas à en ruiner le crédit. Pendant longtemps, le *de Asse* continue de faire autorité et reste le livre indispensable à qui veut connaître toutes les questions relatives aux monnaies antiques et à leur évaluation [5].

II.

Budé ne disait que la vérité en affirmant que son œuvre marquait une entreprise toute nouvelle. Depuis l'antiquité, le sens s'était perdu des mots qui servaient à désigner les monnaies

1. *Lucubr.*, p. 246 C : « si uobis (il parle de ses amis d'Angleterre) ingenium et industriam meam probasse me confiderem, ne Momum quidem (ut aiunt) uel Ligurinum, uel Tuscanicum timendum magnopere ducerem. » Il y a là, très probablement, une allusion à l'ouvrage de Leonardo Porzio, que les Italiens opposaient malignement à celui de Budé, et qu'ils donnaient sans doute comme lui étant antérieur. Mais il semble qu'à ce moment l'ouvrage de Porzio fût encore manuscrit, et cela suffirait à trancher la question de plagiat. Voir d'ailleurs dans le *Répertoire analyt. et chronol.* les lettres 24 et 163.

2. On peut voir, dans le § 1 de la Bibliographie, les nombreuses réimpressions qui furent faites du *de Asse* pendant la première moitié du seizième siècle ; il faut mentionner à part celle qui parut en 1522, à l'imprimerie aldine. C'était le célèbre bibliophile Grolier, un ami intime de Budé, qui l'avait commandée à François d'Asola (Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier,* p. 434).

3. Cf. les *Annotationes* de Lazare de Baïf, p. 163 du *de re uestiaria* et l'opuscule de Glareanus, intitulé également *de Asse,* f° A 2 v° ; Glareanus, après avoir loué la méthode de Budé, déclare qu'il n'a cessé de le consulter et de le suivre pas à pas.

4. Le livre de Porzio a déjà été mentionné. Le travail de Glareanus se donne, nous l'avons vu, comme inspiré de celui de Budé. En revanche, l'opuscule d'Alciat, *de Ponderibus et mensuris* (1530), et le livre de Georges Agricola, *de Mensuris et ponderibus,* sont, par endroits, une critique de l'œuvre du savant français. Mentionnons encore, pour être complet, le livre de Robert Senaut (Cenalis), *de uera mensurarum ponderumque ratione* (1547).

5. Il sera encore réimprimé en 1695 dans le tome II de Selden, *Historiae rei nummariae ueteres scriptores.* De plus, un libraire de Bâle avait, dès 1546,

grecques et romaines. Les textes où ils se rencontraient restaient lettre morte pour les commentateurs; tout ce qui, dans Suétone ou dans Pline l'Ancien, est relatif à la vie matérielle des anciens, à leur luxe, à leur prodigalité incroyable, tout cela échappait à l'intelligence du lecteur moderne; c'était comme une province de l'antiquité dont l'accès demeurait fermé aux humanistes, où personne n'avait encore tenté de les faire pénétrer. Les plus doctes étaient rebutés par les difficultés de l'entreprise, et, vers le milieu du quinzième siècle, Flavio Biondo écrivait: « Pour ce qui est de montrer tout au long quel a été le système monétaire de chaque époque, il ne suffit pas de dire que la chose est difficile, elle est proprement impossible[1]. » Il avouait même ingénument qu'il n'avait pu en venir à bout. Cependant, le sujet de sa *Roma triumphans* le remettait sans cesse en présence de ces questions monétaires; et il n'a pas laissé, pour son malheur, de les aborder quelquefois. Il n'y a que des erreurs dans les renseignements qu'il donne sur les monnaies romaines et leur valeur respective.

Cela souvent n'est pas moins vrai pour les humanistes italiens de la génération suivante. Ils n'osent pas encore aborder de front ces questions, mais parfois ils sont forcés d'y toucher dans leurs nombreux commentaires aux écrivains latins; d'ordinaire ils le font de façon peu heureuse. C'est Niccolò Perotti pour qui le mot *pondo* signifie proprement un poids de 12 livres[2]. C'est Domizio Calderino qui ne sait pas toutes les tournures différentes dont les Latins se servent pour exprimer une somme en sesterces[3]. L'un et l'autre, il est vrai, commentent un poète

réduit l'ouvrage à la forme, plus pratique, d'un abrégé (*Catalogue des livres imprimés de la Biblioth. nat.*, t. XX, col. 1247).

1. Cité par Budé, p. 630. Le texte de Biondo se trouve au livre V de sa *Roma triumphans*, l 8 r° et m r°. Sur le personnage et sur ses différentes œuvres, on peut consulter la *Wiederbelebung* de Voigt, aux différents passages mentionnés par l'*Index*.

2. *N. Perotti Cornucopiae*, f° 17 v°. En reproduisant ce passage (p. 138), Budé ajoute : « Hic nominare eos necesse non habui qui eius errorem totidem uerbis in suos ipsi commentarios retulerunt. » La *Cornucopiae*, le plus important des ouvrages de Perotti, nous offre, sous la forme d'un commentaire à Martial, une véritable mine de renseignements sur l'antiquité latine. L'auteur le composa vers la fin de sa vie, qui arriva en 1480, et mourut sans l'avoir publié. Sur Perotti, voir l'*Index* de Voigt.

3. Pp. 128, 136, 241. Les passages originaux se trouvent dans le commen-

chez qui ces noms de monnaies ne se rencontrent que rarement. Mais voici d'autres humanistes, et non moins célèbres, pour qui semblable excuse ne peut être invoquée. Sabellico et Béroalde ont tous deux donné des commentaires de Suétone, un auteur où l'on trouve, presque à chaque page, l'indication précise de grosses sommes d'argent; on observe, chez eux, la même impuissance à résoudre les problèmes que soulève le moindre de ces textes [1]. Politien, lui, montre une ignorance admirable des difficultés que présente la matière. Sur la demande d'un de ses amis, il expose, dans une de ses lettres, le système des poids et des mesures anciennes : la lettre fourmille d'erreurs, qui témoignent de sa légèreté, et l'on voudrait, comme Budé, pouvoir douter qu'elle soit vraiment sortie de sa main [2].

Un seul mérite d'être retenu parmi les humanistes italiens qui se sont, au quinzième siècle, occupés de cette question, c'est Ermolao Barbaro, le célèbre auteur des *Castigationes Plinianae*, celui qui se vantait, avec un peu d'emphase, d'avoir corrigé dans son auteur plus de cinq mille passages fautifs [3]. Son œuvre est de celles qui s'imposent à l'admiration et l'on ne peut nier que le texte de Pline n'ait, entre ses mains, gagné beaucoup en correction et en pureté [4]. Mais, souvent, il passe vite sur les textes qui sont les plus importants pour éclairer le système monétaire

taire de Domizio sur Martial; cf. *Domitii Calderini commentarii in Martialem*, f^os c 2 v°, f v^o. Domizio da Calderio fut professeur à l'Université romaine; il eut ainsi l'occasion d'écrire des commentaires aux œuvres de plusieurs poètes latins; il mourut en 1477, à l'âge de trente-deux ans. On peut consulter sur lui le *Specimen typographiae romanae XV saeculi* par Laire, pp. 205-209 et p. 215; voir sussi le chap. IX dans les *Miscellanea* de Politien.

1. P. 96, 127 et aussi 565. Pour les textes originaux, voir *Commentationes condite a Philippo Beroaldo*, f°s 22 r° et v^o, 76 v° et 77 r°, et enfin 100 v°. Sabellico (1436-1508) s'est fait surtout connaître par ses écrits historiques. Sur Filippo Beroaldo, dit l'Ancien, cf. *supra*, pp. 20-21.

2. Pp. 511-513 : à propos de la capacité de l'amphore. La lettre de Politien est, dans le recueil des lettres latines, la dernière du livre X.

3. Dans la préface à Alexandre VI des premières *Castigationes Plinianae* (1492); cf. encore le morceau intitulé *Hermolaus bonis* qui se trouve à la fin du recueil. Ermolao Barbaro le Jeune, qui mourut en 1493 patriarche d'Aquilée, est l'un des humanistes les plus justement célèbres du quinzième siècle italien. De nombreuses lettres de lui ont été insérées parmi les lettres latines de Politien, surtout au livre XII.

4. Voici comment un des plus récents éditeurs de Pline apprécie encore les travaux d'Ermolao Barbaro sur Pline : « Praeclarum illud opus et incredibilis

des anciens. Il semble même ne pas voir toujours les contradictions que présentent entre eux certains de ces passages. S'il n'était pas en état de les résoudre il devait, tout au moins, les signaler au lecteur. Parfois aussi il esquive adroitement les difficultés les plus redoutables [1]. Son livre a permis à Budé d'écrire le sien; en lui fournissant un texte de Pline suffisamment correct, il lui épargnait tout un travail préliminaire aussi pénible qu'ingrat. Mais, il faut le répéter, Barbaro n'a fait, pour ainsi dire, qu'effleurer le sujet qui sera traité dans le *de Asse*: il n'a résolu aucun des problèmes essentiels qui se poseront d'abord à l'esprit de l'humaniste français.

On le voit donc, celui-ci n'exagérait pas lorsque, dans sa préface, il déclarait ne devoir rien à personne. Dans l'œuvre des humanistes italiens du quinzième siècle, il y avait surtout des erreurs à glaner, et c'est ce qui rendait si périlleuse l'entreprise de Guillaume Budé. Il lui faudrait faire prévaloir son système contre l'autorité d'un Béroalde ou d'un Ermolao Barbaro; ainsi les rares incursions que ceux-ci avaient faites sur le terrain de la science monétaire, loin de lui être utiles, risquaient de le desservir. Joignez à cela qu'il mettait son ambition à faire « un livre » et que cela même était une grande nouveauté. On a pu le constater par l'énumération que nous faisions tout à l'heure, les Italiens avaient, jusqu'alors, produit force commentaires et pas un ouvrage suivi; ils faisaient essentiellement œuvre d'exégètes, mettant bout à bout les remarques que leur suggérait la lecture d'un auteur et passant sous silence les passages les plus épineux [2].

eruditionis et singularis sagacitatis plenissimum. » Edit. C. Mayhoff, chez Teubner, t. II (1875), p. xxv.

1. Pp. 370, 552-553, 693, etc.; voir l'*Index* au mot *Hermolaus*. Si l'on se reporte au *de Asse*, l'on remarquera que les critiques de Budé sont toujours empreintes d'une grande modération et qu'il rend pleine justice à la science d'Ermolao Barbaro. Mais quand, par exemple, il l'accuse (p. 370) d'avoir embrouillé une question par la multitude des témoignages qu'il cite, la critique est parfaitement justifiée : cf. *Hermolai Barbari Castigationes Secundae*, f° ee ii r°. De même, dans le passage où il parle des *semisses usurae* (pp. 107-109), il sait très bien mettre en lumière le mérite de Barbaro qui a su, le premier, résoudre cette question; au moyen de nouveaux textes, il vient même renforcer ses conclusions, qui étaient encore contestées.

2. Presque tous ces ouvrages sont en réalité le résultat des « lectures » faites dans les Universités italiennes sur les divers auteurs anciens; cela explique l'aspect décousu qu'ils présentent. Mais, il faut bien le dire, les humanistes

Aucun d'eux n'avait encore entrepris de réunir tous les renseignements épars sur un sujet particulier dans les divers auteurs anciens, de les coordonner, de les analyser à la lumière l'un de l'autre, et ainsi d'arracher son secret à l'antiquité. C'est là ce que Budé semble avoir entrepris le premier. Si la science a pu être définie la connaissance méthodique des choses, c'est, on peut le dire, l'instinct d'un vrai savant qui donna à Guillaume Budé l'ambition d'écrire le *de Asse*. Il nous reste à voir comment il a réalisé son dessein.

III.

On ne s'étonnera pas si nous disons tout de suite qu'il y a de tout dans ces huit cents pages et que bien des parties de l'ouvrage n'ont, avec la question des monnaies anciennes, aucun rapport, même lointain. Pour le moment nous ne parlerons pas des digressions proprement dites dont nous réservons l'étude pour un chapitre spécial. Mais à supposer que le *de Asse* en fût allégé, il y resterait encore bien des choses étrangères au sujet; le lecteur pourrait toujours se plaindre que la marche de l'ouvrage soit trop lente et que le plan manque de netteté. De plus, chacun des cinq livres du volume ne forme pas en lui-même un tout bien homogène; le plus souvent ces divisions n'interviennent que pour ménager l'attention et nous laisser reprendre haleine. L'ouvrage a été écrit au courant de la plume [1] et cela se sent à chaque page. Nous ne savons même pas, en commençant le livre, où l'auteur prétend nous conduire. Point d'introduction où seraient exposés les principes essentiels de la méthode qu'il doit suivre; nous ne sommes renseignés à ce sujet que par des déclarations fragmentaires et, si je puis dire, épisodiques, qui se succèdent sans aucun ordre d'un bout à l'autre de l'ouvrage. De même, point de ces paragraphes qui viennent, de temps à autre,

italiens du quinzième siècle y témoignent trop souvent d'une présomption incroyable; ils ont encore plus d'aplomb que de science et certains, dans leurs commentaires, cherchent surtout à donner d'eux-mêmes au lecteur une opinion très favorable. Barbaro est encore parmi les plus modestes.

1. Une formule comme celle-ci suffirait à le montrer (p. 480) : « Sed de statere et solido inferius loquemur, si memoria non exciderit. »

rappeler au lecteur les résultats acquis et lui permettre de mesurer le chemin parcouru. Enfin, aucun souci, chez l'auteur, d'insister sur les détails essentiels qui permettent seuls de bien suivre la marche du raisonnement. L'ouvrage est d'une seule teneur et doit être lu d'une haleine. Nous ne prétendons pas, dans l'analyse que nous allons faire, dissimuler ces nombreux défauts. Mais, pour donner une idée claire d'une œuvre qui est à peu près illisible et qui reste, malgré tout, si considérable, nous serons bien forcés d'aller au plus court et de ne pas suivre l'auteur dans les méandres de son développement. Ces infidélités sont volontaires, mais l'intérêt du lecteur nous les a seul dictées.

Budé, dans le *de Asse*, s'est proposé deux choses : d'abord, il a prétendu retrouver le sens exact que présentent, chez les anciens, les différents noms de monnaies ou de mesures ; et il a voulu, en même temps, déterminer au juste quelle en était la valeur absolue et nous donner ainsi les moyens d'évaluer en monnaie moderne les moindres sommes d'argent dont parlent les écrivains anciens. Ce qui faisait la difficulté de son entreprise, c'est qu'il manquait, si je puis dire, d'une base sur laquelle il pût asseoir ses calculs. Les anciens ne nous ont guère laissé d'écrits où ces notions se trouvent exposées d'une façon systématique ; le petit poème attribué à Favinius, l'opuscule de Priscien *de Figuris numerorum*, étaient les seuls, ou peu s'en faut, dont on pût alors disposer [1]. Budé a bien vu que c'étaient là, pour son dessein, d'assez médiocres secours [2]. On avait bien, avec cela, de nombreux textes épars dans les écrivains grecs et latins ; mais comment en tirer parti ? Comment savoir distinguer, entre tous ces témoignages, qui se complètent l'un l'autre et souvent se contredisent, celui qui fait

1. Le premier de ces opuscules est intitulé *Remi Fauini de ponderibus et mensuris;* il a été édité dans l'*Anthologia latina* de Riese, P. I, fascic. 2, pp. 27-37. Sur la question de savoir à qui on doit réellement l'attribuer, voir W. Christ, dans le *Rheinisches Museum*, t. XX, 1865, pp. 64-73. L'opuscule de Priscien figure dans les *Grammatici latini* de Keil, t. III, 2e partie. Budé pouvait le lire dans les éditions de Priscien, qui, à l'époque, étaient déjà fort nombreuses. Pour les vers de Favinius, la seule édition que j'en aie vue citée est celle de Leipzig (Martinus Herbipolis, 4°), parue en 1494. Cf. G. Bauch, *Geschichte des Leipziger Frühhumanismus*, p. 49.

2. Dans l'un et l'autre de ces opuscules, il relève des erreurs ou des affirmations hasardées. Cf. p. 206, 207, 568, 569.

autorité et qui nous fournira enfin le principe initial dont tout le reste se déduira aisément ?

En cette circonstance, Budé a, du vrai savant, la sage prudence avec laquelle il procède, la clairvoyance qu'il apporte à reconnaître les écueils de sa route. Il sait fort bien que d'un texte isolé il est impossible de rien extraire de certain. Que de précautions il faut prendre pour utiliser le livre de Pline l'Ancien ! Si l'on accepte comme authentiques les chiffres donnés par les éditeurs, Pline se trouvera en contradiction avec lui-même ou avec d'autres écrivains. Son œuvre, telle que nous la possédons, est pleine d'erreurs qui ont été commises, au cours des siècles, dans la transcription des chiffres cités par l'auteur [1]. Le meilleur moyen de les corriger est de recourir à de bons manuscrits, et Budé n'a pas manqué de le faire. Il a utilisé jusqu'à trois manuscrits, dont un seul, il est vrai, avait une véritable valeur [2]. C'est son *uetustissimus*, comme il l'appelle. Il s'abusait sur l'ancienneté de ce manuscrit, que les critiques datent seulement du treizième siècle ; mais, enfin, il a su en reconnaître l'importance et s'en est servi fréquemment pour améliorer, d'heureuse façon, le texte traditionnel [3].

Tout ne sera pas dit encore quand ce travail d'épuration aura été terminé. Pline n'était pas omniscient, et l'on ne doit, en aucun cas, accepter aveuglément son témoignage. Budé n'est pas de ceux qui s'inclinent, sans discuter, devant son autorité sacro-sainte. C'est un abus irritant que cette vénération ridicule dont on nous veut pénétrer pour l'antiquité tout entière. Pline était un homme, comme les autres ; dans un ouvrage d'une telle étendue il a pu, en dépit de sa science, commettre quelques erreurs. Croirons-nous que ce soit un sacrilège de les mettre en lumière et de les faire constater ? Une chose parle plus haut que le respect dû à ce grand savant, c'est l'amour de la vérité qui, toujours et partout, doit être notre guide [4].

1. Sur ce qui explique la fréquence de ces erreurs, voir p. 185, à la manchette : *Numerorum deprauatorum ratio*. Pour les exemples, voir, outre la suite de ce même passage, pp. 279-280 et *passim*.

2. Voir l'Appendice I de notre travail.

3. Les exemples de ces corrections sont quasi innombrables ; voir l'*Index* à la rubrique *Plinii locus*.

4. Pp. 25, 276, 587. Voici, dans le premier de ces passages, quelques lignes qui portent loin : « In quo [Plinio] mihi nostrae memoriae homines doctissimi absurdula quadam religione obstrinxisse aequalium suorum ... iudicia uiden-

L'essentiel, dans les recherches de ce genre, c'est en somme d'arrêter d'abord les principes qui formeront la base du système, puis de s'y tenir obstinément sans trop s'embarrasser des textes qui semblent y contredire. Il faut, comme le dit Budé lui-même, suivre toujours la méthode employée par les géomètres. Un théorème est-il considéré comme démontré, ils y rattachent aussitôt une proposition nouvelle qui dépend nécessairement de la première. L'adhésion qu'on a donnée à celle-là entraîne celle qu'on donnera à la deuxième et ainsi de suite à l'infini [1]. C'était, en effet, la seule méthode qui pût, en l'état de choses, donner de sérieux résultats. A une condition cependant, c'est qu'aucun doute ne pût subsister sur la vérité de ces propositions initiales. Nous verrons tout à l'heure si Budé a satisfait à cette condition.

IV.

Il débute par une série de définitions fort simples, relatives aux parties de l'*as* et à leur valeur respective. Nous ne le suivrons pas dans ce détail, mais on y peut remarquer déjà le principe d'une confusion regrettable. Parmi les divisions de l'*as*, il mentionne

tur... *Ego uero antiquos quoque illos, homines ut nos fuisse puto, et aliqua etiam scripsisse quae parum intelligerent.* » C'est tout à fait l'attitude, et c'est même le langage de Pétrarque à l'égard d'Aristote. Cf. P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, p. 15.

Ce que Budé dit là de Pline, il le dirait aussi bien de Cicéron, l'idole de l'humanisme italien. Il montre, en effet, qu'on peut trouver des erreurs dans les œuvres du grand écrivain romain. Il n'a pas compris, par exemple, ce qu'Aristote entendait par l'*entéléchie* et, sur ce point-là, Politien a vainement tenté de le justifier (*De Asse*, pp. 33-47). Attaquer Cicéron, c'était alors un crime impardonnable. L'allemand Camerarius prétendit réfuter Budé et flétrir ce « flagellator Ciceronis » (voir, dans le *Somnium* de Guillaume Bigot, l'*epistola, qua se : item et Gulielmum Budaeum : a quorundam defendit calumniis*). Ce fut le début d'une querelle littéraire qui s'espace sur un temps fort long et à laquelle il est fait allusion dans le Ve livre de *Pantagruel* (chap. XIX, Comment nous arrivasmes au royaume de la Quinte essence, nommée Entelechie). Ici, d'ailleurs, Budé avait raison contre les défenseurs à outrance de Cicéron.

1. P. 195; cf. p. 122. Il va de soi que ces propositions initiales seront ellesmêmes fondées sur l'expérience. La comparaison employée ici par Budé ne doit pas nous tromper sur le caractère de sa méthode qui, on le verra, part toujours de l'observation des faits.

la drachme qui vaudrait 1/8 de l'once ou bien encore 3 scripules[1]. Or, la drachme est un poids grec et ne saurait prendre place dans la série des poids romains. Budé semble croire que les deux systèmes se correspondent ; c'est là une erreur qui, dans la suite, en entraînera d'autres plus graves. Après de longues digressions[2], Budé aborde enfin l'un des problèmes les plus difficiles qui s'imposent à son attention. On sait les valeurs différentes que le mot *sestertius* prenait chez les écrivains latins. Le *sestertius* ou *nummus* était d'abord une monnaie de cuivre d'un usage très courant, qui valait 2 as 1/2. Puis, on prit l'habitude de compter par sesterces et, pour les grosses sommes, des abréviations s'imposèrent. Le mot, employé comme neutre, devint, à lui seul, l'expression synonyme de 1000 sesterces. Quand enfin l'on arrivait au million, on disait *decies centena millia sestertium* (pour *sestertiorum)*, c'est-à-dire cent milliers de sesterces, ou, par abréviation, *decies sestertium*; pour 3 millions, l'on disait de même *tricies sestertium*, et ainsi de suite. L'ellipse avait, jusqu'alors, empêché de comprendre cette dernière expression. Béroalde, par exemple, entendait *decies sestertium* comme signifiant : dix fois la valeur d'un *sestertium*, soit 10.000 sesterces[3]. Mais alors que de difficultés inextricables on risque de rencontrer ! Et Budé énumère, avec un peu trop de complaisance, tous les passages des auteurs latins qui, de ce fait, deviennent entièrement incompréhensibles. Il rapproche les unes des autres les évaluations qui sont données en divers endroits pour des dépenses analogues. Les exemples se succèdent et s'accumulent ; ils arrivent à point nommé pour enrichir la démonstration et nous montrent, une fois de plus, l'érudition merveilleuse de celui qui les a rassemblés.

Cependant, il faut expliquer l'énigme et montrer enfin ou plutôt démontrer quelle différence il y a entre *sestertia centum* et *sestertium centies*. « C'est là, dit Budé lui-même, le point essentiel de notre dessein, c'est là le nœud de tout l'ouvrage[4]. » Deux

1. P. 15.
2. P. 95.
3. P. 127, à la rubrique *Decies sestertium, et dena sestertia*.
4. Pp. 121-122 : « Ventum iam esse ad locum praecipitem, horrore quodam animi sentio, instantis et proximi periculi magnitudinem reputantis. Hoc est enim caput eius rei quam agimus, hic cardo totius operis, haec denique alea ancipitis incepti, ut... »

textes de Cicéron viendront fort à point nous aider à résoudre le problème ; il y est question de la même somme qui, la première fois, est donnée comme valant *sestertium undecies centena millia* et la deuxième comme valant *sestertium undecies*. Les deux expressions sont donc identiques, et il faut toujours, quand un adverbe de quantité est rapproché de *sestertium*, sous-entendre avec : *centena millia*[1]. Dès lors tout devient clair dans les textes qui nous avaient embarrassés et, du même coup, il en est d'autres qu'on peut corriger sans hésitation[2]. Cependant, Budé ne pense pas avoir encore assez fait pour entraîner la conviction du lecteur. C'est une loi qu'il s'imposera dans cet ouvrage de rendre si évidentes ses moindres démonstrations que le lecteur ne puisse, sans déloyauté, lui refuser son adhésion[3]. Il ajoute donc de nouveaux exemples, plus décisifs encore, à ceux qu'il avait donnés. Il ne lui reste plus, après cela, qu'à expliquer l'origine de cette expression elliptique et à indiquer les règles qu'on doit observer en l'employant.

Tel est le contenu du premier livre[4]. Budé emploiera le second à déterminer exactement la valeur des monnaies anciennes[5]. Il voudrait que le *de Asse* donnât le moyen d'évaluer en monnaie française toutes les sommes mentionnées par les auteurs grecs ou romains : ainsi nous serons vraiment renseignés sur les richesses du monde ancien et sur le prix qu'y coûtaient les choses[6]. Mais il faut, dit Budé, reprendre les choses d'un peu

1. P. 123.
2. P. 129.
3. P. 133 : « ... hanc tamen in me legem ultro ferre planeque sancire hoc in opere statui, ut nunquam perfunctus pollicitatione uidear, nisi ita omnia perspicua fecero, ut negare omnino quisquam ea quae demonstrauero, citra improbitatem nequeat. »
4. Ce premier livre se termine, à la p. 143, par un résumé des matières qui y sont traitées.
5. P. 144 : « Restat pars immensi laboris in hoc libro explicanda, etc. »
6. *Ibid.* Faute de cette recherche, nous n'aurons jamais une familiarité complète avec les monuments de l'antiquité : « Perinde atque si huius aetatis negotiatores in gentem exteram et incognitam merces petant, quae quanti ab ea gente indicentur, non percipiant, sed pro suo quisque captu pretium iis statuant. » Mais aussi quelles ne seront pas les conséquences de notre travail (p. 145) : « Quod cum effecerimus (facturum enim omnino me recipio) quid iam causae erit, quin omnes libri Graeci in latinam linguam, aut latini in uernaculam uersi, hac omnino parte illustrati uideantur et explanati? »

haut et, sous ce prétexte, il se perd en de longs détours qui nous éloignent du but[1]. Enfin il nous explique comment il a réalisé son dessein. Il possédait un certain nombre de monnaies anciennes d'or et d'argent qu'il avait acquises jadis, à titre de curiosité. Il a pris d'abord celles d'argent, — des deniers évidemment, — il les a examinées une à une pour s'assurer qu'elles étaient toutes authentiques ; cela fait, il les a placées tour à tour dans une balance très délicate et les a pesées fort exactement[2]. Sachant que 100 deniers valent une livre[3], il est facile, par le poids moyen du denier, de déterminer celui de la livre romaine. Selon Budé, la livre française qu'on appelle « marc » serait, à la livre romaine, dans le rapport de 2 à 3[4]. Dès lors, nous sommes à même de déterminer, en monnaie d'à présent, la valeur des principales monnaies anciennes : il n'y faut qu'une opération d'arithmétique[5]. Budé ne se doute pas que la valeur de l'argent

1. Dans les quinze pages auxquelles je fais allusion, Budé étudie plusieurs textes de Pline qui sont, à son point de vue, d'une importance considérable. En même temps (pp. 157-159), il établit des équivalences entre le denier et la drachme, entre la mine et la livre romaine. Si, comme nous l'avons fait remarquer (voir *supra*, pp. 141-142), c'était partir d'un principe faux, il ne faisait là que suivre les écrivains anciens ; ses conclusions s'inspirent rigoureusement des textes qu'il a recueillis chez eux et qu'il cite.

2. Pp. 159-161, 163-164. Budé a décrit minutieusement certaines des monnaies dont il se servait. Par exemple, il avait entre les mains plusieurs monnaies d'Auguste qui correspondent aux nos 18, 97, 189 de Cohen (*Monnaies frappées sous l'empire romain*, t. I) ; les descriptions qu'il en a faites sont fort exactes. Il ne s'était pas contenté, pour ces recherches, d'utiliser les pièces qui lui appartenaient. Il nous dit (p. 164) : « quod [pondus] non in meis tantum, sed etiam in alienis nummis exegi, quae plurima et omnium prope consulum atque principum uidi. »

3. P. 159, première manchette.

4. P. 162 : « Huius [romanae] librae bessem selibram nostram regiam esse dico, cuius modus a zygostate publico statuitur Parisiis... Hoc besse nunc utemur pro libra quam marcam uocitamus ». Le marc (*marca*) valait, comme le dit Budé, la moitié d'une livre parisis, soit 245 grammes ; c'était le poids dont se servaient les changeurs, les orfèvres et les ciseleurs (*monetarii et aurifices et uascularii*).

5. Partant de la valeur légale du *marc* (11 fr.), Budé conclut finalement qu'un *sestertium*, soit 1,000 sesterces, représentait, en chiffres ronds, quarante-trois francs (p. 165). Cette somme ne correspond pas exactement à la proportion qu'il trouvait entre le poids de la livre romaine et celui du marc d'argent ; on peut voir, à la note suivante, comment s'explique cette différence, et quel élément nouveau il a fait entrer dans ses calculs.

est toute relative et dépend, à chaque époque, de circonstances très complexes. D'ailleurs, limitée à ce qu'elle prétend découvrir, sa méthode est, théoriquement, excellente, mais elle l'a conduit à des résultats inexacts. Le « marc » valant 245 grammes, ses calculs donneraient à la livre romaine une valeur de 367 grammes au lieu de 317 grammes qu'elle pesait réellement[1]. Faut-il s'étonner de cet écart? Ce dernier chiffre, on le remarquera, est le fruit de recherches qui se sont prolongées pendant des siècles entiers. Nous sourirons de la confiance que Budé montre dans l'exactitude de ses conclusions; nous regretterons que, dans le compte rendu de ses observations, il n'ait pas encore procédé avec assez de rigueur, qu'il ne nous ait point fait connaître dans le plus grand détail les résultats de ses pesées. Mais nous ne saurions nous étonner que, dans une matière aussi nouvelle, entouré qu'il était de tant de causes d'erreur, il ne soit pas arrivé du premier coup à la vérité.

Il resterait maintenant à répéter, pour les monnaies grecques, le calcul qui vient d'être fait pour les monnaies romaines. Budé s'en occupera dans la suite de ce livre II ; pour le moment, il ne saurait. Il est trop impatient d'appliquer, dans les textes anciens, le mode d'évaluation qu'il a été conduit à adopter. C'est ce qu'il fait pendant de longues pages, et il en profite pour faire observer de combien les richesses des Romains étaient supérieures aux nôtres. Cela n'est pas étonnant puisque, pendant des siècles, Rome s'est enrichie des dépouilles de l'univers presque tout entier. « Pour moi, dit Budé, quand je considérais les faits

1. Une erreur initiale de déduction est venue fausser encore ces premiers résultats. Budé, et c'est là son tort, accepte aveuglément cette affirmation de Pline que le denier romain avait le poids de la drachme attique (p. 119). Partant de là, il veut établir une parité complète entre le système grec et le système romain : la livre romaine et la mine attique seront chacune de 100 drachmes ou de 100 deniers (p. 147). Mais la livre romaine étant, dit-il, divisée en 12 onces et l'once en 8 drachmes, l'on n'aurait ainsi que 96 drachmes à la livre. Il faut donc, pour parfaire le poids en question, y ajouter une demie once ou 4 drachmes, « cum libra in ratione nummaria cum mina Graeca exaequata sit, et plane sit centenaria » (p. 164). Il a tenu compte de cette considération pour calculer la somme d'argent français qui correspond au poids de la livre romaine. C'est un des endroits de son ouvrage où la théorie vient le plus fâcheusement faire tort à l'étude objective des faits. D'ailleurs, les textes qui se trouvent chez les anciens expliquent très bien son erreur.

que j'ai recueillis dans cet ouvrage-ci, Rome m'apparaissait comme le repaire des brigands qui ont mis à sac toute la terre, et comme le trésor commun de toutes les nations [1]. » On le voit, Budé n'a pas été dupe, en étudiant l'histoire romaine, de cet air de grandeur qui faisait illusion à ses contemporains. Sous la majesté des apparences, il a su voir le caractère vrai de la réalité; ici encore, le sens critique l'a emporté chez lui sur le respect et l'admiration qu'il avait, malgré tout, pour cette antiquité. Enfin, notons-le, malgré ce qu'il a dit sur l'énormité des richesses des anciens, Budé montre un souci constant de contrôler les chiffres donnés par les auteurs et de bien s'assurer qu'ils ne sont pas invraisemblables [2]. Celui que donne Pline l'Ancien pour la valeur d'une perle de Cléopâtre lui avait paru bien élevé. Il est donc allé, pour se renseigner, chez un joaillier de ses amis. Il nous rapporte l'entretien et en conclut que le chiffre donné par Pline n'a, en soi, rien d'impossible [3].

A l'exception de quelques pages sur la valeur du talent [4], toute la fin du deuxième livre est prise par ces citations variées qui font passer sous nos yeux certains aspects curieux de la vie romaine. Encore n'épuisent-elles pas la série des questions relatives, comme dit Budé, « à l'antique opulence » [5]. Nous le

1. P. 169 : « Equidem (quod ad me attinet) cum haec quae in hoc opusculo congessi, animo reputarem, ea mihi species urbis Romae animo obuersabatur, quasi arcem quandam expilatorum orbis terrarum uiderem, et ueluti commune gentium omnium cimeliarchium (ut uerbo Iustiniani principis utar) id est sanctius conditorium rerum toto orbe eximiarum. »

2. Outre l'exemple que nous allons citer, voir ce qu'il dit, au bas de la page 237, pour apprécier les appointements annuels qui étaient attribués à l'acteur Roscius. (*Vt autem denarios mille...*)

3. Pp. 217-220 (voir la manchette *Margarita Cleopatrae*). Budé commence par demander au joaillier en question (*a gemmario quodam primi nominis mihi familiari*) ce que pesait la plus grosse perle dont il ait jamais eu connaissance. L'on prend un rendez-vous pour aller en voir une, très remarquable, qui était alors entre les mains d'un ciseleur; mais Budé est empêché de s'y rendre. Enfin, il nous parle d'une perle fort belle dont lui a parlé un autre joaillier qui était aussi de ses amis *quo etiam familiariter utebar*. Je cite ces détails parce qu'ils nous montrent, en Budé, un homme qui ne vit point du tout à part de la vie de son temps, et que ses relations mettent en contact permanent avec la bourgeoisie commerçante.

4. Pp. 203-211.

5. P. 244 : « Multa huiusce generis restabant, nisi hic liber iusta iam magnitudine excreuisset. »

verrons y revenir dans le livre suivant et surtout dans le livre IV où il tentera d'évaluer les revenus de l'empire romain. Il va, pour le moment, parler de la monnaie d'or chez les anciens.

Le livre III s'ouvre par un texte de Pline dont Budé a vu l'importance, mais aussi les difficultés : c'est celui qui mentionne la première frappe de l'or à Rome et donne la somme que l'on tirait d'une livre d'or [1]. Le fait est que le texte est évidemment corrompu ; aujourd'hui encore les philologues n'ont pu se mettre d'accord sur les corrections qui y seraient nécessaires [2]. Mais Budé n'est pas à la merci d'un texte altéré et peut suppléer aux renseignements que celui-là devait contenir. Il recommence, pour les monnaies d'or, les opérations qu'il a faites d'abord pour celles d'argent. Il procède comme la première fois ; il prend le soin de nous décrire quelques-unes des monnaies d'or sur lesquelles il a opéré et qui sont de sa collection : de la sorte on pourra contrôler les résultats auxquels il arrive [3]. Il a donc pesé à la fois vingt-quatre pièces, il obtient ainsi un poids égal à 6 onces, 2 gros et quelques grains, soit un peu plus de 191 grammes [4]. Cela fait, pour chaque pièce, un poids moyen de 7 gr. 90 : l'*aureus* de César pesait, en réalité, 7 gr. 80 : l'écart, on le voit, est peu considérable. Cependant Budé a repesé, l'une après l'autre, ces mêmes pièces d'or : l'*aureus* de Vespasien s'est trouvé moins lourd

1. Après avoir cité le texte (cf. Pline, XXXIII, 3, 47) et exposé sommairement la grosse difficulté qu'il présente, Budé fait cet aveu : « In hoc nodo dissoluendo cum diu aestuarim, nihil comminisci potui quo locum hunc certo restituerem » (p. 245). Il se borne donc à montrer que le passage est corrompu, et il y propose une correction qui s'inspire du texte de ses propres manuscrits (p. 251). Il y reviendra encore un peu plus loin (pp. 258-259).

2. Voir les éditions modernes de Pline, notamment celles de Sillig, de Jan-Mayhoff, et aussi Mommsen (trad. de Blacas), *Histoire de la monnaie romaine*, t. II, p. 114.

3. Pp. 251-254 (voir la manchette *Aurea nomismata expensa*). Parmi les monnaies décrites, il s'en trouve une d'Auguste, qui est le nº 82 de Cohen ; j'y ai reconnu aussi les numéros suivants de Cohen : Néron, 213 ; Galba, 289 ; Trajan, 500 ; il serait sans doute facile de multiplier ces identifications. En terminant ces descriptions, Budé remarque : « Haec ideo enarraui uerbose fortasse, quod hodie huiusmodi multa circunferuntur nomismata, ex quibus iudicium fieri uolo, siquid aut falso aut temere censuisse uisus sim. Neque enim de meis tantummodo iudicio facto acquieui. »

4. Voir le début du passage précédent. La livre française étant évaluée à 490 grammes, l'once en était la 16e partie, et le gros la 8e partie de l'once.

que ceux de Tibère et de Claude[1] ; il s'est passé à Rome, ajoute-t-il, ce qu'en France nous pouvons voir à présent, les princes ont diminué de jour en jour le poids légal de la monnaie.

Ces premières constatations nous permettent déjà de trouver combien on taillait d'*aurei* dans une livre ; elles jettent ainsi quelque lumière sur l'énigme du texte de Pline[2]. Il s'agit maintenant de rechercher la valeur de l'*aureus* en monnaie française ; cela est facile puisque nous avons déjà calculé le poids de la livre romaine. En prenant comme base la valeur commerciale de l'or, on trouvera qu'à Rome, une livre d'or équivalait à 112 1/2 de nos écus d'or au soleil[3]. Encore est-ce, dit Budé, une estimation très modérée, mais il ne veut pas qu'on l'accuse d'exagérer les choses étonnantes qu'on peut lire sur le luxe des anciens[4].

Il reste maintenant à déterminer la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent[5]. Des constatations faites jusqu'alors, il résul-

1. Pp. 257-258. Ayant fait cette constatation, Budé ajoute aussitôt : « Quod ne comminisci uidear, a tergo in eo [c'est-à-dire de Vespasien] nummo annonam esse dico. » Il donne ensuite quelques indications sur l'*aureus* de Vespasien et des empereurs qui ont suivi.

2. P. 255.

3. Pp. 259-260. Pour comprendre la manière dont Budé procède en cet endroit, il faut avoir présent à l'esprit un passage des pp. 162-163 (*Hoc modo teneamus, libram nostram*, etc.) sur lequel nous ne nous sommes pas arrêtés, et dont voici la substance. Si le marc d'argent représente les 2/3 de la livre romaine, l'once romaine et l'once française seront égales l'une à l'autre, puisqu'il y a 8 onces dans le marc et 12 dans la livre. Pour calculer la valeur de la livre d'or romaine, Budé se contente donc de prendre la valeur en or d'une once *française* et de multiplier par 12 1/2 (on se souvient qu'il ajoute 1/2 once à la livre romaine pour pouvoir l'assimiler à la mine attique).

4. *Ibid.* : « ut extenuasse magis rerum miracula quam auxisse uideamur. » A vrai dire, la valeur *commerciale* de l'or était alors, nous dit Budé, supérieure à sa valeur *légale*. Mais, remarque-t-il, il aurait pu prendre comme base de ses calculs la valeur de l'or français à l'étranger, et elle est encore au-dessus de la valeur commerciale. C'est même ainsi que des officiers royaux ont pu, grâce aux affaires italiennes, réaliser des gains énormes sur le change des pièces d'or françaises qu'ils exportaient comme une marchandise. Je fais grâce au lecteur des chiffres précis que Budé cite au cours de ses calculs. Mais on me permettra d'appeler sur de semblables passages l'attention des historiens. Ils y trouveraient sans doute plusieurs faits nouveaux qu'il serait utile de retenir pour l'histoire économique de cette époque.

5. P. 265 : « Reliquum est ut colligamus qualis fuerit argenti ad aurum analogia. » Dans les pages précédentes, on trouvera des détails précis sur les divers titres d'alliage pour l'or ou pour l'argent, et sur l'industrie d'un laveur d'or parisien, dont l'habileté était alors très renommée.

terait qu'elle était dans le rapport de 15 à 1. Au reste, Budé cite les principaux textes d'auteurs anciens qui sont relatifs à la question; les divers chiffres qui y sont donnés ne s'éloignent pas sensiblement de celui qu'il a proposé; il s'arrête plus longuement sur un passage de Suétone qui serait de nature à remettre tout en question[1]. Les pages suivantes ne nous apportent pas de notions nouvelles; elles n'ont d'autre but que de confirmer les résultats précédemment acquis. Budé y revient sur la valeur du talent attique, qu'il avait déjà déterminée[2]. Tout cela sans qu'on voie bien où l'auteur prétend nous mener. Une citation relative au luxe incroyable des Perses l'engage dans une digression; désireux de citer d'autres exemples de ce luxe, il décide de transcrire tous les textes venus à sa connaissance qui peuvent en donner une idée[3]. Plus loin un autre texte lui donne l'occasion de revenir sur la grandeur romaine et sur les richesses de l'empire[4]. Pendant plus de soixante pages il accumule, sur ce sujet, les détails les plus instructifs; on retrouve là le même sens critique, la même érudition que nous avons déjà signalée dans une autre partie de l'ouvrage[5].

Le livre IV est moins riche que les précédents en recherches originales[6]. Budé y continue d'exposer ce qu'il sait des richesses des Perses[7]. Les Perses le ramènent encore une fois à l'empire

1. P. 269; cf. Suet., *Caes.* 54, et, pour le commentaire de ce texte, Mommsen, *Monnaie romaine*, II, p. 113. Sur cette question de la valeur relative de l'or et de l'argent, Budé présente une suite de remarques isolées plutôt qu'il ne formule de conclusions fermes.

2. Cf. *supra*. p. 146.

3. P. 295.

4. P. 302 (à la manchette *Magnitudo Romani imperii*).

5. A la page 310, Budé s'extasie sur la grandeur de l'empire romain, à propos du partage fait par les triumvirs : « Ita ditio nostra omnium citra mare longe hodie clarissima, portiuncula prope dixerim fuit non dico Romani imperii, sed tertiae partis eius. » Cette simple remarque en dit plus à l'esprit que bien des considérations éloquentes. Budé expose longuement (pp. 342-351) tous les avantages et profits dont un magistrat jouissait dans sa province et qui lui permettaient d'y ramasser des fortunes inouïes. Cela explique, dit-il à la p. 342, la corruption éhontée qui régnait à Rome dans les élections.

6. En voici le début (p. 368) : « Ventum iamdiu esset ad finem huius operis, nisi aliarum aliarumque rerum recordatio subiens identidem mihi negotium facesseret. Alter nunc de integro prope instaurandus mihi labor, Persarum opes expendendae. »

7. Quelques indications nouvelles en passant (pp. 369-375) sur la valeur relative des diverses sortes de talent.

romain [1]. Enfin il entreprend de faire pour les Juifs ce qu'il a fait pour les Perses, sans se dissimuler d'ailleurs que la matière est des plus difficiles [2]. En somme l'intérêt de ce livre réside surtout dans les digressions qui s'y trouvent et dont nous parlerons plus tard [3].

Le cinquième livre, dit Budé, sera comme un appendice de l'ouvrage; il y sera question des mesures de capacité. Nous partirons de la définition de l'amphore qui est donnée par Rhemnius Favinius [4] : un récipient de forme cubique ayant un pied sur toutes ses dimensions. Pour connaître la capacité de cette mesure il suffit d'en réaliser une toute semblable et c'est ce que Budé a prétendu faire. Seulement il a donné à son cube les dimensions du pied français, sans se douter que cette dernière mesure n'était pas identique à la mesure romaine du même nom [5]. D'où une erreur considérable dans les résultats

1. Ces nouvelles pages relatives à l'empire romain (pp. 375-414) sont enclavées dans les indications données sur la richesse des Perses. Le début suffit à en indiquer le sujet : « Quodsi Reges Persarum quaterna dena millia et quingena talenta uel Attica uel Euboica ex Asia tantum et paucis locis Libyae tributorum nomine percepisse dicuntur..., quantum Romani imperii dicemus esse redditum?... Hactenus de Romanorum opibus... » A la page 406, je note cette remarque sur la maison d'or de Néron : « De domo autem aurea siquis locum apud Tranquillum legerit, quicquid nostro aeuo exaedificatum est, despicabile existimabit, adeo ut Galloniense praetorium Cardinalis Ambasiani, quod iam in prouerbium uenit ob sumptum superuacaneum, gurgustium prae illa domo Neronis uideri possit. »

2. P. 468 : « Romanarum Persicarumque opum commentationem excipiet Iudaeorum mentio, quorum Reges Dauid et Solomon immanes diuitias possedisse leguntur : quas eo magis leuiter excutiendas esse duxi, ne praeuaricationis arguerer, quam quod explicandi de iis aliquid et statuendi fidutiam conceperim. » Dans ces pages, il utilise surtout, outre le témoignage de la Bible, ceux de Josèphe et d'Eusèbe.

3. Le livre IV finit aussi brusquement que les autres (pp. 509-510) : « Verum quandoquidem uerbosa iam esse coepit haec disputatio, nec tamen omnia attigimus eodem pertinentia, et liber pro portione huius operis longior iam esse uidetur, abrumpendus est sermo qui finem non inuenit, ad alteramque partem commentationis festinandum, quam sic quoque iam fatiscente stylo aggredi me sentio. »

4. P. 511.

5. Pp. 514-515. Budé a même eu soin d'employer les dimensions officielles du pied *français* : « Nos... pedem habuimus... ab iis petitum, qui modum pedis publice statuere solent. » Le pied *romain* avait une longueur de 0m295, le pied français de 0m324.

auxquels il est parvenu, en remplissant de blé l'espèce de caisse qu'il avait fait construire [1]. Néanmoins Budé est persuadé d'avoir une base solide pour déterminer la valeur chez les anciens des autres mesures de capacité. Il peut, du même coup, éclairer d'un jour tout nouveau la vie économique de l'antiquité. C'est ce qu'il essaie de faire dans les pages suivantes. Par exemple, il établit quel était le prix du blé de Sicile au temps de Cicéron, et il montre que les chiffres donnés correspondent assez bien aux prix français d'aujourd'hui [2]. Cependant il semble que Budé ait oublié sa première expérience [3]. Non seulement il n'en parle plus, mais il en fait une autre qui tend au même but. Il part, cette fois, d'un texte d'Isidore de Séville d'après lequel le *sextarius* aurait pesé 2 livres romaines, c'est-à-dire d'après Budé 3 marcs. Avec une balance il est facile de voir ce que ce poids représente comme volume d'eau ou de blé [4]. Comme cela, l'on aura la capacité de l'amphore qui, on le sait, contient 48 setiers romains [5]. Il est inutile de remarquer que les chiffres donnés par Budé sont nécessairement inexacts puisque son point de départ est faux, et qu'il s'est trompé plus haut dans l'évaluation de la livre romaine [6].

1. Ladite caisse, dit Budé (p. 515), tenait presque le quart de notre setier à blé (156 l.) : cela fait près de 39 litres, au lieu de 26 litres, qui est la valeur attribuée maintenant à l'amphore romaine.

2. Pp. 515-516. Budé voit dans cette correspondance une preuve de l'exactitude de ses calculs : c'est oublier que le prix d'une denrée comme le blé dépend, à chaque instant, de mille circonstances qui empêchent de lui attribuer une valeur absolue. Nous devons à cette erreur des indications très précises sur le prix moyen du blé en France pour les années 1513-1514 ; peut-être ajouteraient-elles quelque chose à celles qu'on possède déjà.

3. En passant, il donne des détails intéressants sur le rendement de la terre dans l'Ile-de-France (p. 523). On retrouve dans cette page cet esprit positif, tourné vers l'étude objective des choses, que nous avons déjà vu se révéler chez Budé. Plus loin, des indications, qui font longueur, sur le cens des différentes classes à Athènes et sur d'autres sujets connexes (pp. 524-545).

4. Pp. 548-550.

5. P. 546 : « Sed et illud iam tenemus, quod maxime ad rem pertinet, sextarium sextam decimam partem esse modii, quae tertia pars est amphorae. »

6. Voici comment il conclut, avec une assurance naïve : « Hac ratione usus, comperisse me arbitror (nec temere, ut spero) amphoram esse octauam partem eius uasis quod modium uini dicimus. ...In aridis autem pro amphora quadrantem sextarii habemus, id est ternos bossellos... » Le muid étant de 268 litres et le boisseau de 13 litres, cela donnerait pour l'amphore une capacité de 33 ou de 39 litres, suivant qu'il s'agit de liquides ou de matières sèches. On

A présent Budé va considérer les mots qui désignent des divisions du *sextarius*[1] ; c'est pour lui une occasion de rectifier certaines erreurs courantes et de corriger plusieurs affirmations téméraires des humanistes qui l'ont précédé[2]. Enfin, il étudie certains mots latins qui, dit-il, désignent des récipients d'un genre particulier plutôt que des mesures, au sens propre du mot[3].

Le livre pourrait, sans inconvénient, s'arrêter après cette dernière étude. Les pages qui suivent n'ajoutent rien aux résultats essentiels de l'ouvrage. Budé y donne quelques détails sur des monnaies dont il n'avait encore parlé qu'en passant[4] ; il revient

s'étonnera d'ailleurs que Budé n'ait pas choisi entre ces deux chiffres et qu'il ne semble pas donner à l'amphore une valeur invariable.

1. Cette étude nouvelle commence avec la page 560. Dans les pages précédentes, Budé a longuement discuté un texte de Pline qui semblait menacer certaines de ses conclusions.

2. Dans son souci de considérer toujours dans les textes anciens la vraisemblance générale du sens, Budé descend parfois à des minuties amusantes. Il discute gravement (pp. 566-567) sur ce que peut être la ration de vin d'un homme sain et tempérant. Il cite le nom et les hauts faits de quelques buveurs célèbres parmi les anciens et il ajoute (p. 568) : « quibus hodie si pares in Gallia inuenirentur, monstri instar haberetur, apud quos Germanorum militum bibacitas hoc biennio inter miracula celebrata est. Quotidianis enim conuiuiis singuli quaternos quartarios absumere dicebantur » (Budé entend par *quartarius*, voir p. 614, une mesure de 4 chopines). Plus loin (p. 590), Budé vient de rapporter la définition de la chénice donnée par Suidas : la nourriture d'un jour. Il se demande alors ce que cela représente au juste, et il convoque son boulanger pour savoir ce qu'il fait de pain avec telle quantité de farine. Je fais grâce au lecteur des explications qui suivent sur la quantité de pain qu'un homme absorbe par jour. Voici seulement le début du passage qui me semble assez curieux (p. 592) : « Haec ego cum scriberem, pistorem arcessiri iussi, ideo mihi notum, quod pane ab eo utebar, et ipse emercandi frumenti causa interdum ad me uentitabat. Cum haec igitur ab eo sciscitarer, uix tandem extudi ut fateretur. Verebatur enim, ut sensi, ne quid in panificum nationem imprudens effaretur... » Budé obtient enfin que son boulanger réponde, et il nous rapporte ses affirmations, mais en prenant soin de les contrôler (pp. 595-596) : « Compertum enim habeo ex iis qui ex iurisdictione hoc inquirere potuerunt, et ex Commentariis Decurionum [les magistrats municipaux], posse ex medimno non modo octies duodenos, sed etiam eo amplius senos octonosue redire, quod ille panifex fateri magis grauabatur, quam infitiari pergebat. »

3. P. 604. Cette partie du livre se termine avec la page 616, où Budé annonce : « Haec habuimus de mensuris quae diceremus. »

4. Par exemple, les monnaies divisionnaires de l'as. D'ailleurs, il semble avouer lui-même que cette étude eût été mieux placée en tête de l'ouvrage (p. 617) : « Verum enimuero ut unde exorsa est haec commentatio, eo tandem cludatur... » Et il annonce qu'il va parler des monnaies dérivées de l'as.

sur certaines questions épineuses qu'il avait déjà discutées au cours des livres précédents[1]; il se laisse aller à en traiter de nouvelles[2]. La partie proprement scientifique de l'ouvrage se termine aussi brusquement qu'elle avait commencé, sans que rien nous permette de jeter un coup d'œil en arrière et de mesurer le chemin parcouru[3].

V.

J'aurais voulu, par cette analyse, donner une idée sommaire de l'ouvrage que nous étudions ; je me demande, en la terminant, si elle ne va pas à l'encontre de mon dessein, et si je ne dessers pas l'auteur en prétendant le faire mieux connaître. C'est enlever à l'œuvre son véritable caractère que de la réduire à un petit nombre de conclusions générales. Le *de Asse* n'est pas seulement un traité des monnaies anciennes ; la science de l'antiquité était encore trop peu développée pour qu'il pût être uniquement cela. C'est, en même temps, un recueil d'annotations aux principaux écrivains latins et grecs, principalement à Pline l'Ancien ; et c'est encore une collection précieuse de textes d'histoire ancienne. Les contemporains y voyaient un véritable « trésor », d'un prix inestimable pour la connaissance de l'antiquité. Pour apprécier cette partie de l'œuvre, il faudrait répéter ce que nous avons dit des

1. Voir, par exemple, p. 633 sqq., et p. 654 (à la manchette *Libra auri in iure*); ce second passage se réfère à celui de la p. 255. Voir aussi p. 662 sqq.

2. Il traite longuement une question qu'à vrai dire il avait déjà touchée en passant (cf. *supra*, p. 151, n. 3), celle de la culture de la terre chez les Romains d'autrefois et dans la France actuelle (pp. 672-684). Il en parle comme un homme à qui sont familières les choses de la vie pratique. Il remarque que, sur le terroir parisien, la culture de la vigne est très onéreuse, « cum multis in locis Galliae paruum sumptum quamuis feraces uites poscant. Quod et incuria dominorum, et ignauia uinitorum ita inueteratum est ut constitui apud nos res rustica nequeat, rusticis unanimi conspiratione tuentibus quod a maioribus acceperunt » (p. 675).

3. De la page 693 à la page 698 s'étend un développement, sur la solde du soldat romain, qui apparaît pour la première fois dans l'édition de 1516. Il est immédiatement suivi de ces lignes : « Haec fere sunt quae de re nummaria mensurisque dici potuerunt; cuius rei semina se libasse Hermolaus Barbarus... in glossematis illis gloriatus est quae in Plinium edidit... » Presque tout de suite le développement dévie et tourne franchement à la digression.

« Annotations aux Pandectes ». On nous permettra d'y renvoyer le lecteur. Ici, nous voudrions insister sur les qualités nouvelles qui se révèlent dans le *de Asse* et qui en faisaient alors la grande valeur scientifique.

Et d'abord, c'est là son premier mérite, Budé a su voir la complexité du problème qu'il voulait résoudre : la lenteur avec laquelle il procède est inhérente aux difficultés qu'il trouve dans son entreprise. Il ne se laisse point décevoir par le désir d'arriver promptement à de spécieuses conclusions et il n'épargne aucune démarche pour atteindre à la vérité. Son sens critique, toujours en éveil, ne s'incline pas devant l'autorité des anciens ; il ose ne pas les croire sur parole, il discute leurs affirmations. Quel qu'en soit l'auteur, il étudie les textes en eux-mêmes, et jamais il ne pense avoir rassemblé assez de témoignages sur la question dont il s'occupe. Il n'est pas non plus de ceux qui se reposent trop vite dans la satisfaction des résultats acquis ; à chaque instant, on le voit revenir sur ses pas pour réfuter une objection imprévue, pour discuter un texte qui semble ruiner ses conclusions [1]. Il voit très nettement que, pour traiter à fond son sujet, il faudrait y faire entrer l'étude approfondie de l'antiquité tout entière. Cette obstination dans la poursuite de la vérité et, si je puis dire, cette souplesse de méthode, cette indépendance de jugement [2] et

1. Nous avons cité les principaux endroits de l'ouvrage où se montrent ces préoccupations. En voici un autre sur la difficulté d'atteindre à la vérité qui mérite d'être encore transcrit (p. 273) : « Equidem tot difficultatibus offensus, hanc nostram commentationem subinde interpellantibus, marinum illum deum Protei nomine a poetis decantatum, retentare mihi uisus sum... Hunc Proteum non modo ego nunc captare, sed etiam uincire iam uideor, necdum tamen satis arctis nexibus retinere. Siquidem ueritatem rerum nunc in uasto quodam sinu uetustatis abstrusam, nunc in mendis exemplarium uelut in alto quodam gurgite obscuritatis obrutam, in lucem ac solem elicere conor... Veritatem igitur adhuc attigisse magis atque etiam nunc palpare, quam in potestate habere ipse mihi uideor. Idque adeo eo magis, quod numerosa quaedam cohors antiquorum scriptorum enarratrix ex aduerso stare midi uidetur, et Proteum ipsum altrinsecus retentare. Proinde instaurato commentandi impetu, rursus eodem incumbendum... »

2. De telles qualités ne vont pas sans une grande probité scientifique. Nous avons déjà remarqué comme Budé se montre désireux de faciliter à ses lecteurs le contrôle de ses moindres conclusions. Il reproche quelque part à Barbaro d'avoir glissé sans rien dire sur les passages de Pline qu'il savait corrompus, mais qu'il était impuissant à corriger. Il se garderait bien, lui, d'agir

cette rigueur de critique sont, à ce qu'il me semble, parmi les mérites essentiels de l'œuvre [1].

En voici un autre, dont le lecteur se sera déjà avisé : c'est l'emploi qui y est fait des documents archéologiques. Certes, Budé n'est pas le premier qui ait collectionné des médailles anciennes et qui ait pris plaisir à les décrire ; aussi n'est-ce pas là ce qui fait de lui un novateur. Mais il a très bien vu que ces documents archéologiques lui permettaient de contrôler les données de la philologie et il a su, d'un bout à l'autre de son livre, en faire un usage judicieux. Ce n'est pas en amateur qu'il s'occupe de ces monnaies anciennes. Nous avons vu avec quelle minutie il les décrit, avec quel soin il les pèse. Tout son système se fonde sur les résultats de ces pesées. Après cela, il n'importe guère que ses chiffres se trouvent inexacts; il était dans la bonne voie en in-

de la sorte (p. 552) : « Ego... ea quae occurrunt uitia, et commentantem me morantur, si sanare ingenii ui non possim, commonefaciendis studiosis ueluti scalpro circunscribam, ne latius error serpat. Atqui sic existimo, praeuaricationis notam effugere eum medicum non posse, qui quae restituere sanitati nequit, uelut non animaduersa, silentio transmittit ». Ailleurs (p. 183), il offre de laisser consulter à tous les humanistes les manuscrits de Pline qu'il avait chez lui : « Ne quid autem comminisci uidear, penes me futura antiqua exemplaria profiteor, ut nulli non adire liceat, quem quidem initiatum his sacris esse sensero. »

1. Ces mérites supposent chez Budé une idée très juste de ce que doit être l'œuvre scientifique. Il a, en effet, parfaitement compris que la science est une œuvre collective que chaque génération doit porter à un plus haut point de perfection (pp. 666-667) : « Hic etiam periclitari libet et aliquid comminisci, ut ineundae huius rationis formam aperiamus, utque si nobis *collineare* [c'est le mot que le sens général demande au lieu de *collimare* donné par les éditions] non contigerit, post nos existat aliquis, qui a scopo non aberret. Sic enim artes consummatae sunt, aliis super alios commentantibus... Hoc ueluti iure gentium utentes, post doctissimorum hominum sententias, et nostram in medium saepe in hoc opere attulimus. Nec qui post nos sententiam dicturi sunt, assentiendi magis quam censendi exemplum amplectentur, si operam prolixe literis impenderint : alioquin chartarum inani dispendio tot libri noui sub praela quotidie mitterentur... » Il y a dans ces lignes un accent tout nouveau, dont je crois qu'on trouverait difficilement l'analogue dans les œuvres de l'érudition italienne. Nous avons déjà dit l'individualisme féroce qui s'y manifeste. Il faut ajouter qu'au début du seizième siècle, de grands savants italiens se montraient encore étrangers aux notions les plus élémentaires de la probité scientifique. André Alciat, par exemple, n'hésitait pas à fabriquer des inscriptions. (Voir, dans les *Mélanges de Rossi*, p. 41, l'article de l'abbé Duchesne sur *saint Barnabé*.)

stituant ces précisions mathématiques qui sont indispensables à la science des monnaies.

Ce n'est pas tout : l'objet même de l'ouvrage, les préoccupations qui s'y traduisent à chaque page achèvent de caractériser le savant qu'est Guillaume Budé. Il a compris toute la portée de son sujet pour l'étude de la vie économique des anciens. Ce n'est pas une curiosité puérile qui lui fait rechercher le prix dont on a payé Bucéphale, ou celui qu'Antoine a donné pour la tête de Cicéron [1] ; par delà les chiffres qu'il recueille de toute part sur le prix des choses dans l'antiquité, il entrevoit les phénomènes économiques dont ces chiffres sont la traduction, et ce sont ces phénomènes qui l'intéressent par-dessus tout. C'est là qu'est la grande nouveauté de son livre. Trop souvent les humanistes ne voyaient dans l'histoire romaine qu'une collection de biographies édifiantes ; l'antiquité leur apparaissait comme quelque chose d'uniformément majestueux. Budé a réagi contre cette conception ; sous cette éternelle apparence de grandeur et de noblesse morale, il a su découvrir ces réalités de la vie courante qui sont comme le ressort de toute société humaine, et il a vu la place qu'il convient de leur faire dans l'étude de l'antiquité. Après cela dirons-nous, avec M. Brunetière, qu' « il y avait un « économiste » dans ce « philologue » [2] ? Réduit à cette formule, l'éloge semblerait un peu mince et j'aimerais mieux dire, pour mon compte, qu'il a montré, dans son *de Asse*, les meilleures qualités de l'historien.

Ainsi le livre est de ceux qui méritent pleinement leur renommée et qu'aujourd'hui encore, l'on ne peut lire sans admiration. Aux gens du seizième siècle, il apparut comme une œuvre colossale. L'érudition profonde qui s'y montrait les empêcha de voir les nombreuses erreurs que l'œuvre renfermait malgré tout. Nous avons, nous, des raisons nouvelles de souscrire aux éloges dont ils comblèrent l'auteur. Il serait injuste de considérer seulement ce qui reste du *de Asse* comme œuvre scientifique : quel est le livre de science qui peut se flatter de vivre plus de cent ans ? Nous serons plus équitables en tenant compte à Budé des qualités dont son œuvre témoigne et qui, en d'autres temps, eussent produit un livre moins imparfait. Ce sont, il me semble, toutes

1. Pp. 289 et 338.

2. *Hist. de la littérat. franç.*, t. I, 1re partie, p. 78.

celles qui font le vrai savant et que nul humaniste encore n'avait portées à un si haut degré : c'est par là que son exemple a été fécond et qu'il a ouvert à l'étude de l'antiquité des routes toutes nouvelles. Ce n'est pas seulement dans le domaine de la numismatique que son influence s'est fait sentir : Budé commence et déjà il prépare l'œuvre des Juste-Lipse et des Scaliger.

CHAPITRE V.

Les digressions du « de Asse ».

Ce serait trahir Budé que d'arrêter ici l'examen de son *de Asse*. Il y a fait entrer plusieurs digressions[1] où, derrière le savant, nous voyons apparaître l'homme, avec les idées, les sentiments et les convictions propres à son époque. Tout à la fin de son livre et quand la partie scientifique en est entièrement terminée, il insère un interminable dialogue où c'est lui qui tient le principal rôle et qui achève de nous faire connaître son caractère et ses opinions[2]. La présence de tous ces hors-d'œuvre ne saurait s'expliquer par l'excès d'une verve intempérante, et qui ne sait se réfréner. Au fond, Budé tenait beaucoup à ces parties qui étaient le plus étrangères à l'objet même du livre. Au début de ses relations avec Erasme et comme il essayait d'arracher à son nouvel ami une appréciation favorable de son œuvre, ce sont ces digressions qu'il lui indique comme plus dignes de son attention[3]. N'étaient-ce pas des développements de ce genre qu'on admirait chez les écrivains anciens ? Les imiter, pour mériter une gloire semblable à

1. On trouvera les principales de ces digressions aux pages 50-95, 430-468, 698-785. On passe directement de la dernière au dialogue avec Deloynes dont il va être question.

2. A vrai dire, c'est deux de ses entretiens avec Deloynes que Budé nous rapporte depuis la page 785 jusqu'à la fin du livre. Le premier roule surtout sur des questions de morale ; le second (pp. 804-815) a lieu quelques jours après l'avènement de François Ier : il y est question surtout des espérances qu'on peut fonder sur le nouveau roi.

3. *Lucubr.*, p. 367 A. Budé indique même à son ami les diverses pages du livre où commencent les développements en question et il conclut : « Ibi tu nonnihil simile inuenies, licet impar, iis quae in tuis Silenis scripsisti. »

la leur, était le premier souci de Budé, et c'est pourquoi il se représente causant avec son cher Deloynes comme jadis Cicéron avec son frère Quintus; c'était pour lui un moyen d'égayer son œuvre, et du même coup il prétendait, ainsi qu'il l'avoue naïvement, vouer à l'immortalité le nom de son ami et parent[1]. Nous ne ferons donc que répondre aux secrets désirs de l'auteur en insistant sur ces digressions et en les étudiant pour elles-mêmes. A vrai dire, elles imposent un effort sérieux à celui qui entreprend de les lire et de s'en assimiler la substance. Nous avons déjà signalé, et il faut y insister encore, l'impuissance où Budé se montre de développer régulièrement une idée. Rien de plus fatigant qu'un pareil défaut, et rien de plus obscur aussi que les métaphores prétentieuses dont il orne trop souvent son style[2]. Cependant, il vaut la peine de surmonter l'ennui que dégage tout d'abord chacune de ces digressions. Si la suite du développement y est difficile à saisir, les idées générales en sont, à l'ordinaire, fort claires. Elles frappent l'esprit par la manière même dont Budé les ramène sans cesse, sans jamais se lasser de les exprimer à nouveau. Il devient ainsi bien facile de résumer l'objet de ces digressions; nous y trouverons d'abord ce que j'appellerai une « illustration » de la nation française, qui a toute la valeur d'un manifeste; nous y verrons s'exprimer l'opinion de Budé sur la politique intérieure et extérieure de Louis XII; enfin, nous y apprendrons à connaître le philosophe chrétien que fut notre Budé; ainsi le *de Asse* nous permettra de préciser son attitude vis-à-vis de la renaissance littéraire dont il fut le témoin; et nous pourrons, en même temps, pénétrer plus à fond dans ses opinions et dans son caractère.

1. P. 815 : « Eam autem disputationem nostram simul animi causa huic operi attexendam esse duxi, simul ut monumentum esset aeternum (ut spero) amicitiae nostrae. » Cf. *Lucubr.*, p. 364 D. Voir encore, dans les *Lucubr.*, p. 372 C, un passage où Budé prétend justifier contre Érasme l'utilité de ces digressions; mais c'est là sans doute une explication imaginée après coup.

2. On en pourra prendre une idée en parcourant l'*Explanatio* que Josse Bade jugea nécessaire d'adjoindre à l'ouvrage. D'ailleurs, il en est plusieurs du sens desquelles il n'a pas osé répondre. Voir, par exemple, à leur place alphabétique, ce qu'il dit des expressions *Albatos scurras*, *Anginarium pirum*, *Calix erroris*, etc.

I.

Ces développements où nous voyons une véritable « illustration » de la nation française tendaient à ruiner le dogme jusqu'alors incontesté de la prééminence littéraire des Italiens. Pour en comprendre l'intérêt et en saisir toute la portée, il faut savoir les lieux communs qui avaient cours, au début du seizième siècle, sur les aptitudes respectives des deux nations rivales. Depuis près de deux siècles, les Italiens prétendaient être le seul peuple qui eût reçu du ciel le don de l'éloquence et le génie poétique. Tous les autres, pour eux, n'étaient que des barbares, et Pétrarque ne faisait que traduire fort exactement l'opinion de ses compatriotes quand il affirmait qu' « en dehors de l'Italie il ne fallait chercher ni orateurs ni poètes »[1]. Plus tard, les « barbares » semblèrent eux-mêmes souscrire à cette opinion quand ils demandèrent aux Italiens de les initier à la connaissance de l'antiquité : les humanistes d'outremont devinrent les éducateurs de l'Europe. Nous avons assisté pour la France aux commencements de l'infiltration italienne : à l'époque où fut écrit le *de Asse*, elle tendait à devenir menaçante. Ce fut le temps où la qualité d'Italien équivalait, en France, à un brevet d'éloquence et de profonde érudition ; on y voyait accueillir avec faveur des hommes aussi médiocres que Quinziano Stoa ; et c'est un Italien, Fausto Andrelini, que Louis XII chargeait, comme poète lauréat, de chanter les victoires françaises[2]. Nous ne saurons jamais ce que toutes ces faveurs prodiguées à des étrangers purent engendrer de mécontentement chez les humanistes français de l'époque. L'un d'entre eux, au moins, en méritait d'aussi considérables. Autour de Budé, il se trouva

1. Cité par L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epistole*, t. II, p. 289, qui mentionne les protestations vigoureuses faites à ce sujet par Nicolas de Clamenges et Jean de Montreuil. On retrouve dans cette affirmation de Pétrarque l'influence des idées que devait traduire le mot célèbre de Jules II : « fuori i barbari ». Pour les Italiens de ce temps-là, convaincus d'être les fils légitimes des anciens Romains, tous les peuples autres que le leur étaient des « barbares ». Sur ce sujet, voir Em. Roy dans la *Revue d'hist. littér.*, t. II, p. 234.

2. On trouvera une esquisse d'ensemble de ce mouvement de pénétration italienne dans l'étude de Flamini, *Le lettere italiane alla corte di Francesco I, re di Francia* (pp. 197-337 des *Studi di storia letteraria italiana e straniera*).

sans doute des gens pour le dire ; je n'affirmerais pas que lui-même ne l'a pas pensé. Dans l'éloignement un peu chagrin qu'il affecte pour le métier de courtisan, dans la rancune dont il poursuit la mémoire du cardinal d'Amboise, l'on pourrait, peut-être, retrouver l'écho d'une animosité personnelle et l'effet des déboires qu'il aurait éprouvés. Ce n'est là qu'une hypothèse[1] ; elle n'est pas de nature à diminuer l'intérêt des réflexions que nous allons étudier. Il nous suffit qu'elles n'aient rien d'une satire et qu'elles s'inspirent d'une vue juste des choses.

* * *

Ce que, pour moi, je crois y sentir vibrer à chaque page, c'est l'accent d'un patriotisme à la fois ardent et éclairé. Budé veut sa patrie forte et glorieuse, mais, en bon humaniste, il pense que, sans la faveur des Muses, il n'est point de gloire solide[2] et il est jaloux, pour son pays, de la royauté littéraire qu'exerce l'Italie et devant laquelle s'inclinent toutes les autres nations. C'est là le sentiment que la fin de sa préface nous avait déjà révélé. Il éclate avec plus de force encore dans la digression qui tient une bonne partie du premier livre et qui se trouve ainsi comme au seuil même de l'ouvrage. Budé s'indigne qu'il y ait, en France, tant de seigneurs pour ravaler le génie de leur race et l'humilier devant le génie italien. A les entendre, le sol français est incapable de porter jamais de bons orateurs et de bons poètes. On y voit fleurir l'étude du droit et celle de la théologie[3], mais il n'est pas

1. Budé proteste, il est vrai, qu'il n'obéit à aucune rancune particulière (p. 83 : « Ita autem mihi superos omnes propitios esse uelim... ut rerum indignitate, non cuiusquam odio incensus, hactenus stilo indulsi »), mais voici un passage où il pourrait bien songer à lui-même (il se plaint des grands personnages qui méprisent en bloc tous les lettrés français) : « Itane uero si Franci quidam homines aut male obsequiosi, aut ex ingenio suo uiuentes, nec per istorum genium iurare didicerunt, nec solitis hac aetate lenociniis eorum se potentiae uendicare, satis digna causa fuit quamobrem calcata caritate patriae, odio transuersi aut liuore raperentur? » (pp. 55-56).

2. En effet, il faut des historiens et des poètes pour transmettre à la postérité les grandes actions d'un peuple. Mais Budé va plus loin : d'après lui, le culte des lettres, en développant la sagesse, est un élément essentiel de la puissance des empires (p. 90) : « ... sine sapientia et literarum peritia contendere et asserere non dubitauerim nullos unquam populos rerum potitos esse... »

3. P. 90 : « Eant igitur illi quouis gentium..., qui humanarum rerum intel-

d'exemple d'un Français qui ait été versé dans les lettres anciennes [1]. C'est que nous sommes nés pour l'action, non pour le conseil. La France est une nation de soldats, et cela doit lui suffire : on ne peut tout avoir à la fois [2].

A ces détracteurs obstinés de la nation française [3], Budé n'est pas embarrassé de répondre, voire même de façon assez pédantesque. Pour faire la preuve des aptitudes littéraires de notre nation, il va recourir à l'autorité des anciens : il citera le témoignage d'un auteur qui ne soit lui-même ni Italien, ni Gaulois [4]. Strabon atteste que les Gaulois sont susceptibles de culture et pratiquent l'étude des belles-lettres. On voit, dans son livre, l'importance que les écoles publiques prirent chez eux, au temps de la conquête romaine : le gymnase de Marseille fut alors parmi les plus florissants, si bien que le séjour dans cette ville remplaça, pour les jeunes Romains studieux des bonnes lettres, ce séjour à Athènes qui venait jadis mettre le sceau à toute éducation libérale.

N'est-ce pas là de quoi prouver que les Français d'à présent peuvent prétendre aux faveurs des Muses [5] ? Aujourd'hui, l'argument serait plutôt pour nous faire sourire ; au seizième siècle, il dut frapper l'esprit du lecteur français. C'était un coup droit porté

ligentiam, earumque dicendo explicationem, regno Franciae explodunt, ultra Alpes et Pyrenen proterue summouentes, tanquam ferre caelum nostrum eximiae illae dotes humanae mentis nequeant, sacrarum literarum tantum studio iurisque accommodatum. Vtrunque enim studium nobis homines benigni religiosique largiuntur. »

1. P. 86 : « Istos..., qui nullum exemplum esse contendunt hominis Franci in literis latinis priscisque eruditi. » Cf. pp. 57 et 61-62.

2. P. 87 : « Ceterum illi mihi... » Cf. p. 451 : « Gallia tum primum animos despondere uisa est, retuso etiam illo mucrone ineundi strenue certaminis, genti peculiari..., *quo maxime ualere nostri existimantur.* »

3. Les *Gallomastiges*, comme Budé les appelle à la page 84. Ailleurs, il les appellera *Francomastiges* (p. 587) ou encore *Misopatrides* (p. 699).

4. Pp. 84-85. Les textes de Strabon sont d'abord cités en grec, puis traduits en latin. A vrai dire, Budé, dans sa traduction, a légèrement forcé le sens de l'original. Il ne lui a pas échappé non plus que Strabon parlait ici des Gaulois et que, dans son raisonnement à lui, il s'agissait des Français. Mais les Francs ne forment-ils pas la partie essentielle des Gaulois, *Francos praecipuam Gallorum partem ?*

5. Pp. 85-86 : « Quod si olim Galli literis apti fuerunt, quae tandem inuidia est nunc quoque in Gallia literarum bonarum studium cum successu excitari, siquidem publice nunc honos facundiae ut quondam habeatur? »

aux Italiens, si fiers de leurs origines ; on leur montrait que la France avait aussi ses titres de noblesse littéraire et qu'elle pouvait songer à les faire valoir. Dans le fatras du *de Asse*, du Bellay a bien reconnu l'importance, à son point de vue, de ces textes de Strabon ; il saura s'en souvenir dans un passage de la *Deffence* [1].

C'était beaucoup de donner aux Français de nouvelles raisons pour cultiver les lettres. Mais il fallait autre chose pour faire refleurir en France l'éloquence et la poésie, et, suivant Budé, c'est aux grands et même c'est à ceux qui détiennent le pouvoir de provoquer en France une renaissance littéraire. Il leur suffirait de faire bon accueil aux talents et d'encourager les gens de lettres [2] ; mais c'est à quoi nous ne les voyons point songer. Budé ne tarit point de sarcasmes sur leur compte, et ce ne sont point là de vaines déclamations dont la rhétorique ferait tous les frais. Il s'y trouve des allusions évidentes à des personnages de l'époque, et Budé n'a fait ici que dépeindre un état de choses trop réel. Lui-même n'avait pas été épargné par les railleries dont, à la cour, on accablait volontiers les gens de science. Il s'était trouvé des hommes d'un rang très élevé, *primariae auctoritatis*, pour dire qu'à étudier il perdait son temps et sa peine [3]. Mais est-ce la peine de répondre à ces hommes qui sont même incapables de comprendre [4], sans l'aide d'un maître, un livre écrit en latin ? Ils vantent l'éloquence des humanistes italiens, et ils

1. *Deffence et Illustration*, édit. Chamard, p. 340 : « Vous souvienne de votre ancienne Marseille, secondes Athènes... » Dans un compte rendu de l'édit. Chamard, j'ai montré que ce passage contient un souvenir du *de Asse* (voir le *Bulletin de l'Université de Lille*, 1904, p. 137).

2. Pp. 63-64 : « Delectum modo hominum principes habere instituant, literisque et ingeniis et industriae fauere : sic fiet ut nec doctorum Francia nec prudentium inops reperiatur. » Cf. p. 466 (il s'agit toujours de ceux qui détiennent le pouvoir) : « ... quid causae est tandem quin omnium in Remp. perperam factorum crimina ad eos pertineant ? et quod Francia male nunc audit atque ignominiose ob doctorum sapientumque penuriam id iis in crimen uerti debeat, per quos hic tales multos esse non licet ? »

3. P. 55 : « Ab nostris autem metuendum... »

4. *Ibid.* : « Quos si ueritati potius quam animo suo indulgere existimarem, aut ea esse eruditione ut latine loquentes intelligere sine magistri opera et praeitoris possent, facile (nisi fallor) ostenderem cur adhuc factum sit ut dicendi facultas olim uernacula Galliarum, literis iamdiu in Italia illustratis, in Galliam non reuersa sit, transalpinarum ipsam rerum plus quam et par est et utile cupidam. »

n'ont jamais pu les entendre qu'au milieu du fracas des trompettes[1] ! Pour avoir eu, pendant un ou deux ans, des savants à leur table, ils s'érigent en prêtres des Muses et d'Apollon[2]. A vrai dire, leur engouement pour les choses d'Italie ne les rend pas plus généreux envers les savants qui en viennent. « Ainsi, dit Budé, j'ai eu des amis italiens dont le départ m'a coûté bien des larmes, car, s'ils quittaient notre pays, c'était, me disaient-ils, qu'ils ne trouvaient point d'encouragement chez ceux même de qui dépendait leur fortune[3]. » Comment l'étude des belles-lettres serait-elle en faveur chez nous[4] ? Il est trop clair qu'on n'en peut

1, P. 56 : « O acre iudicium hominum, quibus tamen ipsis inter classica recitantes Italos exaudire tantum uacauit ! »

2. P. 57 : « Porro etiam patet. Solis enim Italis... » Pour apprécier la justesse de ces railleries, il faut se représenter ce qu'était, à Milan, la vie d'Étienne Poncher ou de Jeffroy Charles (cf., à ce sujet, L. Delaruelle, *Un professeur italien d'autrefois;* voir les *Mélanges Brunot* aux pages 93-96).

3. Pp. 77-78 : « Vtinam autem eius sequaces, quorum ad stomachum Gallica non facit oratio, non magis Italiam quam Italos adamarent, aut certe Italicam doctrinam cum Italia... Amicos ipse ex Italia habui, a quibus non sine lacrimis diuulsus sum, cum prouincia paucorum crimine ingrata facessere se dicerent. » Comme on le voit, j'ai dû paraphraser cette dernière phrase du développement. — Il serait intéressant de savoir de quels humanistes italiens il y est question. Un nom se présente d'abord à l'esprit, c'est celui de Fra Giocondo, qui fut, nous l'avons vu (pp. 89-90), l'ami de Budé et avait quitté la France depuis 1505. Ce qui m'empêcherait d'y voir une allusion à Aléandre, c'est que celui-ci ne quitta pas Paris avant le 29 novembre 1514, date à laquelle le *de Asse* était presque terminé. Par ailleurs, l'allusion serait parfaitement motivée. Aléandre était en relations avec Budé et, d'autre part, il dit lui-même qu'il n'aurait pas quitté Poncher, dont il était le secrétaire, si le prélat français avait consenti à lui faire une situation sortable. (Sur ces différents faits, voir J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, pp. 38, 105-106, 107.)

4. Il convient de faire observer que, dans les développements précédents, Budé mêle souvent deux questions distinctes : celles de l'influence italienne dans les lettres d'une part, et de l'autre dans la politique. Cf., à la p. 163, le début de la note 2 et aussi le *de Asse*, à la page 61 : « at nunc inuenti esse dicuntur..., qui doctos posse Gallos fieri cum negauerint, insuper prudentes in Gallia nec reperiri contendant, nec inueniri. » Budé laisse voir le fond de sa pensée quand il parle ailleurs (pp. 65-66) de l'homme politique « qui rerum Gallicarum transactores ideo in Italiam petendos esse duxit, ut nostrates homines rerum actu summoueret, non quod eorum solertiam prae nostrorum admiraretur ». C'est que la question politique et la question littéraire se trouvaient, dans la réalité, intimement liées l'une à l'autre. Ce que Budé veut surtout dénoncer, c'est la conduite *antifrançaise* de Georges d'Amboise et de ses protégés. Ce sont les mêmes personnes qu'il prend à partie dans les développements dont nous parlons à présent et dans ceux qui sont proprement politiques. C'est l'entourage

retirer aucun fruit. Les nobles français se font gloire de leur ignorance, et ils croiraient déroger en se consacrant aux arts de la paix. « On voit, à présent, l'effet de ce préjugé; depuis longtemps, l'étude des belles-lettres est devenue le monopole du peuple; après les nobles, les prêtres y ont renoncé, ô scandale! comme s'ils craignaient en s'y livrant d'amoindrir, aux yeux de l'opinion, la noblesse et la splendeur de leur ordre [1]. » Voilà l'état d'esprit qu'il faut combattre et détruire; le mal dont nous nous plaignons n'a pas d'autre cause que celle-là. Jamais il ne s'est trouvé un étranger, même un Italien, pour nous interdire de prétendre à la gloire que donnent les ouvrages de l'esprit. Ce droit que possèdent tous les hommes, qui donc le refuse à la nation française? Ce sont justement des Français, excellents citoyens sans doute, et qui aiment vraiment leur patrie [2]! On sent, dans ces paroles, une indignation sincère et qui n'emprunte rien aux formules de la rhétorique. Aussi bien, Budé s'excuse si la colère l'a emporté plus loin qu'il n'aurait voulu. « Mais, dit-il, pouvais-je ne pas compatir au sort honteux de ma patrie? n'est-ce pas elle qui m'a mis au monde, qui m'a nourri, qui m'a, vaille que vaille, donné l'instruction? ne lui ai-je pas donné mes enfants comme gage de mon attachement? En provoquant ce débat au grand jour, j'ai essayé de lui être utile, ainsi qu'à mes concitoyens [3]. » Nous pouvons, nous, ajouter que Budé n'a pas fait œuvre vaine et que son appel devait être entendu. Toutes ces pages perdirent bien vite leur saveur d'actualité. Ce qui en devait

du roi qu'il se plaint de voir indifférent aux études littéraires (p. 58) : « quandoquidem huius aetatis decreto, nihil cum literis *aulico comitatui* » (cf. p. 85, en bas). Mieux encore, ce sont ceux qui exercent le pouvoir à la place du roi (p. 78) : « At res ipsa clamitare uidetur, non Italicam doctrinam ex Italia, sed commoda, sed ornamenta, sed quod dicere nunc mussito, paucis hominibus quaeri, quorum hianti cupiditati fortuna quamuis profusa satisfacere nequit. » Nous aurons bientôt l'occasion de préciser de semblables allusions (cf. *infra*, p. 168, n. 1 et p. 170, n. 1).

1. Pp. 63 et 64.

2. Pp. 79-81, et surtout la conclusion du développement : « Nostrum est hoc crimen, qui etiam nullo vindicante, ius omnibus commune Francis abiudicamus. » Cf. p. 56 : « Galli omnino homines nec ad poeticam autem nec ad oratoriam nati. Quis hoc iudicium facit? homines germana in Francia nati, in sinu Franciae aliti et educati, et nunc in gremio eiusdem hoc dictitantes... Egregios ciues, et patriae amantissimos! »

3. P. 79.

subsister, c'étaient les revendications énergiques contre la royauté littéraire dont se targuait le peuple italien; c'était cette affirmation que la France pouvait, elle aussi, briguer les faveurs de la Muse; c'étaient ces exhortations aux Français d'oser prétendre enfin à la gloire littéraire [1]. Par là le *de Asse* est un manifeste qui nous révèle déjà le nationalisme littéraire d'où sortira la Pléiade. Il dut faire d'autant plus d'effet que Budé joignait l'exemple au précepte et que le *de Asse*, comme œuvre scientifique, effaçait les plus fameux travaux des humanistes italiens [2]. L'auteur de la *Deffence* a profité, nous l'avons vu, des idées qui s'y trouvent exposées [3]. Cela suffit à nous attester l'impression profonde que durent faire ces pages vigoureuses et d'un accent si français.

II.

Il faut insister sur ce dernier point, car Budé n'a point l'étroitesse de vues ou plutôt l'égoïsme, qui est trop souvent celui des gens de lettres. Il ne pense pas qu'un pays est toujours assez flo-

1. Voir les passages déjà cités et aussi la tirade sur les *Misopatrides*, de la p. 699. A vrai dire, Budé a bonne espérance que ces exhortations porteront leur fruit. Il ne faut plus à la France que des Mécènes pour y voir fleurir la poésie et l'éloquence. La renaissance des lettres, dont l'Italie a eu les prémices, a commencé de se faire sentir chez nous (p. 586) : « Nuper tamen instauratae utriusque linguae felicitate studia iuuenum nostrorum magnopere exarserunt. Pauci enim literarum admiratione ducti, pertinaci studio multorum aemulationem excitauerunt ; simul Italorum industria, qui libros in dies alios atque alios ediderunt, literarum bonarum nomen non pridem nostris inauditum, primum inuisum, deinde neglectum, postremo festiuum ac plausibile esse coepit. » Ceux même que leur ignorance aurait pu rendre réfractaires à ces études nouvelles tiennent à ce que leurs fils s'y adonnent. D'ailleurs, Budé reconnaît que ce mouvement n'a pas encore donné beaucoup de résultats.

2. Dès l'année 1518, Tixier de Ravisi prend à son compte les idées de Budé sur les aptitudes littéraires des « Gaulois », et c'est le nom de Budé qu'il cite justement pour illustrer sa thèse. Il ne peut croire qu'il y ait, parmi les Italiens, un homme qu'on puisse seulement comparer à Budé. « Si Budaei decem (alios tamen non aspernor) essent nobis, facile sperarem Gallicum nomen Romano clarius propediem illustratum iri... » (*Ioannis Rauisii Textoris Epitheta*, 1524, f° 176 v° ; c'est la seule édition que j'aie pu voir, mais l'ouvrage date de 1518.)

3. D'ailleurs, il est une foule de circonstances qui, depuis 1515, avaient contribué à vulgariser ces idées. Voir, à ce sujet, les réflexions de M. Em. Roy, dans un article déjà cité (*Revue d'hist. littér.*, 1895, p. 235).

rissant quand les humanistes y ont à foison les pensions ou les bénéfices. Sans doute, il n'est de gloire pour une nation que celle à laquelle ils contribuent, mais leur rôle est d'abord de faire connaître l'histoire de leur pays et d'en perpétuer le souvenir en des œuvres durables[1]. Budé ne se contenterait pas, pour la France, d'une hégémonie littéraire comme celle qu'on reconnaissait alors à l'Italie ; il a pour son pays des ambitions plus positives. Elles se montrent dans ce que j'appellerai les digressions politiques de l'ouvrage. On y voit l'attention que Budé apportait à suivre les événements politiques de son temps. On y peut étudier la façon dont il les juge ; et ce n'est pas le moindre intérêt de ce traité sur les monnaies anciennes.

Malheureusement, Budé ne s'est pas permis de nommer les grands personnages dont il avait à critiquer les actes. Bien que presque tous fussent morts au moment où parut le *de Asse,* il ne parle d'eux qu'en usant de métaphores ou de périphrases toujours fort obscures. C'est un vrai travail pour nous que de déchiffrer ces énigmes. Les contemporains, au contraire, n'avaient pas de peine à comprendre toutes ces allusions historiques ; ils purent en apprécier sans réserve la franchise et la virulence. Il est deux hommes d'État qui tiennent, dans ces digressions, une place toute particulière, dont les portraits, tracés en pleine lumière, s'opposent l'un à l'autre et semblent incarner deux générations : c'est Georges d'Amboise et le chancelier Guy de Rochefort. De celui-ci Budé nous fait un véritable panégyrique[2] ; il admire surtout la rigidité de son caractère et l'austérité sans égale avec laquelle il a su remplir ses hautes fonctions. Il lui sait gré, évidemment, d'avoir maintenu intacte l'autorité de la justice, dont le Parlement est le souverain dépositaire[3]. Il le loue, enfin, par contraste avec

1. Voir, par exemple, à la p. 75 : « Ego certe ita existimo ... rerum suarum praecones Franciam, non quoslibet, sed etiam Talthybiadas edituram, si modo hoc principes intellexerint, priscorum regum clarissima gesta ideo in obscuro iacere, quod rite initiatos eloquentiae scriptores non inuenerint ipsi, nec aequales, nec posteros. »

2. L'éloge de Guy de Rochefort occupe, dans le *de Asse,* les pp. 445-450. Sur les relations personnelles que Budé avait eues avec le chancelier, cf. *supra,* p. 85. Il parle encore de lui avec beaucoup d'éloges dans son *de Philologia* et dans une de ses lettres (*G. B. Lucubr.*, pp. 53 A et 242 C-D).

3. Voir, en général, sur la vie de Guy de Rochefort, la notice de L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epistole,* t. II, p. 63. Les épitaphes qu'on lui fit en vers fran-

ceux qui sont venus après lui, et pour accabler Georges d'Amboise, c'est à Guy de Rochefort qu'il va le comparer [1].

A vrai dire, il avait, comme humaniste, de fortes raisons pour

çais donneraient de lui une idée analogue à celle que nous laissent les éloges de Guillaume Budé (Montaiglon, *Anc. Poés. franç.*, t. VI, pp. 157-170). En voici, d'ailleurs, quelques vers (p. 170) :

C'est cestuy-là qu'à Loys douziesme
D'immortel loz fait porter diademe ;
Sous la justice il acquit ce beau nom :
Père du peuple et triomphant renom.
Luy, estant roy, plusieurs guerres il eut,
Dont le sien peuple à peine s'apperceut.
La cause estoit de son bon chancelier...
..... En France il estoit comme
Jadis Catho au grant Senat de Romme.

Budé disait aussi, dans un autre sens, il est vrai (p. 447) : « uir ingenui et Catoniani spiritus. » D'ailleurs, il n'y a pas que des traits élogieux dans son portrait du chancelier, et cela même nous en garantirait la ressemblance. Il fait, par exemple, cet aveu précieux (f° 94 r° de l'édit. *princeps*) : « Reprehensus fuit a multis (ne ab omni eum culpa uidear vindicasse) quod dicerent eum ad rem paulo auidiorem fuisse, atque irae praecipiti nimium indulsisse ... Equidem ut iram in eo praecipitem expertus sum, qui cum eo saepe habui negotium, ita, etc. »

1. Voir le développement qui commence au milieu de la p. 67 : « Nos tres uiros uidimus, qui ad magnos honores assumpti, caelum nostrum impleuerunt nominum suorum celebritate ; quorum duo tum aequales, tum simul in actu summo rerum Francicarum fuerunt. Etc. » Suit un parallèle entre ces deux hommes, auquel se mêlent, dans les pages suivantes, des allusions à un troisième personnage politique. On peut, avec de l'attention, arriver à identifier sûrement chacun de ces trois personnages. Prenons les deux dont il est d'abord question. La mort du premier, arrivée « la dixième année de sa magistrature », a rempli l'autre d'une joie scandaleuse : « Nullum enim Catonem esse superstitem sciebat, cuius supercilium suprema sors aulae uereretur » (p. 68). Or, Guy de Rochefort a bien occupé dix ans la charge de chancelier (de 1497 à 1507, année de sa mort) ; l'allusion à Caton, rapprochée de celle qu'on a vue un peu plus haut, achève de nous persuader qu'il est bien question de lui ici. Quand au second personnage, qui se serait réjoui de sa mort, c'est assurément Georges d'Amboise. D'abord, il touchait de si près au faîte de l'Olympe, « ut quicquid Iunoni Iupiter inter suauia diceret, latere eum uulgo non putaretur » (p. 67). Entendez par là qu'il était en tiers dans tous les secrets du roi. En second lieu, il n'a pas obtenu du sort la consécration suprême de son ambition : « Praeter omnium ferme opinionem accidit quod ei fortuna summam manum negauit, ... destituta tot hominum spe, et praesertim cohortis miniatulae iam ad comitia ... properantis » (p. 70). Il faut voir ici une allusion au désir où Georges d'Amboise était de ceindre la tiare, et la *cohors miniatula*, dans le style de Budé, c'est le parti des cardinaux qui soutenaient sa candidature. Enfin, le même homme prodiguait l'argent pour des constructions d'une magnificence insensée : « libens fecit, ut ... exstruendis insanis ac portentosis praetoriis opu-

ne pas aimer le puissant cardinal : celui-ci n'avait rien fait pour les gens de lettres et c'est à lui que pense surtout Budé dans les digressions dont nous avons déjà parlé[1]. Cela cependant ne l'a pas rendu insensible aux grandes qualités que possédait Georges d'Amboise. « C'était, dit-il, un homme de tous points remarquable; il avait surtout une élévation naturelle d'esprit qui le rendait supérieur aux cupidités mesquines et à l'attrait des plaisirs vulgaires[2]. » En somme, il y avait en lui l'étoffe d'un grand homme d'Etat, si l'égoïsme n'avait pas toujours été l'unique règle de ses actions. Budé lui en veut de l'autorité qu'il avait su prendre sur le roi et qui semblait être sans limites[3], il lui en veut de cette prodigalité effrénée qui s'exerçait aux dépens du peuple[4], de ce népotisme éhonté dont souffrent les gens de mérite et qui a rempli toutes les charges de gens à sa dévotion[5]. Mais ce qu'il semble lui reprocher avec le plus d'insistance, c'est d'avoir fait

lentiam uanissime consumeret » (pp. 72-73); or, l'on sait le goût du cardinal pour les somptueux bâtiments, et Budé a parlé lui-même des dépenses scandaleuses qui s'étaient faites à Gaillon (cf. *supra*, p. 150, n. 1). Ces différents traits, et d'autres encore, — qui seront cités en leur lieu, — concourent à montrer qu'il n'y a rien de téméraire dans notre identification. Pour le troisième personnage, cf. *infra*, p. 171, n. 1.

1. Cf. *supra*, p. 164, n. 4. Voir aussi *de Asse*, p. 69 : « Verum in eo ipsius in reliquoque comitatu literatum nullum hominem agnouisses, nisi siquis erat forte unus inter externas clientelas. Etc. » Cf. p. 72 : « Nam qui beneficentia et suffragatione ingenia literatorum excitare debebat ... in libera penus amplissimae dispensatione, sibi suisque prolixissime frangens, publicae opulentiae dispendio se suosque augendos esse cum cohorte amicorum asseclarumque ratus est. »

2. « Vir cetera egregius et in primis commendabilis animi sublimitate, tum sordibus auaritiae, tum omni obscena uoluptate maior. » Je cite d'après l'édition de 1515, f° 14 r°. Dans l'édition de 1550, la phrase, un peu modifiée, commence tout au bas de la p. 69. Dans l'une comme dans l'autre, le texte porte *maiore* au lieu de *maior* qui est demandé par le sens.

3. Cf. *supra*, p. 168, n. 1.

4. Cf. la n. 1.

5. P. 68 : « inde [après la mort de Guy de Rochefort] iam aperte domus eius, cupiditatis, ambitionis, obseruantiae clientelaris diuersorium fuit. Cernere erat omnium ordinum non colluuionem (nam id tolerabile esset) sed quicquid pene in quoque ordine decoris esse uidebatur, certatim sese addicentes aut spei alicuius certae, aut repraesentati praemii auctoramento, aut admissae noxae metu... Quin eo usque inualuit hominum opinio, huius ut impotentia atque illius [Guy de Rochefort] obitu, [p. 69] aculei seueritatis summae etiam iurisdictioni excussi esse uiderentur. » Cf. tout en bas de la p. 64 et p. 65; voir aussi dans les deux notes suivantes.

une politique antifrançaise ; c'est d'avoir, par ambition personnelle et pour obtenir la tiare, faussé, si je puis dire, les ressorts de la politique nationale. Pour conduire les affaires de la France, il n'employait que des Italiens [1]. On le voyait sans cesse en Italie, entouré d'une brillante escorte d'inutiles [2]. Du reste, ajoute Budé, chacun sait les résultats de cette belle politique : c'est lui qui nous a entraînés dans cette série d'aventures qui devaient aboutir à un désastre éclatant et d'où le nom français est sorti diminué.

Et pourtant les Français ont vivement regretté sa mort : lui seul semblait capable d'améliorer une situation que lui-même avait fait naître, lui seul aurait pu nous épargner les hontes de ces derniers temps [3]. Ses successeurs n'ont imité que son absence de scrupules et son égoïsme impudent; dans la conduite des affaires

1. P. 65 : « si qui sunt ex ea secta *Philoxeni* superstites, qui rerum Gallicarum transactores ideo in Italiam [p. 66] petendos esse duxit, ut nostrates homines rerum actu summoueret... Si in rebus domesticis non modo externo milite, ut iam fieri coepit, sed etiam in omni parte Reipublicae externorum operam adsciscendam censebimus, magis id adeo ut paucorum commodis seruiant, quam ut publice prosint, quae tandem nostrorum erit functio, aut quando suae tutelae Francia restituenda dicetur? » Cf. p. 69 (il s'agit toujours du même personnage) : « Habuit pro cohorte praetoria non modo candidatos principes, sed etiam miniatos, quorum stipatu se maxime uir clarus mirabatur, fremente ipso Ioue ..., qui sibi eas operas a Briareo exprimi aegerrime ferebat ; id quod eum ipse uidi audiuique in Vrbe dictitantem fremebunde cum apud eum essem. » Les *miniati*, ce sont les cardinaux dont Georges d'Amboise s'était fait une véritable clientèle, et Jupiter, c'est ici non plus le roi comme plus haut, mais le pape lui-même. Ces ambitions du cardinal furent, suivant Budé, la première cause de nos désastres. Voir, dans le *de Asse*, la suite de la citation précédente, et aussi ce qu'il dit à la p. 435 : « Simul ab istis galeripetis metuo (ut aperte loquamur) qui nos semper e tranquillo in aestum atque in scopulum auferunt, fatali Franciae calamitate. » Enfin, cf. plus bas la n. 3.

2. P. 73 (en bas) : « Praeclarum enim sibi esse uir literarum nescius existimauit, cohorte millenaria futilium hominum stipatum ultro per Alpes citroque commeare, quos partim annuis congiariis a rationario publico principisque donare instituerat, partim optimo quoque praemio uirtutis testatissimae sacro profanoque ornare. » Sur la politique du cardinal et sur la médiocrité du personnel diplomatique qu'il employait, voir, à la page 76, un dernier passage fort important.

3. Pp. 71-72 : « Tametsi secundus eo nomine desiderium sui non modicum reliquit, quod eam rerum inclinationem quae secuta est, morari uidebatur; etiamsi ipsum eius fundamenta primum iecisse concusso orbe nostro omnes opinabantur. » Voir aussi les notes suivantes et tout l'ensemble de la digression.

ils ont montré une impéritie sans excuse ; ils n'ont rien su prévoir, ils n'ont rien su empêcher[1]. Le ton de ces critiques était amplement justifié par les derniers événements. La défaite de Guinegatte, notamment, avait produit en France une vive émotion, et jusqu'à la mort de Louis XII, la situation du pays ne laissa pas d'être, par moments, fort mauvaise. On retrouve, dans le *de Asse*, l'écho de toutes les angoisses que Budé a traversées durant ces dix-huit mois[2]. Elles l'ont rendu pessimiste et il n'ose plus s'abandonner à l'espérance. Il n'a pas confiance dans le renversement incessant des alliances qui est le fruit de ces traités annuels dont on a pris l'habitude[3]. Il est vrai qu'il tire

1. Sur ces successeurs en général, voir notamment les pages 434, 466-467 du *de Asse*. Mais il en est un à qui Budé consacre en particulier quelques lignes comme au plus important d'entre eux. C'est le dernier des trois personnages dont nous l'avons vu plus haut entreprendre le portrait (p. 168). Voici ce qu'il en a dit de plus précis (pp. 70-71 ; cf. p. 457) : « Is in summo magistratu dissimillimus sui factus, usque adeo omnia sibi suscipere permisit... ut dignos indignos, quos sibi morigeros semel expertus esset, in omni parte Reipublicae praeficiendos cu-[p. 71]rarit... Videlicet fortunae indulgentia corruptus atque immemor personae quam gerebat, quod uirtuti debebatur illiberali obsequio dandum esse censuit. Ex quo factum est ut quam existimationem primis et secundis uitae actibus collegerat, eam ipse in ultimo eodemque summo actu totam effudisse uideatur... Verum ille quoque mortuus est, cum summi honoris conuulsa majestate, tum uero summae curiae lacessita seueritate, seminibus earum rerum iactis, quae insigni nostrarum rerum clade postea expiatae sunt. » Il y a, dans ce passage, quelques traits assez précis pour nous permettre d'identifier le personnage en question. La « magistrature suprême » ne peut être que la chancellerie (voir, à la p. 447, en parlant de Guy de Rochefort : « Hic adhuc unus numeros omneis implesse gerendi iam *summi magistratus* existimatur »). Dès lors, il s'agit évidemment de Jean de Ganay qui fut chancelier après Guy de Rochefort et qui mourut en 1512. Le désastre que sa politique avait préparé et qui suivit de peu sa mort, c'est la journée de Guinegatte, au mois d'août 1513. Une fois pourvu de la « magistrature suprême », ce personnage n'a pas justifié les espérances qu'avait données le début de sa carrière : il suffit de rappeler ici la dédicace des « Annotations aux Pandectes » (cf. *supra*, p. 95).

2. Voir dans le détail les digressions auxquelles sont empruntées nos diverses citations. Les lignes suivantes résumeraient assez bien l'impression qui s'en dégage (p. 73 ; il s'agit toujours des deux hommes politiques que Budé oppose à Guy de Rochefort) : « At contra secundus incitatus et uibrans, tertius eo amplius praeceps, eo maxime nomine memoriam sui rebus Gallicis inussere, quod felicitati et gloriae Francicae funus indixisse existimantur. Haec est enim omnium opinio, hic sermo, quem fama tumultuose his annis circuntulit. »

3. P. 435 : « Neque uero ex illa iactatione fœderum anniuersariorum satis ipsi uidemur in portum quendam fixi certique consilii respexisse. » Sur la

un heureux présage du mariage qui se prépare entre Louis XII et la fille du roi d'Angleterre[1]. Il ne se doutait pas alors que les derniers jours du règne approchaient. Lui-même il nous a dit ce qu'ils furent dans une page de son épilogue ; le vieux roi devenu incapable d'exercer le moindre contrôle sur les actes de ses favoris, ceux-ci comblés de faveurs d'autant plus grandes qu'ils avaient joué un rôle plus néfaste, le pouvoir souverain tombé aux mains d'hommes sans naissance, sans scrupules et qui mettaient au pillage les revenus de l'Etat, tel fut le spectacle scandaleux qui s'offrit alors aux Français[2]. Ils eurent, quand mourut Louis XII, une impression de délivrance : « A voir les sentiments qui se peignaient sur les visages, on aurait cru que l'Etat sortait d'une longue période de honte, et ces jours de deuil ressemblèrent à des jours de fête[3]. » Budé, lui, n'aurait garde de s'abandonner trop vite à la joie : il faut attendre encore avant de présager ce que sera le nouveau règne. Tout de même il reconnaît que les premiers actes de François ont fait sur tout le monde une favorable impression : « Il n'a maintenant, dit-il, qu'à s'inspirer de ces commencements, et je me porterai garant que nous assisterons à une résurrection éclatante de l'ancienne gloire des Français ; ranimée par l'attente de si grandes choses, la France a déjà repris courage et secoué cette tristesse où l'avaient plongée les épreuves envoyées par le ciel[4]. » Il s'en faut de peu que

politique française à cette époque, voir les observations de M. H. Lemonnier, *Hist. de France* de Lavisse, t. V, 1, p. 114.

1. Pp. 94-95 et 468.

2. P. 782 : « Cum ii fere soli opima decora ab optimo principe ferrent, quos nobis malorum omnium sementem fecisse nobilitas non obscure ferebat, et populus obmurmurabat. » Cf. pp. 783 et 805.

3. P. 784 : In uniuersum autem is erat habitus animorum et uultuum, diuturnas ut sordes reipubl. excussas esse crederes, ut in luctu hilaria sane festiva celebrare uideremur. »

4. P. 812 : « Vidimus quam indolem futurae maiestatis princeps in tirocinio, id est, nondum Rhemis inauguratus, ostendit... ut si ad huius auspicatus praescriptum uniuersam ipse formam principatus delinearit, spondere ausim apocatastasim quandam insignem priscae Francorum gloriae extituram. Francia quidem certe tantarum rerum expectatione excitata, animos illos alacres denuo iam sustulit, quos haud ita dudum tacta de caelo abiecerat. » Parmi les mesures dont Budé sait le plus de gré au nouveau roi, il faut compter la nomination d'un chancelier : « Nullum enim auspicatius esse poterat (ut quidem est hominum iudicium) quam ut pacis bellique artes, longo summorum magistratuum

ce ne soient là les dernières paroles de l'ouvrage ; ainsi ce livre de science se ferme sur un cri d'espérance patriotique.

Nous commençons à mieux distinguer les sentiments qui inspirent ces diverses réflexions. Budé n'est pas de ces politiques aventureux qui rêvent seulement victoires et conquêtes et qui gaspilleraient les forces de la France dans l'entreprise des guerres d'Italie. Il n'est pas de ceux non plus qui voudraient substituer l'arbitraire d'un premier ministre au jeu normal des institutions traditionnelles. On le voit bien par l'idée qu'il se fait des fonctions de chancelier, par les éloges qu'il accorde à l'austère Guy de Rochefort. D'autre part, il a pour son roi ces sentiments de vénération quasi mystique qui sont ceux de tous les hommes de ce temps : il voudrait le voir exercer lui-même l'autorité absolue qui lui appartient. Il se plaint que l'usage français ne lui permette pas de faire tout par lui-même sans l'aide d'un premier ministre. A plusieurs reprises, il déplore que Louis XII soit sans autorité et confie le pouvoir à des incapables [1]. Il se persuade que tout irait bien si le « père du peuple [2] » s'occupait lui-même de ces Français qu'il aime tant.

Ce n'est pas, malheureusement, ce qui se passe, et l'on ne voit que trop bien les conséquences de l'état de choses actuel. Les gens au pouvoir s'enrichissent tandis que le peuple meurt de faim [3]. Et leur unique souci, c'est d'en tirer tout ce qu'il peut

interregno consopitae, statim uelut e somno diuturno expergiscerentur » (*ibid.*, p. 806). Le poste de chancelier était, en effet, resté vacant depuis la mort de Jean de Ganay, et c'était Etienne Poncher qui avait la garde des sceaux de France. Le 2 janvier 1515, François Ier, qui était roi depuis la veille seulement, mettait fin à la vacance en nommant chancelier le célèbre Antoine Duprat (Du Chesne, *Histoire des Chanceliers*, p. 558).

1. P. 63 : « Sic fit ut regio nomine paucorum regimen obumbretur, etc. » P. 64 : « Inde autem illa extitit indignitas... quod principes natura boni, sed blandimentis incuriae capti atque immunitatis, cui a pueris insueuerunt, auctoritatem regiam, recte, perperam, digne, indigne factis accommodant, quando semel omnia amicis permisere. » Cf. p. 441 : « Atqui nisi Genius Francici diadematis iam inde ab incremento sceptrorum ita ferme semper tulisset, ut oculis et auribus alienis uti, decus esse regium crederetur... » Voir encore pp. 65, 444, 445.

2. Lui-même fait allusion à ce surnom de Louis XII dans le passage qui va être cité ; cf., à la p. 433 : « ex ingenio principis plebicolae et indulgentis. »

3. P. 433 : « Quid eos denique pensi habere credam, quos populo ad extremam inopiam redacto, Crassianis censibus penates suos augere nec piguit nec puduit ? » Cf. p. 443 (en bas) : « Quo fit ut tam maxime fere actui summo

fournir. « On nous a taxés cette année plus lourdement que l'année dernière, et cependant cette surcharge tombait à une époque où les orages venaient de ravager les moissons, et où les excès des gens de guerre avaient répandu la pauvreté dans toutes les campagnes... Dirait-on que nous avons un roi qui aime tant le peuple? Depuis deux ans tout se passe comme si les impôts et les autres taxes étaient perçus pour la dernière fois. Nos maîtres imitent les fermiers qui vont arriver au terme de leur bail et qui, en peu de mois, font suer à la terre plusieurs années de revenu !... Mais telle est l'indifférence coupable des grands; ils ne s'émeuvent pas d'entendre la voix gémissante des campagnes; ils ne compatissent pas aux souffrances de cette mère nourricière qu'est pour nous la France paysanne et qui maintenant demeure épuisée et stérile [1]. » Elle portait le poids des impôts avec assez d'entrain encore; un nouveau fléau est venu consommer sa ruine; c'est celui des gens de guerre, plus terrible que tous les autres. « On a pu voir les soldats étrangers ou nationaux vivre grassement aux crochets de nos paysans; dans leurs heures d'ivresse, ils les traitaient en vaincus et se plaisaient à faire d'eux leur jouet. Et ces malheureux, déjà réduits à la famine, sont soumis chaque jour à de nouvelles taxes qui serviront à payer la solde du soldat fainéant; il leur faut amasser l'argent sou à sou; on en a vu qui, pour cela, étaient réduits à mendier leur vie ou même (ce qu'on ne peut rappeler sans gémir) à se vendre comme serfs [2]. » Ce n'est pas tout encore. Les gens de finance

praepositorum diuitiae circunfluant, quam maxime uires opesque publicae et priuatorum facultates exhauriuntur. »

1. Pp. 431-432. Voici le début des deux premiers passages qui sont traduits dans ma citation : « Quod si quis huius anni collationem... », et : « tum sic actum est hoc biennio... » Voici le texte du dernier (p. 432) : « Heu dissoluta inertia, plebei gementis uoce non commoueri? Nutrici regiae ac publicae, iam exuctae atque aridae, primores eius alumnos neutiquam condolescere? » Ailleurs, Budé flétrit avec plus d'énergie encore ces grands dont quelques-uns ont payé de leur tête des exactions scandaleuses (p. 444) : « Quod si quando nonnulli, ut irudines distentae, caput in sorptu popularis sanguinis uisi sunt reliquisse, ... »

2. P. 442 : Cernere erat et nostrum et externum militem plebeculae penu saginatum, ultro etiam temulentum illudere quasi uictis; cum interim miselli, et egentes et sicci, aliis super alias collationibus in desidis stipendia militis omnia corradere atque eo amplius corrogare cogerentur, et (quod sine gemitu meminisse nemo potest) interdum nexum inire. » En réalité, le paiement de la

ne savent qu'inventer pour trouver de nouvelles ressources[1]. Il y a quatre ans ils proclamaient le décri des monnaies[2]; ce sont des expédients plus malhonnêtes encore qui servent depuis deux ans à remplir les coffres du roi[3].

solde aux soldats n'était qu'un prétexte pour mettre sur le peuple de nouveaux impôts. On le voit bien par un autre passage (p. 745) : « Quid enim est aliud feras in plebem immittere, quam Volones [esclaves enrôlés] profligatissimos, nullo stipendio sed fide tantum auctoratos, per rura palantes, bacchantes, grassantes, plebeculam tributis exhaustam obterentes, circumagere? nisi uero eos circumagere non uidentur, qui stipendio fraudatis... liberum permittunt diripiendi arbitrium. » Ce fléau des gens de guerre est, selon Budé, celui dont le peuple souhaiterait le plus être délivré. Quelques pages plus haut, il s'attarde à calculer la somme que le roi pourrait, chaque année, demander normalement aux impôts. En terminant ces évaluations, — que je signale à tout hasard aux historiens, — il fait la remarque suivante (p. 431) : « Hanc breuiarii principalis constitutionem spondere ausim et fortunis omnibus meis cauere, populum Gallicum non modo ferre posse si ei iniungatur, sed etiam beneficii loco deposciturum, duntaxat ea lege, ut ab iniuria militari incolumem se fore et sartum tectum (ut dicitur) restipulari liceat, et semel quotannis ea conditione imperatis regiis defuncturum. » En 1510, c'est-à-dire avant la période dont Budé veut surtout parler, on cite comme le premier mérite de Louis XII, qu'il « ha osté la pillerie des gens d'armes » (H. Lemonnier, *Hist. de Fr.* de Lavisse, t. V, 1, p. 143).

1. Et le malheur, c'est qu'à présent ils sont assurés de l'impunité pour leurs pires exactions. Budé attribue leur audace toujours croissante à la protection dont les couvrait Georges d'Amboise. Il dit, en parlant de ce dernier (pp. 744-745) : « Is ille fuit... quem Quaestorum aerarii natio ut deum Aesculanum [le dieu qui fait leur fortune; voir l'*Explanatio*] summa ueneratione coluit. Eius enim praesentissimo numine seruati sunt non pridem mancipes argentariam factitantium, cum ob repentinas quorundam diuitias opulentissima factio inuidia summa flagraret... Tantam impunitatis fiduciam feroci hominum generi instaurauit, ut legi-[p. 745]bus hodie non teneri ea factio existimetur, cui princeps omnia concredidit, ut pro qua sponsor semel et probitatis expromissor interuenit petasatus ille curio » [ce prêtre revêtu du chapeau]. Cf. à la p. 444 le passage dont le début a été cité plus haut (p. 174, n. 1).

2. Pp. 661-662 : « Vidimus post quadriennium edictum praeconio promulgatum, quo omnibus nomismatibus priscis usus abrogabatur, tam nostratibus quam externis... Sed quamuis minax ac tumultuosum praeconium, consensus hominum iure optimo neglexit, praesertim auctore [p. 662] sublato de medio... Eo enim mandato id agebatur, ut optimum quodque nomisma conflaretur, et inde pecunia notae omnino deterioris quassaque signaretur. » A vrai dire, c'est pour une raison très spéciale que Budé s'indigne si fort contre cette mesure. Ces monnaies anciennes devaient transmettre à la postérité le nom et la gloire de nos anciens rois, comme il est arrivé pour les magistrats romains. En « décriant » les monnaies qui les représentent, on risque de détruire en même temps leur souvenir. L'édit royal auquel il est fait allusion dans ce passage est du 9 décembre 1511.

3. P. 298 (à la suite d'une digression sur les diverses sortes de revenus que

Et le peuple n'a jamais regimbé ; on l'a toujours trouvé prêt à accepter ces charges nouvelles [1]. Quelles ressources il y a chez lui, et quelle pitié de les voir ainsi gaspillées ! La France serait si heureuse si ses maîtres étaient aussi économes que pour la plupart ils sont bons [2] ! Bien gouvernée, elle peut devenir aussi riche que l'ont été, jadis, l'Espagne et l'empire Perse. Comme le disait le roi Louis XI, c'est un pré vaste et herbu et qui se trouve prêt à être fauché aussi souvent que l'on a besoin de fourrage [3]. « C'est là, en effet, dit Budé, un privilège que la France possède seule : supposez-la épuisée par des guerres continuelles en deçà ou au delà de ses frontières ; mettez qu'elle soit entièrement dénuée d'hommes et de forces : une année de paix, deux au plus lui suffisent pour se refaire... O que rare est ce bonheur dont

perçoit le roi de France) : « Neoterico enim inuento hominum in aeraria officina perpolitorum factum est, ut dies pensitationum ita cedant, ut insequentis anni quadrans primus in ultimum praecedentis incurrat, sicque quinque quadrantes in uno asse reperiantur. Nouo etiam aucupio trientes ex quadrantibus facti, quo perplexioribus inuolucris res argentaria intricaretur. Hoc nomine dicere possem quantum accessionis hoc biennio factum sit, populo ita deuorante strophas argentarias, ut nihil non concoxerit. » On comprend en quoi consiste le premier expédient : à distribuer de telle sorte les jours des payements, que le contribuable se trouve payer cinq quartiers dans le cours d'une seule année. Il est moins aisé de dire ce que Budé entend par cette expression : *trientes ex quadrantibus facti*. Cela signifie-t-il que pour chaque quartier les généraux des finances réclament non 1/4 (*quadrans*), mais 1/3 (*triens*) du total des taxes ? En tout cas, je n'ai pu réussir à découvrir de quelles mesures ou de quels édits il est question dans tout ce passage.

1. P. 298 : « Sic enim sunt Galli homines, ut prout quidque principi aut collibuit, aut collibuisse dictitetur, id perinde ius fasque esse credatur : omnium haud dubie mortalium, qui quidem Barbari non sint, maxime (ut graece dicitur) Pitharchici, id est principalibus edictis aequo animo obsequentes, nec ideo tamen minus libertatem loquendi uiuendique usurpantes, principibus etiam haud inuitis. » Cf. p. 454 : « Nos autem sic actum esse per hosce annos cum populis Franciae scimus, ut eodem anno una et altera accessione tributa, modo dimidio, modo altero tanto, nonnunquam etiam sesquiplo excreuerint, tanta animorum aequitate, ut uicem principis plebem etiam dolentem uideres audiresque, qui tot in curas [p. 455] ipse rebus gerendis distringeretur. » Voir, enfin, la fin du passage cité à la note précédente.

2. P. 440 : « O beatam futuram Galliam, si tam ei contigisset heros habere frugi, quam bonos habere solet. »

3. P. 454 : « Hic est status fere Franciae qui... » Je ne fais que traduire, en resserrant un peu la pensée de l'auteur. A vrai dire, Budé n'attribue pas expressément à Louis XI le mot qui est ici rapporté. Il dit seulement : « Rex quidam Franciae, Ludouicus ut opinor undecimus, etc. »

jouit notre pays ! Qu'heureux seraient nos rois s'ils savaient seulement se pénétrer de leur vrai rôle et s'ils se décidaient à prendre en main la conduite des grandes affaires ! Alors la France aurait connu toutes les sortes de bonheur[1]. » Nul pays n'a reçu du ciel plus de dons en partage ; Budé les énumère dans un éloge en règle qui répond évidemment à celui de l'Italie par Virgile[2]. Sous les formules classiques du style, on y sent éclater le même amour du sol natal qui animait le poète latin. Cette page serait la conclusion naturelle des digressions politiques que nous sommes en train d'étudier ; elle condense fort bien, si je puis dire, le sentiment patriotique qui, d'un bout à l'autre, échauffe l'auteur et qui est la meilleure source de son éloquence.

*
* *

Peut-on dire que dans tous ces passages Budé se montre original et qu'on y sente vraiment résonner un accent nouveau ? Pour ma part je le crois, et je voudrais maintenant le faire voir. Sans doute, on ne serait pas embarrassé d'en trouver l'analogue dans les poètes contemporains. Avant Budé, Gringore s'est attendri sur les maux qu'apportent au peuple « trésoriers et payeurs de gendarmes »[3]. Comme lui il s'est plaint du décri des monnaies[4]. C'est Gringore enfin qui, racontant l'histoire de l'homme assailli

1. P. 455 : « Illud uero singulare... » et plus bas : « O raram prouinciae felicitatem, o reges undique beatos... »

2. Pp. 440-442 (voir à la manchette *Franciae bona*). Cependant Budé reconnaît que la Providence a refusé aux Français l'esprit de gouvernement (p. 442) : « Sed enim (o miram uim numinis) sic libitum est prouidentiae... ut tantae rerum nostrarum competentiae consilium perinde publicum non suppeteret : ne si bonis in rebus Franciae et copiosis, bonam quoque mentem reipublicae circumspectamque dedisset, finitimos Gallia longissime summoueret. »

3. « Par leurs œuvres subtiles », nous avons vu, dit Gringore, « tant de vefves, orphelins et pupilles » ; nous avons vu « Françoys non francs, mais captifs et servilles, | Par famine qui les rendoit meschans. » (Gringore, édit. de la *Biblioth. elzévir.*, t. I, p. 33 ; dans les *Folles entreprises*, qui sont de 1505.)

4. *Ibid.*, p. 220, 237 et 245. Je citerai seulement le dernier de ces passages (c'est le peuple français qui se plaint) :

> Argent et or se porte à la muaille :
> Les escuz sont descendus, abaissez.

par les mouches et qu'un passant veut délivrer, explique ainsi cet apologue :

> Ce povre homme playé, navré, blessé
> C'est le peuple,...
> Et les mouches,...
> Sont officiers qui sont plains juc à l'œil
> De la substance du peuple ; c'est la glose.
> L'homme piteux qui les chasser propose
> S'entend le Roy...[1].

N'est-ce pas, ramassée en quelques vers, l'idée maîtresse des plaintes que Budé vient de nous faire entendre ? Aussi bien la rencontre n'est pas uniquement l'effet du hasard. Budé savait apprécier ces moralités et sotties où se donnait libre cours l'esprit satirique des Français ; il en a fait l'éloge dans plusieurs endroits de son livre[2].

Tout cela n'est pas, selon moi, pour diminuer l'intérêt des pages que nous avons étudiées. Les poètes dont l'inspiration s'en rapproche, Gringore tout le premier, sont du peuple et vivent parmi le peuple ; ils ne font que répéter les plaintes qu'ils entendent autour d'eux. Mais, en les répétant, il est rare qu'ils s'en montrent fort émus. L'esprit de satire que leur œuvre révèle leur est comme imposé par les lois mêmes du genre. Pour la sottie, on le voit de suite ; cela n'est pas moins vrai pour la moralité. Un de ses personnages habituels c'est celui de Labour venant se plaindre des souffrances que lui font endurer les pilleries des gens d'armes[3]. La tradition le fournit au poète ; elle lui impose jus-

1. Gringore, t. I, p. 44 ; cf. p. 68.

2. P. 59 (dans le passage sur la prétendue supériorité des Italiens pour toutes les choses de l'esprit) : « Nam salem eodem nobis pretio quo Italis praeberi, docere istos [les détracteurs de la nation française] potuerunt actores theatrici, qui satyricis eos salibus totos saepe perfricant, queis acriores non puto ultra Alpem aut Pyrenem inueniri. » Cf. p. 453 : « Quando illi actores auriti... summum quodque caput salibus suis perfricant. » Un peu plus bas, Budé parle aussi des moralités : « cum... uitia ipsa personata per prosopopoeias in scenam prodirent, in iis quas uulgo moralitates, nos antiquo uocabulo ethologias appellamus. »

3. Voir les paroles de « Labour » dans une pièce de 1523 (*Anc. poés. franç.*, t. XII, p. 249). Cf., dans L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epistole*, t. II, pp. 350-365, « le Debat du laboureur, du prestre et du gendarme ». D'autres fois, c'est Jacques Bonhomme qui est mis en scène, comme dans un rondeau célèbre de Roger de Collerye (cité par L. Thuasne, *ibid.*, p. 460).

qu'au thème des plaintes que Labour fait entendre ; et cela restreint d'autant le champ de son invention. Tout autre est le cas de notre Budé. Son premier mérite, c'est d'avoir su, autant qu'il est possible, dépouiller les préjugés de sa caste et dépasser l'horizon étroit du petit monde où il vivait. Sans doute, on pourrait retrouver, dans certaines de ses opinions politiques, l'influence de son milieu. L'on s'expliquerait ainsi sa haine pour le cardinal d'Amboise [1] ; encore faudrait-il reconnaître qu'elle s'inspire en même temps de motifs plus nobles et très désintéressés [2]. Pour cet amour sincère du peuple dont le *de Asse* nous offre le témoignage, est-ce autour de lui que Budé en trouvait des exemples ? Il était, on s'en souvient peut-être, neveu de maître Etienne Chevalier, trésorier des finances au temps du roi Charles VII [3]. Il était apparenté à la famille des Poncher, où l'on comptait alors un trésorier de France et un trésorier des guerres [4]. Il avait des amis dans la famille Ruzé, qui était elle-même alliée aux Semblançay [5]. On voit qu'il tenait de près à cette féodalité

1. Le monde parlementaire, auquel Budé touchait de si près, était l'ennemi naturel du cardinal, dont la toute-puissance portait atteinte aux privilèges du Parlement. De même le népotisme de Georges d'Amboise donnait de l'ombrage à ces familles de la bourgeoisie dont était Budé, qui servaient le roi depuis si longtemps et qui tendaient à accaparer la plupart des charges.

2. Il ne saurait être question d'examiner dans le détail toutes les accusations que Budé a portées contre le puissant cardinal. D'abord, ce n'en est pas ici le lieu, et de plus le personnage est de ceux sur le caractère et le rôle desquels nous ne sommes pas encore suffisamment renseignés. En attendant le travail d'ensemble qu'il mérite d'inspirer, on pourra comparer aux digressions du *de Asse* les appréciations générales de M. H. Lemonnier (*Hist. de France* de Lavisse, t. V, 1, pp. 42-43 et 92-94). En somme, ce qu'on sait de Georges d'Amboise suffit à expliquer la sévérité dont Budé a fait preuve en le jugeant.

3. Cf. *supra*, p. 61.

4. La grand'mère de Budé était une Poncher (cf. *supra*, *ibid.*). Les deux membres de la famille dont il est ici question sont Louis Poncher, trésorier de France à la charge de langue d'oïl, et Jean Poncher, trésorier des guerres, qui était lui-même allié aux Semblançay. On pourrait ajouter d'autres faits à ceux qui sont mentionnés ici. Dans les *Notes sur la famille de Guillaume Budé*, publiées par M. Omont, on voit encore figurer un « général essayeur du Roy, de sa chambre des Monnoyes », cousin par alliance de Guillaume, un « général des Monnoyes » qui est son beau-frère, et enfin un « tresorier », Jehan Le Gendre, le grand-père de l'une de ses belles-sœurs (H. Omont, *op. cit.*, pp. 47 et 48).

5. Louis Ruzé, le lieutenant civil de la prévôté de Paris, est parmi les correspondants de Guillaume Budé. La traduction de saint Basile est dédiée à

financière dont la fortune était fondée sur la misère du peuple. Est-ce dans ce milieu qu'il pouvait prendre l'horreur des mesures fiscales qui désolaient la France et la haine des « sangsues » qui sucent le sang du populaire[1] ?

Non certes, et s'il a su s'abstraire des partis pris auxquels il risquait de rester asservi, c'est, nous osons le dire, que l'étude de l'antiquité avait élargi son intelligence, avait émancipé son jugement. La lecture des auteurs anciens a fécondé en lui les sentiments naturels qui sont comme la substance du patriotisme. Il a vu sur quels intérêts généraux repose le culte de la patrie, sur quel long patrimoine de gloire il se fonde. Il a comparé notre pays à ceux qui l'avoisinent ou bien à ceux dont lui parlaient ses auteurs, et cette étude lui a fait découvrir de nouvelles raisons de l'aimer. Chez ses contemporains, le patriotisme n'est, trop souvent, que le respect de longues traditions ou bien qu'une forme du loyalisme[2] ; chez lui, c'est un amour raisonné qui embrasse toute la nation et qui, par-dessus les classes dont elle se compose, sait apercevoir la grande figure de la France ; c'est le culte de la tradition française, mais vivifié par ces idées générales qu'il y a dans le patriotisme de Virgile ou dans celui de Démosthène[3].

Gaillard Ruzé (*supra*, p. 88). Pour la parenté des Ruzé et des Semblançay, voir H. Lemonnier (*Hist. de Fr.*, t. V, 1, p. 230), qui mentionne aussi Jean Poncher parmi les alliés de ces derniers.

1. Parmi les financiers contre qui l'on procéda, de 1527 à 1536, je vois cités justement Jean Ruzé qui dut restituer, et Jean Poncher qui fut condamné à mort et exécuté (H. Lemonnier, *ibid.*, p. 235, d'après le *Bourgeois de Paris*).

2. En employant ces formules, je n'ignore pas qu'elles risquent d'être incomplètes ou même qu'elles peuvent se trouver inexactes. Au reste, je ne prétends pas dire qu'en France on n'eût jamais tenu un langage semblable à celui du *de Asse*. Je connais le célèbre passage d'Alain Chartier où le peuple exhale ses plaintes (« Ha! mere jadis habondant et plantureuse de prosperité... »). D'ailleurs, l'auteur du *Quadriloge* est, lui aussi, nourri des écrivains anciens.

3. Ici encore, Budé peut avoir frayé la voie aux poètes de la Pléiade. L'éloge de la France qu'on trouve dans la *Deffence* semble devoir quelque chose à celui dont lui-même est l'auteur. Le début de du Bellay : « Je ne parleray icy de la temperie de l'air, fertilité de la terre » (Ed. Chamard, pp. 322-323) rappelle celui de Budé (*de Asse*, p. 440) : « Mitto temperiem caeli et clementiam... »

III.

Après le patriote, voici maintenant le chrétien. On peut déjà apprendre à le connaître par les digressions politiques dont il vient d'être question et qui forment comme un jugement complet sur le règne de Louis XII. Budé ne pouvait se dispenser d'y faire allusion à cette lutte acharnée qui avait mis aux prises la France et la papauté; et de même il ne pouvait dénoncer l'avidité égoïste de la cour sans parler de ces prélats mondains qui y tenaient une si grande place et dont la vie était un défi perpétuel aux maximes de l'Evangile. Il est intéressant de recueillir son témoignage sur l'une et l'autre de ces questions. Toutefois, il faut se garder d'en exagérer l'importance et d'y voir l'expression d'idées toutes nouvelles et tant soit peu originales. Sur le rôle de Jules II, sur la conduite de Louis XII à l'égard de la papauté, Budé nous donne assez exactement la moyenne de l'opinion en France. La guerre contre le Pape n'y fut jamais populaire; le concile de Pise que Louis XII avait réuni pour faire déposer Jules II, le concile de Pise apparaissait à tous les bons chrétiens comme une entreprise sacrilège [1]. De son côté, Jules II, par sa conduite, avait perdu tout droit à leur vénération [2]. Il n'y avait que des sujets de tristesse dans cette guerre insensée [3]. Quant à la vie mondaine du haut

1. Louis XII le sentait si bien qu'il eut recours, pour essayer d'émouvoir l'opinion, à des écrivains comme Lemaire de Belges et Gringore. L'Université de Paris, de qui il aurait voulu obtenir une adhésion bien nette au concile de Pise, s'arrangea pour ne pas se prononcer nettement (J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, pp. 61-62).

2. On l'avait vu, lors du siège de la Mirandole (1511), diriger lui-même, en habit de guerre, toutes les opérations militaires. Le souvenir de ce scandale est encore évoqué par Érasme, dans l'*Encomium Moriae* (*Erasmi Op.*, t. IV, col. 484 A et D), et par Rabelais (IV, 50) : « Je les ay veu [nos derniers papes] non aumusse, ains armet en teste porter, thymbré d'une tiare persique. Et tout l'empire christian estant en paix et silence, eux seulz guerre faire felonne et tres cruelle. » A vrai dire, ce qui avait peut-être choqué le plus les contemporains, c'était de voir Jules II revenir à l'usage de la barbe. Rabelais (II, xxx) fait allusion à la « grande et bougrisque barbe » du pape Jules. Cf. J. Klaczko, *Rome et la Renaissance*, p. 285.

3. A la question des rapports avec la Papauté se rattache celle de l'abolition de la Pragmatique. Ici encore Budé ne fait que refléter les idées gallicanes qui

clergé, Budé n'était pas le seul à en dénoncer le scandale. Nous sommes, quand il écrit, juste à la veille de la Réforme : tous les bons esprits, tous les honnêtes gens s'accordent pour condamner ces abus invétérés dont on voit s'accroître chaque jour et le nombre et l'énormité[1]. Les poètes font leur partie dans ce chœur : leurs vers nous tracent un portrait mordant, mais pourtant fidèle, de la vie des prélats de cour[2]. Budé n'a fait que répéter ce qui se

étaient celles de son temps. La Pragmatique Sanction de Bourges, promulguée par Charles VII en 1438, tendait en somme à protéger le clergé français contre les abus de l'autorité papale (Petit-Dutaillis, *Hist. de France* de Lavisse, t. IV, II, pp. 267 et 269). Budé la considère comme le « Palladium du royaume de France » et il s'émeut fort à l'idée qu'on puisse l'abolir (p. 702). Et de même, un poète de l'époque disait, en parlant des ambitions du pape (dans une pièce de 1508 ; *Anc. Poés. franç.*, t. VI, p. 141) :

Quintement, veult par vindication
Les registres de la legation,
Et, au surplus, sans cause jurisdicque,
Veult en ses mains ravoir la pragmatique.
Mais je croy bien, selon la voix commune,
Que de ces six il n'en aura pas une.

La Pragmatique allait bientôt être abolie par le Concordat de 1516, mais ce ne fut pas sans que le Parlement fît des remontrances au roi et sans que l'Université protestât (H. Lemonnier, *op. cit.*, pp. 254-257).

1. Claude Seyssel, un évêque, blâme énergiquement les envois d'argent adressés à Rome « pour l'ambition de nous autres, gens d'église, et pour la rapacité de la cour romaine ». Il parle des évêques qui sont toujours absents de leurs diocèses et qui sont attachés à la cour « sans y faire grand service, mais plutost scandale ». Ailleurs, enfin, il écrit : « Les églises de France ne sont pas, la mercy de Dieu, en pauvreté, et si elles abondoient en autant de bons supposts et de ministres que de revenu, elles seroient grandement riches » (R. de Maulde-la-Clavière, *La Veille de la Réforme*, p. 140). Cela nous donne le ton des gens les plus modérés. Les critiques d'Erasme ne visent pas directement le clergé français, mais elles ne sont pas moins vives. Comme il le dit (en 1518, dans l'*Antibarbari*), les prêtres d'à présent mettent leur piété à ne rien savoir « ac maxima ex parte aut quaestui seruiunt, aut uentri ; ecclesiae proceres Epicurum fere quam Ciceronem malunt imitari » (Vander Haeghen, *Bibliotheca Erasmiana*, fascicule de l'*Admonitio aduersus mendacium*, p. 63). Cf. aussi *Erasmi Op.*, t. IV, col. 485 A-B.

2. Voir Gringore, *Œuvres*, t. I, pp. 94-96, 268, etc... Je cite la fin du premier passage :

Petitz enfants qui sont à peine nez
. . . .
Ont eveschez, dignitez, c'est la guyse ;
Abbayes, cures, prieurez, par faintise
Sont baillées, affin que l'entendez,
A des joueurs de cartes ou de dez
. . . .
Et leur suffist d'estre bien prebendez
Sans dire Messe, Heures, Vespres, Psaultiers.

Cf. dans *Le Gouvernement des Trois Estatz du temps qui court* (composé

disait autour de lui, mais il l'a redit avec plus de chaleur, plus de conviction [1], et c'est là ce qui fait, pour nous, l'intérêt de son témoignage. C'est en chrétien et non seulement en patriote qu'il apprécie la lutte entreprise contre Jules II ou, comme il dit, cette « théomachie » où nous entraînait une audace insensée. « Dieux bons ! s'écrie-t-il, quelle belle chose ce sera, aux yeux de la postérité, combien éclatante, combien mémorable que des enfants se soient attaqués à leur père, un père bien peu tendre sans doute, mais qui, malgré tout, restait leur père ! quelle belle chose de voir la plus pieuse des nations attaquer la suprême citadelle et le siège de la religion [2] ! » Mais un aveuglement fatal entraînait également

entre 1505 et 1512 et reproduit dans les *Anc. poés. franç.*, t. XII) la première partie consacrée à l'Eglise et notamment pp. 64-65 :

Faulconniers, oyseaulx et chiens
Sont substantez d'une partie [de leurs biens];
Putainz, macquereaulx, ruffiens
Avec eulx sont de la partie.
. . . .
En grans palais et edifíices
Est l'autre portion boutée.
Puis fault vendre des bénéfices
Pour faire la cave voultée
Et au matin manger tostée
De pouldre de duc ou de roy
. . . .
Le demourant est mis en dance
Nompas comme font Cordeliers,
Mais, pour saouller la grosse pance,
Entendent toujours voulontiers.
Joueurs de dez et hazardiers
Sont quant et eulx le plus souvent...

1. Gringore, lui, n'a que du bon sens, et un bon sens un peu court qui le rend inaccessible à toute inspiration généreuse. Voyez comment il s'exprime, quand il parle pour son propre compte et qu'il ne reflète pas les idées du gouvernement :

Et que ay-je à faire de la guerre,
Ne que à la chaire de sainct Pierre,
Soit assis ung fol ou ung saige?
Que m'en chault il se l'Eglise erre,
Mais que paix soit en ceste terre?

(*Œuvres,* t. I, p. 220, dans une sottie du mardi gras, 1511).

2. P. 747 : « Superi boni, quam erit illustre, quam splendidum, quam memorabile ad posteritatis opinionem,.... factum esse ut liberi parentem, inofficiosum quidem, sed parentem tamen, et gens pietatis amantissima summam arcem sedemque religionis inuaderent ! » La manchette qui se trouve à la page précédente indique qu'il y a bien ici une allusion au concile de Pise. Cf. p. 436 : « subinde gigantea prope immanitate theomachiam meditari instituimus, in superosque uelitari... Heu fatalis furor utrarumque partium. Quid, malum ! nos maiorum nostrorum pietas non mouebat ? Etc. » Ici, Budé ne se place pas au

les deux combattants, et ce fut un spectacle inouï que le Pape offrit alors à la chrétienté. Au lieu de la robe blanche du prêtre, on l'a vu porter la cuirasse et le casque; le glaive mystique que l'Église met dans sa main, il l'a brandi contre les brebis du Seigeur [1]. « Ah! certes, continue Budé, nous avons vu en peu d'années bien des choses si étranges que la postérité refusera d'y croire. La violence de cette tempête a ébranlé l'autorité de l'Église, elle a relâché la discipline; et sans doute la foi chrétienne n'y aurait pu résister si elle ne reposait sur des bases indestructibles, éternelles, et sur le témoignage des saintes lettres [2]. »

Le spectacle qu'offrait l'Église de France n'était pas de nature à consoler Budé, et nous voyons qu'il en a ressenti toute la tristesse. Nos prêtres, qui devraient être voués à la pauvreté, sont, après les rois, ceux qui possèdent les plus grandes richesses; et ils ne s'occupent, hélas! que de les augmenter encore [3]. C'est l'Eglise, cependant, qui paie les frais de leur avidité. Ceux qui la devraient gouverner négligent leurs fonctions ou désertent leur poste. On donne trois et quatre évêchés à tel homme qui serait incapable d'en gouverner un seul; il en perçoit les revenus, mais il laisse à d'autres le soin de conduire ses ouailles. Lui, cependant, vit à la cour : on cite des évêques qui n'ont jamais quitté la

point de vue d'un historien qui considère uniquement l'enchaînement des événements politiques; il veut seulement montrer ce qu'avait de répréhensible, au point de vue *chrétien*, la conduite des deux adversaires. Le pape et le roi lui apparaissent comme étant également coupables; il ne se soucie pas de rechercher lequel des deux avait commencé la lutte. En fait, c'était Jules II qui s'était détaché de la ligue de Cambrai. Budé ne pouvait l'ignorer, quoique sa première phrase semble dire le contraire.

1. P. 436 : « Quis enim unquam tantum animo concepit nefas ut..., etc. » et p. 438 : « Enimuero uisendum spectaculum, patrem non modo sanctissimum, sed etiam senio et canitie spectabilem,... non trabea, non augustis insignibus uenerandum, sed paludamento et cultu barbarico conspicuum. » Budé achève le portrait par ce trait : « eminenti in truci uultu cultuque spirituum atrocitate. » N'y a-t-il pas là une allusion à « la grande et bougrisque barbe » de Jules II?

2. P. 438 (à la suite).

3. P. 702 (Budé vient de remarquer qu'aujourd'hui l'on ne voit jamais, chez les particuliers, de fortune bien considérable) : « Vnum tantum genus hominum excipi necesse est, quod omnium ipsum generum minime esse exceptum oportebat. Hi sunt sacerdotes, quos nunc ferme solos secundum reges et principes opulentos esse cernimus, et plurimum opibus tribuere. »

personne du prince [1]. « Celui qui examine, dans l'ensemble, la vie de notre clergé doit s'avouer à lui-même que l'épouse, si l'on peut dire, a divorcé d'avec l'époux. Celui-ci était toujours entouré d'une foule de haillons ; nos prêtres regorgent de richesses et s'endorment dans les délices de leur vie oisive ; ils veulent briller à la cour par le luxe de leur suite aux vêtements tout de soie. Et parmi eux il se trouve des moines, de ces hommes voués à un esclavage sacré et qui devraient ne rompre la clôture que pour servir la cause de la religion [2] ! » On se doute, après cela, des usages auxquels ils peuvent employer leurs immenses revenus : « Supposons, dit Budé, et c'est une évaluation modérée, supposons que chacun d'eux ait 10.000 pièces d'or à dépenser par an [3]. Voyons un peu ce qui, d'une pareille somme, revient au maître que ces prélats doivent servir. Ils veulent une table somptueuse autant que raffinée ; ils ont des chevaux nombreux et fort beaux ; pour le culte ils ne se servent que d'objets de grand luxe. Comptez ce qu'ils dépensent pour le meuble, pour la vaisselle d'argent, pour les tapisseries ; ils ont toujours autour d'eux, comme une escorte d'honneur, force gens bien peignés, tout habillés de soie et qu'il faut encore payer. Ils ont équipage de chasse et de vol ; il leur

1. Voir toute la page 704. Elle commence par un développement métaphorique sur le relâchement général qui se remarque dans le camp sacro-saint, *in castris sacrosanctis*. Le passage que je résume commence à : *Quid quod plures stationes...?* Pour le bien entendre, il ne faut pas perdre de vue cette assimilation première entre les évêques et des centurions indisciplinés. Sur ce fléau qu'était la pluralité des bénéfices, cf. encore p. 715 : « Quis autem... compotes eos mentis existimare possit, qui cum uni pontificatui uix queant satis esse, alterum etiam addere uel plures non dubitant?... At nunc pontificatui coenobiarchiam quasi coniugem adiungere, tam solenne apud nos coepit esse, ut mancus pontificatus aut caelebs alioquin esse uideatur... »

2. P. 705 : « Nonne tu simul ut in uniuersum cleri nostri faciem cultumque consideraris, etc. » Pour désigner les moines, Budé a recouru au mot *hierodulus,* qu'il a détourné de son vrai sens et qu'il explique ainsi : « homines sacrae seruituti mancipati. »

3. Le texte porte *decem millia aureorum ;* il s'agit donc ici non pas d'une monnaie française, mais de la pièce d'or romaine. Or, Budé croit avoir établi que la livre d'or romaine valait 112 1/2 de nos écus d'or au soleil (*supra*, p. 148), et que l'on y taillait 50 *aurei* (*de Asse*, p. 255). Chaque *aureus* vaudrait donc un peu plus de deux écus tournois (p. 260). Ainsi la somme qui, selon Budé, représenterait le revenu moyen d'un évêque serait de 40,000 livres tournois, soit, évalué en monnaie d'aujourd'hui, 150,000 francs environ (cf. Lemonnier, *Hist. de France* de Lavisse, t. V, 1, p. 267).

faut de l'argent pour les maîtres d'hôtel, les fous, les histrions, les musiciens, les acteurs, enfin pour tous ceux qui concourent à leur amusement ; il en faut pour leur bourse de jeu et pour ces dépenses dont on ne pourrait même dire tout haut l'objet ; il en faut pour distribuer aux flatteurs et aux parasites dont ils sont toujours entourés. Mettez ensemble tous ces frais, vous verrez que leur revenu y passe presque tout entier ; c'est tout juste s'il en reste le dixième pour des dépenses pieuses et qui soient agréables au Seigneur [1]. » Tel est pourtant le genre de vie qui conduit le plus vite au cardinalat. Cela n'avance à rien, pour mériter le chapeau, de mener une vie sainte ou de bien servir l'État ; mieux vaut se faire esclave à la cour et mener une vie toute de faste et d'orgueil : « O la chose admirable, bien conforme aux idées chrétiennes que des services courtisanesques puissent nous avancer dans la hiérarchie sacrée [2] ! » Au reste c'est partout le même oubli des

1. P. 708. Il est certains endroits de ce passage que j'ai dû résumer, d'autres que j'ai été forcé d'étendre. Voici d'ailleurs le texte original, qui est curieux pour connaître le style de Budé : « Fac igitur (quoniam id mediocre est) in paginam acceptorum decem esse millia aureorum relata : quantulam igitur eius summae partem expensam domino ferre possunt, qui nihil aut parum in usus pios uertunt ? Age recitentur expensorum nomina, proh superi immortales, in cupedias, in delicias popinales, et in luxum mensarium, in equitium numerosum et elegans, in instrumentum lautum episcopii, in supellectilem, in uasa argentea, in uestem stragulam et peripetasmata, in stipendium cohortis honorariae sericatorum et calamistratorum, in auiarium uenaticum et accipitrarios, in uenationis ministerium instrumentumque, in ferculorum structores, in scurras, in ludios, in acroamata, in thymelicos, in eos quos a cauillis habent et a uoluptatibus, in deliciarum mille nomina. Adde etiam, si placet, in aleam, et in ea denique quae non nisi subdititio nomine in rationes referuntur, et quae iis contribuuntur quae feriatos oblectant, et animi causa uel morigeris uel aliter obsequiosis expensantur. In his nominibus ita consumptam acceptorum summam inuenies, ut uix decima pars in erogationes pias et in rem dominicam supersit. » Voir aussi, p. 730 (*Ecquid autem esse abhorrentius...*) un tableau amusant de la suite que ces prélats traînent toujours après eux, même quand ils célèbrent la messe.

2. Pp. 771-772 : De iis, ut arbitror, silendum est (ne sacrosanctam existimationem laedamus) qui augustam illam causiam [mot grec désignant un chapeau à larges bords] non uitae sanctitate, non illaesae famae commendatione, non probabili aliquo consilio mereri, sed aulici ambitus decennali seruitute, sed amplissimi honoris sugillata reuerentia, sed fastus et insolentiae spiritu instigante aliquando uisi sunt. O rem praeclaram, et Christianis institutis congruentem, honorem sacrificum aulicis officiis mereri ! » La conséquence de cet état de choses, c'est qu'en France les cardinaux ne jouissent plus du même prestige qu'autrefois. Et puis, leur dignité a été encore avilie

préceptes de l'Evangile. La justice d'Eglise s'inspire maintenant d'un esprit mercantile; c'est un antre de chicanes où le plaideur est sûr de laisser son argent. Il se fait des choses les plus saintes un commerce sacrilège. Les prêtres en sont venus à vendre jusqu'aux indulgences : chacun, maintenant, peut, à prix d'argent, s'assurer l'impunité de ses fautes et se rire des lois de l'Église [1].

L'excès même de ces abus devait en amener la réforme. Le peuple ne pouvait manquer de remarquer, à la longue, le désaccord qu'il y avait entre la vie des prêtres et les maximes qu'ils prêchaient. Dans une de ses tirades contre les prélats qui s'adonnent au luxe et à l'oisiveté, Budé s'écriait avec véhémence : « Si cependant les simples laïques imitaient leur exemple? s'ils songeaient à dépouiller tout respect de Dieu et toute déférence pour les prêtres? s'ils osaient reprendre les dotations faites par leurs ancêtres et, sans craindre le sacrilège, s'attaquer à ces hommes que le Christ, notre Seigneur, appelait ses délices? qu'adviendrait-il alors de ces heureux du monde qui ont tout à foison, sans avoir eu, comme l'on dit, la peine de semer ni de labourer? Qu'ils y pensent : il est grand temps qu'ils mettent fin à ce spectacle scandaleux, car ils risquent d'affranchir de tout scrupule au moins les âmes guerrières et farouches [2]. » On voit, de reste,

depuis qu'on a vu l'un d'entre eux traîner à sa suite toute une escorte d'autres cardinaux (p. 772, à la manchette *De galeris purpureis*, et p. 773; la fin du développement contient une allusion évidente à Georges d'Amboise).

1. Voir toute la page 727, dont il faut citer ici les passages essentiels. De ce relâchement général viennent, dit Budé, « illa formularum aucupia, et rituum pontificiorum cautiones ad circunscribendam familiam domini concinnatae ». Il s'agit ici des complications du droit canonique, véritable dédale où le plaideur se perdra. « Inde mulctarum compendia praesulibus enata, acceptorum paginas luculenter augentia. » Budé veut dire que, moyennant finances, les évêques offrent aux coupables la faculté de racheter partiellement les pénalités encourues. Voici maintenant comment il parle des indulgences, avec un calembour : « Mitto nunc tesseras non modo ueniales, sed etiam uenales, impunitatem scelerum, et solutionem sacrarum legum sordida benignitate largientes. » Les choses en sont venues à un tel point « ut iamdiu instituta maiorum et sanctiones pontificiae non moribus regendis usui esse, sed (propemodum dixerim) argentariae factitandae auctoritatem accommodare uideantur. Quotus enim quisque qui gratias factas annalium legum, et collidentium inter sese sacerdotiorum aestimarit, uacationes istas legum, et non solutiones uocarit? » Les *annales leges*, ce sont ici les règlements canoniques qui fixent l'âge d'admission aux dignités ecclésiastiques.

2. P 706 : « Quod si ceteri hominum ordines, etc. » Et un peu plus

que Budé n'est pas de celles-là. Tout, dans l'état actuel de l'Eglise, lui montre la nécessité d'une réforme[1], mais il ne demande pas qu'elle soit radicale. Il pense qn'il faut, en cette matière, s'accommoder aux circonstances du temps présent : « Je ne crois pas, dit-il, que sur un corps si délicat il faille tailler au vif les ulcères[2]. » Il a confiance, pour restaurer l'antique discipline, dans le chef actuel de l'Eglise. Léon X répondra aux espérances qu'on a fondées sur son avènement ; il réunira le Concile que tous les bons chrétiens réclament, et depuis si longtemps[3]. Il y avait quelque naïveté à attendre du pontife médicéen une réforme dont la papauté devait être la première victime[4]. Mais

loin : « Erubescant igitur aliquando, erubescant inquam, et caueant ne animos saltem militares et feroces exsoluant religione. »

1. P. 728 (en bas) : « Sed enim (quod dicere coeperamus) status ciuitatis orthodoxae e sede seueritatis et disciplinae conuulsus, manum quandam Paeoniam (= la main d'un médecin) poscit, ut apte et placide in eam reponatur, luxataque ecclesiae membra in artus suos aliquando redeant. » D'ailleurs tout le monde est d'accord, dans le clergé, pour réclamer la réforme (p. 718) : « Haec dedecora, haec monstra, ex religione recta et clarissima, et in caelum semper intenta, tolli, cum optimus quisque hodie et grauissimus primi, secundi et ultimi sacerdotum ordinis poscit, et hoc unum in uotis habet, tum uero interest exempli in uniuersum, recte atque ordine constitui rem clericam et ecclesiasticam, ne reliqui ordines in posterum tam grauiter opinentur de ordine sanctissimo sacerdotum. »

2. P. 721. Budé vient d'exprimer le souhait que le Sacré-Collège travaille à restaurer l'antique édifice de l'Eglise, et tout de suite il ajoute : « duntaxat quamtum ferre ratio huius aetatis potest, neque enim ad uiuum ulcera in corpore tam delicato resecanda censeo. » Un des remèdes à employer, ce serait, selon lui, de fixer à chaque prélat un chiffre maximum que ses revenus ne devraient pas dépasser (voir à la p. 730, après la manchette *Hieronomi*). Ici encore Budé traduit l'opinion courante du peuple français : cf. une sottie de Gringore, à la p. 228 d'Em. Picot, *Recueil général des sotties*, t. II (1904).

3. P. 731 (tout entière). Voici le début du passage : « Hoc [l'entreprise de cette réforme] autem Leonem decimum pontificum uerticem ... praestare, cum moribus eius et doctrinae, tum uero auspiciis initi ab eo pontificatus conuenit ... » Cf., p. 438, à la manchette, et aussi, p. 721, une allusion aux résultats obtenus déjà par « la sagesse de Léon », *Leonis prudentia*.

4. Budé sait gré à Léon X d'avoir fait cesser la guerre impie que se faisaient la France et la papauté ; c'est ainsi qu'il l'appelle (p. 438) : « intestini protinus externique belli pacificatorem. » Il est vrai que Léon X s'était rapproché de Louis XII et qu'il avait obtenu l'adhésion de la France au concile du Latran (décembre 1513). Mais c'étaient des raisons tout égoïstes qui lui dictaient ce changement de politique. De même, Budé semble avoir fait fond sur le concile du Latran qui continuait toujours de tenir des séances. Il est vrai que

Budé, en bon chrétien, voyait dans son élection l'effet de la volonté divine [1] ; Léon X lui apparaissait comme l'instrument dont la Providence faisait choix pour réformer l'Eglise [2]. Sa foi ne lui permet pas de croire que Dieu se détache de son œuvre et n'apporte pas un prompt remède à la situation présente. Cela le met à part, il me semble, de beaucoup d'écrivains qui ont, à la même époque, fait la satire de la papauté ou des prélats; ses critiques à lui ne sont pas empreintes de ce bon sens un peu court et narquois qui se montre, par exemple, dans les vers de Gringore, de ce rationalisme qu'on devine dans les moindres œuvres d'Erasme. Il parle avec piété des choses pieuses et la vivacité de l'esprit critique n'a jamais fait tort, chez lui, à l'ardeur des convictions religieuses.

*
* *

Il n'est pas non plus de ces humanistes qui parlent des dogmes chrétiens dans un langage tout mythologique : il n'abuse point de ces lieux communs de la philosophie ancienne qui chez d'autres dénaturent le véritable esprit de la religion [3]. Ainsi, quel est le thème essentiel des digressions qui terminent l'ouvrage? Qu'il s'adresse à ses lecteurs ou qu'il suppose un entretien avec Deloynes, Budé ne traite en somme qu'un seul et même sujet. Il veut montrer la vanité de la vie que mènent les courtisans

le concile montra parfois des velléités d'entreprendre la réforme de l'Eglise ; mais ses meilleures décisions étaient condamnées à rester lettre morte.

1. Budé voit une preuve de l'intervention divine dans le prompt accord qui s'est fait au conclave sur le nom de Jean de Médicis. (Voir le passage déjà cité de la p. 731).

2. P. 720 : « Leo, qui diuino (ut credimus) numine, illis [les prédécesseurs de Léon X, Jules II et Alexandre VI] de medio sublatis, et fortasse de caelo tactis, subinde in locum eorum suffectus est. » Cf. p. 732 : « Is [Léon X] igitur cum deo beneuolente labantem sacrosancti ordinis maiestatem confirmabit, et priscum decus ac dignitatem clero populoque restituet. » Voir aussi p. 717.

3. C'est là, on le sait, ce que faisaient les humanistes italiens. Dans le dialogue du *Ciceronianus*, Erasme a raillé ces stylistes raffinés qui se souciaient peu de parler chrétiennement (*christiane*) pourvu qu'ils parlassent en cicéroniens (*ciceroniane*). On trouvera dans ses lettres de curieux témoignages sur ce « clan païen » qui existait alors à Rome (cf. P. de Nolhac, *Erasme en Italie*, pp. 76-77).

et le caractère illusoire du bonheur qu'ils prétendent atteindre. On voit de suite les ressources que lui offraient, pour traiter un pareil sujet, les œuvres des écrivains anciens : néant de l'ambition, amertumes secrètes dont nous abreuve la vie mondaine, bonheur de la vie cachée, autant de thèmes que ces auteurs ont développés jusqu'à satiété et que la philosophie morale a rangés dans l'arsenal de ses lieux communs. L'occasion était belle de les reprendre et de donner, dans le dialogue avec Deloynes, un pendant aux dialogues philosophiques de Cicéron. Nous ne voyons pas que Budé l'ait tenté. Le style, chez lui, veut être classique[1]. Mais la doctrine est toute chrétienne et ne cherche pas à se travestir. C'est au nom des dogmes chrétiens qu'il déteste la vie des courtisans. Pour la condamner sans réserve, il lui suffit de la comparer aux exemples donnés par le Christ[2]. S'il veut montrer

1. Il convient ici de préciser ce qui a été dit sur la différence qu'il y a, pour le style, entre Budé et les humanistes italiens. Ceux-ci remplacent par des équivalents, souvent très lointains, les termes propres de la langue religieuse. Budé leur substitue des périphrases qu'il forge lui-même. Un humaniste romain, s'adressant aux cardinaux, les appelait *patres conscripti* (de Nolhac, *Erasme en Italie, loc. cit.*); Budé, lui, nomme le conclave « un Sénat pourpré » (p. 717 : *cum Senatu purpurato*). Le démon devient le conseiller de la faute originelle (p. 720 : *primigeniae noxae suasor*); Esaïe est l'Homère des devins sacrés (p. 723 : *Esaias sacrorum uatum Homerus*). On a vu, dans les passages cités, d'autres exemples de ces périphrases laborieuses. En somme, si Budé s'applique à rendre en bon latin des idées toutes modernes, il ne cherche pas à donner une couleur antique à l'ensemble du développement.

2. Cf. *supra*, p. 185, note 2. Voir aussi le *de Asse*, p. 713. Ce dernier passage est de ceux où Budé déguise une idée, fort simple en elle-même, sous de multiples métaphores, empruntées à la langue juridique. En voici l'essentiel : « Nunc quando unumquenque blandiri ignauiae ac iniquitati suae iuuat, uideamus quo iure ... cernere eam hereditatem possimus, quam Christus dominus noster ... sequacibus sui reliquit. Si quis (inquit) uult post me uenire, tollat crucem suam ... Quibus uerbis quid aliud agit, nisi eis qui in album aeternae prouidentiae referendi sunt, praescribit ... ut per huius seculi aerumnas atque inculpatae uitae salebras ad summam tranquillitatem et securitatem transeant ? » L'on remarquera qu'en certains endroits de ces développements on retrouve les expressions mêmes dont l'Eglise se sert dans son enseignement. On lit, dans le passage de la p. 705 que je rappelais tout à l'heure : « Nonne ... dicere cogeris sponsam (ut ita dicam) sponso nuntium remisisse ? » Et le cardinal Gilles de Viterbe disait, en ouvrant le cinquième concile du Latran : « quoties a Synodis habendis cessatum est, toties uidimus sponsam a sponso derelictam » (*The Cambridge Modern History*, t. II, p. 30). Voir aussi, à la p. 723 du *de Asse*, ces expressions : *inferorum supplicia, de aeterna beatitudine, spem salutis;* on trouvera d'autres exemples dans les notes qui vont suivre.

le caractère trompeur des joies que promet la cour, ce sont là, dira-t-il, des pièges de l'éternel tentateur qui a déjà séduit le premier homme et qui a, de la sorte, précipité le genre humain en un abîme infini de maux [1]. Chez lui, la culture antique n'a pas étouffé le développement de la pensée religieuse ; l'une et l'autre se sont fait chacune leur part.

Il y a plus : dans les jugements qu'il porte de certains écrivains anciens, on reconnaît parfois le chrétien à plusieurs réflexions imprévues : « Il arrive, dit-il, que les historiens grecs et latins se révèlent comme les plus vains de tous, à nous du moins qui possédons l'histoire sacrée dans toute sa pureté [2]. » Ils n'ont connu que des parcelles de la vérité, et cela expliquerait leurs jugements à l'égard des chrétiens si l'on n'y trouvait souvent la trace d'une malveillance préconçue et d'une véritable haine à l'égard de la secte nouvelle. On le voit bien dans ce que Pline le Jeune et Tacite en ont dit. Le premier n'a rien à reprocher aux chrétiens, et néanmoins il les punit pour leur obstination inflexible [3]. « O malheureux Pline, s'écrie Budé, malheureux de t'attacher bassement à mériter la faveur de ton prince et de vouloir lui faire approuver ton zèle en accablant la vérité [4]. » Tacite, lui, vomit contre les chrétiens des accusations furieuses qui contrastent étrangement avec le jugement si modéré de Pline, preuve qu'il se fait l'esclave des passions de son temps : « Homme scélérat que ce Tacite et né vraiment pour contrarier les décrets de la

1. P. 712 (en bas) : « Commenta certe sunt ista ueteratoris spiritus, qui primae noxae suasor et impulsor, in hanc errorum odysseam genus humanum deduxit. »

2. P. 499. Voici tout le passage auquel appartient la phrase ici traduite : « cuius auctoris [Justin] epitomen tricesimam sextam qui legerit, et C. Taciti librum unum et uicesimum [le l. V des *Hist.*], facillime intelliget semina quaedam ueritatis per totum orbem disseminata fuisse, sed praeimbuta mendaciis Aegyptiorum : quo factum est ut historici Graeci et Latini uanissimi interdum a nobis fuisse deprehendantur, qui sacram historiam et incorruptam habemus. In quo profecto eorum uicem dolere deberemus, nisi in plerisque eorum improbam mentem cerneremus, blandiente semper ipsis in Iudaeos maledicentia ob unius dei cultum. » Cf. p. 502. Ces passages font partie d'une digression fort curieuse (pp. 491-505) où Budé explique pourquoi les Grecs et les Romains se sont toujours montrés si ignorants de ce qui concernait les Hébreux.

3. Pp. 500-501 (voir les deux manchettes au nom de Pline le Jeune).

4. P. 501 : « O miserum te, Plini, et improbe principali gratiae inseruientem, qui ueritate oppugnanda diligentiam tuam principi approbare uoluisti. »

Providence !... Mais c'était la faveur de Domitien qui l'avait élevé aux honneurs. Déjà ce prince criminel avait tâché vainement d'anéantir dans les supplices la secte chrétienne tout entière. Tacite à son tour s'est attaqué à elle en un langage venimeux et mensonger; de tous ces écrivains païens, c'est vraiment lui le plus perfide si l'on sait mesurer toute la portée de ses paroles[1]. »

Ainsi Budé n'est pas de ceux qui placent les écrivains anciens dans un Olympe inaccessible d'où ils défient toute critique. Pour lui, la gloire du bien dire n'est pas si précieuse qu'elle doive, à elle seule, entraîner notre admiration. Tacite est, à ses yeux, un auteur criminel pour avoir mal parlé des chrétiens. Et de même je doute qu'il eût approuvé le culte enthousiaste que rendaient à Platon les disciples de Marsile Ficin. La sagesse antique n'est que folie pour quiconque est instruit de la doctrine chrétienne[2]. « Si la vérité, dit-il, a quelquefois pénétré jusqu'à d'autres que des adorateurs du vrai Dieu, ce n'était pas en son état de pureté première ; elle fut d'abord altérée dans les temples de l'Egypte ; à Athènes, elle fut ensuite diversement transformée dans la philosophie du Portique, dans celle de l'Académie, puis du Lycée. Elle reparut enfin dans toute sa splendeur aux lieux même qui en avaient été le berceau, quand Notre-Seigneur l'eut répandue parmi les hommes et propagée dans le monde grec, latin,

1. Pp. 500-501 (voir les deux manchettes au nom de Tacite) : « Hominem nefarium Tacitum, aduersisque placitis prouidentiae genitum, qui aequalium suorum sensui seruiens, non suo iudicio, prodere hoc exemplum nefariae mentis non ueritus sit ! (Budé vient de citer le célèbre passage sur les chrétiens qui se trouve dans les *Annales*, XV, 44.) ... Tacitus Domitiani beneficio ad dignitates prouectus, ut ipse fatetur in principio statim libri decimi septimi, quod nomen ille princeps sceleratissimus saeuitiae pugione conficere nixus erat irrito proposito, id iste sceleratiore historiae stilo, toxico mendacii oblito repetere institit, uecordium omnium scriptorum perditissimus, si recte uerba eius aestimentur. » Ce que Budé appelle ici le livre XVII de Tacite, c'est le livre I des *Historiae* (cf. p. 191, n. 2). Il fait allusion à cette phrase : « Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam, a Tito auctam, a Domitiano longius prouectam non abnuerim. » (*Hist.*, I, 1.) Pour représenter Tacite comme un admirateur de la politique de Domitien, il faut que Budé — et l'on s'en étonne — ait oublié la péroraison de la *Vie d'Agricola*. Au reste, ce jugement sur Tacite lui a valu plus tard des reproches véhéments.

2. P. 505 : « Quae [les monuments de la doctrine chrétienne] si satis animo comprehensa haberemus, omnem antiquam philosophiam (quod ad mores attinet, et institutionem animi) nugas meras esse iudicaremus. »

barbare, en envoyant partout de ses disciples [1]. » Aussi bien les efforts des philosophes païens pour atteindre à la sagesse étaient d'avance frappés de stérilité et condamnés à l'impuissance. Ils croyaient que le sage se formait tout seul sans l'intervention de Dieu, et qu'ainsi il dépendait entièrement de lui d'être ce qu'il était. Ils ne savaient pas, comme nous, que c'est Dieu qui incline notre volonté vers le bien ou vers le mal [2].

Dans ce langage strictement chrétien, on a peine à reconnaître l'apôtre enthousiaste de la Philologie. De quoi servent, dira-t-on, ces études chères aux humanistes, pour parvenir à cette sagesse chrétienne qui est le seul vrai bien et dont le Christ est l'unique source ? Est-il bien besoin, pour y atteindre, de tant pâlir sur les livres grecs et latins ? Quelques pages de l'Ecriture nous en apprendraient davantage. Budé a vu l'objection [3] et voici comment il croyait pouvoir y répondre : « Selon moi, dit-il, ceux qui doivent aujourd'hui s'appliquer à la philosophie feront mieux de ne pas s'y adonner tout de suite, au sortir du rudiment ; mais, chasseurs tenaces et hardis, il faut qu'ils poursuivent la sagesse à travers les moindres monuments de chaque science, qu'ils se gardent d'imiter ceux pour qui la sagesse est aujourd'hui une source de profits et qui cherchent à gagner du

1. P. 504 (à la première manchette). Ma traduction n'étant pas exacte de tous points, je donne le texte même de Budé (les phrases infinitives y dépendent d'un verbe qui est tout au début de la phrase) : « Manasse tamen ad alios interdum ueritatem, non germanam illam quidem et incorruptam, sed in Aegypti primum officinis adulteratam, Athenis autem postea in porticu, Academia et Lyceo, nunc sedentaria nunc obambulatrice philosophia uarie interpolatam ; nec ante sibi redditam, quam dominus noster in Iudaea, id est, in ueritatis ipsius incunabulis, ad manum etiam uisendam hominibus porrexit, deinde et Graecis hominibus et Latinis barbarisque intelligendam, missis quoquo gentium interpretibus, dedit. »

2. P. 737 (en bas) : « Existimabant enim non ex deo sed ex sese ita aptum sapientem esse, ut in eo plane situm esset an ipse talis esset. Nos autem ex sacris monumentis accepimus arbitrium tantum nostri iuris esse, rectam autem firmamque animi constitutionem muneris esse diuini, sed ita promiscui, ut nulli recte atque ordine id petenti negetur. » C'est ici la pure doctrine chrétienne de la grâce.

3. P. 738 (2e manchette) : « Quid enim literis priscis cum studio sapientiae, quae a Christo genus ducit ? Quare sapientiae oracula in rem nostram uertere non possumus, quibus per Maeandros multiplices secularium scriptorum discendi curriculum auspicantibus, ad nullam unquam metam labor euasurus est, ac ne ad legitimam quidem aliquam aut frugiferam scientiam peruenturus. »

temps au grand détriment de leur savoir ; et cependant c'est là, dans tous les ordres d'étude, ce que font les écoliers[1]. » La philosophie dont parle ici Budé, c'est, on le voit clairement, la science de la religion, ou encore la théologie, si l'on prend le mot dans son sens originel. Ainsi la philologie conduit à la théologie ; la connaissance des choses divines est le complément naturel et comme le couronnement de ce que Budé appelle l' « encyclopédie », et l'esprit humain, s'élevant de hauteur en hauteur, passe, sans effort, de la sagesse païenne à la sagesse chrétienne[2]. C'est déjà, sommairement esquissée, la théorie que Budé, parvenu à la vieillesse, exposera longuement, trop longuement, dans le *de transitu Hellenismi ad Christianismum.* On voit assez qu'elle ne résout aucune difficulté, et qu'elle est, au point de vue logique, entièrement dépourvue de valeur[3]. Peut-être faut-il, pour la

1. P. 739 (1re manchette) : « Dico igitur eos qui, etc. » En exposant cette idée, Budé prétend faire simplement l'application d'un verset de l'Ecclésiaste (7, 25) dont il donne, d'après le texte grec, la traduction suivante : « Circuiui ego et cor meum ut cognoscerem et considerarem et quaererem sapientiam et calculum, et ut cognoscerem impii amentiam et molestiam, et erraticum circuitum. » Pour tirer de là un conseil sur la meilleure manière d'entreprendre des études de théologie, il faut être d'avance décidé à chercher dans l'Ecriture le principe de tous les actes humains.

2. Pp. 739-740 : « Animus humanus ad contemplationem sapientiae melius per cochleam iustae disciplinae scandere et intelligentius potest, quam si protinus ab infimo genere doctrinae ad summum genus discendi compendio euaderet, scansilem disciplinarum seriem transiliens. Hoc modo Solomon encyclopediae gyro lustrasse se [p. 740] omnia ingeniorum monumenta significat, ut ego quidem interpretor ; nosque hortari uidetur, ut per omnia philosophiae secularis et priscae dogmata, uestigia sapientiae siqua sunt (ut certe multa sunt) colligere non grauemur... Sic fiet ut cum ad studia sanctiora et monumenta sacrosancta peruenerimus, et uelut ad cubile ueritatis et sapientiae propius accesserimus, iacentem quidem illam, sed inuolutam, certius agnoscamus. » Sur l'idée de l'« encyclopaedia » voir *supra*, p. 120, n. 3, et les renvois qui sont donnés dans la note.

3. Budé n'a pu lui-même l'exposer sans tomber dans une contradiction flagrante. Il veut que, dans cet ensemble de connaissances qui constitue l'encyclopédie, l'éloquence trouve partout sa place. Il est vrai qu'il entend parler seulement d'une éloquence qui soit nourrie de philosophie, et il ajoute (p. 741) : « Hoc ego instrumentum philosophiae... praestantius esse arbitror ad uitam hanc etiam per uoluptatem (honestam quidem et probabilem) transigendam, quam diuitiarum cumulos quamlibet opulentos... ; adde etiam (si placet) et ad futuram uitam per gloriam illam adipiscendam, quae mortuorum apud posteros memoriam in perpetuum renouat, cum in manibus hominum libri eorum semper uersentur uiuantque. » Ainsi ce chrétien fervent ne se résout pas à

juger avec équité, se souvenir de la décadence pitoyable où se trouvaient alors les études de théologie. Le renouveau des lettres anciennes pouvait vivifier encore l'organisme vieilli de la scolastique ; la connaissance de la langue grecque pouvait ramener les docteurs à l'étude directe des sources de la religion. Du moins, c'est ce que Budé espérait, et c'est ainsi qu'il s'est vu insensiblement conduit, par ses réflexions journalières, aux idées que l'on vient d'exposer[1].

Au besoin, les pages suivantes suffiraient à montrer le faible de la doctrine. Le christianisme de Budé, tel qu'il s'y exprime, n'est pas une religion de savant ni de philosophe. Il ne s'encombre pas d'une théologie compliquée. Quand nous aurons approfondi toutes les sciences humaines et parcouru tout le cercle de l' « encyclopédie[2] », c'est à la lecture des Ecritures que Budé nous ramène. Il en parle longuement, en homme qui les a pratiquées ; il en fait la base et le fondement de l'étude de la sagesse[3]. Il est déjà intéressant de le voir s'écarter de la méthode scolastique et laisser là les commentateurs pour aller droit aux textes mêmes. Voici encore, il me semble, quelque chose qui veut être

voir un péché dans cette recherche de la gloire littéraire, qui est cependant une préoccupation toute païenne.

1. Dans le *Recueil d'Apophtegmes*, il a exprimé sa pensée avec beaucoup plus de netteté; cf. *infra*, p. 209.

2. Surtout on devra bien prendre garde de ne pas se laisser retenir par le charme trompeur des humanités (p. 752) : « Quocirca ego miserabilem eorum esse sortem contenderim, qui cum magnam iam partem laboris exantlauerint, uel in flexu acquiescunt, ut diximus, quasi pensum encyclopediae confecerint, uel diutius adhaerescunt in humanioribus literis animo iam senescente, nimio utique uenustatis eloquentiae ac leporis amore capti et irretiti, eorum plane similes, qui apud Homerum in diuerticulo uiae ad patriam ferentis aut Lotophagorum sodalitate, aut Sirenum cantu deliniti, patriae meminisse non possunt. »

3. Pp. 753-759. Budé passe en revue les principaux livres dont se composent l'Ancien et le Nouveau Testaments et il indique brièvement le caractère de chacun d'eux. Il remarque en passant (p. 755) que les textes sacrés peuvent même nous fournir des modèles d'éloquence : ce n'est pas, il est vrai, à ce point de vue-là que nous devons les envisager : « Ego quidem certe in ea sum opinione ut existimem tropos oratorios multo sublimiores efficacioresque in sacra lectione inueniri, quam in priscorum Graecorum Latinorumue monumentis, posseque oratoriam phrasim fieri ea lectione multo locupletiorem. ...Neque uero concinnitatem eloquentiae in sacrosanctis libris requirere, sed uim sublimitatemque sententiarum consectari debemus. »

signalé. Dans ces développements de caractère religieux, Budé ramène à chaque instant la pensée du Christ rédempteur. Pour lui, le christianisme semble consister surtout dans l'obéissance aux commandements du Christ, dans l'imitation de la vie d'épreuves qu'il a menée sur cette terre[1]. Il serait dangereux d'insister sur ce détail et d'y voir l'expression d'une tendance particulière ou même hétérodoxe. Aussi n'est-ce point ce que je veux faire. Budé m'apparaît simplement comme le type de ces bourgeois instruits, versés dans les lettres anciennes, et qui, tout en continuant à s'acquitter des pratiques coutumières, ont su remonter aux sources mêmes de la religion. Tout naturellement, par cela seul qu'ils croyaient recueillir la parole divine dans toute sa pureté[2], ils se sont trouvés planer au-dessus des subtilités de la théologie scolastique. Loin d'en souffrir, leur foi en est devenue plus vive ; leur connaissance de la religion s'en est trouvée plus exacte. C'est un peu l'histoire de Lefèvre d'Etaples[3] et de ses premiers

1. Cf. *supra*, p. 183. Voir aussi, entre autres passages, ceux auxquels renvoie, pour le mot *Christus*, l'index alphabétique du *de Asse*. On sera peut-être choqué de voir les appellations toutes païennes que Budé décerne au Christ. Il l'appelle successivement un Janus à double face (p. 757 : « uelut Ianus quidam geminus, utriusque naturae particeps »), un Hercule protecteur à qui la croix sert de massue (p. 797 : « Ipse enim Christus uerus fuit Hercules, qui per uitam aerumnosam omnia monstra superauit et edomuit » ; cf. p. 706 : ueneranda cruce quasi claua Herculis Alexicaci »). Les habitudes dont témoigne le style torturé de Budé suffiraient à expliquer de semblables métaphores; mais il y faut voir en même temps l'ébauche d'un système qui consiste, si je puis dire, à superposer à la mythologie païenne le contenu du Nouveau Testament. C'est ainsi que Ronsard, dans l'hymne de *l'Hercule chrétien* (édit. Blanchemain, t. V, pp. 168-177), considère les travaux d'Hercule comme autant de figures dont chacune signifie une circonstance de la vie du Christ.

2. La connaissance qu'il avait du grec donnait à Budé l'occasion de constater les erreurs dont fourmillait alors la Vulgate latine. Nous avons vu ce qu'il disait sur ce sujet dans les *Annotations aux Pandectes* (*supra*, pp. 117-118) ; il y revient dans le *de Asse* et relève de nombreuses erreurs dans la traduction latine du livre de la *Sagesse* (pp. 734-736). Sans doute, il avait pris ainsi l'habitude de remonter toujours au texte grec de l'Ecriture ; de là à chercher dans la Bible le fondement de la doctrine chrétienne, il n'y avait qu'un pas, et ce pas pouvait mener loin.

3. Des idées de Budé, telles qu'elles ont été exposées plus haut (pp. 192-193), on peut rapprocher ce que Lefèvre écrivait en 1512 (traduit et cité par H. Lemonnier, *Hist. de France* de Lavisse, t. V, 1, p. 342) : « Pendant longtemps, je me suis attaché aux études humaines, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres

disciples. Le ton de Budé me semble correspondre ici à celui qui régnait parmi eux, avant que l'Eglise ne se fût mise en travers du mouvement. Il nous montre assez bien comment l'humanisme, en développant l'étude des lettres sacrées, tendait à modifier le christianisme et, tout doucement, sans éclat, le ramenait plus près de ses origines et de sa première signification.

*
* *

Nous avons étudié successivement, au cours de ce chapitre, le défenseur de l'humanisme, le patriote, le chrétien que le *de Asse* nous révèle chez Guillaume Budé. Ce sont trois aspects nouveaux de notre personnage que ne laissait pas entrevoir la « légende » de Budé et qu'il valait la peine de mettre en lumière. Ce travailleur infatigable, qu'on se représente comme vivant uniquement dans ses livres, a su garder très vive en lui la préoccupation des choses de son temps. Il n'est pas de ceux qui se font une âme antique à force d'être en contact avec les écrivains anciens. Il a su rester un homme de son époque ; il en représente les idées et les sentiments essentiels, mais avec plus de profondeur et de générosité. Et il est aussi bon chrétien qu'on l'est autour de lui, dans sa famille, parmi ses amis. Il l'est même avec plus de ferveur, sa nature morose l'inclinant au repliement sur soi-même et à la méditation solitaire. Somme toute, il nous représente très bien l'adaptation de la culture antique aux traditions de l'esprit français, aux besoins de notre tempérament national. Il y a là, cependant, une contradiction que nous avons déjà dénoncée et qui ruinait par avance l'œuvre à laquelle s'était voué Budé. C'est en *latin* qu'il fait l'apologie de la nation *française ;* c'est le *latin* qui sera la langue des écrivains *français* qu'il souhaite de voir paraître. Ses idées allaient contre le cours naturel des choses et faisaient violence à un instinct qui était alors général[1]. Il ne

les études divines : car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais déjà, dans le lointain, une lumière si brillante a frappé mes regards que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres, en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur. » Sur les relations personnelles entre les deux hommes, voir *supra*, pp. 86-87.

1. Voir, dans l'*Histoire de la langue française,* par M. F. Brunot, tout le

pouvait donc réussir à fonder ce que j'appellerais un humanisme français. Il a fait mieux ; il a donné conscience à ses compatriotes des sentiments divers qui s'agitaient en eux, il leur a rendu confiance en eux-mêmes ; c'était les encourager à redire en français ce qu'il avait dit en latin. A son insu, il se faisait l'ouvrier de cette lente évolution qui devait nous donner enfin une littérature à la fois classique et nationale.

livre I du second tome (seizième siècle). Ce livre est intitulé : *l'Emancipation du français.*

CHAPITRE VI.

Le Recueil d'Apophtegmes offert à François Ier.

I.

C'est ici que doit trouver place l'étude de l'ouvrage qui devint plus tard, entre les mains d'éditeurs peu scrupuleux, le livre de l'*Institution du Prince*. Le texte original en est conservé dans un manuscrit de l'Arsenal, dont le seul examen démontre l'authenticité. C'est, en effet, le propre exemplaire que Budé fit écrire pour l'offrir à François Ier. Une miniature, en tête du volume, nous montre l'auteur présentant son livre au roi ; dans l'encadrement du second feuillet figurent les armes de France et la salamandre de François Ier. Enfin de menues corrections, qui semblent de la main de Budé, attestent qu'il a revu le manuscrit avant de l'offrir au roi [1]. C'est bien là le premier texte de l'*Institution du*

1. Voir, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit 5103. La miniature dont il est question est celle dont la reproduction figure en tête de ce volume. Au recto du second feuillet se trouve un très riche encadrement qui présente alternativement des fleurs variées et un semis de fleurs de lis d'or sur fond bleu avec l'initiale F et les mots E CAELO DESCENDIT. Dans le bas de l'encadrement, la devise ΓΝΩΤΙ ΣΕΑΥΤΟΝ, et, à côté, une salamandre au milieu des fleurs. En tête de la page, ce distique en lettres rouges :

« Verbi certa fides, ut mundo augustior esset,
« Principe Francisco nobilitata fuit. »

Puis vient, en lettres bleues, la formule d'adresse au roi, dont voici le début :

« A Trespuissant, tresuictorieux treseminent prince, Francoys le roy trescrestien de france premier de ce nom... Guillaume budé son treshumble et tresobeissant subiect et secretaire... »

En dessous, l'écusson de France surmonté de la couronne royale et soutenu par deux anges.

Le manuscrit, écrit sur parchemin, comprend 118 feuillets, suivis de 3 feuil-

Prince, c'est même le seul qui présente des garanties d'authenticité et qu'on puisse étudier comme étant vraiment l'œuvre de Guillaume Budé.

Or, ce manuscrit, il nous est possible de le dater avec assez de précision. Le seul titre que Budé y prenne, dans la formule de dédicace, c'est celui de secrétaire du roi. Il fut donc exécuté avant l'année 1522, pendant laquelle Budé fut successivement nommé maître de la librairie et maître des requêtes [1]. D'autre part, l'auteur, y parlant de son *de Asse*, affirme qu'il ne s'est encore trouvé personne pour en contredire les conclusions [2]. Pour tenir ce langage, il fallait que le *de Asse* eût bien au moins deux ans de date; cela nous mettrait donc à l'année 1517, au plus tôt. Voici qui nous permettra de préciser encore. Budé écrivit ce petit traité, il nous le dit lui-même, « pour se donner plus auant à congnoistre » au roi. Jusqu'alors il n'était pas du nombre des secrétaires royaux qui étaient attachés à sa personne et qui le suivaient en tous lieux; en avril 1518, il pouvait nier encore qu'il appartînt à la cour [3]. C'est peu de temps après qu'il résolut d'y retourner; lui-même écrivait à Vivès, en août 1519 : « Une chose encore est venue mettre le trouble dans ma vie; j'ai voulu voir et même étudier la cour [4]. » Nous savons d'ailleurs qu'à cette date il revenait d'une ambassade auprès du roi catholique [5]. Ce fut sans doute l'offre de notre manuscrit qui lui permit d'attirer sur lui l'attention du

lets blancs; il est d'une exécution très soignée. En général, le scribe n'use pas de l'apostrophe (cf., cependant, au f° 10 v°), et il ignore encore l'usage des accents. Les corrections qui seraient de la main de Budé se trouvent au f° 69 r° (*larme* corrigé en *larmee* = *l'armée*), au f° 97 v° (*si* corrigé en *sil* = *s'il*), enfin au f° 116 r° (le mot *chapitre*, dans la référence d'une citation, remplacé à la marge par *liure*). On remarquera aussi que les feuillets 38-45 ne sont pas à la bonne place. Ils auront, sans doute, été déplacés quand, au dix-septième siècle, le manuscrit reçut sa reliure actuelle. Ils devraient suivre le feuillet qui porte actuellement le numéro 77.

1. Budé fut reçu maître des requêtes le 21 août de l'année 1522. Peu de temps auparavant, il avait été nommé maître de la librairie du roi (cf., dans le *Répertoire analyt. et chronolog.*, p. 195 et n. 4).

2. F. 92 v° (cf. l'édit. de l'Arrivour, p. 187).

3. *Lucubr.*, p. 242 D : « ex aula me subduxi, nec unquam postea... persuadere quisquam mihi potuit ut denuo e studio migrarem. »

4. *Lucubr.*, p. 253 A : « curiosus esse uolui, ... aulam inspicere sustinui atque etiam introspicere. » Le contexte marque bien qu'il s'agit d'un fait tout récent.

5. L. Delaruelle, *Répertoire analyt. et chronolog.*, p. 56.

prince et de lui faire agréer ses services ; elle se placerait donc au début de l'année 1519.

Ces constatations valaient la peine d'être faites : elles restreignent singulièrement la portée qu'on a parfois attribuée au livre de l'*Institution du Prince*[1]. Un fait d'abord est certain. Pendant les vingt années qu'il devait vivre encore, Budé n'a pas songé à faire imprimer l'opuscule qu'il avait composé pour le roi[2]. S'il l'a toujours tenu secret, s'il ne l'a pas jugé digne de voir le jour, c'est justement que l'ouvrage était écrit en français et ne s'adressait pas à ce public d'humanistes dont Budé recherchait les suffrages ; si, d'autre part, il l'avait écrit en français, c'est qu'il le destinait au seul roi et que François Ier ignorait le latin[3]. Plus tard, il agira d'autre façon, quand il lui adressera l'éloquente préface des *Commentarii*. C'est en grec qu'il l'écrira, pour être lu des humanistes dont il défend la cause, et le roi, pour en prendre connaissance, devra se la faire traduire en français. Ainsi Budé ne pensait pas faire œuvre littéraire en composant son opuscule. Dans le fait qu'il l'a écrit en français, on ne saurait voir un désaveu de sa doctrine sur la prééminence des langues anciennes. Loin de là ; elle est pleinement confirmée par le sort qu'il réservait à son œuvre, en la laissant dormir dans la bibliothèque du roi[4].

1. Joachim du Bellay, dans la *Deffence* (II, 12), range Budé parmi « les scavans hommes de France » qui n'ont point meprisé leur vulgaire », et il dit de l'*Institution du Prince* : « œuvre certes assez recommandée par le seul nom de l'ouvrier ». (Edit. Chamard, pp. 331 et 332-334.) De nos jours, M. Brunot s'est demandé si l'*Institution du Prince* ne marquait pas, de la part de Budé, une concession faite aux partisans du « vulgaire ». Mais, comme il le remarque, le seul fait que l'ouvrage est composé pour François Ier permet de croire que Budé s'est décidé bien malgré lui à l'écrire en français. (Brunot, *Histoire de la langue franç.*, t. II, p. 76.)

2. Voir à ce sujet, dans l'Append. II, l'étude sur *les Remaniements du recueil d'Apophtegmes*.

3. Cela semble bien résulter des renseignements que nous avons sur son éducation ; cf. R. de Maulde la Clavière, *Louise de Savoie et François Ier*, pp. 237-241. Budé nous dit lui-même de François Ier (cf. *Répertoire analyt. et chonolog.*, p. 15, n. 1) : « Idem literarum nescius. » Qu'est-ce à dire, sinon que le roi n'avait pas reçu la culture classique? Cela expliquerait encore, si les indications n'en sont pas mensongères, le titre de l'opuscule suivant (daté de février 1522, anc st.) : *Summaire ou Epitome du liure de Asse, fait par le commandement du roi par maître Guillaume Budé... et par lui présenté au dict seigneur*. Budé l'aura rédigé pour rendre accessible au roi un ouvrage que celui-ci n'aurait pas pu lire dans le texte.

4. Ce chapitre était déjà rédigé quand j'ai connu le travail du Dr Milosch

II.

On s'exposerait à des mécomptes si l'on cherchait dans le manuscrit de l'Arsenal ce traité de l'*Institution du prince* que nous promettent les éditions posthumes. Nous ne sommes pas encore au temps où les littérateurs se mêleront de régenter les princes, et Budé, simple secrétaire du roi, à peu près ignoré de lui, aurait été mal venu à lui donner des conseils. Aussi bien nous l'avons vu en étudiant le *de Asse*; il n'est pas de ces humanistes intransigeants qui, à force de vivre en pensée avec les écrivains antiques, deviennent insensibles aux réalités de leur temps : il a le sentiment très net des traditions qui s'imposent au roi de France, des devoirs et des droits aussi que lui confère son titre; il n'aurait garde d'offrir à François Ier une œuvre telle que ce discours à Nicoclès qui devait être, au seizième siècle, traduit et commenté tant de fois pour le plus grand profit des princes [1]. Il songe à distraire le roi plus encore qu'à l'instruire, et il mettra en français, à son intention, toute une série d'apophtegmes choisis dans le recueil de Plutarque [2].

Peu d'ouvrages anciens furent, à la Renaissance, plus célèbres que celui-là ; peu surtout furent plus souvent proposés aux princes

Triwunatz, *Guillaume Budé's de l'Institution du Prince* (Erlangen et Leipzig, 1903). L'auteur a ignoré l'existence du manuscrit de l'Arsenal; ainsi son travail manque d'une base solide et je ne crois pas utile d'y renvoyer. Cependant, M. Triwunatz a bien montré, en s'aidant d'arguments qui ne sont pas tous, il est vrai, d'égale valeur, que l'ouvrage devait avoir été écrit au début du règne de François Ier (pp. 36-47).

1. Erasme le traduisit pour l'offrir au futur Charles-Quint, en même temps que son : *Institutio principis christiani*. (*Opera*, t. IV, col. 559-560 et 612-616.) En France, il faut signaler surtout la traduction de Louis Le Roy (*Trois liures d'Isocrates*... Paris, Vascosan, 1551), où le discours à Nicoclès porte comme sous-titre : *de la maniere comme un Roy se doibt gouuerner;* elle avait été, d'abord, offerte en manuscrit au jeune roi Henri II quand il monta sur le trône. (Voir, aux mss. de la Biblioth. nat., le n° 1843 des *Nouv. Acquis. fr.*)

2. A vrai dire, ce recueil est double et comprend, comme on le sait, d'abord les « *Apophtegmes des Rois et des généraux* », τὰ ἀποφθέγματα τῶν βασιλέων καὶ στρατηγῶν, en second lieu les « *Apophtegmes des Lacédémoniens* », τὰ ἀποφθέγματα Λακωνικά. Il débute, dans les *Œuvres morales*, à la p. 172.

comme une lecture qui leur convenait particulièrement. En Italie, Filelfe, et plus tard Raffaello Regio, l'avaient successivement traduit [1]. Erasme devait s'en inspirer pour composer un nouveau recueil d'apophtegmes destiné au duc de Clèves et Juliers [2]. Rien, suivant les idées du temps, n'était plus propre que ce genre d'écrits à développer chez les princes le goût de la vertu. Les apophtegmes étaient le complément obligé de ces livres de sentences qu'on mettait entre les mains des jeunes gens [3]. On ne se contentait pas d'apprendre ce qu'il *fallait faire* ; on voulait savoir, par le menu, ce qu'avaient *fait* et même ce qu'avaient *dit*, dans telle circonstance, ces grands hommes de l'antiquité qu'on s'essayait alors à imiter servilement. Les apophtegmes répondaient fort bien à ce désir ; leur brièveté les rendait propres à se graver dans la mémoire et les faisait goûter des princes et des grands seigneurs qui n'avaient pas beaucoup étudié et qui cherchaient dans la lecture un divertissement et non une étude. Ainsi l'entreprise de Budé avait grande chance de plaire au roi. Le malheur est qu'il ne s'est pas renfermé dans son rôle de traducteur. Il a cousu à son recueil une sorte de prologue où il développe des idées de son cru et qui semble interminable. Il faut faire effort pour se retrouver dans ce fatras et pour en apercevoir les idées les plus importantes. Je m'attacherai à les mettre en lumière, sans suivre pas à pas le texte original et, comme il s'agit d'une œuvre qu'on peut qualifier d'inédite [4], j'userai largement des citations [5].

1. *Apophthegmatum Libri Sex, excerptorum per Des. Erasmum*, p. 5 : « Comperimus hoc opus [les apophtegmes de Plutarque] bis Latine uersum, primum a Francisco Philelpho, deinde a Raphahele Regio. »

2. C'est le recueil dont est tirée la citation précédente et qui parut en 1531. Le titre qu'on trouvera tout au long dans la Bibliographie suffit à indiquer comment le livre a été composé et quel en était le but.

3. Le plus célèbre est celui de Dionysius Cato : recueil de préceptes moraux versifiés, et dont les éditions ne se comptaient plus.

4. Une analyse sommaire du manuscrit de l'Arsenal se trouve dans le recueil du marquis de Paulmy, *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XVII, pp. 10-18.

5. Les indications de feuillet renvoient au manuscrit de l'Arsenal ; l'édition de l'*Institution du Prince*, dont les pages sont indiquées en même temps, est celle qui fut donnée en 1547 à l'abbaye de l'Arrivour ; partout où elle suit à peu près le manuscrit, on a marqué la correspondance entre les deux textes pour que le lecteur puisse les comparer entre eux. L'orthographe du manuscrit a été scrupuleusement respectée ; mais, pour la commodité de la lecture, on a

Un verset de Salomon nous montre que « le don presenté par l'homme lui eslargist son chemin pour soy gecter en auant, et luy fait ouuerture pour soy presenter deuant la face des princes »[1]. Budé s'autorise de cette pensée pour offrir un présent à son roi. Sans doute ce présent est de peu de valeur, mais sans s'arrêter à cela, François Ier aura seulement égard à l'affection de celui qui le fait et peut-être voudra-t-il bien mettre ce petit volume au nombre de ceux qu'il fait souvent lire devant lui. « Non pas, dit Budé, que ie pense ledit liure estre a estimer pour mon industrie d'auoir mis en ordre le contenu en si peu de temps qu'il a esté fait, ou pour grande proprieté et elegance de langaige francoys, car de ce ne me puis ie a droit venter ne ne vouldroye, mais pour l'auctorité et reputation des roys, princes et autres personnaiges celebréz par renommée historique desquelz i'ay colligé aucuns dictz, sentences et faitz insignes et accumulé oudit liure[2]. » De même le roi fermera les yeux sur les fautes qui déparent ce travail « actendu memement que l'euure est precipité », et l'accueil favorable qu'il lui fera excitera d'autres hommes de lettres à travailler pour lui plaire. Ainsi, continue Budé « vous reueillerez et exciterez les bons et francs esperitz de vostre royaume qui par cy deuant se sont assopiz par nonchaillance et endormiz en desespoir de mieulx auoir ou estre plus aduancéz pour bien faire. Et retirerez en France l'honneur des bonnes lettres et elegantes qui depuis cent ans en ca environ que la vraye langue latine s'est commencée à instaurer au moyen que la langue grecque, dechassée de son pays par les Turcs, est passée en Italie, n'a pas grandement suyui le nom et parti de France pource qu'on ne luy faisoit grant accueil, et serez ou temps auenir le roy surnommé musegetes.....[3] »

jugé utile de mettre des apostrophes et d'accentuer les *e* non muets à la fin des mots. De même les noms propres ont été pourvus de majuscules. Enfin je n'ai pas toujours respecté l'usage du scribe pour l'emploi de l'*u* et du *v*.

1. Fo 2 ro et vo (cf. *édit.*, fo A 4 ro). Le verset en question se trouve dans les *Proverbes*, XVIII, 16.

2. Fo 4 ro et vo (cf. *édit.*, fo A 5 vo).

3. Fo 5 ro (cf. *édit.*, *ibid.* et fo A 6 ro). Ce texte confirme encore nos inductions au sujet de l'époque à laquelle l'ouvrage fut écrit; au moment où Budé parlait ainsi, le roi n'avait pas encore montré qu'il fût disposé à protéger les lettres; on était encore, évidemment, dans les premières années du règne; cf. *infra*, p. 214, n. 2.

Tel est ce qu'on pourrait appeler le prologue de l'ouvrage. Venant alors à son dessein, Budé montre d'abord que « est prudence lettree une chose precieuse et don de Dieu inuenté pour supplier les faultes de nature humaine » et aussi que « l'ame et l'entendement de l'homme croist et se augmente par lire escriptures ou escouter parolles qui tendent a vertu ou enseignent sapience »[1]. Or, les anciens, dans leurs livres, nous offrent bien des exemples et des enseignements dont nous pourrions faire notre profit. Mais, pour y réussir, il faut savoir les langues dont ils usaient, la langue latine et la langue grecque et, malheureusement, on trouve bien peu de gens « qui soient fort bons latins et trespeu qui soient bons grecs, combien que beaucoup de gens s'en meslent, et la cause est la grande difficulté et grant labeur et grant nombre de liures en toutes sciences qui fault lire et entendre pour auoir congnoissance suffisante a escripre esdictes deux langues ornement et elegamment »[2]. Ainsi chaque homme a besoin de la science pour « soy et sa famille gouuerner ». Elle est donc plus nécessaire « a ceulx qui ont plus grande famille et tres necessaire a ceulx qui ont famille telle qu'elle ne se peult nombrer comme sont les grans princes et les roys »[3].

Acquérir *sapience*, c'est le meilleur moyen pour laisser de soi, comme le désirent tous les mortels, un souvenir honorable et glorieux. Pour passer à la postérité, il faut ou faire de grandes choses ou raconter celles que d'autres ont faites. Tite-Live a écrit l'histoire romaine et « son nom est par cela aussi illustre comme celuy de ceulx dont il a escript pource qu'il a esté excellent historien, et ainsi est-il des autres »[4]. C'est pour se rendre immortels que les gens de lettres prennent tant de peines, qui bien souvent restent vaines; en France, au moins, leurs travaux sont toujours laissés sans récompense : « il n'est memoire d'homme qui y ait eu aucun prouffit iusques auiourduy, ne

1. Fo 7 ro (cf. *édit.*, pp. 15-17).
2. Fo 10 ro (cf. *édit.*, pp. 28-29). L'adverbe *ornement* (plus fréquent sous la forme *aornement*) se trouve encore un peu plus loin (fo 18 ro) : « sinon que de parler proprement et ornement. » Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, ne cite, pour *aornement*, qu'un seul exemple du seizième siècle; il l'emprunte à la *Rhétorique* de Pierre Fabri, qui date de 1521.
3. Fo 10 vo (cf. *édit.*, p. 30).
4. Fo 12 vo (cf. *édit.*, p. 33).

n'aura cy après comme ie croy, se n'est que par vostre liberalité et prudence les gens studieux qui pour l'amour des bonnes lettres ont esté negligens de augmenter leur patrimoine, soient tellement mis en auant qu'ilz pensent estre recompenséz en tout ou partie de leurs labeurs et de leurs fraiz, ce qu'on doibt esperer de vous, sire, qui auec l'inclination que vous auez a toutes choses honnestes, pouez aussi faire iugement par vous mesmes de la faculté de science et doctrine d'ung chascun, ce que peu de princes scauent faire. Toutesfoys, iusques icy en ceste vacation il n'y a eu nulle attente de prouffit ou d'honneur et de preeminence en la distribution des offices et benefices, mesmement en ce royaume. Mais l'esperance et la doulceur de la gloire qu'on pense deuoir estre perpetuelle, fait que les gens de grant esperit auancent souuent leur mort et abregent leurs iours pour le labeur d'entendement qu'ilz se donnent en contemnant leur santé[1]. »

S'il veut bien user des biens qui sont départis à l'homme, le roi doit travailler à acquérir la Prudence. Mais trouvera-t-il jamais personne qui lui veuille servir de précepteur ou de maître? L'histoire lui en tiendra lieu. Elle lui montrera la façon de mériter une gloire immortelle et lui-même, à son tour, fournira par ses actions une ample matière aux historiens de son royaume. Mais, pour que l'histoire offre un enseignement efficace, il faut un historien qui soit à la hauteur de sa tâche. Mieux vaut ne pas être loué du tout que de l'être par un auteur médiocre. Alexandre défendit à tous les artistes autres qu'Apelles et Lysippe de peindre ou de tailler son image. Auguste prit une mesure analogue à l'égard des historiens romains. C'est que les anciens faisaient grande estime des bons écrivains, poètes, orateurs, historiens. On ne manque pas de faits qui le prouvent, et Budé en cite quelques-uns. Il raconte assez longuement comment Cicéron, par son éloquence, arracha à César la grâce de Ligarius[2]. Ce lui est une occasion de définir l'éloquence et de montrer comme il est difficile d'y atteindre. On le voit, du reste, par les divers

1. Fo 12 vo (cf. *édit.*, p. 34). On aura reconnu, dans ce passage, l'expression d'une idée chère à Budé, et qu'il avait déjà développée dans les *Annotations* et dans le *de Asse* (cf. *supra*, pp. 119 et 163-164). Il y reviendra encore dans des ouvrages ultérieurs.

2. Voir, plus loin, le début de l'Appendice II, extrait A.

symboles qui servent à la figurer. C'est Mercure qui en est le dieu chez les Grecs et les Romains ; chez les Celtes, c'est Hercule, si on en croit le récit de Lucien[1], et ces deux fictions n'expriment qu'une seule et même chose : c'est l'action bienfaisante de l'éloquence « laquelle est necessaire sur toutes choses a bons ambassadeurs. Se depuys le commencement des roys de France il y eust eu gens scauans et eloquens en France, et que les roys eussent fait estime d'eulx, la nation francoyse fust autant estimee que nulle autre après les romains. Car les francoys ont fait de grans choses qui n'ont pas esté mises par escript ; au moyen de quoy on n'en fait compte auiourduy neant plus que des cronicques de France qui se font par les moynes de sainct Denis, et ainsi est venu en oubliance la gloire de tant de nobles et vaillans roys et princes et cheualiers de ce royaume par faulte de la plume »[2].

Nous voici enfin à la conclusion de tout le développement qui précède : « On voit clerement par ce que dit est et autrement que les histoires anciennes sont les inuentaires et registres des actes et appoinctemens qui se donnent par les iugemens de dieu et des faitz et ordonnances de la prouidence diuine, memoire et ramenteuance de la vertu des hommes et aduertissement de la varieté et puissance et instabilité de fortune »[3]. Les histoires, en nous faisant connaître le passé, nous permettent donc de prévoir l'avenir ; grâce à elles, l'homme de bon jugement peut acquérir cette prudence qui est si précieuse pour le gouvernement de notre vie. Dans ce registre de l'histoire, Budé choisira plusieurs mots remarquables de rois et de princes anciens et il en tressera comme une couronne ou un bouquet qu'il offrira à François Ier.

Avant d'en venir « aux Gentils », il commencera par commenter quelques maximes de Salomon. Mais est-il bien nécessaire

1. Dans les *Annotations* (pp. 441-443), Budé s'était déjà souvenu du mythe de l'Hercule gaulois, et il avait traduit une partie du récit de Lucien ; mais, en dépit de son goût pour cette fable, c'est du mythe gréco-romain qu'il s'est inspiré pour donner au miniaturiste le sujet de la scène qui est peinte à la première page du manuscrit dans le compartiment supérieur (cf. notre planche du début).

2. Fo 24 vo (cf. *édit.*, p. 62).

3. Fo 25 ro (cf. *édit.*, p. 64).

de le suivre dans ces nouveaux développements ? Le thème en est emprunté aux lieux communs de la morale chrétienne, on peut même dire de la morale de tous les temps. C'est d'abord qu'il est bien difficile de rencontrer ici-bas la vraie sagesse, et cependant Dieu a fait l'homme capable de raison, mais il s'égare à poursuivre les joies de ce monde[1]. Une autre sentence nous rappelle que Dieu tient en sa main le cœur des rois. Que ceux-ci veillent donc sur leurs propres actions et sur toutes celles qui s'accomplissent en leur nom[2]. Une autre nous apprend que la connaissance de la vraie sagesse est ce qui fait la gloire des rois. Il est glorieux, en effet, de posséder ce qu'on a eu de la peine à acquérir. La sagesse se révèle seulement à ceux qui, pour l'approcher, ont consenti à souffrir mille traverses : « pource est ce une vraye gloire et digne de royalle maiesté que de congnoistre et aymer une si venerable dame, et prendre son esbat avec elle en congnoissant par elle la vérité qui est la lumière par laquelle tout bon et honneste vouloir et propos droict et non depraué par vice, ne degenerant de la noblesse de nature humaine, qui est innocence natifue tendant à souuerain bien, est dirigé et adressé a prandre le chemin de la bonne et honneste voye qui mene a fin glorieuse temporelle et perpetuelle »[3]. Mais dans la version des Septante, le verset en question présente un sens qui mérite encore plus d'être considéré. Les rois, y est-il dit, doivent porter honneur aux choses honorables. Ils doivent donc protéger les lettres et encourager les savants.

Les lettres, ce sont « les escrains et les aulmoires esquelz la science et sapience a tousiours esté gardée et enclose[4] » et c'est

1. Cf. l'*Ecclésiaste*, VII, 27-29 ; mais le verset 27 n'a pas le sens que lui donne Budé. Le développement de ce passage commence, dans le manuscrit, au f° 27 r°, dans l'édition, à la page 69.

2. F° 31 v° (cf. *édit.*, p. 80) ; voir les *Proverbes*, XXI, 1.

3. F° 33 v° (cf. *édit.*, p. 86). Le texte qui amène le développement est emprunté aux *Proverbes*, XXV, 1.

4. F° 34 r° (cf. *édit.*, p. 88). C'est à propos de cette comparaison que Budé ajoute (*ibid.*) : « et fault que tout homme mercurial qui a naturelle aptitude a eloquence, ayt pour sa compaigne de iour et de nuict une dame qui s'appelle philologie, c'est a dire amour des bonnes lettres et inclination a l'estude. » Dans ses lettres, il a parlé bien souvent du commerce qu'il entretenait lui-même avec sa chère Philologie. De même cette image des « escrains » et « aulmoires esquelz la science et sapience a tousiours esté gardee et enclose » en rappelle une qui se trouve dans le *de Asse*. Budé, développant cette idée que

justement que les anciens les appelèrent « lettres humaines », car les hommes qui ne les cultivent pas vivent à l'état de bêtes brutes. Pour renaître, dans tout l'éclat qu'elles avaient il y a douze cents ans, elles réclament seulement la faveur des rois et des princes ; l'étude de l'Ecriture sainte gagnerait à ce renouveau ; il y faut des interprètes qui connaissent les lettres profanes, et l'on n'en doit pas croire, sur ce point, ceux « qui se nomment theologiens et ne scavent pas la langue latine, et cuydent qu'il n'en soit nulle grecque pource que de leur temps on n'en parloit point. Et se par cy deuant est aduenu que aucuns roys de France ayans honneste vouloir n'ayent fait choses dignes de grant gloire ou de memoire, ce a esté parce qu'ilz n'ont pas honnoré les choses dignes d'honneur, et faulte de soy estre aidez de ceulx qui portent tousiours la clef du tresor de Salomon qui a esté le plus riche et le plus opulent roy du monde [1] ».

Telle est la conclusion par laquelle Budé termine cette revue des aphorismes de Salomon. Il passe alors aux apophtegmes des « princes » grecs et romains et prend le ton narratif pour ne plus guère le quitter jusqu'à la fin du volume. Les récits succèdent aux récits, sans qu'il essaie de les grouper d'après leur caractère ou de les relier par des transitions [2]. Presque tous sont empruntés

les rois ont intérêt à s'entourer d'hommes savants, conclut en ces termes (p. 465) : « Huiuscemodi enim scrinia (ut dicitur) pectoralia, optimos et potentissimos principes circunferre necesse est, quibus in ipsis ius, fas, et aequitatem, omneque genus ciuilis humaniorisque doctrinae, condita ad usum quotidianum habeant ». Ce n'est là qu'un rapprochement de détail ; il est presque superflu de remarquer qu'au point de vue des idées, le recueil d'Apophtegmes ne fait, si je puis dire, que prolonger et préciser certaines parties du *de Asse*. De l'analyse que nous sommes en train de faire, on peut rapprocher, par exemple, ce qui a été dit plus haut aux pp. 193-194.

1. Fo 35 ro (cf. *édit.*, p. 90). Il va sans dire que, dans les dernières lignes de ce passage, Budé parle au figuré et considère seulement la richesse de Salomon... en sagesse. Ce qu'il dit des princes qui n'ont pas su perpétuer la mémoire de leurs actions répète en somme le passage cité un peu plus haut, à la page 207.

2. Il est vrai qu'il en est ainsi chez Plutarque où chaque apophtegme, si court qu'il soit, forme un tout indépendant. Mais au moins l'auteur grec groupait ensemble tous les apophtegmes attribués à un même personnage. Budé, lui, ne fait pas toujours de même : d'Alexandre il passera à Thémistocle pour nous citer, quelques pages plus loin, un nouvel apophtegme du roi de Macédoine. On cherche en vain quelle idée directrice l'a pu guider : il semble vraiment qu'il aille à l'aventure.

à Plutarque[1], mais ce n'est pas une traduction que Budé nous donne. On sait que, dans ses Apophtegmes, l'auteur grec est, à l'ordinaire, d'une brièveté extrême. Budé est moins court et plus intéressant. Il mentionne les circonstances que Plutarque laisse deviner au lecteur ; il ne se borne pas à faire parler son personnage ; il nous expose pourquoi il parle ainsi ou il nous développe les motifs de ses actions[2]. Il prend soin aussi de nous renseigner sur ceux de ses héros qui risqueraient de nous être inconnus. Le livre de Plutarque a la sécheresse d'une série de théorèmes ; aux récits de Budé, on reprocherait plutôt d'être parfois un peu traînants ; mais, somme toute, ils ont de la vie et sont d'un tour assez agréable[3]. On n'y sent point, chez le narrateur, la préoccupation de la moralité finale. Il est assez rare que Budé prenne la peine de l'exprimer[4] ; s'il quitte parfois le ton de la narration, c'est pour s'échapper en des réflexions qui n'importent nullement au sujet. Ces digressions, il est vrai, ne sont pas la partie

1. A ses *Vies*, sinon toujours à ses *Apophtegmes*. Vers la fin du livre, les anecdotes sur Porus ont été prises dans Quinte-Curce.

2. Un exemple montre bien comment Budé procède dans ce travail d'amplification ; il se trouve au f° 35 v° (cf. *édit.*, p. 96). Plutarque disait simplement, dans l'un de ses apophtegmes (*Mor.*, p. 179) : « Ἀναξάρχῳ δὲ τῷ φιλοσόφῳ δοῦναι τὸν διοικητὴν ἐκέλευσεν ὅσον ἂν αἰτήσῃ · τοῦ δὲ διοικητοῦ φήσαντος, ὡς ἑκατὸν αἰτεῖται τάλαντα, Καλῶς, ἔφη, ποιεῖ, etc. » Budé, au lieu d'entendre par διοικητής le trésorier, prend le mot dans le sens de : *gouverneur de province*. Dans les paroles que Plutarque prête à ce personnage, il voit l'indice de sa mauvaise volonté, et il imagine qu'il cherche à se dérober à l'injonction du roi : « ainsi que font aucunesfoys les seruiteurs et officiers des roys, gens non lettrez qui n'ont pas si nobles cueurs comme leurs maistres, et regardent plus a leur prouffit que a l'honneur des roys ».

3. Pour permettre au lecteur d'en juger, nous donnons au début de l'Appendice II l'histoire de Cicéron plaidant devant César la cause de Ligarius et aussi le récit de l'entretien fameux entre Cinéas et Pyrrhus. On pourra comparer ce deuxième extrait avec la version d'Amyot et aussi avec le récit de Montaigne (I, 42, tout à la fin du chapitre).

4. Voici pourtant une réflexion intéressante, à propos de la modération dont Pompée fit preuve quand il était tout-puissant à Rome. Il ne cherchait pas, dit Budé, à s'emparer « de l'heritaige de ses voisins comme les hommes font communement, car les riches tendent tousiours a fin de chasser au loing leurs poures voisins en acquerant ce qui est a l'entour de soy le plus au long et au lé qu'ilz peuent » (f° 96 r°). On sent percer dans ces lignes la même compassion pour le peuple qui se montre à certains endroits des *Annotations* ou du *de Asse* (cf. *supra*, pp. 123-124 et 174).

la moins curieuse de l'ouvrage. On pourra lire plus loin[1] celle qui est relative à l'origine du *de Asse*. Il vaut la peine d'en citer ici une autre, qui est amenée par un mot du général romain Quinctius. Il avait affaire à Philopémen qui était alors fort bien pourvu de troupes, mais tout à fait dénué d'argent. Cela faisait dire à Quinctius que son adversaire avait bien des bras et des jambes, mais qu'il n'avait pas de ventre. On pourrait, observe Budé, en dire autant de la Germanie; elle est pourvue de bras et de jambes,

> « Mais elle n'a pas la partie du corps ou se fait la cuisine, ainsi que le corps du royaume de France qui est accompli de toutes choses [**f. 39 r°**] comme i'ay autresfoys escript, et a les membres qui sont necessaires pour la cuysine et pour la despence, et de présent a le chef en grandeur et en reputacion proportionné et correspondant a sa beaulté et magnificque regard, ce que de long temps ne fut veu... toutesfoys le roy Loys unziesme qui estoit prince de grant entendement, et cler voyant et deuant et derriere luy, disoit ainsi que i'ay certainement entendu, que la vermine d'Alemaigne est moult a craindre en ce royaume, par la vermine il entendoit la grande et innumerable multitude de peuple qui tout consume et degaste le pays par ou elle passe comme les calendres mengussent le froment ou grenier... neantmoins il semble que [**v°**] l'empire ioinct au royaume comme il a esté autresfoys, seroit ung corps complet de toutes pieces pour auoir puissance telle et si grande que la peut auoir ung monarche, combien qu'il ne soit necessaire ne pour le chef ne pour les membres[2]. »

III.

De tous ces apophtegmes mis ainsi bout à bout, il reste à voir quelles leçons se dégagent avec le plus de netteté. Mais cela est parfois assez malaisé à dire. Il en est quelques-uns qui ne comportent aucun enseignement; ils ne valent que par le piquant d'une réponse ou par la célébrité du personnage qui les a émis : tels les mots de Pyrrhus après ses victoires sur les Romains et quand il quittait la Sicile[3]. D'autres récits sont d'une application

1. A l'Appendice II : voir, dans le § 1, l'Extrait C.
2. F° 38 v° et 39 r° (cf. *édit.*, p. 158).
3. F° 75 r° (cf. *édit.*, p. 150).

si lointaine qu'il est besoin de la deviner. Thémistocle exilé se réfugie auprès du roi de Perse, et par un discours habile il se fait bien venir de lui[1]. C'est là, sans doute, un exemple des effets de l'éloquence et cela montre aux princes l'estime qu'ils doivent faire des hommes éloquents. Restent les apophtegmes dont le sens est clair et précis. Les princes, en les lisant, apprendront à aimer la gloire, à respecter les lois, à être, dans la guerre, économes du sang de leurs sujets[2]; l'exemple de Pyrrhus les gardera des ambitions excessives[3]. Enfin, nombre d'apophtegmes les inclineront à la libéralité[4]. Il n'est pas de vertu que Budé nous montre plus souvent chez ses personnages; c'est, évidemment, celle qu'il tient le plus à inculquer au roi, dans l'intérêt de tous les gens de lettres.

L'idéal qu'il se forme du prince irréprochable transparaît aussi dans la sympathie qu'il montre pour certains de ses héros : toutes ses préférences s'en vont, d'instinct, vers Pompée. Il s'étend longuement sur ses actions et sur les plus beaux traits de sa carrière. Il l'admire d'avoir enrichi sa patrie et d'avoir toujours respecté les lois[5]. Évidemment, il est séduit par ce qu'il y a, dans sa vertu, d'un peu théâtral; et même il préfère Pompée à Alexandre. Celui-ci a quelques taches dans sa vie : la gloire de Pompée est toute pure; elle semble « estre une serenité de renommée sans aucune

1. Ce qui est relatif à Thémistocle commence, dans le manuscrit, au f° 46 v°, dans l'édition, à la p. 100.

2. Voir les anecdotes relatives à Philippe (f° 52 v° et p. 112 de l'*édition*), à Artaxerxès (f° 50 v° et p. 109 de l'*édition*), à Scipion Emilien (f° 78 v° et p. 168 de l'*édition*).

3. F° 42 r° (cf. *édit.*, p. 162). C'est l'entretien classique entre Pyrrhus et Cinéas que nous avons d'ailleurs reproduit dans l'Appendice II.

4. Outre l'histoire d'Anaxarchus, on peut voir celles qui, dans le même endroit, intéressent encore Alexandre. Il n'est pas étonnant, remarque Budé, que celui-ci se soit montré généreux envers les gens de savoir : « car lui qui scauoit les histoires par lesquelles il auoit esté meu a faire les grandes entreprises de conquestes, ne ignorait pas que par ce moyen il pouoit grandement augmenter sa renommée et exaulcer son nom comme il a fait » (f° 46 r°; cf. *édit.*, p. 98). Au fos 51 v° (cf. *édit.*, p. 111) et 56 r° (cf. *édit.*, p. 117), on trouvera d'autres apophtegmes qui mettent en relief la libéralité d'Archélaüs et aussi de Philippe, père d'Alexandre.

5. A partir du f° 86 v° (p. 180 de l'*édition*). L'éloge de Pompée, qu'on peut lire au f° 97 v°, est la paraphrase du fameux morceau de *la Pharsale* (IX, 190 sqq).

nubilosité de vergongne et de reproche, et sa vie me semble ung vray exemplaire et prothocolle[1]. »

Ce pourrait être la conclusion de l'ouvrage; mais Budé ne sait pas finir, et il affaiblit l'effet de cet éloge en reprenant la série de ses apophtegmes. Pour terminer, il rappelle que la « doctrine » est nécessaire aux princes, et cite, à ce propos, une nouvelle sentence. « Pour ceste cause, ajoute-t-il, disoit Alexandre le grant qu'il ne se reputoit pas moins obligé à Aristote son precepteur, qu'il faisoit à Philippe, son père. Le feu roy mon pere (disoit il) est cause de ce que ie viz, mais mon precepteur est cause que ie viuray par honneur et mourray en gloire[2]. » Ainsi, que les princes s'adonnent à l'étude de l'histoire, qu'ils méditent les enseignements du temps passé : ils parviendront à ce degré de prudence qu'il faut pour gouverner les peuples : « Et ce sera, sire, la conclusion de ce present liure que i'ay composé à ceste fin en assemblant diuerses choses et accumulant les ditz et faitz de plusieurs gros personnaiges. » Si François Ier y prend du plaisir, Budé sera bien payé « du temps qu'*il* a consumé en l'estude des bonnes lettres ». Puis ce livre excitera chez le roi « une treshonneste et feruente emulation des choses louables et recommendables qui sont recitées dedans, en augmentant et stimulant et mectant en exercice les vertuz dont dieu et nature ont mis la semence et nayfue inclination en vous par grande largesse et benignité »[3].

IV.

Ce sont là les idées essentielles du livre offert à François Ier, telles au moins qu'on croit les entrevoir; car elles sont, à l'ordinaire, noyées dans des développements qui sont proprement illisibles. Il faut, nous l'avons dit, mettre à part tout ce qui est récit; dans le reste du livre on voit éclater partout cette incapacité à conduire sa pensée que nous avaient déjà révélée chez Budé les *Annotations* et le *De Asse*. Flottement de la pensée,

1. F° 101 r° (cf. *édit.*, p. 194). On notera encore, à propos d'Auguste, un passage où perce l'admiration de Budé pour l'empire romain; f° 72 v° (cf. *édit.*, p. 146).
2. F° 115 r° (cf. *édit.*, p. 202).
3. F^os^ 117 v°-118 (cf. *édit.*, p. 203).

prolixité du développement, tels sont les défauts constants de l'ouvrage ; mais les contemporains y étaient-ils sensibles? Leur goût était peu formé, l'obscurité leur semblait souvent être de la profondeur, et ils avaient surtout un appétit de savoir qui les rendait inaccessibles à l'ennui [1]. Sans aucun doute le roi se fit lire le livre de son secrétaire. Dans ce fatras interminable, une idée dut le frapper, qui revenait sans cesse : c'est que la gloire des rois dépend de la faveur qu'ils accordent aux lettres. Celles-ci ont besoin pour refleurir en France que François Ier les protège ; mais les doctes, à leur tour, peuvent assurer la gloire du prince en célébrant ses louanges. Ainsi Budé assignait par avance au roi la tâche qui devait être la grande œuvre du règne ; cela, au moment où François Ier n'avait rien fait encore pour mériter la reconnaissance des lettrés [2]. A celui qui devait être appelé le « Père des lettres », il propose le nom de « roi Musegetes » comme le plus beau titre qu'il puisse ambitionner. François Ier semble avoir pris à tâche de réaliser le programme tracé dans les *Apophtegmes*. Non pas que la lecture du livre ait suffi à le changer et à faire de lui un Mécène, mais par ses entretiens avec lui Budé renouvelait sans cesse l'effet de ses premières exhortations; nous pouvons, à les lire, prendre déjà l'idée de ce que sera son rôle à la cour ; dans l'évolution insensible qui vint modifier l'esprit léger du roi, il faudra faire une grande part à l'insistance de ses conseils et à sa chaleur persuasive.

V.

En composant le recueil d'Apophtegmes, Budé, nous l'avons dit, n'abdiquait pas ses idées sur la supériorité des langues

1. Ce qui, à ce point de vue, est caractéristique, c'est l'admiration des contemporains pour les lettres de Budé. Pour l'estime qu'on faisait de l'*Institution du Prince* en particulier, il faut retenir un passage de Du Bellay (*Deffence*, II, 12) : « Guillaume Budé et Lazare de Baïf, dont le premier a escrit, non moins amplement que doctement, l'*Institution du Prince*, œuvre certes assez recommandée par le seul nom de l'ouvrier. »

2. Les premières années de son règne sont absorbées par la liquidation des guerres d'Italie et par la préparation de l'élection impériale à laquelle la mort de Maximilien devait bientôt donner lieu. Au reste, Budé disait lui-même, dans la lettre citée plus haut du mois d'avril 1518, que pour le moment le roi songeait à toute autre chose qu'à protéger les lettres (*Lucubr.*, p. 242 D).

anciennes. Il n'en est que plus curieux d'observer comment il a manié l'idiome national, quand il s'est vu contraint de s'en servir, et c'est justement ce que nous allons faire.

A l'époque où nous sommes, c'est par le vocabulaire que se marquent le mieux les tendances d'un écrivain ; la syntaxe de Rabelais est celle de ses contemporains, son vocabulaire n'est qu'à lui. Voyons donc comment est formé celui de Guillaume Budé. Cela nous fera-t-il reconnaître en l'auteur un de ces *latineurs* ou de ces *grécaniseurs* qui commençaient alors à se donner carrière ? Ce serait une erreur de le croire. On ne trouve nulle trace, dans son œuvre, d'un effort raisonné pour acclimater en français des néologismes empruntés au latin ou au grec. Il ne recourt à un mot nouveau que s'il ne peut faire autrement. Il fut le premier, semble-t-il, à employer *philologie*, mais il n'a pas risqué le mot sans l'expliquer tout de suite [1] ; il fait de même pour *phare*, mot dont on ne cite pas d'exemple avant lui [2]. Il n'ose pas hasarder *encyclopedie* et se sert du mot latin en ayant soin de l'expliquer [3]. Il parle du « bon ange d'Auguste » quand il pouvait essayer de franciser *genius* [4]. Les néologismes que l'on trouve chez lui répondent ordinairement à des mots latins qui ne sauraient, en raison de leur sens spécial, avoir d'équivalents en français. Il parle des *seps* (*septa*) de la Grèce [5] et

1. Cf. *supra*. Il semble bien que Budé ait été le premier à employer le mot; cf. A. Delboulle, dans *Revue d'hist. littér.*, t. IV (1897), p. 285.

2. Fo 46 ro et vo : « ung phar... comme il y a auiourduy a Gennes et auoit anciennement en Alexandrie. » Dans l'édition de 1547, « ung phar » est remplacé par : « une haulte guette », et en 1553, il semblait que le mot eût encore besoin d'explication, car il figure dans la *Briefue Desclaration d'aucunes dictions plus obscures contenues au quatriesme liure* [de Rabelais].

3. Fo 34 ro (cf. *édit.*, p. 88) : les lettres « sont les escrains et les aulmoires esquelz la science et sapience a tousiours esté gardée et enclose, dont les bons entendemens portent la clef, quant ilz sont bien et deuement instruictz en toutes disciplines desquelles les bonnes lettres font profession, faisans ung cercle des ars liberaulx et sciences politicques, ayans connexité et coherence de doctrine... ». Cf. *supra*, p. 120 et n. 3.

4. Fo 73 vo (cf. *édit.*, p. 148) : il est question d'un temple que « tous les roys confederéz... dedierent au bon ange d'Auguste Cesar qui s'appelloit genius Cesaris ». Rabelais use quelque part d'un tour de phrase analogue (III, 1) : « les bons daemons (appellez les, si voulez, anges ou genies) ». Cf. enfin Du Bellay, *Deffence*, I, 6.

5. Fos 43 vo-44 ro (cf. *édit.*, p. 163) : « Entre les villes occupées par Philippe y en auoit deux dont l'une s'appelloit Chalcis et l'autre Demetriade, que le roy

d'un philosophe *cynicque*[1] ; il exhorte François Ier à mériter le nom de roi *Musegetes*[2] ; il emploie la forme *purpure* et semble ignorer *pourpre* dont pourtant Jean Lemaire s'était déjà servi[3]. Si l'on ajoute *méticuleux* employé au sens de craintif[4], on aura tous les mots nouveaux que j'ai relevés dans le recueil d'apophtegmes.

Sans en créer lui-même, Budé pouvait, il est vrai, profiter largement de ceux qui se créaient autour de lui et qui, peu à peu, se faisaient une place dans la langue ; mais on ne voit pas que telle ait été sa manière. Il reste étranger au mouvement qui pousse les écrivains de son temps à accroître et à renouveler le vieux fonds de la langue. C'est celle du quinzième siècle finissant qui compose la substance de son vocabulaire. Sans doute il emploie *contemner*[5] quand blâmer irait aussi bien ; *obscuré* au lieu d'*obscurci*[6] ; *vitupère* au lieu de *blâme*[7] ; *excusation*

en soy mocquant | vouloit appeller les seps de Grece, pource que par icelles il tenoit la Grece en subiection,... »

1. Fo 64 vo : « A luy quelquefoys s'adressa ung qui se disoit philosophe cynicque. » Le mot apparaît aussi dans la Rhétorique de Fabri, en 1521 (Hatzfeld-Darmesteter-Thomas).

2. Cf. *supra*, p. 204. On aura remarqué que Budé écrit « musegetes » d'accord avec la forme que le mot grec a dans la langue commune ; « musagète » vient de la forme dorienne, par l'intermédiaire du latin. Jusqu'à présent, Philibert Bugnyon était le premier écrivain chez qui on eût signalé le mot (Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. II, p. 237).

3. Fo 92 ro (cf. *édit.*, p. 186). « Pourpre » est employé par Jean Lemaire dans une œuvre de 1511 (édit. Stecher, t. III, p. 255). D'ailleurs le mot, sous la forme *porpre*, était ancien dans la langue.

4. Fo 77 ro : « plus lasche et plus meticuleux. » Au seizième siècle, on ne connaît pas d'autre emploi du mot, et il est à peu près certain qu'il n'était pas entré dans la langue. Louis Le Roy, traduisant justement un opuscule de Budé, emploie « craintif » pour rendre *meticulosus;* c'est, sans doute, qu'il ne connaissait pas « méticuleux » (*Traitté de la vénerie*, édit. H. Chevreul, p. 24 ; cf. *Lucubr.*, p. 74-C). Pour en finir avec les mots du vocabulaire de Budé qui semblent nouveaux dans la langue, je mentionnerai encore, sans prétendre être complet : *intelligiblement* (fo 4 ro, signalé pour la première fois dans la *Rhétor.* de Fabri), *passe droict* (fo 82 ro, dans Rob. Estienne en 1549), *tortionnaire* (fo 111 vo, dans les *Nouvelles* de Des Periers) ; voir sur ces divers mots Hatzfeld-Darmesteter-Thomas.

5. Cf. *supra*, p. 206. Budé tombe ici sous le coup d'une critique de Ronsard (Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. II, p. 225, n. 2).

6. Fo 100 vo ; l'édition de 1547 corrige en : *obscurcy* (p. 193).

7. Fo 105 ro ; Ronsard ne voulait pas non plus qu'au lieu de *blasmer* on employât *blasonner* ; il est probable que *vitupère* n'aurait pas trouvé grâce devant

au lieu *d'excuse*[1]; *inuader* au lieu d'*envahir*[2]. Pourtant ce sont là des cas assez rares. Dans son fond, la langue des Apophtegmes n'a rien d'artificiel, ni de littéraire, et elle ne se distingue, semble-t-il, que par son caractère d'archaïsme; des mots ou des expressions y figurent qui devaient subsister encore dans le langage familier, mais que la langue littéraire tendait à éliminer [3]. Budé emploie encore *enhaité*[4], *feablement*[5] et *felonnie*[6]. Epaminondas s'accuse en un endroit d'avoir été « coint et gaillard »[7]. Ailleurs, il est question des pays « qui marchissoient a l'Armenie[8] ». L'auteur ne recule pas non plus devant les

lui. Je note que le mot se rencontre dans un document historique de 1536 (Lavisse, *Hist. de France*, t. V, II, p. 90).

1. Cf., dans l'Appendice II, l'extrait A du § 1.

2. Fo 46 vo (cf. *édit.*, p. 100). Pour toute la série de mots qui précède, on a, au seizième siècle, d'autres exemples que ceux-là; on les trouvera dans le Dictionnaire de Godefroy.

3. Les remarques suivantes ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. On sait comme il est difficile au seizième siècle de distinguer les mots qui étaient vraiment tombés en désuétude; je renvoie, sur ce point, aux excellentes observations de M. Brunot (*Hist. de la langue franç.*, t. II, p. 185). Aussi bien, j'ai cité les faits qui m'ont semblé les plus caractéristiques; mais je n'ai pas prétendu faire une étude approfondie sur la langue de l'ouvrage; je pourrais ajouter à ceux que j'ai donnés beaucoup d'exemples propres à fortifier l'impression générale que je traduis.

4. Fo 57 ro (cf. *édit.*, p. 120): « car il estoit pour lors fasché et mal enhaité. » Godefroy ne cite pas, pour le mot, d'exemple du seizième siècle. A côté de *enhaité*, on pourrait mettre l'expression « de bon hayt » qui se trouve au fo 42 ro (cf. *édit.*, p. 162) avec le sens de : en bonne disposition. Elle se rencontre encore dans Rabelais (IV, 25), mais elle commençait, sans doute, à devenir un peu vulgaire; l'édition de 1547 l'a remplacée par « de bonne sorte », qui ne signifie plus rien.

5. Fo 78 ro : « lequel [tresor] il apporta à Rome feablement inuentorié ». Le mot se trouve aussi dans Claude Seyssel (cité par Godefroy), qui mourut en 1520.

6. Fo 82 ro. Godefroy ne cite pas, pour le seizième siècle, d'exemples empruntés aux textes littéraires.

7. Fo 112 vo (cf. *édit.*, p. 199). Godefroy signale le mot dans Joachim du Bellay (« dames gayes et cointes »); Rabelais l'emploie (III, 14); d'après le lexique de l'édition Motheau et Jouaust, il est encore dans Montaigne, et Nicot le définit par : *joli*. Mais, ici, le sens est celui de : *aimable*.

8. Fo 95 ro ; cf. fo 109 ro : « Sur ceulx de la ville d'Arges [d'Argos] qui marchissoient à luy. » Dans le premier passage, l'éditeur corrige en : « qui estoient confins » (p. 188). Du second, il ne reste plus chez lui aucune trace. Le mot se trouve encore chez Jean d'Auton et chez Claude Fauchet. On remar-

expressions familières. On l'a vu déjà dans le passage sur l'Allemagne cité un peu plus haut [1]. Il mentionne un mot prononcé par César quand il était « encores petit compaignon [2] » ; il justifie Fabius Cunctator d'avoir su résister aux « testes vertes de Rome [3] » ; il dit qu'Agésilas était « bon roy ou quart degré [4] » ; Auguste, chez lui, appelle *ribault* l'amant de sa fille [5]. Nulle part on ne sent chez lui la volonté de hausser son langage à la dignité de la matière : il écrit du même ton qu'il parlerait.

Si du vocabulaire l'on passe à la syntaxe, nous y retrouverons les même tendances que l'on signalait tout à l'heure. Les tours dont se sert Budé sont de ceux qui tendent à disparaître ; en revanche, on ne trouve pas encore chez lui ceux qui sont appelés à supplanter bientôt les premiers. Il dit encore *neant plus que* [6], il se sert encore du *si* adversatif [7], de *ia soit que* [8] ; il dira toujours « dont il retourna [9] » et « ou chapitre XVIII [10] », tandis

quera que, pour exprimer la même idée, Lemaire de Belges dira : « estant frontier... au païs du Souldan » (édit. Stecher, t. III, p. 215).

1. Cf. *supra*, p. 211.

2. Fo 68 ro ; l'éditeur (p. 139) met à la place : « peu renommé entre les Romains. »

3. Fo 76 vo.

4. F. 106 vo. Pour cette expression, cf. Marnix de Sainte-Aldegonde, *Tableau des différends de la religion*, fo 86 a : « Ce sont hérétiques par *b* quarre, par *b* mol et par nature : je dis hérétiques *in quarto gradu*, comme parlent les docteurs en médecine, c'est-à-dire en souveraineté, et en E la » (cité par Le Duchat, dans son Commentaire à Rabelais, IV, 19).

5. Fo 72 ro : « ribault tu as deshonnorée ma fille » ; à la place de *ribault*, l'éditeur met (p. 145) : « Meschant traistre. » Le mot se trouve dans les *Quinze joyes de mariage*, et dans Rabelais (II, 29 : « A mort, ribault ! à mort ! ») ; il est encore expliqué par Nicot (Godefroy).

6. Cf. *supra*, p. 207.

7. Fo 4 ro. L'éditeur remplace par *toutesfois* (fo A 5 ro). Dans cette acception, Montaigne emploie encore *si* tout court, mais il lui arrive de le renforcer par *pourtant* (*si pourtant*, I, 55), ou même d'employer *si est-ce que* (I, 5). Cela montre bien que la force adversative de *si* tendait à s'effacer.

8. Fo 38 vo ; l'éditeur (p. 158) met à la place *combien que*. Il convient d'ajouter que cette dernière locution est employée par Budé assez fréquemment (voir les fos 10 ro, 12 ro, 69 ro).

9. Voir, par exemple, fo 39 vo, où l'éditeur (p. 159) corrige *dont* en *duquel*. *Dont* est encore employé par Rabelais comme équivalent à *d'où* ; mais M. Brunot le range ainsi que *ia soit que* parmi les mots invariables, qui commençaient à tomber en désuétude (Brunot, dans *Hist. de la langue et de la littérat. franç.*, t. III, p. 850 et la note). Sauf erreur, ce passage ne se retrouve pas dans la refonte de ce travail, à laquelle nous avons déjà renvoyé.

10. Fo 2 ro ; l'éditeur (fo A 4 ro) imprime : *au chapitre XVIIIe*. Cependant,

qu'on commence à écrire plutôt : « d'où il retourna » et « au chapitre XVIII ». Evidemment Budé ignore les efforts faits autour de lui pour rajeunir la langue française et lui donner de nouveaux moyens d'expression.

C'est ce qu'on verra mieux en étudiant son style même. Dans le développement des idées abstraites ce style ne cesse d'être obscur et traînant [1] ; plus dégagé dans les récits, il manque encore de souplesse et garde toujours une certaine raideur ; à la longue, il est monotone. L'auteur ne sait pas varier les tours de phrase, ni ordonner diverses propositions en une phrase harmonieusement construite ; ses périodes sont surchargées de *qui*. Il n'est pas préparé, on le sent, à écrire en français une œuvre littéraire. Comment, au reste, le serait-il ? Il fait son unique lecture des auteurs latins et grecs ; il ne s'est jamais exercé à écrire que dans leur langue ; quand il cause littérature avec ses plus doctes amis, c'est encore en latin qu'il s'exprime [2]. L'idiome maternel ne lui sert que pour les usages de la vie courante et il a, tout naturellement, employé dans son livre la langue qu'il parlait tous les jours.

Il y a là, croyons-nous, matière à réfléchir ; et le cas de Budé nous montre tout le tort que les humanistes pouvaient faire au développement normal de la littérature et du génie français. Ils sont uniquement possédés par leur rêve d'appliquer le latin classique à l'expression des idées modernes et aux besoins nouveaux de la pensée ; de la langue française, ils n'ont cure. Ils la laissent, si je puis dire, en friche, et abandonnent au peuple le soin

ou se trouvera encore dans Rabelais (par exemple, tout au début du prologue de *Gargantua*). Cf. Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. II, p. 277.

1. On en a vu déjà plusieurs exemples. J'y ajouterai celui-ci (f° 34 r°) : « Car il n'y a riens par quoy l'homme differe tant des bestes brutes que par parler fondé en science, par lequel ung homme peult donner a entendre a l'autre toutes les conceptions formées en entendement humain, ce qui ne se peult deuement et entierement faire sans faculté d'eloquence, qui procede et emane de multiplicité de sciences ou d'une excellence d'entendement instruict par grande experience qui pourroit supplier la faculté de doctrine et des dittes lettres, lesquelles reuiendroient de nostre temps s'ilz auoient la faueur et aide des roys, en ensuiuant l'auctorité dessusdicte de Salomon ». A la fin de cette longue phrase, on remarquera l'emploi de *ilz* comme pronom du féminin pluriel. C'est un exemple d'une confusion qui se retrouve jusque dans Ronsard (Brunot, *op. cit.*, t. II, p. 313).

2. Cf. *supra*, p. 93.

de la transformer. C'est malgré lui, si je puis dire, que Budé s'est décidé à écrire un livre en français. Quand il veut faire œuvre durable, il s'exprime en latin; au besoin il emploie le grec. Lui-même ne nous dit-il pas que le grec seul, aujourd'hui, peut mener les humanistes à la gloire[1]? Donc c'est en grec qu'il écrira l'éloquente préface aux « Commentaires de la langue grecque ». Son exemple est suivi; ses lettres latines et grecques serviront de modèle aux humanistes de l'époque. Il semble que le français soit incapable encore de porter la pensée et d'être employé comme langue littéraire. La génération suivante luttera contre ce préjugé; elle saura en triompher. Ce n'est pas à nous de dire comment; toutefois, ces indications étaient nécessaires pour faire entrevoir la conclusion qui se dégagera de notre étude. Déjà nous soupçonnons ce que l'on verra mieux dans le second tome de ce travail : que le triomphe de l'humanisme eût été la mort de l'esprit français.

1. Cf. L. Delaruelle, *Répertoire analyt. et chronolog. de la corresp. de Guillaume Budé*, pp. 134-135.

APPENDICES

APPENDICE I.

Note sur la bibliothèque de Guillaume Budé et sur un manuscrit de Pline l'Ancien qui a dû en faire partie.

J'ai dit plus haut (p. 140) que Budé avait utilisé trois manuscrits de Pline dont un au moins était à lui. La question vaut la peine d'être traitée en détail, car nous pourrons ainsi redresser une opinion erronée, que semble autoriser un texte de Budé lui-même. Dans une lettre du 21 décembre 1527, Budé écrivait ceci à Jacques Sadolet (*Lucubr.*, p. 395) : « Quod librorum meorum Graecorum indicem mitti ad te postulas, ... rubore me suffusum esse scito : quippe qui nullos alios libros duntaxat memorandos habeam praeter eos qui in chalcotyporum officinis hactenus passim peruagati sunt, ne huiusmodi quidem omnes. Manuscriptos satis multos olim domi habui, sed depositos et creditos. » Remarquons d'abord que dans ce passage, Budé n'entend parler que des textes grecs. Il n'en faudrait nullement conclure qu'il n'a jamais eu de manuscrits anciens en sa possession, qu'il n'a jamais non plus cherché à s'en procurer. Dans une note écrite en 1535, lui-même parle d'un manuscrit des *Offices* de Cicéron qu'il a offert à une grande dame de sa connaissance. (Voir à la fin de l'Appendice III, p. 276). Il a pris soin de nous renseigner sur les manuscrits de Pline qu'il avait eus à sa disposition. Il faut donc prendre à la lettre le passage cité plus haut : il ne prouve nullement que les manuscrits d'auteurs anciens aient été si rares dans la bibliothèque de Guillaume Budé.

Est-ce à dire qu'on ait chance de pouvoir jamais reconstituer cette bibliothèque? M. H. Omont a fort bien expliqué quel en avait été le sort et dans quelles circonstances elle avait été dispersée (*Notice sur les collections de manuscrits de Jean et de Guillaume Budé*, p. 101 du

Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris). En même temps, il a dressé la liste des manuscrits grecs de Budé, qui tous lui venaient de Georges Hermonyme. Pour ajouter aux résultats de cette étude, il faudrait faire, dans les collections de la Nationale et ailleurs, de minutieuses recherches que nous n'avions pas le loisir d'entreprendre. Ici notre dessein est plus modeste et aussi plus précis. Il nous sera permis cependant, avant d'en venir aux manuscrits de Pline, de signaler deux volumes imprimés qui ont fait partie de la bibliothèque de Guillaume Budé.

Le premier est connu depuis longtemps et décrit dans l'édition que Vœmel a donnée de Démosthène (fascic. 1, Hales, 1856, p. 208). C'est une édition aldine de Démosthène qui se trouve maintenant à la bibliothèque royale de Berlin. En tête de cet exemplaire, on lit une note manuscrite dont voici la teneur :

Demosthenis hoc exemplar Geneuae accepi ex Bibliotheca Guilhelmi Budaei uiri Graecarum literarum scientissimi, cuius manum in notis marginalibus habebis.

M. F. W.

Un peu au-dessous : *Wendelinus.*

Sur ce théologien, on peut consulter l'*Allgemeine Deutsche Biographie*. On verra que, dans les premières années du dix-septième siècle, il fit un séjour à Genève, où s'était réfugiée une partie de la famille de Budé : on s'explique donc qu'il ait pu recevoir en don une épave de sa bibliothèque. Pour les notes dont on a vu plus haut qu'il parlait, elles offrent différents caractères ; quelques-unes signalent des variantes ; d'autres, toujours assez courtes, transcrivent des gloses ; presque toutes sont de brefs renvois que Budé a notés pour sa commodité personnelle. En un endroit, il déclare s'être servi d'un manuscrit. C'est à la page 149, à propos du discours de la fausse ambassade (cf. *Démosthène*, p. 357, 10). Budé, trouvant dans son texte ἐπέχοντες a mis en marge : « Sic legit interpres et in manuscripto legitur. »

Je ne sache pas qu'on ait encore signalé le second volume dont nous avons à parler maintenant. Il se trouve à la bibliothèque de l'Université de Leyde (A 6. 758), où j'ai pu l'examiner rapidement. C'est, dans l'édition *princeps* d'Aristote, publiée par Alde Manuce, le tome qui contient l'*Organon* et qui parut en 1495. Au recto du feuillet de titre, en bas, une note dont nous ne savons pas l'origine :

Omnia quae in hoc libro sunt, a Budaeo sunt annotata.

Cette affirmation est confirmée par l'examen des notes marginales : c'est bien la même main qui a annoté certains des manuscrits étudiés par M. H. Omont. Ces notes sont très nombreuses et certaines d'assez grande étendue. Elles emplissent les marges des *Premières Analytiques* et surtout des *Secondes Analytiques :* on y voit des textes grecs, des gloses latines, et même des figures géométriques. A partir des *Topiques,* on ne trouve presque plus de notes. A la fin du volume, Budé a dressé, en grec, la liste des ouvrages qui y sont compris.

Pour les manuscrits de Pline dont Budé s'est servi, c'est par lui-même qne nous en connaissons l'existence, et c'est lui qui nous permettra d'en identifier au moins un. Il les a cités dans le *de Asse* chaque fois qu'il en pouvait tirer une bonne leçon pour les passages de Pline dont il avait à se servir. En un endroit, il semble dire qu'ils étaient sa propriété. Il vient de parler des renseignements inestimables qu'on trouvera dans Pline l'Ancien, pourvu qu'on en corrige le texte à l'aide des anciens manuscrits. Il ajoute alors (*de Asse,* Lyon, 1550) : « Ne quid autem comminisci uidear, penes me futura antiqua exemplaria profiteor, ut nulli non adire liceat, quem initiatum his sacris esse sensero. »

Ce passage semble bien clair, mais, dans un autre endroit (p. 315), Budé, voulant corriger le texte courant de Pline, s'exprime de la façon suivante : « Sic et in impressis codicibus et *in duobus antiquis* legi, ut autem dictum est. *In uno autem uenerandae antiquitatis qui in rebus meis erat, ita legitur,* etc. » On voit la conclusion que suggèrent les mots que j'ai soulignés. Budé avait à sa disposition trois manuscrits de Pline, mais, de ces manuscrits, un seul était sa possession. Aussi bien il dit ailleurs (p. 155) : « Ego antiquissimum exemplar habeo... » Il ne parle jamais aussi nettement des autres manuscrits qu'il a utilisés ; on n'ose donc affirmer que ceux-là aussi lui aient appartenu. Le premier des passages que nous avons cités signifierait seulement qu'il les avait chez lui et en possédait le libre usage. Il se peut, d'ailleurs, que Budé ait eu encore d'autres manuscrits de Pline. Souvent, il s'exprime ainsi : « In antiquis nonnullis ... legitur » (p. 362), ou bien il dit se guider sur la leçon des anciens manuscrits : « admonitus ab antiquis exemplaribus... » (p. 363). Cependant, quand il prend la peine d'énumérer la leçon de ses manuscrits, il n'en nomme jamais que trois (cf., par exemple, p. 186) : deux de ceux-là sont appelés *antiqui ;* l'autre est l'*antiquissimus* (ou *uetustissimus*) qui, nous l'avons vu, est à lui.

Il est facile d'identifier l'*antiquissimus* en s'aidant des leçons que Budé en a extraites et qu'il a citées dans le *de Asse.* Selon Sillig,

l'éditeur de Pline (t. V, p. 217), ce manuscrit serait celui qu'on est convenu d'appeler *d*, et qui est le manuscrit latin 6797 de la Bibliothèque Nationale. Voici sur quoi se fonde cette hypothèse. Budé écrit à propos d'un passage de Pline (*de Asse*, p. 278; cf. Pline, 35, 36; je souligne les mots qui sont du texte de Pline) : « unus uetustissimus sic *in pondo CXI* et *denarii* uerbum additum erat lectoris manu et *C* loco deletili scriptum. » Il valait la peine de voir, sur le manuscrit même, si *d* présentait bien cette leçon. J'ai constaté qu'en effet *denarii* y était l'addition manifeste d'un lecteur et, d'autre part, que le *C* de *CXI* était écrit sur la place d'un grattage (f° 222 r°). Cette identité parfaite, dans un cas très particulier, entre la leçon de *d* et celle du *uetustissimus*, suffirait à montrer que ces deux manuscrits n'en font qu'un.

On peut cependant fortifier cette démonstration. Budé a eu l'occasion d'étudier un passage de Pline (10, 141-142) où il était question, — dans les éditions du temps, — d'oiseaux payés chacun « sex nummis ». Il ajoute alors (p. 155) : « Ego antiquissimum exemplar habeo, in quo hoc uerbum *nummis* deletitio loco scriptum erat, ut coniciam, etc. » Nous voyons en effet que, dans le manuscrit *d*, le mot *nummis* occupe la place d'une rature[1].

Voici enfin une dernière preuve. Budé discute un passage de Pline (8, 196) où le texte courant parlait d'une somme de 400,000 sesterces, *quadringentis millibus sestertium ;* mais, remarque Budé, les manuscrits autorisent une correction (p. 186) : « In antiquis duobus exemplaribus *quadringenties sestertium* legimus ; in uno antiquissimo *quadringentis*, sed ita ut conspicue deletilem membranae locum cerneres, et *quadringenties* principio fuisse intelligeres. » Or, le manuscrit *d* porte *quadringentis* (f° 64 v°), et cette leçon en a remplacé une autre, qui a été effacée. La mention, faite par Budé, de cette rature est tout à fait caractéristique.

Je pense qu'il est inutile de poursuivre et de citer tous les endroits où le manuscrit de Budé offre la leçon qui est celle de *d*. Il ne faudrait pas s'étonner s'il n'y avait pas partout concordance absolue. Budé a pu se romper ou bien manquer de précision en citant la leçon de son *antitquissimus*. D'autre part, pour cette comparaison, il faudrait retenir seulement les passages où il parle expressément de son « très ancien

1. Pour les leçons du manuscrit *d*, on pourra se reporter à l'édition Jahn, dans la revision qu'en a donnée C. Mayhoff (chez Teubner). Pour les leçons des manuscrits inférieurs, il vaudra mieux se reporter à l'édition Sillig, plus complète.

manuscrit » ; les *antiqui*, simplement, sont pour lui les deux manuscrits accessoires auxquels nous avons vu qu'il avait aussi recours. Il semble donc hors de doute que Budé a possédé le manuscrit appelé *d*, qui se trouve maintenant à la Bibliothèque Nationale (lat. 6797). Malheureusement, ce manuscrit ne renferme aucune note où l'on puisse voir la main de Budé ; il nous est impossible de dire comment il est arrivé chez Budé ni ce qu'il est devenu, après être sorti de sa bibliothèque. C'est un manuscrit que l'on est d'accord pour attribuer au treizième siècle ; le P. Hardouin l'a utilisé pour sa célèbre édition de Pline (1685). Voilà tout ce qu'on en peut dire.

Il est plus malaisé de déterminer les deux autres manuscrits dont Budé s'est servi. L'enquête sommaire que j'ai faite ne m'a pas permis d'arriver sur ce point à un résultat. Tout prouve que ces manuscrits étaient de second ordre ; Budé nous dit lui-même qu'ils étaient sur papier (p. 194) : cela seul leur assigne une date assez basse. Pour les retrouver, il ne suffirait pas de considérer les divers manuscrits parisiens. A propos d'une phrase de Pline (33, 157), Budé note que les *antiqui* y omettent le mot *crustarius ;* c'est une omission qui ne se trouve guère que dans *d* et dans *V*, un manuscrit *Vossianus* de l'Université de Leyde. Or, c'est à Leyde, parmi les *Vossiani*, que M. H. Omont a retrouvé plusieurs des manuscrits grecs de Guillaume Budé. C'est dans la même bibliothèque que nous-même avons retrouvé l'un de ses volumes imprimés. Il se pourrait qu'il s'y cachât encore tel ou tel de ses manuscrits. Nous nous contentons de signaler cette hypothèse, laissant à d'autres le soin de la vérifier.

APPENDICE II.

I.

Extraits du manuscrit de l'Arsenal.

A

[**F° 20 v°**] Iule cesar oncle dudit auguste comme recite plutarque après qu'il eut vaincu pompée et toute la puissance du senat et peuple de rome, laquelle auoit subiugué la plus part du monde a nous et a eulx congneu, pardonna a cicero le grant orateur de rome qui auoit esté de party contraire a luy c'est assauoir de pompée, en faueur et pour l'honneur de son scauoir et de sa grant eloquence . laquelle science auoit fait cicero si grant a rome combien qu'il ne fust romain, qu'on disoit qu'il regnoit a rome pour la grant auctorité qu'il auoit tant ou senat qu'en autres assemblées ou l'on besongnoit par conseil et remonstrances et deliberations sans user de force d'armes . mais cesar non content de l'auoir rappellé a rome, encores l'oyoit voluntiers parler et prier pour ses amys qui estoient en fuyte pour la cause dessusdicte, et pardonna a plusieurs pour l'honneur de luy, car [**f° 21 r°**] il faisoit propositions deuant cesar en suppliant pour eulx et faisant leurs excusations et appoinctemens . entre lesquelz y en eut vng nommé liguaire contre lequel cesar estoit tellement indigné qu'il ne vouloit aucunement escouter homme qui parlast pour luy impetrer grace et sauluer la vie, iusques a ce que cicero luy fist requerir que son plaisir fust l'escouter parler pour liguaire, et qu'il luy donneroit a entendre le cas qui estoit autre qu'il ne pensoit . ce que cesar accorda en disant a ceulx qui estoient a l'entour de luy, il est arresté en mon opinion que liguaire mourra quelque chose que cicero saiche dire ne alleguer ou interceder pour luy. mais cela n'empesche point que ie ne l'oye voluntiers parler pour luy satisfaire. Ce fait se mist en sa chaize pour ouyr l'oraison de cicero,

deliberé de luy prester l'oreille seulement, sans pource se condescendre a aucun pardon ou grace faire a liguaire, et tenoit en sa main quelques memoires ou requestes qu'on luy auoit presentéz . quant cicero fut vng peu auant entré en son oraison, il vsa de si grande facunde [f° **21** v°] et de si merueilleuse vertu d'eloquence, que enuiron la moitié de l'oraison on veioit cesar prince de sa nature plain de benignité et de clemence, changer couleur et muer visaige . mais quant vint au poinct ou cicero auoit reserué la force et la vigueur de son eloquence, cesar fut tellement transporté de plaisir et remply de l'esperit de ladicte oraison, partant et sortant de la prononciation et regard et gestes de l'orateur qui moult augmentoient son eloquence, qu'il gecta par terre les memoires qu'il tenoit entre ses mains, et ne se pouoit arrester en sa chaize, mais le veioit on leuer par foys comme impatient et combatant en soy mesmes de l'obtination et propos qu'il auoit fermez en sa pensée contre l'eloquence de cicero . iusques a ce qu'il s'en partit en fin de cause en confessant qu'il estoit contraint de pardonner a liguaire quelque chose qu'il eust dit au contraire par auant, ce qu'il fist, et neantmoins cesar n'estoit pas homme aisé a abuser de langaige, car il estoit luy mesmes l'vng des grans orateurs de rome auant qu'il fust venu a la monarchie [f° **22** r°] ainsi que cicero et autres ont escript apres sa mort.

(Pour la version des diverses éditions, voir l'édit. lyonnaise au f° 22 r°, l'édit. de l'Arrivour à la p. 54, l'édit. parisienne au f° 37. Le prototype de l'anecdote doit être cherché dans Plutarque, *Cic.*, ch. 39.)

B

[F° **41** v°] Quelque foys auant ce temps il [Cineas] trouua son maistre [Pyrrhus] ioyeulx et de bon hayt [f° **42** r°] et soy adonnant a deuiser, et voyant par luy que le roy son dit maistre faisoit son preparatif pour passer en italie, il lui commenca a dire, sire les romains sont gens de grand renom, mais si vous en auez la victoire par bonne fortune, que ferons nous après . ho (dist pyrrhus) se les romains sont par moy vaincus ie ne trouueray nulle resistence en italie . apres ceste responce cynée se tait quelque peu, et puis de rechef sire (dist il) l'italie mise en vostre obeissance que ferons nous après . a ce pyrrus respondit quelque autre chose en faisant son compte de passer en sicile et de la en afrique, si fault il sire (dist cynée) que la guerre preigne fin, et puis après tout ce que vous auez dit parfait, il vous ennuyra quant vous n'aurez plus que faire . ho (dist le roy) alors seray ie de loisir pour prandre mes passe temps, et alors ferons nous bonne chère toy et moy, et nous

donnerons prou de repos et de bon temps. Et sire (dit cynée) qui nous garde [f° 42 v°] de ceste heure que nous ne prenons ce bon temps et ce repos, n'auez vous pas ia assez mené la guerre et acquis assez de quoy pour prandre voz deduytz et esbatz. le roy entendit bien l'intencion de cynée qui saigement le cuydoit diuertir de mener la guerre aux romains, mais il ne peut vaincre son cueur, et poursuyuit son entreprise dont il retourna en fin a grant perte. et depuis il mena la guerre du costé de la grece et fut tué en prenant la ville d'arges d'vng coup de tuille ruée par une vieille femme ainsi que les fortunes de guerre aduiennent, et par auant auoit esté blecé en l'estomac par le filz d'icelle femme contre lequel il combatoit a cheual quant la femme dessusditte le frappa de la tuylle par vne fenestre.

(Cf. l'édit. lyonnaise au f° 70 r°, l'édit. de l'Arrivour à la p. 162, l'édit. parisienne au f° 142 v°. Pour le récit original de Plutarque, voir la vie de *Pyrrhus*, ch. 14.)

C

SUR LE « DE ASSE ».

[F° 93 r°] : Et ce liure sire contenant moult d'autres choses mis ie voluntiers et de cueur gay entre les mains des imprimeurs sur le temps de vostre couronnement parce que [f° 93 v°] par iceluy ie me attens d'auoir assez bien et conuenablement declaré et explicqué l'excellence de la nation de france, la magnificence et honnesteté et opulence et grande felicité de vostre royaume, et ces prerogatiues et auantaiges que dieu et nature luy ont donnéz, et pour ceste cause ay ie dedié le liure a l'honneur et fortune de france et a l'esperit angelicque protecteur d'icelle, et a la maiesté de vostre noble couronne, pour illustrer de ma part et selon mon moyen ou petit entendement le nom de vostre empire et royaume dont ie suis natif et mes enfans pareillement ainsi comme estoient mes ancestres, et en laisser pour le present tesmoingnage entre les gens de scauoir, et qui s'adonnent aux bonnes lettres, et memoire pour l'aduenir, et de vostre eureux et nouueau nom pareillement, equiuocant a la nation de france, lequel y est imprimé en telle lettre qu'elle se [f° 94 r°] list de tous quartiers et extremitéz de la chrestienté, et de telle encre qui ne s'effacera de mil ans s'il ne vient vng second deluge, par le moyen des impressions, qui tousiours renouuellent les liures quant la matière d'iceulx est de plaisir, et la forme a quelque grace ou espèce de artifice. Pour retourner a pompée, pline...

(Cf. l'édit. lyonnaise au f° 85 r°, et l'édit. parisienne au f° 166 v°; manque dans l'édit. de l'Arrivour, p. 187.)

II.

Les remaniements du Recueil d'Apophtegmes : étude des manuscrits et des éditions.

Le manuscrit de l'Arsenal étudié précédemment renferme, nous l'avons vu, le texte original de l'ouvrage qui est connu sous le titre de l'*Institution du Prince*. Il présente des garanties d'authenticité qui nous obligeaient à le prendre comme base de notre travail ; il nous reste maintenant à montrer que Budé n'entre pour rien dans les autres rédactions, soit manuscrites, soit imprimées, que l'on a conservées de l'ouvrage. On sait qu'il ne devait pas être imprimé avant l'année 1547, soit sept ans après la mort de Budé. Ce ne serait pas, il est vrai, le seul ouvrage posthume de Guillaume Budé. Déjà Robert Estienne avait fait paraître, en 1544, le recueil des *Forensia;* mais il s'agissait là d'un ouvrage dont on avait trouvé l'ébauche dans les papiers de Budé ; Louis Le Roy y faisait allusion, presque au lendemain de sa mort, dans l'opuscule qu'il consacrait à retracer la vie du célèbre humaniste. Au contraire, il ne semble pas avoir connaissance du manuscrit de l'*Institution du Prince*. D'ailleurs, M. Eug. de Budé a retrouvé, dans ses archives de famille, le cahier de notes qui a fourni les matériaux des *Forensia;* il n'y a découvert aucun manuscrit de l'*Institution*.

Déjà ces circonstances font planer un doute très sérieux sur l'authenticité de l'ouvrage publié en 1547. Le doute se fortifie quand on en vient à l'examen des manuscrits et des éditions. Nous allons donner une description sommaire des unes et des autres. Puis nous citerons, pour deux passages du manuscrit de l'Arsenal, les variantes qu'on trouve dans chacune des versions postérieures ; cela suffira, je pense, pour montrer le peu d'authenticité qu'elles présentent. Nous n'aurons plus qu'à préciser les remaniements par lesquels chacune d'elles se caractérise.

Parmi les manuscrits, il en est un qui se trouve à la Bibliothèque Vaticane ; c'est le 1685 du fonds de la Reine. Quand j'ai eu l'occasion de l'examiner, je ne prévoyais pas l'utilité dont il pouvait être pour une

étude critique de l'*Institution du Prince*. Je n'en ai pris qu'une description sommaire, et qui, par elle-même, ne nous apprendrait pas grand'chose. Nous attendrons, pour en parler, d'avoir examiné les autres textes de l'*Institution* et d'en avoir, autant qu'il est possible, déterminé la parenté.

MANUSCRITS

1. Biblioth. Nationale, Ms. Fr. 10192 (papier); première moitié du seizième siècle. — Pas d'autre titre que la formule de dédicace qui adresse le livre au roi. Le texte en est conforme à celui de l'Arsenal, si ce n'est qu'ici Budé est appelé *secrétaire* [du roi] *et maistre de sa librairie*. Il se peut, d'ailleurs, que cette formule soit exactement transcrite d'un manuscrit inconnu que le nôtre reproduirait fidèlement. En tout cas, elle nous révèle l'époque où fut faite la transcription que représente le ms. fr. 10192. C'est au début de l'année 1522 que Budé fut nommé maître de la librairie ; au mois d'août de la même année, il devenait maître des requêtes et il l'était encore quand il mourut. A partir de ce moment-là, si, à défaut de tous ses titres, on avait voulu lui donner celui dont il s'honorait le plus, c'est celui de maître des requêtes qu'on aurait accolé à celui de secrétaire. C'est ainsi que les *Commentarii linguae graecae*, qui sont de 1529, portent sur la page de titre : *Gulielmo Budaeo, consiliario regio, supplicumque libellorum in regia magistro, auctore*. Notre conclusion ne saurait être douteuse : le texte que représente, directement ou non, le manuscrit de la Nationale, date des premiers mois de 1522.

2. Biblioth. Nationale, Nouv. Acquis. franç. 6259 (parchemin); première moitié du seizième siècle. — Deux feuillets de garde ; puis, au recto du troisième feuillet, non numéroté, le titre suivant :

Commentaire et memorial au roy francois premier de ce nom faict par mons^r Bude son conseillier et maistre ordinaire des requestes de la maison dudict seigneur.

Suit la formule de dédicace telle qu'elle figure dans le manuscrit précédent, c'est-à-dire avec la mention *maistre de sa librairie*. Notre manuscrit dérive donc de la version que représente le ms. fr. 10192 ; d'autre part, le titre qui vient d'être transcrit montre qu'il en donnera un remaniement postérieur, mais qui, de toute façon, ne saurait avoir eu lieu après la mort de Budé. Autrement, le reviseur qui a composé le

titre n'aurait pas manqué de mettre, par exemple : *faict par feu mons*r *Bude*, etc., ou encore : *faict par mons*r *Bude en son vivant*[1], etc..

ÉDITIONS

1. *Tesmoignage de temps, ou enseignemens et enhortemens pour l'institution d'un prince. — Composé par feu maistre Guillaume Budé, Conseiller du Roy, et Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel.* — Lyon, Guillaume Gazeau, 1547, in-8º (Biblioth. Nation. et Biblioth. de l'Arsenal).

[Il faut noter qu'au recto du dernier feuillet figure la mention suivante : *Imprimé à Lyon, par Denys de Harsy. M.D.XLIIII.* Je pense qu'il y faut voir une faute d'impression et lire : *VII* au lieu de *IIII*. Une faute est ici plus vraisemblable qu'au feuillet de titre, car il est naturel de penser que les trois éditions de l'*Institution* ont vu le jour la même année, à peu près en même temps.]

Pas le moindre avertissement sur la manière dont l'éditeur serait entré en possession du manuscrit de l'ouvrage. Au recto du second feuillet (non numéroté) se trouve tout de suite la formule de dédicace à François Ier. Budé y est seulement qualifié de *secretaire* du roi. A première vue, il semble donc que le texte utilisé dans cette édition dérive directement du manuscrit de l'Arsenal.

2. *De l'institution du Prince ; Liure contenant plusieurs Histoires, Enseignements et saiges Dicts des Anciens tant Grecs que Latins. Faict et composé par Maistre Guillaume Budé, lors Secretaire et maistre de la Librairie, et depuis Maistre des Requestes, et conseiller du Roy. — Reueu, enrichy d'Arguments, diuisé par Chapitres, et augmenté de Scholies et Annotations, Par hault et puissant Seigneur, Missire* [sic] *Iean de Luxembourg, Abbé d'Iury.* — Imprimé par Nicole Paris, à l'abbaye de l'Arrivour, 1547 ; in-fol. (Biblioth. Nation., Biblioth. de l'Arsenal).

Au verso, privilège de cinq ans, accordé à Nicole Paris, imprimeur à

1. On voudra bien noter aussi qu'à l'ordinaire les manuscrits *A* et *B* ne connaissent l'emploi ni de l'apostrophe, ni des accents. Pour le manuscrit *B*, la remarque a son importance. Il semble bien qu'après 1530 l'usage de ces signes tend à se généraliser. (Voir Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. II, p. 93.)

Troyes, pour l'*Institution du Prince*, ouvrage « qui par cy devant n'auoit esté mis en lumiere », en date du 9 mai 1547[1]. Au recto du second feuillet, l'ouvrage commence avec la formule de dédicace à François Ier. Budé y est désigné comme secrétaire du roi *et maistre de sa librairie*. Cela suffit à montrer que le manuscrit utilisé pour l'impression est apparenté à ceux de la Bibliothèque nationale. D'autre part, les remaniements qu'on remarque déjà dans cette seule formule de dédicace, les promesses d' « enrichissements » que renferme le titre, tout contribue à nous faire craindre que le texte original de Budé n'ait subi, dans cette édition, des altérations considérables.

3. *Le liure de l'institution du Prince, au Roy de France tres chrestien Francoys premier de ce nom, faict et composé par M. Guillaume Budé son secretaire et maistre de sa librairie.* — Paris, Jehan Foucher, 1547 ; in-8°. (Biblioth. Nat., Biblioth. de la Faculté des lettres de Paris et Biblioth. Mazarine ; l'exemplaire de cette dernière bibliothèque, semblable pour tout le reste au premier, porte le millésime 1548.)

Au verso, privilège accordé, comme celui de l'édition précédente, à Nicole Paris, imprimeur à Troyes. Mais la teneur n'en est pas la même ; la date diffère également : 13 septembre 1547. Malgré tout, il est vraisemblable que les deux éditions ont été faites sur le même manuscrit. Le titre de la seconde, avec la mention *maistre de sa librairie*, est aussi de nature à confirmer cette hypothèse.

On va voir maintenant, pour deux phrases isolées du manuscrit de l'Arsenal, ce qu'est devenu le texte originel dans les différentes versions de l'ouvrage. Voici les abréviations dont j'userai pour désigner l'origine des variantes[2] :

A = B. N., ms. fr. 10192.
B = B. N., ms. fr. nouv. acquis. fr. 6259.
C = éd. lyonnaise de Guillaume Gazeau.
D = éd. de l'Arrivour.
E = édition parisienne de Jehan Foucher.

1. Bayle, dans son *Dictionnaire*, et Clément, dans sa *Bibliothèque curieuse*, affirment l'existence d'une édition qui aurait paru à l'Arrivour en 1546. En tout cas, elle ne s'est pas retrouvée de nos jours. Tous ceux qui, à ma connaissance, ont cité ou décrit l'édition de Jean de Luxembourg la donnent comme ayant paru en 1547.

2. Dans le relevé des variantes, on a négligé celles qui étaient purement orthographiques.

Dans le premier des deux passages (ms. de l'Arsenal, f° 8 r°) il est question d'Aristote :

> Lequel Autheur en ce lieu, et aultres a monstre plus clairement et mieux que nul autre que cest que de iustice, et dont vient l'auctorite et maieste royalle.

(Voir *A* au f° 8 r°, *B* au f° 4 v°, *C* au f° 9 v°, *D* à la p. 21, *E* au f° 11 v°.)

> que c'est proprement que Iustice *ABDE* — d'ou *CDE* — vient, et est emanee *AB* — vient et procede *D* — vient, et est deriuée *E* — maieste royale, Cest assauoyr par la precellente vertu d'aulcuns Roys ausquelz les peuples se sont iadiz voluntairement soubmiz pour estre par eulz regiz selon Iustice. *ABDE*

Voici maintenant une autre phrase du manuscrit de l'Arsenal, prise quelques lignes plus loin :

> autrement c'est iniustice selon Aristote, car ce n'est pas a vng chascun rendre son droict, et ainsi estil des papes...

(Voir *C* au f° 10 r°, *A* au f° 8 v°, *B* au f° 5 r°, *E* au f° 11 v°, *D* à la p. 21.)

> Autrement c'est iniustice, selon Aristote : car ce n'est pas à chascun rendre son droict, et ce qu'il luy appartient pour sa rate portion, de ce qui est à partir, selon priorité, et postériorité. Et ainsi est il des Papes... *C*
>
> Autrement elle est iniustice selon aristote, qui est qualite vicieuse (vicieuse autant que iustice est vertueuse *B*—iniustice, et appellée selon Aristote, une qualité vicieuse, autant que iustice est vertueuse *E*) consistant et (en *BE*) fraudant vng chascun de son droict et du bien qui luy appartient pour sa rate (ferme *E*) portion de ce qui est a partir du bien public, selon priorite et posteriorite. Et ainsi est il des papes... *ABE*
>
> La ou si on faict aultrement, elle prend le tiltre de son contraire, et deuient iniustice. Lequel vice (selon Aristote) est autant à blasmer : comme Iustice, qui est si honorable, est à louer quand on l'exerce comme l'on doibt. D'autant qu'il ne pourroit estre un plus euident vice et plus certain mal, que fraulder une personne de l'honneur qui iustement luy est deu. En quoy faisant, l'on offense soy propre, et les biens du public : desquelz les Princes doibuent estre plus curieux, que de leurs propres plaisirs. Et ne pensés pas, que ceste Iustice distributive ne se puisse estendre que aux Princes seculiers seulement, lesquelz quelquesfois en abusent, qui est une belle et excellente louange pour ceulx, qui l'ont en honneur et recommandation. Mais on trouve quelques fois aulcuns Papes... *D*

On voit maintenant les résultats qu'on peut dégager de ce double tableau. Le texte de l'édition lyonnaise, qui est notoirement le plus pur,

n'est pas copié directement du manuscrit original. Les additions qu'on y relève ne sont pas seulement le fait de l'éditeur : celle qui porte sur la fin de la phrase *autrement cest iniustice...* se retrouve, plus ou moins transformée, dans les autres états de notre texte. Ainsi tous les manuscrits ultérieurs procèdent de celui qui a servi pour l'impression de *C*; celui-ci est donc le seul qui puisse représenter une revision du texte original, dont Budé serait l'auteur. Mais une pareille hypothèse est, par elle-même, bien invraisemblable. Le manuscrit dont *C* dérive date, à quelques années près, de la même époque que le manuscrit original. Nous l'avons déjà montré tout à l'heure; nous avons maintenant une nouvelle raison de l'affirmer puisque le texte de *AB*, qui en dérive, remonte aux premiers mois de l'année 1522. Ainsi, moins de trois ans après la composition de son œuvre, Budé l'aurait remaniée et, le travail une fois achevé, il aurait gardé cette œuvre par devers lui, sans songer à la faire imprimer, sans même faire le nécessaire pour qu'elle le fût après sa mort! Nous ne connaîtrions ce remaniement du premier texte que par une édition sans autorité, faite sur un manuscrit de rencontre! La vérité est tout autre. Une fois son œuvre déposée dans la bibliothèque du roi, Budé ne pouvait empêcher qu'on n'en prît des copies et en même temps qu'on ne la remaniât; la chose dut se faire dans le temps que l'ouvrage avait encore l'attrait de la nouveauté. Une première copie fut faite, que représente l'édition lyonnaise. De cette copie dérive le texte de *A* qui date de la première moitié de 1522. Celui-ci est à son tour la source du texte de *B*. Nous le soupçonnions déjà; nous en sommes sûrs maintenant, car *B* reproduit *A* avec des additions ou des altérations qui lui sont propres (à l'addition de *A* : *qui est qualite vicieuse*, *B* ajoute à son tour : *autant que Iustice est vertueuse;* la leçon de *A* : *consistant et*, devient dans *B* : *consistant en*). Enfin l'édition parisienne et celle de l'Arrivour semblent représenter un manuscrit unique, de même famille que *B*. Les variantes que l'on rencontre dans la première, l'amplification démesurée qui caractérise la seconde seraient dues à la fantaisie des deux éditeurs respectifs. Quant au manuscrit de la Vaticane (*Reg.* 1685), nous pouvons dire maintenant quelle place il faut lui attribuer dans la filiation des textes. Voici le titre que le copiste a mis en tête de l'ouvrage (au r° du 7e feuillet, les six premiers étant des feuillets blancs ajoutés par le relieur) :

Institution d'un grand Prince : Compose par M. Guillaume Bude, Secretaire du Roy et Maistre de sa Librairie.

Le manuscrit appartient sûrement, cette dernière mention le montre, soit à la famille de *A*, soit à celle de *B*. C'est d'autre part le premier manuscrit où apparaisse ce titre de l'*Institution du Prince*, recueilli plus tard par deux des éditeurs. Il faut donc penser qu'il représente exactement le texte dont ils se sont servis et, par suite, qu'il est de même famille que *B*. Mais, comme nous n'avons pu le collationner, c'est *B* que nous considérerons comme la source commune de *D* et de *E*. Pour conclure, c'est le texte de l'Arsenal qui, seul, a qualité pour représenter l'œuvre de Budé ; tous les autres n'en sont que des remaniements dans lesquels l'auteur n'est entré pour rien. Malgré tout, il est intéressant d'étudier de près les procédés des reviseurs et de saisir sur le fait leur audace toujours croissante. D'abord cette étude nous fournira la confirmation des résultats auxquels nous sommes précédemment arrivés ; puis elle nous montrera comment les éditeurs de l'époque s'entendaient à dénaturer, à rendre méconnaissables les ouvrages posthumes qui leur étaient confiés. Et cela peut jeter quelque lumière sur d'autres problèmes d'histoire littéraire, sur celui, par exemple, du 5e livre de Rabelais.

* * *

Édition lyonnaise de Guillaume Gazeau. — Il importe d'y distinguer les remaniements qui proviennent du manuscrit et ceux qui peuvent être attribués à l'éditeur de 1547. A l'éditeur on doit, évidemment, les accents, les apostrophes qui manquent dans le manuscrit de l'Arsenal et encore dans *A*. Il a introduit dans l'ouvrage quelques divisions essentielles ; il y a distingué une *épistre au Roy*, un *Prologue* qui contient les réflexions morales de la première partie, et enfin une suite d'apophtegmes dont chaque groupe est rangé sous le nom du personnage qui les prononce. Enfin c'est à lui sans doute que doivent être attribuées des corrections comme celles d'un *qui* original (ms. de l'Ars., fos 38 ro et 44 ro) changé en *lequel* (fos 67 vo et 72 ro). Mais nous aurons occasion, à propos des autres éditions, d'étudier ces modifications inspirées par le désir de rajeunir la langue de Budé.

Restent les remaniements qui viennent du manuscrit inconnu sur lequel fut faite l'édition ; ce sont ceux qui ont passé dans les autres textes de l'*Institution*. La plupart sont faits d'après un procédé fort commun au seizième siècle, qui consiste à redoubler une expression en y ajoutant une autre expression presque synonyme ou même inutile au

sens. Je prends, dans l'édition lyonnaise, quelques exemples de ces enrichissements :

Ms. de l'Ars.	*Edit. de G. Gazeau.*
f° 2 v° par exercice	f° 2 v° : par acoustumance et exercice
— ledit prince... disoit	— ledict Prince... disoit souuent
f° 5 v° : sire vous reueillerez... les bons et francs esperitz	f° 5 v° : Sire, promptement vous resueillerez... les bons, francs, et solides espritz
— instaurer	— instaurer, et remettre sus
— la langue grecque... est passee en Italie	— la langue Grecque... est passee, et venue en Italie.

Dans d'autres cas, l'édition lyonnaise enregistre des additions considérables au texte de l'Arsenal. Pour faire bref, on n'en citera ici que deux :

Ms. de l'Ars.	*Edit. de G. Gazeau.*
f° 5 r° : les bons... esperitz de vostre royaume qui par cy devant se sont... endormiz en desespoir de mieulx auoir ou estre plus aduancez pour bien faire. Et retirerez en France...	f° 5 v° : — pour bien faire : car de Graces expectatiues on ne peult si longuement viure, et entretenir un si honneste propos : et retirerez en France...
f° 30 v° :... le monde, qui est rempli de perturbations et de molestes, lesquelles d'heure en autre ou iour en iour rendent l'homme variable et inconstant en son propos et incertain en ses operations...	f° 31 r° : ... le monde, lequel est remply de perturbations, de molestes, *de heurts, et obiectz, et interruptions de tranquillité, vexations de fortune, et oppressions de cas fortuitz, et inopinés : contre lesquelz nul ne peult obtenir, ou prandre sauuegarde, et asseurement, sinon de Philosophie : et encor'en fortune commune, et tel', que Dieu le permect, ou inspire.* Lesquelles *choses* d'heure en aultre, *non seulement de* iour en *l'aultre*, rend [sic] l'homme variable, et *va*-[v°]*cilant*, inconstant en son propos et incertain en ses operations...
	(Les mots en italiques indiquent ce qui est addition.)

Après ces deux séries d'exemples, on ne doutera plus, je pense, que le manuscrit, origine de *C*, ait été transcrit à l'insu de Guillaume Budé. Les modifications de pure forme tendent à altérer, dans son caractère essentiel, le style qui est celui du texte original ; les autres, — on en a

vu un exemple, — ne font qu'interrompre la suite naturelle des idées et sont, en général, d'une maladresse insigne. Le nombre, il est vrai, n'en est pas très considérable ; en somme, la plus grande partie du texte contenu dans l'édition lyonnaise reproduit assez fidèlement l'œuvre de Guillaume Budé.

Biblioth. Nat., Ms. fr. 10192 (*A*). — Les spécimens d'appareil critique qu'on a pu étudier plus haut auront déjà donné une idée des modifications que ce manuscrit apportait au texte dont il était lui-même issu. La plupart sont dues à ces mêmes procédés que nous signalions tout à l'heure et qui consistent à redoubler l'expression primitive ou bien encore à insister, par une phrase incidente, sur une chose qui s'entendait d'elle-même. Là où *C* imprime (f° 27 r°) : « Ce Nestor... estoit saige par bon esperit, et cler entendement de sa nature », *A* mettra (f° 39 r°) : « Ce nestor... estoit saige par *le* bon esprit *qu'il auoit* et cler entendement de nature ». Voici ce que devient, dans *A* (f° 3 r°) une partie de la phrase déjà citée plus haut (p. 204 et p. 238 pour les additions figurant déjà dans *C*) :

> ... l'honneur des bonnes lettres et elegantes, qui despuis cent ans en ca ou environ que la vraye langue latine s'est commencee a instaurer et remectre sus au moyen que la langue grecque *fondatrice et augmentatrice de toutes sciences liberales* dechassee de son pays par les turqs *despuis cent ans* est passee et venue en ytalie [sic], n'a pas grandement suyui le nom et parti de france pour ce qu'on ne luy faisoit grant accueil *en ce pays*.

Un dernier exemple montrera la prolixité de certaines de ces additions. La phrase du manuscrit de l'Arsenal que l'on citait à la p. 238 avait déjà pris, dans *C*, des proportions insolites ; dans *A*, elle s'est transformée en ce développement amorphe (f° 46 r°) :

> ... le monde, lequel est remply de perturbations de molestes de heurs et d'obiectz et d'interruptions de tranquilite vexations de fortune et oppressions de cas fortuitz et inopinez. *C'est assauoir es matieres esquelles la temerite de fortune peult exploicter en pure part* [sic] *sans signification de main-*[v°]*mise ou denonciation precedente,* Contre lesquelz *exploictz droicturiers ou tortionniers* nul ne peult obtenir ou prendre *inhibitions* sauluegarde ou exemption synon de philosophie et encores en forme commune et *tant et si auant* que dieu le permect ou inspire. *Car non obstant les sentences paradoxes et decrets inopinables publies et emologues en Grece anciennement philosophie quelle qu'elle soit et qu'elle se nomme ne peult donner admortissemens de passions et affections.* Lesquelles choses d'heure en heure non seulement de iour

en iour rendent l'homme variable et vacillant inconstant en son propos *gyroetant a tous vens de fortune* et incertain en ses operations.

Dans tout ce verbiage, on serait bien embarrassé de trouver même l'ombre d'une idée. Par contre, d'autres additions sont caractéristiques des tendances du reviseur. On se souvient du passage (*supra*, p. 209) où Budé se moquait des théologiens qui « ne sçauent pas la langue latine, et cuydent qu'il n'en soit nulle grecque pource que de leur temps on n'en parloit point ». Le reviseur y a cousu un long développement où il affirme l'utilité de l'éloquence pour les juristes et les théologiens ; le ton en est assez dur pour les « sophistes » ignares qui osent s'opposer encore au progrès des bonnes lettres (*A*, f° 55 v° ; cf. les pp. 90-94 de *D*, les ff°s. 70 r°-73 v° de *E* et comparer à *C*, f° 35 v°). En un autre endroit (ms. de l'Ars., f° 53 r° ; cf. *C*, f° 44 v°), Budé, parlant des Athéniens, rappelle l'intérêt qu'on portait chez eux aux études de « philosophie et bonnes lettres ». C'est l'occasion, pour le reviseur, de célébrer cette renaissance des études grecques et latines à laquelle on assiste depuis peu (*A*, f° 64 v° ; cf. *E*, f° 90 v° ; manque dans *D*, pour la plus grande partie). Ainsi la revision dont *A* est le témoin est l'œuvre d'un humaniste fervent, et qui peut-être connaissait Budé, qui, en tout cas, devait l'admirer beaucoup : cela expliquerait le soin qu'il a pris de transcrire son opuscule.

Biblioth. Nat., Nouv. Acquis. fr. 6259 (*B*). — Nous avons dit plus haut que ce manuscrit devait représenter un remaniement du texte de *A* : on se confirme dans cette opinion quand on examine les deux textes l'un à côté de l'autre. Celui de *B* est sensiblement le même que celui de *A* ; autant que je l'ai pu constater, toutes les additions importantes de *A* se retrouvent aussi dans *B*. D'autre part, on l'a vu plus haut (p. 235), il arrive que *B*, en adoptant la leçon de *A*, y ajoute quelque chose. Voici enfin qui est plus concluant : certaines leçons de *B* proviennent d'une leçon de *A*, mal lue par le nouveau copiste. Les mots *princes de Rome*, transcrits dans *A* (f° 3 r°), comme on vient de le voir, deviennent dans *B* (f° 2 v°) *princes de renommee*. De même, dans cette phrase sur Tite-Live : *son nom en est par cela aussi celebre, et renomme*, ces derniers mots de *A* (f° 15 v°) deviennent, avec *B*, *celebree et renommee* (f° 8 v°). On doit donc penser que *B* a été copié soit sur *A* lui-même, soit sur le manuscrit dont il procède ; on peut dire que c'en est le double, car les leçons qui lui sont propres semblent insignifiantes.

Édition parisienne de Iehan Foucher. — Ce qui fait, à première vue, l'intérêt de cette édition, c'est qu'elle est précédée d'une lettre-préface qui nous renseigne sur les circonstances de la publication de l'*Institution*. L'auteur en est un nommé Richard Le Blanc qui s'est fait connaître, en son temps, par des traductions françaises d'ouvrages grecs ou latins[1]. Elle est adressée au duc de Guise et contient ce passage important : « I'ay esté meu vous addresser ceste petite epistre par ce qu'en baillant pour estre mis en lumiere, a honneste homme Iacques Bogard, un liure intitulé les oeuures et les iours d'Hesiode poete Grec, que i'ay traduict en nostre langue Françoyse,... mon singulier et bon amy Iehan Foucher... m'a exhibé, et monstré un liure en Françoys de l'Institution du Prince composé par Maistre Guillaume Budé... : lequel liure auoit esté escript, et copié de quelque ignorante personne, en sorte qu'il n'y auoit aucune obseruation d'orthographe, ny forme de distinction,... mesmement il ny auoit aucun accent obserué[2], duquel maintenant l'on use en nostre escripture Francoyse a l'imitation de la langue Grecque. » Le Blanc s'est donc chargé de corriger les fautes les plus évidentes ; il a mis des sommaires en tête des chapitres et des annotations aux marges. Tout ce travail une fois fait, il lui a semblé que Iehan Foucher « feroit bien son debuoir de mettre en publicq un tel oeuure diuin »[3].

On voit ce qui résulte de ces déclarations. Le Blanc dit expressément que l'édition parisienne est faite directement sur un manuscrit et que les sommaires des chapitres, les annotations marginales restent son œuvre exclusive. Il faudrait donc que l'édition de l'Arrivour fût postérieure, car il y a entre les deux éditions des points de contact évidents. Pour la division de l'ouvrage en chapitres, on observe, de l'une à l'autre, une correspondance presque absolue[4]. De l'une à l'autre, les sommaires des chapitres offrent, dans leur rédaction, des analogies frappantes et continuelles. Mais en fait, c'est bien l'abbé d'Ivry, tout le montre, qui a

1. Voir *les Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier* (1772-1773), au t. II, pp. 376-377, et au t. III, pp. 412-413. On y trouve en effet mentionnée une édition de la traduction d'Hésiode qui aurait paru à Paris, en 1547, chez Jacques Bogard. Pour les autres traductions de Le Blanc, on peut consulter aussi Ab. Lefranc, *Le Platonisme en France à l'époque de la Renaissance* (dans la *Revue d'hist. littér.*, t. III, 1896, p. 38), et surtout Léopold Delisle, dans le *Journal des Savants*, 1900, pp. 476-492.

2. C'est le cas, on s'en souvient, des manuscrits *A* et *B*.

3. F° ā ij v°.

4. Pour les divergences qu'on remarque, à partir d'un certain endroit, dans la numérotation des chapitres, voir Triwunatz, p. 101, n. 2.

connu et utilisé le travail de Richard Le Blanc. Voici le sommaire du chapitre XXVII dans l'édition parisienne (f° 74 r°) :

Les Empereurs, roys, princes, et grands personnaiges du temps passé ont eu en grande reuerence les hommes lettrés et scauans, comme il appert par l'exemple d'Alexandre le grand.

Voici, dans l'édition de l'Arrivour (p. 95), le sommaire du chapitre correspondant (numéroté XXIV) :

L'Autheur continue à monstrer, combien les grands Empereurs et Roys du temps passé, ont heu en reuerence les hommes sçauants et lettrés. Prouant son dire, par Alexandre le grand, qui ne desdaigna donner à un Philosophe cent talents, pour dresser l'Escole de sa Philosophie.

Citons encore un exemple qui me semble concluant. Le chapitre XXXIV de l'édition parisienne est précédé du sommaire suivant :

Comment different vraye amitié, et celle qui est faincte et simulée : dont pouuons entendre quelz personnages nous debuons aimer.

Il est question, au début du chapitre, de l'affection que deux courtisans d'Alexandre, Cratère et Ephestion, portaient chacun à leur roi ; puis Budé s'étend sur l'affection toute particulière qu'Alexandre avait lui-même pour Ephestion. Ce sommaire résume donc assez bien le sens moral qu'on peut trouver dans ces pages. Peut-on en dire autant du sommaire que donne l'édition de l'Arrivour (p. 129) pour le chapitre correspondant?

L'Autheur monstre en ce Chapitre quelle difference il y a entre la vraye et feincte amitié. Et par ce, donne assés à entendre, que nous debuons aimer les hommes non pas comme riches et abondants en biens de ce Monde, mais comme hommes : n'estimans la chose estrange de nous [au sens latin : *alienum a nobis*], *qui est propre et naturelle à l'Homme.*

Il y a là une véritable amplification du texte de Le Blanc et qui est faite sans égard au contenu du chapitre. Il est plus difficile d'imaginer comment Richard Le Blanc, empruntant à l'abbé d'Ivry les sommaires de son édition, les aurait chaque fois resserrés de la façon qu'on a pu voir. Nous pouvons l'en croire quand il affirme avoir pris sur lui de

diviser en chapitres l'ouvrage original de Budé. Ce qui nous reste à dire de son édition achèvera de montrer son indépendance à l'égard de l'édition de l'Arrivour.

En général, il semble que Richard Le Blanc ait transcrit fort scrupuleusement le manuscrit qu'il avait sous les yeux et qui, nous l'avons vu, ne devait contenir ni apostrophes, ni accents. Il eut, évidemment, beaucoup de peine à le déchiffrer; cela se voit aux fautes nombreuses qui se sont glissées dans sa transcription et qu'il n'a pas su corriger. Il imprime *replaudissant* (f° 4 r°; cité par Triwunatz, p. 44) au lieu de *resplendissant* (cf. *A*, f° 3, r° et *B*, f° 2 r°). Cette phrase : « en laquelle seule langue [la langue grecque]... eloquence... peult plainement... monstrer, et exhiber sa triumphante puissance » (*C*, f° 11 v°), devient, dans l'édition parisienne : « *et* laquelle seule langue... *et loquence*... peult pleinement, etc. » (f° 15 r°; cf. le texte de l'Arrivour, p. 26). Dans ce même passage, on rencontre des expressions comme celles-ci : *en fourniture et remplage* [*remplissage?*] *de tel ouurage*, ou encore : *dilater les fins et l'imites de la domination*. Je pense que ces exemples suffiront.

Au reste, pour apprécier au juste la valeur de l'édition parisienne, il suffirait de la collationner avec les manuscrits *A* et *B* dont nous avons vu (*supra*, p. 236) qu'elle semblait dériver. Il faudrait surtout le faire pour tous les passages qui marquent, dans cette édition, des additions au texte de l'Arsenal ou de l'édition lyonnaise. Je n'en ai pas eu le loisir; mais dans tous les endroits où j'ai comparé le texte de *E* aux textes de *A* et de *B*, j'ai constaté qu'il n'en différait que par des variantes sans importance. Au lieu de *vient, et est emanée*, il donnera, on l'a vu plus haut (p. 235), *vient, et est deriuée;* au lieu de *pour sa rate portion,* il donnera *pour sa ferme portion*. De même, *AB* avaient écrit *par acoustumance et exercice* (*A*, f° 1 r°; *B*, f° 1 v°; cf. *supra*, p. 238); *E* présente la leçon suivante : *par continuance et exercicé* [sic] (f° 1 v°). Au lieu de : *fondatrice et augmentatrice* (cf. *supra*, p. 239), on trouve, dans *E* : *fondatoire et augmentatoire* (f° 4 r°).

Il faudrait savoir, il est vrai, si ces variantes ne se trouvaient pas déjà dans le manuscrit suivi par Richard Le Blanc. Nous avions d'abord admis provisoirement que *E* dérivait de *B* (*supra*, p. 237); il semble, en tout cas, qu'il n'en dérive pas directement. On ne retrouve pas, dans E (voir f° 4 r°), la bévue *princes de renommee* que, plus haut (p. 240), nous avons relevée dans *B*. Est-ce le manuscrit de la Vaticane qui a été l'intermédiaire? La chose semble probable, mais n'a, au reste, que peu

d'importance. Nous sommes assurés, et cela suffit, d'avoir, dans l'édition parisienne, une copie suffisamment fidèle du remaniement que représentent les manuscrits *A* et *B*.

Edition de l'Arrivour, donnée par Jean de Luxembourg. — Au point où nous en sommes arrivés de notre étude, il n'est plus besoin d'en dire long pour caractériser l'édition de l'Arrivour. Elle doit, nous l'avons fait voir, dériver du même texte que l'édition parisienne ; pour la façon dont elle le reproduit ou plutôt dont elle le dénature, on a pu la juger par les extraits que nous en avons donnés. L'amplification, c'est le procédé le plus habituel dont use l'abbé d'Ivry[1]. Ce n'est pas le seul, et il lui arrive de pratiquer des coupures dans le texte qu'il a sous les yeux[2]. Enfin, dans les passages mêmes qu'elle reproduit le plus fidèlement, son édition contient des fautes grossières et qui ne sauraient être imputées à la négligence de l'imprimeur[3]. Le nom d' « Anaxarche » (*C*, f° 36 r°) devient « Anaparchus » (p. 96) ; celui de « Psammon » (*C*, f° 33 r°) se change en « Psaumon » (p. 84). Il est question d' « Antoine Misa » (p. 148), au lieu de « Musa » (*C*, f° 63 r°), et enfin des « Termophiles » (p. 117) !

Voici maintenant des fautes d'une autre espèce. Un passage du livre rapporte l'entretien d'un roi de Lacédémone et d'un ambassadeur étranger. L'édition de l'Arrivour imprime (p. 116) : « L'Empereur qui du tout s'enqueroit, demanda au Roy, etc. » Inutile d'ajouter qu'il faut lire : « L'Ambassadeur... » (cf. *C*, f° 46 r°). Ailleurs, le reviseur repré-

1. Il serait intéressant de comparer le style de ces amplifications à celui des autres ouvrages du reviseur. On conserve à Chantilly deux traductions de Jean de Luxembourg, toutes deux dédiées à Anne de Montmorency. L'une est celle du Phédon, dont le manuscrit fut exécuté vers 1549 (*Journal des Savants*, 1904, p. 144). Le second des manuscrits renferme deux des Verrines de Cicéron et fut exécuté de 1535 à 1538 (*Chantilly, le Cabinet des Livres*, t. II, p. 7). Enfin, M. Léopold Delisle a publié, du même auteur, un opuscule en vers intitulé : *Le triomphe et les gestes de Mgr Anne de Montmorency* (en une plaquette remise le 16 mars 1905 aux membres de l'Institut). Sur Jean de Luxembourg lui-même, voir *Gallia christ.*, t. XIII, col. 170.

2. Voir à ce sujet le travail déjà cité de Triwunatz, à la p. 98. On pourrait facilement grossir le nombre des exemples qui sont cités à cet endroit.

3. Il se peut que, pour certains de ces passages, le manuscrit original contienne déjà la faute. Pour que mes exemples fussent absolument probants, il faudrait voir au moins la leçon de *ABE* et s'assurer que le bon texte y est conservé.

senté par *A* [1] développe cette idée que les rois ont grand besoin de gens qui leur disent la vérité ; *D* nous donne pour cet endroit (p. 105) : « les Roys... ne peuuent auoir *faculté* si grande de quelques gens qui leur soient utiles, que de diseurs de verité, et zelateurs du bien publie. » L'édition parisienne a conservé la vraie leçon (f° 82 r°) : au lieu de *faculté*, il faut lire *faulte*. Dans le passage enfin dont nous avons parlé plus haut (p. 242), l'édition de l'Arrivour fait dire à Alexandre (p. 129) : « Cratere est Philosophe : mais Ephistion [sic] est Phil'Alexandre » ; et cela ne signifie rien du tout. Voici, au contraire, le texte même de Budé (Arsenal, f° 61 v°) : « cratere est philobasileus, mais hephestion est philalexandros (cf. *E*, f° 107 v°). On voit le peu de confiance que l'abbé d'Ivry mérite comme éditeur. Qu'il ait mal su le grec, cela ne serait rien encore ; mais souvent il se montre incapable de comprendre le texte qu'il a sous les yeux. Pour expliquer que son édition ait si souvent l'honneur d'être citée de préférence aux autres, il faut supposer que celles-ci sont demeurées inconnues de la plupart des érudits. La sienne ne mérite aucune espèce de confiance et doit être rejetée dans l'ombre. Elle peut cependant avoir encore un intérêt pour l'étude de la langue du seizième siècle. Il est manifeste que Jean de Luxembourg a voulu rajeunir la langue du manuscrit qu'il avait sous les yeux. De là, dans son édition, des corrections de détail dont nous avons déjà cité plusieurs exemples. Il n'entre pas dans notre plan de les étudier ; qu'il nous suffise de signaler ici l'utilité qu'il y aurait à le faire. Pour faciliter ce travail, le mieux serait encore d'éditer le texte original de Budé, celui que renferme le manuscrit de l'Arsenal.

Aussi bien, il convient de le rappeler en terminant, c'est là et là seulement qu'il faut chercher la pensée de Budé. Il n'est pour rien dans les additions ou remaniements que présentent, sans exception, tous les autres textes. L'étude détaillée que nous venons de faire aboutit, sur ce point, à confirmer nos premières conclusions. Parmi les éditions, une seule présente quelques garanties de fidélité : c'est l'édition lyonnaise de Guillaume Gazeau ; elle peut, à la rigueur, donner une idée de l'œuvre originale. Mais, tant qu'on n'aura pas édité le manuscrit de l'Arsenal, personne ne pourra se flatter de connaître le seul ouvrage français de Budé.

1. Le passage manque dans l'Arsenal (f° 49 r°) et encore dans *C* (f° 40 v°). C'est dans *A* qu'il apparaît d'abord (f° 61 v°).

APPENDICE III.

Les « Aduersaria » de Guillaume Budé.

J'ai reproduit dans cet Appendice, sans presque y rien changer, un travail qui date de douze ans déjà et qui fut présenté au conseil de l'Ecole des Hautes-Etudes comme rapport sur la mission qui m'avait été confiée[1]. Il a pour objet l'étude des cahiers manuscrits de Guillaume Budé que M. Eug. de Budé conserve à Genève dans ses archives de famille et qu'il venait alors de mettre au jour[2]. Tous les cahiers ne se rapportent pas à cette partie de la carrière de Budé que nous avons étudiée dans le présent volume. Toutefois, leur principal intérêt est de nous montrer comment Budé lisait les anciens, quelles préoccupations le guidaient dans l'étude de leurs ouvrages, comment il avait laborieusement amassé les matériaux du style obscur qui est le sien. On voit mieux, en étudiant ces cahiers, comment Budé s'est formé, comment il s'y prenait pour préparer ses grands ouvrages. Ainsi, cet Appendice pourra compléter utilement certaines pages de notre livre. Je n'ai pas fait grand changement au texte primitif de mon travail. Je l'avais écrit sous l'impression toute fraîche des documents qui en font l'objet. Depuis, je n'ai pas eu l'occasion de retourner à Genève et de les étudier à nouveau. Je ne puis donc mieux faire que de donner tel quel mon premier exposé, qui au moins a le mérite d'être exact et complet. En terminant ces explications, je tiens à dire tout ce que ce travail doit à l'obligeance de M. Eug. de Budé. Pendant mon séjour à Genève, il a mis à ma disposition le manuscrit du mémoire qu'il avait présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques ; j'y ai trouvé un guide précieux pour

1. Je ne donne ici qu'une partie du rapport, celle qui est relative à Guillaume Budé ; on en trouvera une analyse sommaire dans l'*Annuaire de l'Ecole des Hautes-Etudes* pour l'année 1896.

2. Cf. les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences morales et politiques, année 1894, 1er semestre, pp. 375-380.

le dépouillement des *Aduersaria*. Depuis, M. Eug. de Budé a tiré de ce Mémoire les éléments d'un article qu'il a publié dans la *Revue Bleue* (*Manuscrits inédits de Guillaume Budé : les « Aduersaria »*, année 1896, t. I, pp. 770-775). J'ai consulté avec fruit ce nouveau travail.

Les sept volumes où sont contenues les notes manuscrites de Guillaume Budé sont tous de reliure et de format à peu près semblables. Ils ont en moyenne 0m20 de long sur 0m15 de large ; la reliure est en peau ou en parchemin, et présente encore des restes de lanières qui faisaient l'office d'attaches ; quatre d'entre eux portent sur ces plats des dessins noirs formant des losanges.

Ce qui met, à première vue, le plus de différence entre ces volumes, c'est l'état divers de conservation dans lequel ils sont parvenus jusqu'à nous. La reliure en est plus ou moins fatiguée. Les dessins noirs des plats y sont parfois presque totalement effacés, comme si les volumes qu'ils ornent n'avaient cessé d'être maniés par le possesseur. D'autres sont mieux conservés : l'un, enfin, sur les plats de sa reliure encore fraîche, laisse voir les armes de Guillaume Budé ; il semble qu'une fois le volume rempli, Budé l'ait jeté au fond d'une armoire et ne l'ait plus jamais consulté.

L'examen de l'écriture permet de préciser encore ces premières indications. On la voit changer de façon notable non seulement d'un volume à l'autre, mais dans le cours d'un même volume, parfois même dans la même page. Un seul volume semble être tout entier d'une écriture uniforme et c'est justement celui dont la reliure s'est conservée la plus fraîche. Les notes des autres cahiers ont dû être prises au jour le jour ; parfois elles se sont succédé sur les pages blanches à d'assez longs intervalles. Puis, une fois ces cahiers remplis, Budé a dû les rouvrir bien souvent pour y chercher le souvenir de ses anciennes lectures. D'autre part, il serait vain de prétendre aller plus loin dans les précisions et nous ne pouvons songer à classer cet amas de notes suivant l'ordre rigoureux des temps. Il est possible quelquefois de retrouver, dans les œuvres, des tours, des métaphores que Budé avait notées dans ses cahiers d'*Aduersaria*. Nous nous appliquerons, cela va sans dire, à signaler tous ces rapprochements. Il faudrait seulement se garder d'en tirer des conclusions trop hâtives. Les sept cahiers que nous possédons ne représentent sans doute qu'une minime partie des matériaux que Budé utilisait pour ses ouvrages, c'est là ce qu'il ne faut pas oublier.

Nous adopterons, dans notre étude des divers cahiers, l'ordre adopté par M. Eug. de Budé dans le Mémoire et l'article cités plus haut. Nous n'avons aucune raison valable pour l'écarter et nous n'en avons pas de meilleur à proposer au lecteur.

PREMIER CAHIER.

Sur les plats de la reliure, on remarque ce titre : *ex literis sacris excerpta*. Les huit feuillets de tête sont blancs ; toutefois, en haut du premier, nous lisons une citation du Commentaire de saint Jean Chrysostome sur l'Epître aux Romains. Au neuvième feuillet commencent des extraits de l'Ancien Testament qui en reproduisent la version latine. Budé étudie successivement les livres de Job, d'Esaïe, de Jérémie et d'Ezéchiel ; il accompagne de réflexions les divers extraits qu'il en fait. Une quarantaine de pages ont été ainsi remplies. Le reste du volume est demeuré blanc. Nous pouvons penser que toutes ces notes remontent, dans la vie de Budé, à une époque assez lointaine. On a pu voir, en effet, qu'alors il lisait la Bible dans le texte latin ; au temps des *Annotations*, il eût sans doute recouru au texte grec [1].

A vrai dire, ce n'est pas l'édification que Budé recherche d'abord dans cette lecture des livres saints. Le choix même des passages transcrits, les commentaires qui y sont joints, tout nous montre qu'il voit surtout chez les auteurs bibliques une mine inépuisable de métaphores rares et de comparaisons hardies qui viendront plus tard orner son propre style. Ses remarques sur le livre de Job ne portent guère que sur des métaphores isolées dont il éclaircit le sens et qu'il rapproche quelquefois d'expressions latines analogues. En voici d'ailleurs un exemple :

glutire saliuam ad spem praedulcem et gestientem referre. cap. 7 [v. 19]. « *nec dimittis me ut glutiam saliuam meam.* » *quibus uerbis significat dulcedinem meditationis uitae futurae quam spe praesumebat Job. sic illud Persii saty. 5.* « *nec gluto sorbere saliuam mercurialem* » *id est lucri cupiditate nimia duci. metaphora a gulosis et delicatis qui cibos uisos appetentes saliuam suam glutiunt. unde et spe lucrum deuorare a Cicerone dictum.*

Les notes qui se rapportent aux prophètes sont beaucoup plus développées. Pour s'éclairer dans la lecture des livres saints, Budé peut ici recourir à saint Jérôme : c'est presque toujours d'après son commentaire

1. Cf. *supra*, pp. 117-118.

qu'il explique le sens général des versets qu'il transcrit ; tantôt il reproduit presque textuellement ce commentaire, tantôt il se contente de le résumer ou de s'en approprier l'esprit. Parfois, d'autres interprètes de la Bible sont mis à contribution dans ces notes; ainsi, l'on y voit cités saint Grégoire de Nazianze, Paschase Radbert[1] et le célèbre Nicolas de Lyre[2]. Voici maintenant quelques-unes des remarques de Budé.

A propos d'une expression d'Esaïe (c. 30, v. 1) :

Ordiri telam esaiae 30 pro consilium agitare : et aliquid instituere : aut moliri aliquid [citation du v. 1 qui renferme l'expression citée ; rapprochement avec un passage d'un chap. précédent.] ... *metaphora est sumpta ex eo quod tela paulatim texitur. est igitur ordiri coeptare : ut detexere perficere . ut daemon genus humanum perdere coeptabat : sed christus hoc consilium disiecit sua morte . cicero de dialecticis loquens . « ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus : et multa quaerendo reperiunt non modo ea quae non possunt ipsi dissoluere : sed etiam quibus ante exorsa uel potius detexta retexuntur »* [*de Or.* 2, 158]. *hominum autem est ordiri telam sed dei detexere : hoc est successum coeptis nostris dare.*

Plus tard, Budé a complété cette remarque en y ajoutant les lignes suivantes qui sont manifestement d'une autre écriture :

ex hoc fieri aliud potest : ordiri telam Penelopis quae magno labore texitur et breui retexitur. [Et dans la marge :] *ordiri telam Penelopis : pro labore irrito et nunquam absolubili incoepto dici potest.*

Cette expression de *ordiri telam*, nous la retrouvons dans un passage des lettres latines, et Toussain, pour l'expliquer, renvoie justement au chapitre d'Esaïe où Budé l'a prise (*G. Budaei Epistolae*, édit. de 1531, f° 110 r°). Dans le *de Philologia* (*Lucubr.*, p. 90), Budé s'en sert

1. Paschase Radbert appartient au neuvième siècle. Celui de ses ouvrages auquel Budé fait des emprunts est intitulé *Expositiones in Lamentiones Ieremiae.* On trouvera ses œuvres au t. CXX de la *Patrologie* de Migne.

2. Nicolas de Lyre ou *Nicolaus Lyranus*, ainsi nommé de son village d'origine, est surtout connu par ses *Postillae perpetuae siue breuia Commentaria in uniuersa Biblia.* Un proverbe disait de lui au seizième siècle :

Si Lyra non lyrasset,
Lutherus non saltasset.

encore et prend soin d'en bien indiquer la valeur. Citons enfin cette phrase du même ouvrage (*Lucubr.*, p. 93) : « Tametsi rursus quid Franciam tuam dico Penelopeam telam texuisse? »

Souvent aussi Budé commente les passages bibliques en citant à côté des textes d'auteurs anciens. Nous l'avons vu plus haut prendre des exemples dans Perse et dans Cicéron ; ailleurs, il citera Virgile, Horace, Juvénal et même Aristote ; il aura recours au scoliaste Acron et à Suidas pour éclaircir le sens d'un mot. Il vient, par exemple, d'expliquer cette expression d'Esaïe (c. 1, v. 22) : « Vinum tuum mixtum est aqua ». Avec saint Jérôme, il voit là une allusion à ceux qui gâtent, par leurs explications, le sens primitif de l'Ecriture. Voici maintenant comment il s'y prend pour étendre et diversifier l'emploi de cette métaphore :

Aigleuces autem pli . uini genus est inter dulcia 'quod semper mustum est... ex hoc metaphora pulchre sumi potest cum significare uolumus nimiam esse ac conniuentis inertiae indulgentiam quae in austeritatem censurae non transit. pli. iunior in epist. « deuehemus tamen pro nouo musto nouos uersiculos tibi » : unde mustum pro dulci et recenti quod nondum austeritatem adeptum est. ut si musteam censuram dicamus quae nondum satis est austera...

Puis, c'est le mot *mulsum* qu'il définit à l'aide de Pline l'Ancien et de Dioscoride et dont il indique ensuite l'emploi métaphorique. Il fait de même pour les termes de *uappa*, de *lora*, etc. ; et chaque fois c'est le même mélange d'exactes définitions empruntées aux auteurs techniques, et de raffinement dans l'usage de la métaphore. A propos de cette expression de Jérémie (c. 9, v. 3) : *extenderunt linguam suam quasi arcum mendacii*, Budé fait la remarque suivante : *ex hoc trahere alias metaphoras possumus . ut si tragulam calumniae dicamus uel sagittam sycophantiae uel criminationis.* N'est-ce pas la première de ces métaphores qui lui suggérait dans une de ses lettres l'expression : *eloquentiae tragulae* (*Lucubr.*, p. 252 C)?

Enfin, certaines des idées qui reviennent le plus souvent dans ses ouvrages se laissent déjà pressentir dans les extraits des prophètes; parfois même elles y sont indiquées d'un trait rapide. Voyez cette application toute actuelle d'un passage de Jérémie (*Lament.*, c. 1, fin du v. 17) :

idem [Ieremias] facta est hierusalem quasi polluta menstruis

inter eos . hoc hodie usurpari potest contra pontifices arma tractantes : et in consiliis principum bellicis praesidentes... quod contra fastum pontificum et antistitum hodie usurpari potest : et contra purpuram fortasse cardinalium.

Une application toute semblable est faite sur un passage d'Ezéchiel (c. 6, v. 3-4) :

hoc ad fastum et ecclesiasticum romanum praecipue et aulicum referri potest . ibi enim dii uocantur illi qui rerum habenas tenent. quorum unum et alterum deinceps nostro tempore phaethontes uidimus nondum extincto incendio.

L'un et l'autre de ces passages seraient à leur place dans le *de Asse*, à l'endroit où l'auteur flétrit la manie guerrière des pontifes et dénonce le luxe inouï des prélats courtisans. D'ailleurs, on peut relever dans le *de Asse* des souvenirs directs des notes du premier cahier. A la page 720 (édit. de Lyon, 1550) l'expression *calicem irae domini bibere* est de celles qui ont été relevées par Budé parmi ses extraits de l'Ecriture. A la même page, Budé rapporte expressément à l'un des prophètes la création de l'expression qu'il emploie : « Proh superi immortales, qui decor rei clericae... cum hinc senatus stultitiae et temeritatis illinc peruicaciae inusitatae ac fanaticae frontem fronte conterentes, ut ille prophetes inquit, decreta futilia impiaque perscriberent in aede Bellonae coacti ?[1] » C'est un souvenir du chapitre 3 d'Ezéchiel et de la remarque qu'il avait faite lui-même sur l'un des versets : *frontem fronte propulsare ac contundere est impudentiam impudentia relidere ac retundere conterereque.*

Toutes les métaphores du *de Transitu*, par lesquelles Budé compare les chrétiens à des soldats enrôlés sous l'étendard du Christ, sont comme en germe dans ce commentaire d'un passage d'Ezéchiel (c. 2, v. 3) :

partes autem dici possunt dei et daemonis, et transire in partes. et descendere in partes . et a partibus stare . et auctorari et desertorem esse aut emansorem . et in fide stare . et stationem tenere . et arcem prodere aut retinere . et in praeuaricationis uerbo multa dici possunt in ignaniam aut ambitiosam primorum sacerdotum conniuentiam.

1. J'allège la phrase et je n'en garde que la partie la plus caractéristique.

On peut arrêter ici ces exemples ; ceux que nous pourrions encore citer nous amèneraient aux mêmes conclusions. Nous avons dans ce premier cahier comme un recueil d'expressions qui s'inspirent du style de la Bible. Il n'y faut pas chercher autre chose.

DEUXIÈME CAHIER

Le deuxième cahier porte ce titre sur le dessus de la reliure : *herbae, frutices et pigmenta*. Il se compose de 60 feuillets numérotés page à page et dont les 20 derniers sont restés blancs. Même dans la première partie du cahier, des pages entièrement vides se rencontrent entre deux séries de notes. D'autres ne sont même pas remplies à moitié, la même note se retrouve parfois en plusieurs endroits, à quelques pages seulement de distance. Tel qu'il est, le volume forme une suite de nomenclatures détaillées, plus ou moins complètes, où Budé a rassemblé, au hasard de ses lectures grecques et latines, tous les termes de zoologie, de botanique, de médecine, toutes les expressions techniques enfin qui lui étaient d'un usage courant dans la vie journalière. Qu'il énumère et décrive des plantes potagères, des maladies ou des ustensiles de ménage, il procède toujours de même dans la rédaction de ces notes. Chaque chose est d'abord désignée par son nom latin, ensuite, presque toujours, par le terme français qui y correspond. Souvent aussi elle est définie et décrite d'après les auteurs anciens qui ont écrit sur la matière, et auxquels Budé se réfère. Pour mieux faire voir comment il procède, nous allons passer en revue la suite de ces notes, indiquer dans quel ordre et sous quels titres elles se succèdent, quels auteurs en fournissent la matière et nous en transcrirons aussi quelques-unes.

Les vingt premières pages sont occupées par la nomenclature de diverses plantes : les *herbae hortenses*, puis les *herbae inter coronamenta numerata*, les *frutices*, enfin les plantes à piquants : *de spinosis* περὶ ἀκανθωδῶν. C'est à Pline, quelquefois à Celse, mais surtout à Dioscoride que sont empruntés les détails descriptifs auxquels donne lieu cette énumération. Quelquefois Budé les complète à l'aide de ce qu'il a appris par lui-même :

brassica olus caulis κράμβη *les chouz.*
Asparagus sparage
blitum βλίτον *diosc.* λαχανεύεται *nullius usus in medicina.*

Amarantus hic non agnoscitur noble fleur esse uidetur ex plinio qui ait : spicam esse purpuream uerius quam florem.

personata et persolata herbe à tigneux.

betulla arbor le boullay[1]. *ex pli. lib. 16 cap. 119. betulla gaudet frigidis. Gallica haec arbor mirabili candore atque tenuitate : terribilis magistratuum uirgis. eadem circulis flexibilis.*

Les notes sur la médecine qui occupent les douze pages suivantes sont de deux sortes : les unes sont rangées sous le simple titre *de morbis,* les autres sous le titre : *Vlcera et inflammationes.* Pline, Paul d'Egine, Celse y sont fréquemment cités :

duritia σκληρία durillon tumor sine dolore diosc. [suit une citation grecque]... *in hoc genere sunt quae lupae uulgo dicuntur.*

Tonsillae uulgo amigdalae dicuntur nomen est partis et morbi. antiades a graecis dicuntur.

Les notes qu'annonce ce titre : *Colores ex Vitruuio plinio et dioscor.* sont intéressantes par des détails sur les emplois que certaines couleurs avaient au temps de Budé :

auripigmentum orpiment : croceus color : quo libri hodie extrinsecus in fronte linuntur . arsenicum graece dicitur ex uitr.

hysginum le bresil quo tingunt alutas rubentes et pannos hodie.

cinnabari τινὲς αἷμα δράκοντος uocant inquit diosc. sang de dragon . plinius confundit cum minio ex theophrasto.

Les pages suivantes présentent des notes de divers caractères : d'abord les expressions latines et les termes français par lesquels on désigne certaines bouillies comme la *fourmentée*, ou certaines conserves de fruits comme le cotignac. Puis c'est une énumération des choses de toute sorte, même vulgaires, qui ont leur utilité dans la vie courante : Budé se contente de donner à côté l'un de l'autre le terme latin et le terme français qui y répond. Voici d'abord les instruments de cuisine comme le poêlon, etc., puis la série des mets les plus divers : « les bignetz (*artolagani cice . utitur*) », la soupe à l'oignon (*ius ceparium*) et bien d'autres encore. Viennent ensuite certains noms d'outils, ceux de quelques parties

1. *Sic.* La *betulla* est le bouleau. A côté de la forme moderne, la forme *boulliau* a été signalée par Delboulle dans un texte de 1516 (Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, *Dictionn. général*).

du vêtement féminin, de plusieurs jeux, et enfin divers termes et expressions qui se rapportent principalement aux choses et aux actes de la vie religieuse :

Solemne sacrum eucharistiae cum diacono et hypodiacono et choreutis symphoniacis et pastophoris[1].
ieiunia cardinalia id est quatuor temporum.
e reis uiolatae religionis et pietatis pro nihilo habitae, eximere, absouldre.
proditores nominis initiali die et proditrices les comperes[2].
dominica palmaria uel uerbenarum dies . uel uerbenalia . pasques fleuries.
erogator stipis deo sacrae aumônier uel deo dictae.

Enfin, dans les notes suivantes qui font partie d'une série assez longue, Budé relève un bon nombre d'expressions qui se rapportent à la vie civile et mondaine de son époque :

opifices et tabernarii les gens de mestier.
orbis rhythmicus ung rondeau
homo urbanae frontis qui scet ia son entregens
alipedes cursores, et pegasidae postes.
uicorum magistri les quarteniers uel regionum potius
primatus regiae loffice de grant maître
octouiri monetales les generaux des monnoyes.
sodales regiae les comensaux de la maison du roy.

Après un intervalle de cinq pages blanches, nous retrouvons des nomenclatures d'histoire naturelle. Voici le titre de la première : *Aues ex arist. lib. 9° de animalibus*. Les détails empruntés à Aristote sont quelquefois complétés à l'aide de Pline. Le plus souvent le nom latin de l'oiseau est simplement accolé au nom grec. Ces remarques s'appliquent d'ailleurs aux articles des rubriques suivantes : *quadrupedes*, puis : *pisces et eorum genera*, enfin : ἑλκταὶ καὶ ἑρπυστικαί. Quoi que semble annoncer le titre suivant, la dernière nomenclature n'est pas du genre de celles que nous avons vues au début du volume. Budé y relève, avec la traduction latine de Théodore Gaza, tous les mots, toutes les expressions relatives à la nature ou à la vie des plantes qui se rencontrent dans

1. Pour ce dernier mot, cf. le *de Asse* (Lyon, 1550), p. 752.
2. Cf. *Lucubr.*, p. 280 (fin de la lettre à Ruzé).

Aristote. Cette liste s'arrête au milieu de la page 84. Les vingt derniers feuillets du volume sont blancs ; sur le dernier cependant on trouve au recto quelques indications d'étymologies françaises, par exemple : δειπνεῖν, *disner* ; κόπτειν, *copper*.

Après cette revue rapide du contenu de notre volume, on voit plus clairement, je pense, l'intention dans laquelle Budé prenait ces notes et l'usage qu'il en a dû faire. Elles lui servaient à exprimer dans un latin correct, par la parole ou par la plume, les choses et les idées les plus modernes et dont les anciens n'avaient même pas eu le soupçon. Les expressions par lesquelles il imagine de désigner en latin Pâques fleuries, le Carême ou l'Epiphanie, nous le voyons s'en servir pour dater ses lettres. Les noms latins de fruits, de légumes ou de fleurs, il en usait chaque fois qu'il faisait visiter à un ami son jardin de Marly, ou son verger de Saint-Maur. Toutes ces nomenclatures qu'il dressait pour son usage personnel répondaient d'ailleurs à un besoin réel, ressenti par tous les humanistes de son temps. Rien n'est plus instructif à cet égard que les titres de certains manuels publiés chez Robert Estienne par son père Charles, les années 1536 et suivantes. Il suffira de citer ici le *de Re Hortensi*, qui est de 1536[1] :

Caroli Stephani de re Hortensi Libellus uulgaria herbarum, florum ac fruticum quae in hortis censeri solent nomina latinis uocibus efferre docens ex probatis authoribus. In puerorum gratiam utilitatem.

Voici comment, dans l'Avant-Propos, Ch. Estienne rend compte du dessein qui l'a dirigé ; il suppose que des écoliers lui exposent les besoins auxquels répondra justement ce volume :

« At uero, inquiunt illi [adulescentes], tantum petimus ut uulgaria florum, herbarum ac fruticum nomina, quae in hortis nostratibus passim reperiuntur, Latinis uocibus nobis exprimas, aut si desint Latinae, Graecis uerbis quo pacto dici possint aperias : *ut saltem si quando nobis contingat hortulos inuisere... muti non uideamur...* Nihil enim est quod aeque iuuenis animum commendet, atque earum rerum cognitio, quibus quotidie animum pascit : perinde atque optimum est eum qui tritico assidue uescitur, panis nomen non ignorare... »

1. On trouvera les titres de tout ces manuels dans les *Annales des Estienne*, l'ouvrage de Renouard, que nous avons eu déjà l'occasion de citer au cours de ce volume.

Ces lignes nous semblent très bien expliquer l'utilité toute pratique que Budé comptait tirer de ses notes[1].

En tout cas, il était indispensable de mentionner ces différentes publications de Ch. Estienne : elles servent à caractériser les notes que nous venons d'étudier, mais en même temps elles leur enlèvent aussi toute valeur au point de vue lexicographique ; on y retrouve tous les noms vulgaires de plantes, de fleurs ou de fruits, dont nous avons seulement noté quelques-uns ; et c'est ce qui nous dispense de nous arrêter davantage à ce cahier.

TROISIÈME CAHIER.

Ce volume porte ce titre sur la couverture : *ex uerrinis et ex Columella et Varrone : et hieronymo et celso*. Comme on le voit, il ne contient que des extraits d'un petit nombre d'auteurs. Il convient d'ajouter que les lectures dont il est le résultat ont été faites avec beaucoup de suite et de méthode. Les ouvrages auxquels ils se rapporte ont été lus en entier : les extraits qui en ont été pris résument les idées essentielles et reproduisent les passages les plus importants. Parfois Budé y ajoute des remarques de grammaire et de style : souvent aussi il lui arrive de transcrire de long passages pour les détails précis qu'ils renferment sur certaines questions. C'est ce qu'il a fait dans les *Verrines* pour tous les passages qui intéressent l'étude des monnaies anciennes. Il s'en servira pour le *de Asse* ; M. de Budé a relevé dans cet ouvrage jusqu'à neuf extraits des *Verrines* qui figurent déjà dans notre volume. La langue des discours est aussi l'objet de remarques assez nombreuses. Budé s'arrête de préférence aux expressions qui renferment quelque terme juridique. Il les éclaircit au moyen du commentaire d'Asconius, ou bien par des rapprochements avec des passages de Cicéron lui-même, de Quintilien, de Tacite ou de Tite-Live. C'est la méthode des *Annotations aux Pandectes*. Parfois, il note l'usage qu'il pourra faire lui-même de telle ou telle expression. L'exclamation *per deos immortales* va lui suggérer cette réflexion : *dicere nos hodie possimus per deum diuosque immortales*. Il suffit d'ouvrir presque au hasard le *de Asse* ou le *de Transitu* pour s'assurer qu'il a souvent employé la tournure. L'expression de : *edictum translatitium*, qu'il explique longuement, est aussi de celles

1. Sur l'usage qu'on faisait alors du latin dans la vie journalière, cf. Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. II, p. 8.

dont il se plaît à orner son style. Josse Bade l'a relevée dans le bref commentaire qu'il a inséré à la fin du *de Asse* (*Vocum subobscurarum explanatio*), et il ajoute, après l'avoir éclaircie : *cuius multa sunt exempla*[1].

Aux extraits des *Verrines* succèdent des extraits des lettres de saint Jérôme : *ex hierony. in epist.* Budé devait en goûter le style hardi et chargé de figures. Nous le voyons relever le passage où saint Jérôme se compare à un vaisseau qui sort du port et qui va déployer ses voiles. Son attention s'arrête aussi sur les expressions énergiques dont saint Jérôme flétrit les hérétiques de son temps et cela ne surprendra pas chez l'auteur du *de Transitu*.

Le reste du volume est consacré à des extraits d'auteurs techniques. Budé s'occupe d'abord des deux classiques de l'agriculture : Varron et Columelle. Dans les extraits de Varron (*ex Varrone*), Budé recueille des règles et des préceptes qu'il a pu appliquer dans ses propres domaines ; il note aussi au passage diverses étymologies données par Varron.

Dans les extraits qu'il fait de Columelle (*ex Columella*), Budé étudie livre par livre son *de re rustica*, et il en transcrit de nombreux passages. Le nombre et l'importance des extraits sont en rapport, pour chaque livre, avec l'intérêt pratique que le sujet offrait pour Budé. Il ne trouve que peu de chose à prendre dans les derniers. Mais il transcrit, dans le premier livre, les préceptes relatifs aux maisons d'habitation, aux moyens d'en choisir la place et d'en établir le plan ; dans le deuxième, il emprunte à Columelle les procédés et les recettes utiles pour le labour et le fumage des terres ; il fait enfin d'abondants extraits des livres consacrés aux vignes et aux vergers. On sait d'ailleurs que dans le *de Asse* Varron et surtout Columelle sont cités assez fréquemment. Parfois même Columelle a fourni à Budé des tournures qui, des *Aduersaria*, devaient passer dans les ouvrages imprimés : celle de *pinguis Minerua* sera reprise dans le *de Studio* (*Lucubr.*, p. 6 D : *pinguis atque etiam tetrae atque horridae Mineruae discipuli*), et dans le *de Philologia* (*ibid.*, p. 54 C : *quosdam pinguis Mineruae homines*). De même, on lit dans les notes le passage où Columelle compare les mauvais voisins aux brigands légendaires tels qu'Autolycus et Cacus. La métaphore sera reprise dans le *de Asse* (Lyon, 1550, p. 787).

On a déjà vu, par les extraits du deuxième volume, combien Budé était familier avec les auteurs anciens qui ont traité de la médecine. Les

1. Cf. déjà *Annot.*, p. 209.

extraits de Celse, qui terminent le troisième volume, attestent l'étude approfondie qu'il avait faite de cet auteur. Chacun des cinq premiers livres lui fournit environ huit pages d'extraits. Il passe rapidement sur les deux derniers et ne prend, au moins à cette place, aucune note sur le sixième[1]. Comme, d'ailleurs, ces extraits ne sont accompagnés d'aucun commentaire, il est inutile de s'y arrêter plus longtemps.

QUATRIÈME CAHIER.

Le quatrième volume n'est pas, à proprement parler, un recueil d'extraits comme celui que nous venons de décrire. Mais le dessein dans lequel Budé a rédigé ces notes est assez facile à comprendre. Il a voulu faire de ce volume un vaste répertoire de pensées, de tours de phrase et de métaphores où il n'aurait qu'à puiser un jour pour écrire sur les sujets qui lui tenaient le plus à cœur. Pendant plusieurs années, il y a noté au jour le jour, et sans grande méthode, tout ce qui, dans ses lectures, pourrait servir à l'expression de ses idées personnelles. Il serait impossible, pour mettre un peu d'ordre dans cette confusion, de répartir ces notes par séries suivant les auteurs d'après lesquels elles sont prises. Rarement les titres annoncent toute une suite d'extraits d'un même ouvrage. Le plus souvent, les notes se suivent pêle-mêle, empruntées aux auteurs les plus divers; souvent même rien n'en indique la provenance. Parfois, elles s'interrompent au milieu d'une page, puis reprennent après quelques feuillets blancs. De temps à autre, quelques rubriques très générales nous aident à mettre un peu d'ordre dans cette confusion. Nous ne nous astreindrons pas à passer, page par page, une revue minutieuse de ce que contiennent ces notes innombrables; nous relèverons seulement celles qui sont les plus intéressantes, soit en elles-mêmes, soit par les rapprochements qu'elles peuvent suggérer avec les divers ouvrages de Budé.

Le volume commence par quelques extraits, peu intéressants, de saint Augustin, de Quintilien, de Pline et de Cicéron. Mais voici déjà des notes où l'on voit comment Budé sait élargir, en les employant au figuré, le sens propre des expressions qu'il rencontre dans ses lectures :

desponsos seiugare dici potest de episcopi translatione . inde diuortia spiritualia.

1. Le sixième livre avait été mis à contribution pour les citations de Celse qui se trouvent dans le cahier précédent.

candidam simplicitatis sumere . deposita praetexta . id est hypocritico uultu.

necrobii homines semianimis uitae, ut monachi, mundo mortui.

elicius paracletus qui sacris et supplicationibus elicitur ut olim elicius iupiter . pli . et ouid.

diua maria hilaratrix de liesse et recuperatrix de recouurance, ut Iupiter liberator.

pia aeumulatio et contentio est zelus.

Cette dernière remarque est reprise un peu plus loin, sous cette forme : *zelus a cacozelia differt.* Budé se servira de ces deux derniers mots en plusieurs endroits de ses ouvrages ; un passage du *de Transitu* ne fait même que développer la seconde des définitions que nous avons transcrites : « Zelum scriptura graeca uoce appellat ... » (Edit. de 1535, f° 23.) De même, pour les expressions : *homines caelipetae*, et : *philosophiae christipetae studium*, qu'on retrouve en un autre passage du traité ; elles ont été fournies à Budé par ces deux notes qui se succèdent dans le volume manuscrit à peu de distance l'une de l'autre :

christipetae et salutipetae, caelipetae ut agripetae cicero.

christipetae, caelipetae . οἱ τοῦ χριστοῦ ἐφιέμενοι.

Cette expression grecque est empruntée aux homélies d'Origène ; elle est citée, avec le nom de l'auteur, en un autre endroit du volume.

Après quelques extraits de saint Hilaire et de Macrobe, certains passages de Pline sur les fleurs fournissent à Budé la matière d'applications symboliques. En voici un exemple :

Tanta est inter pontifices nostri temporis et pontifices priscos similitudo quanta est inter irin caelestem et hortensem.

Les pages suivantes sont remplies de commentaires analogues sur des passages d'Aristote (*in mechanicis*), de Vitruve, de Celse et d'Athénée. Les longues citations qu'on rencontre de ces auteurs sont presque toujours suivies d'une formule comme : *ex hoc similitudo sumi potest...*, ou bien : *hoc ad eos transferri potest...* Ce goût de Budé pour les comparaisons et les symboles ne pouvait être que développé par les deux ouvrages dont nous rencontrons ensuite des extraits. Le premier est ainsi annoncé dans les notes : *ex aetiologico diuinorum officiorum.* C'est l'œuvre de Guillaume Duranti, évêque de Mende, désigné par Budé sous le nom de : *Guilielmus mimatensis.* L'auteur y explique dans

le plus grand détail la signification mystique de toutes les cérémonies catholiques et de tous les objets qui touchent au culte. S'il veut montrer dans les cloches le symbole de l'éloquence sacrée, il suivra la comparaison par le menu et considérera successivement le bronze de la cloche, le battant, la corde, etc. Ce sont naturellement des passages de ce genre que Budé s'attache à transcrire. L'ouvrage intitulé *Malogranatum*[1], dont nous trouvons ensuite des extraits, est d'un caractère plus exclusivement théologique. Tous les dogmes du catholicisme, même les plus abrupts, y sont l'objet d'éclaircissements et de longs commentaires. Budé fait de ce livre des extraits assez nombreux qui se rapportent à la question de la grâce, à celle du libre arbitre ou du péché originel. Quelquefois il n'y prend que des expressions isolées, et les éclaircit, selon son habitude, au moyen des auteurs classiques. Un passage assez long sur la mort, qui est d'un tour assez éloquent, a passé presque textuellement dans les notes de notre cahier. (Cf. *Malogranatum*, Lib. III, Distinctio III, cap. XIII.)

Après les extraits du *Malogranatum*, nous voyons dans les pages suivantes se succéder pêle-mêle les noms de Marsile Ficin (*lib. de uita caelitus*), de Grégoire de Nazianze et de Synésius ; les lettres de ce dernier fournissent à Budé la matière de nombreuses métaphores. Les noms de quelques personnages mythologiques sont expliqués allégoriquement dans des notes dont l'origine n'est d'ailleurs pas indiquée :

unusquisque herculem se facere potest imperante eurysteo id est ratione et philosophia.

alecto cupiditas . tisiphone iracundia.

Cette note est à rapprocher de cette phrase du *de Transitu* (*Lucubr.*, p. 137 A) : « Nam quam acerbiorem mentium immortalium carnificinam, quam Alecto (ut ita dicam) acerbiorem...[2] » De même nous voyons, dans cet ouvrage, Budé reprendre l'identification qu'il établit dans ses notes entre Calypso et l'hypocrisie (*Lucubr.*, p. 192 C) : « ... Ibidem ergo

1. Je transcris l'*explicit* de l'exemplaire que j'ai consulté à la Bibliothèque nationale :

Explicit dyalogus dictus Malogranatum compilatus a quodam abbate monasterii Aule regiae in Bohemia ordinis Cysterciensis. — Anno domini MCCCCLXXXVII.

Cet abbé cistercien, qui n'est pas nommé, est quelquefois appelé *Gallus*. On peut voir à ce nom les répertoires biographiques.

2. Voir encore *de Asse* (1550), au bas de la p. 763.

maneant qui nigra in candida uertere, atque ima summis miscere didicerunt, in Calypsus (inquam) maneant diuersorio ». Souvent l'emprunt fait aux notes manuscrites est plus manifeste encore et aussi plus considérable ; c'est ainsi que le *de Transitu* reproduit presque textuellement la note suivante (cf. *Lucubr.*, p. 190 D) :

cardinales et reuerendissimi sacerdotes multi sunt tanquam uasa domini ad ornatum non ad usum exposita in abaco domini . ut ἀναθηματικά *uasa . non in instrumento sed in ornamento censa . uisenda non utilia .* ἀναθηματικά *a graecis dicta ut* ἄπυροι λέβητες.

Les pages suivantes n'offrent pas un caractère différent. C'est toujours une suite confuse des citations les plus variées : les noms de Cicéron et de Pline voisinent avec ceux de saint Chrysostome, de saint Augustin ou de saint Ambroise ; des extraits de Platon ou de Lucien succèdent à un extrait de saint Paul. Ou bien ce sont, notées pêle-mêle, des métaphores et des comparaisons tirées d'auteurs que Budé nomme rarement : la plupart sont destinées à exprimer les idées et les choses de la philosophie religieuse. Quelques exemples donneront une idée de l'intérêt que présente cette série de notes :

Ex ephebeo statim uel protinus ad gerusiam transire : idem hodie pueri qui cardinales fiunt.

Corneas fibras praecordiorum habere, est auscultare non posse monitis sapientiae . persius : neque enim mihi cornea fibra est, id est sic dura praecordia.

Hypocritae simulatione quasi anulo gygis et orci galea utuntur . quia mens eorum non uidetur . ex platone dici potest in x° de rep. 136.

Plerique datos sibi honores et sacerdotia putant, non creditos et commissos . ii sunt qui emunt tanquam ab optimo auctore quae in nullius commercio.

Naufragium fecisse uidetur ecclesia, non ui tempestatum (tunc enim integra permansit cum tempestatibus agitabatur), sed culpa gubernatorum, tranquillitate et securitate dissolutorum, et supinorum exuberante sentina et redundante.

Instrumentum scenae mundi et choragium appellantur diuitiae.

On retrouve dans cette note l'origine d'une pensée du *de Asse* (édit de 1550, p. 742) : « Mihi quidem diuitiae nihil aliud quam tragicum

choragium uidentur esse, ad usum temporariae scenae a fortuna accommodatum ».

Coenobia uelut caueae sunt ferarum, leonum, ursorum et aliarum bestiarum ; quae si emittantur, late stragem ediderint.

Genius hodie ecclesiastici ordinis splendorem suum obtinet non pietate et sanctitatis opinione, sed nitore et elegantia uitae lautitiaque.

Le *de Asse* nous dira plus au long ce que Budé trouvait à reprendre dans la vie du clergé de son temps[1]. On se souvient qu'on y trouve aussi maintes attaques contre la vie de cour : les notes manuscrites nous en offrent comme les esquisses, rassemblées sous ce titre général : περὶ αὐλικῶν. περὶ τῶν ἐν τοῖς βασιλείοις.

mercurii sunt quidam pontifices, uiri probi et honesti : sed tamen aulae seruientes. ἑρμῆς γὰρ νεκροπομπὸς κοινὸν κτῆμα διὸς καὶ πλούτωνος.

ut obscoenas inauspicatasque aues fugiunt quos aula torue aspexit . homo in aulica arte emunctus, cui mucosus opponitur.

praestigiae aulicae praestringunt oculos etiam acriores.

C'est là une idée qui est développée longuement dans le *de Asse.* D'autre part Budé, dans ses notes, a relevé ces deux expressions : *Sisyphidarum natio*, et : *homo aristippeus homme de court.* Nous les retrouvons dans le même ouvrage (édit. de 1550, p. 764 et 787).

quid est aula nisi anthropolatrum studiis cupiditatibus conflagrans et ambitione . atrium cupiditate, ambitus studio circumueniendi obrependique flagrans.

Ritus aulicos percellere . scavoir son train de court . sa court.

φίλτρα τῆς αὐλῆς *quae circe propinauit.*

Dans le *de Asse*, l'expression est textuellement employée dans la phrase suivante : « tanta uis est medicati calicis quem Circe illa daedala curionum magistra, iis aliquando propinat » (édit. de 1550, p. 766).

Les remarques sur les courtisans n'occupent que peu de pages. Après quelques notes de divers genres, et que nous pouvons négliger, une nouvelle série commence, annoncée par ce titre : *de charitate.* C'est dire

1. Cf. *supra*, pp. 184-187.

que le caractère en est plus exclusivement religieux que celui des notes qui ont précédé. Cependant, le titre qui vient d'être transcrit ne suffit pas à résumer le caractère de ces notes nouvelles. Voici d'ailleurs quelques extraits :

Diuus Petrus successoribus lampada tradidit uitae per uestigia Christi agendae sed illi extinxerunt.

Liber Lutheri τῆς ἔριδος μῆλον *fuit et inter alioquin amicos.*

Mors Christi luculentum congiarium.

On rapprochera de cette courte note ce passage du *de Transitu* (*Lucubr.*, p. 156 D) : « Gestiens expectatio liberalium emeritorum atque congiarii beatitatis a Christo pronunciati. » On peut faire un rapprochement analogue pour une anecdote empruntée à Athénée, dont le récit commence ainsi dans les notes manuscrites : *Psammetichus rex aegypti cum scrutari harenas Libyae statuisset.*

Le passage qui y correspond, dans le *de Transitu*, commence, on peut le dire, exactement de la même manière (*Lucubr.*, p. 156 D) : « Psammetichus (ut opinor) is fuit, qui ut Athenaeus quodam loco retulit, cum scrutari arenas Libyae statuisset... »

Refouere reliquias uerae religionis quae iam tepet.

De hellenismo ad christianismum circumspecte transeundum ne uinum nouum in utrem uetustam rancidamque mittatur. Lucae 5° et marci 2°.

Ici s'exprime l'idée même qui devait inspirer à Budé son dernier livre, le *de Transitu hellenismi ad christianismum.*

Enfin, un peu plus loin, le titre suivant se lit en haut d'une page :

Περὶ τῶν νεωτεριζόντων περὶ τὰ τῆς ἐκκλησιαστικῆς διατάξεως.

Ce ne sont guère d'ailleurs que des extraits des Pères ou même d'auteurs profanes, qui peuvent être appliqués aux novateurs contemporains. La part des réflexions personnelles semble plus considérable dans les pages suivantes, qui sont intitulées :

Περὶ τῶν λευτηριζομένων καὶ τῶν ἄλλων τῶν νεωτεριζόντων. Περὶ τὰ τῆς θεολογίας.

Je ne voudrais point d'ailleurs me porter garant que, dans cette série, il faille attribuer à Budé toutes les réflexions qui se présentent sans

noms d'auteurs. Sa manière habituelle de procéder ferait plutôt croire qu'elles lui ont tout au moins été suggérées par certains passages de ses lectures. Aussi bien, il importe peu, puisque, dans tous les cas, il prend visiblement à son compte toutes les opinions dont on trouve la trace dans ces notes. On peut, à la rigueur, discuter sur la sincérité des principes affichés par Budé dans le *de Transitu Hellenismi*. Le livre peut être considéré comme une œuvre de circonstance ; mais on n'en saurait dire autant de ces notes que Budé prenait pour lui seul et dans lesquelles il abordait par avance un des sujets qu'il devait plus tard développer dans ce long traité. Il serait donc intéressant de chercher à quelle époque il convient de les rapporter. Mais, nous l'avons déjà dit, il n'est aucun indice qui permette de résoudre la question. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le contenu de ce volume est en partie antérieur à l'année 1515, car plusieurs des notes qu'on y lit ont été utilisées pour la première édition du *de Asse*, qui parut justement à cette date. On peut penser que les réflexions sur les luthériens sont postérieures de quelques années seulement ; elles auraient été inspirées par les premières manifestations de la Réforme allemande. En tout cas, voici parmi ces notes celles qui m'ont semblé les plus intéressantes :

Multos homines ingeniosos abripuit et absorbuit aestus ille inundantium errorum opinionumque maleficarum.

Senatus ille arrogantis doctrinae et insolentis decreta noua alia super alia secumque discordantia edit in dies.

Negant quemque iustum sponsorem uoluntatis suae esse posse, cum arbitrio mentem humanam mulctarint.

Per istos nihil ratum esse licet, quod a maioribus constitutum sit aut sanctum.

Quorum doctrina inualescens in dies[1] *diluuium est orthodoxiae, proluuies errorum christianismi quae fines inundat discriminaque boni ac mali obruit.*

Herculis aerumnam confecisse sese putant quod conciliorum auctoritatem ex opinione hominum deiecerint ex cicer.

Cette réflexion est à peu près la dernière de celles qui ont trait aux opinions luthériennes. Le volume se termine par plusieurs extraits dont la plupart sont empruntés à des auteurs profanes. Dans les dernières

1. Cette expression semble bien indiquer que la note remonte aux premières années de la Réforme allemande.

pages reparaît une pensée du Timée qui figurait déjà en tête de ce cahier ; cette fois, Budé l'oppose à une réflexion d'Origène :

Plato ἀναλογίαν δεσμὸν τοῦ παντὸς *esse uoluit in timaeo 148. christus charitatem* τῆς ἐκκλησίας *fecit uinculum.*

CINQUIÈME CAHIER.

Il se distingue de tous les autres par son état de conservation. La reliure en est encore très propre et très fraîche, très nets aussi les dessins rectilignes en forme de losanges que l'on aperçoit sur les plats. Le dessus du volume porte les armoiries de Guillaume Budé, qui sont encore parfaitement visibles. En haut, on lit le titre suivant : *ex Quintiliano ex aristotele et themistio.* A l'intérieur, le volume se compose de 150 feuillets environ. Il est à peu près complètement rempli, chaque page étant écrite du haut jusqu'en bas ; les disparates d'écriture y sont beaucoup moins sensibles que dans aucun des autres volumes. On n'y remarque guère d'additions marginales, ni de surcharges dans l'interligne. Tout, on le voit, nous indique des notes prises avec beaucoup de suite et qui doivent reproduire tout l'essentiel des ouvrages d'où elles sont empruntées. En revanche, il n'y faut point chercher de ces remarques de détail dont Budé faisait ensuite profiter son style. Il est certain que ce volume une fois rempli, il n'a pas dû souvent le rouvrir pour y chercher de nouvelles ressources d'expression. On ne voit pas, dans ses ouvrages, qu'il en ait souvent mis à profit les notes, et cela même nous dispensera de nous y arrêter longuement.

Le volume débute par d'abondants extraits de Quintilien, choisis avec beaucoup de méthode. Budé ne s'attarde pas à des remarques sur la pensée ou sur le style de son auteur. Il tâche, avant tout, de faire dans ces extraits un résumé de l'*Institution Oratoire* ; il lui arrive de transcrire çà et là des passages qui n'ont d'importance qu'à son point de vue personnel ; cela, toutefois, est assez rare. Somme toute, il a atteint son but et ses extraits nous donnent, du livre de Quintilien, une idée précise et complète. Quelques remarques de cette série méritent d'être signalées. Un passage de Quintilien sur la nature de l'analogie amène sous la plume de Budé une citation de Bessarion : *in 2. de materia elementali loquens.* (Il s'agit, sans doute, du traité *in Calumniatorem Platonis.*) Plus loin, une définition de l'enthymème fournira l'occasion de plusieurs citations d'Aristote : *Aristoteles in 3° pri. anal. de catasyllogismo loquens.*

Aux extraits de Quintilien succèdent des extraits d'Aristote. En lisant le philosophe grec, Budé recourt, pour le comprendre, à tous les commentateurs grecs ou latins, anciens ou modernes, qui ont essayé d'en éclaircir les obscurités. C'est d'abord des *Catégories* qu'il s'occupe, et il fait de ce traité des extraits moins considérables que des commentaires auxquels il a donné lieu. Ceux d'Ammonius, de Porphyre, de Boèce, d'Argyropoulos et de Leo Magentenus sont mis à contribution. Des extraits des *Secondes analytiques* sont ensuite annoncés ainsi : *ex posterioribus analiticis et themistio et ioanne grammatico;* c'est dans la traduction d'Ermolao Barbaro que Budé lit Thémistius. Le titre que nous venons de transcrire n'indique pas tous les commentateurs auxquels il s'adresse tour à tour. Il s'aide souvent des traductions latines de Théodore Gaza, et le nom du commentateur Philoponus revient plus d'une fois en tête de citations importantes. Puis viennent quelques courts extraits de la *Dialectique* et de la *Politique*. Ceux de la *Physique* et du *de Anima* sont plus longs et plus abondants ; le texte grec, il est vrai, y occupe moins de place que le latin de la traduction de Thémistius. Enfin, les dernières notes qui se rapportent à la philosophie aristotélique sont empruntées au livre déjà cité de Bessarion : *ex libro Bessarionis*. Nous ne pourrions dire, comme pour Quintilien, que ces extraits philosophiques représentent très bien le développement et les idées principales des ouvrages auxquels ils sont empruntés. Mais, par leur variété même, ils montrent bien quelle application et quelle ardeur Budé apportait à l'étude de la philosophie d'Aristote.

Des extraits de Lactance terminent le volume. Budé a lu d'un bout à l'autre et la plume à la main les sept livres des *Institutions divines*, le *de Ira dei* et le *de Opificio dei*. Il n'essaie pas d'en faire, comme pour l'*Institution Oratoire*, un résumé même succinct. Il y recueille chemin faisant les pensées qui lui semblent intéressantes par elles-mêmes. Dans les premiers livres des *Institutions divines*, il transcrit beaucoup de détails mythologiques ou de traits relatifs aux philosophes et aux poètes anciens. Ici encore il s'abstient de toute réflexion personnelle ou même de tout rapprochement avec d'autres auteurs. Ainsi, le volume reste, d'un bout à l'autre, un simple recueil d'extraits.

SIXIÈME CAHIER.

Il porte pour titre sur le dessus de la reliure : *ex graecis et latinis regesta et excerpta*. A l'intérieur, il comprend à peu près 75 feuillets ;

les quinze dernières pages sont blanches. Des titres indiquent, en général, la source des différents extraits, mais souvent plus d'une page reste blanche dans l'intervalle de deux séries de notes, comme si Budé avait parfois négligé d'aller jusqu'au bout de sa lecture en se réservant d'y revenir un jour. Bien que le volume soit moitié moins gros que le précédent, le nombre des auteurs étudiés est beaucoup plus considérable. Quelques-uns y figurent seulement pour quelques citations très courtes. Plusieurs sont des biographes ou des compilateurs. D'autres, comme Sénèque, comme certains Pères de l'Eglise, se prêtent très bien à ces citations où l'on met à part une belle pensée, un développement intéressant et qui peuvent se détacher du reste de l'ouvrage. On voit que Budé a voulu faire de ce volume un recueil de réflexions et de sentences morales qui auraient tout leur intérêt en elles-mêmes.

L'œuvre de Diogène Laërce (*Vies des philosophes*) occupe d'abord son attention. Il en transcrit surtout les maximes générales que Diogène prête aux divers philosophes dont il parle. Il serait fastidieux de relever minutieusement le nom de tous les auteurs qui succèdent à Diogène Laërce. Notons seulement les noms de saint Grégoire (*ex orationibus Gregorii*), d'Aristote (ἐκ τῶν ἀριστοτέλους προβλημάτων), de Platon, de Plutarque, un assez long fragment de Philon (ἐκ τῶν φίλωνος περὶ κόσμου)[1], des extraits de saint Chrysostome dans ses homélies ; et nous ne parlons pas des citations de Cicéron, de Pline, d'Aulu-Gelle et de Macrobe qui sont éparses çà et là. On note au passage un extrait des *Elegantiae* où Laurent Valla (*in prooemio libri 4*) fait l'éloge de la rhétorique et explique son utilité. Six pages sont consacrées à saint Augustin dont Budé lit les soliloques, les sermons et aussi différents traités. Viennent ensuite des extraits qui occupent neuf pages et qui sont rangés sous ce titre : *ex laertio* ἀποφθέγματα. Ces mots seuls en indiquent suffisamment le caractère.

Les extraits de Sénèque, qui succèdent à ceux de Diogène Laërce, sont empruntés successivement au *de beata uita*, au *de tranquillitate animi*, aux *Epist. ad Lucilium*, au *de beneficiis*. Courts ou longs, mais plutôt courts, ce sont en général des sentences ou des réflexions morales qui valent surtout par l'énergique concision de la forme et l'élévation de la pensée. Puis le titre suivant : *ex Aristotele in ethicis*, annonce de nouveaux extraits d'Aristote. Ceux-là occupent plus de dix

1. On sait que Budé a précisément traduit cet opuscule (en 1526 ; *Lucubr.*, pp. 445 et 458-470).

pages, et ceux de la *Politique*, qui viennent après, en prennent un peu plus de quatre.

Le volume se termine par quelques notes sur les prophètes : *ex esaia et hieronymo in prophetas.* Elles sont assez courtes, et nulle part Budé ne fait sur les passages qu'il transcrit de remarques comme il y en avait dans le premier volume. On notera seulement qu'au lieu de citer la Bible en latin, il la cite dans la version grecque des Septante. Cela prouverait que ces extraits sont d'époque plus récente que ceux du premier cahier (cf. *supra*, p. 248).

SEPTIÈME CAHIER.

C'est un très gros volume qui contient près de 800 pages. D'un bout à l'autre, il est rempli de notes ; les pages blanches y sont peu nombreuses. Pour le contenu, il pourrait trouver place à côté du deuxième volume. Budé les destinait tous deux au même usage. Lui-même semble avoir voulu définir son dessein dans une des premières notes du volume : *Rediuiuo sermone latino res nobis aequales scribere.*

Il voulait se faire du latin comme une autre langue maternelle dans laquelle il pût exprimer les idées et les choses propres à son temps et à son pays. Ce volume contient encore çà et là quelques nomenclatures de noms d'oiseaux, de fruits ou d'objets usuels ; plus de cent pages y sont aussi consacrées à des traductions en latin classique des principaux termes du barreau français, de ce que Budé appelle lui-même *uerba forensia.* Mais, en somme, le volume est surtout un répertoire des termes ou des phrases latines propres à traduire les expressions techniques ou figurées, les idiotismes, les proverbes, les manières de parler populaires qui s'emploient couramment dans la conversation. Aussi l'intérêt de ces notes est, si je puis dire, en elles-mêmes, dans les locutions françaises de toute sorte qu'elles font tour à tour passer sous nos yeux. Je n'ose affirmer que le philologue y trouverait beaucoup à glaner. En tout cas, nous avons cité de préférence celles de ces notes qui nous semblaient intéressantes pour l'histoire de la langue :

hedylogus et charitoglossus ung Jacquet assentator hedygnomon consiliarius.

Cet emploi de *jacquet* dans le sens de « homme badin » est mentionné par Godefroy (*Dictionn. de l'anc. langue franç.*) qui renvoie au *Trésor* d'Oudin (éd. de 1600).

largiter inclamare crier largesse . sic rollonem inclamare crier le harol.

palestra la grace à faire les choses et homo apalestros quil na nulle grace.

A partir de la page 119, on voit se succéder quelques extraits de César, de Suétone, de Cicéron, etc., mais rarement accompagnés de traductions françaises. Laurent Valla est cité plusieurs fois pour sa traduction latine d'Hérodote. Puis, c'est une nouvelle suite de notes du genre de celles que nous avons déjà citées :

adrastia haec est uel lex est haec adrastiae . il fault passer par la et ny a remède : ut si moriendum esse omnibus dicamus . ex bessarione...

Remarquons, en passant, que l'expression de *lex Adrastia* est dans les œuvres de Budé; cf. notamment *de Asse* (édit. de 1550), p. 796, et *Lucubr.*, p. 337 A.

asystatum id est instabile et inconstans . la chanson du ricochet : id est id argumentum uel ea sententia quae exitum non habent... dicere igitur possumus : hoc dictum tanquam asystatum argumentum sibi non constat : seseque dissoluit atque euertit . ex lact . lib. 3. cap. 6.

ampullari parler gros licet sit uerbum poeticum. horatius in epistolis.

Vertumnis, quotquot sunt, natus iniquis, il est maleureux en toutes choses dont il se veult mesler en tous mestiers; il a été des dix-sept mestiers et en tous a mal profité.

Voici maintenant la remarque que suggère à Budé une phrase de Lucien où se rencontre le mot πυρριχίζειν :

... unde pyrrichari in libris pandectarum . cuiusmodi praesules nostro tempore galerum purpureum ambientes dici possunt . choragi enim bellorum in Italia fuerunt.

blittum [qu'il faudrait écrire *blitum,* la blette] *ob hoc non dederim. uel blitto id non permutarim. Je nen donneroys pas ung chou.*

omnium urbanorum figuris appetitus uel dicacium. Il auoit de chacun ung brocquart . ung lardon.

serum auxilium. secours despaigne.

pullus iouis le favorit . le grant mignon du roy.

Farctus opibus . farcy descuz . uitru . de mausolo . infinitis enim uectigalibus erat farctus.

Feralia, les jours des mors . Ex Ouid . in Fastis.

Lustrica, le jour qu'on benist les eschaudez et qu'on laue les hostels, hoc est dies coenae dominicae. Sic dici potest ille dies quoad melius uocabulum inueniatur.

Παρισιουργεῖς *paterae . du poinson de Paris, ut* Λυχιουργής. Κορινθιουργής *et alia ; de la marque, ut panni uel uestis rotomagensis, quae charactere rotomagensi obsignatum est, et uascula charactere parisiensi impressa.*

Italismus sic dici potest ut medismus . morum italiae et uerborum et cultus imitatio.

Cette remarque est intéressante : pour que Budé éprouvât la nécessité de créer un mot comme *italismus,* il fallait que la chose existât déjà, et même depuis quelque temps.

En faisant un choix dans les notes de ce septième volume, nous ne nous sommes pas attaché, on a pu le voir, à mettre en lumière la variété des sujets auxquels elles touchent et le grand nombre de lectures qu'elles supposent. Il faut dire que certaines des remarques transcrites plus haut sans nom d'auteur font partie d'une série d'extraits qui est rapportée à tel ou tel écrivain. C'est ainsi que, dans les dernières pages que nous avons passées en revue, des titres nous indiquent successivement des extraits de Tacite, de Sénèque, de Julius Firmicus, de saint Hilaire et de saint Cyprien, de Quintilien et de Tite-Live, etc.

La page 336 du cahier commence une nouvelle série de notes qu'annonce la rubrique *de uocabulis forensibus.* C'est comme un répertoire d'expressions cicéroniennes, propres à traduire les expressions françaises du barreau. On le voit, ces notes ne diffèrent des précédentes que par le sujet auquel elles se rapportent. Mais elles ont été prises suivant la même méthode que les premières ; elles partent du même besoin. Nous en citerons quelques-unes seulement, en réservant la question que soulève nécessairement cette partie des notes manuscrites, c'est celle de l'authenticité des *Forensia* [1] :

comitialis formula stille de chastellet
stati dies dilationum : a huitaine : a quinzaine.

1. Recueil paru en 1544, chez R. Estienne, sous le nom de Budé.

litigium intermortuum cause pendue au clou
index iuris disceptationem esse pronunciauit, appointez en droit.
aut inquirendum amplius pronunciauit . quon informera plus completement.
Comprobare homologuer
non liquere dixerunt . que le proces ne se peut vuider sans plus auant enquerir.
cognoscere litem et controuersiam . ueoir les sacs . cice.

Les notes de cette catégorie occupent plus de 100 pages; celles qui leur succèdent en forment comme un court appendice, sous le titre de : *de uocabulis diplomatum*. Les notes sur des sujets divers reprennent à la p. 461, par des extraits des comédies de Plaute. Budé y recueille surtout des expressions familières et de ces formules toutes faites qui sont la monnaie courante de la conversation. Nous lisons d'ailleurs sur le premier feuillet du volume une note écrite d'une autre main que la sienne et qui marque bien l'intention dans laquelle ont été faits ces extraits : « Colloquii seu dialogi modo quaedam ad quotidianum usum uel suum potius Budaeus congesserat 461 » [p. 461]. Cette remarque, dont nous ne connaissons pas l'auteur, pourrait servir à définir le volume tout entier.

Dans les notes suivantes, nous voyons apparaître successivement les noms de Pline, de Cicéron, de Plaute encore et de bien d'autres :

ingurgitare se, sy fourra iusques aux oreilles . cice . cum se in pompeii copias ingurgitauisset.
omnia ab eo expiscatus sum cice . ie lui ay tire les uers du nez.
transferre crimen in alium, getter le chat aux gambes.
omnium mensarum assecla il suit le broust.

Le broust, c'est au propre la pousse des jeunes taillis au printemps (ce que broute le bétail). Amyot emploie le mot avec le même sens figuré qu'il a ici : ceux qui ne cherchent que le broust (Amyot, *Comment disc. les flatt.* 7).

homo egregie praediatus, bien rente.
abscindenda eius rei expectatio . il en fault trancher la broche.
exanguis metu blesme comme un drap.

Plus loin viennent des extraits assez copieux de Tacite, de Suétone,

de Tite-Live, de Térence et de Cicéron dans ses discours. Voici encore quelques notes isolées :

denarrare, tout compter de fil en esguile . haec adeo illi iam denarrabo.

gestare in oculis : aymer comme ses petits boyaulx.

contechnari τεχνάσασθαι τὸ κακουργῆσαι dresser une coquille.

nulla in hoc captio est, uerbum in iure frequens . cest sans mal engin . il ny peult auoir mal engin.

haec pueris decantata . les enfans vont a la moutarde . macrobius...

at hercule! Voire mais, ce direz-vous.

delitias facere faire le mignart . de pueris dictum . habet et alia significata . delitiae mignotises... delitias facere faire le dangereux et estre pontieux . cicero ad atticum.

Cette dernière expression « estre pontieux » est donnée par Nicot dans son *Thresor*, pour traduire précisément *delitias facere*. Notons pour finir que, dans les dernières pages du volume, des extraits de jurisconsultes se mêlent à ceux des auteurs classiques dont nous avons déjà cité les noms.

Nous en avons terminé avec les notes de ce volume qui viennent, plus ou moins directement, de lectures d'auteurs latins ou grecs. Celles qui nous restent à examiner sont en petit nombre, mais l'intérêt en est considérable. C'est une sorte de mémorandum qui se trouve sur le dernier feuillet et à l'intérieur de la couverture : Budé y a inscrit quelques-unes des visites qu'il recevait; parfois même il a noté la date de ces visites et les lettres auxquelles elles avaient ensuite donné lieu. Les autres volumes ne contiennent malheureusement rien de semblable, si ce n'est que sur le dernier feuillet du deuxième nous pouvons lire la note suivante :

Philippus Strotia nobilis Florentinus, sexto die iulii MV^cXVIII pransus est apud abbatem Florentinum[1] *in gymnasio card. Monachi* [du cardinal Lemoine]. *Cui prandio ego interfui; et familiaritatem amicitiamque cum eodem Philippo coniunxi, longo de literis habito sermone. Is Philippus uxorem habebat sororem ducis Vrbinatis.*

1. Il s'agit de *Laurentius Bartholinus*, un ami de Longueil, sur lequel on peut consulter L. Delaruelle, *Répertoire chronolog. et analyt. de la correspond. de G. Budé*, p. 84.

La vie politique de Philippe Strozzi (1488-1538) est assez connue pour qu'il soit inutile d'en rappeler ici les principaux événements. Nous remarquerons seulement qu'il a traduit en italien une partie de Polybe et un ouvrage de Plutarque.

Nous transcrirons maintenant, dans l'ordre où elles se présentent, les quinze notes commémoratives qui terminent le septième volume. Nous ne donnerons sur les personnages qui y sont mentionnés que les détails indispensables[1] :

Galielmus Philander, comes et e numero familiae antistitis Ruthenensis, uenit ad me XII° die Ianuarii 1539; cui tradidi librum meum de transitu hellenismi manu mea emendatum, ut eo uteretur antistes ipse in comitatu Cardinalis Pharnesii legati in Normanniam proficiscentis.

[Guillaume Philandrier ou Filandrier (1505-1565), lecteur de Georges d'Armagnac, alors évêque de Rodez (*Ruthenensis*). Il a publié des annotations sur Vitruve (*G. Ph. in decem Libros M. Vitruuii... Annotationes;* Rome, 1544).]

Arnoldus ferronus, consiliarius curiae burdigalensis ad me graece scripsit 1539 mense februario; cui ego rescripsi.

[Arnoul le Ferron (1515-1563) a publié une continuation à l'histoire de France que Paul Émile avait composée en latin. On peut consulter sur lui l'*Étienne Dolet* de Copley Christie (voir l'*Index* de cet ouvrage). On n'a pas gardé la trace des lettres échangées entre Budé et le Ferron.]

Paulus Vergerius episcopus Iustinopoleos in finibus Venetorum, mihi cognitus fuit apud fontem Bellaquam; qui est in comitatu cardinalis Ferrariensis.

[Vergerio (1495-1565), alors évêque de Capo d'Istria, était un des diplomates les plus actifs de la cour pontificale. Quelques années plus tard, il devait se ranger du côté de la Réforme. La plupart de ses écrits sont des ouvrages de polémique. Il est facile de préciser l'époque à

1. On fera attention que plusieurs dates se rapportent aux mois de janvier ou de mars; dans ce cas, la date d'année doit être ramenée au nouveau style : cf. la mention de la dernière note p. 277.

laquelle Budé fit sa connaissance. Evidemment, Vergerio s'est trouvé à Fontainebleau au moment où le roi y était lui-même : or le Catalogue des Actes de François Ier nous apprend qu'en 1540 la cour fut à Fontainebleau du 27 mai au 21 juin. C'est entre ces deux dates que se place la rencontre avec Vergerio.]

Crassus, consiliarius in Sabaudia collega Sceuae, factus est mihi notus Parisiis, 9° die ianuarii 1539.

[Sur Benoît Crassus, conseiller au Parlement de Chambéry, on peut consulter Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie,* t. I, ch. v. Le « Scève » dont il est ici question doit être Guillaume Scève, le cousin germain du poète. Il a une place dans les vers de tous les humanistes qui, à cette époque, formaient le cénacle lyonnais.]

Guido Morillon secretarius imperatoris amicus officialis de Iosas ad me scripsit et ei rescripsi.

[Nous ne savons pas au juste de quand date la mention qui vient d'être transcrite. En tout cas, les relations de Budé avec Morillon remontaient aux premières années du siècle; nous en avons déjà parlé plus haut, p. 92.]

Petrus Oliuarius Valentinus, municeps Ludouici Viuis, dedit mihi nomen suum scribendum 22° die Martii 1537. Nunc Parisiis profitetur dialecticam graecam.

[Quelques renseignements sur cet humaniste espagnol se trouvent dans une lettre de Denys Faucher qui lui est adressée (« P. Oliuario Theologo »; voir, à la p. 346 de la deuxième partie, Dom Vincent Barrali, *Chronologia sanctorum... ac Abbatum sacrae Insulae Lerinensis,* Lyon, 1613). Il a publié un opuscule intitulé *F. Petri Oliuarij Dominicani, Doctoris Theologi, De inuentione Dialectica libellus,* Pierre Vidoue, 1540. Il a donné également une édition de Pomponius Mela et du *de Finibus* de Cicéron. Il ne faut pas le confondre avec Olivier « de Lyon » qui fut un correspondant de Budé (cf. L. Delaruelle, *Répertoire analyt. et chronolog.*, pp. 233-234).]

Ioannes Diazius Hispanus domicilium habet in gymnasio diuae Mariae de la Mercy.

[Jean Diaz, en 1530, était venu à Paris pour y faire sa théologie. On

sait quelle fut sa tragique destinée. Il s'était converti au protestantisme; en 1546, il mourut assassiné par son propre frère, que poussait la haine religieuse; voir l'une des notes suivantes.]

Paschasius Berzelius Leodiensis uenit domum meam 17° die augusti M. 5.34.

[Il s'agit d'un moine bénédictin, originaire des environs de Liège et qui fut en relations avec Erasme, pendant le temps que celui-ci séjourna à Louvain : *Erasmi Epist.*, col 229-231; voir la notice de ce personnage dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique.]

Claudius Baduellus Nemausensis inuisit me die 22° Augusti 1534, ueniens Vitemberga et a Viue, domesticus futurus reginae Nauarrae.

[La vie de Baduel (1491-1561) a été contée par M. Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au seizième siècle,* 1880. Baduel est surtout connu pour avoir organisé le collège de Nîmes, en 1540. Nous savions qu'il avait séjourné à Wittemberg; pour s'être rencontré avec Vivès, il faut qu'à son retour il ait passé par Bruges, où vivait alors l'humaniste espagnol. Baduel devait bientôt repartir en Allemagne et séjourner à Strasbourg, auprès de Jean Sturm; sur lui, voir encore l'une des notes suivantes.]

Postellus, praeceptor Raguierri, ad me uenit salutandum cum profectus est Forestanus legatus regis ad Turcam. Is XI° die octobris domum meam uenit me salutatum post reditum suum, anno 1537.

[Pour la vie du célèbre Guillaume Postel, il suffira de renvoyer au livre de G. Weill, *de Gulielmi Postelli uita et indole,* 1892. Le jeune homme dont Postel était le précepteur devait être le cousin de Guillaume Budé (cf. *supra,* p. 62). De la note ci-dessus, il semble bien résulter que Postel était parti pour l'Orient à la suite de La Forêt (sur celui-ci, voir le *Répertoire* déjà cité, pp. 203-204). Il était de retour en France au début de l'année 1537 (G. Weill, *op. cit.*, p. 17).]

Simon Thomas ad me venit die 22° martii 1534 cum Pataujum profisceretur, ut illic studeret medicinae et doctor fieret; cui dedi librum de Transitu hellenismi emendatum.

[Simon Thomas est l'auteur d'une édition dont voici le titre complet, tel que le donne Haller (*Biblioth. medica*, 1676, t. II, p. 87) : *Simon Thomas Galeni de differentiis febrium libros recognouit et ad fidem graecorum codicum pene totos alios fecit;* Lyon, 1548.]

die 5° mensis Augusti M 5c 35 uenit ad me uir nobilis hispanus e familia feminae illustrissimae comitis de nanssau marchionis de Senete. inuitauit me ad colloquium dictae feminae. Ad quam ego iui. Et die 7° eiusdem mensis iterum eandem ob causam ad me uenit idem nobilis, nomine Martinus Lassus Oropesza. quare iterum eandem dominam adii. 1535. Ipsa comes uocatur D. Mencia a Mendoza. Cui ego dono dedi Officia Ciceronis in membranis manu scripta. Ioannes Diazius Hispanus solet ad me literas eius afferre.

[« Il s'agit de la comtesse de *Nassau*, marquise de Zenette, femme d'un des meilleurs capitaines de Charles-Quint. Elle paraît avoir été de la suite de Marguerite, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, et être venue en France avec elle lors du traité de Cambrai, en 1529. La reine de Navarre la mentionne, dans une lettre d'août 1530, sous le nom de marquise de « Genetz ». Ailleurs, le même nom est écrit « Zenette ». Dans les Mémoires de du Bellay, son mari est désigné sous le nom de « conte de Nansau » (d'après le Mémoire manuscrit de M. Eug. de Budé).]

Claudius Baduellus Nemausensis, contubernalis Sturmii ostendit mihi epistolam Philippi Melan. mense Aug. 1535.

[C'est à Strasbourg que Baduel avait connu Jean Sturm; le nom que Budé met en abrégé est sans aucun doute celui de Philippe Melanchton : nous savons que Baduel, à Wittemberg, avait lié amitié avec lui.]

pictor iconicus qui me pinxit Me Genet Clouet uocatur.

[Ce Clouet dont il s'agit ici est Jehannet Clouet, qui naquit vers 1485 et mourut au plus tard en 1541. Il était « peintre du roy ». Si l'on considère la date des autres notes qui figurent dans ces *memoranda*, on pensera que celle-ci a dû être écrite dans les toutes dernières années de la vie de Budé. Le petit panneau du Musée de Versailles (cf. P. de Nolhac et A. Pératé, *Le Musée national de Versailles*, 1896, p. 50, et la planche en regard) nous conserve sans doute une réplique du portrait exécuté par Jehannet Clouet.]

Bernardus Stopignanus [?], *doctor iuris tolosanus et latine bene doctus atque etiam graece ad me uenit ad supplicem libellum domino cancellario porrigendum qui est in clientela reginae Nauarrae . anno M 5c XXXIX mense aprili post pascham.*

[Je n'ai pu identifier le personnage en question; d'ailleurs je ne puis donner comme certaine la lecture que j'ai faite de son nom.]

Tels sont ces *memoranda*, trop courts à notre gré, et qui, malgré tout, nous fournissent sur les relations de Budé des indications si intéressantes. Nous sommes arrivés maintenant au terme de notre étude. Pour être complet, il faudrait revenir sur les notes du dernier volume qui sont annoncées par ce titre *de uocabulis forensibus*. Si on les compare au recueil posthume des *Forensia*, on aura la preuve que ce dernier ouvrage s'en inspire, mais qu'il y ajoute considérablement. Ce n'est pas notre dessein de faire ici cette démonstration; elle sera mieux à sa place quand nous étudierons la seconde partie de la carrière de Budé. Ici nous avons voulu seulement donner une idée précise des notes que nous avions dépouillées. On nous pardonnera de n'en pas tirer de conclusions : il faut se souvenir que, selon toute vraisemblance, nos sept cahiers représentent une part infime des notes que Budé avait amassées dans sa longue carrière d'érudit. On y peut prendre une idée de ses procédés de travail : il ne faut pas leur en demander davantage.

Vu :

Le 6 août 1906,

Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,

A. Croiset.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris :

Pour le Vice Recteur :

L'Inspecteur de l'Académie,

Fringnet.

Ateliers D. A. Longuet, Imp. phot.

FRAGMENT D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE BUDÉ A LASCARIS

(Biblioth. Nat., fonds Dupuy, n° 400, f. 24.)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

APPENDICES.

Toulouse, Typ. ÉDOUARD PRIVAT, rue des Arts, 14.— 5415


GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart